Oeuvres complètes de saint François de Sales,...



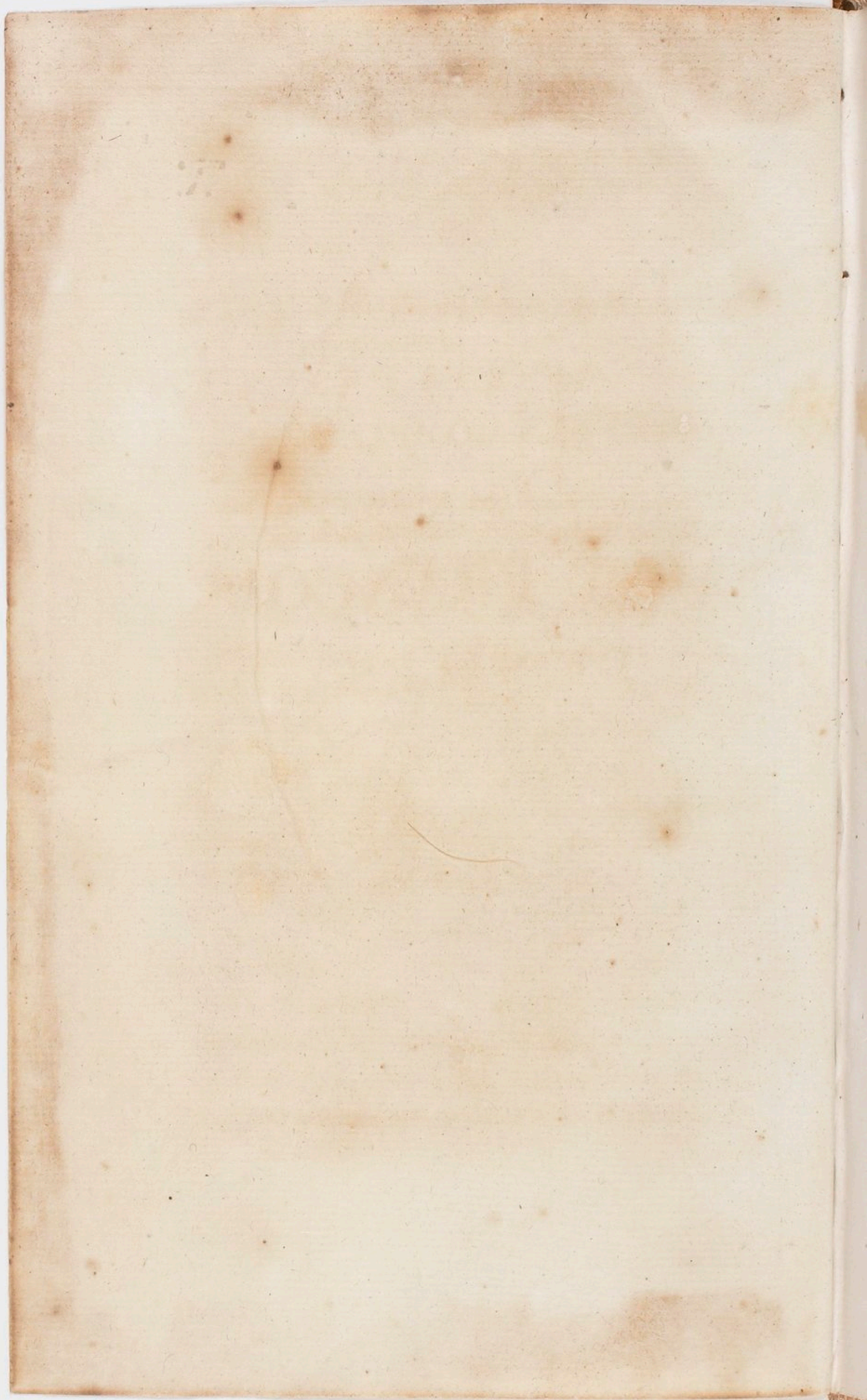




ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES.



ŒUVRES COMPLÈTES
DE
SAINT FRANÇOIS
DE SALES.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

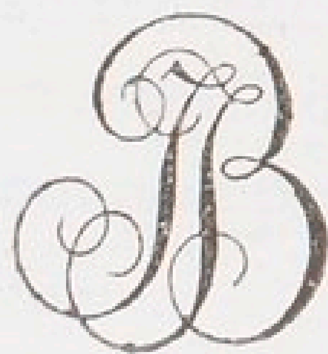
ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE.

PUBLIÉES D'APRÈS LES ÉDITIONS LES PLUS CORRECTES.

ORNÉES DE SON PORTRAIT
ET D'UN MODÈLE DE SON ÉCRITURE.

LETTRES.

TOME I.





A PARIS

J. J. BLAISE, LIBRAIRE DE S. A. S. MADAME
LA DUCHESSE D'ORLÉANS DOUAIRIÈRE,
RUE FEROU, N° 24, PRÈS S.-SULPICE, A LA BIBLE D'OR

M D CCC XXI.

PRÉFACE.

Il étoit inutile d'employer un long discours pour relever l'ouvrage que l'on présente au public: la sainteté de S. François de Sales, l'élévation et la piété des sentiments de ce grand évêque, l'importance des matières qu'il traite, la sagesse de ses conseils, la vivacité et la fécondité de son esprit, le brillant de ses pensées, la naïveté et la douceur de son style, l'estime, le respect et l'amour que les fidéles ont pour lui, tout répond que le lecteur saura bon gré de ce travail, et le lira avec plaisir.

On s'est fait un scrupule de changer un seul mot, soit dans le style, soit dans le langage et les expressions du saint évêque, afin qu'on le retrouve tout entier, et qu'on s'imagine l'entendre lui-même. Si quelques personnes se rebutent des expressions surannées qui s'y trouvent, qu'elles se souviennent qu'on ne parloit pas il y a plus de deux cents ans comme on parle aujourd'hui; qu'elles s'arrêtent aux pensées et aux choses, et non pas aux expressions.

On n'a rien négligé pour retrouver bien des dates que le saint avoit omises, et recouvrer bien des noms qui avoient été supprimés, rétablir le texte, en beaucoup d'endroits altéré ou tronqué, éclaircir des lieux obscurs, soit du texte même, soit des faits de la vie du saint.

On a encore ajouté quelques lettres nouvelles de

S. François de Sales, et d'autres qui, à la vérité, ne sont pas de lui, mais qui sont des réponses aux siennes, ou dont les siennes sont des réponses, et quelques unes qui tiennent lieu de remarques et d'éclaircissements.

A l'égard de l'ordre que l'on a mis dans cet ouvrage, il est différent des anciennes éditions, où tout étoit sans aucune suite et sans arrangement. On a partagé les lettres en deux classes: d'abord les lettres qui ont des dates, afin qu'on voie la vie du saint, écrite pour ainsi dire par lui-même; ensuite on donne tout ce qui est sans date, par ordre, non des matières, mais des états et des conditions des personnes à qui elles s'adressent.

Quelques lettres qui avoient échappé aux recherches des précédents éditeurs paroissent pour la première fois dans cette nouvelle édition (1821).

Il y a dans le recueil des lettres de S. François de Sales quelques lettres écrites en latin, avec la traduction française en regard dans la même page, suivant l'ancienne méthode; ce qui nécessitoit l'emploi de deux caractères différents, et des blancs interlinéaires pour rejoindre le texte avec la traduction.

On a jugé qu'il étoit plus convenable de faire disparoître ces difformités fatigantes pour l'œil, en commençant d'abord par le texte, en le faisant suivre de la traduction, et en employant pour l'un et l'autre le même caractère que celui de tout l'ouvrage.

Les renvois qui accompagnent l'ordre numérique d'une partie de ces lettres indiquent celles qui se trouvent dans l'édition in-folio, 2 volumes, Paris, Frédéric Léonard, 1669. Celle-ci en contient près du double.

A MONSEIGNEUR

L'ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME

JEAN-FRANÇOIS DE SALES,

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE.

MONSEIGNEUR,

Ceux qui ont porté leur plume à écrire la vie de cet incomparable prélat, votre très honoré frère et prédécesseur en la dignité que vous possédez par mérite, ont tâché de nous représenter l'image de ses vertus, et les plus riches traits dont le ciel avoit embelli son ame; mais ils n'ont pas pu donner à sa gloire des couleurs assez vives pour la faire dignement reconnoître. Cet honneur étoit dû à votre vertu d'être une image vivante de tant de perfections que la terre a honorées en lui, et que le ciel a couronnées de gloire; image d'autant plus parfaite, que moins elle montre au dehors les linéaments de son intérieur, que vous tenez recelé et gravé dans le vôtre, et qui nous fournissoit le sujet de former notre

plainte à votre héroïque humilité, aussi bien que la sienne, si la plume, tirée de l'aile de quelque séraphin, le trahissant innocemment dans ses missives, que je mets entre vos mains, ne l'eût dépeint avec tant de naïveté sur le papier, qu'elle semble se ressentir des vifs ressentiments que le Saint-Esprit excitoit dans son ame. Laissez voler ce portrait aux yeux de ceux qui s'estimeront heureux de le voir; il prendra des rayons de sa gloire et l'autorité de votre aveu; et il n'y a pas à craindre qu'en lui donnant la lumière, il obscurcisse le lustre de sa réputation. Rien ne pouvoit sortir d'imparfait d'une ame si parfaite, laquelle, en toutes ses œuvres, ouvrant les cœurs à la dévotion, a toujours fermé la bouche à la médisance. Que s'il ne lui a donné la vie avant sa bienheureuse mort, vous devez de là juger plutôt de son humble modestie que de l'indignité de l'œuvre. Il vouloit que ceux qui honoreroient sa mémoire eussent de vous ce contentement et l'obligation que conserve à votre service,

MONSEIGNEUR,

Votre très humble et affectionné serviteur,

LOUIS DE SALES.

AUX DÉVOTES RELIGIEUSES
DE
LA VISITATION DE SAINTE MARIE.

Mes Dames,

Dieu ayant fait les hommes par la création, et refait par la rédemption, les va journellement parfaisant par la sanctification, pour laquelle (outre les inspirations qu'il leur donne, et les sacrements qu'il leur fait conférer par les officiers qu'il a établis pour cette fin en son Eglise) il se sert coutumièrement de la voix et de la plume de certains siens serviteurs choisis entre les autres pour cet effet, auxquels il se communique plus libéralement, et donne plus particulière connoissance de ses volontés, pour les proposer et expliquer après aux autres. Ce grand prélat, protecteur là haut de votre vertu, comme çà bas il étoit le fondateur de votre ordre, et le premier directeur de votre dévotion, a été un de ceux desquels sa divine Majesté s'est voulu servir en ce

temps, non seulement pour enseigner de vive voix, et par des traités complets piéçà mis au jour, la vertu aux personnes embarrassées parmi le tracas du siécle, mais aussi pour cultiver, par beaucoup de salutaires avertissements et discours familiers dans ses missives, l'esprit de religion que Dieu vous a communiqué par son moyen; lesquels pouvoient se perdre dans l'oubli, si ce livre n'en eût arrêté la mémoire. Jugez s'il vous doit être cher, puisqu'il vient de telles mains, et qu'il contient une partie de choses qui vous concernent. Le supprimer, c'eût été supprimer une partie de sa louange, et rompre un des organes de votre bonheur. Il vous ramentevra qu'il vous faut être fermes en la foi, humbles en la conversation, honnêtes ès paroles, justes ès jugements sur les déportements d'autrui, équitables ès actions, miséricordieuses ès œuvres, réglées ès mœurs, patientes ès injures, courageuses ès tribulations, douces avec le prochain (c'est l'esprit de votre congrégation, et l'héritage que votre père vous a plus particulièrement laissé), amoureusement craintives avec Dieu, conformes à son bon plaisir, et unies inséparablement à sa charité. Vous y verrez aussi reluire la rare prudence de son auteur avec l'ardeur de son zéle, qui lui a fait porter le flambeau au salut de tant de princes et d'hommes de toute qualité, et tant de

consolations et de très saints conseils que vous y trouverez donnés à plusieurs autres. Le profit vous sera toutefois plus particulier; et le contentement pourra encore croître, si ceux qui auront quelques autres épîtres de ce saint homme sont si charitables que de les communiquer aux dames de vos monastères qui leur seront plus voisins, pour grossir ce volume à la seconde édition, de quoi je les conjure très affectueusement; et sur cela je me tais pour le laisser parler et entretenir vos pensées sur un si digne sujet, lequel formant vos esprits, et comblant d'aise vos cœurs, instruira encore votre charité à prier pour celui qui a contribué en ceci son travail à votre contentement, et qui prise grandement l'honneur d'être,

Mes Religieuses Dames,

Votre plus humble et affectionné serviteur,

LOUIS DE SALES.

LETTRES
DE
SAINT FRANÇOIS
DE SALES.

PREMIÈRE LETTRE.

LE PRÉSIDENT FAVRE (1) A FRANÇOIS DE SALES.

Cette lettre fut écrite à S. François de Sales lorsqu'il étoit prévôt de l'Église de Genève, pour l'inviter à accepter la dignité de sénateur, qu'il avoit constamment refusée.

Vers le mois d'août 1593.

Ais, charissime frater, velle te à theologiâ impetrare facultatem ad jurisprudentiæ sacra, quæ superiore biennio intermisisti, quodam postliminii (2)

(1) Favre (Antoine), premier président au sénat de Chambéri, gouverneur de Savoie et pays adjacents, né en Bresse le 4 octobre 1557, étoit un des premiers jurisconsultes de son temps, et jouit encore d'une grande réputation. Il étoit intimement lié avec S. François de Sales, qu'il avoit fait recevoir avocat au sénat de Chambéri en 1592. Ils contractèrent alors une liaison que le temps ne fit que cimenter de plus en plus; ce qui étoit digne de deux ames aussi belles et aussi saintes. Antoine Favre mourut à Chambéri le 28 février 1624.

(2) *Postliminium* signifie le retour à un bien ou à un pays dont on avoit été enlevé de force.

jure repetenda. Quo omine non solùm mirabiliter gaudeo, sed etiam, si tuâ causâ id facis, ut facere debes, et tibi et jurisprudentiæ gratulor: tibi, cui amplissimam gloriæ messem ex consilio paratam esse prospicio; jurisprudentiæ, quam mirâ ingenii tui felicitate ornatum maximè et illustratum iri confido; si, quod facturum te non dubito, ad eam sic voles incumbere, ut, quæ te prior disciplinæ suæ alumnum habuit, ejus laudem cum tuâ putes esse conjunctam.

Si, ut ais, et ego, ut mihi magis placeam, credere volo, meâ potiùs causâ, et quoniam ità suadeo, idipsum facere voles, equidem perindè gratulabor jurisprudentiæ, cùm jam sic affectus esse debeam, ut in eo quod meâ causâ facies non minorem quàm si tuâ diligentiam et industriam collaturum te persuasum habeam; sed mihi potissimùm, cui tam præclara ista tamque facilis obtigerit benè de jurisprudentiâ merendi occasio, vel hoc solo quòd te induxerim uti de eâ benè merereris.

Utcumque verò sit, est quod, quantas possum, tibi referam gratias, qui meis sive precibus sive consiliis tantùm indulgere te profitereris, ut studiorum tuorum legem ex arbitrio meo, non solùm instituere, quod esset facilius, sed etiam institutam et compositam immutare non recuses.

Ego certè ad sancta mutuæ necessitudinis nostræ fœdera constringenda adeò pertinere arbitror uti studiis iisdem exerceamur, ut, ni tu mihi hâc parte prior concessisses, fuerim fortassis, dùm per sena-

tum et uxorem licuisset, theologiam pro jurisprudentiâ secuturus.

Sed extra jocum, placere tibi imprimis theologiam nec miror, nec doleo : est enim propria illa et peculiaris illorum scientia, quos Deus optimus maximus non tam ad amplissimas quasque Ecclesiæ dignitates, quas jam tibi suâ sponte obvias video, quàm ad pietatem informaverit, cujus te gravissimum et sanctissimum, non nomen, sed numen præcipuo cultu habere certò scio.

Atque utinàm eadem mihi, quæ tibi, in eam rem opportunitas adesset! non voluntas, mihi crede, abesset, non animus. Neque tamen despero quin, si quando unà nos vivere, et securiore plenioreque otio frui Deus volet, et exemplo et auxilio tuo, theologiæ quoque degustandæ desiderium non parvum subeat, quo jampridem titillari me sentio, in eoque, ut in Domino mori discam, qui christianæ vitæ scopus esse debet, tandem aliquando consenescam.

At cùm neque Spartam quæ mihi divinitùs data est deserere ultrò debeam, neque à me ipso tanto abesse intervallo, ut, qui vel soli jurisprudentiæ imparem me video, theologiæ etiam amplectendæ temerarios spiritus sumere velim ; planè conveniens est, ea mihi interim studia præcipuè et in amoribus et curæ esse, sine quibus nec officii mei, nec dignitatis ratio satis recta constare possit. Tu verò longe beatior, qui, in istâ potissimùm ætate quæ, ut ais, restitutionis beneficium admittere adhuc posset, jam consecutus sis, ut et utramque scientiam, et tuâ et

utriusque dignitate, capessere possis, si voles; et velle debeas, quià potes.

At hìc videor mihi videre hæsitantem te, quænam illa conditio sit quam admisi : *Si unà nos vivere Deus volet.* An fortassis quòd eventurum sperem, ut in sanctissimo illo vestro collegio canonicatum brevi ambiam, et liberalitate vestrâ, tuâque præsertìm autoritate adipiscar? Sed à dilectissimâ conjuge priùs impetraverim ut mortem optet et oppetat quàm ut id patiatur.

Quid ergò? Ad nostrum ego te, ad nostrum, inquam (vereor enim ne non exaudieris), collegium voco, et, quantâ possum contentione, hortor ut senatoriam dignitatem non jam ambias, sed summis meritis tuis tam honorificè novoque exemplo oblatam alacriter suscipias, præsentemque urgeas occasionem, non quòd verendum sit, si te respicis, ne invitum te unquàm effugiat, sed ut tantò longiores dulcioresque dignitatis tuæ fructus percipias, cujus nec minima pars illa futura sit, quòd, in tantâ rerum omnium perturbatione, tamque perditâ temporum conditione, tam citò verèque dignus habitus sis qui ad eam promovereris.

Quid verò esse potest quod te remorari aut ad cunctandum movere debeat? Annon et episcopos et abbates habemus? et, ut de re judicatâ præscribam, ne dubitationi locus relinquatur, nonne ipsum quoque Ecclesiæ vestræ præpositum, decessorem tuum, virum clarissimum, mihique præ cæteris omnibus, nescio quo bono fato, familiarissimum, eumdem-

que *Imperatorem*, et theologiæ deditissimum, senatorem habuimus? Annon et sacerdotes sumus, et sacrosancta divinarum et humanarum rerum mysteria tractamus? Annon denique et breviarium (si inter seria jocari me patieris), quoties in secreto auditorio lites ex breviario, recitamus?

Quid autem vel tibi gloriosius, vel amplissimo ordini honorificentius, vel denique bonis omnibus optatius, quàm inter eos te sedere, quorum dignitas, tibi communis, et illustriorem tuam reddere, et ex tuâ occasione illustrior ipsa fieri possit!

At revocaret te, inquies, ea functio ab institutæ vitæ studiorumque ratione. Imò admoneret potiùs, quanquam admonitione nullâ eges, uti teipsum et tibi et nobis semper ad imitandum proponeres; et quibus studiis eam tibi pietatis et scientiæ famam comparasses, quæ tantæ dignitatis materiam peperisset, ex perpetuo sectareris.

Nec erit tibi difficilius à principe et senatu quàm ab ipsâ jurisprudentiâ impetrare, ut et potiores et quantas voles theologiæ horas largiare. A me etiam, quem in eo pertinaciorem contradictorem vereri deberes, idipsum te facilè impetraturum promitto : quippè qui nimis feliciter et cum jurisprudentiâ et mecum actum putabo, si te aliquando senatorem, et ut voluntatis ità dignitatis communione fratrem dicere potero.

Et verò, si tantùm mihi tribuis, ut, quià sic volo, jurisprudentiam, cui repudium mittere cogitabas, in gratiam recipere paratus sis, quidni ea quoque

tibi persuaderi patiare, quæ sunt prorsùs consequentia, et tibi longè magnificentiora, mihi jucundiora, ipsi quoque reipublicæ, cujus præcipuam rationem semper haberi æquum est, utiliora?

Non te hortor ad vanam illam gloriam, quam à te tantùm abesse scio, quantùm à christiano pioque viro, ad veram gloriam nato, abesse debeat; quæque, etiamsi ex hominum existimatione aucupanda esset, sequi tamen, non appeti deberet: sed hoc unum contendo, nihil esse quod tu, vel tuâ, vel meâ, vel denique publicæ utilitatis causâ, libentiùs concedere et præstare deberes; quò magis mihi sperandum est, non commissurum te, uti minorem dignitatis tuæ quàm voluntatis rationem habuisse videaris.

Vous dites, mon cher frère (1), que, par un certain droit de retour, vous voulez demander à la théologie la permission de retourner à l'étude de la jurisprudence, que vous avez interrompue depuis près de deux ans. Cela étant, non seulement j'en suis très charmé par rapport à moi, mais même, si vous le faites à cause de vous, comme vous devez le faire, je ne puis que vous féliciter aussi bien que la jurisprudence. Je vous en félicite, dis-je, parceque je vois que ce dessein vous prépare une ample moisson de gloire; je félicite aussi la jurisprudence, parceque je ne doute pas qu'elle ne reçoive un grand ornement et un grand lustre de l'heureuse et mer-

(1) S. François et M. Favre se traitoient mutuellement de frères.

veilleuse fécondité de votre esprit, si vous voulez vous y appliquer, comme je suis certain que vous le ferez, vous persuadant que sa gloire vous est commune avec elle, parcequ'elle vous a eu pour nourrisson.

Que si, comme vous le dites, et comme je le veux croire, et que je m'en flatte, vous le faites pour l'amour de moi, et parceque je vous le conseille, je ne laisserai pas de m'en réjouir encore avec la jurisprudence. En effet, pensant comme je fais sur votre compte, je dois être persuadé que vous n'apporterez pas moins de soin et de diligence en ce que vous entreprendrez à ma considération qu'en ce que vous ferez pour vous-même. Mais si j'ai jamais eu quelque raison de me réjouir et de me féliciter, c'est maintenant que je trouve une occasion si belle et si facile de bien mériter de la jurisprudence, par le bonheur que j'ai de pouvoir vous engager à en bien mériter vous-même.

Quoi qu'il en soit, j'ai toujours un juste sujet de vous remercier, autant que je puis, de ce que vous faites profession de déférer si fort tant à mes prières qu'à mes conseils, que non seulement vous voulez bien régler vos études selon ma volonté, ce qui seroit néanmoins plus facile à faire, mais même que vous ne refusez pas d'en changer l'ordre, lorsqu'il est déja arrêté et déterminé.

A vous parler sincèrement, je pense que, pour serrer les nœuds sacrés de notre mutuelle amitié, il est nécessaire que nous nous appliquions aux mêmes études : c'est pourquoi, si vous ne m'eussiez prévenu,

en adhérant à mes sentiments sur cet article, et que le sénat et mon épouse me l'eussent permis, j'eusse peut-être embrassé la théologie au lieu de la jurisprudence.

Mais, je vous le dis sincèrement, je ne suis ni surpris ni fâché que vous preniez plus de plaisir à la théologie, puisque c'est là la science propre et particulière non seulement de ceux que notre grand Dieu a destinés par sa bonté à remplir les plus grandes dignités de l'Église, lesquelles viennent d'elles-mêmes au-devant de vous, mais encore de ceux qu'il a formés pour la piété, que je sais que vous cultivez particulièrement, ne vous contentant pas d'en honorer le nom, mais regardant ses pratiques comme très saintes et très importantes.

Et plût à Dieu que j'eusse pour cela le même avantage que vous! croyez-moi, je ne manquerois ni de volonté ni de courage. Cependant je ne désespère pas, s'il plaisoit à Dieu que nous vécussions ensemble un jour, et que nous puissions jouir d'un repos plus assuré et plus parfait, qu'il ne me prît une grande envie de goûter de la théologie, à votre exemple et avec votre secours. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je me sens chatouiller de ce desir; et je me trouverois bien heureux de le porter jusqu'à la vieillesse, pour apprendre par ce moyen à mourir dans le Seigneur, ce qui doit être le but de la vie chrétienne.

Mais, puisque je ne dois pas abandonner la Sparte que Dieu m'a donnée, ni m'éloigner de telle sorte de la connoissance de moi-même, que de porter té-

mérairement mes vues jusqu'à la théologie, étant déja incapable de la seule étude du droit, il est tout-à-fait convenable que j'applique toutes mes affections et que j'apporte tous mes soins à ces études sans lesquelles je ne puis remplir mes devoirs ni soutenir la dignité de ma charge. Pour vous, vous êtes bien plus heureux que cela, d'autant qu'à l'âge où vous êtes, et où vous pourriez encore, comme vous le dites vous-même, implorer le bénéfice de restitution en entier (1), vous êtes dans le cas, eu égard à votre dignité et à celle de ces deux sciences, de pouvoir embrasser l'une et l'autre, si vous voulez; et vous devez le vouloir, puisque vous le pouvez.

Mais il me semble vous voir en peine de savoir ce que je veux dire, et quelle est cette condition que j'ai mise: *Si Dieu vouloit que nous vécussions ensemble un jour*. Ne seroit-ce point peut-être que j'espèrerois pouvoir dans peu de temps prétendre à un canonicat de votre vénérable chapitre, par la libéralité de tous ceux qui le composent, et sur-tout par votre crédit? Mais j'obtiendrois plutôt de ma très chère épouse qu'elle desirât la mort, et qu'elle la subît en effet, que je n'obtiendrois qu'elle y consentît.

Quoi donc? (mais j'ai peur que vous ne vouliez pas m'écouter) je vous invite à entrer dans notre com-

(1) Restituer en entier se dit, en termes de droit, des jugements qui se rendent pour casser des actes où il y a eu des lésions ou des nullités, et par lesquels on remet les parties au même état où elles étoient auparavant.

pagnie, et je vous exhorte, avec toutes les instances possibles, non pas à rechercher la dignité de sénateur, mais à la recevoir sans délibérer, maintenant qu'elle vous est offerte d'une manière si glorieuse, et qui est sans exemple, à cause de votre souverain mérite. Je vous conseille même de presser l'occasion présente; non pas qu'il y ait à craindre, si vous vous regardez vous-même, qu'elle vous échappe malgré vous; mais afin que vous puissiez jouir plus longtemps des doux avantages de votre dignité, qui ne recevra pas un petit accroissement de ce que, dans un si grand trouble de toutes choses et une si misérable condition des temps, vous avez si tôt et si justement été trouvé digne d'y être promu.

Qu'y a-t-il qui vous arrête en ceci, ou qui vous oblige à retarder davantage? N'avons-nous point parmi nous des évêques et des abbés? et, pour vous donner un exemple où il n'y ait point de réplique, et qui ne vous laisse plus aucun lieu de douter, n'avons-nous pas eu dans notre compagnie M. le prévôt de votre Église, votre prédécesseur, très excellent homme, qui étoit, je ne sais par quel bonheur, mon meilleur ami, quoique *Empereur* (1), et qui se donnoit tout entier à la théologie? Disons plus, ne sommes-nous pas prêtres aussi-bien que vous, et ne traitons-nous pas les mystères les plus sacrés des choses divines et humaines? Enfin (si vous voulez me permettre de mêler un peu de plaisanterie avec le sé-

(1) Il s'agit d'un ami de M. Favre, et qui portoit le nom de François Empereur : M. Favre joue ici sur ce nom.

rieux) qui empêche de dire que nous récitons le bréviaire toutes les fois que nous rapportons sommairement les procès dans le bureau secret?

Mais quoi de plus glorieux pour vous, quoi de plus honorable à cet auguste corps du sénat, quoi de plus desirable pour tous les gens de bien, que de vous voir assis au milieu de ceux dont la dignité, qui vous est commune avec eux, pourra rendre la vôtre plus illustre, et devenir elle-même plus illustre par l'union de la vôtre?

Vous me répondrez à cela que les fonctions de cette charge vous détourneroient de la manière de vie que vous avez résolu de suivre, et vous déroberoient le temps de vos études. Et moi je vous dirai, au contraire, qu'elles vous avertiroient, si tant est que vous ayez besoin d'avertissement, de vous comporter de telle sorte que vous soyez toujours un modéle à imiter, et pour nous et pour vous-même, et de cultiver sans cesse des études par lesquelles vous vous êtes fait cette réputation de piété et de science qui a été la cause d'une si grande dignité.

Il ne vous sera pas difficile d'obtenir du prince, du sénat, et de la jurisprudence même, autant de temps que vous voudrez pour vaquer à la théologie. Je vous promets aussi que je vous l'accorderai facilement, quoique vous ayez lieu de me craindre plus que personne, comme le plus capable de vous contredire avec opiniâtreté; car je me croirai encore trop heureux, et je penserai avoir trop fait pour la jurisprudence, si je puis un jour vous appeler sénateur,

et devenir votre frère par l'union de la dignité, comme je le suis par celle de la volonté.

Et certes, si j'ai eu tant d'ascendant sur votre esprit que j'aie fait rentrer en grace auprès de vous la jurisprudence, que vous alliez répudier, pourquoi ne vous laisseriez-vous pas persuader des choses qui sont absolument conséquentes, mais beaucoup plus glorieuses pour vous, plus agréables pour moi, et plus utiles à la république, à laquelle il est juste d'avoir égard, préférablement à toute autre considération?

Je ne vous exhorte point à une fausse gloire: je sais que vous en êtes autant éloigné que le doit être tout homme pieux et chrétien, qui est né pour la véritable. D'ailleurs je n'ignore pas que, quand il devroit en revenir de l'estime des hommes, il faudroit qu'elle suivît seulement les actions dignes de louanges, et non pas que l'on allât au-devant par ses desirs. Encore une fois, je ne vous exhorte pas à cette vaine gloire; mais je prétends aussi qu'il n'y a rien au monde que vous deviez accorder et faire plus volontiers que ce que je vous demande, soit pour vous, soit pour moi, soit enfin pour l'utilité publique; et j'espère que vous ne voudrez pas paroître avoir moins d'égard à votre dignité qu'à votre inclination.

2e LETTRE (1).

S. FRANÇOIS DE SALES, AU PRÉSIDENT FAVRE.

Il lui répond qu'il ne peut accepter la charge de sénateur, et lui détaille ses raisons.

Vers le mois d'août 1593.

Je ne puis que vous remercier, mon frère, de la bonne volonté que vous me témoignez, et je n'en attendois pas moins d'un cœur tel que le vôtre; il n'y a rien aussi que je ne fasse pour vous en témoigner ma reconnoissance, sur-tout en suivant vos bons avis tant que je pourrai. Cependant vous me permettrez de vous dire que pour ce coup nos sentimens ne peuvent pas s'accorder ensemble, et j'espère que vous en conviendrez lorsque vous aurez lu ma présente lettre.

C'est un principe incontestable, et un oracle sorti de la bouche même du Sauveur, que *nul ne peut bien servir deux maîtres* (2). Si jamais cette maxime a convenu à quelqu'un, c'est à moi, qui ne suis déja que trop incapable de la charge que j'exerce. Comment suffirois-je à deux emplois d'une nature si différente, qui demandent un homme tout entier, et qui exigent une si grande assiduité? Vous n'ignorez pas quelle est l'obligation de la résidence par

(1) On ne donne pas cette lettre comme les propres termes de S. François de Sales; il n'y a que le sens, que Ch.-Auguste de Sales nous a conservé.

(2) Nemo potest duobus dominis servire. MATTH. c. VI, v. 24.

rapport aux bénéficiers. Or, en acceptant la charge de sénateur de Chambéri, je ne pourrois m'acquitter de ce devoir; cette ville est trop éloignée d'Annecy et de Genéve pour cela (1). Vous devez donc conclure que je ne dois point accepter cette dignité.

Croyez-moi, mon frère, votre illustre corps et la jurisprudence ne perdront rien à cela : il y en a une infinité d'autres qui rempliront mieux cet emploi que moi, qui lui feront plus d'honneur, et qui, étant plus habiles, seront aussi beaucoup plus utiles à la république. En vérité, je me ferois un grand scrupule d'occuper la place qu'ils méritent, et que je ne mérite pas.

Mais quand j'aurois toutes les qualités requises, je vous ai déja dit que ces deux états sont d'une nature trop différente pour n'être pas incompatibles.

Je sais que la jurisprudence est très sainte par elle-même, et par la fin qu'elle se propose; néanmoins elle ne laisse pas de traiter souvent des choses du monde. Or il ne faut pas mêler le sacré avec le profane (2); et *quiconque s'est une fois engagé à combattre sous les enseignes de Dieu ne doit pas se mêler des affaires séculières* (3).

Vous connoissez mon humeur, et vous savez l'éloignement extrême que j'ai pour les procès et la

(1) Annecy est à neuf lieues au nord de Chambéri, et Genève en est à seize lieues au nord-est.

(2) Non sunt miscenda sacra profanis.

(3) Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus. II. Tim. II, 4.

chicane. Ne vaut-il donc pas mieux, sans comparaison, que je ne pense plus désormais qu'à instruire les peuples, et à leur annoncer la parole de Dieu? Voilà mon état, ma vocation, et la fonction de mon ministère. Pensez-vous qu'en m'appliquant à l'étude du droit, je pusse m'attacher à la prédication aussi sérieusement et aussi fortement qu'il le faudroit? et ne savez-vous pas que « le sens qui est appliqué à « plusieurs objets a moins de force pour chacun « d'eux en particulier (1)? » J'aurois bien d'autres choses à vous objecter, mais je ne puis vous en parler à présent.

Je n'ai plus qu'un mot à vous dire en finissant. Je me sens très obligé, non seulement à son altesse sérénissime de la grace qu'elle m'a accordée, et de l'honneur qu'elle m'a fait en m'envoyant les lettres de sénateur, mais même à tous ceux qui se sont employés pour me les faire obtenir. Cela servira toujours à la gloire de notre famille, et à illustrer nos archives; c'est là tout l'usage que je crois en devoir faire, parceque je me sens une répugnance insurmontable à joindre la vie ecclésiastique avec la vie séculière, et l'embarras des affaires et de la chicane. Voilà mon sentiment, mon cher frère; c'est pourquoi je vous prie de ne me plus presser là-dessus.

(1) Pluribus intentus minor est ad singula sensus.

3e LETTRE (1).

M. DE SALES, A SON FILS S. FRANÇOIS DE SALES.

Cette lettre fut écrite pour engager S. François à abandonner les travaux de la mission, qui exposoient sa santé et même sa vie, et dont à cette époque il ne retiroit pas encore tout le fruit qu'il en recueillit dans la suite.

A la fin de 1593, ou au commencement de 1594.

Je ne puis que louer votre zèle, monsieur mon fils; mais je ne vois pas qu'il puisse aboutir à quelque chose de bon. Vous en avez déja fait plus qu'il n'en étoit besoin. Les personnes les plus sensées et les plus sages disent hautement que votre persévérance se termine à une sotte obstination, que c'est tenter Dieu de faire une plus longue épreuve de vos forces, et qu'enfin il faut contraindre ces peuples à recevoir la foi par la seule bouche du canon. C'est pourquoi je vous conjure de faire cesser au plus tôt nos inquiétudes et nos alarmes, et de vous rendre à votre famille qui vous desire ardemment, mais surtout à votre mère, qui meurt de douleur de ne vous point voir, et de crainte de vous perdre tout-à-fait. Mais si mes prières ne servoient de rien, en qualité de père je vous ordonne de revenir ici incessamment.

(1) Cette lettre n'est ici qu'en substance, et telle que Ch.-Aug. de Sales nous l'a conservée.

4e LETTRE (1).

S. FRANÇOIS DE SALES, A SON PÈRE.

Réponse de S. François à son père ; il s'excuse de revenir.

Monsieur mon père,

Quelque respect que j'aie pour vos ordres, je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il m'est impossible de m'y rendre. Vous n'ignorez pas de qui j'ai reçu ma mission, après Dieu et de sa part. Puis-je me retirer d'ici sans sa permission? Adressez-vous donc, s'il vous plaît, à monseigneur le révérendissime; je suis prêt à partir, dès qu'il parlera. En tout cas, je vous supplie de considérer ces paroles du Sauveur : *Celui qui persévèrera sera sauvé* (2); et ces autres de S. Paul : *On ne couronnera que celui qui aura légitimement combattu* (3). *Les moments d'une légère tribulation opèrent un poids éternel de gloire*, etc. (4).

(1) Cette lettre n'est encore qu'en substance, comme la précédente.

(2) Qui perseveraverit usque in finem salvus erit. MATTH. x, 22. et XXIV, 13.

(3) Non coronabitur nisi legitimè certaverit. II. TIM. II, 5.

(4) Id quod in præsenti est momentaneum et leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis. II. COR. IV, 17.

5e LETTRE.

S. FRANÇOIS DE SALES, AU PRÉSIDENT FAVRE.

Le saint s'excuse auprès de ses amis, qui lui avoient écrit à la prière de son père; il déduit les motifs qui le retiennent en Chablais.

En Chablais, an 1593.

Dicam quod est: tanta est hujus populi pertinacia, ut communi decreto prohibitum sit ne ullus ad catholicas conciones accedat; et cùm plerosque ad audiendum, partìm curiosos, partìm quibus inest adhuc antiquæ religionis sapor, venturos sperabamus, obfirmatam mutuis cohortationibus omnium mentem reperimus; eamque sui sceleris excusationem prætendunt, quòd, si in catholicam Ecclesiam tantisper ferri videantur, à Bernensibus et Genevensibus, inter quos sunt, durè, non ut catholici tantùm, sed ut desertores, tractarentur; itaque se, nisi pace compositâ, nunquàm expectandos: ità nimirùm *trepidaverunt timore ubi non erat timor;* ac nobis non hæresis tantùm, sed hujus quoque sæculi amor primùm ab iis hominibus avellendus est.

Alioquin per privata colloquia ipse etiam minister, in mysterio augustissimi altaris sacramenti, nos ex Scripturis rectè pro fide nostrâ concludere confessus est; confiterenturque cæteri, nisi timor ille immodicus terrenus obstaret. At nos patientiâ *fortem illum armatum, qui custodit atrium suum, à fortiore,* favente Christo, *tandem expulsum iri* speramus. Hic est rerum nostrarum status.

Je dirai franchement ce qui en est, mon cher frère : l'opiniâtreté de ce peuple est si grande, qu'il est défendu par une ordonnance publique que personne n'eût à aller aux prédications catholiques; et lorsque nous espérions que plusieurs viendroient nous entendre, soit par curiosité, soit qu'ils aient encore quelque goût pour l'ancienne religion, nous avons trouvé que tous avoient résolu la même chose par de mutuelles exhortations; et ils apportent cette excuse à leur crime, que, si l'on connoissoit qu'ils penchassent tant soit peu du côté de la religion catholique, ils seroient maltraités par les Bernois et les Génevois, parmi lesquels ils vivent, non seulement en qualité de catholiques, mais encore comme déserteurs de leur religion; et que, par cette raison, il ne faut pas les attendre, jusqu'à ce que la paix soit absolument faite : tant il est vrai qu'*ils ont eu de la crainte où il n'y avoit point sujet d'en avoir* (1). Il ne suffit donc pas que nous leur ôtions l'hérésie, il faut d'abord leur ôter l'amour du siècle.

D'un autre côté, je vous dirai que, dans les conversations familières, le ministre même a confessé que nous tirions une très bonne conclusion des saintes Écritures pour notre croyance, touchant le très auguste mystère du sacrement de l'autel; les autres le confesseroient pareillement, s'ils n'étoient empêchés par cette grande crainte du monde. Mais nous espérons qu'avec la patience, *ce fort armé, qui garde sa maison, sera chassé par un plus fort*

(1) Ps. XIII, 5.

que lui, qui est notre Seigneur Jésus-Christ (1). Voilà l'état de nos affaires.

6e LETTRE.

LE MÊME, AU MÊME.

Même sujet que la précédente.

An 1593.

Onus messis Tunoniensis, meis impar humeris, si ab antistite jussus fuero, deponam. In eam tamen rem alios operarios, iisdemque commeatum dùm parare cogito, nullum inter infinitas hostis generis humani versutias exitum, nullum finem facio: illud me non leviter torquet. Imminent certè capitibus nostris tot clades, mi frater, ut intereà vix ullus pietati procurandæ, cùm ipsa maximè sit necessaria, superesse locus videatur. Animus tamen in meliorem spem, Christo propitio, attollendus est. *Cùm audieritis prœlia et seditiones, nolite terreri. Ante hæc omnia injicient vobis manus* (1).

Interìm, mi frater, hos inter tumultus patriæ nostræ, (dicamne, an tumulos)? dùm circùm circà oculis nostris ingrata quæque sese offerunt, in patriam illam cœlestem oculos intentissimè figamus, cogite-

(1) Cùm fortis armatus custodit atrium suum, in pace sunt ea quæ possidet; si autem fortior eo superveniens vicerit eum, universa arma ejus auferet in quibus confidebat, et spolia ejus distribuet. LUC. XI, 21 et 22.

(2) LUC. XXI, 9, 12.

musque perpetuò Eliam illum Thesbitem non aliter quàm per turbinem ad cœlum ascendisse (1).

Tout aussitôt que je recevrai le commandement de mon évêque, je remettrai fort volontiers la charge de la moisson de Thonon, qui est véritablement trop pesante pour mes épaules. Mais cependant, quand je pense à y mettre d'autres ouvriers, et à leur préparer ce qui leur est nécessaire pour subsister, je ne trouve point de bout ni de sortie au milieu des ruses infinies de l'ennemi du genre humain ; cela me tourmente fort. Certes, mon très cher frère, nos têtes sont menacées de tant de malheurs, qu'il ne semble pas qu'il nous reste le moindre lieu d'avancer ici la piété, quoiqu'elle soit absolument nécessaire. Il faut néanmoins relever notre courage par la vue d'une meilleure espérance, avec la faveur de notre Seigneur. *Quand vous entendrez parler de guerres et de séditions*, nous dit-il, *ne vous étonnez pas. Avant toutes choses ils mettront les mains sur vous.*

Cependant, mon frère, parmi ces troubles, ou, s'il m'est permis de dire, parmi ces tombeaux de notre patrie, qui ne présentent à nos yeux de toute part que des objets désagréables, jetons notre vue très affectueusement vers cette patrie céleste, et pensons perpétuellement que cet Élie Thesbite ne monta pas au ciel autrement que par un tourbillon.

(1) Cùm pergerent (*Elias et Elisæus*), et incedentes sermocinarentur, ecce currus igneus et equi ignei diviserunt utrumque ; et ascendit Elias per turbinem in cœlum. IV. Reg. II, II.

7e LETTRE.

LE PRÉSIDENT FAVRE, A S. FRANÇOIS DE SALES.

Il l'avertit qu'on a dessein de le rappeler du Chablais, mais qu'il dépend de lui de décider s'il préfère y continuer ses travaux, ou bien revenir à Annecy.

Annecy, an 1593.

Habebo, ut spero, crebriores posthàc tabellarios, qui meas ad te litteras perferent, non in istam solitudinem in quâ nunc degis, sed in urbem hanc, ad quam te brevi, ut prævideo, revocabit, non solùm parentis nostri observantissimi votum, sed etiam episcopi amantissimi jussus : sic enim inter eos, me præsente, multis sermonibus actum est de te revocando, tibique dando successore. Miram animadverti patris impatientiam, dùm et saluti tuæ diffidit, et se diutiùs tantis baronis nostri erga te beneficiis, aut potiùs officiis, onerari premique molestè fert.

Episcopus pro suâ prudentiâ verebatur ne multùm de tuis laudibus detraheretur, si, quo tempore magis enitendum esset ut pietatis industriæque fructus aliquis constaret, eam de te homines opinionem conciperent, ut peragendi animum tibi potiùs quàm facultatem defuisse suspicarentur. Ego verò, cujus maximè interest, non tantùm te salvum esse, sed etiam sic de me sentire, ut neque minùs te amare videar quàm à parente ipso amaris, neque minùs prudens providensque quàm senatorem deceat, id

unum verebar, ne aut minùs te amare videar parenti nostro si cum episcopo sentirem, aut minùs prudens episcopo si parentis consilium approbarem.

Dixi tandem videri mihi totam rem istam tui esse debere consilii et judicii; ut, si nihil istìc proficì posse videres, majorem salutis tuæ paternique desiderii quàm tuæ laudis rationem haberes. Neque enim dubito quin ex conatibus istis, tametsi (quod abominor) irriti forent, eò major tibi laudis materia paretur, quò longiores erunt, et, ut ità dicam, quando tibi cum obstinatissimis res est, obstinatiores : sin verò bene sperares, non committeres ut ex præcipuis laboribus et victoriis tuis successori tuo, quisque ille futurus sit, triumphus quæreretur ; aut etiam, quod te magis, ut scio, movebit, ut tanti momenti res prosperè inchoata, successoris tui sive inscitiâ, sive minùs felici industriâ, concideret.

Vides quàm egerim ex bonâ fide et ut amicum decebat, qui adversùs mea commoda pro tuâ dignitate etiam contra patrem laboravi ; in quo tamen satis mihi fuit officio paruisse, succubuisse verò etiam perjucundum. Placuit enim communibus utriusque parentis votis, nec me valdè repugnante, ut jam jam redires, et successorem accipere jubereris.

Cupio ex tuis litteris intelligere, quid tu aut feceris, aut facere constitueris. Mihi probabuntur omnia quæ tu è re et dignitate tuâ esse putabis, si tamen primam salutis tuæ, quæ mihi meâ carior est, habueris, ut par est, rationem. Bene vale, mi suavissime, et me ut soles ama.

J'espère avoir par la suite un plus grand nombre de messagers pour vous porter mes lettres, non pas dans cette solitude où vous êtes maintenant, mais en cette ville d'Annecy, où vous serez rappelé dans peu de temps, comme je le prévois, non seulement selon le desir de notre très honoré père (1), mais encore par le commandement de votre très cher évêque; car c'est ainsi qu'il a été résolu en ma présence, après plusieurs discours, de vous rappeler et de vous donner un successeur. J'ai remarqué une merveilleuse impatience en notre père, qui est dans l'appréhension qu'il ne vous arrive du mal, et en même temps fâché de se voir obligé à notre baron (2), à cause des grands bienfaits que vous en recevez, ou plutôt des services qu'il vous rend.

M. l'évêque, par sa prudence ordinaire, craignoit qu'il n'y allât trop de votre honneur, si, dans le temps qu'il auroit fallu faire tous ses efforts, afin qu'on vît quelque fruit de votre piété et de votre industrie, le monde venoit à soupçonner et à croire que le courage vous a manqué plutôt que le moyen de réussir. Mais moi, qui suis intéressé, non seulement à ce que vous vous portiez bien, mais encore à ce que vous soyez persuadé que je ne vous aime pas moins

(1) M. de Boisy, père de S. François de Sales, que le président Favre appeloit son père par amitié, comme il appeloit le saint son frère.

(2) François-Melchior de Sainte-Joire, baron d'Hermance, gouverneur du Chablais, commandant de la forteresse des Allinges, située au milieu de cette province, qui avoit rendu à S. François toutes sortes de bons offices pendant sa mission.

que notre père vous aime, et à ce que je ne paroisse pas moins prudent et moins prévoyant qu'il ne convient à un sénateur de l'être, je craignois de sembler à notre père vous aimer moins si j'étois de l'opinion de monseigneur, et à monseigneur manquer de prudence si j'approuvois le desir et le dessein de notre père.

C'est pourquoi j'ai dit que mon avis étoit qu'on laissât tout cela à votre jugement et à votre discrétion, afin que, si vous voyez qu'on ne puisse rien faire en ce pays-là, vous ayez plus d'égard à votre vie et au desir d'un père qu'à votre réputation ; car je ne doute nullement que ces travaux, quoique perdus (ce qu'à Dieu ne plaise !), fourniront une matière d'autant plus grande à votre gloire, qu'ils seront plus longs et plus opiniâtres, pour ainsi dire, puisque vous avez affaire à des obstinés. J'ai eu aussi en vue que, si vous pensez qu'il y ait quelque jour aux affaires et quelque espérance d'y réussir, vous ne permettiez pas que vos travaux et vos victoires, qui doivent être si considérables, servent à acquérir l'honneur du triomphe à votre successeur, quel qu'il puisse être, ou (ce que je sais qui vous touchera davantage) qu'une entreprise de si grande importance, et si heureusement commencée, vienne à manquer par l'ignorance ou par l'industrie moins heureuse de ce même successeur.

Vous voyez combien j'ai agi à la bonne foi, et comme il convient à un ami d'en agir ; moi qui, sans considérer mon propre intérêt, ai pris le parti de

votre gloire contre notre père : en quoi toutefois il a suffi que j'aie fait mon devoir, et il m'a été très agréable de n'avoir pas été écouté ; car la commune résolution a été de vous rappeler et de vous donner un successeur, à quoi je n'avois pas beaucoup de répugnance.

Je desire fort d'apprendre par vos lettres ce que vous aurez fait ou résolu de faire. J'approuverai toujours tout ce que vous trouverez à propos, eu égard à la dignité de votre ministère, et principalement à votre santé, qui m'est plus chère que la mienne propre, comme il est juste que cela soit. Adieu, mon très aimable frère, portez-vous bien, et continuez de m'aimer toujours.

8e LETTRE.

S. FRANÇOIS DE SALES, AU PRÉSIDENT FAVRE.

Il lui rend compte des services que lui rend le gouverneur du Chablais dans sa mission, et se plaint de l'opiniâtreté des habitants de Thonon.

An 1593.

Non anteà potui, mi frater, illis tuis litteris respondere, quàm hic idem, qui tuas attulerat, Camberiacum versùs rediret. Fecissem id quidem libentissimè : nulla enim cogitatio me dulciùs recreat, quàm ex quâ quotidiè te mihi præsentem, quoad expressissimè fieri potest, efficio. Enimverò tùm, post densissimas tenebras, mihi lux quædam oboriri videtur; adeò mihi caliginosus est hic aer, cui procul

dubio princeps tenebrarum harum de quibus loqueris præest.

Post tuum enim discessum non cessavit animos horum hominum in deterius quodque obvolvere. Gubernator cum cæteris his catholicis rusticos necnon cives secretis suasionibus ad conciones nostras convocavit, rem christianam rectè ac impensissimè promovit. Sed quamprimùm vidit dæmon; enimverò tunc, advocato suorum concilio, per summam perfidiam, fidem vicissim Tunonenses, quotquot sunt ex primariis, sibi faciunt nullis se unquàm adfuturos catholicis prædicationibus: nimirùm satis non esset privata cujusque pertinacia, nisi nefariâ ac communi cohortatione in suam perniciem, principis desiderio ac nostris conatibus illudant, ac omninò cervices opponant temulentas.

Id actum est nudiustertius in urbis ipsius ædibus publicis, cùm jam anteà abiissent in concilium impiorum, hoc est, per speciem matrimonii cujusdam, uti solet, dirimendi, convenissent in suo quod appellant consistorio, in quo idem jam plerique inter se decreverant.

Quid faceres, mi frater? *Induratum est cor* eorum. *Dixerunt* Deo : *Non serviemus, recede à nobis,* viam mandatorum tuorum *nolumus. Nolunt audire nos, quia nolunt audire* Deum. Mihi autem videre videor quò hujusmodi perditissimi homines tendant. Nimirùm vellent nos, tandem rerum agendarum spe amissâ, ad discessum quodammodo compellere. Atqui nos contrà : quamdiù per inducias et princi-

pis utriusque, tùm ecclesiastici, tùm secularis, licuerit voluntatem, operi instandum, nullum non movendum lapidem, obsecrandum, increpandum, in omni quâ nos Deus donaverit patientiâ et doctrinâ, omninò ac firmissimè statutum est. Atque non modò conciones, imò verò sacrificia, si quis, me judice, certare in hac palestrâ velit, quamprimùm fieri poterit, instituenda sunt; uti non tam animos demere nobis quàm addere suis artibus sentiat inimicus homo. Verùm eâ in re magnam requiri video prudentiam.

Mon frère, je n'ai pu répondre à vos lettres avant que l'homme qui les avoit apportées s'en retournât à Chambéri. Certes je l'aurois bien fait volontiers plus tôt; car je n'ai point de pensée qui me fasse plus de plaisir que celle par laquelle je tâche tous les jours de vous rendre présent à mon esprit le plus vivement qu'il m'est possible, parcequ'alors il me semble qu'une certaine lumière vient m'éclairer après de très épaisses ténèbres; tant cet air est pour moi plein de brouillards, cet air, dis-je, où préside le prince de ces ténèbres dont vous parlez.

Après votre départ il n'a point cessé de pousser toujours les esprits de ces gens-ci à quelque chose de pis. Le gouverneur avec les autres catholiques, par des persuasions secrètes, ont fait venir les paysans, et même quelques bourgeois à nos prédications; ce qui a fort avancé l'affaire de la religion. Mais le diable s'en est aperçu aussitôt; car ayant assemblé un conseil, il a fait en sorte que les princi-

paux de Thonon, par une très grande perfidie, se sont donné leur parole, les uns aux autres, de n'assister jamais à aucunes prédications catholiques; comme si ce n'étoit pas assez que l'obstination particulière de chacun d'eux, sans se moquer ainsi de leur prince et de nos travaux par une commune et très méchante convention contre leur bien propre, et sans s'y opposer opiniâtrément comme ils font.

Cela fut arrêté l'autre jour dans la maison de ville, sous prétexte d'invalider, selon leur coutume, certain mariage, et en conséquence d'une assemblée convoquée antécédemment dans le conseil des impies, qu'ils appellent leur consistoire, où plusieurs avoient déja résolu la même chose entre eux.

Que feriez-vous à cela, mon frère? *Leur cœur est endurci* (1). *Ils ont dit à Dieu : Nous ne servirons pas* (2). *Retirez-vous de nous, nous ne voulons pas suivre la voie de vos commandements* (3). *Ils ne veulent pas nous entendre, parcequ'ils ne veulent pas entendre la voix de Dieu* (4). Certes il me semble voir où tendent les desseins de ces hommes perdus : ils voudroient nous ôter l'espérance de rien faire ici, et par ce moyen nous en chasser. Mais les choses ne se traitent pas ainsi chez nous; car tant que les tréves nous le permettront, et que la volonté du prince tant ecclésiastique que séculier ne nous sera pas contraire, nous avons absolument et tout-à-fait résolu de travailler à cette œuvre, d'employer tous les

(1) Exod. vii, 22. Jerem. xvii, 27. — (2) Jerem. ii, 20.
(3) Job, xi, 14. — (4) Ezech. iii, 7.

moyens imaginables pour la conduire à sa perfection, de prier, de conjurer, d'exhorter, d'inculquer les vérités, de reprendre, de crier, de prêcher, avec toute la patience et toute la doctrine que Dieu donnera. Mais, sans s'arrêter aux prédications, je soustiens à quiconque voudra disputer avec moi sur cette affaire qu'il faut célébrer le sacrifice de la messe le plus tôt que faire se pourra; afin que l'ennemi voie qu'il nous inspire d'autant plus de courage qu'il fait plus d'efforts pour nous l'ôter. Mais en ceci je vois bien qu'il faut user d'une grande prudence.

9e LETTRE (liv. I, let. 62).

S. FRANÇOIS DE SALES, A UN RELIGIEUX.

Il lui parle des travaux et des succès de sa mission.

Thonon, 7 avril 1595.

Mon révérend père, je ne vous saurois dire et je ne sais si vous sauriez croire combien j'ai reçu de consolation de votre lettre : car il y a long-temps que je desirois infiniment d'être assuré de votre santé; mais en avoir l'assurance de vous-même, et de si près, comme je l'ai eue, je ne l'eusse pas osé si tôt espérer. J'en loue Dieu mille fois, et vous remercie très humblement de la souvenance que vous daignez avoir de si peu de chose que je suis, et du desir que vous avez de me voir, que je ne pense pas être plus grand que celui que j'ai de jouir de votre présence, quoiqu'on dise que *l'amitié descend plus vitement qu'elle ne monte;* et si ce n'étoit que je suis engagé

à un jeu où qui le quitte le perd, je me serois déja rendu par-devers vous. Si tâcherai-je dans dix ou douze jours d'avoir ce bonheur, et ce ne sera jamais si tôt que je souhaite; ce qu'attendant, puisqu'il vous plaît, je ne veux pas du tout remettre à ce temps-là de *vous dire mes affaires spirituelles* (1).

M. le sénateur Favre, mon frère, vous aura bien dit, à ce que je vois, comme je suis venu en ce pays. Voici déja le septième mois (2); et toutefois ayant prêché en cette ville (Thonon) ordinairement toutes les fêtes, et bien souvent encore parmi les semaines, je n'ai jamais été ouï des Huguenots que de trois ou quatre, qui ne sont venus au sermon que quatre ou cinq fois, sinon à cachette par la porte et fenêtres, où ils viennent presque toujours : ils sont des principaux.

Cependant je ne perds point d'occasion de les accoster : mais une partie ne veulent pas entendre; l'autre partie s'excusent sur la fortune qu'ils courroient quand la tréve romproit avec Genève, s'ils avoient fait tant soit peu semblant de prendre goût aux raisons catholiques; ce qui les tient tellement en bride, qu'ils fuient tant qu'ils peuvent ma conversation. Néanmoins il y en a quelques uns qui sont déja du tout persuadés de la foi; mais il n'y a

(1) Ce passage semble dire que ce religieux étoit le père spirituel ou le confesseur de S. François de Sales.

(2) S. François de Sales étant parti pour sa mission le 9 septembre 1594, il s'ensuit que ce septième mois étoit le mois d'avril 1595, et après Pâques, qui arriva cette année le 26 mars.

point de moyen de les retirer à la confession d'icelle pendant l'incertitude de l'événement de cette tréve.

C'est grand cas combien de pouvoir a la commodité de cette vie sur les hommes, et ne faut pas penser d'apporter aucun reméde à cela; car de leur apporter en jeu l'enfer et la damnation, ils se couvrent de la bonté de Dieu; si on les presse, ils vous quittent tout court.

J'en dis trop à vous qui savez bien de quelle étoffe doit être la résolution qui fait abandonner ce souci des biens de ce monde et de la famille pour Dieu: c'est tout ce qu'on peut faire que de faire garder, entretenir, et nourrir aux catholiques leur foi à ce prix-là. Au reste, quant à moi, je suis ici; j'ai quelques parents et d'autres qui me portent respect pour certaines raisons particulières que je ne puis pas résigner à un autre; et c'est ce qui me tient du tout engagé sur l'œuvre. Je m'y fâcherois déja beaucoup, si ce n'étoit l'espérance que j'ai du mieux. Outre que je sais bien que le meunier ne perd pas de temps quand il martelle sa meule, aussi seroit-il bien à dommage qu'un autre qui pourroit faire plus de fruit ailleurs employât ici sa peine pour néant, comme moi, qui ne suis encore guère bon pour prêcher autres que les murailles, comme je fais en cette ville.

Voilà ce que pour cette heure je puis écrire, me réservant de vous dire le reste de bouche plus sûrement et bientôt, Dieu aidant, quand vous me favoriserez de vos saints conseils et instructions, qui ne

seront jamais recueillis plus humblement et affectionnément que de moi. Je prie notre Seigneur qu'il vous conserve longuement pour son service, et demeure, mon révérend père, votre, etc.

10e LETTRE.

LE PRÉSIDENT FAVRE, A S. FRANÇOIS DE SALES.

Il le félicite sur les succès de son entreprise; il l'exhorte à la continuer, et sur-tout à ne pas se décourager.

An 1595.

Quæ de sacrosancti episcopi nostri optimorumque omnium gratulatione scribi possunt, sic tu et reputare tecum, pro prudentiâ tuâ, debes, mi frater, et ex consobrini tui fidelissimi relatione jam cognoscere protuisti. Quæ verò propria mea sunt, id est, quem ex absentiâ tuâ dolorem capio, etsi non ab alio quàm à me ipso te intelligere æquum est, vereor tamen ne videar importunus, si hanc amoris erga te tibi significationem adferam, quæ tam insigne pietatis tuæ officium, aut quam ex officio percipis voluptatem, incommodè interpellet.

Illud scito, in summâ omnium expectatione esse, quid præclarus iste conatus enixurus sit: non quòd quisquam verendum existimet, ne tu ea omnia præstare non possis, quæ ab eximio et omni ex parte præstantissimo viro expectari deberent; sed quoniam tibi cum eo genere hominum res est, ut verendum sit potiùs, ne, cùm omnia præstiteris, margaritas ante porcos sparsisse videaris.

Itaque sic plerosque omnes affectos video, ut, si feliciter cedit, laudatores habiturus sis etiam improbos et perditos viros, non laudandi tuî studio, vel impetu elatos, quod esset infamiæ proximum, sed virtutis veritatisque viribus fractos.

Si (quod abominor) aliter evenerit, boni sanè conatum laudabunt, nec nisi hæreticorum insaniam accusabunt; pessimi temeritati tribuent quod industriæ potiùs et charitati christianæ acceptum ferre deberent; omnesque planè fatebuntur, neque animum tibi defuisse ad audendam rem maximam, neque ingenium ad agendam, sed sæculi potiùs felicitatem ad peragendam. Nec ullos fore puto tam iniquos bonarum rerum et alienæ solertiæ æstimatores, ut non plus tibi laudis ex propriâ industriâ, quàm opprobrii ex alienâ infamiâ accedere debere existiment.

Me hoc unum malè habet, quòd parentem nostrum optimum de tuâ salute adeò anxiè laborare animadverto, ut vix persuaderi à me possit nullo te urgeri periculo, ac ne quidem, sic enim existimo, ullâ periculi suspicione. Confirmo tamen quantùm in me est, et bono animo esse jubeo, id sæpissimè asseverans, de quo te non puto dubitare, nunquàm me abs te discessurum fuisse, si quam tibi vel minimam suspicandi periculi causam relictam existimassem.

Te interìm valere et bono animo esse cupio; nam, si juberem, vereor ne tu me gallicè potiùs quàm latinè locutum putares, quasi prudentiæ et constan-

tiæ tuæ diffiderem, quæ mihi omnium maximè est explorata.

Tout ce qui peut s'écrire des congratulations de monseigneur et de tous les gens de bien, vous pouvez vous l'imaginer, mon très cher frère, selon votre prudence, et l'apprendre de la bouche de votre fidèle cousin. Mais pour ce qui me regarde, c'est-à-dire ce qui concerne le tourment que je souffre à cause de votre absence, quoiqu'il ne soit pas raisonnable que vous le sachiez par un autre que par moi, je ne laisse pas de craindre de vous être importun, si je vous donne ce témoignage de mon affection, qui est capable de troubler ce grand acte de piété qui vous occupe, ou du moins le grand contentement que vous recevez de l'avoir entrepris.

Tout le monde est impatient de voir à quoi aboutira ce beau projet. Ce n'est pas qu'il y ait personne qui craigne que vous ne puissiez montrer tout ce qu'on peut attendre d'un homme très accompli; mais c'est que vous avez affaire à une certaine sorte de gens qui donnent lieu de craindre qu'après que vous aurez fait tout votre possible, vous ne sembliez avoir semé les perles devant les pourceaux.

Je vois donc que la plupart sont dans cette opinion, que, si la chose réussit, vous serez loué même des plus méchants et des plus pervers; non pas qu'ils aient le desir de vous louer, ou qu'ils s'en mettent en peine, ce qui seroit presque une infamie pour vous, mais parcequ'ils seront contraints

de le faire par l'éclat de la vertu et la force de la vérité.

Mais si (ce qu'à Dieu ne plaise!) votre dessein ne réussit pas, certes tous les gens de bien loueront votre zèle, et n'accuseront que la méchanceté des hérétiques: les plus méchants, qui devroient le rapporter à votre capacité, et à la charité chrétienne qui vous anime, l'attribueront à témérité; mais tous les autres confesseront sans contredit, que vous n'avez manqué ni de courage pour entreprendre une chose si importante, ni d'esprit pour la conduire, mais plutôt de bonheur pour la porter à sa perfection, par la faute du siécle présent. Au reste, je ne pense pas qu'il y ait des personnes si peu équitables dans le jugement que l'on doit porter sur les bonnes choses et sur l'habileté des autres, pour ne pas avouer que vous méritez plus de louanges à cause de votre propre industrie, que de blâme par rapport à l'infamie des autres.

Tout ce qui me fâche, c'est que notre bon père est dans une telle appréhension qu'il ne vous arrive du mal, qu'à peine puis-je lui persuader que vous êtes en assurance, et que, comme je le crois, il n'y a pas le moindre sujet de soupçonner du danger pour vous. Je le rassure tant que je puis, et je lui dis de prendre courage; lui protestant bien souvent, ce dont je ne pense pas que vous doutiez, que je ne vous aurois jamais quitté si j'eusse prévu qu'il vous fût resté le moindre danger à craindre.

Cependant je desire que vous vous portiez bien,

et je vous prie de ne vous point décourager. Je dis que je desire et que je vous prie; car je craindrois, en me servant d'un terme de commandement, que vous ne vous imaginiez que j'ai voulu parler plutôt françois que latin, comme si je me défiois de votre prudence et de votre constance, dont j'ai une connoissance plus parfaite que qui que ce soit au monde.

11e LETTRE, OU FRAGMENT.

LE MÊME, AU MÊME.

Même sujet que la précédente.

Bonneville en Faucigny, 1595.

Nebulones istos Deus malè perdat, si diutiùs in tenebris versabuntur, quarum fugandarum gratiâ lux mihi mea erepta est! quanquam idipsum est quod me maximè consolatur, quòd de præclaris tuis conatibus tam benè spero quàm qui optimè; nec dubito quin tuam et industriam et diligentiam, sed præcipuè pietatem, Deus optimus maximus sit fortunaturus.

Malheur à ces misérables s'ils demeurent plus long-temps dans leurs ténèbres, puisque c'est pour les dissiper que ma lumière m'a été ôtée! Quoi qu'il en soit, ce qui me console davantage, mon très cher frère, c'est qu'il n'y a personne qui ait une meilleure espérance du succès de votre entreprise que moi; et je ne doute nullement que notre grand Dieu, qui

est la bonté même, ne bénisse votre application et votre diligence, et sur-tout votre piété.

12ᵉ LETTRE.

LE MÊME, AU MÊME.

Il l'informe que le duc de Savoie, instruit de ses travaux, est résolu à l'aider de son appui. Il l'exhorte à continuer sa mission.

Chambéri, 1595.

Tuas de hæreticis præclaras victorias plures majoresque in singulos dies audio, tibique eo nomine ut et toti christianæ religioni mirificè gratulor, vel ob id maximè quòd ex ipsis episcopi nostri litteris intellexi, conatus istos serenissimo principi nostro non tantùm prospectos esse, sed etiam probatos, dignosque visos quos omni studio ac voluntate prosequi et adjuvare deberet.

Venio ad posteriores tuas litteras, in quibus jucundissimum illud fuit, quòd te video nihil de pristinâ istâ animi alacritate remittere, nihilque non tentare ut, si (quod abominor) minùs feliciter res succedat, ea sola tibi culpa objici possit, quòd plus animi et ingenii habueris ad audendum, quàm ii omnes, quorum hâc parte præcipua auctoritas est, voluntatis ad adjuvandum.

Sed illud sanè molestissimum est quod conquereris, nec immeritò, tam frigidè tantam rem ab istis tractari, qui tam præclaros conatus tuos et modis et artibus omnibus favere deberent. Nihil autem miserius, quàm quòd, hoc tempore in quo pax ista pre-

çaria, aut, ut Virgilius loquitur, *sequestra*, totque mensium firmatæ induciæ facere deberent ut benè sperare liceret, vix quisquam est qui præter te in hanc curam velit incumbere.

Sed tamen, si tibi mihique credis, perge ut cœpisti, in id usque tempus quo desperatio non minùs probatam omnibusque cognitam quàm justam habitura sit excusationem. Habebis tuæ fortitudinis virtutisque non modò testes, sed etiam admiratores, eos ipsos quos fautores habere, ut decebat, non potuisti : Deum verò optimum maximum retributorem, qui laborum tuorum æstimationem, non ex perceptis fructibus, sed ex iis qui percipi potuerunt et debuerunt pro pietate tuâ, habiturus est; quanquam vix mihi in animum cadere potest, ut de tam piis, et quod præcipuum est, piè habitis conatibus desperandum putem.

J'apprends tous les jours des nouvelles de vos belles et grandes victoires, qui s'augmentent de plus en plus; c'est pourquoi je m'en réjouis merveilleusement avec vous et avec toute la religion chrétienne; et j'en suis d'autant plus charmé, que j'ai appris par les lettres de monseigneur le révérendissime notre évêque que ces peines que vous prenez, et ces travaux de votre ministère, ne sont pas seulement venus à la connoissance de son altesse sérénissime, mais encore qu'ils ont son approbation, de sorte qu'elle les a trouvés dignes de toute son affection et de tout son appui.

Je viens à vos dernières lettres, dont j'ai reçu un très grand contentement, apprenant que vous ne perdez rien de cette gaieté d'esprit que vous possédiez ci-devant, et que vous mettez tout en œuvre pour faire réussir votre entreprise; afin que, si la chose avoit un succès moins heureux (ce que je prie Dieu de ne point permettre), on ne puisse vous reprocher autre chose, sinon que vous avez eu plus de courage et d'esprit pour entreprendre, que tous ceux qui ont du pouvoir et de l'autorité à cet effet n'ont eu de volonté pour vous aider.

Mais c'est une chose très fâcheuse que celle dont vous vous plaignez avec tant de justice, qu'une affaire de si grande importance soit traitée si froidement par ceux qui devroient favoriser en toute manière des desseins aussi louables et aussi grands que les vôtres. Rien n'est aussi misérable que de voir qu'il se trouve à peine quelqu'un avec vous qui veuille travailler à cette bonne œuvre en ce temps-ci, où cette sorte de paix mendiée que Virgile appelle *sequestra*, et les trêves de tant de mois, devroient donner bonne espérance à tout le monde.

Cependant si vous vous consultez vous-même, et si vous m'en croyez, continuez comme vous avez commencé, jusqu'à ce que le peu d'espérance de réussir vous fournisse une excuse, qui ne sera pas moins bien reçue, ni moins connue de tous, que juste et raisonnable. Vous aurez non seulement pour témoins, mais encore pour admirateurs de votre courage et de votre vertu, ceux-là mêmes que vous

n'avez pu avoir pour protecteurs et pour promoteurs; mais de plus vous aurez pour rémunérateur notre bon Dieu, qui n'estimera pas vos travaux par les fruits qui en auront résulté, mais par ceux qu'ils auroient pu et dû produire effectivement, eu égard à votre piété, quoique je ne puisse pas me mettre dans l'esprit qu'on doive désespérer d'une œuvre si sainte et, qui plus est, si saintement entreprise.

13e LETTRE.

S. FRANÇOIS DE SALES, A M. LE SÉNATEUR FAVRE.

Il lui fait part des changements des habitants de Thonon, et des tentatives qu'ils font pour voir s'il seroit possible d'en venir à une espèce d'arrangement.

Vers le 14 avril 1596.

Jam, mi frater, latior simul et lætior patet ad christianam hanc messem aditus; heri namque parùm abfuit quin Avulliacus, cum urbis syndicis, uti vocant, ad concionem palàm venerit, quòd me de augustissimo Eucharistiæ sacramento disputaturum audivisset. Quo de mysterio sententiam rationesque catholicorum ex me audiendi tanto tenebantur desiderio, ut qui palàm nondum venire, ne legis suæ immemores viderentur, ausi sunt, me ex diventiculo quodam secreto audiverint, si tamen per vocis meæ tenuitatem licuit.

Ego hâc iterùm egi venatione, ut promitterem me sequenti concione ex Scripturis luce meridianâ

clariùs dogma commonstraturum, ac adeò tantis rationum momentis propugnaturum, nullus ut futurus sit ex adversariis qui non cognoscat densissimis se tenebris excæcatum, nisi qui humanitati ac rationi nuntium remiserit.

His nimirum rodomontæis propositionibus se ingeniumque suum ad arenam vocari rectè cognoscunt, ne videlicet, si non veniant, existimentur imbelles omninò, qui catholicam vel homuncionis nescio cujus impressionem reformident.

Res est in tuto: jam enim ad colloquia descendunt, mox, ut ex proverbio, ad deditionem venturi. Sic enim Crescanus advocatus nos docuit, Tunonenses communi consilio confessionem, uti vocant, suæ fidei scriptis prolaturos; uti, si quid à nobis differunt, eâ de re familiari ac privato colloquio, vel privatis scriptis, agamus.

Cùmque legationem hanc ministro suo quidam imponere vellent, alii tutiùs contrà fuere, ne nobiscum palæstram ineat, ne subtilitatibus scholasticis vincatur, cùm philosophiæ sit ignarus. Bene sanè, quandoquidem et per vicarium pugnam suscipiunt, et tam exiguis copiis nostris aguntur, et de conditionibus proponendis cogitant. Nos verò, erectis per Dei gratiam animis, concertationem hanc bonâ spe gaudentes expectamus.

Mon frère, nous commençons à avoir une ouverture fort grande et fort agréable à notre moisson chrétienne; car il s'en fallut fort peu hier que M. d'A-

vully et ceux qu'on appelle les syndics de la ville ne vinssent ouvertement à mes prédications, parcequ'ils avoient ouï dire que je devois parler du très auguste sacrement de l'Eucharistie. Ils avoient une si grande envie d'entendre de ma bouche le sentiment et les raisons des catholiques sur ce mystère, que ceux qui n'osèrent pas encore venir publiquement, de peur de paroître fausser la promesse qu'ils s'étoient jurée, m'entendirent d'un certain lieu secret, si tant est que ma voix, qui est foible, ait pu parvenir jusqu'à leurs oreilles.

Or dans cette chasse j'ai fait une autre avance, et j'ai promis qu'à la prédication suivante je prouverois, plus clairement qu'il ne fait clair en plein midi, la doctrine des catholiques par les saintes Écritures, et que je la défendrois si bien et par de si puissants arguments, qu'il n'y auroit personne des adversaires qui ne reconnût qu'il est aveuglé des plus épaisses ténèbres, à moins qu'il n'eût renoncé à l'humanité et à la raison.

Ils n'ignorent pas que par ces rodomontades et la hardiesse de ces avances on les provoque à la dispute, et qu'on en veut à leur jugement et à leur réputation; ensorte que, s'ils ne viennent pas, on ne doutera plus qu'ils se sentent absolument foibles, et qu'ils redoutent très fort l'impression que leur peut faire le dogme catholique dans la bouche du moindre des hommes.

Il n'y a rien de plus sûr que cela; car puisqu'ils viennent déja à parlementer, selon le proverbe, ils

ne tarderont point à se rendre. C'est ainsi que nous l'a rapporté M. l'avocat Ducrest, qui nous a dit que MM. de Thonon avoient résolu, d'un commun consentement, de nous présenter par écrit leur confession de foi; afin que, si elle contient quelque chose qui soit différent de la nôtre, nous puissions en traiter familièrement, ou dans des conversations particulières, ou par lettres.

Et comme quelques uns vouloient charger le ministre de cette ambassade, d'autres ont été d'un avis contraire, ne voulant pas qu'il comparoisse pour disputer avec nous, parcequ'il est ignorant dans la philosophie, et qu'il est à craindre qu'il ne soit terrassé et vaincu par les subtilités scolastiques. On ne peut disconvenir que cela n'aille fort bien, puisqu'ils ne veulent combattre que par substitut, que nos petites troupes les inquiètent, et qu'ils pensent à nous proposer des conditions. Nous attendons avec joie et avec confiance cette conférence, et nous avons très bon courage par la grace de Dieu.

14e LETTRE.

LE PRÉSIDENT FAVRE, A S. FRANÇOIS DE SALES.

Réponse à la lettre précédente. Il se réjouit de ce qu'elle contient, et encourage de nouveau le saint à poursuivre avec le même zèle son entreprise.

Chambéri, 1596.

De tuo, mi frater, ad Anicienses nostros reditu, etsi multorum sermonibus audiebam, ne tamen fa-

cilè possem credere illud faciebat, quòd nullis à te litteris de eo certior factus essem: quas cùm multis de causis avidissimè expectabam, tum ob hoc maximè ut scirem venissesne tantùm, an etiam rediisses. Occurrebat enim quod de Attilio Regulo apud Pomponium nostrum quodam loco legisse memineram, cùm à Carthaginiensibus Romam missus esset, non visum eum postliminio rediisse, quia dixerat se reversurum, nec animum habuerat Romæ remanendi.

Etsi namque subverebar ne qua temporis prorogatio et desiderio meo et labori tuo accederet, malebamque te ubivis gentium, quàm inter perditos et desperatos istos helluones vivere; tamen non dubitabam quin, si quid aut jam profeceras, aut longiore molestiâ proficere posse sperares, nihil tibi adeò durum aut difficile videretur, quod non facilè concoqueres, ne tam præclari instituti te unquàm pœniteret.

Nunc verò mirificam capio voluptatem ex constantiâ consilii tui, cujus majores quotidie fructus tibi totique reipublicæ christianæ constare, inclinatâ jam ad partes nostras victoriâ, paratoque triumpho de Avulliaco, cæterisque non minorum duntaxat gentium, ut sibi videntur, diis, sed melioris etiam notæ adversariis; quorum alios intelligo, argumentorum tuorum solâ recitatione fractos, aspectum congressumque tuum fugere (quid verò, Deus bone! si dicentem te et disserentem audissent?); alios, oblatæ disputationi impares, scripto agere decrevisse, hoc

ipso impudentes, quòd chartam, quantùmvis mendacem et impudentem, non putant erubescere posse.

Mon frère, quoique plusieurs personnes m'aient assuré que vous deviez bientôt retourner à Annecy, je n'ai pu cependant me résoudre à le croire, parceque vous ne m'en avez rien écrit. J'attendois avec impatience de vos lettres pour bien des raisons, mais surtout pour savoir si vous étiez venu seulement en passant, ou si vous étiez tout à fait de retour. Car je me représentois ce que j'avais lu quelque part dans notre Pomponius d'Attilius Régulus (1), qu'ayant été envoyé à Rome par les Carthaginois, il ne parut pas qu'il fît usage du droit de retour, parce-

(1) Attilius Régulus, consul romain, combattit plusieurs fois contre les Carthaginois, ennemis jurés de la république romaine, et leur fit essuyer des pertes fort considérables. A la fin cependant il fut fait prisonnier avec 15,000 des siens dans une bataille, où 30,000 Romains furent passés au fil de l'épée. Les Carthaginois, desirant la paix, envoyèrent, l'an 503 depuis la fondation de Rome, des ambassadeurs chez les Romains pour proposer des conditions. Espérant obtenir beaucoup par l'entremise de Régulus leur prisonnier, ils voulurent que celui-ci accompagnât leur ambassade à Rome; mais ils lui firent jurer que si elle ne réussissoit pas il retourneroit à Carthage. Régulus, arrivé à Rome, au lieu de chercher à insinuer des dispositions pacifiques au sénat, le dissuada de faire la paix, et s'opposa même au rachat des captifs. Les ambassadeurs furent renvoyés, et Régulus, esclave de sa parole, résistant aux instances de ses amis qui le conjuroient de demeurer avec eux, retourna avec eux en Afrique. Les Carthaginois, furieux de sa conduite et de ce qu'il étoit la cause principale que leurs propositions avoient été rejetées, le livrèrent au supplice, et le firent périr dans des souffrances affreuses.

qu'il avoit promis aux Carthaginois qu'il reviendroit chez eux, et qu'il n'avoit pas eu l'intention de demeurer à Rome.

En effet, quoique je craignisse que l'accomplissement de mon desir ne fût retardé, et que votre travail ne fût prolongé; quoique je vous aimasse mieux en tout autre lieu que parmi ces hommes perdus et désespérés, je ne doutois pas néanmoins que, si vous faisiez déja quelque profit, ou que vous vissiez quelque espérance d'en faire en continuant toutes les peines que vous vous donnez journellement, vous ne digérassiez volontiers les choses les plus dures et les plus difficiles, pour n'avoir jamais lieu de vous repentir d'avoir manqué une si belle entreprise.

Mais je reçois maintenant une satisfaction nonpareille de la constance avec laquelle vous poussez votre pointe, et des grands fruits que je vous vois faire de jour en jour, pour votre bien premièrement, et pour celui de toute la république chrétienne; puisque la victoire penche de notre côté, et que vous n'êtes pas beaucoup éloigné de triompher du seigneur d'Avully et de nos autres adversaires, que les hérétiques regardent comme des dieux non seulement du second ordre, mais même du premier. Je vois que quelques uns d'entr'eux évitent votre vue et votre rencontre, parcequ'ils ont été renversés par la seule exposition de vos arguments. Bon Dieu! que seroit-ce s'ils vous eussent entendu prêcher et discourir? D'autres, ne se sentant pas assez forts pour la dispute que vous leur aviez présentée, ont résolu

de traiter par écrit; se montrant impudents par cela même qu'ils ne pensent pas que le papier puisse rougir, encore qu'il soit chargé de mensonges et d'impudence.

15e LETTRE.

S. FRANÇOIS DE SALES A M. DE GRANIER, ÉVÊQUE DE GENÈVE.

Il lui rend compte des succès de sa mission.

An 1596.

Si quid hìc actum sit, quid nunc fiat, scire cupis, ut te scire par est, mi domine, ex Epistolarum divi Pauli lectione totum habebis. Indignus sum qui sim ei compar; sed infirmitatem nostram in suam gloriam Dominus coaptavit. Progredimur, sed ægri in modum, qui, postquàm lectum reliquit, pedum suorum usum amisit, et in infirmâ sanitate nescit plusne sit sanus quàm æger.

Ità est sanè, præsul dignissime; paralytica est provincia; et ego, antequàm rectè ambulet, de discessu in veram patriam cogitare potero. Tuæ similis pietas potest in suis sacrificiis quod nunquàm merebor obtinere. Peccator sum, præthereà nihil, et gratiarum quas in me Deus spargit omninò indignus. Scis hoc super omnes, mi domine, et æquè ac veritatem istam, omnia me in dies tuum tuumque facere humillimum obedientissimumque filium et servum.

Monseigneur, si vous desirez savoir, comme il est

convenable que vous le sachiez, ce que nous avons fait et ce que nous faisons maintenant, vous le trouverez tout entier dans la lecture des Épîtres de S. Paul. Ce n'est pas que je ne sois indigne d'être mis en comparaison avec ce grand apôtre; mais notre Seigneur sait fort bien tirer parti de notre faiblesse pour sa gloire. Nous marchons à la vérité, mais c'est à la façon d'un malade, qui, après avoir quitté le lit, trouve qu'il a perdu l'usage de ses pieds, et qui, dans la foiblesse qu'il éprouve, ne sait pas s'il est plus sain que malade.

C'est la vérité, monseigneur; cette province est toute paralytique; et, avant qu'elle puisse marcher, je pourrai bien penser au voyage de la vraie patrie des chrétiens. Une piété telle que la vôtre peut m'obtenir ce que je ne mériterai jamais. Je suis pécheur, et rien de plus; et je suis tout-à-fait indigne des graces que Dieu répand sur moi. Vous le savez mieux que personne, monseigneur, et vous n'en êtes pas moins certain que de cette vérité, que toutes sortes de considérations me rendent chaque jour de plus en plus

Votre très humble, etc.

16e LETTRE.

Bref du pape Clément VIII à M. d'Avully, converti par les prédications et les soins de S. François de Sales.

20 septembre 1596.

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Ex litteris venerabilis fratris archiepiscopi Ba-

rensis, nuncii nostri apostolici apud filium nostrum singulariter dilectum Sabaudiæ ducem, accepimus, multo cum spirituali gaudio, quanta fecerit tibi qui potens est et dives in misericordiâ; qui te, ab ineunte ætate mortiferâ hæresum doctrinâ imbutum, ex profundâ illâ et densissimâ errorum caligine dexterâ suâ potenti eduxit, et transtulit in admirabile lumen suum, ut catholicam veritatem agnoceres et reciperes, et ad hanc unam sanctam, catholicam, et apostolicam, romanam Ecclesiam, extra quam non est salus, confugeres, quæ te intra maternum gremium cupidè excepit.

Ex iisdem litteris cognovimus quemadmodum omnes hæreses et veteres errores detestatus sis, et magnam verè pœnitentis et contriti cordis significationem dederis. Benedicimus Deum cœli, qui fecit tecum secundum magnam misericordiam suam, neque est passus te diutiùs jacere in tenebris et umbrâ mortis, virum istâ generis nobilitate, belli pacisque artibus instructum, et iis animi ornamentis excultum, quæ nobis non sunt ignota. Gratulamur Ecclesiæ catholicæ; gratulamur principi tuo duci, qui te meritò amat et plurimi facit; gratulamur etiam fœminæ primariæ conjugi tuæ, cujus lacrymæ et orationes ascenderunt in conspectu Dei, et ejus divinâ ope te Christo lucrifecit.

Tu verò, fili, vade, et narra quanta fecit tibi Deus; et qui anteà cum Saulo Ecclesiam Dei persecutus es, nunc cum Paulo, quantùm pro tuâ vi potes, eamdem defende et ædifica. Intereà has ad te nos-

tras dare voluimus, indices et testes nostræ in te benevolentiæ, tibique nostram paternam et apostolicam benedictionem amanter impertimur.

Datum Romæ apud Sanctum-Marcum, sub annulo piscatoris, die vigesimâ septembris, millesimo quingentesimo nonagesimo sexto, pontificatûs nostri anno quinto.

SYLVIUS ANTONIANUS.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique. Nous avons appris, à notre grand contentement spirituel, par les lettres de notre vénérable frère l'archevêque de Bary, notre nonce apostolique auprès de notre bien-aimé fils le duc de Savoie, les grandes graces que vous a faites celui qui est puissant et riche en miséricordes; lequel, par la vertu de sa droite, vous a retiré des ténèbres épaisses et de l'abyme très profond de la doctrine empestée de vos erreurs, dont vous aviez été imbu dès votre bas âge, et vous a transféré dans son admirable lumière, afin que vous connussiez et que vous reçussiez les vérités catholiques dans l'unique sainte Église catholique, apostolique et romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut, et qui vous a reçu avec ardeur dans son sein maternel.

Nous avons appris par les mêmes lettres avec quelle ferveur vous avez détesté toutes les hérésies et toutes vos anciennes erreurs, et les marques que vous avez données d'un cœur contrit et vraiment pénitent. Nous bénissons le Dieu du ciel, qui en a usé

avec vous selon sa grande miséricorde, et qui n'a pas permis que vous demeurassiez plus long-temps enseveli dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort; sur-tout étant ce que vous êtes, un homme distingué par votre noblesse, par votre habileté dans les affaires et dans le métier de la guerre, et par toutes les belles qualités de l'ame, toutes lesquelles choses sont venues à notre connoissance. Nous nous réjouissons de votre bonheur avec l'Église catholique, avec le duc votre prince, qui vous aime avec justice, et qui fait un grand état de vous; et avec votre chère épouse, dont les larmes et les prières sont montées jusqu'au trône de Dieu, et qui avec son divin secours vous a gagné à Jésus-Christ.

Allez donc, mon fils, et racontez à tout le monde les merveilles que Dieu a opérées en vous; et comme par le passé vous avez persécuté l'Église de Dieu avec Saul, maintenant tâchez de la défendre et de l'édifier de tout votre pouvoir avec Paul. Cependant nous avons bien voulu vous envoyer cette lettre, pour vous marquer notre bienveillance; et nous vous donnons avec affection paternelle notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, au palais Saint-Marc, sous l'anneau du pêcheur, le vingtième jour de septembre mil cinq cent quatre-vingt-seize, la cinquième année de notre pontificat.

SYLVIUS ANTONIANUS.

17e LETTRE.

LE PRÉSIDENT FAVRE, A S. FRANÇOIS DE SALES.

Il lui dédie le XIIe livre de ses *Conjectures sur le droit.*

Après le 20 septembre 1596.

Amavi te, mi Salesi, et, pro eo sanè ac debui, colui plurimùm, priùs etiam quàm vel tu mihi de facie notus esses, vel ego tibi; invitatus nimirùm permotusque solâ percelebris tui nominis famâ, et admiratione virtutis, quâ nihil est, ut ego quidem existimo, ad sociandas constringendasque hominum vel disjunctissimorum mentes efficacius. Posteà verò quàm per humanitatem tuam aditus mihi ad amicitiæ tuæ sacra et familiaritatis penetralia liber patuit, tantam sensi voluntatis erga te meæ factam accessionem, ut mirarer, puderetque non ità me jam antè affectum fuisse, nullus ut accessioni locus relinqueretur.

Sic enim, quasi ea quæ oculis cernuntur, mihi visus sum intueri, non solùm quàm me amares, sed etiam quàm amari deberes ab iis quoque quos nullâ tibi neque necessitudinis neque officiorum magnitudine detinuisses. Nam quis, obsecro, nisi planè insulsus, καὶ ἄμουσος, tam multa, tamque præclara ingenii tui decora et ornamenta non suscipiat, amet, veneretur? Illud verò quàm mirabile novumque in istâ ætate, quæ in integrum restitutionis auxilium implorare adhuc posset, si quid fortè superioribus annis per inconsultam facilitatem peccasses, eam te

sapientiæ, eruditionis et eloquentiæ laudem assecutum, et conjunctis theologiæ ac jurisprudentiæ gravissimis difficillimisque studiis, ut, cùm in utrâque scientiâ excellere te omnes videant, in utrâ tamen excellas discernere nemo possit.

Sed sunt istæ fœcundi excultique ingenii potiùs quàm recti animi dotes, quas, licèt non nisi perpaucis datas, *quos equus amavit Jupiter,* faciliùs tamen admirari, fortassis invidere tibi etiam amici possent, quàm ob eas amare te cæteri, qui aliam amandi rationem non haberent. Amo ego magis tuam illam probitatem, prudentiam, temperantiam, æquanimitatem, cæteraque id genus beati optimèque à naturâ et philosophiâ subornati animi bona, quæ in aliis non nisi rarissimè singula, in te uno sic elucent universa, ut neque malevolorum invidorumve calumniis obscurari queant, neque non amari et coli ab omnibus, præterquàm si qui essent tam malè nati, ut virtutem ipsam odisse summæ virtutis opus esse arbitrarentur; etsi hoc quoque ad felicitatem tuam accedit, quòd tuis laudibus omnes, ut æquum est, favent.

Hìnc illa singularis erga te propensio serenissimi ducis nostri, qui senatoriam dignitatem, quam plerique alii ambire tam anxiè solent, tibi nuper nihil minùs cogitanti ultrò jam destinavit, confestìm haud dubiè collaturus, si plus apud te prudentissimi principis judicium, totiusque amplissimi ordinis nostri expectatio, ipsa denique ratio, quàm modestia tua, valuisset. Indè etiam quòd aspernatus es hucusque

verecundiore, quàm par esset, cunctatione, ac nescio quo ætatis prætextu (quasi ætatis vitium aut delictum illud sit, quòd ante ætatem perfectè sapere didiceris) eximia ista virtutis insignia, ideò fortasse, quòd ejusmodi pleraque non pauci etiam sine virtute sunt assecuti : hoc unum tibi ad veram gloriam satis esse ducens, quòd tanti principis, optimorum etiam et eruditissimorum omnium qui te nôrunt, conspirantia studia judiciaque merueris, quæ sanè virtus sola et assequi potuit et promereri.

Ego verò qui semper pluris faciendum credidi, si virtutum ac scientiarum præmia quis mereretur, quàm si possideret, sic te amo et observo, tanquam iis quoque plenum honoribus à quibus temperasti; nec quicquam est quod te malim esse quàm Salesium, ut eâ te prosequar observantiâ, quæ et sanctissimo episcopo debetur, et gravissimo senatori. Taceo quàm multas habeam proprias planèque meas colendi tuî causas, quas, innumeris tuis in me beneficiis publicè privatìmque testatas, vellem ego maximè, si per ingenioli mei tenuitatem liceret, publico etiam aliquo testimonio ingenuè profiteri, et justâ constantique gratiarum actione sic complecti, ut non minùs gratum me ac memorem quàm tibi devinctum posses agnoscere.

Neque rursùm ignoro quantùm amori tuo vel ob id maximè deberem, quòd dulcissimum fratris nomen inter nos commune ac familiare esse voluisti; ut quod unum honestissimo utriusque desiderio negabatur, quoniam à naturâ impetrari non poterat,

validoribus amicitiæ artibus extorqueremus, nec dubitare quisquam posset, quin verè fraternus esset amor, qui et abs te in me proficisceretur, et à me vicissìm redderetur.

En igitur levidense tibi in eam rem munusculum ex promptuario *conjecturarum* mearum, in quibus etsi scio nihil esse quod vel tuis meritis, vel cupiditati meæ, vel denique mutuæ necessitudinis nostræ dignitati respondeat, omnia tamen consecutum me putabo, si efficere potero ut hôc quantulocumque monumento arctissimæ conjunctionis nostræ memoria feliciter ad posteros perferatur.

Non quòd usque adeò mihi blandiar, ut ista sperem vel conjiciam aut æterna fore, aut longiores annos ferre posse; sed quia nihil est quod tam in optatis habeam, quàm ut, si quod nominis mei post cineres vestigium extabit, neminem tibi me amiciorem fuisse, aut amicitiam tuam pluris unquàm fecisse omnes intelligant. Id, pro incredibili tuâ erga me benevolentiâ, æquè tibi optatissimum et jucundissimum ut esse cupio, ita fore spero et confido. Benè vale, frater suavissime, et me, ut facis, ama.

Je vous aime, mon très cher de Sales, et je vous ai honoré comme je le devois, avant même que nous nous fussions jamais connus et vus ni l'un ni l'autre; et je fus porté à cela uniquement par votre grande réputation, et par l'admiration de votre vertu, qui, à mon avis, suffit toute seule pour lier et unir étroitement les esprits des hommes les plus divisés.

Mais depuis que par votre bienveillance j'ai eu un libre accès au sanctuaire de votre amitié et jusqu'au plus intime de votre familiarité, j'ai senti mon inclination pour vous s'accroître à un tel degré, que j'ai été surpris et que j'ai eu honte de n'avoir pas été auparavant prévenu d'affection pour vous jusqu'au point qu'il n'y eût plus aucun lieu d'en concevoir davantage.

En effet, il m'a semblé voir, aussi clairement que l'on voit les objets des yeux du corps en plein jour, non seulement combien vous m'aimiez, mais encore combien vous deviez être aimé de ceux-là mêmes qui ne sont liés avec vous ni par une étroite amitié ni par la grandeur de vos bienfaits. Car qui est-ce, je vous prie, qui a assez peu de bon sens et de connoissance pour ne pas admirer, aimer et honorer tant de belles qualités de votre esprit? Mais quelle merveille n'est-ce pas, à l'âge où vous êtes, où vous pourriez fort bien implorer le bénéfice de restitution en entier, si par hasard vous aviez manqué à quelque chose par une trop grande facilité, que vous ayez acquis tant de gloire par votre sagesse, votre érudition et votre éloquence; et qu'ayant joint des études aussi importantes et aussi difficiles que le sont la théologie et la jurisprudence, vous soyez si excellent en l'une et en l'autre que personne ne puisse discerner en laquelle des deux vous excellez!

Au reste, toutes ces choses sont plutôt les qualités d'un esprit fécond et cultivé que celles d'une bonne ame; et quoique Dieu ne les ait données qu'à fort

peu de gens, elles pourroient attirer plus facilement l'admiration et peut-être l'envie de vos amis, que l'amour des autres qui n'auroient que cette raison de vous aimer. C'est pourquoi j'aime beaucoup mieux votre probité, votre prudence, votre modération, l'égalité de votre humeur, et toutes ces autres vertus d'une ame bien née et heureusement formée par la nature et la philosophie, qui, se trouvant très rarement, même seules, dans les autres sujets, sont toutes réunies en vous; en sorte qu'elles ne peuvent être obscurcies par les calomnies des personnes envieuses et mal intentionnées, et qu'il n'y a personne qui puisse s'empêcher de les aimer et de les respecter, sinon peut-être des gens si mal nés qu'ils crussent que c'est le comble de la vertu de haïr la vertu même, quoique vous ayez encore ce bonheur, que tout le monde se porte à vous louer, comme il est juste et raisonnable de le faire.

De là vient cette inclination que le sérénissime duc notre prince a pour vous, et qu'il vous a marquée il n'y a pas long-temps (1), vous destinant, sans que vous y eussiez pensé, la dignité de sénateur, à laquelle les autres aspirent avec tant d'ambition; et il vous l'eût sans doute conférée tout aussitôt, si le jugement de ce très prudent prince, et l'attente de toute notre compagnie (2), et la raison même, eussent eu plus de pouvoir sur vous que votre modestie. Mais si vous avez méprisé jusqu'à présent tous ces

(1) A la fin de l'année 1592.

(2) Le sénat de Chambéri.

sublimes honneurs qui accompagnent la vertu, avec un peu plus de scrupule qu'il n'étoit convenable, et sous je ne sais quel prétexte de l'âge, comme si c'étoit un vice et un défaut que la sagesse ait en vous prévenu les années; si, dis-je, vous avez méprisé ces honneurs attachés à la vertu, c'est peut-être parceque plusieurs les ont obtenus sans vertu, et que vous croyez qu'il vous suffit, pour vous assurer la vraie gloire, d'avoir mérité l'affection et l'estime d'un si grand prince et de tant de grands personnages qui vous connoissent, parceque ces choses n'ont pu être acquises et méritées que par la vertu seule.

Pour moi, qui ai toujours fait plus de cas d'un homme qui mérite la recompense des vertus et des sciences que de celui qui les possède, je vous aime et vous honore autant que si vous jouissiez des honneurs que vous avez refusés; et je n'ai pas besoin que vous soyez autre que M. de Sales, pour que je vous porte le même respect que celui qui est dû à un très saint évêque et à un très grand sénateur. Je ne parle pas de toutes les autres raisons que j'ai de vous honorer, qui me sont propres et toutes particulières, et qui sont devenues notoires à tout le monde par tant de bienfaits que j'ai reçus de vous; je voudrois aussi vous donner un témoignage public et authentique de ma reconnoissance, s'il m'étoit possible, eu égard à la petitesse de mon esprit, et les embrasser tous de telle sorte, par une juste et constante action de graces, que vous puissiez connoître que je n'ai

pas moins de gratitude et de reconnoissance que je vous ai d'obligation.

Outre cela, je n'ignore pas combien je suis redevable à votre affection, principalement parceque vous avez voulu que le *doux nom de frère* fût commun et familier entre nous; afin que ce qui étoit refusé à notre très juste desir, ne pouvant être obtenu de la nature, nous fût procuré par les puissantes industries de l'amitié, et afin que personne ne pût douter que notre affection réciproque ne fût véritablement fraternelle.

Voici donc un petit présent que j'ai tiré du magasin de mes *conjectures;* et quoique je sache bien qu'il n'y a rien en cela qui réponde ni à vos mérites, ni à mon desir, ni à notre amitié, je croirai néanmoins avoir tout gagné, si je puis faire ensorte, par ce petit monument de notre étroite union, que sa mémoire passe heureusement jusqu'à la postérité.

Ce n'est pas que je me flatte jusqu'au point d'espérer ou de conjecturer que ce monument soit éternel, ou qu'il subsiste pendant une longue suite d'années; mais c'est qu'il n'y a rien que j'aie plus à cœur, s'il reste quelque vestige de mon nom après ma mort, que de faire connoître à tout le monde que jamais personne ne vous a plus aimé et n'a fait plus d'état de votre amitié que moi; et comme c'est le plus grand de mes desirs que cela soit ainsi, j'ai aussi l'espérance et la confiance, eu égard à votre incroyable bienveillance envers moi, que vous le souhaiterez de même, et que vous en ferez le sujet

de votre plus grande joie. Adieu, portez-vous bien, mon très aimable frère, et aimez-moi toujours comme vous faites.

18e LETTRE (liv. I, let. 49).

S. FRANÇOIS DE SALES A SON ALTESSE SÉRÉNISSIME CHARLES-EMMANUEL, PREMIER DUC DE SAVOIE.

Il l'informe de ce qui est nécessaire pour l'établissement, la propagation et la conservation de la foi catholique dans les bailliages du Chablais, où il étoit alors en mission.

Du Chablais, septembre 1596.

Monseigneur,

Puisqu'il plaît à votre altesse de savoir quels moyens j'estimerois être les plus preignants pour la réduction de ces peuples à la foi catholique, comme j'ai appris de M. d'Avilly (1), auquel il vous a plu d'en écrire, je vous dirai purement et fidélement ce qu'il m'en semble.

Voici la seconde année que, par votre bon plaisir et le commandement de monseigneur le révérendissime évêque de Genève, quelques bons personnages et moi avons prêché ici à Thonon, et ès Allinges.

Il est du tout nécessaire qu'il y ait un revenu assuré et infaillible pour l'entretenement de quelque bon nombre de prédicateurs, puisque, *pour croire il faut ouïr, et l'on ne peut pas ouïr sans prêcheur* (1); et que ceux qui viendront ici pour prêcher doivent

(1) D'Avully, selon Aug. de Sales.

(2) Quomodò invocabunt in quem non crediderunt? aut quomodò

être désoccupés de tout autre soin que de porter la parole de Dieu : à faute de quoi voici la seconde année que l'on prêche ici à Thonon sans beaucoup de fruit, tant parce que les habitants ne peuvent croire que ce soit par l'aveu et bon plaisir de votre altesse, ne nous voyant entretenir que du jour à la journée, que parcequ'on n'a pu attirer nombre suffisant d'hommes à cette sainte besogne, pour n'avoir où les retirer ni moyen de les y nourrir, même que la dépense qui s'y est faite jusqu'à présent n'a encore été payée; à quoi pourroient suffire les pensions qu'on employoit avant ces guerres à l'entretenement de vingt et tant de ministres huguenots qui prêchoient en ce duché, s'il plaisoit à votre altesse de commander qu'avec une prompte exécution elles y fussent appliquées.

Encore seroit-il nécessaire de faire redresser quelques églises en quelques lieux qui seroient jugés plus à propos, avec les autels bien proprement parés; qu'on y célébrât les offices décemment, et avec toutes les solemnités requises à la majesté du service divin, même avec les orgues, ou autres choses semblables, pour apprivoiser les habitants à l'exercice de la religion catholique; et en ces lieux là établir lieu compétent pour les curés qui en auroient charge, ne pouvant les prêcheurs demeurer fermes en aucun lieu, mais devant courir de côté et d'autre pour l'instruction de tout le duché, et même des deux autres bailliages, s'il y échoit.

credent ei quem non audierunt? quomodò autem audient sine prædicante? quomodò verò prædicabunt, nisi mittantur? Ad Rom. x, 15.

Mais surtout il faudroit qu'au plus tôt on dressât l'autel, et fît-on parer l'église en cette ville et la paroisse des Allinges, et qu'on y logeât des prêtres pour y administrer les sacrements, y ayant en l'un et l'autre lieu bon nombre de catholiques, et plusieurs autres prêts à se convertir, quand ils verroient bon ordre en cette affaire, qui faute de secours se perdent bien souvent; et puis, de main en main, à même qu'on jugera convenable, faudra ainsi par toutes les paroisses remettre l'exercice de la foi catholique, et y colloquer des pasteurs.

Et parcequ'on prêcheroit pour néant, surtout en cette ville, si les habitants fuyoient les prêcheurs et la prédication, comme ils ont fait ci-devant, et ne veulent prêter l'oreille à l'instruction, ni conférer avec ceux qui viendront, je crois, monseigneur, que, s'il plaît à votre altesse faire écrire une lettre au corps de cette ville, et de commander à l'un de messieurs les sénateurs de Savoie de venir ici faire assembler le conseil général des bourgeois de cette ville, et, en pleine assemblée, en habit de magistrat, les inviter, de la part de votre altesse, de se laisser instruire [à sonder et à considérer attentivement les raisons que leur proposent les prédicateurs (1)], à revenir au giron de l'Église, duquel par force ils ont été arrachés par les Bernois, en termes qui ressentent et la charité et l'autorité d'un très bon prince, comme est votre altesse, envers un peuple dévoyé, ce leur sera une douce violence qui les contraindra

(1) Aug. de Sales.

de subir librement le saint joug de votre zèle. Cette bonté et autorité, ce me semble, fera une bien grande ouverture à leur obstination, et mettra les voisins en admiration de la suavité de votre domination; et pour cette négociation je tiens la dévotion (1) et la suffisance de M. le sénateur Favre pour extrêmement sortable.

M. d'Avilly aussi, avec son exemple, et la sollicitation familière qu'il pourroit faire vers les particuliers, aidera beaucoup à l'œuvre; ce que je crois qu'il fera volontiers, selon la bonne volonté et disposition qu'il a, en laquelle je l'ai toujours vu dès le commencement que je vins à Gex.

Outre cela il seroit bon de former une compagnie de gendarmes ou de cavalerie, pour y engager la jeunesse, pourvu que cette troupe fût religieuse et conduite suivant la piété chrétienne. Cela ne seroit pas inutile, pour encourager nos frères errants à embrasser notre religion; et, en cas d'obstination de la part des officiers de justice, il faudroit priver de toutes sortes d'offices ceux qui persisteroient dans leur créance (2).

Mais qui ajouteroit à tout ceci un collége de jésuites en cette ville feroit ressentir à tout le voisinage, qui quant à la religion est quasi tout confondu, un grand bien.

Reste, monseigneur, que je remercie de tout mon cœur notre Sauveur, qui vous présente de si grandes

(1) Le dévouement.
(2) Auguste de Sales.

occasions, et donne de si ardents desirs de lui faire tels services, pour lesquels il vous a fait naître prince et maître des peuples. Il y a de la dépense à faire en cette poursuite; mais c'est le suprême grade de l'aumone chrétienne que de procurer le salut des ames.

Le glorieux martyr saint Maurice (1), auquel vous portez tant d'honneur, demandera vengeance à son maître contre ceux, quels qu'ils soient, qui empêcheront et retarderont l'établissement de la foi catholique en ces contrées, qu'il a arrosées de ses sueurs et de son sang, pour le témoignage de cette même foi; au contraire attirera par ses prières la bénédiction du Père celeste à quiconque l'avancera, et particulièrement sur votre altesse, qui en est la cause principale et universelle, pour la prospérité de

(1) Saint Maurice, chef de la légion thébéenne, étoit chrétien, avec tous les officiers et les soldats de cette légion, composée de 6600 hommes. Mandée en Italie pour s'opposer aux Bagaudes, elle se joignit au reste des troupes. Maurice ayant passé les Alpes à la tête des troupes qu'il commandoit, l'empereur Maximien voulut se servir de lui et de sa légion pour anéantir le christianisme dans les Gaules. Cette proposition fit horreur à Maurice et à ses soldats. L'empereur, irrité de leur résistance, ordonna que la légion fût décimée. Ceux qui restoient protestant toujours qu'ils mourroient plutôt que de rien faire contre leur foi, l'empereur en fit encore mourir la dixième partie. Enfin Maximien, les voyant persévérer dans la religion de Jésus-Christ, les fit tous massacrer. Ses troupes les environnèrent et les taillèrent en pièces. Maurice, chef de cette légion de héros chrétiens, Exupère et Candide, officiers de la même troupe, se signalèrent par leur constance et la véracité de leur foi. Ce furent eux qui engagèrent les soldats à ce généreux refus. Ce massacre fut exécuté en l'an 286.

laquelle je prie ordinairement Dieu, comme je dois, puisque j'ai ce bien d'être né et nourri, ainsi que je vivrai et mourrai, s'il plaît à la divine bonté, monseigneur, votre, etc.

19e LETTRE.

S. S. LE PAPE CLÉMENT VIII, A S. FRANÇOIS DE SALES.

Il le félicite sur ses travaux apostoliques.

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Narravit nobis vir religiosus frater Spiritus, ex ordine capucinorum, verbi Dei concionator, de tuâ pietate et zelo divini honoris, quod pergratum nobis accidit. Idem autem quædam nostro nomine tibi exponet, quæ ad Dei gloriam pertinent, quæque nobis cordi sunt maximè. Tu fidem illi cumulatam habebis, perindè ac nobis ipsis; eamque diligentiam adhibebis, quam à tuâ prudentiâ et devotione erga nos atque hanc sanctam sedem expectamus; tibique paternè benedicimus.

Datum Romæ apud Sanctum-Marcum, sub annulo piscatoris, die primâ octobris millesimo quingentesimo nonagesimo sexto, pontificatûs nostri anno quinto. SYLVIUS ANTONIANUS.

Cher et bien-aimé fils, salut et bénédiction apostolique.

Frère Esprit, religieux et prédicateur de l'ordre des capucins, nous a fait récit de votre piété et du

zèle que vous faites paroître pour la gloire de Dieu, ce qui nous a été fort agréable. Le même vous fera part, en notre nom, de quelques affaires qui regardent cette même gloire, et que nous avons fort à cœur (1). Vous ajouterez foi à ses paroles, comme vous feriez à l'égard de nous-mêmes; et vous apporterez à ce qu'il vous proposera la diligence que nous nous promettons de votre prudence et de votre affection pour nous et pour le saint-siége. Nous vous donnons, en attendant, notre bénédiction paternelle.

Donné à Rome, au palais de Saint-Marc, sous l'anneau du pêcheur, le premier jour d'octobre 1596, la cinquième année de notre pontificat.

20e LETTRE.

LE DUC DE SAVOIE, AUX HABITANTS DE LA VILLE DE THONON.

Il les engage à écouter les prédicateurs catholiques, et à se laisser instruire dans la foi de l'Église romaine.

9 décembre 1596.

Charles-Emmanuel, par la grace de Dieu, duc de Savoie, à nos bien-aimés et féaux les syndics et bourgeois de notre ville de Thonon. Nous avons appris avec un grand contentement que vous avez ouï les prédicateurs de la parole de Dieu et de notre

(1) Il s'agit de la conversion de l'hérésiarque Théodore de Beze, successeur de Calvin à Genève. Sa sainteté desiroit que notre saint y travaillât.

sincère foi catholique, que vous avez eu continuellement depuis quelques mois. Or, espérant que cette commodité vous ouvrira le chemin de votre salut, avec le même zèle que nous vous avons procuré ce bien, nous vous exhortons aussi d'en bien user; et vous en userez bien, si vous prenez garde aux raisons qui vous seront exposées, si vous les pesez également, et si vous proposez les difficultés qui vous surviendront aux prédicateurs; car nous n'avons rien tant à souhait, ni qui nous soit plus agréable, que quand nous entendons que vous profitez en la sainte religion catholique. Ainsi Dieu vous ait en sa garde.

21e LETTRE.

S. FRANÇOIS DE SALES, AU DUC DE SAVOIE CHARLES-EMMANUEL.

Il se plaint de la résistance des habitants de Thonon aux ordres contenus dans la lettre précédente.

Vers le 15 décembre 1596.

Monseigneur,

En attendant la volonté de votre altesse pour la restitution de la religion catholique en ce duché de Chablais, j'avois résolu d'ériger un autel en l'église de Saint-Hippolyte, dans laquelle il y a plus de deux ans que je prêche continuellement, afin d'y pouvoir célébrer le très saint sacrifice de la messe, ces fêtes prochaines de la Nativité de notre Seigneur. Mais les syndics de la ville s'y sont opposés, je ne sais pas

avec quel fondement, puisqu'en ce faisant on ne viole point le traité de Nion ; et encore qu'on le violeroit, je ne vois pas qu'ils y aient rien à connoître. On ne leur fait point de tort quand on tâche de les remettre doucement et volontairement en leur premier état, duquel ils avaient été démis par force. Pourquoi ne retourneront-ils au giron de leur mère, toutes fois et quantes qu'ils voudront? De moi, monseigneur, je porte la croix blanche imprimée sur mon cœur, et suis porté d'un zéle très ardent pour le service de votre altesse. C'est pourquoi je dis librement et hardiment ce que je pense. Il importe beaucoup qu'en observant les articles du traité de Nion, et laissant la liberté de conscience à ces peuples, vous favorisiez principalement et absolument les catholiques. De là est, monseigneur, qu'il seroit nécessaire que votre altesse commandât à ses sujets qu'ils eussent à ouïr les prédicateurs catholiques, et défendît que personne n'eût à troubler ceux qui, selon la raison et votre exemple, embrassent et tâchent d'étendre la vraie foi. Par ce moyen, monseigneur, vous serez en estime d'un bon et prudent prince, aussi bien chez vos ennemis que chez vos amis; et je ne vois rien qui puisse retarder la sollicitation de ce bien, ni rien qui ne la rende admirable et aimable, voire même aux plus obstinés. Cependant j'attends avec impatience votre réponse, et ne cesse point de prier Dieu qu'il conserve longuement votre altesse, de laquelle je suis, etc.

22e LETTRE.

LE DUC DE SAVOIE, A S. FRANÇOIS DE SALES.

Réponse à la lettre précédente.

Turin, le 7 janvier 1597.

Révérend, cher, bien amé et féal, en réponse de celle que vous nous avez écrite, nous vous disons que nous trouvons bon que vous ayez fait dresser un autel en l'église de Saint-Hippolyte, comme aussi les autres bonnes œuvres que vous y faites à la louange de Dieu et extirpation des hérésies; et nous déplaît des oppositions que l'on vous y a faites, mais que néanmoins vous avez surmontées, ainsi que vous nous écrivez: à quoi vous continuerez avec la dextérité et prudence que vous savez être bien convenable. Nous écrivons au sieur de Lambert (1), afin qu'il secoure le ministre qui veut se catholiser, ainsi qu'il a déja fait; et à tant nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

De Turin, le sept janvier mil cinq cent nonante-sept.

Signé, le duc de Savoie, CHARLES-EMMANUEL.

Et plus bas, RIPA.

(1) Le sieur de Lambert étoit gouverneur du Chablais, ayant succédé au baron d'Hermance, mort depuis peu de temps.

23e LETTRE.

CETTE LETTRE EST ÉCRITE AU PAPE CLÉMENT VIII, AU NOM DES HABITANTS DE THONON, PAR S. FRANÇOIS DE SALES.

Ils déclarent le reconnoître pour le souverain pasteur de l'Église.

Avant le 4 février 1597.

Quòd nos, oves non ità pridem errantes, pater sanctissime, nunc autem ad caulas Christi reversas, tantâ sollicitudine et charitate tua sanctitas complectatur, sicuti ex litteris amantissimorum nostrî virorum qui in Urbe versantur, ac præsertìm ex archiepiscopi Viennensis ad nos adventu, cognovimus. Illud ipsum est procul dubio, quod ab iis qui nos per Evangelium Christo genuerunt statìm initio audivimus, unum esse nimirùm in terris pastorem maximum, cui sic absolutè, sic indistinctè suas oves Christus commiserit, ut planum sit non aliquas designasse, sed assignasse omnes, cuique proindè, *præter instantia quotidiana*, *sollicitudo* sit *omnium Ecclesiarum.*

Principatum namque apostolici sacerdotii et zelum tali congruentem fastigio in beatitudine tuâ agnoscimus; quam propter eà Petri, cujus tenet sedem, vices etiam in eo vel maximè sustinere lætamur, quòd ovibus non præesse tantùm, sed præsertìm prodesse velle videamus; omnibus sanè, nobis autem seorsùm quàm impensissimè; qui ob id, ad pedes beatitudinis tuæ provoluti, gratias agimus quantas possumus maximas, precamurque ut ea

beneficia, quibus jam nostram hanc provinciam nosque auctiores facere animo destinavit apostolico, pergat promovere, neve suam clementiam ullo unquàm tempore nobis deesse patiatur. Sic enim fiet ut, quemadmodùm munere, sic immortalibus meritis sit beatissima. Ità Deus immortalis sanctitatem tuam quàm diutissimè Ecclesiæ suæ servet incolumem!

Nous avons appris, très saint père, par les lettres de nos amis qui demeurent à Rome, et principalement par M. l'archevêque de Vienne, qui vient d'arriver ici, que nous, qui étions il n'y a pas long-temps des brebis égarées, et qui sommes heureusement rentrés dans le bercail de Jésus-Christ, avons le bonheur d'être les objets de votre sollicitude et de votre charité. Sans doute il n'en faut pas chercher d'autres causes que celles que nous font entendre, dès le commencement, ceux qui nous ont engendrés à Jésus-Christ par l'Évangile; c'est qu'il n'y a qu'un souverain pasteur sur la terre, auquel notre Seigneur a confié le soin de ses brebis, si absolument et si indistinctement qu'il est évident qu'il n'en a pas désigné quelques unes en particulier, mais qu'il les lui a recommandées toutes, et qui, *outre les affaires qui l'accablent tous les jours, étend sa sollicitude à toutes les Églises du monde* (1).

En effet, nous reconnoissons dans votre béatitude la principauté du sacerdoce apostolique et le

(1) II. Cor. xxviii, 11.

zèle qui convient à l'éminence de cette dignité, et nous nous réjouissons de ce qu'elle imite si parfaitement le glorieux saint Pierre, dont elle occupe le siége, en ce qu'elle ne veut pas seulement présider à son troupeau, mais sur-tout lui être utile. Il est vrai que vos bienfaits se répandent sur tous vos enfants; mais il n'y a personne qui ressente plus que nous les effets de votre bonté paternelle. C'est pour quoi, tous tant que nous sommes, nous nous pro sternons aux pieds de votre sainteté pour la remer cier de tout notre pouvoir, et pour la supplier très humblement de continuer, et à nous et à toute cette province, ses insignes bienfaits qui partent d'un esprit vraiment apostolique, et de ne point souffrir que sa charité paternelle, dont nous n'avons jamais eu plus de besoin qu'à présent, vienne à nous manquer. Par ce moyen, très saint père, vous serez aussi heureux par les mérites immortels que vous acquerrez, que vous l'êtes par la prérogative de votre dignité. C'est aussi ce qui nous fait souhaiter que Dieu conserve très long-temps à son Église votre sainteté dans une santé parfaite.

24e LETTRE (1).

A SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE BARY, NONCE DE SA SAINTETÉ A TURIN.

Il l'informe de la situation du Chablais, des progrès qu'y avoit faits l'hérésie, de ses travaux pour l'extirper, et des moyens qu'il croit propres à en accélérer le succès.

Le 19 février 1597.

Monseigneur,

Nous devons, tous tant que nous sommes de Savoyards, et moi en particulier, remercier Dieu et nous réjouir de l'heureux choix que sa sainteté a fait de votre excellence pour résider, en qualité de nonce apostolique, auprès de son altesse, puisque nos pauvres Églises, dans l'affliction où elles se trouvent, ne pouvoient souhaiter un protecteur et un médecin plus rempli de zéle, de prudence et de compassion que vous.

Que les autres s'expriment à leur façon, pour moi je dirai que les afflictions et les plaies de ces Églises de Savoie demandoient un protecteur et un médecin, qui fût non seulement rempli de capacité et doué d'une prudence singulière, mais qui fût encore plein de zéle et de tendresse; et tel est celui que Dieu nous a donné pour résider comme nonce apostolique auprès de son altesse sérénissime le duc de Savoie.

Votre excellence, dans la lettre qu'elle m'a fait

(1) L'original est écrit en italien.

l'honneur de m'écrire, et que j'ai reçue depuis peu, montre bien avec quelle ardeur elle est disposée à secourir cette province affligée, en daignant m'écrire et traiter si familièrement avec moi, qui ne suis qu'une personne privée et indigne de son attention.

Que si votre excellence a conçu de moi une idée plus avantageuse par ce qu'elle aura pu entendre dire à son altesse sérénissime, toujours portée à croire le bien, cela m'engagera à redoubler mes efforts pour tâcher de répondre à la bonne opinion qu'ont de moi mes deux supérieurs (1). Je n'ai en moi rien qui la justifie, cette bonne opinion, si ce n'est un desir sincère de servir l'Église, et d'obéir avec toute la promptitude imaginable aux ordres de mes supérieurs, et en particulier à ceux de votre excellence.

Pour commencer par ce qu'elle m'ordonne dans sa lettre, je lui donnerai, le plus souvent qu'il me sera possible, des fidèles avis sur ce que je jugerai digne de parvenir à sa connoissance et à celle de sa sainteté pour l'avantage spirituel de la Savoie. Il suffit pour le présent que je lui fasse le récit des occupations auxquelles il a plu à monseigneur l'évêque de Genève de m'appliquer depuis un an et demi.

Une partie de ce diocése de Genève fut saisi par ceux de Berne, qui se l'approprièrent; elle demeura dans l'hérésie durant soixante ans (2); mais ayant, les dernières années, été réduite, par le sort des

(1) Le pape et le duc de Savoie.

(2) Ce nombre n'est pas pris ici à la rigueur.

armes, au pouvoir de son altesse sérénissime, du patrimoine duquel elle faisoit autrefois une partie, plusieurs de ses habitants, plutôt effrayés par le bruit des bombes et des arquebuses, que touchés des prédications qui s'y faisoient par l'ordre de monseigneur l'évêque, rentrèrent dans le sein de la sainte Église romaine. Ces provinces ayant ensuite été infestées par les courses des Génevois et des François, ils retournèrent à leur bourbier.

Son altesse sérénissime et monseigneur l'évêque voulant remédier à ce mal, je fus envoyé, par ordre dudit seigneur évêque, non comme un médecin capable de guérir une si grande maladie, mais en qualité de surveillant, pour voir quels médecins et quels remèdes il faudroit employer. Ayant alors envie de profiter de la conjoncture favorable, et y étant d'ailleurs invité par le peu de catholiques qui restoient, je commençai à faire quelques prédications avec quelque espérance d'en retirer beaucoup de fruit. Depuis ce temps-là, soit le plus souvent moi-même, soit, dans d'autres occasions différentes, tant les chanoines de la cathédrale que les curés de ce diocèse, nous n'avons manqué de prêcher les fêtes, sinon deux fois qu'il nous fut impossible de le faire.

Et quoique la crainte des hérétiques nos voisins ait mis grand obstacle au succès de notre entreprise, nous ne laissons pas de continuer et de retirer toujours quelques fruits par la conversion de quelques personnes, parmi lesquelles il y en a deux qui étoient très opiniâtrément attachées à leurs erreurs.

La nouvelle qui se répand touchant la paix nous donne lieu d'espérer que nous sommes à la veille de recueillir enfin ce que nous avons semé jusqu'ici, afin que les saints desirs de son altesse sérénissime aient leur effet.

Dans les articles que je lui ai envoyés, je lui donne avis d'une démarche que je crois nécessaire; ce seroit de trouver moyen de faire entrer avec sûreté plusieurs prédicateurs qui puissent répandre la parole de Dieu en différents lieux de cette province hérétique.

Il faudroit aussi y faire venir des prêtres pour administrer les sacrements dans les paroisses nouvellement converties, les prédicateurs ne pouvant se fixer à un lieu particulier, mais devant être libres pour courir où le besoin des peuples les appelle.

Mais sur-tout, dans ce lieu de Thonon, qui est le centre général de la province, il faut au plus tôt rétablir les autels, et donner aux églises des ornements pour la décence du service divin, des orgues, et autres choses semblables.

Il faudroit encore pourvoir à quatre ou cinq paroisses qui ont déja demandé des prêtres pour les desservir.

Et si son altesse commandoit au gouverneur de la province de favoriser les nouveau convertis, inviter les plus obstinés par de bons traitements, et, sur leur refus, de les priver de tout office et de tout honneur public; de plus, si en particulier elle donnoit ordre à un des premiers sénateurs de Savoie de venir à

Thonon pour engager les habitants à se convertir, ce ne seroit pas un petit secours pour nous.

L'essentiel consiste à ouvrir les accès nécessaires, parceque, s'il y a dans ce pays plusieurs bénéfices, ils sont entre les mains de diverses personnes qui sont la plupart chevaliers de Saint-Maurice ou de Saint-Lazare ; mais le service de Dieu, en sa sainte Église, et celui de son altesse sérénissime, demandent qu'on pense d'abord à rétablir solidement la sainte religion, laissant là tout le reste.

25e LETTRE.

S. FRANÇOIS DE SALES, AU PAPE CLÉMENT VIII.

Il lui rend compte de sa conférence avec Théodore de Bèze et du jugement qu'il fait sur ce ministre. Il propose ce qu'il croit pouvoir contribuer à sa conversion.

Après le 8 avril 1597.

Beatissime Pater,

Cùm anno præterito de Theodori Bezæ, primarii inter calvinianos hæretici, ad Ecclesiam catholicam reditu et conversione, tùm pater Spiritus, Balmensis, ex ordine capucinorum, insignis et probitate et doctrinâ concionator, tùm etiam ego ipse, multorum non levibus permoti sermonibus, benè sperare cœpissemus, ne in re tam desiderandâ aut industria nostra aut adminicula cætera desiderentur, ità inter nos conventum fuit, uti scilicet ille quidem, qui per ea tempora ad capitulum (quod vocant) generale sui ordinis, Romæ indictum, properabat, de re totâ co-

ram beatitudine tuâ dissereret, peteretque ne, si rumorem sequatur eventus, redeunti hæresiarchæ apostolica providentia desit.

Mihi verò ea contigit cura uti, quàm diligentissimè et cautissimè fieri queat, intimos Bezæ sensus, aliquâ acceptâ (ut fit) occasione commodâ, ipsiusmet ore detegerem ac explicarem. Id autem ut facerem, varia prætexens negotia, sæpiùs Genevam eam ob causam ingressus sum; sed nullus mihi patuit aditus ad hominis quem quærebam privata et secreta colloquia, præterquàm hôc ultimo tertio Paschatis die, cùm et solum et satis primo accessu facilem inveni. Sed tandem aliquando postquàm, extorquendæ illius animi sententiæ gratiâ, omnem, quoad per me fieri potuit, movissem lapidem, lapideum tamen cor ejus immotum adhuc, aut sanè non omninò conversum deprehendi, inveteratum scilicet dierum malorum.

Quâ de re totâ beatitudinem tuam monuisse debui, ne vel minùs diligens videar, vel minùs obediens mandatis quæ mihi sanctitatis tuæ litteris et patris Spiritus sermone sunt exposita.

Meum verò de homine illo judicium est, si paulò frequentior, tutior ac commodior ad ejus colloquia pateret accessus, forsitan fore ut reducatur ad caulas Domini; sed præcipuè si, quod speramus, beatitudine tuâ annuente, Genevæ instituatur cum ministris disputatio. Atque quidem, beatissime pater, in rebus arduis et magni momenti etiam periculum fecisse operæ pretium est.

Verùm, quandò per beatitudinis tuæ clementiam licet, omittendum non duxi quin eam certiorem faciam, undequaquè passim finitimos Genevensium populos, hactenùs in hæresim abductos, ditionum Gexensis et Galliardensis, ritûsque et rei catholicæ restitutionem demississimè postulare, quo deinceps catholicam vitam agere queant, atque quotidianam plurimorum inter eos audiri querimoniam, qui, catholici cùm sint, Genevensis reipublicæ tyrannide prohibeantur ritu catholico vivere; cùm alioquin Genevenses, non suo, sed christianissimi Francorum regis nomine, in ejusmodi populos imperium ac vim exerceant; neque probabile sit ejus tyrannidis, quâ conscientiæ catholicorum opprimantur, conscium esse regem, qui tantâ contentione catholicam communionem nuper obtinuit.

Quare credibile admodùm est, si à beatitudine tuâ his de rebus rex ipse admoneatur, fore utì quamprimùm longè rectiùs res se habeat. Quin etiam, si paulò pressiùs idem ipse rex à Genevensi republicâ contenderet ut libertas (quam vocant) conscientiæ intra civitatis ipsius Genevensis mœnia permittatur, sperandum esset rem eam, quâ vix alia magis hisce temporibus optanda occurrit, felicem habituram eventum.

Hæc ità, beatissime pater, fusiùs explicare sum ausus, quòd non sim nescius quàm fidei ac disciplinæ christianæ instaurandæ clementia tua libenter incumbat, et absentia non nisi per præsentes possit agnoscere.

Très saint Père,

Cette année dernière le père Esprit de Baumes, docte et dévot prédicateur de l'ordre des capucins, et moi, ayant commencé à bien espérer de la conversion de Théodore de Bèze, qui est le chef entre les hérétiques calvinistes, et ce sur le rapport d'un grand nombre de personnes bien sensées, afin que dans une affaire si désirable il ne manquât rien, ni du côté de notre industrie, ni de la part des autres moyens, nous convînmes entre nous que lui, qui pour lors s'en allait à Rome pour le chapitre général de son ordre, en traiteroit amplement avec votre sainteté, et lui demanderoit ce qui seroit nécessaire pour cela, afin que, si les bruits qui courent sont suivis de l'événement, la bonté de votre sainteté, qui pourvoit aux besoins de tous, ne manque point à ce pauvre hérétique.

Or j'ai été chargé d'apprendre ses sentiments de sa propre bouche à la première occasion favorable, et de le faire avec le plus de soin et de prudence qu'il me seroit possible. Pour cet effet, je suis allé fort souvent à Genève, sous prétexte de plusieurs affaires différentes; mais je n'ai jamais pu trouver le moyen de parler à cet homme en particulier, quoique je le cherchasse exactement; ce n'est que la troisième fête de Pâques que je l'ai trouvé seul, et assez facile pour une première entrevue. Mais après que j'eus fait tout mon possible, et que je n'eus rien oublié pour tirer de lui son sentiment, je vis que son cœur n'avoit point encore été ému, mais qu'il étoit

tout de pierre, ou du moins qu'il n'étoit point du tout converti, sa malice étant invétérée par une longue suite d'années passées dans le vice.

J'ai dû avertir votre sainteté de toute cette affaire, pour ne pas paroître manquer à l'exactitude et à l'obéissance que je dois aux commandements que j'ai reçus d'elle par son bref et par la bouche du père Esprit.

Le jugement que je fais de cet homme est tel que je pense que si l'on peut lui parler un peu plus fréquemment, plus sûrement et plus commodément, peut-être il reviendra au bercail de Jésus-Christ; principalement si, comme nous l'espérons, on peut, avec le consentement de votre sainteté, établir dans Genève une dispute avec les ministres. Et certes, très saint père, dans les choses difficiles et de grande importance, il est quelquefois nécessaire de hasarder.

Mais puisque la clémence de votre sainteté me donne toute liberté de l'instruire, je crois que je ne dois point oublier de lui dire que les peuples voisins de Genève, des pays de Gex et de Gaillard, qui ont été jusqu'à présent hérétiques, demandent avec instance et humilité d'être admis de nouveau à la profession de la religion catholique, et que plusieurs ne cessent de se plaindre de ce qu'ils en sont empêchés par la tyrannie de la république de Genève, quoiqu'ils soient véritablement catholiques; vu que d'ailleurs les Génevois n'exercent point sur eux leur empire en leur propre nom, mais au nom du roi

très chrétien. Il n'est point probable que sa majesté consente à cette tyrannie, elle qui n'a obtenu qu'après bien des desirs et des demandes réitérées la communion catholique, il y a fort peu de temps.

C'est pourquoi il est à croire que dans peu de temps les affaires en iront mieux, si le roi en est sollicité par votre sainteté. De plus, s'il plaisoit à sa majesté exiger de la république de Genéve que la liberté de conscience fût permise dans cette ville, il y auroit espérance que cette chose, qui est la seule désirable dans ce misérable temps, réussiroit heureusement.

J'ai pris la hardiesse, très saint père, de m'expliquer ainsi avec étendue, parceque je n'ignore point combien votre clémence s'applique volontiers à penser sérieusement aux moyens de rétablir la foi et la discipline chrétienne, et qu'elle ne peut connoître les choses éloignées d'elle, sinon par ceux qui sont sur les lieux. J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect, très saint père, etc.

26e LETTRE.

LE PAPE CLÉMENT VIII, A S. FRANÇOIS DE SALES.

Sa sainteté loue la diligence de S. François dans l'affaire de la conversion de Bèze, et l'exhorte à la persévérance.

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Fidei catholicæ studium, et zelum salutis animarum, servo Dei et in sortem Domini vocato planè

dignum, in tuis litteris perspeximus; et quid hactenùs egeris in negotio illo, de perditâ ove ad Christi ovile reducendâ, cognovimus.

Tuam, fili, diligentiam et sedulitatem in Domino commendamus; et quamvis ea res, cujus felicem exitum valdè optamus, non mediocrem, ut scribis, difficultatem habeat, quia tamen Dei opus est, cujus gloriam quærimus, et cujus misericordiâ atque auxilio nitimur, te propterea magnoperè hortamur, ne eam curam deseras, neve cesses quod semel inchoasti, Dei adjutrice gratiâ, urgere. Speramus enim quòd *labor* tuus *non* erit *inanis in Domino.*

Quod ad populos illos attinet, quos catholicæ religionis restitutionem avidè expetere significas, id quidem perjucundum nobis accidit, et eâ de re scribemus in eam sententiam quam res postulat et tu admones. Tu intereà quod potes præsta, Deo juvante; et nos tibi paternè benedicimus.

Datum Romæ, apud Sanctum-Petrum, sub annulo piscatoris, die vigesimâ nonâ maii, anno millesimo quingentesimo nonagesimo septimo, pontificatûs nostri anno sexto. SYLVIUS ANTONIANUS.

Bien-aimé fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons pleinement reconnu dans vos lettres le zéle que vous avez pour la foi catholique et pour le salut des ames, lequel zéle assurément est digne d'un serviteur de Dieu, qui est appelé à l'héritage du Seigneur; et nous avons vu ce que vous avez fait jusqu'à présent pour ramener au bercail de Jésus-

Christ la brebis perdue, et comment vous vous êtes comporté dans cette affaire.

Nous louons grandement, mon fils, et nous approuvons le soin que vous avez apporté. Nous desirons ardemment que cette entreprise ait une heureuse issue; et quoiqu'elle soit très difficile, comme vous nous le mandez, néanmoins, parceque c'est une œuvre de Dieu, dont nous cherchons la gloire, et sur la miséricorde et le secours duquel nous nous appuyons, nous vous exhortons bien fort à ne point abandonner le soin de cette affaire, et à ne point cesser de poursuivre vivement, avec le secours de la grace, ce que vous avez commencé; et nous espérons que *votre travail ne sera pas vain dans le Seigneur* (1).

Quant à ce qui concerne ces peuples, qui, suivant l'avis que vous nous en donnez, desirent avec ardeur le rétablissement de la religion catholique en leur pays (2), certes cela nous a été fort agréable; et nous ne manquerons pas d'écrire sur ce sujet, selon que la chose le requiert, et les avis que vous nous donnez (3). Cependant faites de votre part tout ce qui vous sera possible avec la grace de Dieu. Nous vous donnons notre bénédiction paternelle.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 29 mai 1597, et la sixième année de notre pontificat. SYLVIUS ANTONIANUS.

(1) I. COR. XV, 58.

(2) Les habitants des bailliages de Gex et de Gaillard.

(3) C'est au roi Henri IV que le pape promet d'écrire, afin qu'il prenne les mesures propres à seconder les efforts de notre saint.

27e LETTRE (1).

M. DE GRANIER, ÉVÊQUE DE GENÈVE, AU PAPE CLÉMENT VIII.

Il fait savoir au souverain pontife les succès de la religion catholique dans le Chablais, et en même temps lui expose les inconvénients qu'il y avoit de comprendre les hérétiques gènevois dans la paix qui venoit d'être conclue entre le roi très-chétien et le duc de Savoie; il conjure sa sainteté d'agir puissamment auprès de ces deux princes pour l'empêcher.

Au commencement de l'année 1599.

Beatissime Pater,

Quàm lætos atque uberes animarum fructus ex hâc Gebennensis diœcesis vineâ hisce diebus perceperimus, illustrissimi domini cardinalis Medicæi, legati à latere, utì spero, narratione, tua sanctitas cognoscet.

Cùm enim in Tunonensi oppido quadraginta horarum oratio celebraretur, ejusdem cardinalis ex itinere et serenissimi ducis præsentia, Deo procul dubio ità disponente, incidit, faustis admodùm auspiciis, quandò per idem tempus innumera hominum multitudo hæresim abjurare fidemque catholicam amplecti statuerat, quorum pars id in ipsius illustrissimi legati, pars in meis manibus sanctè præstitit, serenissimo duce quàm impensissimè rem totam promovente. Quæ omnia hic, quem ad bea-

(1) S. François étoit le porteur de cette lettre, et le style semble insinuer qu'il en étoit aussi l'auteur.

titudinis tuæ pedes supplicem destinamus, fusiùs et facillimè exponet, quòd omnibus rerum harum successibus interfuerit.

At verò dùm ità feliciter coram Domino lætamur, *sicut qui lœtantur in messe, sicut exultant victores, captâ prædâ, quandò dividunt spolia*, hoc unum accidit intempestivè et molestissimè: nimirùm rex christianissimus per litteras ducem seriò admonet, velle se ejus quam tam opportunè tua sanctitas tantâ totius orbis catholici voluptate perfecit pacis vinculo comprehendi hæresis calvinianæ matricem et fontem, Genevensem videlicet civitatem; quamvis pacis articulis nulla, ut par erat, illius mentio habeatur.

Quæ res incredibilem hæreticis omnibus audaciam addit, fidei catholicæ aditum præcludit; novissimè conversos animos, si non abjicit omninò, at sanè perturbat quàm maximè; mihi et canonicis meis bonorum ecclesiasticorum recuperandorum, quæ per summam iniquitatem à Genevensibus detinentur, spem omnem funditùs evellit.

Quapropter istum Ecclesiæ meæ præpositum, quotquot sumus hìc ordinis ecclesiastici viri, quoad ejus fieri potuit celerrimè misimus, qui, nostro omnium nomine ad beatitudinis tuæ pedes provolutus, quantam res hæc, si succedit, jacturam sit allatura reipublicæ christianæ, quàmque atram tanto ac tam felici pacis exitui sit impressura notam, nostro omnium nomine humillimè explicabit, ut, pro suâ erga catholicum orbem, maximè verò erga hanc tot exa-

gitatam malis provinciam, paternâ clementiâ, tua sanctitas seriò, tùm apud christianissimum regem, cùm apud ducem serenissimum agat, ne tanta pax sit impiis, nec ejus lætentur privilegio, qui ecclesiasticam pacem tot scissuris nituntur avellere. *Cui debent honorem*, potiùs *honorem; cui vectigal, vectigal* compellantur *reddere;* ac tùm demùm veniat pax super illos in virtute Domini et apostolicæ autoritate sedis, cui tuam beatitudinem clementissimè et sanctissimè insidentem Deus optimus maximus quàm diutissimè servet incolumem!

Très saint Père,

Votre sainteté aura été sans doute informée par le rapport du très illustre cardinal de Médicis (1), son légat *à latere*, des fruits abondants des ames que nous ne faisons que de recueillir il y a peu de jours dans la vigne de ce diocèse de Genéve.

En effet, par un grand bonheur, la providence divine a disposé tellement les choses, que ce grand cardinal, qui retournoit de France à Rome par la Savoie, et le sérénissime duc se trouvèrent en même temps à Thonon, lorsque l'on y célébroit les prières de quarante heures, et qu'une très grande multitude de peuple avoit résolu d'abjurer l'hérésie et d'embrasser la foi catholique, une partie entre les mains de l'illustrissime légat, et une autre entre les miennes; et le zéle et les soins du sérénissime duc n'ont pas peu contribué à l'avancement et à la réussite de

(1) Le cardinal de Florence, Alexandre de Médicis.

cette affaire. Celui que nous envoyons aux pieds de votre sainteté, ayant été témoin oculaire de tout ce qui s'est passé, lui en rendra un fidèle compte, et s'exprimera beaucoup plus facilement que je ne puis faire.

Mais pendant que nous nous réjouissons ainsi heureusement devant le Seigneur, *comme ceux qui se réjouissent dans le temps de la moisson, ou comme les victorieux lorsqu'ils partagent le butin qu'ils ont fait sur l'ennemi* (1), voici une chose qui nous arrive fort mal à propos: c'est que le roi très chrétien avertit sérieusement le duc qu'il veut que la république de Genève, qui est la source et la mère de l'hérésie calvinienne, soit comprise dans le traité de paix que votre sainteté a fait conclure avec une si grande satisfaction de tout le monde catholique, quoique dans les articles du traité il ne soit point fait mention d'elle, comme de raison.

Cette chose donne une incroyable audace à tous les hérétiques, ferme l'entrée à la foi catholique; si elle n'abat pas tout-à-fait le courage de nos nouveau convertis, du moins elle les trouble grandement, et ôte, tant à moi qu'à mes chanoines, toute espérance de recouvrer les biens ecclésiastiques que les Génevois nous retiennent par la plus grande de toutes les injustices.

C'est pourquoi, tous tant que nous sommes ici d'ecclésiastiques, nous vous avons député le plus promptement qu'il a été possible le prevôt de mon Église, qui, au nom de nous tous, se prosternera

(1) Isaïe, ix, 3.

aux pieds de votre sainteté, pour lui représenter qu'une telle paix, si elle subsiste, causera un dommage réel à la chrétienté, et une tache honteuse à son heureux succès; afin que, selon la clémence paternelle qu'elle a montrée à cette province agitée par tant de maux, elle daigne agir sérieusement, tant auprès du roi très chrétien qu'auprès du sérénissime duc; en sorte que les impies ne jouissent pas d'une si grande paix, et que ceux qui tâchent de troubler celle de l'Église par tant de divisions n'aient point la joie d'en goûter les priviléges; mais que plutôt ils soient contraints *de rendre honneur à ceux à qui ils doivent l'honneur, et les impôts à qui ils doivent les impôts* (1); et que par ce moyen la paix vienne sur eux en la vertu du Seigneur, et par l'autorité du siége apostolique, où votre béatitude préside avec tant de clémence et de sainteté, et dans lequel nous supplions le Dieu souverainement bon et grand de vous conserver longues années pour le bien de son Église.

28e LETTRE.

M. DE GRANIER, ÉVÊQUE DE GENÈVE, A SA SAINTETÉ LE PAPE CLÉMENT VIII.

Il s'excuse de n'avoir pas satisfait plus tôt à la visite du seuil des apôtres selon l'usage ordinaire, et il mande à sa sainteté qu'il s'acquitte de ce devoir par l'entremise de S. François de Sales.

Beatissime Pater,

Jamdudùm apostolorum limina meo nomine vi-

(1) Ad Rom. XIII, 7.

sitasset reverendus Franciscus de Sales, Ecclesiæ meæ præpositus, nisi periculosissimo morbo quo diù decubuit, et propter pestem in plurimas hujus provinciæ partes hactenùs sævientem, aditus omnes nobis ad Italiam interclusi fuissent.

Perrexit nihilominùs tandem aliquandò, ac, superatis itinerum difficultatibus, utì spero, ad sanctitatis tuæ pedes accessit. Ac quidem, quandò res propter quam abiit nullam sine summo periculo moram patiebatur, nec omnia tunc haberem præ omnibus quæ visitationi sanctorum liminum necessaria sunt, ea nunc duxi mittenda, quò res meas hâc in re apud sanctitatem tuam agat meo nomine: ratus clementiæ tuæ id acceptum iri, tùm ut difficillimo tempore quæ fieri possunt per pauciora, per plura nequaquam fiant; tùm ut hic meus procurator, qui non inutilem hoc in agro operam navare consuevit, variis peregrinationibus ab opere abstrahatur. Deus optimus maximus sanctitatem tuam Ecclesiæ suæ quàm diutissimè servet incolumem!

Très saint Père,

Il y a long-temps que le révérend François de Sales auroit visité en mon nom les seuils des apôtres, s'il n'eût été empêché par une très dangereuse maladie dont il a été alité pendant plusieurs mois, et si tous les chemins de l'Italie ne nous eussent été fermés pour la peste qui a affligé presque toutes ces provinces.

Mais enfin il s'est mis en route; et, ayant sur-

monté, comme j'espère, les difficultés des chemins, il a dû déja se jeter aux pieds de votre sainteté. Or parceque l'affaire pour laquelle il est allé à Rome ne pouvoit point souffrir de délai sans un très grand danger, et que je n'avois pas, lors de son départ, tout ce qui est nécessaire pour cette visite du seuil des apôtres, j'ai cru devoir envoyer maintenant toutes ces choses, afin qu'il rende ce devoir pour moi; espérant que votre bonté l'aura pour agréable, tant pour faire en sorte, dans un temps aussi difficile que celui où nous sommes, que ce qui peut être fait par un très petit nombre de dépêches(1) ne le fût pas par un plus grand, que pour donner lieu à ce digne ecclésiastique, mon procureur en la cour de Rome, de se délasser par divers pélerinages des fatigues qu'il a eues dans le champ de ce diocèse, et de se distraire de sa glorieuse entreprise. Je conjure le Dieu souverainement bon et grand de conserver long-temps votre sainteté à l'Église.

29e LETTRE.

S. FRANÇOIS DE SALES, A MADAME LA COMTESSE DE SALES, SA MÈRE.

Il la console sur son absence par l'espérance de le revoir bientôt.

Mai 1599.

Je vous écris ceci, ma très chère et bonne mère, en montant à cheval pour Chambéri. Ce billet n'est

(1) Ces dépêches sont plusieurs requêtes. Les dix premières furent dressées par S. François de Sales, comme fondé de procuration par

point cacheté, et je n'en ai nulle inquiétude; car, par la grace de Dieu, nous ne sommes plus en ce fâcheux temps (1) où il falloit nécessairement nous cacher pour nous écrire et pour nous dire quelques paroles d'amitié et de consolation. Vive Dieu! ma bonne mère; il est vrai que le souvenir de ce temps-là produit toujours en mon ame quelque sainte et douce pensée. Conservez toujours la joie en notre Seigneur, ma bonne mère, et soyez assurée que votre pauvre fils se porte bien par la divine miséricorde, et se prépare à vous aller voir au plus tôt, et à demeurer avec vous le plus long temps qu'il lui sera possible; car je suis tout à vous, et vous le savez que je suis votre fils.

30e LETTRE.

LE CARDINAL ALDOBRANDIN, AU NONCE APOSTOLIQUE ARCHEVÊQUE DE BARY.

Il lui mande que le remède pour les usures proposé par S. François étoit agréé du pape, et qu'il lui étoit permis d'en faire usage.

28 avril 1600.

Propositum à præposito Ecclesiæ Gebennensis ad mundandas Tunonensium conscientias, usuris

son évêque, et selon les instructions qu'il lui envoya. La dernière, qui le regardoit, et par laquelle on le demande pour être coadjuteur de Genève et successeur en l'évêché, fut sans doute dressée par le sieur de Chissé, neveu de M. de Granier, évêque de Genève, et au nom dudit sieur évêque.

(1) Le temps dont parle ici notre saint est celui où son père, pour

illaqueatas, remedium sanctissimo domino nostro minimè displicuit. Ait præpositus rectè futurum, si die uno vel pluribus solemnibus, quibus promulgarentur plenariæ indulgentiæ, cohortatione etiam compellerentur fideles omnes, ut sibi invicem usuras quascumque absoluto dono dimitterent, et hujusmodi dimissio posteà à confessariis procuraretur. Non displicet, inquam, suæ sanctitati remedium : quamobrem dat tibi et concedit autoritatem et facultatem omnimodam, utì tu illud applices. Credo autem his meis, et aliis (1), ejusdem præpositi satisfactum iri desiderio, et ardenti juvandarum animarum studio. Eum sanè sua beatitudo valdè laudavit. Vale et diù vive.

Le reméde proposé par le prevôt de l'Église de Genéve, pour nettoyer les consciences des peuples de Thonon de leurs usures, n'a point déplu à notre saint-père. Le sieur prevôt dit que ce seroit une très bonne chose, si, à quelque jour solennel, ou même plusieurs, où l'on publieroit les indulgences pléniéres, on exhortoit les fidéles de se remettre toutes les usures qu'ils ont contractées les uns envers les autres par un pur don, et si cette remise étoit ensuite procurée avec soin par les confesseurs. Cela,

l'obliger à abandonner sa mission, avoit défendu de lui écrire et de lui donner aucun secours; en sorte que sa mère étoit obligée de se cacher pour lui procurer les soulagements dont il avoit besoin, pour lui donner de ses nouvelles, et recevoir de ses lettres.

(1) *Supple*, litteris.

dis-je, agrée à sa sainteté; c'est pourquoi elle vous donne tout pouvoir et autorité de le mettre en usage. Je crois que ledit sieur prevôt verra son desir et son zéle très ardent pour le salut des ames satisfait par ces présentes et par les autres. C'est la vérité que sa sainteté en a fait un très grand éloge. Adieu, vivez long-temps.

31e LETTRE.

LE MÊME, AU MÊME.

Il lui mande que le pape accorde dispense aux Thononois pour les mariages contractés dans les degrés prohibés.

28 avril 1600.

Vidit dominus noster ex litteris præpositi Gebennensis necessitatem quam esse ait ille, ut complura apud Tunonenses in quarto consanguinitatis vel affinitatis gradu absque dispensatione contracta matrimonia valida fiant. Sua sanctitas, in animarum illarum salutem pietatis suæ sinum aperiens, quidquid petebatur concessit, harumque mearum (1) vigore tibi omnimodam impertitur facultatem necessarias omnes in eam rem expeditiones faciendi. Vive et vale.

Notre très saint père le pape a vu, par les lettres du prevôt de l'Église de Genéve, la nécessité qu'il dit y avoir de valider chez les peuples de Thonon plusieurs mariages contractés au quatrième degré de

(1) *Supple*, litterarum.

consanguinité ou d'affinité sans dispense. Sa sainteté, ouvrant le sein de sa piété et de sa miséricorde pour le salut de ces ames, a octroyé tout ce qui étoit demandé, et, par ces présentes, qu'elle m'a commandé de vous écrire, vous donne tout pouvoir et toute autorité de faire pour cela toutes les expéditions nécessaires. Vivez et portez-vous bien ; adieu.

32e LETTRE.

LE NONCE DU PAPE, A S. FRANÇOIS DE SALES.

Il le délègue pour accorder aux Thononois les dispenses de mariages, et pour apporter les remèdes à leurs usures.

Epistolam illam quam ad me scripsisti de usuris et matrimoniis, ad sanctissimum pontificem misi. Ille concessit omnia, datque mihi omnimodam in eas res facultatem, ut ex allegatis cardinalis Aldobrandini litterarum apographis videbis. Eamdem autem ego facultatem tibi subdelegatam facio, sperans te nihil quod rationi consonum sit prætermissurum. Vale. Monte-Regio, XVII calendas junii 1600.

J'ai envoyé à notre saint-père la lettre que vous m'avez écrite pour ce qui concerne les usures et les mariages. Il me donne tout pouvoir et toute autorité en cette affaire, ainsi que vous le verrez par les copies des lettres du cardinal Aldobrandin ci-jointes. Je vous donne le même pouvoir et la même autorité subdéléguée, espérant que vous n'omettrez rien de

ce qui sera raisonnable. Adieu. Du Mont-Devis, le 15 mai 1600.

33e LETTRE (liv. VII, lettre 71).

S. FRANÇOIS DE SALES, A MADAME LA DUCHESSE DE MERCOEUR.

Il défère à la prière qu'elle lui avoit faite de faire imprimer l'Oraison funèbre du duc de Mercœur prononcée par notre saint, et la prie de permettre que cette pièce paroisse sous les auspices de la princesse sa fille.

Mai 1602.

Madame,

Vos premiers desirs ayant tenu lieu de commandements sur ma volonté, lorsque vous jetâtes les yeux sur ma petitesse pour le discours funèbre de feu M. le duc de Mercœur (1), je dois recevoir avec le même respect les témoignages des seconds, souffrant, madame, que la pièce soit mise au jour et donnée au public, puisque vous l'agréez.

Vous n'y verrez rien de moi que les simples témoignages de ma bonne volonté et les seules marques de mon obéissance, en un sujet, au reste, où je n'ai pas eu moins de propension que de devoir. Ce qu'il y a de plus considérable, c'est le sommaire très fidéle des rares et éminentes vertus dont Dieu avoit orné la belle ame et assorti le riche naturel du prince décédé. De moi, je confesse n'y avoir contribué que

(1) Ce discours se trouve dans le tome III des Sermons de S. François de Sales, page 142.

de ma foible énonciation et ma voix, pour servir d'écho, dans l'étendue d'une petite heure, à la réputation de ce grand prince, qui parloit assez d'elle-même, et qui éclatera à jamais par les beaux exploits dont non seulement la France et l'Allemagne, mais toute l'Europe, voire toute la chrétienté, ont été témoins.

Et si bien l'écrit que j'en donne semble avoir plus de subsistance et de durée que ma voix n'en a eu en les prononçant, ce sera plus par la considération des vertus de ce prince que par le tissu et l'ordre que j'ai tâché d'y apporter en l'écrivant. Au reste, si mon affection et bonne volonté n'étoit garante de ma sincérité et obéissance, la plus belle partie, qui en a été omise, auroit raison de se plaindre: mais ayant entrepris seulement de faire un simple éloge et sommaire de ce qui étoit convenable au temps, au lieu et à l'assemblée, j'ai dû laisser à l'histoire, qui réserve des volumes entiers pour une si belle vie, de suppléer à mon défaut; me contentant du nom et du devoir de panégyriste, dont j'ai tâché de m'acquitter.

Que si après cela on veut considérer ce qu'il y a du mien, rien sans doute que la sincérité de mes affections et respects, qui ne mourront jamais, pour la mémoire de ce prince, qui ne doit jamais mourir en celle de tous les bons, mais principalement en la vôtre, madame, qui trouvez avantageusement dans les vertus de ce grand prince et cher époux défunt, comme aussi dans les vôtres qui lui étoient com-

munes, de quoi vous consoler dans cette sensible privation ; quoique la plus solide, la véritable et la plus chrétienne consolation est celle que vous avez puisée dans la source, qui est la volonté de Dieu, qui seul en cette occasion a donné ce grand calme et cette absolue résignation qui paroît en votre esprit.

Ce n'est pas qu'après cela, s'il est permis (comme il est sans doute) de chercher quelque adoucissement au dehors, vous n'en ayez un très grand dans le précieux gage que ce grand prince vous a laissé de votre mariage ; laquelle étant une image vivante du père, elle est aussi la légitime héritière de ses vertus, dont il a laissé le soin à votre conduite, madame, pour les cultiver par la noble et chrétienne éducation que vous lui réservez.

Si elle avoit besoin hors de soi de quelque mémorial de celles du grand prince que le ciel lui avoit donné pour père, je la prierois, sous votre aveu et bon plaisir, madame, d'agréer le sommaire que j'en ai dressé en cette pièce ; vous conjurant, puisque aussi bien vous desirez qu'elle voie le jour, que ce soit sous les auspices et à la faveur du nom de cette princesse, votre unique et très chère fille. C'est la très humble supplication que vous fait, madame, etc.

34e LETTRE (liv. I, let. 24).

AU CARDINAL DE JOYEUSE (1).

Il engage le cardinal à s'employer auprès du roi Henri IV, pour empêcher que les Bernois ne se saisissent de nouveau des bailliages de Thonon, de Ternier, de Gaillard, et de Gex, comme ils avoient fait soixante-cinq ans auparavant, et que ces hérétiques n'y détruisissent encore la religion.

Avant le 17 octobre 1602.

Monseigneur,

Me sentant chargé du soin du plus important évêché de tout ce voisinage, ce m'a été une incroyable consolation d'avoir su que vous étiez auprès de sa majesté : car je ne doute pas qu'en une saison si pleine de difficultés, il ne m'arrivât beaucoup d'occasions esquelles cette pauvre et tant affligée Église que Dieu m'a confiée auroit une extrême nécessité d'aide et d'appui; et n'en pouvois d'ailleurs souhaiter un meilleur, ni une assurance plus ferme et solide, que d'une telle colonne du très saint siége apostolique que vous êtes. Je loue donc Dieu, qui nous a établi et préparé par-deçà une telle pierre

(1) François, cardinal de Joyeuse, fils du maréchal de ce nom, moine en 1562, fut successivement archevêque de Narbonne, de Toulouse, et de Rouen. Chargé des affaires les plus importantes et les plus épineuses par les rois Henri III, Henri IV et Louis XIII, il s'acquit tous les suffrages par sa sagesse et sa capacité dans les affaires. Il mourut à Avignon, doyen des cardinaux, en 1615, à 53 ans, après s'être illustré par plusieurs fondations, d'un séminaire à Rouen, d'une maison pour les jésuites à Pontoise, et d'une autre à Dieppe pour les pères de l'oratoire.

de refuge; et pour employer cette faveur, je vous supplie, monseigneur, d'avoir agréable que je lui présente les nécessités de cette Église. Une de mes plus importantes, c'est que les Bernois tâchent par toutes voies d'avoir congé de sa majesté de se saisir des bailliages de Thonon et Ternier (1), qui sont de mon diocèse. Je me sens obligé en ma conscience de vous représenter la dommageable conséquence qui s'ensuivroit d'une telle saisie.

Il y a environ soixante-cinq ans (2) que les Bernois se saisirent de ces mêmes bailliages et de celui de Gex, et ne les eurent pas plus tôt qu'à vive force ils y plantèrent l'hérésie, de laquelle ces pauvres gens demeurèrent empestés, jusqu'à ce qu'après, par la grace de Dieu, y avoir prêché la foi catholique trois années, les peuples pour la plupart (qui reviennent à quatorze ou quinze mille ames) ont été ramenés au giron de l'Église, sous l'expresse et formelle autorité du saint-siége apostolique; de laquelle réduction monseigneur le cardinal de Medicis, pour lors légat *à latere*, a été non seulement témoin, mais fut encore lui-même instrument, ayant conféré l'absolution à un très grand nombre de convertis; de quoi ayant fait récit à sa sainteté, elle m'envoya un

(1) En 1600, vers le mois d'octobre, Henri IV s'empara de la Savoie, et les Génevois et Bernois lui offrirent des troupes pour prendre le Chablais et le Ternier.

(2) Cela arriva l'an 1536, à l'occasion d'une rupture entre Charles III, dit le Bon, et François I[er], roi de France, lequel appuya les Génevois dans leur révolte, et secourut les Suisses et les Vallaisans, qui se jetèrent dans les états du duc.

bref apostolique (1), afin que je reprisse les revenus ecclésiastiques de ces bailliages, et, partout où il me sembleroit, je rétablisse les Églises, y constituant absolument des curés, pasteurs et prédicateurs, ce que j'étois sur le point de faire; et cependant avois déja, dès le passage de mondit seigneur légat, établi partout des pasteurs par provision. Depuis, sa sainteté y avoit envoyé et entretenu, à ses propres dépens, une mission de religieux jésuites, pour avancer toujours tant plus ce saint œuvre, qu'elle jugeoit si digne d'être favorisé, qu'elle avoit même dressé une congrégation à Rome pour cet effet, de laquelle monseigneur le cardinal Aldobrandino, son neveu, étoit le chef, et avoit fait protecteur particulier de l'œuvre monseigneur le cardinal Baronio, avec dessein de dresser une université; si qu'il sembloit que Dieu vouloit particulièrement éclairer de son œil de miséricorde cette province, après tant de ténèbres, lesquelles l'avoient obscurcie si long-temps. Or, monseigneur, puisque la providence de Dieu (sans laquelle rien ne se fait ici-bas) ouvre aux armes du roi (2) le passage et le chemin de ces bailliages, il me

(1) Ce bref étoit daté du 24 mars 1599.

(2) En 1600, le roi Henri IV devoit arriver à Annecy le 5 octobre. L'évêque de Genève envoya son coadjuteur François au duc de Nemours et de Genevois, pour avoir des lettres de recommandation pour sa majesté, afin qu'elle ne permît point que les ministres hérétiques prêchassent en Chablais ni y réussissent. François s'acquitta de sa commission avec succès. Le roi reçut ses articles, et lui dit: « Pour l'amour de Dieu et de notre saint père le pape, et à votre con« sidération, qui avez si bien fait votre charge et devoir, rien ne sera

semble que je vous dois supplier très justement et par les entrailles de Jésus-Christ, comme je fais, de prendre en singulière protection, auprès de sa majesté, la conservation de ces nouvelles plantes, lesquelles sont d'autant plus chères à l'Église leur mère, à ceux qui les ont plantées, et à sa sainteté qui les a arrosées de tant de bienfaits, qu'elles sont encore tendres et exposées à beaucoup de vents. Entre les plus âpres et dangereux pour elles et pour tous les bons qui leur peuvent arriver, seroit celui dont il court déja certain bruit, venant à l'aventure de ceux qui sont ennemis de leur conscience, ennemis de toute l'Église très sainte, pour le service de laquelle je supplie le grand père de famille de vous conserver longuement, et faire vivre saintement en toute prospérité, selon la volonté de celui qui m'en donne une d'être éternellement, votre, etc.

35e LETTRE (liv. I, let. 45).

LE ROI HENRI IV, A S. FRANÇOIS DE SALES (1).

Il l'avertit d'envoyer au bailliage de Gex des ecclésiastiques irréprochables, et lui dit qu'il a donné ses ordres pour le rétablissement de la religion catholique.

De Fontainebleau, le 17 octobre 1602.

Très cher et bien-aimé, ayant permis à nos sujets

« innové en la province de Chablais contre ce qui a été fait pour la « foi; et je vous le promets au péril de mon sang. »

(1) Notre saint étoit alors évêque de Genève, parceque M. de Granier, son évêque, étoit mort depuis peu.

du bailliage de Gex le rétablissement de la religion catholique en l'étendue de celui-ci, aux lieux où il y aura nombre de catholiques, et ayant sur ce mandé notre volonté au sieur de Lux (1) pour la faire observer, nous avons voulu par même moyen vous faire entendre la résolution qu'avons prise sur ce; afin qu'en ce qui dépend de votre charge, vous envoyiez audit bailliage le nombre de pasteurs et gens d'Église que vous mandera ledit sieur de Lux, lesquels vous lui adresserez, après les avoir admonestés de leur devoir, tant pour leur vie, laquelle doit être exemplaire pour servir d'instruction, que pour se comporter dans toutes leurs actions sans aucun scandale, faire profession de paix et de charité, sans entrer en dispute et en querelle avec aucun : nous assurant que ne faudrez de leur donner cette instruction et leur commander de la suivre, comme nous voulons croire qu'ils feront, quand vous les aurez choisis capables de servir èsdites charges, ainsi que nous nous assurons que vous ferez, avec la même religion, intégrité et conscience qu'avez accoutumé de faire paroître en toutes autres actions dépendantes de votre charge, dont nous vous prions d'affection, et notre Seigneur, très cher et bien-aimé, vous avoir en sa garde.

Signé, HENRI.
Et plus bas, POITIER.

(1) Edmond de Malain, baron de Lux, étoit lieutenant de sa majesté en Bourgogne, et toute cette affaire devoit lui être communiquée.

36e LETTRE.

S. FRANÇOIS DE SALES, A M. LE BARON DE LUX.

Il lui mande qu'il est disposé à commencer incessamment le grand ouvrage de la conversion du bailliage de Gex.

Après le 17 octobre 1602.

Puisqu'il vous a plu me dispenser d'aller en personne auprès de vous, pour vous donner l'avis que vous desirez avoir de moi avant que de vous acheminer à Gex, je vous dirai simplement, sur ce papier, que M. l'évêque se tient tout prêt avec la petite troupe pour arborer la croix et en publier les mystères partout où vous lui en marquerez les lieux et occasions : il attendra seulement l'assignation du jour que vous lui donnerez, pour vous rencontrer sur le chemin. Je prendrai le plus d'instructions que je pourrai des particularités requises pour ce tant signalé commencement d'une œuvre de laquelle la gloire, étant toute en Dieu comme à sa source, doit néanmoins verser beaucoup d'honneur sur vous, qui êtes le principal instrument duquel il s'est voulu servir. Je le prierai toute ma vie pour votre felicité, et confesserai que je dois être, comme je vous supplie de croire que je serai toujours, etc.

37ᵉ LETTRE (liv. I, lett. 44).

LE MÊME, AU ROI HENRI IV.

Il lui rend compte de ce qu'il a fait, en conséquence de ses ordres, dans le bailliage de Gex; il lui témoigne quelque peine sur ce qu'on ne lui a accordé que trois endroits pour l'exercice de la religion; il le supplie de rendre sa bonne œuvre complète.

Sire,

Sur le bon plaisir de votre majesté, qu'elle me déclara par sa lettre, j'ai été en son bailliage de Gex, et y ai établi des ecclésiastiques pour l'exercice de la sainte religion catholique, ès lieux que M. le baron de Lux m'a assignés, qui ne sont que trois en nombre; beaucoup moins à la vérité que je n'avois conçu en mon espérance, laquelle, portée de la grandeur de la piété qui reluit en la couronne de votre majesté, n'aspiroit à rien moins qu'au tout. J'espère néanmoins encore; et par la bonté du commencement que je vois, je suis toujours tant plus invité d'en desirer les progrès et complément, lequel aussi notre saint-père commande d'attendre de la justice, bonté, équité et zèle de votre majesté, comme je fais, plein d'assurance que cette main royale, qui ne sait laisser aucun de ses ouvrages imparfaits, ayant donné commencement au rétablissement de la sainte religion en ce petit coin de mon diocèse, qui a l'honneur d'être une pièce de votre royaume, ne tardera point d'y apporter la perfection que le saint-siége en attend, que son édit promet (1), et que je lui de-

(1) Dans cet édit, qui est du 25 février 1599, et qui fut publié à

mande très humblement avec la faveur de la grace ; suppliant notre Sauveur, pour la gloire duquel je représente cette requête, qu'il comble de bénédictions le sceptre très chrétien qu'il a mis en la main de votre majesté, et qu'après le lui avoir maintenu longuement, il le fasse heureusement passer en celle de monseigneur le dauphin, pour l'appui de l'Église et religion catholique, qui est tout le bien qu'après l'éternelle félicité peut souhaiter pour votre majesté, sire, etc.

38e LETTRE (liv. I, let. 43).

LE MÊME, AU ROI HENRI IV.

Il le remercie d'avoir rétabli la foi catholique en quelques lieux.

Après le 17 octobre 1602.

Sire,

Après avoir donné gloire à Dieu pour le nouveau rétablissement de l'exercice catholique en deux paroisses du bailliage de Gex, que M. le baron de Lux vient de faire, j'en rends graces à la providence royale de votre majesté, de la piété de laquelle ces pauvres peuples ont reçu ce bien infini. Je dis infini, sire, parcequ'en effet il regarde le salut non seulement des ames qui ont été maintenant favorisées de cet incomparable bonheur, mais de plusieurs autres, qui, exci-

Paris, le roi ordonne que la religion catholique sera rétablie dans tous les lieux du bailliage de Gex où elle fleurissoit autrefois, avec tous ses droits et immunités d'ancienneté et de coutume en faveur des prêtres.

tées par l'exemple de celles-ci et par l'odeur de la sainte affection de votre majesté, minutent de très humbles requêtes pour en obtenir une pareille grace. Quant à moi, sire, je contemple, en ces réparations de la sainte Église, des rares qualités qui font connoître et reconnoître en votre majesté le sang et le cœur du grand S. Louis et de Charlemagne, l'un et l'autre des plus grands restaurateurs du service de Dieu que les chrétiens aient jamais vus; et puis (je dois ce témoignage à la vérité) je vous dirai, sire, que celui que jusqu'à présent votre majesté a employé comme son instrument, pour l'exécution de ses volontés en cet endroit, a un zéle qui ne peut rien oublier et une prudence qui ne sauroit jamais rien gâter, qui est tout ce qui se peut desirer en une si digne et si importante affaire. Je supplie incessamment Dieu qu'il vous fasse la grace, sire, d'exalter de plus en plus sadite majesté, afin que réciproquement il bénisse et prospère de plus en plus la vôtre royale, à laquelle faisant très humblement la révérence, je demeure, sire, etc.

39e LETTRE (liv. I, let. 1).

LE MÊME, A SA SAINTETÉ LE PAPE CLÉMENT VIII.

Avant le 22 novembre 1602.

Dolet, ex toto agro Gaiano, tribus tantùm locis reddita nostræ fidei mysteria; episcopi antecessoris sui laudes canit; gratias habet, quòd in ejus locum sit suffectus.

Beatissime Pater,

Ineunte hoc ipso anno, ex episcopi, capituli et

cleri hujus Gebennensis voluntate, discesseram apud christianissimum Francorum regem, tractaturus de catholicâ religione restituendâ in oppido et universo agro Gaiano : negotium quidem pium, quo nullum æquius proponi poterat, et cui promovendo nullâ ex parte defuit apostolica sollicitudo beatitudinis vestræ, cujus scilicet nuntius episcopus Camerinus, magno zelo, magnâ prudentiâ vir, in hanc rem, tùm cum rege ipso, tùm etiam cum intimis ejus consiliariis, seriò, sæpè et sedulò egit, ut nihil ad spem optati finis desideraretur.

At verò (quæ est horum temporum injuria!) vix quidquam tandem, post multam tam sancti negotii jactationem, consecuti sumus, præterquàm quòd tribus in locis nobis religionis catholicæ mysteria peragere liberum est, addito in id pro sacerdotibus nostris annuo commeatu.

Quod autem ad cætera spectat, rex ipsemet duram temporum conditionem objecit; tùm se plus omnibus catholicæ religionis in integrum restitutionem expetere, sed non id omne sibi licere quod liberet, et id genus multa : ità ut, exactis planè mensibus novem, re propemodùm infectâ, redire coactus sim.

Mihi autem redeunti illud quàm molestissimè accidit, ut episcopum nostrum Gebennensem unà cum jubilæo Tunonensi diem suum extremum clausisse reperirem; quâ nulla major jactura huic provinciæ, nulla major tristitiæ causa iis populis accidere potuit. De hoc ponctifice tibi, pontificûm maxime, pro tuâ vigilantiâ satis cognito, hoc unum dicam.

Huic Ecclesiæ viginti quinque annis præfuit, et assiduâ præsentiâ etiam adfuit; ac partìm suâ operâ, partìm alienâ, oves errantes ad viginti quinque millia in ovile Dominicum reduxit: vir antiquâ religione, antiquis moribus, antiquâ pietate, antiquâ constantiâ, dignus planè immortalitate, et illâ memoriâ quæ in omnium sit benedictione.

Jam verò, pater beatissime, hic tantus vir non ità pridem me, nullo carnis aut sanguinis vinculo sibi carum, in adjutorem et successorem postulaverat, ac etiam, per summam beatitudinis vestræ humanitatem et beneficentiam, suo ingenti gaudio obtinuerat. Quare litteras apostolicas accepi, quibus me episcopum in defuncti locum suffectum esse sancta sedes apostolica sancivit, quorum omnium seriem attentiùs considero.

Id omnium mihi reliquum est, ut providentiæ divinæ me et rem universam expansis velis committam; et tibi, pater beatissime et clementissime, quantas possum maximas gratias agam, ob illa immensa beneficia quibus me apostolica tua munificentia cumulavit; cùm non tantùm episcopatum concessisti, sed ea omnia quæ de more ad ærarium sive censum apostolicum ex eâ concessione manare debuerant, summâ et tanto culmine dignâ liberalitate remisisti.

Cujus beneficii loco nihil quod rependam invenio, præter gratam et propensissimam voluntatem meam, quam universam et integram beatitudinis vestræ imperio et nutui addico, Deum omnium remuneratorem obsecrans, ut eamdem beatitudinem

vestram multâ et felicissimâ valetudine Ecclesiæ suæ quàm diutissimè servet incolumem. Ad sacros autem pedes humillimè provolutus, apostolicam benedictionem expecto, quò munus consecrationis, quod statìm sum suscepturus, mihi et gregi sit uberius et lætius.

Il témoigne au saint-père sa douleur de ce que dans tout le bailliage de Gex il n'y a que trois endroits où l'on puisse exercer la religion catholique. Il fait l'éloge de l'évêque son prédécesseur, et rend graces à sa sainteté de ce qu'elle l'a mis en sa place.

Très saint Père,

Je m'étois rendu au commencement de cette année à la cour du roi très chrétien (Henri IV), pour traiter, au nom de l'évêque, du chapitre et du clergé de Genéve, du rétablissement de la foi catholique dans le bailliage de Gex. Il ne se pouvoit rien proposer de plus juste, ni de plus important : aussi votre sainteté n'a rien épargné de ses soins et de sa sollicitude pastorale pour faire réussir cette négociation ; et le révérendissime évêque Camerin, son nonce apostolique en la cour de France, personnage d'une rare prudence et plein de zéle, s'y est employé de tout son cœur. Ce prélat a eu sur cette affaire de fréquentes et de sérieuses conférences tant avec le roi même qu'avec les ministres de sa majesté ; et sa diligence a été telle, qu'il ne restoit rien à desirer pour l'heureux succès de l'entreprise.

Mais, ô misère de notre temps ! après bien des travaux et des difficultés, à peine avons-nous pu gagner

qu'il nous fût libre d'exercer le saint ministère de notre religion en trois endroits, et qu'il fût assigné à cet effet à nos prêtres un revenu annuel.

Au reste, sa majesté, nous ayant représenté la dureté des temps, assura qu'elle étoit aussi jalouse qu'on le pouvoit être du progrès de l'Évangile, et qu'elle voudroit de tout son cœur que la religion catholique fût solidement établie et pleinement exercée par toute la terre, mais que tout ce qu'elle vouloit ne lui étoit pas possible; à quoi le roi ajouta plusieurs semblables choses. En sorte que neuf mois entiers s'étant écoulés, j'ai été contraint de m'en retourner sans avoir presque rien avancé.

M'étant mis en chemin, j'appris, à mon grand regret, que notre révérendissime évêque avoit terminé sa sainte vie dans le temps même du jubilé de Thonon. Cette province ne pouvoit faire une perte plus considérable, ni recevoir un plus grand et un plus juste sujet de tristesse. Je ne puis m'empêcher de faire en deux mots l'éloge de cet illustre défunt; quoique rien de ce qui concerne les prélats, et en particulier celui-ci, ne puisse échapper à la reconnoissance d'un souverain pontife aussi vigilant que vous l'êtes.

Il est de notoriété publique que dans l'espace de vingt-cinq ans que ce saint homme a gouverné cette Église, qu'il l'a consolée par sa présence et édifiée par son assiduité, il a ramené au bercail du Seigneur vingt-cinq mille brebis errantes, soit par son propre zèle et un travail infatigable, soit par le

zèle de ses ouvriers évangéliques. Sa religion fut toujours pure, ses mœurs simples et irrépréhensibles, sa piété mâle et sincère, et sa constance inébranlable; enfin il retraçoit en toute sa conduite l'image de ces vénérables évêques de la primitive Église: en sorte que, sans parler de l'immortalité glorieuse, il mérite encore de vivre et d'être en bénédiction dans la mémoire de tous les siécles postérieurs.

Ce grand homme, peu de temps avant sa mort, m'avoit demandé pour son coadjuteur et successeur dans l'épiscopat, quoique je ne lui touchasse aucunement par les liens du sang et de la parenté; et il m'avoit obtenu, à sa très grande satisfaction, de la bonté de votre sainteté. J'ai donc reçu les bulles du saint-siége, et depuis ce temps-là je ne cesse de considérer attentivement devant Dieu l'enchaînement et la suite de ces événements.

Il ne me reste plus rien à faire que d'aller me jeter avec une pleine confiance entre les bras de la divine providence, et de lui abandonner le soin de cette affaire, et de tout ce qui me regarde. Après cela il ne faut pas que j'oublie de rendre mes très humbles actions de graces à votre sainteté, qui, non contente de me pourvoir de l'évêché de Genève, a voulu aussi, par une libéralité magnifique et digne de l'éminente dignité qu'elle occupe, me remettre les droits d'annates.

Si ma bonne volonté, jointe à une parfaite reconnoissance, peut entrer en compensation d'un si grand

bienfait, je la soumets tout entière et sans restriction à votre sainteté, toujours prêt à obéir au moindre signe de la sienne; mais, comme je ne trouve pas que cela suffise encore, je supplie de tout mon cœur l'infinie bonté de Dieu, le grand rémunérateur, de vous conserver long-temps heureux et dans une santé inaltérable, pour le bonheur de son Église. Enfin, prosterné humblement aux pieds sacrés de votre sainteté, j'attends votre bénédiction apostolique, afin que la consécration que je dois recevoir bientôt soit plus profitable pour moi, et plus consolante pour mon troupeau. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Très saint père,

De votre sainteté,

Le très humble, etc.

40[e] LETTRE.

LE MÊME, AU ROI HENRI IV.

Il le remercie de l'offre d'une pension que sa majesté lui avoit faite en attendant qu'il vaquât un bénéfice digne de lui.

Sire,

Je remercie de tout mon cœur votre majesté du souvenir qu'elle a daigné avoir de ma petitesse. J'accepte, oui, j'accepte avec un très grand plaisir votre royale libéralité; mais vous me permettrez, sire, de vous parler franchement; graces à notre Seigneur, je suis maintenant dans une telle situation, que je n'ai point besoin de cette pension : c'est pourquoi je

supplie très humblement votre majesté d'avoir pour agréable qu'elle me soit conservée entre les mains de votre trésorier des épargnes, pour m'en servir quand j'en aurai besoin, etc. (1).

41e LETTRE.

A LA COMMUNAUTÉ DES FILLES-DIEU DE PARIS, ORDRE DE FONTEVRAULT (2).

Il les engage à réformer certaines pratiques qui s'étoient introduites dans leur communauté, et dont il voyoit avec regret l'établissement.

22 novembre 1602.

Mes très révérendes dames et chères sœurs,

J'ai pris une telle confiance en votre charité, qu'il ne me semble plus avoir besoin de préface ou avant-propos pour vous parler, soit en absence, comme je suis contraint de faire maintenant, soit en présence,

(1) Le roi répondit à cette lettre qu'il n'avoit jamais été refusé de si bonne grace, et ne laissa point cependant de solliciter le saint d'accepter un bénéfice. Mais il répliqua qu'appelé à l'évêché de Genève, il devoit à sa patrie de ne la point abandonner.

(2) L'ordre de Fontevrault fut fondé par le bienheureux Robert d'Arbrisselles, archidiacre de Rennes, vers l'an 1100; il lui donna la règle de S. Benoît, avec quelques constitutions particulières que le pape Sixte IV réforma et rétablit en partie. Cet ordre a compté parmi ses abbesses jusques à quatorze princesses, dont cinq de la branche royale des Bourbons. Le couvent de cet ordre qui existoit à Paris, et auquel s'adresse cette lettre, ayant été fondé, en 1485, dans un monastère précédemment occupé par les filles-Dieu, il conserva ce dernier nom. Voyez les notes qui sont à la fin de cette lettre.

si jamais Dieu dispose de moi en sorte que j'aie le bien de vous revoir. J'aime en tout la simplicité et la candeur : je crois que vous l'aimez aussi ; ce que je vous supplie de continuer, parceque cela est fort séant à votre profession : je pense que les tuniques blanches que vous portez en sont le signe. Je vous dirai donc simplement ce qui m'a ému à vous écrire à toutes ensemble.

Croyez-moi, je vous supplie, je suis fort importuné de l'affection extrême que je porte au bien de votre maison ; car ici, où je ne puis vous rendre que fort peu de services, elle ne laisse pas que de me suggérer une infinité de desirs, qui vous sont inutiles et à moi. Je n'ose pas pourtant rejeter les inclinations, parcequ'elles sont bonnes et sincères, mais surtout parceque je crois fermement que c'est Dieu qui me les a données. Que si elles me mettent en danger de quelques inquiétudes, ce n'est pas leurs qualités, mais par la foiblesse de mon esprit qui est encore sujet au mouvement des vents et de la marée. Or c'est un vent qui agite maintenant mon esprit en l'affection qu'il vous porte, et ne saurois m'empêcher de vous le nommer ; car c'est le seul sujet qui m'a fait dérober ce loisir pour vous écrire à la presse d'un monde d'affaires qui m'environnent en ce commencement de ma charge (1).

(1) S. François de Sales étoit alors évêque de Genève par la mort de M. de Granier, son prédécesseur, arrivée le 17 septembre précédent ; mais il n'étoit pas encore sacré, et ne le fut que le 8 de décembre suivant.

Je partis de Paris avec ce contentement de vous avoir en quelque sorte témoigné l'estime que je faisois de la vertu de votre maison, de laquelle l'opinion me donnoit beaucoup de consolation et me profitoit intérieurement, m'animant au desir de ma perfection. La sainte parole dit que *Jonas se consola à l'ombre du lierre et de l'arbre* (1). *Mais un vent chaud et cuisant dessécha presque tout en un moment cet arbrisseau* (2). Un vent fit presque le même effet en la consolation que j'avois en vous; mais pensez, je vous supplie, que ce fut un vent du midi d'une entière charité.

Ce fut un rapport auquel je fus obligé de donner créance par la considération de toutes les circonstances. Seigneur Dieu! que je fus marri et de ce que l'on me disoit, et de l'avoir su seulement en un temps auquel je n'avois pas loisir d'en traiter avec vous! car je ne sais si mon affection me trompe, mais je me persuade que vous m'eussiez donné une favorable audience, et n'eussiez su trouver mauvaise aucune remontrance que je vous eusse faite, puisque vous n'eussiez jamais découvert en mon ame ni en tous ses mouvements, sinon une entière et pure affection à votre avancement spirituel et au bien de votre maison.

(1) Præparavit Dominus Deus hederam, et ascendit super caput Jonæ, ut esset umbra super caput ejus, et prætegeret eum (laboraverat enim); et lætatus est Jonas super hederâ lætitiâ magnâ. JONÆ IV, v. c. 6.

(2) Et cùm ortus fuisset sol, præcepit Dominus vento valido et urenti. Et percussit sol super caput Jonæ, et æstuabat. Et petivit animæ suæ ut moreretur. *Ibid.* 8.

Mais n'ayant pas dû arrêter pour cela, étant appelé ici pour un bien plus grand, je me suis mis à vous écrire sur ce sujet, bien que j'aie quelque temps débattu en moi-même si cela seroit à propos ou non : car il me sembloit presque que cela seroit inutile, d'autant que ma lettre seroit sujette à recevoir des répliques, et m'en feroit donner; qu'elle arriveroit peut-être hors de saison; qu'elle ne vous représenteroit pas naïvement ni mon intention, ni mon affection; que vous êtes en lieu où vous serez conseillées de vive voix par un monde de personnes qui vous doivent être en plus grand respect que moi; et que si vous ne croyez à Moïse et aux prophètes qui vous parleront, malaisément croirez-vous à ce pauvre pécheur qui ne peut que vous écrire; et, outre cela, qu'à ce qu'on m'a dit, quelques autres prédicateurs meilleurs et plus expérimentés à la conduite des ames que je ne suis vous en ont parlé sans effet.

Néanmoins il a fallu que toutes ces raisons aient cédé à mon affection et au devoir que l'extrême desir de votre bien m'impose. Dieu emploie bien souvent les plus foibles pour les plus grands effets. Que puis-je savoir s'il veut porter son inspiration dans vos cœurs sur les paroles qu'il me donnera pour vous écrire? J'ai prié; je dirois bien plus, et je ne dirois que la vérité, mais ceci suffira; j'ai arrosé ma bouche du sang de Jésus-Christ à la messe pour vous pouvoir envoyer des paroles convenables et prégnan-

tes. Je les porterai donc ici sur ce papier : Dieu les veuille conduire et adresser en vos esprits pour y servir à sa gloire !

Mes chères sœurs, on m'a dit qu'il y a en votre maison des pensionnettes particulières et des propriétés dont les malades ne sont pas également secourues ; que les saines ont des particularités aux viandes et habits sans nécessité, et que les entretiens et recréations n'y sont pas fort dévotes. On m'a dit tout cela et beaucoup d'autres choses qui s'ensuivent. J'aurois aussi beaucoup de choses à vous dire sur ce sujet ; mais ayez la patience, je vous supplie, faites-moi cet honneur de lire attentivement et doucement ce que je vous en représente. Gratifiez en cela mon zéle à vous servir.

Mes bonnes dames, vous devez corriger votre maison de tous ces défauts, qui sont sans doute contraires à la perfection de la vie religieuse. L'agneau pascal doit être sans macule ; vous êtes des agneaux de la pâque, c'est à dire du passage ; car vous avez passé de l'Égypte du monde au désert de la religion, pour vous acheminer en la terre de promission. Certes il faut que vous soyez sans tache ou macule apparente. Mais ne sont-ce pas des macules bien noires et manifestes, que ces défauts et grands manquements que j'ai marqués ci-devant, et principalement en une telle maison ? Il les faut donc corriger. Vous les devez corriger à mon avis, parce qu'ils sont petits, ce semble, et partant il les faut combattre pendant qu'ils

le sont; car, si vous attendez qu'ils croissent, vous ne les pourrez pas aisément guérir. Il est aisé de détourner les fleuves en leur origine, où ils sont encore foibles; mais plus avant, ils se rendent indomptables. *Prenez-moi*, dit le cantique, *ces petits renardeaux qui ruinent les vignes* (1). Ils sont petits, n'attendez pas qu'ils soient grands; car si vous attendez, non seulement il ne sera pas aisé de les prendre, mais quand vous les voudrez prendre, ce sera lorsqu'ils auront déja tout gâté. Les enfants d'Israël disent en un psaume: *Filia Babylonis misera;.. beatus qui tenebit et allidet parvulos tuos ad petram* (2)! *La fille de Babylone est misérable;... ô que bienheureux est celui qui écrase et brise ses petits contre la pierre!* Le désordre, le déréglement des religions est vraiment une fille de Babylone et de confusion. Ah! que bienheureux sont les esprits qui n'en souffrent que les commencements, ou plutôt les terrassent ou fracassent à la pierre de la réformation!

L'aspic de dissolution et de déréglement n'est pas encore enclos en votre maison; mais prenez bien garde à vous, ces défauts en sont les œufs; si vous les couvez en votre sein, ils éclôront un jour à votre ruine et perdition, et vous n'y penserez pas. Mais si ces défauts sont petits, comme il peut sembler à quelques unes, n'êtes-vous pas beaucoup moins excusables de ne les pas corriger? Quelle misère, di-

(1) Capite nobis vulpes parvulas, quæ demoliuntur vineas. CANT. c. II, v. 15.

(2) PSAL. CXXXVI, v. 8.

soit aujourd'hui S. Chrysostôme, dans l'homélie de l'Évangile de Ste Cécile, de laquelle nous faisons la fête; quelle misère de voir une troupe de filles avoir combattu, battu et vaincu le plus fort ennemi de tous, qui est le feu de la chair, et néanmoins se laisser vaincre à ce chétif ennemi, Mammon, dieu des richesses! Et certes toutes propriétés et particularités de moyens en religion se réduisent à Mammon de l'iniquité. C'est pourquoi, disoit-il, ces pauvres vierges sont toutes appelées folles, parce qu'après avoir dompté le plus fort, elles se rendent au plus foible (1).

Votre maison excelle en beaucoup d'autres perfections, et est incomparable en icelles à toutes autres : ne sera-ce pas un grand reproche d'en laisser ternir la gloire par ces chétives imperfections? On vous appelle, par une ancienne estime et prérogative de votre maison, *Filles de Dieu;* voulez-vous perdre cet honneur par le défaut d'une réformation en ces petites défectuosités, pour un potage de lentilles perdre la primogéniture que votre nom semble vous avoir donnée par le consentement de toute la France?

C'est à la vérité une marque de très grande imperfection au lion et à l'éléphant, qu'après avoir

(1) Non est corporum et pecuniæ par cupiditas; sed acrior multò atque vehementior illa corporum est. Quantò igitur cum imbecilliore luctantur, tantò minùs veniâ dignæ sunt. Idcircò etiam fatuas appellavit, quoniam, majori certamine superato, in faciliore totum perdiderunt. S. Chrysost. Homil. lxxix, in Matt., *post initium*.

vaincu les tigres, les bœufs, les rhinoceros, ils s'effraient, s'épouvantent et trémoussent, le premier devant un petit poulet, et l'autre devant un rat, dont la seule vue leur fait perdre courage : cela est un grand déchet de leur générosité, et est aussi une grande tare (1) (qui signifie défaut) à la bonté de votre maison, d'y avoir des pensions particulières, et semblables défauts, après que l'on y a vu tant d'autres qualités louables. Soyez donc fidèles en la reformation de ces menues imperfections; afin que votre époux vous constitue sur beaucoup de perfections, et qu'il vous appelle un jour à sa gloire (2).

Mais après tout cela, permettez-moi, je vous supplie, de vous dire mon opinion touchant ces défauts. Ils sont à la vérité petits, si on les met en comparaison des plus grands : car ce ne sont que commencements; et tout commencement, soit en mal, soit en bien, est toujours petit. Mais si vous les considérez en comparaison de la vraie et entière perfection religieuse, à laquelle vous devez aspirer, ils sont sans doute très grands et très dangereux. Est-ce, je vous supplie, un petit mal que celui qui attaque et gâte une partie noble de votre corps, à savoir le vœu de pauvreté? On peut être bonne religieuse sans chanter

(1) *Tare* est une défectuosité qui se trouve en quelque chose, soit au poids, au compte, ou à la substance. Quand on fond les métaux, il y a toujours de la tare, de la diminution, par ce qui s'évapore ou se tourne en scorie.

(2) Euge, serve bone et fidelis : quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam; intra in gaudium Domini tui. MATTH. c. XXV, v. 21.

au chœur, sans porter tel ou tel habit, sans telle ou telle abstinence; mais sans la pauvreté et communauté, nulle ne le peut être.

Le vermisseau qui rongea la courge de Jonas sembloit être petit; mais sa malice étoit si grande que l'arbrisseau en périt (1). Les défauts de votre maison semblent bien minces; mais leur malice est si grande qu'elle gâte votre vœu de pauvreté.

Ismaël étoit petit garçon; mais incontinent qu'il commença à piquer et agacer Isaac, la sage Sara le fit échapper, avec Agar sa mère, hors la maison d'Abraham (2), c'est-à-dire du grand père céleste. Il y a une Sara et une Agar; cette partie supérieure et en certaine façon surhumaine, et l'autre plus basse et humaine; l'esprit et l'intérieur, et le corps avec son extérieur. L'esprit a engendré le bon Isaac: c'est le vœu que vous avez fait comme un sacrifice volontaire sur la montagne de la religion, ainsi qu'Isaac, sur la montagne de vision, s'offrit de volonté en sacrifice. La chair et partie corporelle n'engendre qu'Ismaël: c'est le soin et le desir des choses exté-

(1) Præparavit Dominus Deus hederam, et ascendit super caput Jonæ, ut esset umbra super caput ejus, et prætegeret eum (laboraverat enim); et lætatus est Jonas super hederâ lætitiâ magnâ. Et paravit Deus vermem ascensu diluculi in crastinum, et percussit hederam, et exaruit. JONÆ c. IV, v. 6 et 7.

(2) Cùm vidisset Sara filium Agar Ægyptiæ ludentem cum Isaac filio suo, dixit ad Abraham: Ejice ancillam hanc et filium ejus; non enim hæres erit filius ancillæ cum filio meo Isaac. GENES. c. XXI, v. 9. Quomodò tunc is qui secundùm carnem natus fuerat persequebatur eum qui secundùm spiritum, ità et nunc, etc. GALAT. c. IV, v. 29.

rieures et temporelles. Pendant que cet Ismaël, ce soin et desir, n'attaque point votre Isaac, c'est-à-dire votre vœu et profession, bien qu'il demeure chez vous et en votre maison, j'en suis content, et, ce qui est le principal, Dieu n'en est point offensé; mais quand il agace votre vœu, votre pauvreté, votre profession, je vous supplie, mais je vous conjure, chassez-le et le bannissez. Qu'il soit tant petit qu'il voudra, qu'il soit tant enfant qu'il vous plaira, qu'il ne soit pas plus grand qu'une fourmi; mais il est mauvais, il ne vaut rien, il vous ruinera, il gâtera votre maison.

Encore trouvé-je ce mal en votre maison bien grand, parcequ'il y est maintenu, parcequ'il y est en repos, et qu'il y séjourne comme habitant ordinaire. C'est le grand mal que j'y vois, que ces particularités sont meshui bourgeoises. *Les mouches mourantes*, dit le Sage (1), *perdent la suavité du baume et onguent.* Si elles ne faisoient que passer sur l'onguent et le sucer en passant, elles ne le gâteroient pas; mais y demeurant mortes et comme ensevelies, elles le corrompent. Je veux que les manquements et défauts de votre maison ne soient que mouches; mais le mal est qu'elles s'arrêtent sur votre onguent; elles y arrêtent, et y sont ensevelies avec faveur. Pour petit que soit le mal, il croît aisément quand on le flatte et qu'on le maintient. *Nul ennemi*, disent les soldats, *n'est petit quand il est*

(1) Muscæ morientes perdunt suavitatem unguenti. Eccles. c. x, v. 1.

méprisé. Ce sont les raisons que Dieu m'a données, pour vous prier de vouloir réformer votre maison touchant ces petites ou grandes fautes que l'on m'a dit y être; mais je ne puis assouvir le desir que j'en ai.

J'ai encore voulu considérer quels empêchements vous pourroient rendre ce saint œuvre malaisé, et vous en dire mon avis. Je me doute que vous n'estimez pas qu'en ces pensions et autres particularités il y ait aucune propriété contraire à votre vœu, parcequ'à l'aventure tout s'y fait sous la permission et licence de la supérieure. C'est déja un mauvais mot que celui de permission et licence parmi l'esprit de perfection. Il seroit mieux de vivre sous les lois et ordonnances, que d'avoir exemptions, licences et permissions. Vous voyez déja un sujet de réformation.

Moïse avoit donné une permission et licence touchant l'intégrité du mariage. Notre Seigneur, réformant ce saint sacrement, et le remettant en sa pureté, protesta que Moïse ne l'avoit permis qu'à force et contrainte, *pour la dureté de leurs cœurs* (1). Bien souvent les supérieures plient ce qu'elles ne peuvent rompre, et permettent ce qu'elles ne peuvent empêcher; et la permission par après a été ruse et malice, qu'ayant duré quelque temps, elle s'en fait accroire; et au contraire des choses qui vieillissent, elle se renforce et semble perdre petit à petit sa lai-

(1) Moyses ad duritiam cordis vestri permisit vobis dimittere uxores vestras; ab initio autem non fuit sic. MATTH. c. XIX, v. 8.

deur et sa difformité. *Les permissions n'entrent jamais que par grace dans les monastères; mais y ayant pris pied, elles y vont demeurer par force, et n'en sortent jamais que par rigueur.*

Mais, outre cela, je dis qu'il n'est rien de si semblable que deux gouttes d'eau: néanmoins l'une peut être de roses, et l'autre de ciguë; l'une guérit, et l'autre tue. Il y a des permissions qui peuvent être aucunement bonnes; mais celle-ci ne l'est pas: car c'est enfin une propriété, quoique voilée et cachée; c'est l'idole que Rachel tenoit cachée sous sa robe. On dit que la supérieure le permet, et que c'est sous son bon plaisir; voilà Rachel qui parle. Mais ce sont les pensions d'une telle sœur, et non pas d'une autre; voilà l'idole de la propriété. Si ce n'est pas propriété que l'une a plus de commodité sans nécessité, et l'autre plus de nécessité sans commodité, que veut dire qu'étant toutes sœurs, vos pensions ne sont pas sœurs? L'une souffre, et l'autre ne souffre point; *l'une a faim*, dirai-je presque comme S. Paul (1), *l'autre abonde*. Ce n'est pas là une communauté de notre Seigneur. Appelez-la comme vous voudrez; mais c'est une pure propriété; car là où il n'y a point de propriété, il n'y a point de *mien* et de *tien*, qui sont les deux mots qui ont produit le malheur du monde. Le religieux qui a un liard ne vaut pas un liard, disoient les anciens.

L'amour et tendre affection que vous portez à

(1) Alius quidem esurit, alius autem ebrius est. I, Cor. c. II, v. 21.

votre maison peut aussi être un grand empêchement à la reformation d'icelle; parceque cette passion ne peut permettre que vous pensiez mal d'elle, ni que vous oyiez de bon cœur les répréhensions qu'on vous en fait. Mais prenez garde, je vous supplie; car l'amour propre est rusé, il se fourre et glisse par-tout, et nous fait accroire que ce n'est pas lui. Le vrai amour de nos maisons nous rend jaloux de leurs perfections réelles et non de leur réputation seulement. La femme du bon Tobie prit à point d'honneur un avertissement de son mari, parcequ'il sembloit révoquer en doute l'estime de sa famille (1). Elle étoit trop pointilleuse : si ce mal n'y étoit pas, elle en devoit louer Dieu; s'il y étoit, elle le devoit corriger. Il nous faut *manger le beurre et le miel* avec notre Seigneur, adoucir nos esprits, et nous humilier, *choisissant le bien et rejetant le mal* (2). Les abeilles aiment leurs ruches, qui sont comme leurs maisons; je vous dis un jour que c'étoit comme des religieuses naturelles entre les animaux; mais elles ne laissent pas d'éplucher par le menu ce qui y est, et de les purger à certains temps.

(1) Anna, uxor Tobiæ, ibat ad opus textrinum quotidiè, et de labore manuum suarum victum, quem consequi poterat, deferebat. Undè factum est ut hædum caprorum accipiens detulisset domi. Cujus cùm vocem balantis vir ejus audisset, dixit : Videte ne fortè furtivus sit... Ad hæc uxor ejus irata respondit : Manifestè vana est spes tua, et eleemosynæ tuæ modò apparuerunt. Atque his et aliis hujuscemodi verbis exprobrabat ei. Tobiæ c. ii, v. 19 et seq.

(2) Butyrum et mel comedet, ut sciat reprobare malum et eligere bonum. Isaïæ c. vii, v. 15.

Rien n'est si constant sous le ciel qu'il ne périsse; rien de si pur qu'il ne recueille quelque poussière (1). C'est bien fait de ne point dire inutilement les défauts que l'on voit dans les maisons, et de ne les point manifester; mais de ne les vouloir pas reconnoître, ni confesser à ceux qui peuvent être utiles, pour y donner remède, c'est un amour désordonné. L'épouse, au cantique, confesse son imperfection. *Je suis noire*, dit-elle (2), *encore que belle... Ne prenez pas garde à ce que je suis brune, c'est le soleil qui m'a hâlée.* Je pense que vous en pouvez bien dire autant de votre maison : elle est belle et vertueuse, c'est la vérité; mais la longueur du temps et des années a un petit altéré son teint. Pourquoi ne lui redonnerez-vous pas ses couleurs par une sainte réformation? Quand il y a quelque défaut passager dans une maison, on le peut dissimuler; mais quand il est permanent et par manière de coutume, il le faut chasser alors. Il suffit d'y appeler ceux qui y peuvent servir. Ce fut un amour démesuré en David (3), de ne vouloir pas qu'on défît

(1) Necesse est de mundano pulvere etiam religiosa corda sordescere. S. Leo, Serm. iv, de quadragesimâ.

(2) Nigra sum, sed formosa... Nolite me considerare quòd fusca sim, quia decoloravit me sol. Cantic. c. i, v. 4 et 5.

(3) Præcepit rex (David) Joab, et Abisaï, et Ethaï, dicens : Servate mihi puerum Absalom... Dixit rex ad Chusi : Est ne pax puero Absalom? Cui respondens Chusi : Fiant, inquit, sicut puer, inimici domini mei regis... Contristatus itaque rex ascendit cœnaculum portæ, et flevit. Et sic loquebatur, vadens : Fili mi Absalom, Absalom fili mi! quis mihi tribuat ut ego moriar pro te, Absalom fili mi, fili mi Absalom? II. Reg. c. xviii, v. 5, 32 et 33.

Absalom, tout mauvais et rebelle qu'il étoit. Quiconque aime sa maison, en procure la santé, la pureté et réformation.

Je pense qu'il y a un autre empêchement à la réformation de votre maison; c'est qu'à l'aventure vous estimez qu'elle ne pourroit se maintenir sans ces pensions parcequ'elle est pauvre. Au contraire, je pense que ce monastère est pauvre parceque ces pensions y sont. Il y a en Italie deux nobles républiques, Venise et Gènes. A Venise les particuliers ne sont pas si riches qu'à Gènes. La richesse des particuliers empêche celle du public. Si une fois vous étiez à bon escient pauvres en particulier, vous seriez par après riches en commun.

Dieu veut que l'on se fie en lui, chacun selon sa vocation. Il n'est pas requis en un homme laïque et mondain de s'appuyer en la providence de Dieu en la sorte que nous autres ecclésiastiques devons faire; car il nous est défendu de thésauriser et faire marchandises, mais il n'est pas défendu aux mondains : ni les ecclésiastiques séculiers ne sont pas obligés d'espérer en cette même providence comme les religieux; car les religieux y doivent espérer si fort, qu'il n'aient aucun soin de leur particulier pour avoir des moyens. Or, entre les religieux, ceux de S. François excellent en cet endroit, qui est la confiance et résignation qu'ils ont en la providence divine, n'ont nul moyen ni en particulier ni en général, pratiquant pleinement la parole du Psalmiste : *Jacta cogitatum tuum in Domino, et ipse te*

enutriet (1). *Jette tout ton soin en notre Seigneur, et il te nourrira.*

Chacun doit jeter tout son soin en Dieu, et aussi il nourrit tout le monde; mais chacun ne le jette pas en même degré de résignation: les uns l'y jettent sous le travail et industrie que Dieu leur a donnée, et par laquelle Dieu les nourrit; les autres, plus purement, sans l'entremise d'aucune industrie, tendent à cela. *Ils ne sèment ni ne recueillent, et le Père céleste les nourrit* (2). Or votre condition religieuse vous oblige à vous résigner en la providence de Dieu, sans l'aide ni faveur d'aucunes pensions ni propriétés particulières; c'est pourquoi vous les devez rejeter.

David admire comme *Dieu nourrit les petits poussins des corbeaux* (3): aussi est-ce chose admirable. Mais ne nourrit-il pas les autres animaux? Si fait; mais non pas de la sorte, ni immédiatement, d'autant que les autres sont aidés de leurs pères et mères, et n'ont d'ailleurs moyen de travailler. Notre Seigneur les nourrit presque miraculeusement; aussi nourrit-il toujours ses dévotes servantes et créatures,

(1) S. François cite le psaume selon les anciens psautiers. Dans la Vulgate on lit : *Jacta super Dominum curam tuam, et ipse te enutriet.* Ps. LIV, v. 23.

(2) Respicite volatilia cœli, quoniam non serunt, neque metunt, neque congregant in horrea ; et Pater vester cœlestis pascit illa. MATTH. c. VI, v. 26.

(3) Præcinite Domino in confessione, psallite Deo nostro in citharâ... qui dat jumentis escam ipsorum, et pullis corvorum invocantibus eum. PSALM. CXLVI, v. 7 et 9.

lesquelles, par la condition de leur état et profession, se sont dévouées à la communauté et pauvreté particulière, sans l'entremise d'aucun moyen contraire à leur condition.

Les cordeliers ont estimé qu'ils ne pouvoient vivre en cette étroite pauvreté que leur régle primitive requéroit : les capucins leur ont fait voir clairement que si, pendant que S. Pierre (1) se fia en celui qui l'appeloit, il fut assuré, quand il commença à douter et perdre la confiance il enfonça dans les eaux. Faisons ce que nous devons, chacun selon sa condition et profession, et Dieu ne nous manquera point. Pendant que les enfans d'Israël étoient en Égypte, il les nourrissoit de la viande que les Égyptiens donnoient; lorsqu'ils furent au désert où il n'y en avoit aucune, il leur donna la manne (2), viande commune à tous et particulière à nul; et laquelle, si je ne me trompe, représente une certaine communauté. Vous êtes sorties de l'Égypte mondaine, vous êtes au désert de la religion: ne recherchez plus les moyens mondains; espérez fermement en Dieu; il vous nourrira sans doute, quand il devroit faire pleuvoir la manne.

(1) Petrus dixit (Jesu) : Domine, si tu es, jube me ad te venire super aquas. At ipse ait : Veni. Et descendens Petrus de naviculà, ambulabat super aquam, ut veniret ad Jesum. Videns verò ventum validum, timuit; et cùm cœpisset mergi, clamavit, dicens: Domine, salvum me fac. Et continuò Jesus, extendens manum, apprehendit eum, et ait illi : Modicæ fidei, quare dubitasti ? Matth. c. xiv, v. 28 et seq.

(2) Exod. cap. xvi.

Je me doute encore qu'il y ait un autre empêchement à votre réformation; c'est qu'à l'aventure ceux qui vous l'ont proposée ont manié la plaie un peu âprement : mais voudriez-vous pour cela rejeter votre guérison? Les chirurgiens sont quelquefois contraints d'agrandir la plaie pour amoindrir le mal, lorsque, sous une petite plaie, il y a beaucoup de meurtrissures et concassures: c'a été peut-être cela qui leur a fait porter le rasoir un petit bien avant dans le vif. Je loue leur méthode, bien que ce n'est pas la mienne, sur-tout à l'endroit des esprits nobles et bien nourris, comme sont les vôtres. Je crois qu'il est mieux de leur montrer simplement le mal, et leur mettre le fer en main, afin qu'ils fassent eux-mêmes l'incision. Néanmoins, ne laissez pas pour cela de vous réformer. J'ai accoutumé de dire que *nous devons recevoir le pain de correction avec beaucoup d'estime, encore que celui qui le porte soit désagréable et fâcheux, puisque Élie mangeoit le pain porté par les corbeaux* (1). Ainsi celui nous doit agréer qui procure notre bien, soit qu'il en soit de tout autre point désagréable et fâcheux. *Job racloit l'ordure et suppuration de ses ulcères avec une pièce de pot cassé* (2); c'étoit une dure abjection, mais elle

(1) Abiit (Elias) et fecit juxta verbum Domini; cùmque abiisset, sedit in torrente Carith... Corvi quoque deferebant ei panem et carnes manè, similiter panem et carnes vesperè, et bibebat de torrente. III. Reg. c. xvii, v. 5.

(2) Sathan... percussit Job ulcere pessimo, à plantâ pedis usque ad verticem ejus; qui testâ saniem radebat, sedens in sterquilinio. Job, c. ii, v. 7 et 8.

étoit utile. Le bon conseil doit être reçu, soit qu'il soit trempé au fiel, ou qu'il soit confit au miel.

Que tous ces empêchements ne soient point assez forts, je vous prie, pour vous retarder de faire le voyage de cette votre et nécessaire réformation. Je prie Dieu qu'*il envoie ses anges pour vous porter entre leurs mains, afin que vous ne heurtiez point aux pierres d'achoppement* (1). Il me reste à vous dire mon avis touchant l'ordre que vous devez tenir.

Priez Dieu, par des oraisons communes et distinctes, à cet effet qu'il vous fasse voir les défauts de votre maison, et les moyens pour y remédier et pour recevoir la grace. Puisqu'il est le Dieu de paix, apaisez vos esprits, mettez-les en repos; ne permettez pas que la contention que vos esprits auront peut-être faite contre ceux qui vous auront ci-devant voulu corriger fasse aucun préjugé contre la lumière céleste; ne tenez plus votre parti, ni celui de votre maison; faites tout ainsi que si vous vouliez instituer une nouvelle congrégation. Selon votre ordre et votre régle, traitez-en les unes avec les autres en esprit de douceur et de charité. Lors votre époux vous regardera avec ses anges, comme nous faisons les abeilles, quand elles sont doucement empressées à la confection de leur miel; et je ne doute point que ce saint époux ne parle à votre cœur, pour vous dire ce qu'il dit à son serviteur Abraham : *Che-*

(1) Angelis suis mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis. In manibus portabunt te, ne fortè offendas ad lapidem pedem tuum. Ps. XC, v. 11, 1.

minez devant moi, et soyez parfait (1). Entrez plus avant au désert de la perfection : vous avez déja fait la première journée par l'exacte chasteté, et la seconde par l'obéissance, et une partie de la troisième par quelque sorte de pauvreté et communauté; mais pourquoi vous arrêtez-vous en si beau chemin, et pour si peu de chose, comme sont les pensions particulières? Marchez plus avant, achevez la journée, mettez tout en commun, renoncez à la particularité, afin que, selon la sainte parole, vous fassiez une sainte immolation et entier sacrifice en esprit et en bien.

Après que vous aurez traité de votre affaire avec votre époux et par ensemble, appelez à votre secours et pour votre conduite quelques-uns des plus spirituels qui sont à l'entour de vous; ils ne vous manqueront pas. J'en nommerois quelques-uns; mais vous les nommerez mieux que moi, et ceux-là mêmes à l'aventure que je voudrois nommer; ce sont gens extrêmement bons à cela, des esprits doux et gracieux, condescendants quand ce vient à l'effet, bien que leurs répréhensions semblent un petit âpres et mordicantes. A ceux-là vous devez confier votre affaire, afin qu'ils jugent de ce qui sera plus convenable; car votre sexe est sujet dès la création à la condition de l'obéissance (2), et ne réussit jamais devant Dieu qu'en se soumettant à la conduite et

(1) Ambula coram me, et esto perfectus. GENES. c. XVII, v. I.

(2) Sub viri potestate eris, et ipse dominabitur tuî. GENES. c. III, v. 16.

instruction. Voyez toutes les excellentes dames (1) de la Mère de miséricorde jusqu'à présent, et vous trouverez que je dis vrai. Mais en tout je présuppose que l'autorité de madame de Fontevrault tienne son rang.

C'est peut-être trop parler et trop écrire d'un sujet duquel vous avez à l'aventure les oreilles déja trop battues; mais Dieu, devant lequel je vous excite, sait que j'ai beaucoup plus d'affection que de parole en cet endroit. Je suis indigne d'être écouté; mais j'estime votre charité si grande, que vous ne mépriserez point mon avis, et crois que le bon Jésus ne m'a pas donné tant d'amour et de confiance en votre endroit, qu'il ne vous ait donné une affection réciproque de prendre en bonne part ce que je vous propose pour le service de votre maison, laquelle je prise et honore à l'égard de toute autre, et l'estime une des bonnes que j'aie vues. C'est cela qui m'a fait desirer qu'elle soit meilleure et parfaite. Il me fâche de voir de si grandes qualités, comme sont celles de votre maison, esclaves sous les menues imperfections, et, comme parle l'Écriture, de voir *votre vertu réduite en captivité, et votre beauté spirituelle entre les mains des ennemis* (2). C'est pitié de voir une précieuse liqueur perdre son prix par le

(1) On doit entendre par ces dames les religieuses de Fontevrault, qui regardent la Mère de miséricorde comme leur mère et première abbesse.

(2) Tradidit in captivitatem virtutem eorum, et pulchritudinem eorum in manus inimici. Ps. LXXVII, v. 61.

mélange d'une petite souillure, et un vin exquis par le mélange de l'eau. *Ton vin* (1), dit un prophète, *est mêlé d'eau.*

Je vous dirai comme votre saint patron S. Jean, qui reçut commandement d'écrire aux prélats d'Orient : *Je sais vos œuvres, qui sont presque toutes bonnes :* vous êtes presque telles, bonnes religieuses; *mais j'ai quelque petite chose à dire contre vous* (2), il vous manque quelque chose. *Je vous loue en toutes choses,* dit S. Paul à ses Corinthiens (3); *mais en cela je ne vous loue pas.* Je vous supplie et conjure par la charité qui est entre nous, ôtez de votre maison ce qui est de trop, et ajoutez ce qui y défaut. Donnez-moi, je vous prie très humblement, cette consolation de lire cette lettre en repos et tranquillité d'esprit, et de la priser non au poids du vulgaire, mais au poids du sanctuaire et de la charité; et je prie Dieu qu'il vous donne les résolutions nécessaires à votre bien, pour la plus grande sanctification de son saint nom en vous, afin que vous soyez de nom et d'effet ses vraies filles. Je me promets l'assistance de vos oraisons pour toute ma vie, et plus particulièrement pour cette entrée que je fais en la laborieuse et dangereuse charge d'évêque, *afin que, prê-*

(1) Vinum tuum mistum est aquâ. Is. c. II, v. 22.

(2) Novi opera tua, et fidem, et charitatem tuam, et ministerium, et patientiam tuam, et opera tua novissima, plura prioribus; sed habeo adversùs te pauca. Apoc. c. II, v. 19 et 20.

(3) Quid dicam vobis? Laudo vos : in hoc non laudo. I. Cor. c. XI, v. 22.

chant le salut aux autres, je ne sois réprouvé à damnation (1).

Dieu soit notre paix et consolation.

Je suis et serai toute ma vie,

Mes révérendes dames et très chères sœurs en Jésus-Christ, votre, etc.

42e LETTRE (liv. VII, let. 57).

LE MÊME, AUX CHANOINES DE SAINT-PIERRE DE GENÈVE.

Il leur écrit au sujet de sa nouvelle promotion à l'évêché de Genève.

Au château de Sales, fin de novembre 1602.

Messieurs,

Je voudrois voir en moi autant de sujet de la joie que vous avez de ma promotion comme j'en vois en l'amitié que vous me portez; j'aurois beaucoup moins d'appréhension de la pesanteur du devoir auquel je me vois porté. Je me confie néanmoins en la bonté de Dieu (laquelle ne nous défaut jamais ès choses nécessaires) qu'il me donnera la grace de sa sainte instance, pour vous rendre le service que je desire, et auquel mon éducation et ma naissance m'invitent. Si vous me faites ce bien de l'en supplier avec moi, vous aurez toujours plus de raisons de vous le promettre, et moi de l'espérer, comme l'un des plus grands contentements que jamais j'aie sou-

(1) Ne fortè, cùm aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar. I. Cor. c. IX, v. 27.

haités. Permettez-moi cependant que je vous salue dès ici, attendant que bientôt j'aie le bonheur de vous voir en votre ville, à laquelle je desire la paix et la consolation du Saint-Esprit, et de laquelle je suis entièrement, comme de vous, messieurs, le serviteur, etc.

43[e] LETTRE.

LE MÊME, A UNE PERSONNE DE CONFIANCE.

Il rend compte des résolutions qu'il prend pour la suite de sa vie, et des bons sentiments qu'il a dans sa retraite. Avantage de cet exercice.

Fin de novembre 1602.

Je fais la revue de mon ame (1), et sens au fond de mon cœur une nouvelle confiance de mieux servir Dieu (2) en sainteté et en justice, tous les jours de ma vie. J'ai eu de grands sentiments des infinies obligations que je lui ai; j'ai résolu de m'y sacrifier avec toute la fidélité qu'il me sera possible, tenant incessamment mon ame en sa divine présence, avec une allégresse non point impétueuse, mais, ce me semble, efficace pour le bien aimer : car rien du monde n'est digne de notre amour; il le faut tout à ce Sauveur, qui nous a tout donné le sien. Je vois tous les contentements terrestres un vrai rien au-

(1) Notre saint étoit alors en retraite au château de Sales, pour se préparer à son sacre.

(2) Serviamus illi in sanctitate et justitiâ, coram ipso, omnibus diebus nostris. LUC, c. 1, v. 74 et 75.

près de ce régnant amour, pour lequel je voudrois volontiers mourir, ou tout au moins vivre pour lui seul. Qu'il me tarde que ce cœur que Dieu m'a donné lui soit inséparablement et éternellement lié! C'est pourquoi je finis mon occupation avec un grand desir de m'avancer en cette précieuse dilection. Et pour m'y disposer,

Le matin, après que j'aurai invoqué le nom de Dieu, et m'y serai dédié, je ferai une heure de méditation selon que je l'aurai prémédité. Je produirai force oraisons jaculatoires pendant la journée, selon que le Saint-Esprit m'inspirera; comme aussi, pour célébrer plus dévotement la sainte messe, je m'occuperai, jusqu'à ce que je sois à l'autel, dans toutes les considérations et affections par lesquelles la piété peut être excitée envers ce grand mystère.

Je ferai tous les ans huit ou dix jours de retraite, pour examiner les progrès de mon ame, ses inclinations, ses difficultés, ses défauts. C'est en cette retraite où on regarde le ciel de bien près, et où on trouve la terre bien éloignée de ses yeux et de son goût; et lorsque les saintes ames qui sont engagées pour le public ne peuvent jouir de cette félicité, elles font un cabinet en leur cœur, où elles vont étudier la loi de leur maître, et la reçoivent de sa propre main. De plus, en cette montagne, qui est si élevée qu'on n'y entend point le bruit des créatures, on goûte (1), comme dit le prophète, que

(1) Gustate et videte quoniam suavis est Dominus. Ps. XXXIII, v. 9.

Dieu est doux et suave. C'est par la pratique de cet exercice que nous apprenons si nous avançons à la vertu, où l'on prend les saintes et solides résolutions de vivre selon les lois de la véritable et éternelle sagesse, etc.

44e LETTRE (liv. I, let. 3).

A SA SAINTETÉ LE PAPE CLÉMENT VIII.

Au commencement de 1603.

Ostendit consilium à Catharinâ Aurelianensi de fundandis ordinis carmelitarum virginibus susceptum dignum esse quod autoritate apostolica fulciatur.

Beatissime Pater,

Cùm essem Lutetiæ Parisiorum, ejus rei gerendæ gratiâ, de cujus exitu non ità pridem ad beatitudinem vestram litteras dedi, facere non potui, quin plures conciones haberem, cùm ad populum, tùm ad regem ipsum et principes. Eâ autem occasione, Catharina Aurelianensis, princeps à Longavillâ, virgo non tantùm magnorum principum sanguine, sed etiam, quod caput est, Christi charitate perillustris, quæ per id tempus monasterium fœminarum ordinis carmelitarum reformatarum in ipsâ Parisiensi civitate fundare animo moliebatur, me aliquot excellenti pietate et doctrinâ theologis adjungendum duxit, quorum sententiis animi sui consilium et sensum expenderet et probaret.

Itaque convenimus omnes aliquot diebus; eâque re exactè perpensâ, vidimus perspicuè consilium

hoc à Deo originem duxisse, et ad ejus gloriam multorumque salutem quàm maximè spectare. Angebat tamen quòd fieri posse non videbatur, ut fratres ejusdem ordinis, qui monasterii hujusmodi gubernacula susciperent, in Galliam facilè inducerentur : verùm huic difficultati obviàm itum est, ex recenti exemplo ejus monasterii illius ejusdemque ordinis, quod in Urbe unius ex patribus congregationis oratorii curæ commissum est.

Quare selecti sunt viri tres, doctrinâ, morum integritate ac rerum gerendarum peritiâ conspicui, qui, maximo monasterii bono, operi præfici possent, atque ità deinceps omnibus difficultatibus quæ ex locorum et temporum injuriâ orirentur sigillatìm (occurrere).

Ità factum est satis, ut aliud superesse non videretur, quàm ut sacrum hoc negotium sanctæ sedis apostolicæ judicio fulciretur, et regis voluntati permitteretur : ac regis quidem, præter multorum spem, statìm consensus accessit. Quare nunc ad beatitudinis vestræ pedes mittitur hic nuntius, qui suppliciter ab eâ petat apostolica mandata, quibus res constet et perficiatur.

Ego verò, beatissime pater, qui omnibus propemodùm hâc de re consiliis interfui, etsi dignus non sum cujus testimonium audiatur, non possum mihi temperare quin, quemadmodùm facturum me recepi, testatum faciam, quoad per me fieri potest, è re christianâ fore, ut hi cœlestes motus, hoc tempore, et eo præsertìm loco, vestræ beatitudinis apos-

tolicis benedictionibus promoveantur. Id princeps hæc virgo, id permultæ aliæ, id ego cum eis, humillimis petimus precibus. Deus autem optimus maximus beatitudinem vestram nobis et bonis omnibus quàm diutissimè servet incolumem !

Il lui fait part du dessein de madame la duchesse de Longueville de fonder à Paris un monastère de carmélites, et d'établir cet ordre en France. Il pense que cette entreprise est digne d'être appuyée par l'autorité apostolique.

Très saint Père,

Étant à Paris pour l'affaire au sujet de laquelle j'ai eu l'honneur d'écrire il n'y a pas long-temps à votre sainteté, je ne pus éviter de prêcher devant le roi, les princes, et le peuple. A cette occasion, madame Catherine d'Orléans, duchesse de Longueville, princesse très illustre, non seulement par la noblesse de son sang et des princes de sa maison, mais encore par la charité de Jésus-Christ qui règne dans son cœur, ayant dessein de fonder dans Paris un monastère de carmélites, me fit appeler avec d'autres théologiens d'une piété éminente et d'un profond savoir, pour délibérer ensemble sur cette fondation.

Nous nous assemblâmes pour cet effet pendant quelques jours; et la chose étant mûrement examinée, les raisons de part et d'autre bien pesées et considérées, nous trouvâmes que ce dessein étoit inspiré de Dieu, et qu'il tourneroit à sa plus grande gloire et au salut d'un grand nombre de personnes. Une seule chose nous fit de la peine, et sembloit de-

voir tout arrêter; c'étoit la difficulté de faire venir en France des pères (carmes) de la réforme de Ste Thérèse, pour gouverner ces religieuses. Mais ayant fait réflexion qu'il s'est établi tout récemment à Rome un monastère de carmélites déchaussées, qui est dirigé par un père de la congrégation de l'oratoire (1), la difficulté s'anéantit aussitôt.

On a donc jeté les yeux sur trois hommes distingués par leur sainteté et par l'intégrité de leurs mœurs, et très versés dans la conduite des affaires, pour prendre soin des biens de cette communauté, et pour présider à cette bonne œuvre. Par ce moyen on a obvié aux inconvénients qui pourroient arriver dans la suite par l'injure des temps et la caducité des lieux.

Il ne reste rien maintenant à desirer, sinon que le saint siége apostolique donne les mains à cette entreprise, et l'abandonne à la volonté du roi, qui a déja donné son consentement, contre l'attente de presque tout le monde. C'est pourquoi, très saint père, ce courrier va se jeter aux pieds de votre sainteté, pour la supplier d'accorder ses bulles apostoliques, afin d'achever heureusement et cimenter à perpétuité cet établissement.

Pour moi, quoique très indigne que mon témoignage soit entendu, cependant, parceque j'ai été

(1) La congrégation de l'oratoire dont il est parlé dans cette lettre est celle de Rome, qui a pour auteur S. Philippe de Néri ; et il ne faut pas la confondre avec celle de France, fondée par M. de Bérulle.

présent à toutes les délibérations que l'on a faites sur cette affaire, et que je me suis engagé à déclarer ce que j'en pense à votre sainteté, je ne puis m'empêcher, très saint père, de vous assurer, autant qu'il est en moi, que cette fondation, qui vient d'un mouvement de l'esprit de Dieu, étant accompagnée de votre bénédiction, et appuyée de votre autorité, ne peut être que très utile à la chrétienté, eu égard au temps où nous vivons, et au lieu où elle se fera. C'est la grace que vous demande très humblement cette vertueuse princesse, aux supplications de laquelle grand nombre de personnes du même mérite et du même rang joignent les leurs, et moi principalement, qui supplie aussi la divine Majesté de vous conserver long-temps en santé pour ma consolation particulière et celle de tous les gens de bien. J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect (1), très saint père, etc.

45e LETTRE (liv. II, let. 18).

LE MÊME, A UNE DAME RELIGIEUSE, NOVICE.

Par quels signes on peut connoître si les sentiments de dévotion que l'on a viennent de Dieu ou de l'esprit malin.

A Annecy, le 16 janvier 1603.

Ma très chère et très aimée sœur et fille en Jésus-Christ, Dieu soit votre repos et consolation.

(1) M. de Bérulle, depuis cardinal, et fondateur des prêtres de l'oratoire en France, joignit ses sollicitations à celles de notre saint, et le succès répondit à l'attente de ces deux grands hommes;

J'ai reçu vos deux lettres par M. le président Favre, un peu plus tard que vous ne pensiez et que je n'eusse desiré, mais assez tôt pour me donner de la consolation, y voyant quelque témoignage de l'amendement de votre esprit. Dieu en soit loué éternellement.

Pour réponse, je vous dirai premièrement que je ne veux pas que vous usiez d'aucune parole de cérémonie ni d'excuse en mon endroit, puisque, par la volonté de Dieu, je vous porte toute l'affection que vous sauriez desirer, et ne m'en saurois empêcher. J'aime votre esprit fermement, parceque je pense que Dieu le veut, et tendrement, parceque je le vois encore foible et jeune. Apportez toute confiance et liberté de m'écrire, et demandez ce que vous penserez être propre pour votre bien. Cela soit dit une fois pour toutes.

Je vois en votre lettre une contradiction, laquelle vous y avez mise sans y penser; car vous me dites que vous êtes délivrée de votre inquiétude, et néanmoins je vous vois encore tout inquiéte à la recherche d'une précipitée perfection. Ayez patience, je vous dirai tantôt ce que c'est.

Vous me demandez si vous devez recevoir et prendre des sentiments; que sans eux votre esprit languit, et néanmoins vous ne pouvez les recevoir qu'avec soupçon, et vous semble que vous les devez rejeter. Une autre fois, si vous m'écrivez sur quelque semblable sujet, donnez-moi exemple de l'action

car ils obtinrent un bref du pape Clément VIII, et ensuite les lettres patentes de Henri IV. L'installation du monastère se fit en 1604.

de laquelle vous me donnez l'avis; comme seroit à dire de quelqu'un de ces sentiments qui vous aura donné le plus de soupçon pour n'être pas reçu : car j'apprendrai bien mieux votre intention. Cependant voici un avis sur votre demande.

Les sentiments et douceurs peuvent être de l'ami ou de l'ennemi, c'est-à-dire du malin esprit ou du très bon. Or on peut connoître d'où ils viennent par certains signes que je ne saurois pas bien dire tous : en voici seulement quelques-uns, qui suffiront.

Quand nous ne nous arrêtons pas en iceux, mais que nous nous en servons comme de recréation, pour par après faire plus constamment notre besogne et l'œuvre que Dieu nous a donnée en charge, c'est bon signe; car Dieu nous en donne quelquefois pour cet effet. Il condescend à notre infirmité, il voit notre goût spirituel affadi; il nous donne un petit de sausse, non afin que nous ne mangions que la sausse, mais afin qu'elle nous provoque à manger la viande solide. C'est donc une bonne marque quand on ne s'arrête pas aux sentiments; car le malin, donnant des sentiments, veut que l'on s'y arrête, et qu'en ne mangeant que la sausse, notre estomac spirituel en soit affoibli et gâté petit à petit.

Secondement, les bons sentiments ne nous suggèrent point des pensées d'orgueil; mais au contraire, si le malin prend occasion d'iceux de nous en donner, ils nous fortifient à les rejeter; si que la partie supérieure demeure tout humble et soumise, reconnoissant que Caleb et Josué n'eussent jamais rap-

porté le raisin de la terre de promission, pour amorcer les Israélites à la conquête d'icelle, s'ils n'eussent pensé que leurs courages étoient foibles et auroient besoin d'être piqués : si qu'au lieu de s'estimer quelque chose par le sentiment, la partie supérieure juge et reconnoît sa foiblesse, et s'humilie amoureusement devant son époux, qui répand son baume et son parfum, afin que les jeunes fillettes, et tendres ames comme elles, le reconnoissent, l'aiment et le suivent; là où le mauvais sentiment nous arrêtant, au lieu de nous faire penser à notre foiblesse, nous fait penser qu'il nous est donné pour récompense et guerdon.

Le bon sentiment passé ne nous laisse pas affoiblis, mais fortifiés; ni affligés, mais consolés : le mauvais, au contraire, arrivant, nous donne quelque allégresse,et, partant, nous laisse pleins d'angoisses. Le bon sentiment, à son départ, nous recommande qu'en son absence nous caressions, servions et suivions la vertu, pour l'avancement de laquelle il nous avoit été donné : le mauvais nous fait croire qu'avec lui la vertu s'en va, et que nous ne la saurions bien servir.

Bref, le bon ne desire point d'être aimé, mais seulement que l'on aime celui qui le donne (non qu'il ne nous donne sujet de l'aimer, mais ce n'est pas cela qu'il cherche), là où le mauvais veut que l'on l'aime sur tout.

Et partant, le bon ne nous empresse pas à le chercher ni à le caresser; mais la vertu, par manière

d'explication, soi-disant que nous procure le mauvais nous empresse et inquiéte à la rechercher incessamment.

Par ces quatre ou cinq marques, vous pourrez connoître d'où viennent vos sentiments : et, venant de Dieu, il ne faut pas les rejeter; mais, reconnoissant que vous êtes encore un pauvre petit enfant, prenez le lait des mamelles de votre père, qui, par la compassion qu'il vous porte, vous fait encore l'office de mère. Tes mamelles, dit l'époux à sa bien-aimée, sont meilleures que le vin, fragrantes et odoriférantes de très bons onguent et baume. Elles sont comparées au vin, parcequ'elles réjouissent, animent et font faire bonne digestion à l'estomac spirituel, lequel, sans ces petites consolations, ne pourroit pas quelquefois digérer les travaux qu'il lui faut recevoir. Recevez-les donc au nom de Dieu, avec cette seule condition, que vous soyez prête à ne les recevoir pas, et ne les aimer pas, et les rejeter, quand vous connoîtrez, par l'avis de vos supérieurs, qu'ils ne sont pas bons ni à la gloire de Dieu; et que vous soyez prête de vivre sans cela quand Dieu vous en jugera digne et capable. Recevez-les donc, dis-je, ma chère sœur, vous estimant foible de l'estomac spirituel, puisque le médecin vous donne du vin, nonobstant les fièvres des imperfections qui sont en vous. Que si S. Paul conseille du vin à son disciple pour la foiblesse corporelle, je vous en puis conseiller du spirituel pour la spirituelle.

Voilà ma réponse assez clairement, ce me semble;

à laquelle j'ajoute que vous ne fassiez jamais de difficulté de recevoir ce que Dieu vous envoie à dextre ou à gauche, avec la préparation et résignation que je vous ai dite; et quand vous seriez la plus parfaite du monde, vous ne devriez pas refuser ce que Dieu vous donne, à condition d'être prête à le refuser si tel étoit son plaisir: néanmoins vous devez croire que quand Dieu vous enverra ses sentiments, c'est pour votre imperfection, laquelle il faut combattre, non pas les sentiments qui servent contre elle.

Et pour vous, j'ai seulement un scrupule, en ce que vous me dites que ces sentiments sont de la créature; mais je pense que vous avez voulu dire qu'ils viennent à vous par la créature, et néanmoins de Dieu; car il me semble que, par le reste de votre lettre, vous m'en donnez des arguments. Mais quand ils seroient de la créature, encore ne seroient-ils pas à rejeter, puisqu'ils conduisent à Dieu, ou au moins qu'on les y conduit; il faudroit seulement prendre garde à ne se point laisser surprendre, selon les règles générales de l'usage des créatures.

Je vous dirai maintenant ce que je vous avois promis. Il me semble que je vous vois empressée avec grande inquiétude à la quête de la perfection; car c'est cela qui vous fait craindre ces petites consolations et ces sentiments. Or je vous dis, en vérité, comme il est écrit au livre des Rois: Dieu n'est ni au vent fort, ni en l'agitation, ni en ces feux, mais en cette douce et tranquille portée d'un vent presque imperceptible.

Laissez-vous gouverner à Dieu, ne pensez pas tant à vous-même. Si vous desirez que je vous commande, puisque votre mère maîtresse le veut, je le ferai volontiers, et vous commanderai premièrement qu'ayant une générale et universelle résolution de servir Dieu en la meilleure façon que vous pourrez, vous ne vous amusiez pas à examiner et éplucher subtilement quelle est la meilleure façon. C'est une impertinence propre à la condition de votre esprit délié et pointu, qui veut tyranniser votre volonté, et la contrôler avec supercherie et subtilité.

Vous savez que Dieu veut en général qu'on le serve, en l'aimant sur tout, et notre prochain comme nous-mêmes; en particulier il veut que vous gardiez une régle: cela suffit; il le faut faire à la bonne foi, sans finesse et subtilité, le tout à la façon de ce monde, où la perfection ne réside pas, à l'humaine et selon le temps, en attendant un jour de le faire à la divine et angélique et selon l'éternité. L'empressement, l'agitation du dessein n'y sert de rien. Le desir y est bon, mais qu'il soit sans agitation. C'est cet empressement que je vous défends expressément, comme la mère imperfection de toutes les imperfections.

N'examinez donc pas si soigneusement si vous êtes en la perfection ou non; en voici deux raisons: l'une, que pour néant examinons-nous cela, puisque, quand nous serions les plus parfaits du monde, nous ne le devons jamais savoir ni connoître, mais nous estimer toujours imparfaits; notre examen ne

doit pas jamais tendre à connoître si nous sommes imparfaits, car nous n'en devons jamais douter. De là s'ensuit que nous ne devons pas nous étonner de nous voir imparfaits, puisque nous ne devons jamais nous voir autrement en cette vie, ni nous en contrister, car il n'y a remède; oui bien nous en humilier, car par là nous en réparerons nos défauts; et nous amender doucement, car c'est l'exercice pour lequel nos imperfections nous sont laissées, n'étant excusables de n'en rechercher pas l'amendement, ni inexcusables de ne le faire pas entièrement; car il n'en prend pas des imperfections comme des péchés.

L'autre raison est que cet examen, quand il est fait avec anxiété et perplexité, n'est qu'une perte de temps; et ceux qui le font ressemblent aux soldats qui, pour se présenter à la bataille, feroient tant de tournois et d'excès entre eux que, quand ce viendroit à bon escient, ils se trouveroient las et recrus; ou comme les musiciens qui s'enroueroient à force de s'essayer pour chanter un motet; car l'esprit se lasse à cet examen si grand et continuel, et, quand le point de l'exécution arrive, il n'en peut plus. Voilà mon premier commandement.

L'autre, en suite du premier: *Si votre œil est simple, tout votre corps le sera*, dit le Sauveur. Simplifiez votre jugement, ne faites point tant de réflexions et de répliques, mais allez simplement et avec confiance. Il n'y a pour vous que Dieu et vous en ce monde; tout le reste ne vous doit point toucher, si-

non à mesure que Dieu vous le commande, et comme il vous le commande. Je vous prie, ne regardez pas tant çà et là; tenez votre vue ramassée en Dieu et en vous : vous ne verrez jamais Dieu sans bonté, ni vous sans misère; et vous verrez sa bonté propice à votre misère, et votre misère l'objet de sa bonté et miséricorde. Ne regardez donc rien que cela, j'entends d'une vue fixe, arrêtée et expresse, et tout le reste en passant.

Partant, n'épluchez guère ce que font les autres, ni ce qu'ils deviendront; mais regardez-les d'un œil simple, bon, doux et affectionné. Ne requérez pas en eux plus de perfection qu'en vous, et ne vous étonnez point de la diversité des imperfections; car l'imperfection n'est pas plus imperfection pour être extravagante et étrange. Faites comme les abeilles, sucez le miel de toutes les fleurs et herbes.

Mon troisième commandement est que vous fassiez comme les petits enfants: pendant qu'ils sentent leurs mères qui les tiennent par les manchettes, ils vont hardiment et courent tout autour, et ne s'étonnent point des petites bricoles que la foiblesse de leurs jambes leur fait faire : ainsi, tandis que vous apercevrez que Dieu vous tient par la bonne volonté et résolution qu'il vous a donnée de le servir, allez hardiment et ne vous étonnez point de ces petites secousses et choppements que vous ferez, et ne s'en faut fâcher, pourvu qu'à certains intervalles vous vous jetiez entre ses bras, et le baisiez du baiser de charité. Allez joyeusement et à cœur ouvert, le plus

que vous pourrez; et si vous n'allez pas toujours joyeusement, allez toujours courageusement et fidèlement.

Ne fuyez point la compagnie des sœurs, encore qu'elle ne soit pas selon votre goût; fuyez plutôt votre goût, quand il ne sera pas selon la conversation des sœurs. Aimez la sainte vertu de support et de souplesse : *car ainsi*, dit S. Paul, *vous accomplirez la loi de Jésus-Christ.*

Enfin, Dieu vous a donné un père temporel sur lequel vous pouvez prendre beaucoup de consolation spirituelle. N'aimez point plus votre esprit que votre corps : retenez ses avis comme de Dieu; car Dieu vous donnera beaucoup de bénédictions par son entremise. Il m'a envoyé sa traduction de l'Institution de Blosius : je l'ai fait lire à la table, et l'ai goûtée incroyablement; je vous prie, lisez-la, et la savourez, car elle le vaut.

Au demeurant, quand il vous viendra des doutes en cette vie que vous avez entrepris de suivre, je vous avertis de ne vous point attendre à moi; car je suis trop loin de vous pour vous assister, cela vous feroit trop languir : il ne manque pas de pères spirituels pour vous aider; employez-les avec confiance. Ce n'est pour desir que j'aie de ne recevoir pas de vos lettres; car elles me donnent de la consolation, et je les desire, voire avec toutes les particularités des mouvements de votre esprit; et la longueur de la présente vous témoignera assez que je ne me lasse pas de vous écrire : mais afin que vous ne perdiez

pas de temps, et qu'attendant le secours de si loin, vous ne soyez battue et endommagée de l'ennemi.

Quant à mes sacrifices, ne doutez pas que vous n'y ayez part perpétuellement : tous les jours je vous présente sur l'autel avec le Fils de Dieu ; j'espère que Dieu l'aura pour agréable.

Assurez de même notre sœur Anne Seguier, ma fille très chère en Jésus-Christ, et madame votre maîtresse, de laquelle j'ai présenté les salutations au bon monsieur Nouvelet, qui en a fait grand cas.

Si vous saviez la grande multiplicité des affaires que j'ai, et l'embarrassement où je suis en cette charge, vous auriez pitié de moi, et prieriez quelquefois Dieu pour moi ; et il l'auroit bien agréable.

Je vous en supplie, et la sœur Anne Seguier, dites souvent à Dieu, comme le Psalmiste, *Je suis vôtre, sauvez-moi*, et comme la Magdeleine étant à ses pieds, *Rabboni*, ah ! mon maître. Et puis laissez-le faire : il fera de vous, en vous, sans vous, et néanmoins par vous et pour vous, la sanctification de son nom, auquel soit honneur et gloire. Votre affectionné serviteur en Jésus, etc.

46e LETTRE (liv. V, let. 77).

LE MÊME, A UNE TANTE.

Consolations à une de ses tantes sur la mort de son mari. Le bon plaisir divin, bien envisagé, est l'unique consolation des affligés. La bonne vie est un heureux présage de salut. La perfection des vraies amitiés ne se trouve que dans le paradis.

A Annecy, le 13 mars 1603.

Madame ma tante, si je ne savois que votre vertu vous peut donner les consolations et résolutions nécessaires à supporter avec un courage chrétien la perte que vous avez faite, je m'essaierois à vous en présenter quelques raisons par cette lettre; et, s'il étoit requis, je vous les porterois moi-même. Mais j'estime que vous avez tant de charité et de crainte de Dieu, que, voyant son bon plaisir et sainte volonté, vous vous y accommoderez, et adoucirez votre déplaisir par la considération du mal de ce monde, qui est si misérable que, si ce n'étoit notre fragilité, nous devrions plutôt louer Dieu quand il en ôte nos amis, que non pas nous en fâcher : aussi bien faut-il que tous, les uns après les autres, nous en sortions selon l'ordre qui est établi; et les premiers ne s'en trouvent que mieux quand ils ont vécu avec soin de leur salut et de leur ame, comme a fait monsieur mon oncle et mon aîné, duquel la conversation a été si douce et si utile à tous ses amis, que nous, qui avons été de ses plus familiers et intimes, ne saurions nous empêcher d'avoir beaucoup

de regret de la séparation qui s'en est faite; et ce déplaisir ne nous est pas défendu, pourvu que nous le modérions par l'espérance que nous avons de ne demeurer guère séparés, mais que dans peu de temps nous le suivrons au ciel, lieu de notre repos, Dieu nous en faisant la grace. Ce sera là où nous accomplirons et parferons sans fin les bonnes et chrétiennes amitiés que nous n'avons fait que commencer en ce monde. C'est la principale pensée que nos amis décédés requièrent de nous, en laquelle je vous supplie de vous entretenir, laissant des démesurées tristesses pour les esprits qui n'ont point de telles espérances. Cependant, madame ma tante, j'ai tant d'affection à la mémoire de notre défunt et à votre service, que vous accroîtrez infiniment l'obligation que j'ai, si vous me faites l'honneur de me commander avec toute liberté, et de m'employer en grande assurance. Faites-le, je vous supplie de tout mon cœur; et je prie notre Seigneur qu'il accroisse en vous ses saintes consolations, et vous comble des graces que vous souhaite votre, etc.

47e LETTRE (liv. I, let. 39).

LE MÊME, A UN ECCLÉSIASTIQUE NOMMÉ A UN ÉVÊCHÉ.

Avis sur la conduite intérieure, et sur la dignité et les devoirs d'un évêque.

A Annecy, 3 juin 1603.

Monsieur,

J'ai reçu deux de vos lettres, auxquelles je n'ai

pas encore fait réponse, parceque, quand elles arrivèrent ici, je n'y étois pas, mais en Piémont, où j'ai été contraint de faire un voyage pour les biens temporels de cet évêché. Maintenant, monsieur, je vous envoie la provision de Rome que vous desiriez, laquelle j'ai ouverte, pour savoir si tout ce dont vous aviez besoin y étoit; et je vois que tout y est, et quelque chose davantage, dont vous n'avez que faire, ne préjudiciant en rien à la provision pour le reste qui vous est requis. Voilà donc ma promesse accomplie pour ce particulier. Que s'il vous reste quelque difficulté, prenez-en la même confiance avec moi. Je vous assure, monsieur, que jamais je ne me lasserai de rendre du service à votre consolation, et à votre esprit, lequel j'espère que Dieu adressera pour le service de plusieurs autres.

L'autre partie de ma promesse m'est plus malaisée à mettre en effet, pour les infinies occupations qui m'accablent; car je pense être en la plus fâcheuse charge qu'aucun autre de cette qualité. Néanmoins voici un abrégé de ce que j'ai à vous proposer.

Vous entrez en l'état ecclésiastique, et tout ensemble à la cime de cet état: je vous dirai ce qui fut dit à un berger qui fut choisi pour être roi sur Israël: *Mutaberis in virum alterum.* Il faut que vous soyez tout autre en votre intérieur et en votre extérieur; et pour faire cette grande et solennelle mutation, il faut renverser votre esprit et le remuer par-tout; et plût à Dieu que nos charges, plus tem-

pêteuses que la mer, eussent aussi la propriété de la mer, de faire jeter et vomir toutes les mauvaises humeurs à ceux qui s'y embarquent! Mais il n'en est pas ainsi; car bien souvent nous nous embarquons et mettons la voile au vent étant très cacochymes, et plus nous voguons et avançons en la haute mer, plus nous acquérons de mauvaises humeurs. Hélas! Dieu soit loué, qui vous a donné le desir de n'en faire pas de même; j'espère qu'il vous en donnera encore le pouvoir, afin que son œuvre soit parfaite en vous.

Pour vous aider à ce changement, il faut que vous employiez les vivants et les morts; les vivants, car il vous faut trouver un ou deux hommes bien spirituels, de la conversation desquels vous puissiez vous prévaloir. C'est un extrême soulagement que d'avoir des confidents pour l'esprit. Je laisse à part M. du Val, qui est bon à tout, et universellement propre pour semblables offices. Je vous en nomme un autre, M. Galemant, curé d'Aumale; si par fortune il étoit à Paris, je sais qu'il vous aideroit beaucoup. Je vous en nomme un troisième, homme à qui Dieu a beaucoup donné, et qu'il est impossible d'approcher sans beaucoup profiter; c'est M. de Bérulle. Il est tout tel que je saurois desirer être moi-même; je n'ai guère vu d'esprit qui me revienne comme celui-là, ains je n'en ai pas vu ni rencontré: mais il y a ce mal, c'est qu'il est extrêmement occupé; il faut s'en prévaloir avec autant de confiance que de nul autre, mais avec quelques respects à ses

affaires. J'ai un très grand ami, que M. Raubon connoît, c'est M. de Soulfour; il peut beaucoup en ces occasions: je desirerois que vous le connussiez, estimant que vous en auriez beaucoup de consolation.

Quant aux morts, il faut que vous ayez une petite bibliothéque de livres spirituels de deux sortes; les uns pour vous, en tant que vous serez ecclésiastique; les autres pour vous, en tant que vous serez évêque. De la première sorte vous en devez avoir avant que d'entrer en charge, et les lire et mettre en usage; car il faut commencer par la vie monastique, avant que de venir à l'économique et politique. Ayez, je vous prie, Grenade tout entier, et que ce soit votre second bréviaire; le cardinal Borromée n'avoit point d'autre théologie pour prêcher que celle-là, et néanmoins il prêchoit très bien: mais ce n'est pas là son principal usage; c'est qu'il dressera votre esprit à l'amour de la vraie dévotion, et à tous les exercices spirituels qui vous sont nécessaires. Mon opinion seroit que vous commençassiez à le lire par la Grande Guide des pécheurs, puis que vous passassiez au Mémorial, et enfin que vous le lussiez tout; mais, pour le lire fructueusement, il ne faut pas gourmander, ains il faut le peser et le priser, et chapitre après chapitre le ruminer et appliquer à l'ame, avec beaucoup de considération et de prières à Dieu. Il faut le lire avec révérence et dévotion, comme un livre qui contient les plus utiles inspirations que l'ame peut recevoir d'en haut; et

par là réformer toutes les puissances de l'ame, les purgeant par détestation de toutes leurs mauvaises inclinations, et les adressant à leur vraie fin par de fermes et grandes résolutions.

Après Grenade, je vous conseille fort les œuvres de Stella, notamment De la Vanité du monde, et toutes les œuvres de François Arias, jésuite. Les Confessions de S. Augustin vous seront extrêmement utiles; et, si vous m'en croyez, vous les prendrez en françois de la traduction de M. Hennequin, évêque de Rennes. Bellientioni, capucin, est encore propre pour voir distinctement plusieurs belles considérations sur tous les mystères de notre foi; et les œuvres de Costerus, jésuite. Mais, après tout, il me souvient de vous recommander les Épîtres spirituelles de Jean Avila, èsquelles je suis assuré que vous verrez plusieurs belles considérations et leçons pour vous et pour les autres; et, tout d'un train, je vous recommande les Épîtres de S. Jérôme, en son excellent latin.

En tant qu'évêque, pour vous aider à la conduite de vos affaires, ayez le livre des Cas de conscience, du cardinal Tolet, et le voyez fort: il est court, aisé et assuré; il vous suffira pour le commencement. Lisez les Morales de S. Grégoire, et son Pastoral; S. Bernard en ses Épîtres, et ès livres de la Considération. Que s'il vous plaît d'avoir un abrégé de l'un et de l'autre, ayez le livre intitulé *Stimulus pastorum,* de l'archevêque de Braccarence, en latin, imprimé chez Keruer. *Decreta Ecclesiæ Mediola-*

nensis vous est nécessaire; mais je ne sais s'il est imprimé à Paris. *Item* je desire que vous ayez la Vie du bienheureux cardinal Borromée, écrite par Charles à Basilica Petri, en latin; car vous y verrez le modéle d'un vrai pasteur; mais sur-tout ayez toujours ès mains le Concile de Trente et son Catéchisme.

Je ne pense pas que cela ne vous suffise pour la première année, pour laquelle seule je parle; car pour le reste vous serez mieux conduit que cela, et par cela même que vous aurez avancé en la première année, si vous vous renfermez dans la simplicité que je vous propose. Mais excusez-moi, je vous supplie, si je traite avec cette confiance; car je ne saurois rien en autre façon, pour la grande opinion que j'ai de votre bonté et amitié.

J'ajouterai encore ces deux mots: l'un est qu'il vous importe infiniment de recevoir le sacre avec une grande révérence et dévotion, et avec l'appréhension entière de la grandeur du ministère. S'il vous étoit possible d'avoir l'oraison qu'en a faite Stanislaüs Scolonius, intitulée, *De sacrâ episcoporum consecratione et inauguratione,* au moins selon mon exemplaire, cela vous serviroit beaucoup; car, à la vérité, c'est une belle piéce. Vous savez que le commencement en toutes choses est fort considérable; et peut-on bien dire: *Primum in unoquoque genere est mensura cæterorum.*

L'autre point est que je vous desire beaucoup de confiance et une particulière dévotion à l'endroit du

saint ange gardien et protecteur de votre diocèse; car c'est une grande consolation d'y recourir en toutes les difficultés de sa charge. Tous les Pères et théologiens sont d'accord que les évêques, outre leur ange particulier, ont l'assistance d'un autre, commis pour leur office et charge. Vous devez avoir beaucoup de confiance en l'un et en l'autre, et, par la fréquente invocation d'iceux, contracter une certaine familiarité avec eux, et spécialement pour les affaires avec celui du diocèse, comme aussi avec le saint patron de votre cathédrale. Pour le superflu, monsieur, vous m'obligerez de m'aimer étroitement et de me donner la consolation de m'écrire familièrement; et croyez que vous avez en moi un serviteur et frère de vocation autant fidèle que nul autre.

J'oubliois de vous dire que vous devez en toute façon prendre résolution de prêcher votre peuple. Le très saint concile de Trente, après tous les anciens, a déterminé que le premier et principal office de l'évêque est de prêcher; et ne vous laissez emporter à pas une considération. Ne le faites pas pour devenir grand prédicateur, mais simplement parceque vous le devez et que Dieu le veut: le sermon paternel d'un évêque vaut mieux que tout l'artifice des sermons élabourés des prédicateurs d'autre sorte. Il faut bien peu de chose pour bien prêcher, à un évêque: car ses sermons doivent être de choses nécessaires et utiles, non curieuses ni recherchées; ses paroles simples, non affectées; son action paternelle et naturelle, sans art ni soin; et pour court qu'il soit

et peu qu'il dise, c'est toujours beaucoup. Tout ceci soit dit pour le commencement; car le commencement vous enseignera par après le reste. Je vois que vous écrivez si bien vos lettres, et fluidement, qu'à mon avis, pour peu que vous ayez de résolution, vous ferez bien les sermons; et néanmoins je vous dis, monsieur, qu'il ne faut pas avoir peu de résolution, mais beaucoup, et de la bonne et invincible. Je vous supplie de me recommander à Dieu: je vous rendrai le contre-change, et serai toute ma vie, monsieur, votre, etc.

48e LETTRE (liv. II, let. 63).

LE MÊME, A QUELQUES DIOCÉSAINS.

Instructions sur certaines pratiques touchant l'administration des sacrements d'eucharistie et de mariage, sur-tout l'usage de la coupe.

Octobre, 1603.

Messieurs, ayant su que vous prenez quelque sorte de scandale de quoi l'on vous donne l'ablution dans un verre après que vous avez communié, et parceque l'on conduit les époux et épouses devant l'autel pour célébrer le mariage, je vous ai voulu faire ces deux mots, pour vous exhorter de ne point vous faire ce tort à vous-mêmes, que de croire que ce que l'Église notre mère ordonne puisse être mauvais ou inutile.

Or elle ordonne que les laïques reçoivent la communion sous l'espèce du pain seulement, en la-

quelle ils participent néanmoins parfaitement au corps et au sang de notre Seigneur, tout autant comme s'ils le recevoient encore sous l'espèce du vin; puisque ce même Sauveur a dit: *Qui me mange, il vivra pour moi*; et, *Qui mange ce pain vivra éternellement* (1). En sorte que ce qui se boit après la communion par le peuple, ce n'est pas le sang du Sauveur, mais seulement du vin, qui se prend pour laver la bouche, et faire plus entièrement avaler le précieux corps et sang déja reçu en la très sainte communion. C'est pourquoi cela ne doit pas être présenté dans le calice, mais dans un autre vase, ou de verre, ou autrement. Que si par ci-devant il a été autrement fait, c'a été par abus, et par la nonchalance et paresse des officiers de l'Église, et contre l'intention de l'Eglise même.

Et quant au mariage, il n'est pas raisonnable de le célébrer ailleurs que devant l'autel, puisque *c'est un sacrement si grand* (1), et que ceux qui le reçoivent ne sont pas hors de l'Église, comme les petits enfants qu'on apporte au baptême, ains sont déja baptisés, et par conséquent introduits en l'Église et à l'autel.

Laissez-vous donc conduire, mes amis et frères, comme bonnes brebis, à ceux qui, sous mon autorité et celle du saint-siége apostolique, vous ont été donnés pour pasteurs; et Dieu vous bénira, ainsi que je l'en prie, étant, de tout mon cœur, votre, etc.

(1) Qui manducat me vivet propter me. Qui manducat hunc panem vivet in æternum. JOAN. c. VI, v. 58 et 59.

(2) Sacramentum hoc magnum est. EPHES. c. V, v. 32.

49e LETTRE (liv. I, let. 2).

A SA SAINTETÉ LE PAPE CLÉMENT VIII.

Annecy, 15 novembre 1603.

Repetito altiùs principio, Bernensium Lutheranorum irruptionem in Sabaudiam; res benè et feliciter in causâ fidei gestas; multa capitum millia ad Petri caulas revocata; Carolum Emmanuelem non modò imperatorem invictissimum, sed etiam concionatorem potentissimum, describit.

Beatissime Pater,

Cùm rerum christianarum firmitas à sanctæ sedis apostolicæ sollicitudine, secundùm Deum, pendeat; multùm sanè interest, ut quæ in rem Ecclesiæ distinctis passìm locis geruntur, verè et ex fide apud eam proferantur; ne scilicet, objecta summæ illius curæ pastorali, vera pro falsis, aut falsa pro veris exponantur.

Quamobrem, cùm in hâc diœcesi, quæ mihi sedis apostolicæ voluntate commissa est, maxima facta sit his nostris temporibus rerum in melius mutatio; non debeo committere quin de vero illarum statu, quàm potero, clarè et distinctè, omninò autem ex veritate, apud sedem apostolicam narrationem deferam. Ea autem ut plena sit, paulò altiùs ordiar necesse est.

Quo tempore Gallorum rex Franciscus I omnem propemodùm Sabaudiam occupavit, Bernenses Helvetii, Lutheranâ ac Zuinglianâ lue non ità pridem infecti, in partem Sabaudiæ sibi viciniorem irruptio-

nem fecerunt, animosque civibus Gebennensibus addiderunt, ut Christi suavissimum jugum ac proprii principis imperium excuterent, ac in istam seditiosam democratiam, quâ nunc vexantur, speluncam scilicet latronum et exulum, infelici mutatione degenerarent.

Verùm, ut à Gallorum armis initium duxerat Bernensium irruptio et tyrannis in nostros Sabaudos, ità etiam pax, cum conditione rerum restituendarum in integrum, inter Henricum II, Francisci regis filium, et Emmanuelem Philibertum Sabaudiæ ducem, ansam dedit Bernensibus de restitutione provinciarum quas occupaverant seriò cogitandi.

Adduci tamen non potuerunt, ut omnia quæ ceperant redderent, nec ut ea quæ restituere parati erant sine injustâ conditione remitterent. Quare cùm res non ferret, ut tunc cum eis armis decerneretur, actum factumque est, ut dux reciperet quatuor illa quæ vocant balliagia, Thononense, Terniense, Galliardense et Gaianum, sive Gexense, quæ quatuor ex partibus civitatem Gebennensem cingunt, illique circumcircà obvolvuntur; hoc tamen addito pacto, nulla ut in eis catholicæ religionis officia celebrarentur : iniqua planè conditio; sed spe melioris eventûs toleranda, et illorum temporum ac rerum constitutioni congruens.

Inter hæc Emmanuel Philibertus dux, ut erat apprimè catholicus, nullum cogitandi finem facit quânam demùm ratione illius conditionis vexationem redimere queat; sed frustrà, cùm divina pro-

videntia non illi tantum honorem, sed Carolo Emmanueli filio destinasset.

Cùm ergò, ante aliquot annos, Bernenses et Genevenses cum Gallis copias conjunxissent, fide priorum contractuum fractâ, iterùm in eadem balliagia impetum armis faciunt, perfidiâ sanè, quoad dici potest, planè faustâ et opportunâ, quando dux, violatæ fidei occasione, inviolatæ fidei populos illos restituit. Cui tamen operi ne multorum hominum merita deessent, illud sine multis ac diuturnis bellorum laboribus, multoque sparso hìnc indè sanguine, perfici non potuit, dùm, pro armorum vicissitudine, variè ab utrâque parte decertatum est. At tandem aliquando induciæ fiunt, cùm dux balliagia duo, Thononense et Terniense, jam teneret.

Nulla mora: rebus vix stantibus, Carolus Emmanuel, iniquâ conditione liberatum se sentiens, in ipso propemodùm induciarum articulo, episcopum prædecessorem meum (cujus memoria in benedictione est) statìm monet ut catholicos concionatores illis populis convertendis immittat; velle se omninò catholicam religionem illis restitui.

Episcopus, mirum in modum gavisus, Terniensi balliagio duos concionatores, unum ex Dominicanâ familiâ, alterum è societate Jesu addicit; Thononiensi autem duos è suâ cathedrali, Ludovicum de Sales, qui nunc præpositus est ipsius ecclesiæ, et me, nunc quidem episcopum indignum, tunc autem præpositum.

Jam ergò de eo quod vidi loquor, et quod, ut ità

dicam, manus meæ contrectaverunt, ut sim impudentissimus si mentior, imprudentissimus si rem nescio.

Igitur cùm balliagia illa ingressi sumus, misera ubique rerum facies apparebat. Videbamus enim sexaginta quinque parochias, in quibus, exceptis ducis officiariis, quos semper habuit catholicos, ne centum quidem ex tot hominum millibus catholici inveniebantur.

Templa partìm diruta, partìm nuda; nullibi crucis signa, nullibi altaria; ac ubique ferè omnia antiquæ et veræ fidei deleta vestigia; ubique ministri, ut vocant, hoc est, hæresis doctores, domos evertentes, sua dogmata ingerentes, cathedras occupantes, turpis lucri gratiâ.

Bernenses, Genevenses, et id genus perditionis filii, per suos exploratores minis populum deterrêre ab audiendis nostrorum concionibus. Inducias nimirum istas inducias esse, pacem nondùm constitutam, mox ducem atque sacerdotes expellendos armis, hæresim sartam tectam remansuram.

Nostri tamen rem pro virili promovent, ac primarios primùm viros aliquot ex hæresis vorticibus in communionis catholicæ portum recipiunt; sexque variis locis erectæ catholicæ parochiæ, tres in Thononensi, tres item in Terniensi agro. Cur autem plures non erigerentur, in causâ erat partìm operariorum paucitas, partìm quòd non suppeteret undè commodè sustentari possent, partìm quia, pace nondùm firmâ, res adhuc incertæ videbantur.

Atque ità biennium traducitur, et è patrum capucinorum ordine novi ac strenui advenerunt messores, qui alacritate ac zelo multorum operas supplebant: cùm dux, in re quam suis gerebat præcordiis impatiens morarum, ipsemet venire, Thononenses qui præcipui videbantur convenire, ac cum eis coram agere, constituit.

Idque accidit anno millesimo quingentesimo nonagesimo octavo, adeòque feliciter successit, ut illustrissimus ac reverendissimus cardinalis Florentinus, à latere sanctæ sedis apostolicæ legatus, diebus aliquot interpositis adveniens, multa jam hominum millia viderit conversa esse; quibus quidem ipse partìm absolutionem contulit, partìm ab episcopo prædecessore meo, partìm etiam à me dari voluit, cùm scilicet, in tantâ pœnitentium copiâ, omnibus diei horis paratus esse deberet aliquis, qui ad caulas Christi redeuntes reciperet.

Quem profectò tam insignem et ingentem animorum motum, ut in supremum rerum omnium motorem immobilem referre dignum et justum est; sic quoque ingenuè fatendum, illum ducis zelo, tanquam optimo instrumento, vel maximè usum fuisse. Illis enim aliquot mensibus, quibus dux huic conversioni procurandæ incubuit, atque adeò Thononi moratus est, cor ejus, peculiari quâdam gratiâ, in manu Dei esse videbatur; ut ad quodcumque vellet converteret illud, cùm, suis publicis cohortationibus ac vocibus catholico principe dignis, sive privatis monitis ad eos qui videbantur hæresis majores co-

lumnæ, sive exemplis bonorum operum, omnibus animi dotibus ac viribus cum populo illo universo contenderet, ut illum Ecclesiæ catholicæ inferret referretque, constitutus scilicet à Deo dux super plebem illam, prædicans præceptum ejus.

Nec destitit unquàm, donec immutatâ rerum facie, veluti exactâ hieme, et redeunte vere, ubique appareret arbor decora et fulgida vivificæ crucis, ubique Ecclesiæ cantus, ut vox turturis, audiretur in terrâ illâ, et vineæ illæ instauratæ recenterque florentes darent odorem suum.

Dicam intrepidè, nusquàm suaviùs, nusquàm efficaciùs hoc nostro tempore hæreticorum tanta copia ad sacram fidem adducta est : hucusque tamen pars ista maxima illorum populorum ad Ecclesiam reversa aliquot habebat immixtos utriusque sexûs hæreticos, qui cæteris obstinatiores in errore permanebant; quibus cùm mederi aliter non posset dux, ne reliquam plebem inficerent, eos demùm edicto publico discedere præcepit. Hujus edicti terrore perculsi, aliquot etiam conversi sunt; nimirùm *dùm configitur spina* (1), *et afflictio dat intellectum auditui* (2).

Ut nullum lapidem reliquerit dux religiosissimus, quem ipsemet suis, ut ità dicam, manibus non moverit, per blanditias, per minas, ut, quoad per eum fieri posset, populi illi converterentur; et, quod laude dignius est, magnâ sui consilii parte contrà sentiente et consulente. Nam et rectè memini inter-

(1) Psalm. xxxi, v. 4. — (2) Isaïe, c. xxviii, v. 19.

fuisse me consilio super eâ re habito, speciali nimirùm mandato principis accercitus, in quo plerique consiliariorum rem illam tùm aggrediendi tempus non esse, resque non ferre, mordicùs asserebant; neque sanè sine probabili illarum, quas statûs appellant, rationum momento: quibus tamen omnibus unam religionis rationem dux sanctissimè præposuit ac prætulit; idque videntibus, spectantibus, ac trementibus Bernensium legatis, qui illis ipsis diebus, ut id averterent, solemnem egerunt legationem.

Verùm balliagium Galliardense remanebat in potestate Genevensium ex induciarum conditionibus; atque adeò ad illud nullus catholicæ fidei patebat aditus. At cùm paulò post per pacis decreta redditum etiam fuisset duci, in illud immissi operarii, ducis expensis, ex societate Jesu et cleri sæcularis sacerdotes, qui exiguo tempore, magnis laboribus, maximâ Dei gratiâ, rem propemodùm omnem perfecerunt.

Itaque, ut rem magnam paucis dicam, ante duodecim annos in sexaginta quinque parochiis urbis Genevæ vicinioribus, murisque illius, ut ità dicam, adjacentibus, hæresis publicè docebatur, ac ità universa occupabat, ut nullus catholicæ religioni locus superesset. Nunc autem totidem, iisdemque locis, Ecclesia catholica extendit palmites suos, ac ità viget, ut nullus hæresi locus sit relictus; cùmque anteà ne centum quidem viri in tot parochiis catholici apparerent, nunc ne centum quidem hæretici viden-

tur: sed ubique catholicæ fidei sacra fiunt, celebranturque, adhibitis unicuique parochiæ propriis curionibus: sicque factum, ut illa tria balliagia, quæ ex pacis conditionibus duci obtigerunt, omninò Ecclesiæ restituta sint, ac, quod caput est, ità in fide et religione receptâ perseverent, ut nullis extremorum bellorum persecutionibus, nullis hæreticorum minis ab eâ se dimoveri passi sint. Qui sanè unicus et ferè solus bellorum exactorum fructus huic diœcesi contigit.

Superest verò, Pater beatissime, ut opus hoc, magnum profectò et acceptione dignum, ducem tanti operis instrumentum efficax, diœcesim hanc universam, multis nominibus miserandam, sedes apostolica intimâ sollicitudine ac gratiâ complectatur ac foveat. Idque imis summisque precibus humillimè à vestræ sanctitatis clementiâ expeto pariter et expecto, Christumque semper illi propitium precor.

Ut autem omnia quæ hìc scripta sunt, omninò ex veritate et sincerâ religione narrata esse non sit dubium, iis subscripsi, sigillumque hujus episcopatûs Gebennensis imprimendum curavi: et quia plerique meæ ecclesiæ cathedralis canonici, et alii spectatæ fidei et doctrinæ viri ea ipsa viderunt, imò etiam tetigerunt, cùm illis populis erudiendis operam suam in Domino collocaverint, rerumque rectè gestarum pars magna fuerint; eos quoque subscripsisse operæ pretium duxi, ut veritati plurimorum testimonio roboratæ plurima quoque ac constans fides adhibeatur.

Il continue de rendre compte au saint-père de l'état de la religion dans son diocèse ; et, reprenant de plus loin le fil de sa narration, il décrit les irruptions des luthériens de Berne et de Savoie, l'heureux succès des négociations dans les affaires de la foi; il loue le zèle du duc de Savoie.

Très saint Père,

Puisque l'affermissement de la république chrétienne dépend, après Dieu, du soin toujours vigilant du saint-siége apostolique, il importe aussi beaucoup qu'on lui fasse un fidèle rapport de tout ce qui se fait dans tous les lieux de sa juridiction, pour le bien et l'honneur de la sainte Église; de peur qu'abusant de la charité inséparable de la dignité du souverain pontife, et de la multitude innombrable de ses occupations, on ne surprenne sa religion, faisant passer à son tribunal pour vrai ce qui est faux, et pour faux ce qui est vrai.

C'est pourquoi, comme dans ce diocèse, dont la charge m'a été confiée par le saint-siége, il s'est fait de nos jours un très grand et très heureux changement dans les affaires de la religion, je ne crois pas pouvoir me dispenser d'en faire à votre sainteté un récit naïf, exact et particularisé; et pour la mettre encore mieux au fait de cette narration, il est nécessaire que je reprenne les choses de plus haut, afin qu'il n'y manque rien pour la rendre intéressante.

Dans le temps que François Ier, roi de France, s'empara de la Savoie, les Suisses du canton de Berne, qui depuis peu étoient infectés du poison de l'hérésie luthérienne et zuinglienne, firent une irruption

dans les contrées de la Savoie les plus voisines de la Suisse, et engagèrent le peuple de Genève à secouer l'aimable joug de Jésus-Christ, et se révolter contre leur légitime souverain, et à changer la forme de leur gouvernement en une malheureuse démocratie. Or cette république, qui est la retraite de tous les brigands et de tous les gens bannis de leur pays, est aujourd'hui le supplice de ses propres citoyens par les séditions qui l'agitent continuellement.

Mais comme les armes des François avoient donné lieu à cette irruption et à cette tyrannie des Bernois, par la même raison la paix qui se fit entre le roi de France Henri II, fils de François Ier, et Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, et la condition du traité, que tout ce qui avoit été pris sur l'ennemi seroit rendu, furent cause que les Suisses songèrent à restituer les provinces qu'ils avoient envahies.

Néanmoins ils ne purent se résoudre à une entière restitution; et s'ils en rendirent une partie, ce ne fut qu'à des conditions désavantageuses au duc de Savoie, qui, n'étant pas en état de se faire droit par la force des armes, fut contraint d'accepter les conditions qu'on lui offroit, et de terminer le différent à l'amiable. Il fut donc conclu que le duc reprendroit les quatre bailliages de Thonon, de Ternier, de Gaillard et de Gex, qui environnent la ville de Genève, avec cette clause expresse qu'il ne s'y feroit aucun exercice de la religion catholique : condition tout-à-fait injuste; mais, eu égard à l'état présent des affaires, et dans l'espérance d'une meil-

leure conjoncture, elle parut encore tolérable, et on en demeura dans ces termes.

Cependant le duc Philibert, qui étoit un prince catholique, pensoit incessamment au moyen d'anéantir cet article du traité; mais en vain, parceque la divine providence n'en vouloit pas faire l'instrument de ses miséricordes: elle avoit réservé cette gloire à son fils Charles-Emmanuel. Voici comme la chose arriva.

Il y avoit quelques années que les Suisses du canton de Berne et les Génevois avoient fait alliance avec la France. Ayant rompu, en conséquence de leur traité, la foi donnée antécédemment à la dernière paix, ils sont venus fondre de nouveau sur les quatre bailliages dont j'ai déja parlé, par la plus noire perfidie; mais cette perfidie-là même a causé un grand bien, puisque le duc de Savoie en a su profiter pour faire revenir ces peuples de leurs égarements. Néanmoins, comme la destinée de cette affaire dépendoit, selon l'ordre de la Providence, des efforts et des lumières d'un grand nombre de personnes, elle ne put être terminée qu'après beaucoup de travaux et des guerres longues et sanglantes, où l'on combattit de part et d'autre avec des succès bien différents, selon le caprice des armes. Enfin on convint d'une tréve entre les parties, lorsque le duc étoit déja en possession des deux bailliages de Thonon et de Ternier.

Aussitôt que son altesse vit les affaires changer de face et prendre un air de consistance, se sentant

délivrée de l'injuste condition ci-dessus mentionnée, elle fit savoir, presque dans le temps même de la conclusion de la tréve, à mon prédécesseur, de sainte mémoire, que son inclination étoit qu'il envoyât des prédicateurs orthodoxes pour travailler à la conversion des peuples des deux bailliages, parcequ'elle vouloit que la religion catholique y fût rétablie.

Ce digne prélat reçut cette nouvelle avec une joie qui ne peut s'exprimer, et envoya sur-le-champ au bailliage de Ternier deux missionnaires, l'un desquels étoit de l'ordre de S.-Dominique, et l'autre de la société de Jésus; et au bailliage de Thonon deux autres pris de son église cathédrale, savoir Louis de Sales, maintenant prevôt de ladite église, et moi, qui en suis aujourd'hui l'évêque bien indigne, et qui en étois pour lors prevôt.

Je parle donc de ce que j'ai vu, et, pour ainsi dire, de ce que mes mains ont touché; en sorte qu'il faudroit que j'eusse perdu tout honneur si je ne disois pas la verité, ou que je n'eusse pas l'ombre du bon sens si j'en ignorois la moindre circonstance.

Nous n'eûmes pas plus tôt mis le pied dans ces champs évangéliques, que nous aperçûmes de toutes parts les ravages de l'hérésie. Dans l'espace de soixante-dix paroisses, qui contenoient bien des milliers d'ames, l'on n'eût pas trouvé seulement cent catholiques, si l'on en excepte cependant les officiers de son altesse, qui n'en vouloit point avoir à son service qui ne professassent la véritable religion.

On ne voyoit que des églises désertes, pillées ou

détruites, que des croix abattues, pulvérisées, anéanties; que des autels profanés et renversés : à peine pouvoit-on trouver quelque vestige de l'ancienne religion et de la foi orthodoxe; les ministres, c'est-à-dire les docteurs de l'hérésie, n'étoient occupés par-tout qu'à troubler les familles, en y introduisant leur doctrine, et s'emparant des chaires dans la vue d'un gain sordide et d'une infame avarice.

Les Bernois et les Génevois, et autres semblables enfants de perdition, menaçoient le peuple par leurs émissaires, à dessein de le détourner d'entendre nos prédications. Ils crioient incessamment que les tréves n'avoient rien de solide ni de durable; que la paix n'étoit point faite; que bientôt on chasseroit du pays et le duc et les prêtres; que leur parti enfin prendroit le dessus avec plus de force que jamais, et seroit désormais à couvert de toute insulte.

Loin que nos missionnaires fussent découragés par tant d'efforts de l'enfer, ils redoublèrent leurs soins et leurs travaux; et s'attachant d'abord aux plus qualifiés et aux principaux seigneurs des contrées infectées, ils vinrent à bout, avec le secours de Dieu, d'en retirer quelques uns du gouffre de l'hérésie, et de les ramener au port de la communion catholique. Au moyen de cela, on parvint à ériger six paroisses seulement, à savoir, trois dans le pays de Thonon, et trois dans celui de Ternier; tant à cause du petit nombre des ouvriers évangéliques, que parcequ'il ne se trouvoit pas assez de fonds pour en faire subsister davantage; mais sur-tout parceque la paix

n'étant pas affermie, les choses paroissoient être encore dans l'incertitude.

Deux années se passèrent de la sorte, après lesquelles l'ordre des pères capucins envoya dans le champ du Seigneur, à notre secours, de nouveaux moissonneurs, si zélés et si ardents que l'un d'entre eux faisoit l'ouvrage de plusieurs. Mais, malgré cela, le prince n'étoit pas content; il ne supportoit qu'avec la dernière impatience le moindre retardement à une affaire qu'il portoit dans ses entrailles; c'est ce qui le fit déterminer à se transporter à Thonon, pour traiter lui-même en personne avec ceux qui paroissoient être les principaux et les plus distingués du parti.

Ce fut en l'année 1598 qu'il entreprit ce voyage, et il réussit avec tant de bénédiction, que l'illustrissime et révérendissime cardinal de Florence, légat *à latere* du saint-siége apostolique, y arrivant quelques jours après, fut témoin de la conversion de plusieurs milliers de personnes. Son éminence eut la bonté de recevoir l'abjuration de plusieurs; pour les autres, il les envoya à l'évêque mon prédécesseur, et à moi-même, le nombre des pénitents étant si grand qu'il ne pouvoit y suffire. Il étoit même nécessaire qu'il y eût toujours quelque ecclésiastique tout prêt pour réconcilier ces pauvres brebis qui revenoient en foule à la bergerie de Jésus-Christ.

S'il est juste de rapporter cet événement admirable et ce prodigieux changement des cœurs et des esprits à la bonté toute-puissante du Créateur, qui

change tout quand il veut, sans être changé en lui-même, on ne peut au moins se dissimuler que le duc de Savoie fut son instrument, et que son zele fit des miracles. En effet, pendant le temps que son altesse travailla à cette conversion, et séjourna à Thonon, son cœur, par une grace singulière, sembloit être entre les mains de Dieu, vu qu'il en suivoit tous les mouvements et toutes les impressions. Tantôt il faisoit publiquement des exhortations au peuple, et disoit des choses vraiment dignes d'une grande ame et d'un prince orthodoxe; tantôt il conféroit en particulier, d'une façon toute paternelle, avec ceux que l'on regardoit comme les colonnes de l'hérésie; sur-tout il prêchoit d'exemple, s'efforçant d'attirer les ames à l'église catholique par une infinité de bonnes œuvres; ou bien il entroit en lice, devant tout le peuple, avec tous ceux qui se présentoient, faisant tête à tous dans des disputes réglées, où il ne manquoit pas de convaincre ses adversaires par la force de ses raisons, et de gagner les cœurs par la douceur et l'éloquence de ses discours. Enfin il parloit comme un homme envoyé de Dieu pour gouverner son peuple et pour lui annoncer ses vérités.

Ce grand prince n'eut point de cesse qu'il n'eût fait replanter de toutes parts l'arbre vivifiant de la croix, qu'il n'eût entendu retentir les airs du chant de l'Église, cette chaste tourterelle, dans cette terre désolée, et que ces vignes renouvelées et refleurissantes ne rendissent par-tout une odeur de salut. En un mot, il eut la satisfaction de voir les affaires chan-

ger de face, comme un beau printemps qui succède à un affreux hiver.

Je puis dire avec assurance qu'il n'y a point eu de nos jours en aucun endroit du monde un si grand nombre de personnes converties à la vraie foi, avec tant de douceur et plus d'efficace. Néanmoins il y a toujours eu jusqu'à ce temps quelques hérétiques de l'un et de l'autre sexe mêlés avec ces nouveaux catholiques. Ces gens-là, plus obstinés que les autres, croupissent dans leurs erreurs. Or son altesse, craignant qu'ils n'infectassent le reste de leurs compatriotes, ne trouva point d'expédient plus propre pour empêcher ce désordre, que de rendre un édit par lequel il leur commanda de sortir du pays. Quelques-uns, redoutant la sévérité de cette ordonnance, se sont enfin reconnus; et il leur est arrivé la même chose qu'au prophète royal, lorsqu'il disoit : Je me suis converti à Dieu au milieu de mes peines, *tandis que les épines me faisoient sentir leurs pointes*. En effet, comme dit Isaïe, *l'affliction donne de l'intelligence.*

Pour revenir à notre propos, il est aisé de concevoir que ce duc si religieux n'a rien épargné de tout ce qui étoit en sa puissance pour la conversion de ces pauvres peuples, soit caresses, soit menaces; mais ce qui mérite encore plus nos éloges, c'est qu'il agissoit de la sorte lorsque ses ministres lui conseilloient le contraire. Car je me souviens qu'assistant par son ordre à son conseil pour cette affaire, et les entendant opiner, plusieurs jugèrent pour des

raisons d'état, qu'il n'étoit pas temps de rien entreprendre, ni de mettre au jour ce dessein. Cependant il passa outre, préférant les intérêts de Dieu et l'avancement de la foi à toute autre considération; et il le fit à la face même des députés du canton de Berne, qui avoient été envoyés, avec toutes les solennités requises, à dessein de parer ce coup, et qui demeurèrent interdits et tremblants de la résolution du prince.

Selon les articles de la tréve, le bailliage de Gaillard demeuroit encore sous la puissance des Génevois, et par conséquent la foi catholique ne pouvoit y avoir d'entrée; mais, par le traité de paix, ayant été rendu au duc de Savoie, il y envoya à ses dépens des missionnaires de la compagnie de Jésus et des prêtres séculiers, qui en peu de temps, et par un travail infatigable et un zéle enflammé, mais surtout par une grande miséricorde du Seigneur, ont porté les choses presque à leur perfection.

Pour en faire le récit en peu de mots, il n'y a que douze ans que l'hérésie étoit enseignée publiquement dans soixante-cinq paroisses aux environs de Genéve, en sorte que la religion romaine en étoit tout-à-fait bannie; et maintenant l'Église a étendu ses branches en autant de lieux, et y a tellement pris racine que l'hérésie n'ose plus s'y montrer. En effet on auroit assez de peine à trouver cent hérétiques en ces lieux où auparavant on n'auroit pas trouvé cent catholiques. Il n'y en a pas un où l'on ne célébre aujourd'hui le saint sacrifice de la messe et tout

le reste du service divin; et chaque paroisse est desservie par son curé. Enfin ces trois bailliages, qui par le traité de paix appartiennent à présent sans contradiction au duc de Savoie, sont entièrement convertis et revenus à l'Église; et ce qu'il y a de mieux encore, c'est qu'ils ont persévéré constamment dans leur résolution, malgré les persécutions qu'ils ont souffertes et les horreurs de la guerre. Voilà sans doute un grand avantage que ce fléau a procuré à ce diocèse; aussi est-il presque le seul.

Il n'y a plus qu'une chose à desirer, très saint père, c'est que le saint-siége prenne à cœur cette affaire, et y apporte tous ses soins, n'y ayant rien de plus grand, de plus digne et de plus important; et que votre sainteté donne toutes sortes de marques de bienveillance et de tendresse à son altesse sérénissime monseigneur le duc de Savoie, qui a été l'instrument de la bonté divine, et qui a travaillé si efficacement au salut de son peuple; en un mot, que votre charité se signale envers ce diocèse pour le consoler, et lui faire perdre, s'il est possible, jusqu'au souvenir de ses malheurs: grace que je demande avec toutes sortes d'instances et la plus profonde humilité, et que j'attends de votre clémence avec une confiance parfaite, suppliant notre Seigneur Jésus-Christ de vous être toujours propice.

Mais pour donner une entière créance à ce que j'avance dans cette lettre, comme ne contenant rien que de très avéré, j'ai souscrit mon nom au bas, et j'y ai fait apposer le sceau de l'évêché de Genève.

Outre cela, plusieurs chanoines de mon église cathédrale, et autres personnages d'une probité reconnue, ayant été témoins oculaires des choses que je viens de raconter, et même ayant travaillé à l'instruction des mêmes peuples avec autant de succès que de gloire, j'ai cru qu'il étoit à propos qu'ils se souscrivissent aussi, afin que la vérité des faits étant constatée par le témoignage de plusieurs, il ne pût rester aucun doute dans les esprits. J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, très saint père, etc.

50e LETTRE.

A M. DESHAIES, GENTILHOMME DE LA MAISON DU ROI.

Le saint prélat prend part à quelque peine d'un de ses amis, et le loue de ce qu'il a pardonné à celui qui en étoit l'auteur. Il le remercie d'un service qu'il lui avoit rendu dans une affaire qu'il avoit avec M. l'archevêque de Bourges, avec lequel il dit qu'il s'abouchera lorsqu'il sera à Dijon pour y prêcher le carême. Il ne veut point plaider, parceque les procès sont scandaleux entre gens d'Église. En se rabaissant, il fait une grande estime des jésuites. Il demande à son ami un secours d'argent pour faire un paiement à madame de Mercœur. Il parle d'un livre envoyé par M. de Bérulle, qu'il n'avoit pas reçu. Il témoigne une grande joie du bon tour que prenoient les affaires des révérends pères jésuites en France, et fait un grand éloge de ces pères. Il est fâché qu'on a mis de l'argent entre les mains des ministres protestants, parcequ'il pressent qu'ils ne le rendront point.

16 janvier 1604.

Monsieur,

J'ai depuis peu reçu deux de vos lettres. La première m'avertit de l'ennui que vous a fait un secré-

taire au traité des offices de Montargis. Je participerai toujours à tous les événements agréables et désagréables qui vous toucheront; mais je me réjouis de cettui-ci, qui vous a donné sujet de pratiquer la charité chrétienne, au pardon que vous avez fait à celui qui sans sujet avoit pratiqué la déloyauté mondaine en votre endroit. C'est en cette action en laquelle gît le plus grand effort de la force et constance d'un généreux esprit, et qui attire le plus la faveur du ciel. Vivez toujours comme cela, monsieur; et, parmi l'orage de la mer où vous êtes, regardez perpétuellement votre mort. Il m'a fallu dire ce mot pour vous témoigner l'aise que je reçois de votre vrai bien parmi les fantômes de votre mal apparent; mais le bon est qu'après tout cela la victoire vous demeure, comme indubitablement elle sera toujours; et cela me donne encore du contentement selon le monde et selon Dieu.

Votre seconde lettre me donne avis de quelques bons offices que avez pris la peine de faire pour les affaires de Gex (1) en mon nom, lesquels ont été faits si à propos que non plus sur les difficultés que M. Frémiot (2), archevêque de Bourges, me fait au relâchement des biens ecclésiastiques (3) qu'il avoit obtenus du roi par surprise, au préjudice de la conces-

(1) Ces affaires du pays de Gex consistoient dans le rétablissement de la religion catholique.

(2) M. Frémiot, archevêque de Bourges, étoit le frère de madame la baronne de Chantal. Il en est parlé ailleurs.

(3) S. François demandoit que les biens ecclésiastiques dont les ministres protestants s'étoient emparés et jouissoient fussent ren-

sion que sa majesté en avoit faite précédemment à l'Église et aux curés. Car si je ne puis par autre voie chevir de ce saint dessein sur le souvenir que sa majesté a de cette affaire et de sa promesse par votre moyen, je recourrai à elle pour faire faire un commandement absolu audit archevêque, plutôt que de plaider à Dijon, comme j'ai fait ci-devant; considérant bien que les procès entre gens de la qualité de laquelle lui et moi sommes ne peuvent être que scandaleux. Je ne puis encore rien dire pertinemment de la volonté dudit seigneur archevêque que je ne me sois abouché avec lui, comme j'espère faire restant à Dijon ce carême (1), où j'ai accordé d'aller plus pour cette seule affaire que pour nulle autre; estimant que j'y serai d'ailleurs assez inutile, principalement maintenant que la présence des pères jésuites (2) ne laisse cette ville-là en aucune nécessité d'assistance spirituelle. Néanmoins la parole ayant été donnée avant leur retour, et les nécessités de mon diocèse le requérant, je m'essaierai de coopérer avec eux à l'œuvre de notre Seigneur, étudiant toujours en théologie, comme il a plu au roi de me faire ressouvenir, comme n'ayant nul autre desir que celui-là, ni aucune autre occupation qui me soit agréable.

dus aux curés et autres ecclésiastiques qui devoient être employés dans le bailliage de Gex, selon l'intention du roi.

(1) C'est pendant ce carême que le saint prélat fit connoissance avec la baronne de Chantal.

(2) Les jésuites, qui avoient été bannis de France par arrêt du parlement, s'étoient retirés en partie à Dijon, qui n'étoit pas alors du royaume.

J'espère que sa majesté n'aura jamais sujet de penser autrement de moi ni de mes déportements.

M. de la Porte est en ces quartiers, qui prendra quelque argent de nous, ainsi qu'il m'écrit, et que madame de Mercœur (1) m'a commandé de lui donner en déduction de notre dette envers elle. Je ne laisserai pas de presser le plus que je pourrai pour en envoyer de delà. Mais il faut que je vous confesse la vérité : c'est ici un pauvre pays, et auquel il est mal aisé de trouver des sommes après tant de remuements et troubles. J'ai appris que M. de Bérulle (2) m'a fait l'honneur de m'envoyer le livre que je desirois; mais je ne doute point qu'il l'aura confié à mon frère, qui n'en aura pas eu le soin proportionné au prix que je fais de tout ce qui part dudit seigneur de Bérulle, de la bienveillance duquel je suis autant jaloux que nul autre. J'écris sur ce sujet à mon frère, afin que, s'il ne l'a perdu, je le puisse avoir par la première commodité.

Je me suis extrêmement réjoui du bon succès des affaires des pères jésuites (3) en France, à laquelle

(1) C'est la veuve de M. le duc de Mercœur, qui a fait un si grand rôle pendant le temps de la ligue, et qui s'est enfin soumis au roi Henri IV. Le saint prélat avoit fait son oraison funèbre à Notre-Dame de Paris. Elle est dans le tome III des Sermons, page 142. On peut y avoir recours pour connoître à fond la noblesse du sang et les belles qualités de ce prince.

(2) C'est celui qui a été depuis cardinal, et le fondateur de la congrégation de l'oratoire de France. Il en est parlé ailleurs.

(3) Le roi Henri IV, bien informé de leur mérite et de ce qui les regardoit, les rappela. Cela s'accorde fort bien avec l'estime que

société, comme vous savez, je desire et souhaite toute bonne et sainte prospérité, qui ne lui peut jamais arriver que par la renaissance de son ancienne vertu et piété, à laquelle cette excellente compagnie peut infiniment contribuer, étant favorisée du zéle de sa majesté, comme elle va être, à ce qu'on me dit. Je ne sais comme je dois vous remercier de tant de faveurs que vous me faites; l'amas des obligations en est si grand, que j'en ai l'esprit et le cœur tout saisis. Je prie continuellement notre Seigneur pour votre santé et contentement, et suis inviolablement, monsieur, votre, etc.

L'argent de bon (1) qui doit être à Gex, les pensions des ministres payées, est entre les mains des ministres mêmes, qui opiniâtrent autant pour ne le rendre pas, que pour aucun article de leur foi. Mais je verrai si à Dijon je pourrois y mettre du reméde.

51e LETTRE (liv. I, let. 8).

LE MÊME, A SA SAINTETÉ LE PAPE CLÉMENT VIII.

Il supplie sa sainteté de trouver bon qu'il s'absente pour quelque temps de son diocèse, afin d'aller prêcher le carême à Dijon, où sa présence est nécessaire pour les affaires ecclésiastiques.

Février ou mars 1604.

Reverendissimo Padre,

Frà le molte miserie di questa diocesi, una è la

leur marque en toute occasion, et sur-tout en celle-ci, M. de Genève. Ce grand monarque se connoissoit en vrai mérite, et savoit lui rendre justice, aussi bien que notre saint.

(1) C'est-à-dire l'argent qu'il y a de surplus.

divizione della jurisdizione temporale di essa, essendo che, sebbene la maggior parte è sottoposta al serenissimo duca di Savoja, nientedimanco una parte notabilissima è sotto alla corona di Francia; e da questa diversità di principi, nasce in me una necessità di trattar e star bene con ambidue, e con li loro luogotenenti e parlamenti, o vero senati; nel che non ho poca difficultà, massime della banda di Francia, essendo che loro sanno ch'io sono Savojardo, e che della Savoja sono feudatario; e perchè il parlamento di Digione è superiore di quella parte della diocesi che è in Francia, cinque difficoltà in questa mutatione ho da trattare con esso.

La prima è per conto del bailliagio di Gex, per gli beni ecclesiastici, del quale (sebbene sono pochi, perchè in tre luoghi soli vi si fa esercizio cattolico) bisogna litigare con un consigliere di esso parlamento.

La seconda, del modo di visitare quella parte della diocesi, perchè è proibito di cavare alcun denaro del popolo, ne per fabbriche di chiesa, ne per altro.

La terza, che quelli popoli nuovamente separati della Savoja domandano un vicario foraneo.

La quarta, che sebbene, per li ufficii fatti con diligenza dell'illustriss. sign. nunzio appostolico di Francia, non si tratta più di stabilir l'esercizio eretico nel luogo di Seissel, tuttavia vengo avvertito che, se io non dò particolare informazione delle circonstanze che debbono impedire tal stabilimento, non sarà la cosa sradicata, ma solamente quietata.

E la quinta, che molti cattolici di Gex, che per via dell'editto della libertà, che chiamano, potrebbono aver l'esercizio cattolico nelle loro parocchie, non hanno chi proponga le loro suppliche, ne chi ne faccia la sollicitazione.

Per questo, beatissimo padre, son sforzato di andare, dopo di aver avuta licenza da s. altezza di Savoja, in detto Digione, fuori della diocesi, ma capo della parte della diocesi che ora è in Francia, dove io farò quel tanto che Iddio mi concederà in servizio di quelle negoziazioni sopra scritte, et del tutto darò raguaglio ad ambidue l'illustriss. signori nunzii di V. S. di Francia e di Savoja.

Non crederò giammai che V. B. debba riprovar questa poca assenza, che son sforzato di fare per li bisogni della diocesi, la quale io lascio molto ben provvista nelle cose spirituali, e spero di rivedere frà due mesi; massime perchè quelli sig. di quella città, sapendo la necessità mia di andare costì, mi hanno pregato di volervi fare le prediche quadragesimali.

E stimando che quella fattica giovarebbe a cavar con più prestezza e favore li negozii miei dalle mani loro, ho liberamente acconsentito. Nientedimeno non ho voluto lasciar di darne conto à V. S. sì, come io desidero di fare di tutte mie azioni, le quali da beneplacito appostolico in tutto e per tutto hanno da esser regolate: e così chiedendo la santa benedizione da V. B., bacioli con humilità li santi piedi.

Très saint Père,

Entre plusieurs misères de ce diocèse, une des principales est la division de la juridiction temporelle. Car, quoique la plus grande partie soit sujette au sérénissime duc de Savoie, il y en a cependant une autre très notable qui appartient à la couronne de France. Cette diversité de puissances fait qu'il me faut nécessairement traiter avec toutes les deux, et les ménager, aussi bien que leurs lieutenants et leurs parlements ou sénats. Ainsi je n'ai pas peu d'embarras, principalement du côté de la France, parceque je suis originaire et feudataire de la Savoie, ce que les Français n'ignorent pas; et parceque le parlement de Dijon étend sa juridiction sur la partie de ce diocèse qui appartient à la France, cela forme cinq difficultés.

La première regarde les biens ecclésiastiques du bailliage de Gex; car, quoiqu'ils soient peu considérables, vu que l'exercice de la religion catholique n'a lieu que dans trois endroits, nous ne laissons pas d'être obligés de plaider pour lesdits biens avec un conseiller au parlement de Dijon.

La seconde difficulté consiste dans la façon de procéder à la visite de cette partie du diocèse; parce qu'il nous est défendu de tirer aucune contribution du peuple, ni pour la fabrique des églises, ni sous quelque autre prétexte que ce soit.

La troisième difficulté naît de ce que ces peuples, nouvellement démembrés de la Savoie, demandent un vicaire forain.

La quatrième est qu'encore que, par la diligence de l'illustrissime nonce apostolique de France, on ne parle plus d'établir l'exercice de l'hérésie à Seissel, néanmoins, si je ne donne une instruction particulière sur les circonstances qui doivent empêcher cet établissement, la chose ne sera jamais bien assurée, mais ne fera que languir.

Enfin le dernier inconvénient est qu'un nombre de catholiques de Gex, qui, à la faveur de l'édit qui accorde la liberté de conscience, pourront facilement obtenir l'exercice de la religion dans leurs paroisses, n'ont personne qui présente leurs requêtes, et qui sollicite pour eux.

C'est pourquoi, très saint père, après avoir obtenu la permission de son altesse sérénissime, je suis forcé d'aller à Dijon, ville qui est à la vérité hors de mon diocèse, mais dont relève la partie qui est maintenant à la France. J'y travaillerai à arranger les choses selon toute l'étendue du pouvoir que Dieu me donnera, et j'en rendrai compte aux illustrissimes nonces de France et de Savoie.

Je m'assure que votre sainteté approuvera la courte absence que je suis obligé de faire pour les besoins de ce diocèse, que je laisse abondamment pourvu des secours spirituels, et que j'espère revoir dans deux mois; vu principalement que messieurs les principaux de cette ville, sachant la nécessité que j'avois d'y aller, m'ont invité d'y prêcher le carême.

Je n'ai pas hésité à me rendre à leurs instances, espérant que ce voyage pourra contribuer beau-

coup à terminer avec plus de promptitude et d'avantage mes affaires qu'ils ont entre leurs mains. Néanmoins je n'ai pas voulu partir sans le faire savoir à votre sainteté; desirant lui rendre compte de cela, comme de tout le reste de mes actions, que je veux toujours régler selon le vouloir du successeur du prince des apôtres. Demandant donc votre sainte bénédiction, je me prosterne très humblement pour baiser vos pieds sacrés. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, etc.

52e LETTRE (liv. I, let. 55).

LE MÊME, A SON ALTESSE SÉRÉNISSIME LE DUC DE SAVOIE.

Il le remercie de ce qu'il lui a permis de prêcher le carême à Dijon, parceque cela pourra être favorable aux affaires ecclesiastiques de son diocèse.

Janvier ou février 1604.

Monseigneur,

Il y a quelque temps que monsieur de Vilette m'assura de la part de votre altesse qu'elle auroit agréable que j'allasse à Dijon ce carême, et que j'y prêchasse, pour y avoir plus de faveur aux affaires ecclésiastiques de Gex, et que je dois traiter avec la cour du parlement de ce pays-là. Sur cette assurance je m'y en vais, monseigneur, toujours égal à moi-même, au desir extrême que j'ai de rendre très humble service et obéissance à votre altesse, avec toutes les preuves d'une inviolable fidélité. Je n'y se-

rai que le moins que je pourrai, comme étant hors de l'air de ma tranquillité. Que plût à Dieu, monseigneur, que les nouvelles qui coururent, il y a quelques mois de çà, de la restitution de Gex à votre altesse, fussent autant certaines qu'elles sont considérables! J'en aurois ce particulier contentement, de voir la sainte religion assurée en tout mon diocèse, sans employer ni tant de peines ni tant de soins, comme je suis obligé de faire maintenant. Je fais en toute humilité la révérence à votre altesse, et prie Dieu pour sa prospérité, desirant l'honneur d'être toute ma vie, etc.

53e LETTRE (liv. V, let. 48).

LE MÊME, A MADAME ROSE BOURGEOIS, ABBESSE DU PUITS-D'ORBE.

Consolations contre les souffrances corporelles. Avis touchant les importunités des tentations. Traité abrégé ou exposition de la paix de l'ame et de l'humilité.

Après le 18 avril 1604.

Ma très chère sœur, voici le grand mot qui me rend si absolument vôtre : c'est Dieu qui le veut, et je n'en doute nullement. Il n'y a point de meilleur titre que celui-là en tout le monde. Vous aurez déja su toutes les nouvelles de ma guérison, laquelle est si entière, que j'ai prêché le carême tout entièrement. Mon mal aussi fut peu de chose, ce me semble; mais les médecins, qui croyoient que j'étois empoisonné, donnèrent tant de crainte à ceux qui

m'aiment, qu'il leur étoit avis que je leur échappois des mains. Tout au sortir du lit je vous écrivis, et m'assure que vous avez la lettre. Depuis encore vous ai-je écrit, mais parmi la presse d'un monde d'affaires qui m'empêchèrent de vous beaucoup entretenir, comme j'eusse beaucoup desiré de faire, ne me manquant jamais le sujet, pour l'extrême contentement que j'y prends.

Non seulement votre laquais, mais monsieur notre bon et cher père m'a fait savoir combien de maux vous avez soufferts, et de quelle sorte lui en est compassionné. Notre Seigneur en soit béni! voilà le chemin du ciel le plus assuré et le plus royal; et, à ce que j'entends, vous êtes pour y demeurer quelque temps, puisque, à ce que m'écrit notre bon père, vous êtes encore ès mains des médecins et chirurgiens. J'ai sans doute une extrême compassion à vos souffrances, et les recommande souvent à notre Seigneur, afin qu'il vous les rende utiles, et qu'au sortir d'icelles on puisse dire de vous, comme il fut dit du bon homme Job : *En toutes choses il ne pécha oncques, mais il espéra en son Dieu* (1).

Courage, ma bonne sœur, ma bonne fille; voyez votre époux, notre roi, comme il est couronné d'épines et tout dechiré sur la croix, en sorte que *l'on pourroit compter tous ses os* (2).

Considérez que la couronne de l'épouse ne doit

(1) In omnibus his non peccavit Job labiis suis. Job, c. I, v. 22.

(2) Foderunt manus meas et pedes meos; dinumeraverunt omnia ossa mea. Ps. XXI, v. 18.

pas être plus douce que celle de l'époux; et si on l'a tellement décharné qu'on ait pu compter tous ses os, il est bien raisonnable qu'on en voie l'un des vôtres. *Comme la rose est entre les épines* (1), *ainsi ma bien-aimée est entre les filles* (2). C'est le lieu naturel de cette fleur, c'est le plus propre aussi de l'épouse. Acceptez mille fois le jour cette croix, et la baisez de bon cœur, pour l'amour de celui qui vous l'envoie. C'est sans doute qu'il vous l'envoie par amour, et comme un riche présent. Représentez-vous souventefois le Sauveur crucifié tout vis-à-vis de vous, et pensez qui souffre plus de l'un ou de l'autre, et vous trouverez votre mal beaucoup moindre. Mon Dieu! que vous serez éternellement heureuse, si vous souffrez pour Dieu ce peu de maux qu'il vous envoie!

Vous ne vous abuserez point en vous imaginant que je suis près de vous en ces tribulations: je le suis de cœur et d'affection, et *prononce souvent devant votre époux vos souffrances et travaux* (3), et en sens une grande consolation. Mais, ma chère fille, ayez confiance, soyez ferme: *Si vous croyez, vous verrez la gloire de Dieu* (4). Que pensez-vous que

(1) C'est une allusion que fait le saint au nom de l'abbesse, qui s'appeloit Rose.

(2) Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias. CANT. c. II, v. 2.

(3) Effundo in conspectu ejus orationem meam, et tribulationem meam ante ipsum pronuntio. Ps. CXLI, v. 3.

Pronuntio, je prononce, c'est-à-dire, j'expose, je représente.

(4) Si credideris, videbis gloriam Dei. JOAN. c. XI, v. 40.

soit le lit de la tribulation? Ce n'est autre chose que l'école de l'humilité: nous y apprenons nos misères et foiblesses, et combien nous sommes vains, sensibles et infirmes. Hé bien, ma très chère fille, sur ce lit-là vous avez découvert les imperfections de votre ame. Et pourquoi, je vous prie, plutôt là qu'ailleurs, sinon parcequ'ailleurs elles demeurent dedans l'ame, et là elles sortent dehors? L'agitation de la mer émeut tellement les humeurs, que ceux qui entrent sur icelle pensant n'en avoir point, ayant un peu vogué, connoissent bien qu'ils en sont pleins, par les convulsions et vomissements que ce branle déréglé leur excite. C'est un des grands profits de l'affliction, que de nous faire voir le fond de notre néant, et de faire sortir au-dessus la crasse de nos mauvaises inclinations. Mais quoi! pour cela, faut-il se troubler, ma chère fille? non sans doute: c'est lors qu'il faut émonder et épurer davantage notre esprit, et se servir avec plus de force de la confession que jamais.

Cette inquiétude d'importance, et d'autres inquiétudes dont vous avez été assaillie, et qui ont laissé de la peine en l'esprit, ne m'étonnent point, puisqu'il n'y a rien de pis. Ne vous troublez donc point, ma fille bien-aimée. Se faut-il laisser emporter au courant et à la tourmente? Laissez enrager l'ennemi à la porte; qu'il heurte, qu'il bucque, qu'il crie, qu'il hurle, et fasse du pis qu'il pourra: nous sommes assurés qu'il ne sauroit entrer dans notre ame que par la porte de notre consentement. Tenons-la bien fermée, et voyons souvent si elle n'est

pas bien close; et de tout le reste ne nous en soucions point, car il n'y a rien à craindre.

Vous me demandez que je vous envoie quelque chose touchant la paix de l'ame et l'humilité: je le ferois volontiers, ma très chère fille, mais je ne sais si je le saurai faire en si peu de loisir. Comme j'ai à vous récrire, en voici trois ou quatre mots, ma fille bien-aimée. C'est par une inspiration divine que vous m'interrogez de la paix de l'ame (1) et de l'humilité ensemblement; car c'est bien la vérité que l'une ne peut être sans l'autre.

Rien ne nous trouble que l'amour-propre (2) et l'estime que nous faisons de nous-mêmes. Si nous n'avons pas les tendretés ou attendrissements de cœur, les goûts et sentiments en l'oraison, les suavités intérieures en la méditation, nous voilà en tristesse: si nous avons quelques difficultés à bien faire, si quelque difficulté s'oppose à nos justes desseins, nous voilà empressés à vaincre tout cela et nous en défaire, avec de l'inquiétude. Pourquoi tout cela? Parceque sans doute nous aimons nos consolations, nos aises, nos commodités. Nous voudrions prier dans l'eau de naffe (3), et être vertueux à manger du sucre; et nous ne regardons point au *doux Jésus*,

(1) *Traité abrégé de la paix de l'ame;* avant-propos.

(2) Article Ier: *Causes du trouble intérieur.*
Ire section, première cause: *L'amour-propre.*

(3) *L'eau de naffe* est une eau de senteur que quelques uns prennent pour l'eau de fleurs d'orange ou de fleurs de citron.

qui, prosterné en terre, sue sang et eau de détresse (1) pour l'extrême combat qu'il sent, en son intérieur, entre les affections de la partie inférieure de son ame et les résolutions de la supérieure.

L'amour-propre est donc une des sources de nos inquiétudes : l'autre est l'estime que nous faisons de nous-mêmes (2). Que veut dire que, s'il nous arrive quelque imperfection ou péché, nous sommes étonnés, troublés et impatients? Sans doute, c'est que nous pensions être quelque chose de bon, résolu et solide; et partant, quand nous voyons par effet qu'il n'en est rien, et que nous avons donné du nez en terre, nous sommes trompés, et par conséquent troublés, offensés et inquiétés. Que si nous savions bien qui nous sommes, au lieu d'être ébahis de nous voir à terre, nous nous étonnerions comment nous pouvons demeurer debout. C'est là l'autre source de notre inquiétude : nous ne voulons que des consolations, et nous nous étonnons de reconnoître et toucher au doigt notre misère, notre néant et notre imbécillité.

Faisons trois choses, ma très chère fille, et nous aurons la paix (3). Ayons une attention bien pure de vouloir en toutes choses l'honneur de Dieu et sa

(1) Jesus factus in agoniâ prolixiùs orabat, et factus est sudor ejus, sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram. Luc, c. xxii, v. 43 et 44.

(2) IIe section, seconde cause : *L'estime de soi-même.*

(3) IIe article : *Moyens d'acquérir la paix intérieure.*

Ire section, premier moyen : *La pureté d'intention.*

gloire : faisons le peu que nous pourrons pour cette fin-là, selon l'avis de notre père spirituel ; et laissons à Dieu tout le soin du reste. Qui a Dieu pour objet de ses intentions, et qui fait ce qu'il peut, pourquoi se tourmente-t-il ? pourquoi se trouble-t-il ? qu'a-t-il à craindre ? Non, non, Dieu n'est pas si terrible à ceux qu'il aime ; il se contente de peu, car il sait bien que nous n'avons pas beaucoup.

Et sachez, ma chère fille, que notre Seigneur est appelé prince de paix en l'Écriture, et que partant, par-tout où il est maître absolu, il tient tout en paix. Il est vrai néanmoins qu'avant que de mettre la paix en un lieu, il y fait la guerre (1), séparant le cœur et l'ame de ses plus chères, familières et ordinaires affections, comme sont l'amour démesuré de soi-même, la confiance de soi-même, la complaisance en soi-même, et semblables telles affections. Or, quand notre Seigneur nous sépare de ces passions si mignonnes et si chéries, il semble qu'il écorche le cœur tout vif, et l'on a des sentiments très aigres ; on ne peut presque qu'on ne débatte de toute l'ame, parceque cette séparation est sensible.

Mais tout ce débattement d'esprit n'est pourtant pas sans paix, lorsqu'enfin accablés de cette détresse, nous ne laissons pas pour cela de tenir notre volonté résignée (2) en celle de notre Seigneur, et la tenons là clouée sur son divin bon plaisir ; ni ne

(1) II[e] section, second moyen : *Le combat des passions.*

(2) III[e] section, troisième moyen : *La résignation à la volonté de Dieu.*

laissons nullement nos charges et l'exercice d'icelles, mais les exécutons courageusement. De quoi notre Seigneur nous donna l'exemple au jardin; car, tout accablé d'amertume intérieure et extérieure, tout son cœur se résigna doucement à son père et en sa divine volonté, disant: *Mais votre volonté soit faite, et non la mienne* (1)! et ne laissa pour toutes ses angoisses de venir trois fois voir ses disciples et les admonester. C'est bien être prince de paix, que d'être en paix parmi la guerre, et vivre en douceur parmi les amertumes.

De ceci je desire que vous tiriez ces résolutions (2). La première, c'est que bien souvent nous estimons avoir perdu la paix, parceque nous sommes en amertume; et néanmoins nous ne l'avons pas perdue pourtant: ce que nous connoissons, si pour l'amertume nous ne laissons pas de renoncer à nous-mêmes et vouloir dépendre du bon plaisir de Dieu, et nous ne laissons pas pour cela d'exécuter la charge en laquelle nous sommes.

La seconde (3), c'est qu'il est force que nous souffrions de l'ennui intérieur, quand Dieu arrache la dernière peau du vieil homme *pour le renouveler en l'homme nouveau, qui est créé selon Dieu* (4); et partant nous ne devons nullement nous troubler de

(1) Non mea voluntas, sed tua fiat. Luc, c. xxii, v. 42.

(2) III[e] article, *Conséquence à tirer de tout ce qui a été dit ci-dessus.* I[re] section, première conséquence.

(3) II[e] section, seconde conséquence.

(4) Induite novum hominem, qui secundùm Deum creatus est in justitiâ et sanctitate veritatis. Ephes. c. iv, v. 24.

cela, ni estimer que nous soyons en la disgrace de notre Seigneur.

La troisième (1), c'est que toutes les pensées qui nous rendent de l'inquiétude et agitation d'esprit ne sont nullement de Dieu, qui est prince de paix: ce sont donc des tentations de l'ennemi, et partant il les faut rejeter et n'en tenir compte.

(2) Il faut en tout et par-tout vivre paisiblement. Nous arrive-t-il de la peine, ou intérieure ou extérieure, il la faut recevoir paisiblement. Nous arrive-t-il de la joie, il la faut recevoir paisiblement, sans pour cela tressaillir. Faut-il fuir le mal, il faut que ce soit paisiblement, sans nous troubler; car autrement en fuyant nous pourrions tomber, et donner loisir à l'ennemi de nous tuer. Faut-il faire du bien, il le faut faire paisiblement; autrement nous ferions beaucoup de fautes en nous empressant: jusque même à la pénitence, il la faut faire paisiblement. *Voici*, disoit ce pénitent (3), *que ma très amère amertume est en paix*.

Lisez, ma bonne fille, les chapitres 15, 16 et 17 du *Combat spirituel*, et les ajoutez à ce que j'ai dit; et pour le présent cela suffira. Si j'avois ici mes papiers, je vous enverrois un traité que je fis à Paris pour ce sujet, en faveur d'une fille spirituelle, et religieuse d'un digne monastère, qui en avoit besoin

(1) IIIe section, troisième conséquence.

(2) IVe article, *Avis importants*.

(3) Ecce in pace amaritudo mea amarissima. Isaïe, c. xxxviii, v. 17.

et pour soi et pour les autres. Si je le trouve, à la première fois je vous l'enverrai.

Quant à l'humilité (1), je n'en veux guère dire; ainsi seulement que votre chère sœur de N. vous communique ce que je lui en ai écrit. Lisez bien ce que la mère Thérèse en a dit au *Chemin de perfection* (2). L'humilité fait que nous ne nous troublons pas de nos imperfections, nous ressouvenant de celles d'autrui : car pourquoi serions-nous plus parfaits que les autres? et, tout de même, que nous ne nous troublons point de celles d'autrui, nous ressouvenant des nôtres: car pourquoi trouverons-nous étrange que les autres aient des imperfections, puisque nous en avons bien? L'humilité rend notre cœur doux à l'endroit des parfaits et des imparfaits, à l'endroit de ceux-là par révérence, à l'endroit de ceux-ci par compassion. L'humilité nous fait recevoir les peines doucement, sachant que nous les méritons; et les biens avec révérence, sachant que nous ne les méritons pas. Et, quant à l'extérieur, j'approuverois que tous les jours vous fissiez quelque acte d'humilité, ou de paroles, ou d'effet: j'entends de paroles qui sortent du cœur; de paroles, comme vous humiliant à une inférieure; d'effet, comme faisant quelque moindre office ou service, ou de la maison, ou des particulières.

Ne vous fâchez pas de demeurer au lit sans méditation; car endurer les verges de notre Seigneur

(1) V^e article: *Des effets de l'humilité.*

(2) C'est un livre que sainte Thérèse a composé.

n'est pas un moindre bien que méditer. Non, sans doute; car il est mieux d'être sur la croix avec notre Seigneur que de la regarder seulement. Mais je sais bien que là, dessus le lit, vous jetez, mille fois le jour, votre cœur ès mains de Dieu, et c'est assez. Obéissez bien aux médecins; et quand ils vous défendront quelque exercice, ou de jeûne, ou d'oraison mentale, vocale, ou même d'office, hormis la jaculatoire, je vous prie, tant que je puis et par le respect et par l'amour que vous me voulez porter, d'être fort obéissante; car Dieu l'a ainsi ordonné. Quand vous serez guérie et bien fortifiée, reprenez tout bellement votre chemin, et vous verrez que nous irons bien loin, Dieu aidant; car nous irons où le monde ne peut atteindre, hors ses limites et confins.

Ma chère fille, vous m'écrivez que vous êtes partout la cadette; mais vous vous trompez, les fruits que j'espère de vous étant plus grands que de nulle autre. Croyez, je vous supplie, que je n'ai rien plus à cœur que votre avancement devant Dieu; et, si mon sang y étoit utile, vous verriez bien en quel rang je vous tiens. Je laisse à part l'extrême confiance que vous avez en moi, qui m'oblige avec un extrême zéle à votre bien. Vous voudriez, ce me dites-vous, m'envoyer votre cœur. Croyez que je le verrois de bon œil; car je l'aime tendrement, et me semble qu'il est bon, puisqu'il est voué à notre Seigneur. Mais vous savez le rendez-vous de nos cœurs: là ils se peuvent voir les uns les autres malgré la distance des lieux.

Parlez à ce bon père, dont je vous ai parlé, de votre intérieur : il aura assez de conformité avec moi, et moi avec lui, pour ne point distraire votre esprit à la diversité des chemins, laquelle aussi lui seroit fort nuisible. Bref, recevez-le comme un autre moi-même. Mais avec cela je vous prie de faire en sorte que cet autre bon père, qui a desiré de vous aider, ne puisse pas reconnoître que vous ne le goûtez pas, parcequ'à l'avenir il sera utile pour être employé à l'œuvre que vous et moi desirons, pour obtenir quelque chose du saint-père.

Mais que ce mot ici ne vous échauffe point, car il faut sur-tout aller bellement et pied à pied; l'édifice en sera plus ferme. Et ne faut nullement donner aucune alarme de rien qui se passe, afin que les bénédictions du ciel viennent en notre terre comme la rosée sur l'herbe, que l'on voit descendre avant que de s'en apercevoir; et ainsi faut-il conduire imperceptiblement tout votre dessein jusqu'au comble de sa perfection. Et courage, ma chère et bien-aimée fille; Dieu nous en fera la grace. Quant à cet autre bon père, j'approuve que vous l'oyiez et l'écoutiez, et qu'encore vous vous prévaliez de ses conseils en les exécutant; mais non en ce qu'ils se trouveront contraires aux projets que nous avons faits de suivre en tout et par-tout l'esprit de suavité et de douceur, et de penser plus à l'intérieur des ames qu'à l'extérieur. Mais en tout vous devez participer avec moi, puisque je suis votre chétif père.

Non, ma chère fille, je n'ai jamais cru qu'il fût à

propos que les religieuses eussent aucune chose en particulier, tant qu'il sera possible; mais je peux avoir dit que, tant que les supérieures le permettent, les particulières peuvent user de cette liberté-là, avec préparation d'esprit de tout quitter et mettre en commun quand les supérieures l'ordonneront. C'est pourquoi il est expédient d'ôter peu à peu les particularités, et de rendre les nécessités et les commodités communes et égales entre les sœurs, et ainsi faire manquer les farines d'Égypte avec la manne tombée dans votre désert.

Ma mère, qui vous offre tout son service, et celui de tous les siens, continue au desir qu'elle avoit d'avoir l'honneur de voir ma sœur auprès de vous. C'est une de ses grandes passions et des miennes: Dieu veuille que ce soit avec autant de votre consentement.

Il n'étoit jà besoin de me faire des excuses de la lettre ouverte; car mon propre cœur voudroit être ouvert devant vos yeux, si ses imperfections et imbécillités ne vous donnoient trop d'ennui. Vivez, je vous supplie, avec moi en toute assurance; et croyez que je ne desire rien tant que de vous voir avec un esprit tout plein de charité, laquelle est toute franche et saintement libre. Et pourquoi dis-je ceci? Parcequ'il me semble que vous avez quelque appréhension de m'offenser. Je ne suis nullement tendre et douillet en cet endroit, et particulièrement avec les ames, l'amitié desquelles est enracinée sur le mont de Calvaire avec la croix de notre Seigneur.

J'écris à celle de vos filles que vous desirez, le plus proprement que j'ai su pour son mal. O que notre S. Bernard dit divinement bien que l'office de la charge des ames ne regarde pas les ames fortes! car celles-là vont à leur propre pied; mais il regarde les ames foibles et languissantes, lesquelles il faut porter et supporter sur les épaules de la charité, laquelle est toute-puissante. La pauvrette est de la seconde sorte, languissante sous les mélancolies et embarrassements de diversité de foiblesse, qui semblent accabler sa vertu. Il faut l'aider tant qu'on pourra, et laisser le reste à Dieu. Je ne finirois jamais de vous écrire, si je suivois mon inclination pleine d'affection. Mais c'est assez: la messe m'appelle, où je vais présenter notre Seigneur à son père pour vous, ma très chère fille, et pour toute votre maison, pour obtenir de sa divine bonté son Saint-Esprit, qui adresse toutes vos actions et affections à sa gloire et pour votre salut. Je le supplie qu'il vous préserve de vaines tristesses et inquiétudes, et qu'il se repose en votre cœur, afin que votre cœur se repose en lui. Amen.

Nota. S. François de Sales ayant, en 1603, au mois d'août, obtenu une entière mainlevée des revenus que les ministres protestants du bailliage de Gex tiroient sur les bénéfices ecclésiastiques, et ayant encore enlevé à leur secte deux gentilshommes considérables et une grande quantité d'autres personnes, ils en enragèrent tellement, dit Auguste de Sales, pag. 296, que,

pour témoigner leur bonne volonté, ils trouvèrent le moyen de lui faire avaler du poison. Cela le fit tomber dans une fiévre très violente dont on ne douta pas qu'il ne dût mourir; mais les médecins ayant reconnu la cause de la maladie, lui donnèrent du contre-poison, et rendirent leur fureur inutile. En peu de temps même il reprit ses forces, et fut en état d'aller à pied, dès le mois de septembre, d'Annecy à Thonon, à Notre-Dame-de-Compassion, pour rendre graces à Dieu, non-seulement de sa guérison, mais encore plus de la conversion des peuples du Chablais, de Ternier, de Gaillard, et de Gex.

54e LETTRE.

LE MÊME, A M. DE CREPY (1), PRÉSIDENT AU PARLEMENT DE BOURGOGNE.

Témoignages d'amitié et de bienveillance.

Mai 1604.

Monsieur mon très honoré père (2), que vous m'obligez à vous rendre une vraie et entière obéissance filiale, par la faveur qu'il vous plaît me faire, en m'écrivant si souvent et de votre santé, et de l'état des affaires de madame l'abbesse, ma très chère sœur! Rien sans doute ne me peut donner plus de consolation, que de me voir vivre en votre souve-

(1) Bourgeois de Crepy, père de madame l'abbesse du Puits-d'Orbe, et d'une autre fille nommée Marguerite Bourgeois de Crepy d'Origny, qui avoit épousé M. Nicolas Brulard, premier président au parlement de Bourgogne.

(2) En Jésus-Christ.

nance et bonne grace, et de vous être agréable au desir que j'ai de servir cette sœur en tous ses vertueux desseins, pour la poursuite desquels j'approuve bien qu'elle ne change pas le chemin que je lui ai proposé, qu'avec beaucoup de considération; mais je ne voudrois pas aussi qu'elle laissât pour cela de se prévaloir des bons avis et conseils qu'elle peut recevoir d'ailleurs, et particulièrement du bon père de Saint-Benigne, duquel vous m'écrivez, et moi à elle, pour lui en déclarer mon opinion telle que je vous dis. Mais comment me pourrois-je jamais lasser de souhaiter des graces et des bénédictions abondantes à cette chère sœur et à toute sa maison, la voyant si desireuse de mon bien, que, pour seulement savoir de ma santé, elle m'a envoyé un exprès? Avec cette occasion je lui ai écrit le plus amplement que j'ai pu pour la consoler, sachant bien que le bon portement de son corps dépend beaucoup de celui de son ame, et celui de son ame des consolations spirituelles. Je vis en perpétuelle appréhension de son mal, qu'il n'empire, et en recommande à Dieu les remèdes autant qu'il m'est possible. Ce n'est pas de mon école qu'elle a jeûné ce carême, contre l'opinion des médecins, à l'obéissance desquels je l'exhorte bien fort, sachant bien que Dieu seul veut être servi comme cela. Au demeurant, monsieur mon très honoré père, j'ai une jeune sœur (1) que je desirerois mettre auprès de cette aînée et plus chère, en son monastère, non pour être religieuse,

(1) Jeanne de Sales.

si Dieu ne lui en donne l'inspiration, mais seulement pour avoir cet honneur d'être auprès d'elle, et d'apprendre la vertu en une si bonne compagnie: c'est là une de mes ambitions, mais de laquelle je soumets l'exécution à votre commandement, n'en voulant que ce qu'il vous plaira de m'en permettre. Que s'il vous plaît m'en donner la permission, ce sera, Dieu aidant, sans que la maison en reçoive aucune charge; madame l'abbesse seule en sera importunée de seulement supporter l'incommodité de voir auprès de soi une inutile et maussade fille et servante. Vous voyez, monsieur mon père, avec quelle liberté je me pousse envers vous. Croyez, je vous supplie, que c'est pour la totale confiance que j'ai d'être en votre ame ce que je suis en la mienne; c'est, monsieur mon père, votre, etc.

Monsieur mon père, permettez-moi de présenter ici mon très humble service et obéissance à madame ma mère, que je supplie de me continuer en l'honneur de sa maternelle bienveillance.

55e LETTRE (liv. II, let. 31).

LE MÊME, A MADAME ROSE BOURGEOIS, ABBESSE DE L'ABBAYE ROYALE DU PUITS-D'ORBE.

En quoi consiste la dévotion, et les moyens pour y parvenir; énumération des devoirs d'une abbesse.

Avant le 3 mai 1604.

Vous avez, madame ma chère fille, deux qua-

lités ; car vous êtes religieuse, et vous êtes abbesse : il faut servir Dieu en l'une et l'autre, et à cela doivent être rapportés tous vos desseins, et exercices, et affections.

Ressouvenez-vous qu'il n'est rien de si heureux qu'une religieuse dévote, rien de si malheureux qu'une religieuse sans dévotion.

La dévotion n'est autre chose que la promptitude, ferveur, affection et mouvement que l'on a au service de Dieu; et y a différence entre un homme de bien et un homme dévot : car celui-là est homme de bien, qui regarde les commandements de Dieu, encore que ce ne soit pas avec grande promptitude ni ferveur; mais celui-là est dévot, qui non seulement les observe, ains les observe volontiers, promptement, et de grand courage.

La vraie religieuse doit être dévote, et procurer d'avoir une grande promptitude et ferveur.

Pour ce faire, il faut premièrement prendre garde de n'avoir point la conscience chargée d'aucun péché; car le péché est un pesant fardeau, que qui le porte ne peut acheminer contre mont. C'est pourquoi il se faut confesser souvent, et ne jamais laisser dormir le péché dans notre sein.

Secondement, il faut ôter tout ce qui peut entraver les pieds de notre ame, qui sont les affections, lesquelles il faut retirer et dépendre de tout objet non seulement mauvais, mais de celui qui n'est pas bien bon; car un cheval entravé ou piqué ne peut courir.

Outre cela, il faut demander cette promptitude à notre Seigneur; et partant il faut s'exercer à la prière et méditation, ne laissant passer aucun jour sans la faire l'espace d'une petite heure.

Et touchant la prière, je vous avertis que premièrement vous ne devez jamais laisser l'office ordinaire qui est commandé de l'Église, et plutôt faut laisser toutes autres prières.

Secondement, il faut, après l'office, préférer la méditation à toutes autres prières; car elle vous sera plus utile et plus agréable à Dieu.

Troisièmement, ayez l'usage des oraisons jaculatoires, qui sont des soupirs d'amour que l'on jette devant Dieu pour requérir son aide et son secours.

A quoi vous servira beaucoup de garder en votre imagination le point de la méditation que vous aurez le plus goûté, pour le remâcher le long de la journée, comme l'on fait les tablettes pour le corps. A cela même vous servira une croix, ou une image dévote pendue à votre cou ou à votre chapelet, la maniant et baisant souvent en l'honneur de celui qu'elle représente; et, lorsque l'horloge sonne, de dire un petit mot de cœur ou de bouche, comme seroit *Vive Jésus,* ou bien, *Voici l'heure de se réveiller,* ou bien, *Mon heure s'approche*, et semblables.

Quatrièmement, ne passer aucun jour, s'il est possible, sans lire quelque peu dans quelque livre spirituel, même avant la méditation, pour réveiller en vous l'esprit spirituel.

Prenez par coutume de vous mettre en la pré-

sence de Dieu le soir avant votre repos, le remerciant de ce qu'il vous a conservée, en faisant l'examen de conscience, ainsi que les livres spirituels vous l'enseignent.

Le matin, faites-en de même, vous préparant à servir Dieu le long du jour, vous offrant à son amour, et lui offrant le vôtre.

Je suis d'avis que votre méditation se fasse le matin, et ~~que le~~ jour précédent vous lisiez le point que vous voudrez méditer, dans Grenade, Bellintany, ou quelqu'autre semblable.

Pour acquérir la sainte promptitude à bien pratiquer la vertu, ne laissez passer aucun jour sans en pratiquer quelque action particulière à cette intention; car l'exercice sert merveilleusement pour se rendre un chemin aisé à toutes sortes d'opérations.

Ne manquez jamais, pour ce commencement, de communier tous les premiers dimanches du mois, outre les bonnes fêtes; et le soir de devant confessez-vous, et excitez en vous une sainte révérence et joie spirituelle de devoir être si heureuse que de recevoir votre doux Sauveur; et faites alors une nouvelle résolution de le servir fervemment, laquelle, l'ayant reçu, il faut confirmer non par vœu, mais par un bon et ferme propos.

Le jour de votre communion, tenez-vous le plus dévote que vous pourrez, soupirant à celui qui sera en vous et à vous; et le regardez perpétuellement de l'œil intérieur, gissant ou assis dans votre propre cœur comme dans son trône; et lui faites venir, l'un

après l'autre, vos sens et vos puissances pour ouïr ses commandements, et lui promettre fidélité : ceci se doit faire après la communion, par une petite méditation de demi-heure.

Gardez-vous de vous rendre mélancolique et importune à ceux qui sont auprès de vous, de peur qu'ils n'attribuent cela à la dévotion, et qu'ils ne la méprisent; au contraire, rendez-leur le plus que vous pourrez de consolation et de contentement, afin que cela leur fasse honorer et estimer la dévotion, et la leur fasse desirer.

Procurez en vous l'esprit de douceur, joie et humilité, qui sont les plus propres à la dévotion, comme aussi la tranquillité, sans vous empresser ni pour ceci ni pour cela; mais allez votre chemin de dévotion avec une entière confiance en la miséricorde de Dieu, qui vous conduira par la main jusqu'au pays céleste; et partant gardez-vous des chagrins et disputes.

Touchant votre qualité d'abbesse, c'est-à-dire de mère d'un monastère, elle vous oblige à procurer le bien de toutes vos religieuses pour la perfection de leurs ames, et par conséquent à réformer leurs mœurs et toute la maison.

1° Le moyen de ce faire, en ce commencement, doit être doux, gracieux et joyeux, sans commencer par la répréhension des choses qui ont été supportées jusqu'à présent; ains vous devez vous-même, sans leur dire mot, montrer tout le contraire en votre vie et conversation, vous occupant devant elles à de

saints exercices, comme seroit, faisant quelquefois des prières en l'église, ou bien même la méditation, disant le chapelet, faisant lire quelque livre spirituel, pendant que vous travaillez de l'aiguille; et les caressant plus doucement et modestement que jamais, faisant une spéciale amitié avec celles qui se rangeront à la dévotion : ne laissez pourtant de bien caresser les autres, pour les attirer et gagner en même chemin.

2° Tenez-vous courte avec les conversations mondaines, et ne permettez pas, que le moins que vous pourrez, qu'elles soient en votre chambre particulière, pour petit à petit procurer que le dortoir des dames en soit entièrement exempt; ce qui seroit bien requis, et votre exemple est un grand moyen.

3° A la table, procurez que l'on lise quelque beau livre spirituel, comme de Grenade, *De la vanité du monde*, Gerson, Bellintany, et tels autres; et mettez en coutume que ce soit tous les jours.

4° En l'office, il faut que votre contenance dévote donne loi à toutes les religieuses de modestie et révérence; ce que vous ferez aisément, si vous vous mettez en la présence de Dieu au commencement de chaque office. J'estime que d'introduire le bréviaire du concile de Trente sera une chose utile et profitable.

5° Ne faites point trop l'austère pour le commencement; mais soyez gracieuse à tout le monde, hormis aux personnes bien mondaines, avec lesquelles il faut être courte et retirée.

6° Il sera bon que vous employiez quelqu'une de vos religieuses pour vous aider en la conduite des choses temporelles, afin que vous ayez tant plus de commodités pour vous adonner au spirituel et aux offices de charité.

7° Enfin ne vous empressez point pour ce commencement; mais faites tout ce que vous ferez si gaiement et avec tant de douceur, que toutes filles aient occasion de vouloir embrasser la dévotion petit à petit; et lorsque vous les y verrez embarquées, il faudra traiter plus entièrement du rétablissement de la perfection et de la régle, qui sera le plus grand service que vous puissiez faire à notre Sauveur : mais tout cela doit procéder non tant de votre autorité comme de votre exemple et douce conduite.

8° Dieu vous appelle à toutes ces saintes besognes; écoutez-le, et obéissez. N'estimez jamais d'avoir trop de peine ni de patience à la poursuite d'un si grand bien. Que vous serez heureuse, si à la fin de vos jours vous pouvez dire comme notre Seigneur : *J'ai consommé et parfait l'œuvre que vous m'avez mis en main* (1)! Desirez-le, procurez-le, pensez à cela, priez pour cela; et Dieu qui vous a donné la volonté pour desirer vous donnera des forces pour le bien faire.

(1) Opus consummavi quod dedisti mihi ut faciam. JOAN. c. XVII, v. 4.

Méditation pour le commencement de chaque mois, avant la communion (1).

Mettez-vous en la présence de Dieu, priez-le qu'il vous inspire. Imaginez-vous que vous êtes une pauvre servante de notre Seigneur, et qu'il vous a mise en ce monde comme en sa maison.

1° Demandez-lui avec humilité pourquoi il vous y a mise; et considérez que ce n'est pas pour aucun besoin qu'il eût de vous, mais enfin d'exercer en vous sa libéralité et bonté: car c'est pour vous donner son paradis; et afin que vous le puissiez avoir, il vous a donné l'entendement pour le connoître, la mémoire pour vous ressouvenir de lui, la volonté et le cœur pour l'aimer et votre prochain, l'imagination pour vous le représenter et ses bénéfices, tous vos sens pour le servir, les oreilles pour ouïr ses louanges, la langue pour le louer, les yeux pour contempler ses merveilles, et ainsi des autres.

2° Considérez qu'étant créée à cette intention, toutes actions contraires à cela doivent être extrêmement évitées, et celles qui ne servent de rien à cela doivent être méprisées.

3° Considérez quel malheur c'est au monde, de voir que les hommes pour la plupart ne pensent point à cela; mais leur est avis qu'ils sont en ce monde pour bâtir des maisons, agencer des jardins, avoir

(1) La présente méditation n'est point dans le petit livre dédié à madame de Maintenon.

des vignes, amasser de l'or, et semblables choses transitoires.

4° Faites une représentation de votre misère, qui a été si grande quelque temps, que vous avez été de ce nombre-là. Hélas! ce direz-vous, que pensois-je quand je ne pensois pas en vous, ô Seigneur? De quoi me ressouvenois-je quand je vous avois oublié? Qu'aimois-je quand je ne vous aimois pas? N'étois-je pas misérable de servir la vanité au lieu de la vérité? Hélas! le monde, lequel n'est fait que pour me servir, dominoit et maîtrisoit sur mes affections. Je vous renonce, pensées vaines, souvenances inutiles, amitiés infidèles, services perdus et misérables.

Résolvez-vous, et faites un ferme propos de ci-après vaquer fidèlement à ce que Dieu desire de vous, lui disant : Vous serez ci-après mon unique lumière pour mon entendement; vous serez l'objet de ma souvenance, qui ne s'occupera plus qu'à se représenter la grandeur de votre bonté si doucement exercée en mon endroit; vous serez les seules délices de mon cœur, et l'unique bien-aimé de mon ame.

Application particulière.

Ah! Seigneur, j'ai de *telles* et *telles* pensées, je m'en abstiendrai ci-après : j'ai trop de mémoire des picques et injures, je la perdrai dorénavant : j'ai mon cœur encore attaché à *telle* et *telle* chose, qui est inutile ou préjudiciable à votre service et à la perfection de l'amour que je vous dois; je le retirerai et

désengagerai entièrement, moyennant votre grace, afin que je le puisse tout donner au vôtre.

Priez Dieu fervemment qu'il vous en fasse la grace, et pratiquez en quelque chose ce qui se pourra touchant ce point.

Répétez souvent la parole de S. Bernard; et, à son imitation, excitant votre cœur, dites souvent: Rose, qu'es-tu venue faire en cè monde? que fais-tu? fais-tu ce que ton maître t'a donné en charge, et pour quoi il t'a mise en ce monde et te conserve?

Nul ne sera couronné de roses qui ne le soit premièrement des épines de notre Seigneur.

C'est celui qui desire votre perfection en Dieu, ès entrailles duquel il est votre, etc.

56e LETTRE.

A LA MÊME.

Il l'exhorte à la réforme de son monastère.

Annecy, le jour de la sainte croix, 3 mai 1604.

Madame,

J'ai envoyé à madame la présidente Brulart, votre sœur, un écrit que je desire vous être communiqué; non pas que celui que je vous ai donné ne suffise pour vous et pour ce temps, mais afin que vous ayez toujours plus d'éclaircissement en votre esprit, à l'avancement duquel je me sens tant obligé, que je ne suis de rien plus desireux en ce monde, non seulement pour cette grande confiance que Dieu vous a donnée en mon endroit, mais aussi pour celle qu'il me donne

que vous servirez beaucoup à sa gloire: n'en doutez point, madame, et ayez bon courage. Je suis infiniment consolé du plaisir que vous prenez à lire les œuvres et la vie de la mère Thérèse (1): car vous verrez le grand courage qu'elle eut à réformer son ordre, et cela vous animera sans doute à réformer votre monastère; ce qui vous sera bien plus aisé qu'il ne fut pas à elle, puisque vous êtes supérieure perpétuelle. Mais tenez la méthode que je vous ai dite, de commencer par l'exemple; et bien qu'il vous semblera profiter peu au commencement, ayez néanmoins de la patience, et vous verrez ce que Dieu fera. Je vous recommande sur-tout l'esprit de douceur, qui est celui qui ravit les cœurs et gagne les ames. Tenez bon et ferme, en ce commencement, à bien faire tous vos exercices, et préparez-vous aux tentations et contradictions; car le malin esprit vous en suscitera infiniment, pour empêcher le bien qu'il prévoit devoir sortir de votre résolution: mais Dieu sera votre protecteur; je l'en supplie de tout mon cœur, et l'en supplierai tous les jours de ma vie. Je vous prie de me recommander à sa miséricorde, et croire que je suis autant que vous le sauriez desirer, et que je puis, madame, votre, etc.

Mon compagnon m'a dit en chemin que vous desiriez venir à Saint-Claude, et qu'à cette occasion j'aurai le bien de vous voir. Je vous prie qu'en ce cas-là je le sache avant le temps, afin que je me puisse trouver en lieu et loisir propre à votre consolation.

(1) Ste Thérèse.

57[e] LETTRE (liv. IV, lettre 100).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL (1).

Devoirs des veuves relativement à leur salut ; moyens de parvenir à ce but.

Annecy, le jour de la sainte croix, 3 mai 1604.

Madame,

C'est toujours pour vous assurer davantage que j'observerai soigneusement la promesse que je vous ai faite de vous écrire le plus souvent que je pourrai. Plus je me suis éloigné de vous selon l'extérieur, plus me sens-je joint et lié selon l'intérieur, et ne cesserai jamais de prier notre bon Dieu qu'il lui plaise de parfaire en vous son saint ouvrage, c'est-à-dire le bon desir et dessein de parvenir à la perfection de la vie chrétienne : desir lequel vous devez chérir et nourrir tendrement en votre cœur, comme une besogne du Saint-Esprit, et une étincelle de son feu divin. J'ai vu un arbre planté par le bienheureux S. Dominique à Rome ; chacun le va voir et chérit pour l'amour du plantateur : c'est pourquoi ayant vu en vous l'arbre du desir de sainteté, que notre Seigneur a planté en votre ame, je le chéris tendrement, et prends plaisir à le considérer plus maintenant qu'en présence ; et je vous exhorte d'en faire de même, et de dire avec

(1) Cette lettre est la première de celles que S. François écrivit à madame de Chantal, dont il avoit fait connoissance à Dijon, où il avoit prêché le carême.

moi : Dieu vous croisse, ô bel arbre planté; divine semence céleste, Dieu vous veuille faire produire votre fruit à maturité; et lorsque vous l'aurez produit, Dieu vous veuille garder du vent qui fait tomber les fruits en terre, où les bêtes vilaines les vont manger. Madame, ce desir doit être en vous comme les orangers de la côte maritime de Gênes, qui sont presque toute l'année chargés de fruits, de fleurs et de feuilles tout ensemble; car votre desir doit toujours fructifier par les occasions qui se présentent d'en effectuer quelque partie tous les jours, et néanmoins il doit ne jamais cesser de souhaiter des objets et sujets de passer plus avant: et ces souhaits sont les fleurs de l'arbre de votre dessein; les feuilles seront les fréquentes reconnoissances de votre imbécillité, qui conserve et les bonnes œuvres et les bons desirs: c'est là l'une des colonnes de votre tabernacle; l'autre est l'amour de votre viduité, amour saint et desirable, pour autant de raisons qu'il y a d'étoiles au ciel, et sans lequel la viduité est méprisable et fausse. S. Paul nous commande *d'honorer les veuves qui sont vraiment veuves* (1): mais celles qui n'aiment pas leur viduité ne sont veuves qu'en apparence; leur cœur est marié. Ce ne sont pas celles desquelles il est dit, *Bénissant je bénirai la veuve* (2); et ailleurs, que *Dieu est le juge protecteur et défenseur des veuves* (3). Loué soit Dieu, qui vous a donné

(1) Viduas honora, quæ verè viduæ sunt. I. Tim. c. v, v. 3.
(2) Viduam ejus benedicens benedicam. Ps. xcxiii, v. 15.
(3) Turbabuntur à facie ejus, patris orphanorum, et judicis vi-

ce cher saint amour: faites-le croître tous les jours de plus en plus, et la consolation vous en accroîtra tout de même, puisque tout l'édifice de votre bonheur est appuyé sur ces deux colonnes. Regardez, au moins une fois le mois, si l'une ou l'autre n'est point ébranlée, par quelque méditation et considération pareille à celle de laquelle je vous envoie une copie, et que j'ai communiquée avec quelque fruit à d'autres ames que j'ai en charge. Ne vous liez pas toutefois à cette même méditation; car je ne vous l'envoie pas pour cet effet, mais seulement pour vous faire voir à quoi doit tendre l'examen et épreuve de soi-même que vous devez faire tous les mois, afin que vous sachiez vous en prévaloir plus aisément. Que si vous aimez mieux répéter cette même méditation, elle ne vous sera pas inutile: mais je dis, si vous l'aimiez mieux; car en tout et par-tout je desire que vous ayez une sainte liberté d'esprit touchant les moyens de vous perfectionner: pourvu que les deux colonnes en soient conservées et affermies, il n'importe pas beaucoup comment. Gardez-vous des scrupules, et vous reposez entièrement sur ce que je vous ai dit de bouche; car je l'ai dit en notre Seigneur. Tenez-vous fort en la présence de Dieu, par les moyens que vous avez. Gardez-vous des empressements et inquiétudes; car il n'y a rien qui nous empêche plus de cheminer en la perfection. Jetez doucement votre cœur ès plaies de notre Sei-

duarum. Ps. LXVII, v. 6. Pupillum et viduam suscipiet. Ps. CXXXI, v. 13.

gneur, et non pas à force de bras. Ayez une extrême confiance en sa miséricorde et bonté, et qu'il ne vous abandonnera point; mais ne laissez pas pour cela de vous bien prendre à sa sainte croix. Après l'amour de notre Seigneur, je vous recommande celui de son épouse l'Église, de cette chère et douce colombe, laquelle seule peut pondre et faire éclore les colombeaux et colombelles à l'époux. Louez Dieu cent fois le jour d'être fille de l'Église, à l'exemple de la mère Thérèse (1), qui répétoit souvent ce mot à l'heure de sa mort avec extrême consolation. Jetez vos yeux sur l'époux et l'épouse, et dites à l'époux: *O que vous êtes époux d'une belle épouse!* et à l'épouse: *Hé! que vous êtes épouse d'un divin époux!* Ayez grande compassion à tous les pasteurs et prédicateurs de l'Église, et voyez comme ils sont épars sur toute la face de la terre; car il n'y a province au monde où il n'y en ait plusieurs. Priez Dieu pour eux, afin qu'en se sauvant il procurent fructueusement le salut des ames; et en cet endroit je vous supplie de ne jamais m'oublier, puisque Dieu me donne tant de volonté de ne jamais vous oublier aussi. Je vous envoie un écrit touchant la perfection de la vie de tous les chrétiens. Je l'ai dressé, non pour vous, mais pour plusieurs autres : néanmoins vous verrez en quoi vous pourrez le faire prévaloir pour vous. Écrivez-moi, je vous prie, le plus souvent que vous pourrez, avec toute la confiance que vous saurez; car l'extrême desir que j'ai de votre bien et

(1) Ste Thérèse.

avancement me donnera de l'affection, si je sais souvent à quoi vous en êtes. Recommandez-moi à notre Seigneur, car j'en ai plus de besoin que nul homme du monde. Je le supplie de vous donner abondamment son saint amour, et à tout ce qui vous appartient. Je suis sans fin et vous supplie de me tenir pour votre serviteur tout assuré et dédié en Jésus-Christ.

58e LETTRE (liv. II, let. 49).

LE MÊME, A LA MÊME.

Jusqu'où l'on doit porter la soumission et le respect que l'on doit à son directeur.

14 juin 1604.

Madame, ce m'a été une très grande consolation d'avoir eu la lettre que vous m'écrivîtes le 30 mai. Toutes ses parties sont agréables : la souvenance que vous avez de moi en vos prières ; car cela témoigne votre charité : la mémoire que vous avez des sermons que j'ai faits ce carême ; car encore que de mon côté il n'y ait eu autre chose qu'imperfection, si est-ce que c'a toujours été la parole de Dieu, de laquelle le souvenir ne vous peut qu'être fort utile : le desir que vous avez de la perfection ; car c'est un bon fondement pour l'obtenir. Tout cela donc me console, comme aussi ce que vous m'écrivez que le révérend père que notre Seigneur vous a baillé pour directeur avoit trouvé fort bon que pendant mon séjour à Dijon vous m'ayez communiqué votre

ame, et que même il ne trouvoit pas mauvais que vous me donnassiez quelquefois de vos lettres. Madame, si vous vous en ressouvenez, je vous dis bien cela même, quand vous me dîtes que vous craigniez de l'avoir offensé, ayant reçu les petits avis que je vous donnai verbalement sur le sujet de votre affliction intérieure, qui vous troubloit en l'oraison: car je vous dis qu'en cela vous ne sauriez avoir fait faute, puisque le mal vous pressoit, et votre médecin spirituel étoit absent; que cela n'étoit pas changer de directeur, ce que vous ne pouviez faire sans perte bien grande, mais que c'étoit seulement se soulager pour l'attendre; que mes avis ne s'étendoient que sur le mal présent, qui requéroit un remède présent, et pourtant ne pouvoit nullement préjudicier à la conduite générale de votre premier directeur.

Et quant au scrupule que vous aviez de m'avoir demandé mon avis pour toute l'adresse de votre vie, je vous dis que vous n'aviez non plus contrevenu aux lois de la soumission que les ames dévotes doivent à leurs pères spirituels, parceque mes conseils ne seroient rien plus qu'un écrit spirituel, duquel la pratique seroit toujours mesurée par le discernement de votre directeur ordinaire, selon que la présence de son œil et la plus grande lumière spirituelle, avec la plus grande connoissance qu'il a de votre capacité, lui donnent le moyen de le mieux faire que je ne puis, étant ce que je suis (1); joint

(1) C'est-à-dire étant éloigné de vous, et moins à portée de connoître, ayant moins de lumière que lui, et y ayant si peu de temps

que les avis que je pensois vous donner seroient tels qu'ils ne pourroient être que bien accordants avec ceux du père directeur. Mais quand vous m'eûtes nommé le personnage, ressouvenez-vous, je vous supplie, que je vous dis avec pleine confiance qu'il me connoissoit, et m'avoit fait ce bien de me promettre un jour son amitié; et que je m'assurois qu'il ne trouveroit point mauvaise la communication que vous aviez eue avec moi, tant je le tenois de mes amis. Vous voyez donc, madame, que je jugeai fort bien de tout cela, et n'employai guère de temps ni de considération pour me résoudre à ce jugement. Je me réjouis donc que vous ayez reconnu combien il est véritable que ceux qui sont bien accordants en l'intention du service de Dieu ne sont jamais guère éloignés d'affections et conceptions.

Je loue infiniment le respect religieux que vous portez à votre directeur, et vous exhorte de soigneusement y persévérer: mais faut-il que je vous dise encore ce mot? ce respect vous doit sans doute contenir en la sainte conduite en laquelle vous vous êtes si heureusement rangée; mais il ne doit pas gêner ni étouffer la juste liberté que l'esprit de Dieu donne à ceux qu'il possède; car pour certain, recevoir les avis et enseignements des autres, et recourir à eux en l'absence du directeur, n'est nullement contraire à ce respect, pourvu que le directeur et son autorité soient toujours préférés. Béni soit Dieu! je vous ai voulu

que j'entends parler de votre intérieur. Il y a lieu de croire que le saint évêque pensoit ainsi.

faire ressouvenir de tout ce que je vous dis en présence, et y ajouter ce que j'ai pensé en écrivant, pour vous représenter pour un bon coup mon opinion sur ce scrupule; et si, j'ose bien me promettre que si vous le proposez à votre directeur la première fois que vous le verrez, il se trouvera autant conforme avec moi en cet endroit comme il l'a été en l'autre; mais je laisse à votre discrétion de le lui proposer ou non; bien vous supplierai-je de le saluer à mon nom, et l'assurer de mon service. Je l'ai longuement honoré avant que de l'avoir vu; l'ayant vu, mon affection s'en est accrue, m'étant aperçu du fruit qu'il a fait à Dijon; car vous n'êtes pas seule. Je lui ai donné et voué autant de cœur et de service qu'il en sauroit desirer de moi. Je vous chéris en lui, et lui en vous, et l'un et l'autre en Jésus-Christ. M. l'archevêque (de Bourges) votre frère, m'a écrit une lettre si excessive en faveur, que ma misère en est accablée. Il faut pardonner à sa courtoisie et naturelle bonté; mais je m'en plains à vous, parceque cela me met en danger de vanité. Au demeurant, puisque le père directeur vous permet de m'écrire quelquefois, faites-le, je vous prie, de bon cœur, encore que cela vous donnera de la distraction; car cela sera charité. Je suis en un lieu et en une occupation qui me rend digne de quelque compassion; et ce m'est consolation de recevoir, parmi la presse de tant de fâcheuses et difficiles affaires, des nouvelles de vos semblables; ce m'est une rosée. Je vous témoigne par cette longueur combien mon esprit agrée

la conversation du vôtre. Dieu nous fasse la grace de vivre et mourir en son amour, et, s'il lui plaît, pour son amour! Je vous salue bien humblement. A Dieu soit votre cœur et votre ame! Madame, je suis votre, etc.

59e LETTRE (liv. II, let. 48).

LE MÊME, A LA MÊME.

L'unité du directeur spirituel n'empêche pas qu'on ne puisse communiquer avec un autre des besoins de son ame. Avis touchant l'exercice du sacrement de pénitence, les scrupules et les peines intérieures, etc.

Le jour de S.-Jean, 24 juin 1604.

Madame, l'autre lettre vous servira pour contenter le bon père, à qui vous desirez la pouvoir montrer. J'y ai fourré beaucoup de choses pour empêcher le soupçon qu'il eût pu prendre qu'elle fût écrite à dessein, et l'ai néanmoins écrite avec toute vérité et sincérité, ainsi que je dois toujours faire; mais non pas avec tant de liberté comme celle-ci, en laquelle je desire vous parler cœur à cœur.

Je suis bien d'accord avec ceux qui vous ont voulu donner du scrupule, qu'il est expédient de n'avoir qu'un père spirituel, l'autorité duquel doit être en tout et partout préférée à la volonté propre, et même aux avis de toute autre particulière personne; mais cela n'empêche nullement le commerce et communication d'un esprit avec un autre, ni d'implorer les avis et conseils que l'on reçoit d'ailleurs.

Peu auparavant que je reçusse vos lettres, un soir

je pris en main un livre qui parle de la bonne mère Thérèse (1), pour délasser mon ame des travaux de la journée, et je trouvai qu'elle avoit fait vœu d'obéissance particulière au père Gratian, de son ordre, pour faire toute sa vie ce qu'il lui ordonneroit, qui ne seroit contraire à Dieu ni à l'obéissance des supérieurs ordinaires de l'Église et de son ordre. Outre cela, elle ne laissoit pas d'avoir toujours quelque particulier et grand confident, auquel elle se communiquoit, et duquel elle recevoit les avis et conseils, pour les pratiquer soigneusement, et s'en prévaloir en tout ce qui ne seroit contraire à l'obédience vouée, dont elle se trouva fort bien, comme elle-même a témoigné en plusieurs endroits de ses écrits. C'est pour vous dire que l'unité du père spirituel ne forclôt point la confiance et communication avec un autre, pourvu que l'obéissance promise demeure ferme en son rang et soit préférée.

Arrêtez-vous là, je vous supplie, et ne vous mettez nullement en peine en quel degré vous me devez tenir; car tout cela n'est que tentation et vaine subtilité. Que vous importe-t-il de savoir si vous me pouvez tenir pour votre père spirituel, ou non; pourvu que vous sachiez quelle est mon ame en votre endroit, et que je sache quelle est la vôtre au mien? Je sais que vous avez une entière et parfaite confiance en mon affection: de cela je n'en doute nullement, et en reçois de la consolation. Sachez aussi, je vous supplie, et croyez-le bien, que j'ai

(1) Ste Thérèse.

une vive et extraordinaire volonté de servir votre esprit de toute l'étendue de mes forces.

Je ne vous saurois pas expliquer ni la qualité ni la grandeur de cette affection que j'ai à votre service spirituel; mais je vous dirai bien que je pense qu'elle est de Dieu, et que pour cela je la nourrirai chèrement, et que tous les jours je la vois croître et s'augmenter notablement. S'il m'étoit bien séant, je vous en dirois davantage et avec vérité; mais il faut que je m'arrête là. Maintenant, ma chère dame, vous voyez assez clairement la mesure avec laquelle vous me pouvez employer, et combien vous pouvez avoir de confiance en moi. Faites valoir mon affection, usez de tout ce que Dieu m'a donné pour le service de votre esprit; me voilà tout vôtre; et ne pensez plus sous quelle qualité, ni en quel degré je le suis. Dieu m'a donné à vous: tenez-moi pour vôtre en lui, et m'appelez ce qu'il vous plaira, il ne m'importe.

Encore faut-il que je vous dise, pour couper chemin à toutes les répliques qui se pourroient former en votre cœur, que je n'ai jamais entendu qu'il y eût nulle liaison entre nous qui portât aucune obligation, sinon celle de la charité et vraie amitié chrétienne, de laquelle le lien est appelé par S. Paul le lien de perfection. Et vraiment il l'est aussi; car il est indissoluble, et ne reçoit jamais aucun relâchement. Tous les autres liens sont temporels, même celui de l'obéissance, qui se rompt par la mort et beaucoup d'autres occurrences; mais celui de la charité croît

avec le temps, et prend nouvelles forces par la durée. Il est exempt du tranchant de la mort, de laquelle la faux tranche tout, sinon la charité. *La dilection est aussi forte que la mort, et plus dure que l'enfer* (1), dit Salomon. Voilà, ma bonne sœur (et permettez-moi que je vous appelle de ce nom, qui est celui par lequel les apôtres et premiers chrétiens exprimoient l'intime amour qu'ils s'entre-portoient), voilà notre lien, voilà nos chaînes, lesquelles plus elles nous serreront et presseront, plus elles nous donneront de l'aise et de la liberté. Leur force n'est que suavité, leur violence n'est que douceur; rien de si pliable que cela, rien de si ferme que cela. Tenez-moi donc pour bien étroitement lié avec vous, et ne vous souciez pas d'en savoir davantage; sinon que ce lien n'est contraire à aucun autre lien, soit de vœu, soit de mariage. Demeurez donc entièrement en repos de ce côté-là. Obéissez à votre premier conducteur filialement et librement, et servez-vous de moi charitablement et franchement.

Je réponds à un autre article de votre lettre. Vous avez eu crainte de tomber en quelque duplicité, quand vous avez dit que vous m'aviez communiqué votre esprit, et que vous m'aviez demandé quelque avis. Je suis consolé que vous avez en horreur la finesse et duplicité; car il n'y a guère de vice qui soit plus contraire *à l'embonpoint et grace de l'esprit.* Mais si est-ce que ce n'eût pas été duplicité, puisque, si en cela vous aviez fait quelque faute à

(1) Fortis est ut mors dilectio. CANTIC. c. VIII. v. 6.

cause du scrupule que vous aviez en me communiquant votre cœur, et me demandant des instructions, vous l'auriez suffisamment effacée par après, pour n'être plus obligée de le dire à personne: néanmoins je loue votre candeur, et me réjouis que vous l'ayez dit, comme aussi tout le reste.

Bien que vous devez être ferme en la résolution que je vous donnai, que ce qui se dit au secret de la pénitence est tellement sacré, qu'il ne se doit pas dire hors d'icelle; et quiconque vous demande si vous avez dit ce que vous avez dit avec le sceau très saint de la confession, vous lui pouvez hardiment, et sans péril de duplicité, dire que nenni : il n'y a nulle difficulté en cela. Mais bien béni soit Dieu, j'aime mieux que vous excédiez en naïveté que si vous en manquiez : toutefois un autre coup demeurez ferme, et tenez pour non dit et totalement tu ce qui est couvert du voile sacramental. Et cependant ne vous mettez nullement en scrupule; car vous n'avez point offensé en le disant; bien qu'à l'aventure vous eussiez mieux fait le célant, à cause de la révérence du sacrement, qui doit être si grande, que hors icelui il ne soit rien mentionné de ce qui s'y dit. Je me ressouviens bien où vous me parlâtes sur ce sujet la première fois.

Vous me dites que peut-être aurai-je le bien de vous voir environ la septembre : ce me sera une extrême consolation, comme aussi de voir madame Brulart et mademoiselle de Villars. Le sachant, je m'essaierai de vous donner autant de loisir qu'il me

sera possible, et prierai Dieu particulièrement, afin que je vous en puisse être autant utile à toutes comme je suis affectionné.

J'ai repris la plume plus de douze fois pour vous écrire ces deux feuilles; et sembloit que l'ennemi me procuroit des distractions et affaires pour m'empêcher de ce faire. Interprétez à bien cette longueur; car j'en ai usé pour échapper, s'il m'est possible, les répliques et scrupules qui naissent assez volontiers ès esprit de votre sexe. Gardez-vous-en, je vous supplie, et ayez bon courage. Quand il vous surviendra quelque ennui, ou intérieur ou extérieur, prenez entre les bras vos deux résolutions et colonnes de l'édifice; et, comme une mère sauve ses enfants d'un danger, portez-les ès plaies de notre Seigneur, et le priez qu'il vous les garde, et vous avec elles; et attendez là, dedans ces saintes cavernes, jusqu'à ce que la tempête soit passée.

Vous avez des contradictions et amertumes: les tranchées et convulsions de l'enfantement spirituel ne sont pas moindres que celles du corporel; vous avez essayé les unes et les autres. Je me suis souventefois animé parmi mes petites difficultés par les paroles de notre doux Sauveur, qui dit: *La femme, quand elle enfante, a une grande détresse; mais, après l'enfantement, elle oublie le mal passé, parcequ'un enfant lui est né* (1). Je pense qu'elles vous console-

(1) Mulier, cùm parit, tristitiam habet; cùm autem peperit puerum, non meminit pressuræ propter gaudium, quia natus est homo in mundum. JOAN. c. XVI, v. 21.

ront aussi, si vous les considérez et répétez souvent. Nos ames doivent enfanter, non pas hors d'elles-mêmes, mais en elles-mêmes, un enfant mâle, le plus doux, gracieux et beau qui se peut desirer; c'est le bon Jésus qu'il nous faut enfanter et produire en nous-mêmes. Vous en êtes grosse, ma chère sœur; et béni soit Dieu, qui en est le père. Je parle comme cela, car je sais vos bons desirs; mais courage, car il faut bien souffrir pour l'enfanter. L'enfant aussi mérite bien qu'on endure pour l'avoir, et pour être sa mère.

C'est trop vous entretenir: je m'arrête, priant ce céleste enfant qu'il vous rende digne de ses graces et faveurs, et nous fasse mourir pour lui, ou au moins en lui. Madame, priez-le pour moi, qui suis fort misérable, et accablé de moi-même et des autres, qui est une charge intolérable, si celui qui m'a déja porté avec tous mes péchés sur la croix ne me porte encore au ciel. Au demeurant, je ne dis jamais la sainte messe sans vous; et, ce qui vous touche de plus près, je ne communie point sans vous. Je suis enfin autant vôtre que vous sauriez souhaiter. Gardez-vous des empressements, des mélancolies, des scrupules. Vous ne voudriez pour rien du monde offenser Dieu, c'est bien assez pour vivre joyeuse.

Ma bonne mère est votre servante, et tous ses enfants vos serviteurs: elle vous remercie très-humblement de votre bienveillance. Mon frère (1) se

(1) Messire Jean-François de Sales, successeur de notre saint dans l'évêché de Genève.

sent infiniment obligé à la souvenance que vous avez de lui, et la contre-échange par la continuelle mémoire qu'il a de vous à l'autel: il est absent maintenant que j'écris. Je desire savoir le nom et l'âge de vos enfants, parceque je les tiens pour miens selon Dieu. Je n'ose pas presser les dames que vous me nommez, du voyage, parcequ'il ne seroit pas séant: je le desire néanmoins, et me console en l'espérance que j'en ai. Madame, votre, etc.

60ᵉ LETTRE.

LE MÊME, A M. LE DUC DE NEMOURS.

Lettre de recommandation pour un sieur de la Pesse, précédemment attaché au service du duc.

Annecy, 21 juillet 1604.

Monseigneur,

J'attends de jour à autre le départ de M. de Varenne, pour vous envoyer le certificat de l'exécution fidéle du vœu que votre grandeur m'avoit confié pour Notre-Dame de Lorette. Mais cependant, M. de la Pesse m'ayant communiqué la prétention qu'il a de persévérer au service qu'il a exercé ci-devant en votre conseil de ce pays, je me sens obligé de recommander à votre grandeur sa très humble supplication, non seulement parcequ'il est fort homme de bien, mais parcequ'il s'est très affectionnément employé dans sa charge en temps difficile, et pour des occasions èsquelles on ne pourroit pas nier qu'il ne fallût du zéle et du courage; et peut-on dire que

sans la fermeté et la diligence de M. le collatéral Floccard, son beau-frère, et la sienne, le sieur Bonfils, qui avoit une grande industrie et un grand support, ne fût jamais venu au compte auquel l'autorité de son altesse l'a réduit; et par ce, monseigneur, que je suis témoin d'une partie du soin que ledit sieur Floccard et le sieur de la Pesse ont eu pour cela, je ne fais nulle difficulté d'intercéder maintenant en ce sujet, auquel il me semble que votre grandeur doit témoigner le gré qu'elle sait à ses serviteurs quand ils lui ont rendu de bons services; laissant à part que la tranquillité et l'assurance des serviteurs anime et tient en ordre les affaires, comme les mouvements ont accoutumé de les embarrasser; et je supplie très humblement votre grandeur de croire que je lui propose mes sentiments avec fidélité et sincérité, n'ayant aucun intérêt en toute cette affaire que celui de son service et du repos de ceux qui y sont et s'y emploient utilement. Je me promets de votre grandeur cette créance, selon votre bonté. Monseigneur, etc.

61e LETTRE.

LE MÊME, A UN ÉVÊQUE NOUVELLEMENT CONSACRÉ.

Il lui rend compte des peines et des consolations qu'il éprouve dans son episcopat, ainsi que de ses travaux apostoliques.

Annecy, la veille de l'Assomption, 14 août 1604.

Monsieur,

La dernière lettre que je reçus de vous fut celle

par laquelle vous me fîtes l'honneur de m'avertir que vous aviez reçu la sainte consécration, et que vous vous retiriez auprès de votre troupeau. Ce me fut une bien grande consolation, laquelle je vous témoignai par la réponse que je vous fis; car je n'eusse pas pu m'en empêcher, j'en étois touché très vivement. Mais, à ce que M. Favier m'a fait savoir, vous n'aurez pas reçu ma lettre. Ne croyez jamais, je vous supplie, monsieur, que ni la mémoire ni la reconnoissance du devoir que j'ai à la bienveillance qu'il vous a plu de me promettre me puisse défaillir. Non, sans doute: je suis par tout le reste de mon ame fort imbécile et foible; mais j'ai l'affection fort tenante et presque immuable à l'endroit de ceux qui me donnent le bonheur de leur amitié, comme je crois fermement que vous avez fait. Que si vous n'avez pas reçu de mes lettres si souvent que j'eusse souhaité, attribuez-le à toute autre sorte de manquement plutôt qu'à celui de l'affection. Mais non plus sur ce sujet; notre communication doit être franche, entière et familière.

Je vous dirai donc, monsieur, que, depuis les dernières nouvelles que vous avez eues de moi, j'ai été perpétuellement parmi les travaux et traverses que le monde fait naître en ma charge; et me semble que cette année m'a été encore plus âpre que celle du noviciat: mais je puis dire aussi que notre bon maître m'a beaucoup assisté de ses saintes consolations qui m'ont fortifié, en sorte que je puis dire d'avoir nagé parmi les eaux d'amertume sans en avoir avalé une

seule goutte. Que Dieu est bon! il connoît bien mon infirmité et ma délicatesse; c'est pourquoi il ne me permet point de seulement goûter les eaux de Mara, que premièrement il ne les ait adoucies par le bois sacré de son assistance et consolation. Voilà, monsieur, en général ce que j'ai fait. Ce carême j'ai prêché à Dijon, où j'avois de bonnes et importantes affaires pour cet évêché, lesquelles j'ai, par ce moyen, terminées avec tout l'heur que je pouvois desirer. Je ne rencontrai jamais un si bon et gracieux peuple, ni si doux à recevoir les saintes impressions. Il s'y est fait quelque fruit, nonobstant mon indignité, non seulement pour ceux qui m'ont attentivement écouté, mais aussi pour moi, qui ai reconnu en plusieurs personnes tant de vraie piété que j'en ai été ému.

Quelques huguenots se sont convertis, quelques gens douteux et chancelants se sont affermis; plusieurs ont fait des confessions générales, même à moi, tant ils avoient de confiance en mon affection; plusieurs ont pris nouvelle forme de vivre, tant ce peuple est bon. Encore vous dirai-je ceci : j'y ai reconnu plusieurs centaines de personnes laïques et séculières qui font une vie fort parfaite, et, parmi les tracas des affaires du monde, font tous les jours leur méditation et saints exercices de l'oraison mentale.

A mon retour, ensuite de ce que j'y avois traité, et qui avoit été le sujet qui m'avoit fait sortir de mon diocèse, je vins à Lux, où M. le baron de Lux

et quelques-uns de cette cour du parlement étoient arrivés, pour, de la part du roi, affermir l'établissement de l'exercice catholique que les huguenots avoient totalement ébranlé, et résoudre plusieurs difficultés que l'esprit chicaneur de l'hérétique y avoit fait naître. Plusieurs paroisses, à cette occasion, vinrent demander l'exercice de la sainte Église, qui jusqu'à l'heure n'avoient pas osé; et le roi du depuis le leur a accordé, bien que l'exécution en soit un petit retardée pour des considérations que la malice du temps donne.

Le ministre La Faye, de Genève, a fait un livre exprès contre moi: il n'épargne pas la calomnie; il laisse à part la grande multitude de mes imperfections, qui sont sans doute blâmables, et ne me censure que de celles que je n'ai point, par la grace de Dieu, d'ambition, d'oisiveté extérieure, luxe en chiens de chasse et écuries, et semblables folies, qui sont non seulement éloignées de mon affection, mais incompatibles avec la nécessité de mes affaires et la forme de vie que ma charge m'impose. Or béni soit Dieu qu'il ne sait pas mes maladies, puisqu'il ne les voudroit guérir que par la médisance. Je branle à savoir si je dois répondre; et, n'étoit l'opinion de mes amis qui me combat, je serois résolu à la négative, même que j'ai en main quelque petite besogne qui sera sans doute plus utile que celle-là; et je suis si tourmenté de la multiplicité des sollicitudes, que je n'ai nul loisir d'étudier.

Monsieur, je pense que vous connoîtrez par cette

lettre combien est grande l'assurance que je prends en votre amitié, puisque je suis si long et si libre à vous dire ces menusailles de mon particulier, lesquelles ne vous peuvent être présentées que sous une extrême confiance de votre bonté. Mais les anciens évêques n'en faisoient pas moins: et la communication que vous me permettez d'avoir avec vous m'est d'autant plus douce, que nous sommes plus éloignés l'un de l'autre; car je pense que c'est de la largeur ou longueur du royaume de France. Permettez-moi, je vous supplie, que je desire de savoir presque aussi particulièrement de vos nouvelles comme je vous en dis des miennes, mais sur-tout si vous ne montez pas en chaire, ou au moins si vous ne faites pas de sermons à l'autel; et pardonnez-moi, monsieur, si c'est trop.

Je me réjouis que M. Soulfour soit notre commun répondant; cette entremise, à mon avis, est fort agréable. Dieu, par sa bonté, nous rende digne de l'office auquel il nous appelle! Je ne suis jamais à l'autel que je ne l'en supplie, et nommément pour vous, monsieur, de qui je me promets un riche contre-échange, à qui je baise très humblement les mains, et suis inviolablement, monsieur, etc.

62e LETTRE (liv. I, let. 38).

LE MÊME, A MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES (1).

Il lui enseigne la méthode pour bien prêcher.

5 octobre 1604.

PROŒMIUM.

Illustrissime ac reverendissime Domine,

Nihil impossibile amori. Ego nonnisi vilis et miser sum prædicator : facitque ille ut audeam de verâ prædicandi ratione dicere sensa mea. Nescio equidem an sit amor in me tuus, qui hanc aquam de petrâ elicit; an verò in te meus, qui surgere facit has rosas de spinis. Hanc amoris vocem mihi indulge; christianum in morem loquor : nec mirare me aquas et rosas promittere; epitheta enim sunt omni doctrinæ catholicæ convenientia, quantumvis hæc fuerit malè adornata. Rem aggredior; Deus eam modò secundet.

Ut verò ordine procedam, prædicationem considero juxta quatuor ejus causas, efficientem, finalem, materialem, et formalem; hoc est, quis prædicare debeat, ob quem finem, quid, et quo modo.

CAPUT I.

Quis prædicare debeat?

Nemo prædicare debet, cui hæc tria non suppe-

(1) M. André Frémiot, frère de madame de Chantal.

tant: vita bona, bona itidem doctrina, et missio legitima.

Nihil de missione seu vocatione hìc dissero. Solùm noto episcopos non modò habere missionem, sed illius quoque ministerialem scaturiginem, cujus prædicatores cæteri solos rivulos continent. Primum ipsorum et magnum id munus est, quod iis in ipsâ suâ consecratione significatur. Hunc in finem gratiam tunc specialem recipiunt, quam reddant oportet fructuosam. D. Paulus in hâc qualitate exclamat (1): *Væ mihi, si non evangelizavero!* Et Conc. Trid. *Præcipuum est*, inquit, *episcoporum munus prædicare.* Hæc consideratio animos nobis addere debet, quia specialiter Deus nobis in hoc munere assistit; et mirum quantum prædicatio episcopalis ponderis habet, præ illâ quæ fit ab aliis verbi Dei præconibus. Utcumque uberes sint rivuli, ab ipso fonte haurire delectat.

Ad doctrinam quod attinet, sufficientem esse oportet, non item excellentem. S. Franciscus eruditus non erat, magnus tamen et bonus prædicator. Ipsâque ætate nostrâ sanctus ille cardinalis Borromæus nonnisi admodùm mediocri erat scientiâ, et mirabilia tamen præstitit. Sexcenta in promptu sunt exempla. Quidam apprimè litteratus (is est Erasmus) aiebat optimam discendi, et ad eruditionem perveniendi rationem esse, si quis doceat. Prædicando prædicatores fimus. Hoc unum dixero: sat superque scit prædi-

(1) I. Cor. c. ix.

cator, si modò videri non velit plus scire quàm sciat. Si dignè de mysterio Trinitatis dicere nequiverimus, eo argumento abstineamus. Si idonei non simus exponere istud Joannis *In principio*, supersedere licet. sunt alia majoris utilitatis argumenta; nec omnia omnes facere necesse est.

Quantùm ad vitam bonam, eâ opus est, quemadmodùm apostolus in episcopo requirit, non ampliùs; ità ut meliorem esse non oporteat, ut quis prædicator sit, quàm ut episcopus. Hactenùs itaque res expedita est. *Oportet*, ait beatus Paulus, *episcopum irreprehensibilem esse* (1).

Verùm noto episcopum et prædicatorem non tantùm irreprehensibilem esse debere ad peccatum mortale quod pertinet, sed et peccata quædam venialia devitare, quin et actiones quasdam minimè peccaminosas. S. Bernardus doctor noster, *Nugæ,* inquit, *secularium sunt blasphemiæ clericorum.* Seculari ludere licet, venari, noctu ad conversationes egredi; totumque hoc reprehensione vacat, et factum animi gratiâ caret culpâ. At in episcopo, in prædicatore, nisi id genus actiones mille circumstantiis condiantur, quæ vix, aut ne vix quidem accidunt, scandala sunt, et magna scandala. Quid dicitur? Quàm illi tempore abundant! ut non malè deliciantur! Post hæc vade, et mortificationem prædica : ridebitur prædicator.

Non dico ludi non posse ludo quopiam benè ho-

(1) I. Tim. c. III.

nesto semel iterùmve in singulos menses, recreationis in morem ; verùm non sine magnâ circumspectione id fiat. Venatio prorsùs vetita est.

Idem de impensâ superfluâ dico in conviviis, vestitu, libris. In secularibus superfluitates sunt, in episcopis crimina. S. Bernardus nos docens, *Clamant*, inquit, *pauperes post nos : Nostrum est quod expenditis; nobis crudeliter eripitur quidquid inaniter expenditur.* Quomodò superfluitates mundi arguimus, si prodamus nostras?

Ait apostolus ibidem : *Oportet episcopum esse hospitalem.* At hospitalitas non in adornandis conviviis sita est, verùm in excipiendis libenter tali mensâ hominibus, quæ episcopos deceat, quamque Tridentinum concilium præscribit : *Oportet mensam episcoporum esse frugalem.* Certas occasiones excipio , quas prudentia et charitas miro modo discernunt.

Cæterùm nunquàm prædicandum, nisi cùm missam celebravimus, aut celebraturi sumus. *Credibile non est*, ait S. Chrysostomus, *quàm os illud quod SS. Mysteria suscepit dæmonibus terribile sit.* Atque ità est. Cum D. Paulo dicere tunc posse videmur : *An experimentum quæritis ejus, qui loquitur in me Christus* (1)? Ampliùs nobis confidentiæ adest, ferveris item et luminis. *Quamdiù sum in mundo*, aiebat Salvator, *lux sum mundi* (2). Sanè in nobis realiter existens illuminat nos, quia lux est. Ità et discipulis in Emmaüs, communione perceptâ, aperti sunt oculi.

(1) II. Cor. c. xiii, v. 3 — (2) Joan. c. ix.

Ut minimum saltèm peccatorum confessionem præcessisse oportet, juxta illud apud Psalten : *Peccatori autem dixit Deus : Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum* (1)? itemque istud Pauli : *Castigo corpus meum, et in servitutem redigo; ne, cùm aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar* (2). Verùm hâc de re satis.

CAPUT II.

De fine et scopo prædicantis.

Finis rerum omnium causa princeps est. Is agentem, ut agat, ipse agit : omne quippe agens propter et secundùm finem agit. Idem materiæ et formæ mensuram ponit. Juxta decretum magnam parvamque excitandi ædem, materia præparatur, opusque disponitur.

Quis igitur prædicanti in prædicando finis? Non alius is sit oportet, quàm facere quod Dominus in hunc mundum venit ut faceret. De quo en quid ipse dicat : *Ego veni ut vitam habeant, et abundantiùs habeant* (3). Finis ergo prædicatoris est, ut peccatores mortui in iniquitate in justitiâ vivant; et justi qui vitam spiritalem habent abundantiùs eam habeant, magis magisque se perficiendo; ac, ut dictum est Jeremiæ (4), *Ut evellas et destruas* vitia et peccata, *et ædifices et plantes* virtutes et perfectiones. Cùm igitur prædicator cathedram conscendit, dicat in corde suo : *Ego veni ut* isti *vitam habeant, et abundantiùs habeant.*

(1) Ps. xlix. — (2) I. Cor. c. ix. (3) Joan. c. x. — (4) c. i.

Quam rem ut exequatur, duo facere illi est necesse, *docere et movere:* docere virtutes et vitia; illas quidem, ut eas amari, in deliciis haberi, et practicari faciat; hæc verò, ut ad eorum detestationem, impugnationem et fugam adducat; in summâ, ut intellectum illustret, et inflammet voluntatem. Quapropter Deus apostolis in pentecoste, quæ dies consecrationis illorum episcopalis fuit, cùm sacerdotalem in die cœnæ accepissent, linguas igneas misit, ut nossent per linguam episcopi illuminare auditores debere, et incendere eorum voluntates.

Scio plures pro tertio addere, ut prædicans delectare studeat. Verùm meâ quidem sententiâ distinguendum est. Est *delectatio* quæ doctrinam et motionem consequitur. Hæc quænam est anima adeò insensibilis, quam non delectet plurimùm doceri benè et sanctè viam cœli, quam non capiat consolatio summa divini amoris? Atque ad hanc delectationem quod attinet, omnio procuranda est; sed ea à docendo et movendo non differt.

Aliud verò delectationis genus est, quod ex iis non pendet; sed seorsìm suas habet partes, sæpiùsque doctrinæ et motioni impedimento est. Ea est aurium quædam titillatio, proveniens ex certâ elegantiâ seculari, mundanâ et profanâ, in rebus curiosis, verborum ac vocum phaleris; verùm, quæ tota pendet ex artificio. Et de hâc nego pernegoque ecclesiastæ esse cogitandum. Oratoribus seculi illa relinquenda est, histrionibus item et adulatoribus, quorum hoc otiosum est negotium. Isti non Jesum

Christum crucifixum, ut nos, sed seipsos prædicant. *Non sectamur lenocinia rhetorum, sed veritates piscatorum.*

Detestatur Apostolus auditores *prurientes auribus*, adeòque et prædicantes qui illis placere student. Ineptum id est, ac, ut vocamus, pædagogicum. In concionis egressu nolim equidem dici: Quantus ille est orator! quantæ memoriæ! quàm doctus! quàm benè dicit! Sed audire velim: O quàm pulchra est pœnitentia! quàm necessaria! Bone Deus, quàm tu bonus, quàm justus es! et his similia; vel certè ut auditor, corde plenè consternato, aliter de præstantiâ predicantis testari non valeat, quàm emendatione vitæ suæ. *Ut vitam habeant, et abundantiùs habeant.*

CAPUT III.

Quid concionator prædicare debeat.

Divus Paulus dicit Timotheo suo, *Prædica verbum* (1), Dei nimirùm. Et magnus ille Franciscus, cujus hodie festivitas agitur, *Prædicate*, inquit, *Evangelium*. Idque explicat, mandans fratribus suis, ut prædicent virtutes et vitia, infernum et paradisum. Abundè suppetit in sacris Scripturis undè ista petantur; nec opus est aliis.

At igitur utendum non erit doctoribus christianis, et libris sanctorum? Ità prorsùs. Sed quid aliud est doctrina SS. Patrum, quàm Evangelium explicatum, quàm Scripturæ sanctæ elucidatæ? Plus inter ea non est discriminis quàm nucem inter solidam, eam-

(1) Epist. II, c. iv.

demque confractam, è quâ quilibet nucleum edere valet; aut certè quàm inter panem integrum et eumdem divisum et distributum. E contrario igitur, vel iis ideò utendum est, quòd organa quædam fuere, per quæ Deus verum verbi sui sensum nobis communicatum voluit.

Ast historiis sanctorum nonne uti licet? Bone Deus, quidne liceat? An aliquid tam utile, aut tam pulchrum? Quid verò aliud quoque est sanctorum vita quàm Evangelium ad praxim reductum? Ampliùs rursùs inter ista non interest, quàm inter musicam notis descriptam, et eamdem cantu expressam.

Nunc autem quid de profanis historiis? Bonæ sunt; at sic utendæ, quemadmodùm fungi ceu boleti, parcè admodùm, et ad proritandam orexim duntaxat; et quidem tum benè adhuc præparatas et conditas esse oportet: illisque faciendum, ut S. Hieronymus notat, quod mulieribus captivis, quas uxores ducere cupiebant Hæbræi; secandi iis ungues, radendique capilli; id est, ut Evangelio virtutique christianæ prorsùs deserviant, resecandum ab illis quidquid reprehensione dignum in actionibus gentilibus et profanis se offert; atque ità, quod sacra vox monet, *separandum pretiosum à vili* (1). In fortitudine, verbi gratiâ, Caii Cæsaris, secernenda et notanda ambitio; in bellicâ Alexandri virtute, vanitas ejusdem, ferocia, fastus; in castitate Lucretiæ, non probanda violentia quam sibi insanâ manu intulit.

(1) Jerem. c. xv.

Et quid de fabulis poetarum? O, illarum nihil, nisi tam parum, tamque appositè, et iis cum circumstantiis, antidoti in modum, ut quisque videat nos talia non profiteri; denique tam breviter, ut nihil suprà.

Versus tamen eorum perutiles sunt. Antiqui religiosi, quamvis illis interdùm uti religioni sibi non duxerunt; ne Bernardus quidem, qui nescio ubi eos addidiscisset. Primus ipse Paulus apostolus Aratum et Menandrum citavit.

Verùm ad fabulas quod attinet, in nullo eas veterum sermone offendi, unicâ exceptâ de Ulysse et Sirenibus, quâ Ambrosius in uno suorum est usus. Quapropter dico, vix aut ne vix quidem iis utendum esse. Non est idolum Dagon cum arcâ fœderis collocandum.

Denique quantùm ad historias naturales, nihil melius. Mundus hic aspectabilis Verbo Dei factus idem adhuc Verbum omni ex parte redolet. Nulla est ejus pars, quæ laudem artificis non decantet. Liber est continens Dei verbum, sed eâ linguâ quam non omnes intelligunt. Qui meditationis ope intelligunt, rectè eo utuntur magni Antonii exemplo, cui alia non erat librorum suppellex. *Invisibilia Dei, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur* (1). Et David, *Cœli enarrant gloriam Dei* (2). Liber hic pro similitudinibus, comparationibus à minori ad majus, et sexcentis aliis usibus, appositus est. Veteres iis redundant, ipsaque sacra pagina mille locis : *Vade*

(1) Rom. c. i. — (2) Ps. xviii.

ad formicam (1); *Quemadmodùm gallina congregat pullos suos* (2); *Quemadmodùm desiderat cervus* (3); *Quasi struthio in deserto* (4); *Videte lilia agri* (5); aliaque id genus millena.

Verùm imprimis caveat prædicator narrare miracula falsa, historias ridiculas (ut visiones quasdam exsequioris notæ auctoribus petitas), et minimè decentes, quibusque fiat ut vituperetur ministerium nostrum.

En meo quidem judicio quæ ad materiam concionis generalem spectant. Superest speciatim dicere de ejusdem partibus.

Primam harum faciunt loca S. Scripturæ, quæ verè primas in eâ obtinent, suntque totius ædificii fundamentum. Quippe verbum prædicamus, nostraque doctrina in auctoritate sita est. *Ipse dixit; Hæc dicit Dominus*: vox erat omnium prophetarum. Et Dominus ipse salvator, *Doctrina mea,* inquit, *non est mea, sed ejus qui misit me* (6). Verùm loca hæc appositè dilucidèque interpretari necesse est. Cæterùm quadruplex est ea interpretandi ratio, quam veteres annotârunt:

Littera facta docet; quid credas, allegoria;
Quid speres, anagoge; quid agas, tropologia *.

(1) Prov. c. vi. — (2) Matth. c. xxiii. — (3) Ps. xli.
(4) Thren. c. iv. — (5) Matth. c. vi. — (6) Joan. c. vii.

* Autrement, et dans le même sens :

Littera gesta docet; quid credas, allegoria;
Moralis, quid agas; quò tendas, anagogia.

Metrum quidem sibi in his versibus non constat, sed consonantia, ac imprimis recta ratio.

Sensus litteralis è doctorum commentariis hauriendus est. Aliundè hâc de re dici non potest. Prædicantis tamen est verbis appositè uti, pondus eorum, proprietatem, emphasimque expendere; ut, exempli gratiâ, herì in hoc pago exposui præceptum, *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, ex totâ animâ, ex totâ mente.* Sic existimavi cum S. nostro Bernardo : *Ex toto corde,* id est, animosè, fortiter, ferventer; cùm animi fervor ad cor pertineat. *Ex totâ animâ,* id est, affectuosè; quia anima, ut anima est, affectuum passionumque origo est. *Ex totâ mente,* id est, ingeniosè, discretè; quippe mens intellectus est, parsque animi superior, ad quam pertinet discretio et judicium, *ut zelus habeatur secundùm scientiam et discretionem.*

Ita et verbum *diligere* expendendum est, quia venit ab *eligo;* appositèque sensum litteralem exhibet, hunc nimirùm, ut *cor* nostrum, *anima et mens* eligat præferatque Deum inter omnia, qui est verus amor appretiativus, de quo theologi hæc verba exponunt.

Si opiniones varient inter pastores et doctores, non sunt allegandæ hæ, quasi refutare oporteat· non enim in suggestum conscendimus, ut disputemus adversùs patres et doctores catholicos; neque revelanda infirmitas patrum nostrorum, aut ea quæ ipsis, ut hominibus, exciderunt, *ut sciant gentes quoniam homines sunt.*

Plures tamen interpretationes afferri possunt, laudando eas, et aliam post aliam ad usum impendendo, ut præteritâ quadragesimâ feci sex opinionibus, patrumque expositionibus, in hæc verba, *Dicite, quia servi inutiles sumus* (1); item super ista, *Non est meum dare vobis* (2). Nam, si meministi, ex earum singulis consequentias elicui optimas, omissâ tamen eâ quæ erat S. Hilarii; aut si secùs feci, erravi, cùm facere deberem, quia probabilis non erat.

Pro sensu allegorico quatuor aut quinque puncta observet oportet prædicator.

1. Ne allegoriam producat nimiùm contortam et coactam, ut faciunt qui nihil non allegorisant. Apposite itaque ducta sit, et quæ de litterâ quasi sponte surgat; quemadmodùm Apostolus ab Esaü et Jacob ad populum Judaïcum et gentilem, à Sion item aut Jerusalem ad Ecclesiam ducit allegoriam.

2. Ubi non admodùm sit verisimile rem unam alterius esse figuram, loca tractanda non sunt, quasi figura foret; verùm simpliciter comparationis in modum, veluti, exempli causâ, juniperus sub quâ obdormivit præ angustiâ Elias à pluribus allegoricè crux esse exponitur. At sic ego mallem dicere : quemadmodùm sub junipero obdormivit Elias, ità nobis sub cruce Domini per somnum meditationis quiescendum : non autem ità, Eliam significare Christianum, juniperum crucem. Nolim equidem asserere alterum altero verè significari, sed alterum po-

(1) Lucæ c. xvii. — (2) Matth. c. xx.

tius alteri comparari velim; sic enim discursus firmior erit, minùsque reprehensioni obnoxius.

3. Allegoriam quoque honestam ac decentem esse oportet; quâ in re reprehendendi sunt plures allegorisantes prohibitionem in Scripturâ factam mulieri: *Si habuerint inter se jurgium viri duo, et unus contra alterum rixari cœperit; volensque uxor alterius eruere virum suum de manu fortioris, miseritque manum, et apprehenderit verenda ejus; abscides manum illius, nec flecteris super eam ullâ misericordiâ* (1). Dicunt nempè mulierem hanc repræsentare synagogam, malumque ejus, dùm gentilibus originem suam exprobrat, et quòd non fuerint filii Abrahæ: sanè ut apparentia in hoc sit, non est decentia, eò quòd prohibitio ista imaginationem menti auditoris ingerat periculosam.

4. Allegoriæ ut magnæ longæque non sint oportet; perdunt enim hâc longitudine gratiam suam, atque ad affectationem tendere videntur.

5. Denique applicatio dilucidè magnoque cum judicio facienda, ut dextrè partes partibus conferantur.

Eædem penè regulæ pro sensu anagogico et tropologico observandæ: è quibus anagogicus historiam Scripturarum ad illa refert quæ in vitâ futurâ expectantur, tropologicus ad id quod nunc geritur in animâ et conscientiâ. Exemplum ponam quod ad omnes istos sensus quatuor usu venit.

Verba hæc Dei loquentis de Esaü et Jacob, *Duæ*

(1) Deuter. c. xxv.

gentes sunt in utero tuo, et duo populi ex ventre tuo dividentur; populusque populum superabit, et major serviet minori (1), litteraliter intelliguntur de duobus populis ex Jacob et Esaü carnaliter oriundis, Idumæorum videlicet et Israelitarum; è quibus minor qui Israelitarum erat, majorem et primogenitum, qui Idumæorum fuit, Davidis tempore superavit.

Allegoricè Esaü populum Judaïcum significat, qui primogenitus fuit in cognitione salutis : Judæis enim primùm est prædicatum. Jacob gentiles designat, qui secundò geniti fuêre, atque interim tandem Judæos superârunt.

Anagogicè Esaü corpus repræsentat, quod primogeniti instar, sive in Adam, sive in nobis factum est, priusquàm anima crearetur. Jacob spiritum, qui secundò genitus est, significat. In alterâ vitâ spiritus corpus superabit, illique dominabitur, quod animæ plenè et sine contradictione obtemperabit.

Tropologicè Esaü est amor noster proprius, Jacob amor Dei in nobis. Proprius primogenitus est, genitus quippe nobiscum; divinus junior, quia per sacramenta et pœnitentiam paratur. Oportet nihilominùs ut divinus sit superior; et dùm hic animæ inest, proprius inferior est et servit.

Cæterùm quatuor hi sensus magnam, nobilem, bonamque materiam prædicationi subministrant, ac mirum in modum faciunt ad doctrinæ intellectum : quapropter planè iis utendum est, sed iis conditionibus, quas ad usum allegorici necessarias esse dixi.

(1) GENES. c. XXV.

Post sacræ Scripturæ sententias, patrum et conciliorum sententiæ secundum obtinent locum. Atque ad has quod attinet, solùm dico quòd, præterquàm bene raró, breves eas deligere oporteat, acutas et fortes. Ecclesiastæ qui longiores allegant, fervorem earum infringunt, atque auditorum maximâ ex parte attentionem refrigerant; præterquàm quòd se discrimini committunt, ne memoria eos destituat. Breves fortesque sententiæ sint, ut hæ S. Augustini, *Qui fecit te sine te, non salvabit te sine te;* et, *Qui pœnitentibus veniam promisit, tempus pœnitendi non promisit;* aliæque similes. In S. vestro Bernardo millenæ sunt tales. Verùm postquàm latinè citatæ fuerint, vernaculè etiam referre necesse est, idque nervosè et efficaciter, necnon pondus iis addendo, vivaciter illas paraphrasis in modum exponendo ac diducendo.

Sequuntur rationes quas natura bella, bonumque ingenium probè impendere valet; et has apud auctores, imprimis S. Thomam, invenire erit. Sanè bene deductæ materiam efficiunt admodùm bonam. De virtute quâpiam dicturus es? Adi indicem S. Thomæ: vide ubi de eâ agat, observa quid dicat; plures rationes invenies, quæ tibi pro materiâ esse poterunt. Verùm post hæc, materiâ istâ utendum non est, nisi facultas sit tibi, ut valdè dilucidè te intelligi facias auditoribus ad minimum mediocribus.

Exempla vim habent admirandam, condiuntque sermonem in modum non vulgarem. Opus duntaxat, ut apposita sint, benè proposita, et adhuc

meliùs exposita. Historiæ deligendæ sunt pulchræ et illustres. Hæ dilucidè et distinctè proponendæ, applicandæ vivaciter, SS. Patrum in morem, dùm exemplo Abrahæ immolantis filium suum ostendunt nulli nos rei parcere oportere, ut voluntati Dei faciamus satis : nihil enim omittunt eorum quæ obedientiam Abrahæ commendent.

Abraham, inquiunt, ille senex, Abraham qui filium non habebat, nisi hunc tam speciosum, tam sapientem et virtuosum, tam denique amabilem, nihilominùs nihil reponens, murmurans, hæsitansve, eum ducit in montem, ipse eum suis manibus immolaturus. Tum verò applicationem adhuc faciunt vividiorem : At tu, christiane, tam parùm promptus es ut immoles, non dico filium, aut filiam, bona tua, aut eorum bonam partem, sed vel philippicum (1) unum Dei causâ in subsidium pauperum, horam unam remissionis tuæ ad Deo serviendum, affectiunculam unam, etc.

Abstinendum tamen à descriptionibus vanis frigidisque, quales tironibus familiares esse solent; qui, pro eo ut historiam germanè et ad mores accommodatè proponant, ad hoc diffluunt, ut speciem Isaac, gladium acutum Abrahæ, formam ipsam loci sacrificio destinati, aliaque id genus parerga describunt. Non etiam tam succinctum esse oportet, ut exemplum non penetret; neque diffusum adeò, ut tædium afferat.

Dialogorum quoque introductiones evitandæ in-

(1) Un philippe, comme on dit en françois un louis d'or.

ter personas quæ ad historiam adducuntur, nisi aut Scripturâ ipsâ, aut magnâ saltem verisimilitudine fulciantur. Ità in eâdem historiâ, qui Isaac super altare lamentantem, patrisque compassionem, ut mortem evadat, implorantem; patrem verò etiam secum disputantem seque plangentem induxerit, perperàm certè fecerit. Itaque qui per meditationem dialogos assecuti sunt, duas regulas observent necesse est: primam, ut dispiciant num hi in apparenti probabilitate seu verisimilitudine sint fundati; alteram, ne fusiùs proponantur, quod et prædicanti et audienti frigus adducit.

Porrò sanctorum exempla mirifica esse solent, at imprimis eorum qui de eâdem in quâ prædicatur sunt provinciâ, putà S. Bernardi apud Divionenses.

Superest de similitudinibus verbum. Incredibili sunt efficaciâ ad illustrandam mentem, et promovendam voluntatem.

Ab actionibus humanis ducantur, ab aliis ad alias transeundo; ut ab iis quæ pastores ovium faciunt, ad ea quæ episcopis et pastoribus sunt facienda; uti Dominus noster in parabolâ ipsâ ovis perditæ ipse facit.

Ab historiis item naturalibus, herbis, plantis, animalibus, è philosophiâ, denique è nullâ non repetuntur.

Similitudines etiam rerum trivialium, si modò subtiliter applicentur, præstantissimæ sunt; veluti idem Dominus facit in parabolâ seminis.

Ex naturalibus petitæ historiis, si et historia bella

sit, et pulchra applicatio, duplex decus habebunt; uti illa ex Scripturâ de renovatione juventutis in aquilâ, pro nostrâ pœnitentiâ.

Cæterùm arcanum hìc est permagnæ prædicantibus utilitatis. Est autem, ut similitudines ex iis S. Scripturæ locis petantur, ubi pauci eas observare valeant; et hoc verborum meditatione efficitur. Exempli causâ, David, de homine mundano loquens, ait: *Periit memoria eorum cum sonitu* (1). Duas ergo similitudines peto ab his rebus.

Cùm vitrum frangitur, sonando perit: ità mali modico cum fremitu pereunt. Quia cum sonitu pereunt, in morte eorum de illis fit sermo. Sed veluti vitrum fractum inutile prorsus manet, ità et hi miseri sine spe salutis perditi manent in æternum.

Item cùm quispiam apprimè dives moritur, omnes pulsantur campanæ, splendida illi adornatur pompa funebris: sed ex quo campanæ cessârint, quis illi benedicit, aut omninò de ipso loquitur? nemo profectò.

S. Paulus, de eo loquens qui, charitatem non habens, opera quæpiam bona facit, *Factus est*, inquit, *sicut æs sonans, aut cymbalum tinniens* (2).

Ducitur similitudo à campanâ, quæ alios ad ecclesiam convocat, ipsaque nunquàm eamdem subit. Ità enim et is qui absque charitate opera facit, alios ædificat, et ad paradisum excitat, quem ipse nequaquàm ingreditur.

Ut autem hæ similitudines inveniantur, verba ex-

(1) Psalm. ix. — (2) I. Cor. c. xiii.

pendenda sunt, an non sint metaphorica. Si namque talia fuerint, jam nunc similitudo inest, si quis modò eam detegere noverit. Verbi gratiâ, *Viam mandatorum tuorum cucurri, cùm dilatasti cor meum* (1).

Verbum istud *dilatasti* expendendum est, item et *cucurri;* nam metaphora subest. Tunc verò dispiciendum est, quæ res velociùs procedant ex dilatationis causâ; et nonnullæ ejusmodi invenientur, ut naves, cùm venti vela earum distendunt. Naves igitur quæ in portu feriantur, simul ac ventus secundus vela eorum occupaverit, illaque impleverit ac inflaverit, portu provehuntur. Hunc et in modum cùm ventus Spiritûs Sancti secundus cor nostrum ingreditur, currit anima nostra, exultansque fertur in mare mandatorum.

Et sanè qui hæc observaverit, fructuosè similitudines multas pulcherrimas efficiet, in quibus decorum observetur necesse est, ut ne quid vile dicatur, abjectum aut spurium.

Tandem te monitum velim, etiam per accommodationem perquàm feliciter Scripturam usurpari posse, etsi sæpè quod indè petitur minimè sit verus ejus sensus; quemadmodùm S. Franciscus eleemosynas dicebat *panem esse angelorum*, eò quòd angeli eas inspirationibus suis procurent, applicans ità locum, *Panem angelorum manducavit homo.* Sed in hâc re discretus et sobrius esse oportet.

(1) Ps. CXVIII.

CAPUT IV.

De materiæ dispositione.

Super omnia methodus observanda est. Nihil est quod æquè juvet prædicantem, et prædicationem ejus utilem reddat, et placeat auditori.

Probo equidem ut methodus clara sit et manifesta, ac nequaquàm occulta, ut est non paucorum, qui magnum quid se præstitisse credunt, cùm fecerint ut nemini prospecta sit methodus sua. Cui bono, amabo, methodus, si non appareat, nec auditor eam cognoscat?

Ut tibi hâc in parte opem feram, dicam : Vel historiam prædicaturus es, ut Nativitatis, Resurrectionis, Assumptionis; vel sententiam aliquam Scripturarum, veluti, *Omnis qui se exaltat humiliabitur* (1); aut totum aliquod Évangelium, pluribus refertum sententiis; aut denique vitam sancti cujuspiam, cum sententiâ aliquâ.

Historiam prædicanti, usui esse poterit ex his methodis aliqua.

1° Considera quotnam in dictâ historiâ personæ interveniant; tum verò ex earum quâlibet aliquam pete considerationem.

Exempli gratiâ, in Resurrectione vides Marias, angelos, custodes sepulchri, et dulcissimum Salvatorem nostrum. In mulieribus cerno fervorem et diligentiam, in angelis gaudium et jubilationem in vestibus eorum albis et lumine relucentem, in

(1) Luc. c. xiv.

custodibus infirmitatem meditantium inania contra Deum. In Jesu contemplor gloriam, triumphum de morte, et spem resurrectionis nostræ.

2° Assumi potest in mysterio aliquo punctum ipsum capitale, veluti in exemplo superiore est resurrectio; tùm considerari, quæ punctum hoc præcessêre, et quæ secuta sunt. Resurrectionem præcessêre mors, descensus ad inferos, liberatio patrum in sinu Abrahæ existentium, Judæorum metus ne corpus furto tolleretur; tùm venit resurrectio in corpore beato et glorioso. Denique sequuntur terræ motus, adventus et apparitio angelorum, mulierum quæsitio, responsum angelorum: ac in singulis horum mirum quanta, qualia, bonoque insuper ordine, dici queant.

3° In quolibet mysterio tria hæc considerari possunt: quis, cur, quomodò? Quis resurgit? Dominus noster. Cur? ad gloriam suam et utilitatem nostram. Quomodò? gloriosus, immortalis, etc. Quis nascitur? Salvator. Cur? ad salvandum nos. Quomodò? pauper, nudus, frigidus, in stabulo, puer parvulus.

4° Post propositam paraphrasi brevi historiam, tres subindè aut quatuor considerationes ex eâ peti possunt: prima, quid indè disci queat ad ædificationem fidei nostræ; secunda, quid ad incrementum spei; tertia, ad inflammandam charitatem; quarta denique, ad imitandum et exequendum.

In Resurrectionis exemplo, pro fide intuemur omnipotentiam Dei, corpus transiens penetransque lapidem, immortale factum, impassibile, et prorsùs

spiritale. Quantò firmiores igitur esse oportet ad credendum in Eucharistiæ sacramento idem corpus locum non occupare, specierum fractione non offendi, ibique modo quidem spiritali et tamen reali existere!

Pro spe. *Si Christus resurrexit, et nos resurgemus,* infert Paulus (1). Viam nobis is stravit ac trivit.

Pro charitate. Quantumvis jam redivivus, adhuc tamen in terris conversatur ad instruendam Ecclesiam; tardatque possessionem capere ipsius cœli, tametsi proprii corporum gloriosorum loci, propter utilitatem nostram. O quis amor!

Pro imitatione. Resurrexit tertiâ die. O Deus, quidni resurgimus per contritionem, confessionem et satisfactionem? Vi lapidem ille perrumpit, nos omnes difficultates perfringamus.

Sententiam prædicaturus, considera ad quam illa virtutem referatur; ut si istam, *Qui se humiliat exaltabitur*, elucet humilitatis argumentum : sed aliæ sunt in quibus non perindè argumentum est perspicuum; sicut, *Quomodò hùc intrasti non habens vestem nuptialem?* En charitas, sed veste occultata; quia vestis illa nuptialis est charitas.

Sic igitur detectâ in sententiâ quam tractaturus es virtute ad quam collimat, sermo tuus ad methodum exigi poterit, considerando in quo hæc virtus sita sit, veras ejusdem notas, effectus, et ad acquirendam eam exercendamque media; quæ semper methodus mea fuit. Nec mediocri consolatione affectus sum, dùm in librum incidi patris Rossignolii

(1) I. Cor. c. xv.

jesuitæ, planè huic conformem. Libro titulus est, *De actionibus virtutum;* excusus est Venetiis, nec tibi inutilis erit.

Alia est methodus, ostendens quàm virtus ea de quâ agitur honesta sit, utilis et delectabilis; quod triplex est boni desiderabilis genus.

Etiam aliter tractatus institui potest; nempè quæ bona hæc virtus adferat, quæ verò vitium ei oppositum mala. Verùm priorem censeo utiliorem.

Cùm Evangelium tractaturi sumus, in quo plures sunt sententiæ, homiliæ in modum; dispiciendum quibusnam harum principaliter velimus insistere, et ad quas virtutes referantur. Tùm de illis dicendum succinctè, ut ante de unicâ dictum est: cæteræ verò leviùs et paraphrasticè percurrendæ.

Ast modus hic totum aliquod Evangelium sententiis refertum pertractandi minùs fructuosus est, quia cùm ecclesiastes singulis illarum nonnisi admodùm parùm insistere valeat, nullam probè exponere poterit, aut auditori inculcare quod cupit.

Ut sancti cujuspiam vita tractetur, non una est methodus.

Quam tenui in Oratione funebri domini *de Mercœur* recta est, quia est Apostoli: *Ut piè* erga Deum, *sobriè* erga seipsum, *justè* erga proximum *vixerit* (1). Ita quælibet vitæ istius sancti pars ad suum ordinem referri poterit, aut etiam perpendi quid præstiterit; *agendo,* quæ ejus sunt virtutes; *patiendo,* seu martyrium, seu mortificationes; *orando*, ut mi-

(1) Tit. II, 12.

racula : aut cerne quo pacto pugnaverit adversùs diabolum, mundum et carnem, superbiam, avaritiam et concupiscentiam, quæ postrema est divisio : *Omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, etc.* (1).

Vel iterùm, ut nuper Fontanis feci de S. Bernardo, quemadmodùm honorandus sit Deus in sancto suo, et sanctus in Deo; quomodò Deo serviendum sit exemplo sancti, Deusque orandus per sancti intercessionem; ità perstringendo sancti de quo sermo est vitam, singulaque ejus suis collocando locis.

En sanè methodorum satis ad incipiendum : nam post modicum exercitii, ipse tibi alias magis tibi proprias et meliores effinges. Restat ut dicam, ad methodum quod attinet, satiùs me ducere, ut loca Scripturæ ponantur prima, rationes secundæ, tertio loco similitudines, et quarto exempla, si tamen sacra fuerint : nam profana apposita non sunt ut sermonem claudant; dissertationem sacram res quoque sacra claudat oportet.

Vult item methodus ut à sermonis initio ad medium usque auditor doceatur, a medio verò ad finem moveatur. Quapropter discursus affectivi in fine locandi sunt.

At post hœc omnia dicendum quo pacto singula sermonis puncta replenda erunt. Exempli gratiâ, de virtute humilitatis dicturus es, punctaque tua hunc in modum disposuisti : 1° in quo virtus hæc sita sit ; 2° quæ ejus notæ ; 3° effectus ; 4° media illam adipiscendi.

(1) Joan. ep. I, c. ii, v. 16.

En tua dispositio. Ut nunc quodque conceptionis tuæ punctum repleas, quærendum in indice auctorum verbum *humilitas*, *humilis*, *superbia*, *superbus*; et videndum quid iis de rebus dicant. Cùm descriptiones aut definitiones inveneris, ponendæ erunt sub titulo in quo virtus hæc sita sit, conandumque ut punctum probè illustretur, ostendendo etiam in quo situm sit vitium illi oppositum.

Pro puncto altero replendo, videbis in indice, *humilitas ficta*, *humilitas indiscreta*, et similia; et ità ostendes discrimen inter veram et falsam humilitatem. Si hujus vel illius exempla habueris, ea afferes; et ità de punctis aliis. *Intelligenti pauca*.

Auctores ubi talia invenire est sunt S. Thomas, S. Antoninus, Guillelmus episcopus Lugdunensis in *Summâ de virtutibus et vitiis*, *Summa prædicantium* Philippi Diez, Ozorius, Granatensis in operibus spiritualibus, Hilaretus in sermonibus, Stella in Lucam, Salmeron et Barradius jesuitæ super Evangelia. S. Gregorius inter veteres excellit, Chrysostomus item cum Bernardo.

Ut tamen sententiam dicam meam, inter omnes qui de sermonibus scripserunt, Diez mihi placet ultra modum. Rem agit bonâ fide, spiritum prædicationis habet, benè inculcat, loca rectè explicat, allegorias et similitudines habet egregias hypotyposesque nervosas, occasiones sublimiter dicendi rectè accipit, estque devotus admodùm et clarus.

Deest illi quod Ozorio suppetit, ordo nempè et methodus; nam horum nihil habet. Expediet tamen

ut initio eum tibi familiarem reddas. Quod ideò dico, non quòd plurimùm eo usus sum, satis enim serò illum vidi; sed quia ipsum talem cognosco, ut dixi; neque hâc in re mihi falli videor.

Est Hispanus qui satis justo volumine *Sylvam* scripsit *allegoriarum*, quam imprimis utilem censeo iis qui eâ benè uti noverint, uti et *Concordantiis* Benedicti. Atque hæc sunt quæ mihi inpræsentiarum potissimùm occurrunt, ad materiam quod attinet.

CAPUT V.

De formâ, seu quemadmodùm prædicare oporteat.

Hìc verò, illustrissime domine, plus aliquantulùm quàm alibi fidem desidero; non enim hìc cum vulgo sapio, et tamen quod dico existimo certo certius.

Forma, ut ait Philosophus, *dat esse rei*. Dic quantumvìs mirifica; nisi tamen benè, nihil dixeris. Dic pauca, at benè; multum effeceris. Quomodò igitur in prædicatione dicendum erit?

Ut per parenthesim dicam, à prolixis illis *quamquam* parentelis et periodis, hominum ineptiis scholæ innutritorum, quos *pædagogos* appellamus; ab ipsorum item gestibus, vultu, motibus, sic tanquam prædicationis pestibus, longè abscede.

Actione opus est liberâ, nobili, generosâ, naturali, forti, sanctâ, gravi, et nonnihil lentiore. Ut verò hanc habeas, quid facto opus? Verbo, ut affectuosè eloquaris et devotè, simpliciter, candidè et confidenter: ut ipsemet penitùs hauseris, et persua-

sissimam tibi habeas doctrinam, quam aliis persuasam cupis. Artificiorum summum erit nullum habere artificium. Inflammata sint verba, non clamoribus, gesticulationibusve immodicis, sed interiore affectione. De corde plus quàm de ore proficiscantur. Quantumvis ore dixerimus, sanè cor cordi loquitur, lingua nonnisi aures pulsat.

Dixi actione opus esse liberâ, contra illam pædagogorum coactam et affectatam. Dixi opus esse nobili, contra illam quorumdam rusticam, qui cathedram manu, pede, toto denique pectore pulsare non cessant; clamores quoque et ejulatus tollunt horrendos, sæpè etiam præposterè et extra occasionem. Dixi generosâ, contra eos qui meticulosâ quâdam præditi sunt, sic loquentes auditoribus, tanquam patribus suis, et non uti filiis et discipulis. Dixi naturali et genuinâ, contra artificium omne et affectationem. Forti etiam, cui mortua quædam, mollis et languida adversatur; uti et sanctâ, ad excludendas fractas et adulatorias, aulicas et mundanas. Dixi quoque gravi, contra nonnullos qui in salutandis venerandisque pileo gestuque auditoribus toti sunt, nec abstinent quidem gesticulationibus aliis leviculis, manus ostentant, superpelliceum quo induti sunt indicant, et si quid aliud in motibus est indecorum. Denique lentâ, contra actionem quamdam nimis brevem et argutam, oculos magis detinentem quàm cor ferientem.

Idem de linguâ dico, quam claram, tersam, naturalem, ac generosam esse oportet, ostentationis

verborum græcorum, hæbraïcorum, novorum, aulicorum, expertem.

Contextus naturalis sit, absque præfationibus scrupulosis, ornatuque studioso. Sanè probo, ut ad punctum primum rotundè dicatur primò, ad alterum secundò, atque ità populus ipse ordinem perspiciat.

Nemini quidem, at eò minùs episcopis utendum reor adulationibus erga assistentes, etiam reges, principes, ipsosque pontifices.

Sunt modi quidam captandæ benevolentiæ accommodati, quibus uti licitum est, cùm primâ vice dicendum est ad populum nostrum. Probo equidem ut testemur quantoperè illi velimus benè, ut per salutationes et benedictiones inchoemus, perque vota juvandi strenuè illum ad salutem suam. Et idem est, si ad patriam sit dicendum. Verùm breviter hæc, cordialiter, et verbis minimè calamistratis.

Patres nostri antiqui, et omnes qui fructum fecerunt aliquem, quisquilias istas, phaleras, veneresque mundanas aspernati sunt. Cor ad cor, mentem ad mentem illi loqui solent, ut boni patres filiis suis. Ordinaria appellatio sit pro varietate moris, linguæ, et conditionis, *fratres charissimi*, *auditores orthodoxi*, etc.

Episcopus in fine benedictionem det, caput bireto tectus, et post hanc populum salutet. Finiendum autem est brevibus verbis, animatis et vigore plenis.

Probo plerumquè recollectionem seu recapitulationem, postquam quatuor aut quinque verba fervo-

ris, orationis aut exhortationis in modum, subjungantur. Expedit in promptu habere exclamationes aliquot familiares, et cum judicio prolatas ac collocatas: ut, O Deus! Deus bone! Superi! Eia! Proh dolor!

Pro præparatione ad prædicandum, probo vesperâ pridianâ fiat, manè verò nobiscum meditemur quod aliis dicturi sumus. Præparatio coram venerabili sacramento facta magnam habet virtutem, ait Granatensis, cui et assentior.

Prædicationem amo, quæ amorem proximi magis quàm indignationem redoleat; etiam ipsos erga sectarios, quos et magnâ compassione tractare oportet, non blandiendo tamen, at deplorando.

Semper concionem breviorem quàm longiorem esse præstat. Quâ in re defui hucusque, et nunc me corrigo. Si modò mediam horam duraverit, nimis brevem esse non potest.

Succensere non oportet, nedùm acriùs commoveri, ut mihi nuper accidit die Virgini sacrâ, cùm campanæ pulsarentur, antequàm finissem. Error haud dubiè hic meus fuit cum aliis.

Non amo facetias et sales : neque hìc rebus illis destinatus locus est.

Finio definiendo prædicationem. Est, inquam, publicatio et declaratio voluntatis Dei facta hominibus, per eum qui legitimè missus est, in finem ut hi instruantur et moveantur ad serviendum ejus majestati in hoc mundo, ut salventur in altero.

CONCLUSIO.

Quid verò, illustrissime domine, tandem de hisce dices? Indulge mihi, amabo te: volante calamo, hæc omnia exaravi, absque curâ ullâ verborum, aut artificii, solummodò ut ostenderem quàm tibi sum obsequens. Auctorum loca quos passìm retuli, non citavi; quia meam et non aliorum sententiam expetis, et quando eam ipse practico. Quidni dicam? Opus est, antequàm has litteras obsignem, obtestari te, reverendissime domine, ut ne ulli eas videndi copiam facias, cujus oculi mihi minùs æqui sunt quàm illi tui; humillimèque prætereà supplicare nullis te considerationibus auferri sinas, quæ te à prædicando impediant aut retardent. Quantò citiùs rem auspicaberis, tantò illa feliciùs tibi proderit; et prædicare frequenter unicum est, quo magnus eâ in parte evadas. Potes, domine, et debes: vox tibi accommodata est, doctrina sufficiens, habitus corporis conveniens, ordo verò in Ecclesiâ illustrissimus; Deus id vult, angeli expectant, gloria Dei ea est, et tua salus. Eia, domine, macte: sic te Deus amet, et tu Deum. Cardinalis Borromæus, non habens decimam talentorum tuorum partem, prædicat, ædificat, sanctum se reddit. Non noster nobis honor quærendus est, sed Dei; tùm Deo rem committamus, quæret ille nostrum.

Incipe, illustrissime domine, semel in ordinum collatione, tùm iterùm in aliquâ communione. Dic primùm quatuor verba, tùm octo, denique duo-

decim, usque ad horam mediam; post hæc cathedram conscende. Nihil impossibile amori. Dominus Petrum interrogat, non, Doctusne es, an eloquens? ut ei dicat, *Pasce oves meas;* sed *Amas me* (1). Benè amare sufficit, ut benè dicas. Divus Joannes morti appropinquans aliud nesciebat, quàm repetere centies quartâ horæ parte, *Filioli, diligite alterutrum;* cum hâc provisione cathedram conscendebat: et nos reformidamus eam conscendere, nisi serta eloquentiæ illuc afferamus! Sine dicant quod voluerint, qui præstantiam decessoris tui allegabunt. Cœpit et ille aliquando, ut tibi incipiendum est.

Verùm quid, ô superi! de me dices, illustrissime domine, qui tam simpliciter tecum procedam? Amor tacere nescit, ubi amati interest ne taceatur. Tibi, domine, fidem juravi; à servo fideli, juxta ac vehementer amante, nihil non patimur.

Jam ad gregem tendis tuum, domine colendissime; hei mihi non liceat eò quoque excurrere, ut tibi assisterem, uti astiti in primo sacro tuo! Certè illuc te precibus et votis comitabor. Tuus te populus expectat, ut te videat, et videatur et revideatur à à te vicissìm. Ex initiis tuis de cæteris judicabunt. Ociùs incipe quod faciendum est semper. O quàm ædificabuntur, cùm te frequenter viderint ad altare sacrificantem pro salute suâ, sæpè cum parochis tuis tractantem de suâ ædificatione, denique annuntiantem verbum reconciliationis et prædicantem! Domine, nunquàm altari astiti, nisi te Do-

(1) Joan. c. xxi.

mino nostro commendarem : felix nimiùm, si dignus fuero, quem illuc quoque in tuâ memoriâ attuleris. Quoad vixero, ero corde, animâ, mente, illustrissime et reverendissime præsul, dominationis vestræ illustrissimæ et reverendissimæ humillimus servus, etc.

Monseigneur,

Il n'est rien d'impossible à l'amour : je ne suis qu'un chétif et un malotru prédicateur, et il me fait entreprendre de vous dire mon avis de la vraie façon de prêcher Je ne sais si c'est l'amour que vous me portez qui tire cette eau de la pierre, ou si c'est celui que je vous porte qui fait sortir des roses de l'épine. Permettez-moi ce mot d'amour, car je parle à la chrétienne ; et ne trouvez pas étrange que je vous promette des eaux et des roses, car ce sont des épithètes qui conviennent à toute doctrine catholique, pour mal agencée qu'elle soit. Je vais commencer : Dieu y veuille mettre sa main !

AVIS

SUR LA VRAIE MANIÈRE DE PRÊCHER.

PRÉAMBULE ET DIVISION.

Pour parler avec ordre, je considère la prédication en ses quatre causes, l'efficiente, la finale, la matérielle, et la formelle ; c'est-à-dire, qui doit prêcher, pour quelle fin on doit prêcher, que c'est que

l'on doit prêcher, et la façon avec laquelle on doit prêcher.

CHAPITRE I.

Des qualités du prédicateur.

Nul ne doit prêcher qu'il n'ait trois conditions, une bonne vie, une bonne doctrine, une légitime mission.

ARTICLE I.

De la mission que doivent avoir les prédicateurs.

Je ne dis rien de la mission ou vocation: seulement je remarque que les évêques ont non seulement la mission; mais ils en ont les sources ministérielles, et les autres prédicateurs n'en ont que les ruisseaux. C'est leur première et grande charge; on le leur dit en les consacrant. Ils reçoivent à cet effet une grace spéciale en la consécration, laquelle ils doivent rendre fructueuse (1). S. Paul en cette qualité s'écrie: *Malheur à moi si je n'évangélise pas*(2)! Le concile de Trente: *C'est*, dit-il, *le principal devoir de l'évêque que de prêcher* (3). Cette considération nous doit donner courage; car Dieu en cet

(1) On trouve dans le Pontifical romain, dans l'ordination des évêques, ces paroles de l'évêque consécrateur, en présentant le livre de l'Évangile à l'ordinant: *Accipe Evangelium, et vade, prædica populo tibi commisso*, etc.

(2) I. Cor. c. IX, v. 16.

(3) Concile de Trente, V^e session, décret des réformations, chap. II, *Des prédicateurs et des quêteurs*.

exercice nous assiste spécialement; et c'est merveille combien la prédication des évêques a un grand pouvoir au prix de celle des autres prédicateurs. Pour abondants que soient les ruisseaux, on se plaît de boire à la source.

ARTICLE II.

De la capacité du prédicateur.

Quant à la doctrine, il faut qu'elle soit suffisante, et n'est pas requis qu'elle soit excellente.

S. François n'étoit pas docte, et néanmoins grand et bon prédicateur; et, en notre âge, le B. cardinal Borromée n'avoit de science que bien médiocrement, toutefois il faisoit merveille. J'en sais cent exemples. Un grand homme de lettres (qui est Erasme) a dit que le meilleur moyen d'apprendre et devenir savant, c'est d'enseigner: en prêchant on devient prédicateur. Je veux seulement dire ce mot: le prédicateur sait toujours assez, quand il ne veut pas paroître de savoir plus que ce qu'il sait.

Ne saurions-nous bien parler du mystère de la Trinité, n'en disons rien. Ne sommes-nous pas assez versés pour expliquer l'*In principio* de S. Jean, laissons-le là. Il ne manque pas d'autres matières plus utiles; il n'est pas question qu'on fasse tout.

ARTICLE III.

De la vie exemplaire des prédicateurs.

SECTION I.

La bonne vie également nécessaire à l'évêque et au prédicateur.

Quant à la bonne vie, elle est nécessaire en la façon que dit S. Paul de l'évêque, et non plus; de façon qu'il n'est pas besoin que nous soyons meilleurs pour être prédicateurs que pour être évêques. C'est donc déja autant de fait : *Oportet*, dit S. Paul, *episcopum esse irreprehensibilem* (1).

SECTION II.

Quels défauts et quelles fautes ils doivent éviter.

Mais je remarque que non seulement il faut que l'évêque et le prédicateur ne soient pas vicieux de péchés mortels, mais de plus qu'ils évitent certains péchés véniels, voire même certaines actions qui ne sont point péchés. S. Bernard, notre docteur, dit ce mot : *Nugæ secularium sunt blasphemiæ clericorum.* Un séculier peut jouer, aller à la chasse, sortir de nuit pour aller aux conversations; tout cela n'est point répréhensible, et, fait par recréation, n'est nullement péché. Mais en un évêque, en un prédicateur, si ces actions ne sont assaisonnées de cent mille circonstances, qui malaisément se peuvent rencontrer, ce sont scandales et grands scandales (2). On

(1) Il faut que l'évêque soit irrépréhensible. I. Tim. c. III, v. 2.

(2) Les mêmes choses qui dans les laïques ne sont que des bagatelles, sont des blasphèmes dans les ecclésiastiques.

dit : Ils ont bon temps, ils s'en donnent à cœur joie. Allez après cela prêcher la mortification, on se moquera du prêcheur.

SECTION III.

Des récréations permises.

Je ne dis pas qu'on ne puisse jouer à quelques jeux bien honnêtes une fois ou deux le mois par récréation : mais que ce soit avec une grande circonspection.

SECTION IV.

De la chasse et des dépenses superflues.

La chasse est interdite du tout : j'en dis de même des dépenses superflues en festins, en habits, en livres ; ès évêques ce sont de grands péchés. S. Bernard nous instruit disant : *Clamant pauperes post nos : Nostrum est quod expenditis; nobis crudeliter eripitur quidquid inaniter expenditur* (1). Comment reprendrons-nous les superfluités du monde, si nous faisons paroître les nôtres ?

SECTION V.

Des festins en particulier, et de l'hospitalité.

S. Paul dit : *Oportet episcopum esse hospitalem* (2). L'hospitalité ne consiste pas à faire des festins, mais

(1) Les pauvres crient après nous : Ce que vous dépensez nous appartient, et tout ce qui est employé inutilement nous est cruellement arraché.

(2) Il faut que l'évêque exerce l'hospitalité. II. Tim. c. iii, v. 2.

à recevoir volontiers les personnes à table, telle que les évêques la doivent avoir, et que le concile de Trente détermine : *Oportet mensam episcoporum esse frugalem* (1). J'excepte certaines occasions que la prudence et charité savent bien discerner.

ARTICLE IV.

La célébration de la messe doit précéder ou suivre la prédication, ou du moins la confession précéder.

Au demeurant on ne doit jamais prêcher sans avoir célébré la messe, ou la vouloir célébrer. Il n'est pas croyable, dit S. Chrysostome, combien la bouche qui a reçu le S.-Sacrement est horrible aux démons. Et il est vrai ; il semble qu'on puisse dire après S. Paul : *An experimentum quæritis ejus, qui loquitur in me Christus* (2)? On a beaucoup plus d'assurance, d'ardeur et de lumière. *Quamdiù sum in mundo*, dit le Sauveur, *lux sum mundi* (3). Chose certaine, que notre Seigneur étant en nous réellement, il nous donne clarté ; car il est la lumière. Aussi les disciples d'Emmaüs ayant communié eurent les yeux ouverts.

Mais au fin moins, il faut être confessé, suivant ce que Dieu dit au rapport de David : *Peccatori autem dixit Deus : Quarè tu enarras justitias meas*,

(1) Il faut que la table de l'évêque soit frugale.

(2) Est-ce que vous voulez éprouver la puissance de Jésus-Christ, qui parle par ma bouche ? II. Cor. c. xiii, v. 3.

(3) Tant que je suis dans le monde, je suis la lumière du monde. Joan. c. viii, v. 5.

et assumis testamentum meum per os tuum (1)? Et S. Paul: *Castigo corpus meum, et in servitutem redigo; ne, cùm aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar* (2). Mais c'est trop sur ce point.

CHAPITRE II.

De la fin que doit se proposer le prédicateur.

ARTICLE I.

De la fin en général.

La fin est la maîtresse cause de toutes choses; c'est elle qui émeut l'agent à l'action, car tout agent agit et pour la fin et selon la fin; c'est elle qui donne mesure à la matière et à la forme: selon le dessein qu'on a de bâtir une grande ou une petite maison, on prépare la matière, on dispose l'ouvrage.

ARTICLE II.

De la fin du prédicateur.

Quelle donc est la fin du prédicateur en l'action de prêcher? sa fin et son intention doit être de faire ce que notre Seigneur est venu pour faire en ce monde; et voici ce qu'il en dit lui-même: *Ego veni ut vitam habeant, et abundantiùs habeant* (3). La fin

(1) Dieu dit à l'impie: Pourquoi te mêles-tu d'annoncer mes préceptes et de parler de mon alliance? Ps. XLIX, v. 18.

(2) Je châtie mon corps et je le réduis à la servitude, de peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même. I. Cor. c. IX, v. 27.

(3) Je suis venu afin que mes brebis aient la vie et l'aient abondamment. Joan. c. X, v. 11.

donc du prédicateur est que les pécheurs morts en l'iniquité vivent à la justice, et que les justes qui ont la vie spirituelle l'aient encore plus abondamment, se perfectionnant de plus en plus, et, comme il fut dit à Jérémie, *Ut evellas et destruas* (1) les vices et les péchés, *et ædifices et plantes* les vertus et perfections. Quand donc le prédicateur est en chaire, il doit dire en son cœur : *Ego veni ut isti vitam habeant, et abundantiùs habeant* (2).

ARTICLE III.

Des moyens que le prédicateur doit employer pour parvenir à sa fin.

SECTION I.

Il doit instruire et émouvoir.

Car pour chévir de cette prétention et dessein, il faut qu'il fasse deux choses : c'est enseigner et émouvoir; enseigner les vertus et les vices; les vertus, pour les faire aimer, affectionner et pratiquer; les vices, pour les faire détester, combattre et fuir : c'est tout en somme donner de la lumière à l'entendement et de la chaleur à la volonté.

C'est pourquoi Dieu envoya aux apôtres, le jour de la Pentecôte, qui fut le jour de leur consécration épiscopale, ayant déja eu la sacerdotale le jour de la cène, des langues de feu; afin qu'ils sussent que la

(1) Jérém. c. 1, v. 10.

(2) Je suis venu dans cette chaire, afin que ces peuples qui sont présents aient la vie, et qu'ils l'aient abondamment.

langue de l'évêque doit éclairer l'entendement des auditeurs et échauffer leurs volontés.

SECTION II.

S'il faut plaire, et par quel endroit.

(Je ferai deux paragraphes de cette section, pour donner plus de jour à cette matière.)

§. I.

Qu'il faut plaire par la sainteté de la doctrine, et par les pieuses affections propres à réunir les cœurs.

Extension de la première section.

Je sais que plusieurs disent que, pour le troisième, le prédicateur doit délecter; mais quant à moi, je distingue, et dis qu'il y a une délectation qui suit la doctrine et le mouvement. Car qui est cette ame tant insensible qui ne reçoive un extrême plaisir d'apprendre bien et saintement le saint chemin du ciel, qui ne ressente une consolation extrême de l'amour de Dieu? Et pour cette délectation, elle doit être procurée; mais elle n'est pas distincte de l'enseigner et émouvoir, c'en est une dépendance.

§. II.

Il faut éviter de plaire d'une manière profane.

Il y a une autre sorte de délectation, qui ne dépend pas de l'enseigner et émouvoir, mais qui fait son cas à part, et bien souvent empêche l'enseigner et l'émouvoir. C'est un certain chatouillement d'oreilles, qui provient d'une certaine élégance sécu-

lière, mondaine, et profane, de certaines curiosités, agencements de traits, de paroles, de mots, bref qui dépend entièrement de l'artifice : et quant à celle-ci, je nie fort et ferme qu'un prédicateur y doive penser; il la faut laisser aux orateurs du monde, aux charlatans et courtisans, qui s'y amusent. Ils ne prêchent pas Jesus-Christ crucifié, mais ils se prêchent eux-mêmes. *Non sectamur lenocinia rhetorum, sed veritates piscatorum* (1).

S. Paul déteste les auditeurs *prurientes auribus* (2), et par conséquent les prédicateurs qui leur veulent complaire: cela est un pédantisme. Au sortir du sermon je ne voudrois pas qu'on dît: O qu'il est grand orateur! ô qu'il a une belle mémoire! ô qu'il est savant! ô qu'il dit bien! Mais je voudrois que l'on dît: O que la pénitence est belle! ô qu'elle est nécessaire! Mon Dieu, que vous êtes bon, juste, et semblable chose; ou que l'auditeur, ayant le cœur saisi, ne pût témoigner de la suffisance du prédicateur que par l'amendement de sa vie. *Ut vitam habeant, et abundantiùs habeant.*

CHAPITRE III.

De la matière de la prédication.

ARTICLE I.

De l'Écriture sainte.

S. Paul dit en un mot à son Timothée : *Prædica*

(1) Nous ne nous amusons point aux charmes des rhéteurs, mais nous nous attachons aux vérités des pêcheurs.

(2) II. Tim. c. IV, v. 3.

verbum (1). Il faut prêcher la parole de Dieu : *prædicate Evangelium,* dit le maître S. François (2), duquel aujourd'hui nous faisons la fête ; et explique cela, commandant à ses frères de prêcher les vertus et les vices, l'enfer et le paradis. Il y a suffisamment de quoi en l'Écriture sainte pour tout cela, il n'en faut pas davantage.

SECTION I.

De la doctrine des saints Pères.

Se faut-il doncques point servir de docteurs chrétiens et des livres des saints? Si fait à la vérité. Mais qu'est-ce autre chose, la doctrine des pères de l'Église, que l'Évangile expliqué, que l'Écriture sainte exposée? Il y a à dire entre l'Écriture sainte et la doctrine des Pères, comme entre une amande entière et une amande cassée, de laquelle le noyau peut être mangé d'un chacun ; ou comme d'un pain entier et d'un pain mis en pièces et distribué. Au contraire doncques il faut s'en servir ; car ils ont été les instruments par lesquels Dieu nous a communiqué le vrai sens de sa parole.

SECTION II.

Des traits d'histoires tirés de la vie des saints.

Mais des histoires des saints, s'en peut-on pas servir? Mais, mon Dieu ! y a-t-il rien de si utile, rien de si beau? Mais aussi qu'est-ce autre chose, la vie

(1) II. Tim. c. iv, v. 2

(2) S. François d'Assise, dont la fête se célèbre le 4 octobre.

des saints, que l'Évangile mis en œuvre? Il n'y a non plus de différence entre l'Évangile écrit et la vie des saints qu'entre une musique notée et une musique chantée.

SECTION III.

Quel usage peut-on faire, dans un sermon, des histoires profanes?

Des histoires profanes, quoi? Elles sont bonnes: mais il s'en faut servir comme l'on fait des champignons, fort peu, pour seulement réveiller l'appétit; et lors encore faut-il qu'elles soient bien apprêtées, et, comme dit S. Hiérome, il leur faut faire comme faisoient les Israélites aux femmes captives quand ils les vouloient épouser, il leur faut rogner les ongles et couper les cheveux, c'est-à-dire les faire entièrement servir à l'Évangile et à la vraie vertu chrétienne, leur ôter ce qui se trouve de répréhensible ès actions païennes et profanes; et il faut, comme dit la sainte parole, *separare pretiosum à vili* (1). En la valeur de César, l'ambition doit être séparée et remarquée; en celle d'Alexandre, la vanité, la fierté et superbe; en la chasteté de Lucrèce, sa désespérée mort.

SECTION IV.

Des fables et des sentences des poëtes.

Et des fables des poëtes? Oh! de celles-là point du tout, si ce n'est si peu et si à propos, et avec tant de circonspection, comme contre-poison, que chacun

(1) Séparer ce qui est précieux de ce qui est vil.

voie qu'on n'en veut pas faire profession; tout cela si briévement que ce soit assez.

Leurs vers sont utiles : les anciens les ont parfois employés, pour dévots qu'ils fussent; même jusqu'à S. Bernard, lequel je ne sais pas où il les avoit appris. S. Paul fut le premier à citer *Aratus et Menander*.

Mais quant aux fables, je n'en ai jamais rencontré en pas un sermon des anciens, sauf une seule d'Ulysse et des sirènes employée par S. Ambroise en un de ses sermons. C'est pourquoi je dis, ou du tout point, ou si peu que rien. Il ne faut mettre l'idole de Dagon avec l'arche d'alliance.

SECTION V.

De l'usage des histoires naturelles, et du livre de l'univers.

Et des histoires naturelles? Très bien : car le monde, fait par la parole de Dieu, ressent de toute part cette parole; toutes ses parties chantent la louange de l'ouvrier. C'est un livre qui contient la parole de Dieu, mais en un langage que chacun n'entend pas. Ceux qui l'entendent par la méditation font fort bien de s'en servir, comme faisoit S. Antoine, qui n'avoit nulle autre bibliothéque. Et S. Paul dit : *Invisibilia Dei per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur* (1). Et David : *Cœli enarrant gloriam Dei* (2).

(1) Les perfections invisibles de Dieu sont devenues visibles depuis la création du monde, par la connoissance que ses créatures nous en donnent. Rom. c. 1, v. 20.

(2) Les cieux annoncent la gloire de Dieu. Ps. xviii, v. 2.

Ce livre est bon pour les similitudes, pour les comparaisons, *à minori ad majus* (1), et pour mille autre choses. Les anciens Pères en sont pleins, et l'Écriture sainte en mille endroits : *Vade ad formicam* (2) ; *Sicut gallina congregat pullos suos* (3) ; *Quemadmodùm desiderat cervus* (4) ; *Quasi struthio in deserto* (5) ; *Considerate lilia agri* (6) ; et cent mille semblables.

Mais sur-tout que le prédicateur se garde bien de raconter de faux miracles, des histoires ridicules, comme certaines visions tirées de certains auteurs de basse ligne, choses indécentes, et qui puissent rendre notre ministère vitupérable et méprisable.

ARTICLE II.

Comment il faut traiter chacune des parties de la matière dont nous venons de parler.

Voilà ce qu'il me semble touchant la matière en

(1) Du petit au grand.

(2) Paresseux, allez voir la fourmi comme elle travaille. Prov. c. vi, v. 6.

(3) Jérusalem, combien de fois ai-je voulu rassembler tes habitants, comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes. Matth. c. xxiii, 37.

(4) Comme le cerf soupire avec ardeur après les eaux des torrents, ainsi mon ame soupire après vous, ô mon Dieu. Ps. xli, v. 1.

(5) La fille de mon peuple est cruelle comme les autruches qui sont dans le désert. Jérém. c. iv, v. 3.

(6) Pourquoi vous inquiétez-vous pour le vêtement ? Voyez les lis des champs, ils ne travaillent et ne filent point ; cependant je vous déclare que Salomon, avec toute sa magnificence, n'a jamais été paré comme l'un d'eux. Luc, c. xii, v. 27.

gros: reste néanmoins à dire en particulier des parties de la matière du sermon.

SECTION I.

De l'interprétation des passages de l'Écriture sainte.

La première partie de cette matière, ce sont les passages de l'Écriture, lesquels à la vérité tiennent le premier rang, et font le fondement de l'édifice: car enfin nous prêchons la parole, et notre doctrine gît en l'autorité. *Ipse dixit*, *Hæc dicit Dominus* (1), disoient tous les prophètes; et notre Seigneur même: *Doctrina mea non est mea, sed ejus qui misit me* (2). Mais il faut, tant qu'il en sera possible, que les passages soient naïvement et clairement bien interprétés. Or on peut bien user des passages de l'Écriture, les expliquant en l'une des quatre manières que les anciens ont remarquées:

Littera facta docet; quid credas, allegoria;
Quid speres, anagoge; quid agas, tropologia (3).

Il n'y a pas trop bonne quantité; mais il y a de la rime, et encore plus de raison.

(1) C'est le Seigneur même qui a parlé; voici ce que dit le Seigneur. Isaïe, c. xxi, v. 6.

(2) Ma doctrine n'est point de moi, mais la doctrine de celui qui m'a envoyé. Joan. c. vii, v. 16.

(3) Voici les mêmes vers tournés d'une façon plus régulière:

Littera gesta docet; quid credas, allegoria;
Moralis, quid agas; quò tendas, anagogia.

C'est-à-dire: La lettre enseigne les faits, l'allégorie ce qu'il faut

§. I.

Du sens littéral de l'Écriture sainte.

Pour le regard du sens littéral, il se doit puiser dans les commentaires des docteurs. C'est tout ce qu'on peut dire; mais c'est au prédicateur de le faire valoir, de peser les mots, leur propriété, leur emphase; comme, par exemple, hier j'expliquois en ce village le commandement *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde, ex totâ animâ, ex totâ mente* (1). Je pensois avec notre saint Bernard, *ex toto corde*, c'est-à-dire courageusement, vaillamment, fervemment, parcequ'au cœur appartient le courage; *ex totâ animâ*, c'est-à-dire affectueusement, parceque l'ame, en tant qu'ame, est la source des passions et

croire, la morale ce qu'il faut faire, et l'anagogie ce qu'il faut espérer.

Ainsi le sens littéral est celui qui est immédiatement contenu dans les paroles.

Le sens allégorique est celui par lequel un passage de l'ancien Testament signifie, outre le sens littéral, quelque mystère de la foi qu'il falloit croire dans le nouveau; par exemple, l'histoire de Melchisédech signifioit le mystère de l'eucharistie.

Le sens anagogique est celui par lequel un passage de l'Écriture, outre le sens littéral qu'il contient, signifie quelque chose à espérer dans l'autre vie; ainsi la cène eucharistique signifie cette nourriture invisible dont parloit l'ange Raphaël.

Le sens moral est celui qui, outre le sens littéral, signifie qu'il y a quelque chose à faire pour Dieu; ainsi toute la vie de Jésus-Christ doit être le modèle de la nôtre.

Le sens allégorique répond à la foi, le sens anagogique a rapport à l'espérance, et le sens moral tient à la charité.

(1) Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, de tout votre esprit. MATTH. c. XXII, v. 37.

affections; *ex totâ mente*, c'est-à-dire spirituellement, discrétement, parceque *mens* c'est l'esprit et partie supérieure de l'ame, à laquelle appartient le discernement et jugement pour avoir le zèle *secundùm scientiam et discretionem* (1).

Ainsi ce mot *diligere* doit être pesé parcequ'il vient de *eligo*, et représente naïvement le sens littéral, qui est qu'il faut que notre cœur, notre ame, et notre esprit choisisse et préfère Dieu entre toutes choses, qui est le vrai amour appréciatif duquel les théologiens interprètent ces paroles.

Quand il y a diversité d'opinions entre les Pères et docteurs, il se faut abstenir d'apporter les opinions qui doivent être réfutées: car on ne monte pas en chaire pour disputer contre les Pères et docteurs catholiques; il ne faut pas révéler les infirmités de nos maîtres, et ce qui leur est échappé comme hommes, *ut sciant gentes quoniam homines sunt* (2).

Mais on peut bien apporter plusieurs interprétations, les louant et faisant valoir toutes l'une après l'autre, comme je fis, le carême passé, de six opinions et interprétations des Pères sur ces paroles, *Dicite quia servi inutiles sumus* (3), et sur ces autres paroles, *Non est meum dare vobis* (4); car, si

(1) Rom. c. x, v. 2.

(2) En sorte que les peuples sachent qu'ils sont des hommes comme les autres.

(3) Lorsque vous aurez fait tout ce qui est de votre devoir, dites: Nous sommes des serviteurs inutiles. Luc, c. xvii, v. 16.

(4) Ce n'est pas à moi de vous accorder d'être à ma droite ou à ma gauche. Matth. c. xx, v. 23.

vous vous en ressouvenez, je tirai de chacune de très bonnes conséquences : mais je tus celle de S. Hilaire, ce me semble ; ou, si je ne le fis, je fis faute, et le devois faire, parcequ'elle n'étoit pas probable (1).

§. II.

Des sens allégoriques de l'Écriture.

Pour le sens allégorique, il faut que le prédicateur observe quatre ou cinq points.

Le premier est de tirer un sens allégorique qui ne soit point trop forcé, comme font ceux qui allégorisent toutes choses ; mais il faut qu'il soit naïvement tiré, sortant de la lettre, comme S. Paul fait, allégorisant d'Esaü et Jacob au peuple juif et gentil, de Sion ou Jérusalem à l'Église (2).

Secondement, où il n'y a pas une très grande apparence que l'une des choses ait été la figure de l'autre, il ne faut pas traiter les passages, l'un comme figure de l'autre, mais simplement par manière de comparaison ; comme, par exemple : le genévrier, sous lequel Élie s'endormit de détresse est interprété allégoriquement par plusieurs de la croix ; mais moi, j'aimerois mieux dire ainsi : Comme Élie s'endormit sous le genévrier, ainsi nous devons reposer sous la croix de notre Seigneur par le sommeil de la sainte méditation ; et non pas ainsi, qu'Élie signifie le chrétien, et le genévrier signifie la croix. Je ne vou-

(1) M. l'archevêque de Bourges assistoit au sermon que S. François fit à Dijon pendant le carême.

(2) Rom. c. ix.

drois pas assurer que l'un signifie l'autre, mais je voudrois bien comparer l'un à l'autre; car ainsi le discours est plus ferme et moins répréhensible.

Tiercement, il faut que l'allégorie soit bienséante, en quoi sont répréhensibles plusieurs qui allégorisent la défense faite en l'Écriture à la femme de ne point prendre l'homme par ses parties déshonnêtes, au Deutéronome, chapitre 25: *Si habuerint inter se jurgium viri duo, et unus contra alterum rixari cœperit; volensque uxor alterius eruere virum suum de manu fortioris, miseritque manum, et apprehenderit verenda ejus; abscides manum illius, nec flecteris super eam ullâ misericordiâ* (1). Et disent qu'elle représente le mal que fait la synagogue de reprocher aux gentils leur origine, et qu'ils n'étoient pas enfants d'Abraham: cela peut avoir de l'apparence; mais il n'y a pas de la bienséance, à cause que cette défense porte une imagination dangereuse en l'esprit de l'auditeur.

Quartement, il ne faut point faire d'allégorie trop grande; car elles perdent leur grace par la longueur, et semblent tendre à l'affectation.

Cinquièmement, il faut que l'application se fasse clairement et avec grand jugement pour rapporter dextrement les parties aux parties.

(1) S'il arrive un démêlé entre deux hommes, s'ils conviennent à se quereller l'un l'autre, et que la femme de l'un veuille tirer son mari d'entre les mains de l'autre qui sera plus fort que lui, étende la main et le prenne par un endroit que la pudeur défend de nommer, vous lui couperez la main sans vous laisser fléchir d'aucune compassion pour elle. Deutéronome, c. xxv, v. 11 et 12.

§. III.

Du sens anagogique et tropologique ou moral.

Il faut presque observer les mêmes régles aux sens anagogique et tropologique, dont l'anagogique rapporte les histoires de l'Écriture à ce qui se passera en l'autre vie, et le tropologique les rapporte à ce qui se passe en l'ame et dans la conscience. J'en mettrai un exemple qui servira pour tous les quatre sens.

§. IV.

Exemple d'un passage qui admet les quatre sens dont on vient de parler. Avantage de cette méthode.

Les paroles de Dieu parlant d'Ésaü et de Jacob, *Duæ gentes sunt in utero, et duo populi ex ventre tuo dividentur; populusque populum superabit, et major serviet minori* (1), littéralement s'entendent des deux peuples sortis, selon la chair, d'Ésaü et de Jacob, c'est à savoir, les Iduméens et les Israélites, dont le moindre, qui fut celui des Israélites, surmonta le plus grand et l'aîné, qui fut le peuple d'Idumée, au temps de David.

Allégoriquement Ésaü représente le peuple juif, qui fut l'aîné en la connoissance du salut; car les Juifs furent les premiers prêchés. Jacob représente

(1) Deux nations sont dans vos entrailles, et deux peuples sortis de votre sein se diviseront l'un contre l'autre; l'un de ces peuples surmontera l'autre, et l'aîné sera assujetti au plus jeune. GEN. c. XXV, v. 23.

les gentils, qui furent les puînés; et néanmoins les gentils ont enfin surmonté les Juifs.

Anagogiquement Ésaü représente le corps, qui est l'aîné; car avant que l'ame fût créée, le corps fut fait et en Adam et en nous. Jacob signifie l'esprit, qui est puîné. En l'autre vie, l'esprit surmontera et dominera sur le corps, lequel servira pleinement à l'ame et sans contradiction.

Tropologiquement Ésaü c'est l'amour-propre de nous-mêmes: Jacob, l'amour de Dieu en notre ame. L'amour-propre est l'aîné, car il est né avec nous; l'amour de Dieu puîné, car il s'acquiert par les sacrements et pénitences: et néanmoins il faut que l'amour de Dieu soit le maître, et quand il est en une ame, l'amour-propre sert et est inférieur.

Conclusion de cette section.

Or ces quatre sens donnent une grande, noble, et bonne matière à la prédication, et font merveilleusement bien entendre la doctrine : c'est pourquoi il s'en faut servir, mais avec les mêmes conditions que j'ai dit être requises à l'usage du sens allégorique.

SECTION II.

Comment il faut employer les sentences des saints Pères et des conciles.

Après les sentences de l'Écriture, les sentences des Pères et conciles tiennent le second rang; et pour le regard d'icelles, je dis seulement que, si ce n'est

bien rarement, il faut les choisir courtes, aiguës et fortes : les prédicateurs qui en allèguent de longues allanguissent leur ferveur et l'attention de la plupart des auditeurs, outre le danger auquel ils s'exposent de manquer de mémoire. Les courtes sentences et fortes sont comme celle de S. Augustin : *Qui fecit te sine te, non salvabit te sine te* (1) ; et l'autre : *Qui pœnitentibus veniam promisit, tempus pœnitendi non promisit* (2), et semblables. En votre S. Bernard il y en a une infinité ; mais il faut, les ayant citées en latin, les dire en françois avec efficace, et les faire valoir, les paraphrasant et déduisant vivement.

SECTION III.

Des preuves tirées de la raison et de la théologie ; où on les trouve, et comment il s'en faut servir.

S'ensuivent les raisons qu'une belle nature et un bon esprit peuvent fort bien employer ; et pour celles-ci, elles se trouvent chez les docteurs, et sur-tout chez S. Thomas plus aisément qu'ailleurs. Étant bien déduites, elles font une fort bonne matière. Si vous voulez parler de quelque vertu, allez à la table de S. Thomas ; voyez où il en parle ; regardez ce qu'il dit ; vous trouverez plusieurs raisons qui vous serviront de matière : mais au bout de là il ne faut pas employer cette matière, sinon qu'on puisse fort clairement se faire entendre, pour le moins aux médiocres auditeurs.

(1) Celui qui vous a fait sans vous ne vous sauvera pas sans vous.

(2) Celui qui a promis le pardon aux pénitents n'a pas promis aux pécheurs le temps de faire pénitence.

SECTION IV.

Des exemples.

§. I.

Choix des exemples, et la manière de les proposer au peuple.

Les exemples ont une merveilleuse force, et donnent un grand goût au sermon : il faut seulement qu'ils soient propres, bien proposés, et mieux appliqués. Il faut choisir de belles histoires et éclatantes, les proposer clairement et distinctement, et les appliquer vivement, et comme font les Pères, proposant l'exemple d'Abraham qui immole son fils (1), pour montrer que nous ne devons rien épargner pour faire la volonté de Dieu ; car ils remarquent tout ce qui peut rendre recommandable l'obéissance d'Abraham.

Exemple.

Abraham, disent-ils, vieil ; Abraham qui n'avoit que ce fils si beau, si sage, si vertueux et si aimable ; néanmoins sans répliquer, sans murmurer et hésiter, il le mène sur la montagne, et veut lui-même de ses propres mains l'immoler.

Application.

Et certes ils font l'application encore plus vive. Et toi, chrétien, tu es si peu résolu à immoler, je ne dis pas ton fils, ta fille, tous tes biens, ni une grande partie, mais un seul écu pour l'amour de Dieu, à secourir les pauvres, une seule heure de tes

(1) Gen. c. XXII.

passe-temps pour servir Dieu, une seule petite affection, etc.

§. II.

Éviter les descriptions inutiles.

Mais il faut prendre garde à ne pas faire des descriptions vaines et flasques, comme font plusieurs écoliers qui, au lieu de proposer l'histoire naïvement et pour les mœurs, se mettront à décrire les beautés d'Isaac, l'épée tranchante d'Abraham, l'enceinte du lieu du sacrifice, et semblables choses impertinentes. Il ne faut être aussi ni si court que l'exemple ne pénètre pas, ni si long qu'il ennuie.

§. III.

Quand et si on peut faire parler les personnes dont on rapporte les exemples.

Il faut aussi se garder de faire des introductions de colloques entre les personnes de l'histoire, sinon qu'elles soient tirées des paroles de l'Écriture ou très probables : comme, en cette histoire, qui introduit Isaac se lamentant sur l'autel, implorant la compassion paternelle pour s'échapper de la mort ; ou bien Abraham disputant en soi-même, et se plaignant ; il fait mal et tort à la valeur et résolution de l'un et de l'autre. Ainsi ceux qui, par la méditation, ont rencontré des colloques, doivent observer deux règles en la prédication : l'une de voir s'ils sont solidement fondés sur une apparente probabilité ; l'autre de ne point les proposer fort longs ; car cela refroidit et le prédicateur et l'auditeur.

§. IV.

Des exemples des saints.

Les exemples des saints sont admirables, et surtout de ceux de la province où l'on prêche, comme de S. Bernard à Dijon.

SECTION V.

Des comparaisons, paraboles ou similitudes.

Il reste un mot à dire des similitudes: elles ont une efficace incroyable à bien éclairer l'entendement et à émouvoir la volonté.

§. I.

D'où on tire les similitudes.

On les tire des actions humaines, passant de l'une à l'autre; comme, de ce que font les bergers, ce que doivent faire les évêques et pasteurs; comme fit notre Seigneur en la parabole de la brebis perdue (1);

Des histoires naturelles, des herbes, plantes, des animaux, de la philosophie, et enfin de tout.

Les similitudes des choses triviales, étant subtilement appliquées, sont excellentes; comme notre Seigneur fait en la parabole de la semence (2).

Celles qui sont tirées des histoires naturelles, si l'histoire est belle et l'application belle, c'est un double lustre; comme celle de l'Écriture, de la réno-

(1) Luc, c. xv, v. 4. — (2) Ibid. c. viii, v. 5.

vation ou rajeunissement de l'aigle pour notre pénitence (1).

§. II.

Moyen de trouver les similitudes, et exemples sur ce sujet.

Or il y a un secret en ceci, qui est extrêmement profitable au prédicateur : c'est de faire des similitudes tirées de l'Écriture, de certains lieux où peu de gens les savent remarquer ; et ceci se fait par la méditation des paroles.

Exemple. David, parlant du mondain, dit : *Periit memoria eorum cum sonitu* (2). Je tire deux similitudes de deux choses qui se perdent avec le son. Quand on casse un verre, en se cassant il périt en sonnant : ainsi les mauvais périssent avec un peu de bruit, on parle d'eux à leur mort. Mais comme le verre cassé demeure du tout inutile, ainsi ces misérables, sans espoir de salut, demeurent à jamais perdus.

L'autre, quand un grand riche meurt on sonne toutes les cloches, on lui fait de grandes funérailles ; mais, passé le son des cloches, qui le bénit ? qui parle de lui ? personne.

S. Paul parlant de celui qui n'a point de charité et fait quelques œuvres, il dit que *factus est sicut æs sonans, aut cymbalum tinniens* (3). On tire une simi-

(1) Ps. CII, v. 5.

(2) Leur mémoire est périe avec grand bruit, ou avec le bruit, ou comme le son qui passe en un moment. Ps. IX, v. 7.

(3) Si je n'ai pas la charité, je suis semblable à une cloche qui sonne ou à une cymbale qui retentit. I. Cor. c. XIII.

litude de la cloche, qui appelle les autres à l'église et n'y entre point; car ainsi un homme qui fait des œuvres sans charité, il édifie les autres et les incite au paradis, et il n'y va point lui-même.

§. III.

Expressions métaphoriques propres à former des similitudes.

Or, pour rencontrer ces similitudes, il faut considérer les mots, s'ils sont point métaphoriques; car quand ils le sont, tout aussitôt il y a une similitude à qui les sait bien découvrir. Par exemple: *Viam mandatorum tuorum cucurri, cùm dilatasti cor meum* (1): il faut considérer ce mot *dilatasti*, et celui de *cucurri;* car il se prend par métaphore. Or maintenant il faut voir les choses qui vont plus vite par dilatation; et vous en trouverez quelques unes, comme les navires quand le vent étend leurs voiles. Les navires donc qui chôment au port, sitôt que le vent propice les saisit aux voiles, et qu'il les emplit et fait enfler, ils cinglent. Ainsi, lorsque le vent favorable du Saint-Esprit entre dans notre cœur, notre ame court et cingle dans la mer des commandements.

Et certes qui observera ceci fera fructueusement beaucoup de belles similitudes, esquelles similitudes il faut observer la décence à ne dire rien de vil, abject, et sale.

(1) J'ai couru dans la voie de vos commandements lorsque vous avez dilaté mon cœur. Ps. CXVIII, v. 32.

§. IV.

Des autres applications plus indirectes de l'Écriture, permises avec modération.

Après tout cela je vous avise qu'on se peut servir de l'Écriture par application avec beaucoup d'heur, encore que bien souvent ce qu'on en tire ne soit pas le vrai sens; comme S. François disoit que les aumônes étoient *panis angelorum* (1), parceque les anges les procuroient par leurs inspirations, et applique le passage, *Panem angelorum manducavit homo* (2). Mais en ceci il faut être discret et sobre.

CHAPITRE IV.

De la disposition de la matière, ou de la méthode qu'il faut garder pour traiter chaque sujet.

ARTICLE I.

Avant-propos: de la méthode en général, et des diverses espèces qui se traitent dans la chaire.

Il faut tenir méthode sur toutes choses; il n'y a rien qui aide plus le prédicateur, qui rende sa prédication plus utile, et qui agrée tant à l'auditeur.

J'approuve que la méthode soit claire et manifeste, et nullement cachée, comme font plusieurs qui pensent que ce soit un grand coup de maître de faire que nul ne connoisse leur méthode. De quoi,

(1) Le pain des anges.

(2) L'homme a mangé le pain des anges.

je vous prie, sert la méthode, si on ne la voit pas, et que l'auditeur ne la connoisse pas?

Pour vous aider en ceci, je vous dirai que, ou vous voulez prêcher quelque histoire, comme de la nativité, de la résurrection, de l'assomption; ou quelque sentence de l'Ecriture, comme, *Omnis qui se exaltat humiliabitur* (1); ou tout un Évangile où il y a plusieurs sentences; ou la vie de quelque saint, avec quelque sentence.

ARTICLE II.

De la manière de traiter les mystères.

Quand on prêche une histoire, on se peut servir de l'une de ces méthodes.

Première manière.

1° Considérer combien de personnages il y a en l'histoire que vous voulez prêcher, puis de chacun tirer quelque considération.

Exemple. En la résurrection je vois les Maries, les anges, les gardes du sépulcre, et notre doux Sauveur. Ès Maries j'y vois la ferveur et diligence, ès anges la joie et jubilation en leurs habits blancs et en lumière; ès gardes je vois la foiblesse des hommes qui entreprennent contre Dieu; en Jésus je vois la gloire, le triomphe de la mort, l'espérance de notre résurrection.

(1) Celui qui s'élève sera humilié. Luc, c. XIV, v. 11.

Seconde manière.

2° On peut prendre en un mystère le point principal, comme en l'exemple précédent la résurrection; puis considérer ce qui a précédé ce point-là, et ce qui s'en est ensuivi.

La résurrection est précédée de la mort, de la descente aux enfers, de la délivrance des pères qui étoient au sein d'Abraham, de la crainte des Juifs qu'on ne dérobe le corps, la résurrection en corps bienheureux et glorieux : ce qui s'ensuit, c'est le tremble-terre, la venue et apparition des anges; la recherche des dames, la réponse des anges, et en toutes ces parties il y a merveilles à dire, et par bon ordre.

Troisième manière.

3° On peut en tous mystères considérer ces points : qui? pourquoi? comment? Qui ressuscite? notre Seigneur. Pourquoi? pour sa gloire, et pour notre bien. Comment? glorieux, immortel, etc. Qui est né? le Sauveur. Pourquoi? pour nous sauver. Comment? pauvrement, nu, froid, en une étable, et petit enfant.

Quatrième manière.

4° Après avoir proposé par une petite paraphrase l'histoire, on peut quelquefois en tirer trois ou quatre considérations :

La première, qu'est-ce qu'il en faut apprendre

pour édifier notre foi; la seconde, pour accroître notre espérance; la troisième, pour enflammer notre charité; la quatrième, pour imiter et exécuter.

En l'exemple de la résurrection, pour la foi, nous voyons la toute-puissance de Dieu, un corps passer au travers de la pierre, être devenu immortel, impassible, et tout spiritualisé. Combien est-ce que nous devons être fermes à croire qu'au saint-sacrement ce même corps n'occupe point de place, ne peut être offensé par la fraction des espèces, et qu'il y est en une façon spirituelle, quoique réelle! Pour l'espérance, si Jésus-Christ est ressuscité, nous ressusciterons, dit S. Paul, il nous a frayé le chemin (1).

Pour la charité, tout ressuscité qu'il est, il converse néanmoins encore en terre pour instruire l'Église, et retarde de prendre possession du ciel, lieu propre des corps ressuscités, pour notre bien. O quel amour! Pour l'imitation, il est ressuscité le troisième jour. O Dieu! que ne ressuscitons-nous par la contrition, confession et satisfaction! Il force la pierre, vainquons toutes difficultés.

ARTICLE III.

Comment il faut prêcher sur un texte ou une maxime de l'Écriture sainte.

Première manière.

Quand vous voulez prêcher une sentence, il faut considérer à quelle vertu elle se rapporte, comme

(1) II. Cor. iv, 14.

par exemple : *Qui se humiliat exaltabitur* (1) ; voilà le sujet de l'humilité bien clair.

Mais il y a d'autres sentences où le sujet n'est pas si découvert, comme : *Quomodò huc intrasti, non habens vestrem nuptialem* (2) ? Voilà la charité : mais vous la voyez couverte d'une robe ; car la robe nuptiale, c'est la charité.

Ainsi doncques ayant découvert, en la sentence que vous voulez manier, la vertu à laquelle elle vise, vous pourrez réduire votre sermon en méthode ; considérant en quoi gît la vertu, les vraies marques d'icelle, ses effets, et le moyen de l'acquérir ou exercer, qui a toujours été ma méthode ; et j'ai été consolé d'avoir rencontré le livre du père Rossignol, jésuite, conforme à cette méthode. Ce livre est intitulé, *De actionibus virtutum*, imprimé à Venise. Il vous sera fort utile.

Seconde manière.

Il y a une autre méthode, montrant combien cette vertu dont il s'agit est honorable, utile, délectable ou plaisante, qui sont les trois biens qui se peuvent desirer.

Troisième manière.

Encore peut-on traiter autrement ; c'est à savoir des biens que cette vertu donne, et des maux que le

(1) Celui qui s'humilie sera élevé. Luc, c. xiv, v. 11.

(2) Comment êtes-vous entré ici sans avoir la robe nuptiale ? Matth. c. xxii, v. 12.

vice opposé apporte; mais la première est la plus utile.

ARTICLE IV.

De l'homélie, ou comment il faut expliquer l'Évangile.

Quand on traite un Évangile où il a plusieurs sentences, il faut regarder celles sur lesquelles on se veut arrêter, voir de quelles vertus elles traitent, et en dire succinctement selon ce que j'ai dit d'une seule sentence, et les autres les parcourir et paraphraser.

Mais cette façon de passer sur tout un Évangile sentencieux est moins fructueuse; d'autant que le prédicateur, ne pouvant s'arrêter que fort peu sur chacune sentence, ne peut les bien démêler, ni inculquer à l'auditeur ce qu'il desire.

ARTICLE V.

Méthodes pour les éloges des saints.

On peut également procéder par diverses voies dans les éloges des saints.

Première manière.

Quand on traite de la vie d'un saint, la méthode est diverse. Celle que j'ai tenue en l'oraison funèbre de M. de Mercœur est bonne, parcequ'elle est de S. Paul: *Ut piè erga Deum, sobriè erga seipsum, justè erga proximum vixerit* (1). Il faut rapporter les

(1) Comme il vécut avec piété par rapport à Dieu, avec sobriété par rapport à lui-même, et avec justice par rapport au prochain.

pièces de la vie du saint chacune à son rang, ou bien considérer ce qu'il fit, *agendo*, qui sont ses vertus, *patiendo*, ses souffrances, soit de martyre ou de mortification, *orando*, ses miracles.

Seconde manière.

Ou bien de considérer comme il a combattu le diable, le monde, la chair, la superbe, l'avarice, la concupiscence, qui est la division de S. Jean. *Omne*, dit-il, *quod est in mundo, aut est concupiscentia carnis, etc.* (1).

Troisième manière.

Ou bien comme je fis à Fonteynes, sur S. Bernard : comme il faut honorer Dieu en son saint, et le saint en Dieu ; comme il faut servir Dieu à l'imitation de son saint ; comme il le faut prier par l'intercession de son saint ; et ainsi effleurer la vie du saint dont on parle, et mettre chaque chose en son lieu.

ARTICLE VI.

De l'ordre qu'il faut garder dans les preuves.

Voilà bien assez de méthodes pour commencer ; car après un peu d'exercice, vous en ferez d'autres qui vous seront propres et meilleures. Il me reste à dire, pour la méthode, que je mettrois volontiers les passages de l'Écriture les premiers, les raisons les

(1) Tout ce qui est dans le monde est ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie. I. JOAN. c. II, v. 16.

secondes, les similitudes les troisièmes, et les quatrièmes les exemples, s'ils sont sacrés; car s'ils sont profanes, il ne sont pas propres à fermer un discours: il faut que le discours sacré soit terminé par une chose sacrée.

ARTICLE VII.

Que le commencement du sermon doit instruire, et la fin toucher l'auditeur.

Item, la méthode veut que le commencement du sermon jusqu'au milieu enseigne l'auditeur, et que depuis le milieu jusqu'à la fin il l'émouve. C'est pourquoi les discours affectifs doivent être logés à la fin.

ARTICLE VIII.

Moyens faciles pour remplir tous les points d'un sermon.

Mais après tout ceci il faut que je vous die comme il faut remplir les points de votre sermon, et voici comment. Par exemple, vous voulez traiter de la vertu d'humilité, et vous avez disposé vos points en cette sorte :

1° En quoi gît cette vertu ; 2° ses marques ; 3° ses effets ; 4° moyen de l'acquérir.

Voilà votre disposition. Pour remplir chaque point de conceptions, vous chercherez en la table des auteurs le mot *humilitas*, *humilis*, *superbia*, *superbus*, et verrez ce qu'ils en disent ; et trouvant les descriptions, ou définitions, vous les mettrez sous le titre, en quoi gît cette vertu, et tâcherez de bien éclaircir ce point, montrant en quoi gît le vice contraire.

Pour remplir le second point, vous verrez *humilitas ficta* en la table, *humilitas indiscreta*, et semblables; et par-là vous montrerez la différence entre la fausse humilité et la vraie. S'il y a des exemples de l'une et de l'autre, vous les apporterez; et ainsi des autres deux points. *Intelligenti pauca* (1).

ARTICLE IX.

Des auteurs où l'on peut trouver des matériaux pour les sermons.

Les auteurs où ces matières se trouvent sont S. Thomas, S. Antonin, Guillelmus épiscopus Lugdunensis in *Summâ de virtutibus et vitiis*, *Summa prædicantium* Philippi Diez, et tous les sermons, Osorius, Grenade en ses œuvres spirituelles, Hylaret en ses sermons, Stella *in Lucam*, Salmeron et Barradas jésuites sur les Évangiles. S. Grégoire entre les anciens excelle, et S. Chrysostome avec S. Bernard.

Mais il faut que je die mon opinion. Entre tous ceux qui ont écrit des sermons, Diez m'agrée infiniment: il va à la bonne foi, il a l'esprit de prédication, il inculque bien, explique bien les passages, fait de belles allégories et similitudes, et des hypotyposes nerveuses (2), prend l'occasion de dire admirablement, et est fort dévot et clair. Il lui manque

(1) Un homme d'esprit entend à demi-mot.

(2) L'hypotypose est une figure de rhétorique qui fait la description d'une chose, qui la met devant les yeux, qui la fait connoître d'une manière vive et pathétique. C'est ce qu'il y a de plus éclatant dans l'éloquence.

ce qui est en Osorius, qui est l'ordre et la méthode; car il n'en tient point. Mais il me semble qu'il se le faut rendre familier au commencement. Ce que je dis, non pour m'en être fort servi, car je ne l'ai vu qu'après beaucoup de temps, mais parceque je le connois tel, et me semble que je ne me trompe pas. Il y a un Espagnol qui a fait un gros livre qui s'appelle *Sylva allegoriarum*, lequel est très utile à qui le sait bien manier, comme aussi les Concordances de Benedicti. Voilà, ce me semble, le principal de ce qui me vient maintenant en mémoire pour la matière.

CHAPITRE V.

De la forme de la prédication, ou comment il faut prêcher.

ARTICLE I.

Ce qu'il faut éviter et pratiquer en général.

C'est ici, monsieur, où je désire plus de créance qu'ailleurs, parceque je ne suis pas de l'opinion commune, et que néanmoins ce que je dis est la vérité même.

La forme, dit le Philosophe (1), donne l'être et l'ame à la chose. Dites merveilles, mais ne les dites pas bien, ce n'est rien : dites peu et dites bien, c'est beaucoup. Comme donc faut-il dire en la prédication? 1° Il se faut garder des *quanquam* (2) et lon-

(1) Aristote, que les anciens appeloient philosophe par excellence.

(2) Ce mot ne signifie ici qu'une longue période ou un long circuit de paroles.

gues périodes des pédants, de leurs gestes, de leurs mines et de leurs mouvements : tout cela est la peste de la prédication.

2° Mais pour l'avoir, que faut-il faire? En un mot, il faut parler affectionnément et dévotement, simplement et candidement, et avec confiance ; être bien épris de la doctrine qu'on enseigne, et de ce que l'on persuade. Le souverain artifice est de n'avoir point d'artifice. Il faut que nos paroles soient enflammées, non par des cris et actions démesurées, mais par l'affection intérieure ; il faut qu'elles sortent du cœur, plus que de la bouche. On a beau dire ; mais le cœur parle au cœur, et la langue ne parle qu'aux oreilles.

ARTICLE II.

Des qualités de l'action en particulier.

1° J'ai dit qu'il faut une action libre, contre une certaine action contrainte et étudiée des pédants.

2° J'ai dit noble ; contre l'action rustique de quelques uns, qui font profession de battre des poings, des pieds, de l'estomac contre la chaire : ils crient et font des hurlements étranges, et souvent hors de propos.

3° J'ai dit généreuse ; contre ceux qui ont une action craintive, comme s'ils parloient à leurs pères, et non pas à leurs disciples et enfants.

4° J'ai dit naïve ; contre tout artifice et affectation.

5° J'ai dit forte ; contre certaine action morte, molle et sans efficace.

6° J'ai dit sainte; pour forclorre les muguettes, les courtisanes et mondaines.

7° J'ai dit grave; contre certains qui font tant de bonnetades à l'auditoire, tant de révérences, et puis tant de petites charlateries, montrant leurs mains, leurs surplis, et faisant tels autres mouvements indécents.

8° J'ai dit un peu lente; pour forclorre une certaine action courte et retroussée, qui amuse plus les yeux qu'elle ne bat au cœur.

9° Je dis de même du langage, qui doit être clair, net et naïf, sans ostentation de mots grecs, hébreux, nouveaux et courtisans.

ARTICLE III.

De la qualité du style et de la composition.

La tissure doit être naturelle, sans préface, sans agencement. J'approuve que l'on die premièrement au premier point, secondement au second, afin que le peuple voie l'ordre.

ARTICLE IV.

Régles à observer sur les compliments et la flatterie.

Il me semble que nul, mais sur-tout les évêques, ne doivent user de flatterie envers les assistants, fussent-ils rois, princes, et papes.

Il y a bien certains traits propres à s'acquérir la bienveillance, dont on peut user parlant la première fois à son peuple. Je suis bien d'avis qu'on témoigne le desir qu'on a de son bien, qu'on commence par

des salutations et bénédictions, par des souhaits de le pouvoir bien aider au salut; de même à sa patrie; mais cela briévement, cordialement, et sans paroles attifées.

Nos anciens Pères, et tous ceux qui ont fait du fruit, se sont abstenus de tout fatras et jolivetés mondaines. Ils parlent cœur à cœur, esprit à esprit, comme les bons pères aux enfants.

Les ordinaires appellations doivent être, mes frères, mon peuple (si c'est le vôtre), mon cher peuple, chrétiens auditeurs.

ARTICLE V.

De la fin du sermon, de la péroraison, et des exclamations.

L'évêque doit donner à la fin la bénédiction le bonnet en tête, et, icelle achevée, saluer le peuple.

On doit finir par des paroles courtes, plus animées et vigoureuses. J'approuve le plus souvent la récollection ou récapitulation, après laquelle on dit quatre ou cinq mots de ferveur, par manière d'oraison ou d'imprécation.

Il est bon d'avoir certaines exclamations familières, judicieusement prononcées et employées, comme, ô Dieu! bonté de Dieu! ô bon Dieu! Seigneur Dieu! vrai Dieu! eh! hélas! ah mon Dieu!

ARTICLE VI.

Respect que l'on doit avoir pour la parole de Dieu; comment on doit se préparer à la prédication.

Pour la préparation au sermon, j'approuve qu'elle

se fasse dès le soir, et que le matin on médite pour soi ce que l'on veut dire aux autres. La préparation faite auprès du saint-sacrement a grande force, dit Grenade, et je le crois.

ARTICLE VII.
Comment il faut ménager l'auditeur.

J'aime la prédication qui ressent plus l'amour du prochain que l'indignation, voire même des huguenots, qu'il faut traiter avec grande compassion, non pas les flattant, mais les déplorant.

Il est toujours mieux que la prédication soit courte que longue; en quoi j'ai failli jusqu'à présent que je m'amende. Pourvu qu'elle dure une demi-heure, elle ne peut être trop courte.

Il ne faut point témoigner de mécontentement s'il est possible; mais au moins point de colère, comme je fis le jour de Notre-Dame, quand on sonna avant que j'eusse achevé. Ce fut une faute sans doute avec plusieurs autres.

Je n'aime point les plaisanteries et sobriquets: ce n'est pas le lieu.

ARTICLE VIII.
Ce que c'est que la prédication.

Je finis en disant que la prédication c'est la publication et déclaration de la volonté de Dieu, faite aux hommes par celui qui est là légitimement envoyé, afin de les instruire et émouvoir à servir sa divine majesté en ce monde, pour être sauvés en l'autre.

SUITE ET CONCLUSION DE LA LETTRE.

Le saint évêque encourage avec humilité et tendresse son ami à prêcher et à commencer au plus tôt ses fonctions épiscopales.

Monsieur, que direz-vous de cela? Pardonnez-moi, je vous supplie; j'ai écrit à course de plume, sans aucun soin ni de parole ni d'artifice, porté du seul desir de vous témoigner combien je vous suis obéissant. Je n'ai point cité les auteurs que j'ai allégués en certains endroits; c'est que je suis aux champs, où je ne les ai pas. Je me suis allégué moi-même; mais c'est, monsieur, parceque vous voulez mon opinion, et non celle des autres: et quand je la pratique moi-même, pourquoi ne la dirois-je pas? Il faut, avant que je ferme cette lettre, que je vous conjure, monsieur, de ne la point faire voir à personne duquel les yeux me soient moins favorables que les vôtres, et que j'ajoute ma très humble supplication que vous ne vous laissiez emporter à nulle sorte de considération qui vous puisse empêcher ou retarder de prêcher. Plus tôt vous commencerez, plus tôt vous réussirez; et prêcher souvent, il n'y a que cela pour devenir maître. Vous le pouvez, monsieur, et vous le devez. Votre voix est propre, votre doctrine suffisante, votre maintien sortable, votre rang très illustre en l'Église: Dieu le veut, les hommes s'y attendent; c'est la gloire de Dieu, c'est votre salut: hardiment, monsieur, et courage pour l'amour de Dieu.

Le cardinal Borromée, sans avoir la dixième partie des talents que vous avez, prêche, édifie, et se fait saint. Nous ne devons pas chercher notre honneur, mais celui de Dieu; et laissez faire, Dieu cherchera le nôtre. Commencez, monsieur, une fois aux ordres, une autre fois à quelque communion; dites quatre mots, et puis huit, et puis douze, jusqu'à demi-heure; puis montez en chaire: il n'est rien d'impossible à l'amour. Notre Seigneur ne demanda pas à S. Pierre, Es-tu savant ou éloquent? pour lui dire, *Pasce oves meas;* mais *Amas me* (1)? Il suffit de bien aimer pour bien dire. S. Jean mourant ne savoit que répéter cent fois en un quart d'heure: Mes enfants, aimez-vous les uns les autres; et avec cette provision il montoit en chaire: et nous faisons scrupule d'y monter, si nous n'avons des myrabolans d'éloquence! Laissez dire à qui alléguera la suffisance de monsieur votre prédécesseur: il commença une fois comme vous.

Mais, mon Dieu! monsieur, que direz-vous de moi, qui vais si simplement avec vous? L'amour ne se peut taire où il y va de l'intérêt de celui qu'on aime. Monsieur, je vous ai juré fidélité, et l'on souffre beaucoup d'un serviteur fidéle et passionné. Vous allez, monsieur, à votre troupeau: eh! que ne m'est-il loisible de courir jusque-là pour vous assister, comme j'eus l'honneur de faire à votre première

(1) Jésus dit à Pierre: Simon, fils de Jean, m'aimez-vous? Pierre répondit: Seigneur, rien ne vous est caché; vous savez que je vous aime. Jésus lui répartit: Paissez, mes brebis. JOAN. c. XXVII, v. 17.

messe! je vous y accompagnerai par mes vœux et desirs. Votre peuple vous attend pour vous voir, pour être vu et revu de vous. De votre commencement ils jugeront du reste: commencez de bonne heure à faire ce qu'il faut faire toujours. O qu'ils seront édifiés quand ils vous verront souvent à l'autel sacrifier pour leur salut avec vos curés, traiter de leur édification, et en chaire parler de la parole de réconciliation, et prêcher! Monsieur, je ne fus jamais à l'autel sans vous recommander à notre Seigneur; trop heureux si je suis digne que quelquefois vous m'y portiez en votre mémoire. Je suis et serai toute ma vie de cœur, d'ame, d'esprit, monsieur, votre, etc.

J'ai eu honte relisant cette lettre; et si elle étoit plus courte, je la referois; mais j'ai tant de confiance en la solidité de votre bienveillance que la voilà, monsieur, telle qu'elle est. Pour l'amour de Dieu, aimez-moi toujours, et me tenez pour autant votre serviteur comme qui vive, car je le suis.

63e LETTRE (liv. III, let. 38).

LE MÊME, A M. FRÉMIOT, SECOND PRÉSIDENT A MORTIER DE DIJON, PÈRE DE MADAME DE CHANTAL.

Il l'engage à se préparer à la mort, et lui propose divers moyens pour se préparer comme il faut au passage de cette vie à l'éternité.

A Sales, le 7 octobre 1604.

Monsieur, la charité est également facile à donner et à recevoir les bonnes impressions du prochain;

mais si à sa générale inclination on ajoute celle de quelque particulière amitié, elle se rend excessive en cette facilité. M. de Bourges et madame de Chantal, vos chers et dignes enfants, m'ont sans doute été trop favorables en la persuasion qu'ils vous ont faite de me vouloir du bien : car je vois bien, monsieur, par la lettre qu'il vous a plu de m'écrire, qu'ils y ont employé des couleurs desquelles ma chétive ame ne fut jamais teinte. Et vous, monsieur, n'avez pas été moins aisé, ni, comme je connois, moins aise de leur donner une ample et libérale créance. *La charité*, dit l'apôtre, *croit tout*, *et se réjouit du bien* (1).

En cela seul, ils n'auront pas su passer la mesure à dire, ni vous, monsieur, à croire que je leur ai voué toutes mes affections, qui vous sont par ce moyen acquises, puisqu'ils sont vôtres, avec tout ce qu'ils ont.

Permettez-moi, monsieur, que je laisse courir ma plume à la suite de mes pensées, pour répondre à votre lettre. C'est bien la vérité que j'ai reconnu en M. de Bourges une si naïve bonté et d'esprit et de cœur, que je me suis relâché à conférer avec lui des offices de notre commune vocation, avec tant de liberté que, revenant à moi, je n'ai su qui avoit usé de plus de simplicité, ou lui à m'écouter, ou moi à lui parler.

(1) Charitas... non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati *... Omnia credit. I. Cor. c. xiii, v. 6 et 7.

* *Veritati* se prend pour toute sorte de bien opposé à l'iniquité.

Or, monsieur, les amitiés fondées sur Jésus-Christ ne laissent pas d'être respectueuses, pour être un peu fort simples et à la bonne foi. Nous nous sommes bien coupé de la besogne l'un à l'autre; nos desirs de servir Dieu en son Église (car je confesse que j'en ai, et lui ne sauroit dissimuler qu'il n'en soit plein) se sont, ce me semble, aiguisés et animés par la rencontre.

Mais, monsieur, vous voulez que je continue de mon côté cette conversation, et sur ce sujet, par lettres. Je vous assure que, si je voulois, je ne m'en saurois empêcher; et de fait je lui envoie une lettre de quatre feuilles, et toute de cette même étoffe. Non, monsieur, je n'apporte plus nulle considération à ce que je suis moins que lui, ni à ce qu'il est plus que moi, et en tant de façons: *amor æquat amantes* (1). Je lui parle fidélement, et avec toute la confiance que mon ame peut avoir en celle que j'estime des plus franches, rondes et vigoureuses en amitié.

Et quant à madame de Chantal, j'aime mieux ne rien dire du desir que j'ai de son bien éternel, que d'en dire trop peu.

Mais M. le président des comptes, votre bon frère, ne vous a-t-il pas dit qu'il m'aimoit aussi bien fort? Je vous dirai bien au moins que je m'en tiens pour tout assuré.

Il n'est pas jusques au petit Celse-Benigne et à

(1) L'amour rend égaux ceux qui s'aiment.

votre Aimée (1) qui ne me connoissent, et qui ne m'aient caressé en votre maison.

Voyez, monsieur, si je suis vôtre, et par combien de liens. J'abuse de votre bonté à vous déployer si grossièrement mes affections. Mais, monsieur, quiconque me provoque en la contention d'amitié, il faut qu'il soit bien ferme; car je ne l'épargne point.

Si faut-il que je vous obéisse encore, en ce que vous me commandez de vous écrire les principaux points de votre devoir. J'aime mieux obéir, au péril de la discrétion, que d'être discret, au péril de l'obéissance. Ce m'est, à la vérité, une obéissance un petit âpre; mais vous jugerez bien qu'elle en vaut mieux. Vous excédez bien en humilité à me faire cette demande; pourquoi ne me sera-t-il loisible d'excéder en simplicité à vous obéir?

Monsieur, je sais que vous avez fait une longue et très honorable vie, et toujours très constante en la sainte Église catholique; mais au bout de là, c'a été au monde et au maniement de ses affaires. Chose étrange, mais que l'expérience et les auteurs témoignent; un cheval, pour brave et fort qu'il soit, cheminant sur les passées et allures du loup, s'engourdit et perd le pas. *Il n'est pas possible que* vivant au monde, quoique nous ne le touchions que des pieds, *nous ne soyons embrouillés de sa poussière* (2).

(1) Ce sont des enfants de madame de Chantal.

(2) Necesse est de humano pulvere etiam religiosa corda sordescere. S. Léon.

Nos anciens pères, Abraham et les autres, présentoient ordinairement à leurs hôtes le lavement des pieds: je pense, monsieur, que la première chose qu'il faut faire, c'est de laver les affections de votre ame, pour recevoir l'hospitalité de notre bon Dieu en son paradis.

Il me semble que c'est toujours beaucoup de reproche aux mortels de mourir sans y avoir pensé; mais il est double à ceux que notre Seigneur a favorisés du bien de la vieillesse.

Ceux qui s'arment avant que l'alarme se donne le sont toujours mieux que les autres, qui sur l'effroi courent çà et là au plastron, aux cuissarts, au casque.

Il faut tout à l'aise dire ses adieux au monde, et retirer petit à petit ses affections des créatures.

Les arbres que le vent arrache ne sont pas propres pour être transplantés, parcequ'ils laissent leurs racines en terre; mais qui les veut porter en une autre terre, il faut que dextrement il désengage petit à petit toutes les racines l'une après l'autre; et puisque de cette terre misérable nous devons être transplantés en celle des vivants, il faut retirer et désengager nos affections l'une après l'autre de ce monde. Je ne dis pas qu'il faille rudement rompre toutes les alliances que nous y avons contractées, il faudroit à l'aventure des efforts pour cela; mais il les faut découdre et dénouer.

Ceux qui partent à l'improuvue sont excusables de n'avoir pas pris congé de leurs amis, et de partir en mauvais équipage; mais non pas ceux qui ont

su l'environ du temps de leur voyage: il se faut tenir prêt; ce n'est pas pour partir devant l'heure, mais pour l'attendre avec plus de tranquillité.

A cet effet, je crois, monsieur, que vous aurez une incroyable consolation de choisir de chaque jour une heure pour penser, devant Dieu et votre bon ange, à ce qui vous est nécessaire pour faire une bienheureuse retraite. Quel ordre à vos affaires, s'il falloit que ce fût bientôt? Je sais que ces pensées ne vous seront pas nouvelles; mais il faut que la façon de les faire soit nouvelle en la présence de Dieu, avec une tranquille attention, et plus pour émouvoir l'affective que pour éclairer l'intellective.

S. Jérôme a plus d'une fois rapporté à la sapience des vieilles gens l'histoire d'Abisag (1), Sunamite, dormant sur l'estomac de David, non pour aucune volupté, mais seulement pour l'échauffer. La sagesse et considération de la philosophie accompagne souvent les jeunes gens; c'est plus pour récréer leur esprit, que pour créer en leurs affections aucun bon mouvement: mais entre les bras des anciens, elle n'y doit être que pour leur donner la vraie chaleur de dévotion.

J'ai vu et joui de votre belle bibliothèque: je vous présente, pour votre leçon spirituelle sur ce propos, S. Ambroise, *De bono mortis* (2), S. Bernard, *De interiori domo* (3), et plusieurs homélies éparses de S. Chrysostome.

(1) III. Reg. c. II, v. 2. — (2) Du bonheur de la mort.
(3) De la maison intérieure.

Votre S. Bernard dit que l'ame qui veut aller à Dieu doit premièrement baiser les pieds du crucifix, purger ses affections, et se résoudre à bon escient de se retirer petit à petit du monde et de ses vanités; puis baiser les mains, par la nouveauté des actions, qui suit le changement des affections; et enfin le baiser en la bouche, s'unissant par un amour ardent à cette suprême bonté. C'est le vrai progrès d'une honnête retraite.

On dit qu'Alexandre-le-Grand, cinglant en haute mer, découvrit lui seul, et premièrement, l'Arabie heureuse à l'odeur des bois aromatiques qui y sont; aussi lui seul y avoit sa prétention. Ceux qui prétendent au pays éternel, quoique cinglant en la haute mer des affaires de ce monde, ont un certain pressentiment du ciel, qui les anime et encourage merveilleusement: mais il faut se tenir en proue, et le nez tourné de ce côté-là.

Nous nous devons à Dieu, à la patrie, aux parents, aux amis; à Dieu premièrement, puis à la patrie, mais premièrement à la céleste, secondement à la terrestre, après cela à nos proches; mais *nul ne vous est si proche que vous-même*, dit notre Sénéque chrétien: enfin aux amis; mais n'êtes-vous pas le premier des vôtres? Il remarque que S. Paul dit à son Timothée: *Attende tibi et gregi; primò tibi, deindè gregi* (1), dit-il.

C'est bien assez, monsieur, si ce n'est trop pour

(1) Ayez soin de vous et de votre troupeau; premièrement de vous, ensuite de votre troupeau.

cette année, laquelle s'enfuit et s'écoule de devant nous, et dans ces deux mois prochains nous fera voir la vanité de sa durée, comme ont fait toutes les précédentes qui ne durent plus. Vous m'avez commandé que toutes les années je vous écrive quelque chose de cette sorte : me voilà quitte pour celle-ci, en laquelle je vous supplie d'ôter le plus de vos affections de ce monde que vous pourrez, et, à mesure que vous les arracherez, de les transporter au ciel.

Et pardonnez-moi, je vous en conjure par votre propre humilité, si ma simplicité a été si extravagante en son obéissance, que de vous écrire avec tant de longueur et de liberté sur un simple commandement, et avec une entière connoissance que j'ai de votre extrême suffisance, qui me devoit ou retenir au silence, ou en une exacte modération. Voilà des eaux, monsieur; si elles sortent d'une mâchoire d'âne, Samson ne laissera pas d'en boire. Je prie Dieu qu'il comble vos années de ses bénédictions, et suis, d'une affection totalement filiale, monsieur, votre, etc.

64e LETTRE (liv. V, let. 47).

LE MÊME, A MADAME ROSE BOURGEOIS, ABBESSE DU PUITS-D'ORBE.

Conseils à une personne souffrante; les douleurs du corps sont des épreuves favorables, jamais on ne rend plus de service à Dieu que dans cet état; exercices spirituels à faire lorsqu'on s'y trouve.

Avant le 9 octobre 1604.

Ma très chère sœur, notre Seigneur vous veuille donner son saint Esprit, pour faire et souffrir toutes choses selon sa volonté! Votre homme N. me presse si fort de le dépêcher, que je ne sais si je pourrai vous répondre entièrement. Au moins vous dirai-je quelque chose, selon que Dieu m'en donnera la grace. J'ai été consolé que N. arrivât si à propos avec mes lettres. Tous vos dégoûtements ne m'étonnent point; ils cesseront un jour, Dieu aidant: et si bien vous avez donné peu de satisfaction à ce bon père, je m'assure qu'il ne s'en troublera point; car je le tiens pour capable de connoître les divers accidents d'une ame qui commence à cheminer au chemin de Dieu. Pour moi, ma chère sœur et fille, n'en doutez nullement, vous ne sauriez m'être importune: et si notre Seigneur m'avoit autant donné de liberté et de commodité de vous assister, comme j'en ai de volonté et d'affection, vous ne me verriez jamais las de vous servir à la gloire de Dieu; car je suis pleinement vôtre, et vous ne sauriez avoir trop d'assurance de moi pour cet égard.

Touchant la méditation, je vous prie de ne vous point affliger, si parfois, et même bien souvent, vous n'y êtes pas consolée; mais poursuivez doucement, et avec humilité et patience, sans pour cela violenter votre esprit. Servez-vous du livre quand vous verrez votre esprit las; c'est-à-dire, lisez un petit, et puis méditez jusques à la fin de votre demi-heure.

La mère Thérèse (1) en usa ainsi du commencement, et dit qu'elle s'en trouva fort bien. Et puisque nous parlons confidemment, j'ajouterai que je l'ai ainsi essayé, et m'en suis bien trouvé. Tenez pour régle que la grace de la méditation ne se peut gagner par aucun effort d'esprit; mais il faut que ce soit une douce et affectionnée persévérance, pleine d'humilité.

Tous vos autres exercices, vous les continuerez en la façon que je vous les ai marqués.

Pour le coucher, je ne changerai point d'opinion, s'il vous plaît; mais si le lit vous déplaît, et que vous n'y puissiez pas tant demeurer que les autres, je vous permettrai bien de vous lever une heure plus matin : car, ma chère sœur, il n'est pas croyable combien les longues veilles du soir sont dangereuses, et combien elles débilitent le cerveau. On ne le sent pas en la jeunesse; mais on le ressent tant plus par après, et plusieurs personnes se sont rendues inutiles par ce moyen.

Je viens à votre jambe malade, et qu'il faut ouvrir. Ce ne sera pas sans des douleurs extrêmes; mais,

(1) Sainte Thérèse.

mon Dieu ! quel sujet est-ce que sa bonté vous donne de probation en ses commandements ! O courage, ma chère sœur ; nous sommes à Jésus-Christ, voilà qu'il vous envoie ses livrées : faites état que le fer qui ouvrira votre jambe soit l'un des clous qui perça les pieds à notre Seigneur. O quel bonheur ! il a choisi pour vous ces sortes de faveurs, et les a tant chéries, qu'il les a portées en paradis ; et voilà qu'il vous en fait part : et vous me dites que vous me laissez à penser comme vous servirez Dieu, pendant le temps que vous serez sur le lit ; et suis content d'y penser, ma bonne fille.

Savez-vous ce que je pense ? A votre avis, ma chère sœur, quand fut-ce que notre Sauveur fit le plus grand service à son père ? Sans doute que ce fut étant couché sur l'arbre de la croix, ayant pieds et mains percés : ce fut là le plus grand acte de son service. Et comme le servoit-il ? En souffrant et en offrant : ses souffrances étoient une odeur de suavité à son Père. Et voilà donc le service que vous ferez à Dieu sur votre lit ; vous souffrirez et offrirez vos souffrances à sa majesté. Il sera sans doute avec vous en cette tribulation, et vous consolera.

Voilà votre croix qui vous arrive : embrassez-la, et la caressez pour l'amour de celui qui vous l'envoie. David affligé disoit à notre Seigneur : *J'ai fait le muet, et n'ai dit mot ; parceque c'est vous, ô mon Dieu, qui m'avez fait ce mal que je souffre* (1) ; comme

(1) Obmutui, et non aperui os meum ; quoniam tu fecisti. Ps. XXXVIII, v. 10.

s'il disoit : Si un autre que vous, ô mon Dieu, m'avoit envoyé cette affliction, je ne l'aimerois pas, je la rejetterois ; mais puisque c'est vous, je ne dis plus mot, je l'accepte, je la reçois, je l'honore.

Ne doutez point que je ne prie fort notre Seigneur pour vous, afin qu'il vous fasse part de sa patience, puisqu'il lui plaît de vous faire part de ses souffrances : je le dois, je le ferai, et serai en esprit près de vous pendant tout votre mal ; non, je ne vous abandonnerai point.

Mais voici un baume précieux pour adoucir vos douleurs. Prenez tous les jours une goutte ou deux du sang qui distille des plaies des pieds de notre Seigneur, et les faites passer par la méditation ; et avec imagination trempez révéremment votre doigt en cette liqueur, et l'appliquez sur votre mal, avec l'invocation du doux nom de Jésus, *qui est une huile répandue* (1), disoit l'épouse au Cantique ; et vous verrez que votre douleur s'amoindrira.

Pendant ce temps-là, ma chère fille, dispensez-vous de l'office pour tous les jours que les médecins vous le conseilleront, encore qu'il vous semblera que vous n'en ayez pas besoin : je vous l'ordonne comme cela au nom de Dieu.

Si ces lettres vous arrivent avant le coup, faites chercher par-tout le traité de Cacciaguerre, *De la tribulation*, et le lisez pour vous préparer : si moins, faites-vous le lire paisiblement par quelqu'une de vos plus dévotes, pendant que vous serez au lit ; et, croyez-

(1) Oleum effusum nomen tuum. CANT. c. I, v. 2.

moi, cela vous soulagera incroyablement. Jamais je ne fus si touché d'aucun livre que de celui-là, en une maladie très douloureuse que j'eus en Italie.

L'obéissance que vous rendrez au médecin sera infiniment agréable à Dieu, et mise en compte au jour du jugement.

Je ne puis vous envoyer maintenant l'écrit de la communion, car votre homme me presse trop: je vous l'enverrai bientôt, car j'en aurai commodité: mais cependant vous trouverez dans Grenade tout ce qui est requis, et dans la *Pratique spirituelle.*

O que j'ai été consolé de voir que vous avez franchi toutes difficultés, pour faire tout ce que je vous écrivis touchant vos vœux et la confession! Ma chère sœur, il faut toujours faire comme cela, et Dieu sera glorifié en vous.

Vous aurez très souvent de mes lettres, et à toute occasion.

Pendant que je vous penserai affligée dans le lit, je vous porterai (mais c'est à bon escient que je parle), je vous porterai une révérence particulière et un honneur extraordinaire, comme à une créature visitée de Dieu, habillée de ses habits, et son épouse spéciale. Qand notre Seigneur fut à la croix, il fut déclaré roi, même par ses ennemis; et les ames qui sont en croix sont déclarées reines.

Vous ne savez pas de quoi les anges nous portent envie: certes de nulle autre chose, que de ce que nous pouvons souffrir pour notre Seigneur, et ils n'ont jamais rien souffert pour lui. S. Paul, *qui avoit*

été au ciel (1), et parmi les félicités du paradis, *ne se tenoit pour heureux qu'en ses infirmités, et en la croix de notre Seigneur* (2). Quand vous aurez la jambe percée, dites à vos ennemis la parole du même apôtre : *Au demeurant, que nul ne me vienne plus fâcher ni troubler ; car je porte les marques et signes de mon Seigneur en mon corps* (3). O jambe, laquelle étant bien employée vous portera plus avant au ciel que si elle étoit la plus saine du monde ! Le paradis est une montagne à laquelle on s'achemine mieux avec les jambes rompues et blessées qu'avec les jambes entières et saines.

Il n'est pas bon de faire dire des messes dans les chambres : adorez de votre lit notre Seigneur à l'autel, et contentez-vous. *Daniel ne pouvant aller au temple, se tournoit de ce côté-là pour adorer Dieu* (4) :

(1) Scio hominem in Christo ante annos quatuordecim (sive in corpore, nescio ; sive extra corpus, nescio ; Deus scit) raptum hujusmodi usque ad tertium cœlum. Et scio hujusmodi hominem (sive in corpore, sive extra corpus, nescio ; Deus scit) quoniam raptus est in paradisum, et audivit arcana verba quæ non licet homini loqui. Pro hujusmodi gloriabor ; pro me autem nihil gloriabor, nisi in infirmitatibus meis. II. Corint. c. xii, v. 2 et seq.

(2) Mihi absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi. Galat. c. vi, v. 14.

(3) De cætero nemo mihi molestus sit ; ego enim stigmata Domini Jesu in corpore meo porto. Galat. c. vi, v. 17.

(4) Cùm Daniel comperisset constitutam legem (ut omnis qui petierit aliquam petitionem à quocumque Deo et homine, nisi à rege Dario, mitteretur in lacum leonum), ingressus est domum suam, et fenestris apertis in cœnaculo suo contra Jerusalem, tribus temporibus in die flectebat genua sua, et adorabat, confitebaturque coram Deo suo sicut antè facere consueverat. Dan. c. vi, v. 7 et 10.

faites-en de même. Mais je suis bien d'avis que vous communiiez tous les dimanches et bonnes fêtes au lit, autant que les médecins vous le permettront : notre Seigneur vous visitera volontiers au lit de l'affliction.

J'ai reçu le billet joint à votre lettre. Ne doutez nullement que je ne l'aie très agréable. Je l'accepte de tout mon cœur, et vous promets que j'aurai le soin de vous que vous desirez, autant que Dieu m'en donnera de force et de pouvoir. Je prie sa divine majesté qu'il vous comble de ses bénédictions, et toute votre maison. Dieu soit éternellement béni et glorifié sur vous, en vous, et par vous! Amen. Je suis, ma très chère fille, votre, etc.

Je vous supplie, qu'il vous plaise faire recommander à Dieu une bonne œuvre que je souhaite voir accomplie, et sur-tout de la recommander vous-même pendant vos tourments; car en ce temps-là vos prières, quoique courtes et de cœur, seront infiniment bien reçues. Demandez en ce temps-là à Dieu les vertus qui vous seront les plus nécessaires.

65e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE.

Conseils sur quelques exercices religieux à l'usage des communautés de femmes ; sur les réformes qu'une abbesse peut introduire, et les pratiques qu'elle doit faire observer, etc.

A Sales, le jour de Saint-Denis, 9 octobre 1604.

Madame,

J'ai longuement retenu votre laquais Philibert;

mais c'a été parceque je n'ai jamais eu un seul jour à moi, encore que je fusse aux champs; car la charge que j'ai porte tout par-tout son martyre avec soi, et ne puis pas dire qu'aucune seule heure de mon temps soit à moi, sinon celles auxquelles je suis à l'office: tant plus désiré-je d'être très étroitement recommandé à vos prières.

Je vous envoie, ma chère fille (et voilà le mot que vous voulez, et que mon cœur me dicte), un écrit touchant la façon de faire l'oraison mentale, qui me semble la plus aisée et utile. Je vous y ai mis quelques exercices et des oraisons jaculatoires. Cela suffira bien pour enseigner la forme qu'il faut tenir à passer la journée. Je desire que vous la communiquiez à madame la présidente (1), votre sœur, et à madame de Chantal; car je pense qu'elle leur sera utile.

Quant à la matière de vos méditations, je desire que pour l'ordinaire ce soit sur la vie et mort de notre Seigneur; car ce sont les plus aisées et les plus profitables.

Les livres que je vous conseille, ce sont Bruno, jésuite; Capiglia, chartreux; Bellintany, capucin; mais sur-tout Grenade, au Vrai Chemin (2), pour le commencement. Bruno et Capiglia vous pourront servir pour les fêtes et dimanches, les autres deux le long de l'année. Mais quoique vous voyiez ces auteurs qui sont excellents, ne vous départez point de la forme que je vous ai envoyée.

(1) Madame Brulart. — (2) C'est sans doute le Guide des pécheurs.

Faites toujours l'entrée de l'oraison en vous mettant en la présence de Dieu, l'invoquant, et proposant le mystère; et après les considérations, faites toujours les actes des affections, non pas de toutes, mais de quelques-unes, et les résolutions; après cela l'action de graces, l'offre, la prière; enfin, lisez bien le petit mémorial que je vous envoie, et le pratiquez.

Quant à la méditation de la mort, du jugement, et de l'enfer, elle vous sera fort utile; et vous en trouverez les matières en Grenade, bien au long. Mais, ma fille, je vous prie que toutes ces méditations-là des quatre fins se finissent toutes par l'espérance et la confiance en Dieu, et non pas par la crainte et l'effroi; car quand elles finissent par la crainte, elles sont dangereuses, sur-tout celle de la mort et de l'enfer.

Il faut donc qu'ayant considéré la grandeur des peines et l'éternité, et vous étant excitée à la crainte d'icelles, et fait résolution de mieux servir Dieu, vous vous représentiez le Sauveur en croix, et, recourant à lui les bras étendus, vous l'alliez embrasser par les pieds, avec des acclamations intérieures pleines d'espérance : *O port de mes espérances ! ah ! votre sang me garantira; je suis vôtre, Seigneur, et vous me sauverez* (1); et retirez-vous en cette affection, remerciant notre Seigneur de son sang, l'offrant à son père pour vous délivrer, et le priant qu'il vous l'applique. Mais ne faillez pas à toujours finir par l'espérance, autrement vous ne retireriez nul profit

(1) Tuus sum ego, salvum me fac. Ps. CXVIII, v. 94.

de telles méditations: et tenez cette régle perpétuellement, que jamais vous ne devez finir votre oraison qu'avec confiance; car c'est la vertu la plus requise pour impétrer de Dieu, et celle qui l'honore le plus. Vous pourrez donc faire ces méditations des quatre fins tous les trois mois une fois, et ce en quatre jours.

Pour l'ordre de prier la journée, il me semble de vous avoir assez éclaircie en ce petit mémoire que je vous envoie. Je vous le dirai néanmoins ici un peu plus particulièrement.

Sachant que vous êtes fort matineuse, je dis que le matin, étant levée, vous devez faire votre méditation et l'exercice du matin que j'ai appelé préparation, à la charge que le tout ne durera au plus que trois quarts d'heure, ne desirant pas que la méditation et l'exercice arrivent à une heure. Après cela vous pouvez disposer de vos affaires de ce jour-là, jusqu'à l'office, s'il y a du temps.

A la messe, je vous conseille plutôt de dire votre chapelet qu'aucune autre prière vocale; et, le disant, vous le pourrez rompre, quand il faudra observer les points que je vous ai marqués à l'Évangile, au *Credo*, à l'élévation, et puis reprendrez où vous aurez laissé; et ne doutez nullement qu'il n'en sera que mieux dit pour toutes ces interruptions; et si vous ne le pouvez achever à la messe, ce sera à quelque heure du jour, et ne sera besoin que de poursuivre où vous aurez laissé.

Au repas, j'approuverois que vous observassiez de faire dire le *Benedicite*, et les graces ecclésiastiques

qui sont à la fin du Bréviaire; et cela, vous le pouvez introduire au même temps que vous introduirez le Bréviaire de Trente, ou devant, s'il vous semble; et petit à petit faire que chaque dame le dise à son tour; car l'Église ne l'a pas fait mettre, sinon afin que nous l'observions. Étant à Annecy, je l'observe toujours.

Un petit devant le souper, il vous seroit fort utile de prendre un demi-quart d'heure de recueillement à remâcher la méditation du matin, sinon qu'à cette heure-là l'on dît complies au monastère.

Le soir avant que d'aller coucher, j'approuve que si l'église n'est point éloignée de vos chambres, ni trop incommode, vous y alliez toutes ensemble; et qu'y étant arrivées et mises à genoux, et en la présence de Dieu, la semainière fasse l'office de l'examen de conscience, en cette sorte: *Pater noster,* et dire secrétement le reste; *Ave Maria,* et *Credo,* et à la fin, *carnis resurrectionem, vitam æternam. Amen.* Puis toutes ensemble *le Confiteor* jusqu'à *meâ culpâ,* et s'arrêter un demi-quart d'heure à faire l'examen, puis achever le *meâ culpâ,* et le reste; *Misereatur* et *Indulgentiam:* après cela, les litanies de Notre-Dame; et après, l'oraison de Notre-Dame, ou celle qui est après, *Visita, quæsumus, Domine, habitationem istam,* et ce qui s'ensuit; les autres répondent, *Dormiam et requiescam.* ℣. *Benedicamus Domino.* ℟. *Deo gratias.* ℣. *Requiescant in pace.* Et dès cette heure-là que chacune se retire à sa cellule, après s'être entresaluées toutes ensemble.

Au demeurant, ma chère dame, sur-tout il faut que vous la première teniez un ordre, non-seulement pour les offices, mais aussi pour s'aller coucher et lever; autrement vous ne pourrez pas continuer en santé : et cela s'observe en toutes assemblées. Les veilles du soir sont dangereuses pour la tête et l'estomac. Je vous conseillerais que le dîner ne fût pas plus tard que dix heures, ni le souper que six, ni le coucher que neuf à dix, et le lever entre quatre et cinq, si quelque complexion particulière ne requière davantage de temps pour dormir, ou n'en puisse pas tant dormir. Mais il faut que pour n'en pas tant dormir, la cause soit bien reconnue : car entre les filles, il semble que six heures soient presque requises ; et voulant faire autrement, on demeurera sans vigueur le long de la journée.

Ne faites point l'oraison mentale après le dîner, si ce n'est pour le moins quatre heures après, ni jamais après souper. Aux jours de jeûne on peut faire collation à sept heures; et pour le regard du jeûne, pour vous, il suffira de commencer par le vendredi, et vous en contenter pour quelque temps, et mêmement parcequ'il faut que vous soyez avec les autres, et qu'il faut les conduire petit à petit.

Étant malade, ne faites pas d'autre oraison que jaculatoire. Ayez soin de vous, obéissant soigneusement au médecin, et croyez que c'est une mortification agréable à Dieu ; et quand vos sœurs le seront, soyez fort affectionnée à les visiter, secourir, et faire servir et consoler. Même s'il y en a de maladives,

montrez-leur une tendre compassion, les dispensant aisément de leur charge de l'office, selon que vous jugerez convenable, car cela les gagnera infiniment.

Pour le regard des communions et confessions, je trouve bon que ce soit tous les huit jours, et que le soir du samedi, vous ajoutiez au *Visita* l'oraison du saint-sacrement.

Je vous envoie un petit formulaire de confession, que j'ai dressé exprès pour vous. Je n'y mets pas tout, mais seulement ce que j'ai cru à propos pour votre instruction. Vous pourrez le communiquer à mesdames Brulart et de Chantal, et aux religieuses que vous verrez disposées à en faire profit. Je n'ai pas ici les livres qui en traitent, et peut-être le disent-ils mieux que moi : mais il n'importe ; si vous le trouvez ailleurs, tant mieux.

Quant à la réformation de votre maison, ma chère fille, il faut que vous ayez un cœur grand, et qui dure. Je vous vois dedans sans doute, si Dieu vous donne sa grace et quelques années de vie. Ce sera vous qui serez employée de la divine providence à cette sacrée besogne, et sans beaucoup de peines. Cela me plaît que vous êtes peu de filles. La multitude engendre confusion. Mais comment commencerez-vous ? Voici mes pensées.

L'exacte réformation d'un monastère de filles consiste en l'obédience bien observée, la pauvreté et la chasteté. Il vous faut bien garder de donner ni peu ni prou aucune alarme de vouloir réformer ; car cela

feroit que tous les esprits chatouilleux dresseroient leurs armes contre vous, et se roidiroient. Savez-vous ce qu'il faut faire? Il faut que d'elles-mêmes elles se réforment sous votre conduite, et qu'elles se lient à l'obéissance et pauvreté. Mais comme quoi? Allez de loin en loin, gagnez ces jeunes plantes qui sont là, et leur inspirez l'esprit d'obéissance; et pour ce faire, usez de trois ou quatre artifices.

Le premier, c'est de leur commander souvent, mais des choses fort petites, douces et légères, et ce devant les autres; et puis là-dessus les en louer modestement, et les appeler à l'obéissance avec des termes d'amour : Ma chère sœur, ou fille, et semblables; et plutôt leur dire avant que de le faire : Si je vous prie de ceci ou de cela, le ferez-vous pas bien pour l'amour de Dieu?

Le second c'est de leur jeter devant des livres propres à cela, et entre autres il y en a trois admirables que je vous conseille d'avoir, et quelquefois leur en lire à part les points les plus sortables. Ce sont Platus, *Du bien de l'état religieux*, lequel est imprimé en françois à Paris; *Le Gerson des religieux*, composé par le père Pinel, imprimé à Lyon et à Paris : *La Desirant, ou Trésor de dévotion*, imprimé à Paris et à Lyon. *Item*, parler souvent de l'obédience, non pas comme la desirant d'elles, mais comme desirant de la rendre à quelqu'un. Par exemple, Mon Dieu! que les abbesses qui ont des supérieures qui leur commandent, ou bien des supérieurs, sont bien plus aises! elles ne craignent point de faillir, toutes leurs

actions sont bien plus agréables à Dieu; et semblables petites amorces.

Le troisième, c'est de commander si doucement et amiablement qu'on rende l'obéissance aimable; et, après qu'elles vous auront obéi, ajouter: Dieu vous veuille récompenser de cette obéissance! et ainsi vous tenir fort humble.

Le quatrième, c'est de faire profession vous-même de ne vouloir rien faire que par l'avis et conseil de votre père spirituel, auquel néanmoins vous n'attribuerez nullement aucun titre de commandement, ni à ce que vous ferez par sa direction aucun titre d'obéissance, de peur d'exciter des contradictions, et que les malins ne suscitent des jalousies en l'esprit de ceux qui sont supérieurs de votre monastère, car cela gâteroit tout; et je suis expérimenté en de semblables accidents, pour les avoir vus arriver en France, en des monastères où il n'y a pas eu peu de peine d'apaiser ces orages.

J'en dis de même de la pauvreté: il faut les y conduire petit à petit; en sorte qu'inspirées en cette douce façon, dans quelque temps toutes leurs pensions soient mises ensemble en une bourse, de laquelle on tirera tout ce qui sera nécessaire, également et à propos, selon la nécessité d'une chacune, comme il se fait en plusieurs monastères de France que je sais. Mais sur-tout il ne faut donner nulle alarme de tout cela, ains les y conduire par de douces et souéves inspirations, à quoi aussi serviront les livres susdits.

Quant à la chasteté, il faut commencer ainsi : témoigner vous-même que vous n'êtes jamais si contente que quand vous êtes seule avec elles ; qu'il vous semble que c'est la plus grande consolation d'être ainsi en votre conversation particulière entre vous autres sœurs ; que vous voudriez que chacun demeurât en son lieu, les mondains chez eux, et vous avec elles ; qu'aussi bien les mondains ne viennent aux monastères que pour en tirer ou pour faire des contes çà et là ; et semblables petites inspirations : mais que ce soit en sorte qu'il semble que vous ne le dites que pour votre particulier ; et vous verrez que petit à petit elles seront bien aises de retrancher les sorties au monde et les entrées des mondains : et enfin un jour (il suffira bien si c'est après une année, voire deux), vous ferez passer cela en constitution et en ordre ; car c'est enfin la gardienne de la chasteté, que la closure.

Je me console de savoir que presque tout est de jeunesse ; car cet âge est propre à recevoir les impressions. Au monastère de Montmartre, près Paris, les jeunes, avec leur abbesse encore plus jeune, ont fait la réformation.

Quand vous rencontrerez des difficultés et des contradictions, ne vous essayez pas de les rompre ; mais gauchissez dextrement, et pliez avec la douceur et le temps : si toutes ne se disposent pas, ayez patience, et avancez le plus que vous pourrez avec les autres. Ne témoignez pas de vouloir vaincre ; excusez en l'une son incommodité, en l'autre son âge ; et

dites le moins qu'il vous sera possible que c'est faute d'obéissance.

Mais, dites-moi, estimez-vous peu ce que vous avez déja fait pour l'office, pour le voile, et semblables choses? Seigneur Jésus! notre Seigneur demeura trois ans et demi à former le collége de ses douze apôtres, encore y avoit-il et un traître et beaucoup d'imperfections quand il mourut. Il faut avoir un cœur de longue haleine; les grands desseins ne se font qu'à force de patience et de longueur de temps. Les choses qui croissent en un jour se perdent en un autre. Courage donc, ma bonne fille! Dieu sera avec vous.

Ma fille, j'approuve la charité que vous voulez faire à cette pauvre créature égarée, pourvu qu'elle revienne avec esprit de reconnoissance et pénitence; et si elle vient en cette sorte, elle trouvera doux comme sucre et miel, d'être reculée au dernier rang, et de ne point avoir part aux honneurs de la maison, jusqu'à ce que les vertus qu'elle pourra faire paroître en contre-échange des fautes passées la puissent relever aux autres honneurs, hormis le rang qu'il est bien raisonnable qu'elle perde absolument. En particulier, je suis bien d'avis que vous releviez son esprit avec douceur, et que vous invitiez toutes les dames à en faire de même; car l'apôtre dit tout net que *les plus spirituels doivent relever les défaillants, en esprit de douceur, quand ils viennent en esprit de pénitence* (1). Ainsi faut-il mêler la justice

(1) Fratres, etsi præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos,

avec la bonté, à la façon de notre bon Dieu, afin que la charité soit exercée, et la discipline observée.

Je trouverois bon que l'exercice de l'examen ne se fît qu'une grosse demi-heure ou trois quarts d'heure après souper, et que pendant les trois quarts d'heure on fît un peu de récréation à deviser honnêtement, voire à chanter des chansons spirituelles, au moins pour ce commencement.

Vos jeunes filles doivent être communiées pour le plus tard à onze ans, présupposant qu'elles aient la connoissance qu'ordinairement l'on a en ce temps-là. Et la première fois qu'elles communient, il est bon de prendre vous-même la peine de les bien instruire de la révérence qu'elles y doivent porter, et de leur faire marquer le jour et l'an en leur bréviaire, pour en remercier Dieu toutes les années suivantes.

Voilà, ce me semble, que je vous ai répondu à tout ce que vous me demandiez, madame ma chère sœur. Il me reste à vous dire que sans cérémonie je suis extrêmement vôtre, et à toute votre abbaye, où j'espère voir un jour fleurir de toutes parts la sainte dévotion; en ce que je pourrai, je contribuerai, et ce que Dieu me donnera d'esprit, et mes foibles prières. Je ne manque jamais de vous loger amplement en la mémoire de la sainte messe; et croyez que si vous vous desirez près de moi, je me desire bien aussi près de vous. Mais nous sommes

qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis, considerans teipsum, ne et tu tenteris. Gal. c. vi, v. 1.

assez près, puisque Dieu nous joint au desir de le servir. Demeurons en Dieu, et nous serons ensemble. Je le prie de tout mon cœur qu'il vous fortifie de plus en plus en son amour, avec toutes mesdames vos religieuses, que je salue, et prie de ne me point oublier en leurs oraisons, mais de me donner quelques uns des soupirs de dévotion qu'elles jettent au ciel, où est leur espérance. Amen.

66e LETTRE (liv. III, let. 16).

LE MÊME, A MADAME LA PRÉSIDENTE BRULART.

En quel cas on doit recommencer une confession générale. Règles de la dévotion; il faut la rendre aimable, et par là lui faire honneur.

Après le 9 octobre 1604.

Madame,

Ce m'a été un extrême contentement d'avoir eu et vu votre lettre: je voudrois bien que les miennes vous en pussent donner un réciproque, et particulièrement pour le remède des inquiétudes qui se sont élevées en votre esprit depuis notre séparation. Dieu me veuille inspirer!

Je vous ai dit une fois, et m'en ressouviens fort bien, que j'avois trouvé en votre confession générale toutes les marques d'une vraie, bonne et solide confession, et que jamais je n'en avois reçu qui m'eût plus entièrement contenté. C'est la vraie vérité, madame ma chère sœur, et croyez qu'en telles occasions je parle fort purement.

Que si vous avez omis quelque chose à dire, considérez si c'a été à votre escient et volontairement; car en ce cas-là, vous devriez sans doute refaire la confession, si ce que vous auriez omis étoit péché mortel, ou que vous pensassiez à cette heure-là que ce le fût: mais si ce n'est que péché véniel, ou que vous l'ayez omis par oubliance ou défaut de mémoire, ne doutez point, ma chère sœur; car, au péril de mon ame, vous n'êtes nullement obligée de refaire votre confession, ains suffira de dire à votre confesseur ordinaire le point que vous avez omis: de cela j'en réponds.

N'ayez pas crainte non plus de n'avoir pas apporté tant de diligence qu'il falloit à votre confession générale : car je vous redis fort clairement et assurément que, si vous n'avez point fait d'omission volontaire, vous ne devez nullement refaire la confession, laquelle, pour vrai, a été très suffisamment faite; et demeurez en paix de ce côté-là. Que si vous en conférez avec le père recteur, il vous en dira de même; car c'est le sentiment de l'Église notre mère.

Toutes les règles du rosaire et du cordon n'obligent nullement ni à péché mortel, ni à véniel, ni directement, ni indirectement; et, ne les observant pas, vous ne pécherez non plus que de laisser une autre sorte de bien à faire. Ne vous en mettez donc nullement en peine, mais servez Dieu gaiement et en liberté d'esprit.

Vous me demandez le moyen que vous devez tenir

pour acquérir la dévotion et paix de l'esprit. Ma chère sœur, vous ne me demandez pas peu : mais je m'essaierai de vous en dire quelque chose, car je vous le dois ; mais remarquez bien ce que je vous dirai.

La vertu de dévotion n'est autre chose qu'une générale inclination et promptitude d'esprit à faire ce qu'il connoît être agréable à Dieu. C'est cette dilatation de cœur de laquelle David disoit : *J'ai couru en la voie de vos commandements, quand vous avez étendu mon cœur* (1). Ceux qui sont simplement gens de bien cheminent en la voie de Dieu ; mais les dévots courent, et, quand ils sont bien dévots, ils volent. Maintenant je vous dirai quelques régles qu'il faut observer pour être vraiment dévote.

Il faut avant toutes choses observer les commandements généraux de Dieu et de l'Église, qui sont établis pour tout fidéle chrétien ; et sans cela il n'y peut avoir aucune dévotion au monde : cela, chacun le sait.

Outre les commandements généraux, il faut soigneusement observer les commandements particuliers, qu'un chacun a pour le regard de sa vocation ; et quiconque ne le fait, quand il feroit ressusciter les morts, il ne laisse pas d'être en péché, et damné, s'il y meurt. Comme par exemple, il est commandé aux évêques de visiter leurs brebis, les enseigner, redresser, consoler : que je demeure toute la semaine en oraison, que je jeûne toute ma vie, si je ne fais cela, je me perds. Qu'une personne fasse miracles

(1) Viam mandatorum tuorum cucurri, cùm dilatasti cor meum. Ps. CXVIII, v. 32.

étant en état de mariage, et qu'elle ne rende pas le devoir de mariage (1) à sa partie, ou qu'elle ne se soucie point de ses enfants, *elle est pire qu'infidèle* (2), dit S. Paul; et ainsi des autres.

Voilà donc deux sortes de commandements qu'il faut soigneusement observer pour fondement de toute dévotion; et néanmoins la vertu de dévotion ne consiste pas à les observer, mais à les observer avec promptitude et volontiers. Or, pour acquérir cette promptitude, il faut employer plusieurs considérations.

La première, c'est que Dieu le veut ainsi; et est bien la raison que nous fassions sa volonté, car nous ne sommes en ce monde que pour cela. Hélas! tous les jours nous lui demandons que sa volonté soit faite; et quand ce vient à la faire, nous avons tant de peine! Nous nous offrons à Dieu si souvent, nous lui disons à tous coups: Seigneur, je suis vôtre, voilà mon cœur; et quand il nous veut employer, nous sommes si lâches! Comme pouvons-nous dire que nous sommes siens, si nous ne voulons accommoder notre volonté à la sienne?

La seconde considération, c'est de penser à la na-

(1) Uxori vir debitum reddat, similiter autem et uxor viro. Mulier sui corporis potestatem non habet, sed vir; similiter autem et vir sui corporis potestatem non habet, sed mulier. Nolite fraudare invicem, nisi fortè ex consensu, ad tempus, ut vacetis orationi, et iterùm revertimini in idipsum, ne tentet vos Satanas propter incontinentiam vestram. I. Cor. c. vii, v. 3, 4 et 5.

(2) Si quis autem suorum et maximè domesticorum curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior. I. Tim. c. v, v. 8.

ture des commandements de Dieu, qui sont doux, gracieux et souefs, non seulement les généraux, mais encore les particuliers de la vocation. Et qu'est-ce donc qui vous les rend fâcheux? Rien à la vérité, sinon votre propre volonté, qui veut régner en vous à quelque prix que ce soit; et les choses que peut être elle desireroit si on ne les lui commandoit, lui étant commandées, elle les rejette.

De cent mille fruits délicieux, Eve choisit celui qu'on lui avoit défendu; et sans doute que si on le lui eût permis, elle n'en eût pas mangé. C'est, en un mot, que nous voulons servir Dieu, mais à notre volonté, et non pas à la sienne.

Saül avoit commandement de gâter et ruiner tout ce qu'il rencontreroit en Amalech : il ruina tout, hormis ce qui étoit de précieux, qu'il réserva, et en fit sacrifice; mais Dieu déclara qu'il ne veut nul sacrifice contre l'obéissance. Dieu me commande de servir aux ames, et je veux demeurer à la contemplation: la vie contemplative est bonne, mais non pas au préjudice de l'obéissance. Ce n'est pas à nous de choisir à notre volonté. Il faut vouloir ce que Dieu veut; et si Dieu veut que je le serve en une chose, je ne dois pas vouloir le servir en une autre. Dieu veut que Saül le serve en qualité de roi et de capitaine, et Saül le veut servir en qualité de prêtre : il n'y a nulle difficulté que celle-ci est plus excellente que celle-là; mais néanmoins Dieu ne se paie pas de cela, il veut être obéi.

C'est grand cas! Dieu avoit donné de la manne

aux enfants d'Israël, une viande très délicieuse: et les voilà qu'ils n'en veulent pas, mais recherchent en leurs desirs les aulx et les oignons d'Égypte. C'est notre chétive nature, qui veut toujours que sa volonté soit faite, non pas celle de Dieu. Or, à mesure que nous aurons moins de propre volonté, celle de Dieu sera plus aisément observée.

Il faut considérer qu'il n'y a nulle vocation qui n'ait ses ennuis, ses amertumes et dégoûtements; et, qui plus est, si ce n'est ceux qui sont pleinement résignés en la volonté de Dieu, chacun voudroit volontiers changer sa condition à celle des autres : ceux qui sont évêques voudroient ne l'être pas; ceux qui sont mariés voudroient ne l'être pas; et ceux qui ne le sont pas le voudroient être. D'où vient cette générale inquiétude des esprits, sinon d'un certain déplaisir que nous avons à la contrainte, et d'une malignité d'esprit qui nous fait penser que chacun est mieux que nous?

Mais c'est tout un; quiconque n'est pleinement résigné, qu'il tourne deçà et delà, il n'aura jamais de repos. Ceux qui ont la fiévre ne trouvent nulle place bonne; ils n'ont pas demeuré un quart d'heure en un lit qu'ils voudroient être en un autre : ce n'est pas le lit qui en peut, mais c'est la fiévre qui les tourmente par-tout. Une personne qui n'a point la fiévre de la propre volonté se contente de tout, pourvu que Dieu soit servi. Elle ne se soucie pas en quelle qualité Dieu l'emploie, pourvu qu'elle fasse sa volonté divine; ce lui est tout un.

Mais ce n'est pas tout : il faut non seulement vouloir faire la volonté de Dieu, mais, pour être dévot, il la faut faire gaiement. Si je n'étois pas évêque, peut-être, sachant ce que je sais, je ne le voudrois pas être ; mais l'étant, non seulement je suis obligé de faire ce que cette pénible vocation requiert, mais je dois le faire joyeusement, et dois me plaire en cela, et m'y agréer. C'est le dire de S. Paul : *Chacun demeure en sa vocation devant Dieu* (1).

Il ne faut pas porter la croix des autres, mais la sienne ; et pour porter chacun la sienne, notre Seigneur veut qu'un chacun renonce à soi-même, c'est-à-dire à sa propre volonté. Je voudrois bien ceci et cela, je serois mieux ici et là : ce sont tentations. Notre Seigneur sait bien ce qu'il fait ; faisons ce qu'il veut, demeurons où il nous a mis.

Mais, ma bonne fille, permettez-moi que je vous parle selon mon cœur, car je vous aime comme cela. Vous voudriez avoir quelque petite pratique pour vous conduire.

Outre ce que j'ai dit qu'il falloit considérer, 1° faites la méditation tous les jours, ou le matin avant dîner, ou bien une heure ou deux avant le souper, et ce sur la vie et mort de notre Seigneur ; et à cet effet servez-vous de Bellintany, capucin, ou de Bruno, jésuite. Votre méditation ne doit être que d'une grosse demi-heure, et non plus ; au bout de laquelle ajoutez toujours une considération de l'o-

(1) Unusquisque in quo vocatus est, in hoc permaneat apud Deum. I. Cor. c. VII, v. 24.

béissance que notre Seigneur a exercée à l'endroit de Dieu son père : car vous trouverez que tout ce qu'il a fait, il l'a fait pour complaire à la volonté de son père ; et là-dessus évertuez-vous de vous acquérir un grand amour de la volonté de Dieu.

2° Avant que de faire, ou vous préparer à faire aucune des choses de votre vocation qui vous fâchent, pensez que les saints ont bien fait gaiement d'autres choses plus grandes et fâcheuses : les uns ont souffert le martyre, les autres ont souffert le déshonneur du monde. S. François et tant de religieux de notre âge ont baisé et rebaisé mille fois des ladres et des ulcérés : les autres se sont confinés ès déserts ; les autres, sur les galères avec les soldats ; et tout cela pour faire chose agréable à Dieu. Et qu'est-ce que nous faisons qui approche en difficulté à cela ?

3° Pensez souventefois que tout ce que nous faisons a sa vraie valeur de la conformité que nous avons avec la volonté de Dieu : si qu'en mangeant et buvant, si je le fais parceque c'est la volonté de Dieu que je le fasse, je suis plus agréable à Dieu que si je souffrois la mort sans cette intention-là.

4° Je voudrois que souvent parmi la journée vous invocassiez Dieu, afin qu'il vous donnât l'amour de votre vocation, et que vous dissiez, comme S. Paul, quand il fut converti : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse* (1)? Voulez-vous que je vous serve au plus vil ministère de votre maison? Ah! je me répu-

(1) Domine, quid me vis facere? Act. c. ix, v. 6.

terai encore trop heureuse : pourvu que je vous serve, je ne me soucie pas en quoi ce sera. Et venant au particulier de ce qui vous fâchera, dites : Voulez-vous que je fasse telle et telle chose? Hélas! Seigneur, encore n'en suis-je pas digne, je le ferai très volontiers ; et c'est ainsi que vous vous humiliez fort. O mon Dieu ! quel trésor vous acquerrez ! plus grand sans doute que vous ne sauriez estimer.

5° Je voudrois que vous considérassiez combien de saints et saintes ont été en votre vocation et état, et qu'ils s'y sont tous accommodés avec une grande douceur et résignation, tant au nouveau qu'en l'ancien Testament : Sara, Rebecca, Ste Anne, Ste Élizabeth, Ste Monique, Ste Paule, et cent mille; et que cela vous anime, vous recommandant à leurs prières.

Il faut aimer ce que Dieu aime : or il aime notre vocation ; aimons-la bien aussi, et ne nous amusons pas à penser sur celle des autres. Faisons notre besogne ; à chacun sa croix n'est pas trop. Mêlez doucement l'office de Marthe à celui de Magdeleine ; faites diligemment le service de votre vocation, et souvent revenez à vous-même, et vous mettez en esprit aux pieds de notre Seigneur, et dites : Mon Seigneur, soit que je coure, soit que je m'arrête, je suis toute vôtre, et vous à moi ; vous êtes mon premier époux, et tout ce que je ferai, c'est pour l'amour de vous, et ceci et cela.

Vous verrez l'exercice de l'oraison que j'envoie à madame du Puits-d'Orbe : tirez-en une copie, et vous en prévalez, car je le desire.

Il me semble que, faisant le matin une demi-heure d'oraison mentale, vous devez vous contenter d'ouïr tous les jours une messe, et, parmi la journée, lire une demi-heure de quelque livre spirituel, comme de Grenade ou de quelque autre bon auteur.

Le soir faire l'examen de conscience, et le long de la journée faire des oraisons jaculatoires. Lisez fort le *Combat spirituel*: je vous le recommande. Les dimanches et les fêtes vous pourrez, outre la messe, ouïr vêpres (mais cela sans astriction) et le sermon.

N'oubliez pas de vous confesser tous les huit jours, et quand vous aurez quelque grand ennui de conscience. Pour la communion, si ce n'est au gré de M. votre mari, n'excédez point pour le présent les limites de ce que nous en dîmes à Saint-Claude : demeurez ferme, et communiez spirituellement; Dieu recevra en compte la préparation de votre cœur.

Souvenez-vous de ce que je vous ai si souvent dit : faites honneur à votre dévotion; rendez-la fort aimable à tous ceux qui vous connoîtront, mais surtout à votre famille; faites qu'un chacun en dise du bien. Mon Dieu! que vous êtes heureuse d'avoir un mari si raisonnable et souple! vous en devez bien louer Dieu.

Quand il vous surviendra quelque contradiction, résignez-vous fort en notre Seigneur, et vous consolez, sachant que ses faveurs ne sont que pour les bons, ou pour ceux qui se mettent en chemin de le devenir.

Au demeurant, sachez que mon esprit est tout

vôtre. Dieu sait si jamais je vous oublie, ni toute votre famille, en mes foibles prières; je vous ai très intimement gravée en mon ame. Dieu soit votre cœur et votre vie!

67e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE.

Il proteste à madame l'abbesse du Puits-d'Orbe qu'il est tout dévoué au service de son ame et à la réforme de son monastère. Il l'avertit des contradictions qu'elle aura, et l'encourage à tenir ferme; il veut qu'elle commence par travailler à l'intérieur. Il consent qu'elle renouvelle ses vœux entre ses mains par écrit. Il dit qu'il a écrit à M. son père pour le faire entrer dans ses vues. Il l'engage à prendre patience sur ce que leurs opinions ne cadroient pas tout-à-fait ensemble. Il lui envoie un écrit sur la méditation : c'est sans doute celui qui est dans cet ouvrage. Il ne peut lui assurer qu'il ira la voir dans sa maison. Il recommande la lecture de table, et de préparer les cœurs à la réforme par les entretiens spirituels et en insinuant l'amour de la perfection. Il lui conseille de suivre les avis du père de Villars, jésuite, et de ne point s'écarter de ceux qu'il lui a donnés. Il lui apprend la mort de M. l'évêque de Saluce. Il lui désigne les livres propres à son état et à son dessein. Enfin, par une apostille, il donne avis à l'abbesse que madame sa mère et lui veulent lui donner mademoiselle de Sales pour pensionnaire.

13 octobre 1604.

Madame, ma très chère sœur et fille en notre Seigneur, je vous veux mettre ici quelques points à part que je desire vous être particuliers.

Je vous supplie par les entrailles de notre Seigneur de croire, sans aucunement douter, que je suis entièrement et irrévocablement au service de votre

ame, et que je m'y emploierai de toute l'étendue de mes forces avec toute la fidélité que vous sauriez jamais souhaiter. Dieu le veut, et je le connois fort bien : je ne puis rien dire davantage. Sur ce bon fondement j'appliquerai mon esprit et mes prières à penser en tout ce qui sera utile et requis pour faire une parfaite réformation de tout votre monastère ; ayez seulement un grand courage et plein d'espérance. C'est tout ce qu'il nous faut pour le présent; car vous serez assaillie sans doute; mais avec l'esprit d'une douce vaillance nous chevirons de ce bon dessein, Dieu aidant; et pour le présent il faut bien établir l'intérieur de vos cœurs et le vôtre sur-tout, car c'est la vraie et solide méthode; et dans quelque temps nous établirons l'extérieur à l'édification de plusieurs ames. Croyez que j'y penserai à bon escient. Quant au desir que vous avez de refaire vos vœux entre mes mains et m'en envoyer un écrit, puisque vous estimez que cela vous donnera tant de repos, j'en suis content, pourvu que vous ajoutiez à l'écrit cette condition, à l'endroit où vous parlerez de moi, *sauf l'autorité de tous légitimes supérieurs*, et ne faut pas que rien de cela se sache.

J'écris à M. votre père et le mien une lettre propre, à mon avis, pour gagner son esprit à notre dessein, lequel je ne lui dépeins pas si grand comme il est, parceque cela le rebuteroit lui étant proposé tout-à-coup; et petit à petit il le goûtera indubitablement. Je me dispense un peu de vous en cette lettre-là; mais vous savez bien que ce n'est tout que pour

la gloire de Dieu et votre bien, à quoi je regarde sans plus en tout ceci. Je sais que vous me tenez pour trop vôtre pour interpréter aucune chose venante de moi qu'à bien et à droite intention.

Il faut avoir patience en ce qu'il veut ses opinions être suivies, car il fait tout par excès d'amitié; et j'espère qu'ainsi, comme je lui écris, nous gagnerons beaucoup sur lui. J'écris un mot à madame votre sœur (1), que je ne puis qu'aimer extrêmement étant ce qu'elle est (2). M. votre père me semble le desirer par la lettre qu'il m'a écrite.

J'ai bien peur que l'écrit de la méditation ne soit si mal fait que vous ne sachiez pas le lire. Vous prendrez la peine, s'il vous plaît, de le faire mettre au net pour le pouvoir lire avec plus de fruit. J'étois si indisposé quand je le fis écrire que je ne pus y mettre la main pour l'écrire, me contentant de le dicter.

Il n'y a nulle apparence humaine que je puisse jamais avoir la consolation de voir le Puits-d'Orbe; mais le grand desir duquel je suis porté à votre service spirituel me fait espérer que notre Seigneur m'y conduira par sa providence quand il en sera temps (3), si ma chétive coopération est requise à votre bon dessein.

Persévérez à faire lire à la table, et même quelquefois en votre chambre en compagnie de vos sœurs. Il faut disposer petit à petit la matière de l'entière

(1) Madame la présidente Brulart.

(2) Dans la pratique d'une solide piété.

(3) Cela est arrivé en 1608.

réformation; et la plus grande préparation c'est de rendre les cœurs doux, traitables et desireux de la perfection.

Prévalez-vous de l'assistance du bon père de Villars, lequel, en réponse du billet que je vous donnai à Saint-Claude, m'écrit qu'il aura un particulier soin de vous servir. Vous ferez bien de vous arrêter aux dévotions que je vous ai présentées, et de ne point varier sans m'en avertir. Dieu aura agréable votre humilité en mon endroit, et vous les rendra fructueuses.

M. l'évêque de Saluce est décédé depuis peu (1). C'étoit l'un des plus grands serviteurs de Dieu qui fût de cet âge, et de mes plus intimes amis : il fut fait évêque en un même jour avec moi. Je vous demande un chapelet pour son repos; car je sais que si je fusse trépassé devant lui il m'en eût fait faire la charité comme cela par-tout où il eut du crédit. Si j'eusse eu le temps à moi, je vous eusse écrit en meilleur ordre; mais tout ce que j'écris, ce n'est que par morceaux, selon le loisir que je puis avoir. Croyez que j'ai bien besoin de vos prières.

Les livres que vous pouvez avoir pour le présent sont: Platus, Du bien de l'état de religion; le Gerson des religieux de Luce Pinel; Paul Morigie, De l'institution et commencement des religions; les œuvres de Grenade, imprimées nouvellement à Paris; Bellintany, de l'oraison mentale; les Méditations de Ca-

(1) Le père Juvénal Ancina, auparavant prêtre de l'Oratoire de Rome, dont il est parlé à la fin de la lettre suivante.

piglia, chartreux; celles de S. Bonaventure; le Desirant; les œuvres de François Arrias; et sur-tout l'Imitation de Notre-Dame; les œuvres de la mère Thérèse; le Catéchisme spirituel de Cacciaguerre, et ses autres œuvres. Cela vous suffira, ou une partie avec ceux que je sais que vous avez déja. Dieu, notre chère sœur, soit votre conducteur, protecteur et conservateur, votre prétention et votre confiance. Amen. Votre, etc.

Madame, j'oubliois presque de vous dire que ma mère et moi avons fait un projet de vous envoyer, après l'hiver prochain, ma jeune sœur que vous vîtes à Saint-Claude, en intention que si Dieu la favorise de l'inspiration d'être religieuse, elle le soit, le temps étant venu, par votre grace et assistance; trop heureuse qu'elle sera d'arriver en cette maison-là à même temps que la dévotion s'y allumera. Que si elle n'est pas digne de ce lieu, ou moi de ce contentement, au moins aura-t-elle ce bonheur, où qu'elle aille, d'avoir été en si bon lieu. Et le tout se fera, Dieu aidant, sans aucune incommodité de personne, sinon celle de son esprit. Voyez, madame ma chère sœur, si nous voulons nous obliger bien étroitement à votre service; cela dit sans cérémonie.

68e LETTRE (liv. II, let. 1).

LE MÊME, A MADAME LA BARONNE DE CHANTAL.

Marques certaines par lesquelles on peut connoître si le choix que l'on a fait d'un directeur est légitime. Remède pour les tentations contre la foi. Règles de conduite à l'usage d'une veuve chrétienne, tant à l'égard de ses devoirs envers Dieu, que vis-à-vis de sa famille et de son intérieur domestique.

14 octobre 1604.

Madame,

Plût à notre bon Dieu que j'eusse autant de moyen de me bien faire entendre par cet écrit comme j'en ai de volonté! Je m'assure que pour une partie de ce que vous desirez savoir de moi, vous seriez consolée; et particulièrement pour les deux doutes que l'ennemi vous suggère sur le choix que vous avez fait de moi pour être votre père spirituel. Mais je m'en vais vous dire ce que je pourrai, pour exprimer en peu de paroles ce que je pense vous être nécessaire sur ce sujet.

Pour le premier, le choix que vous avez fait a toutes les marques d'une bonne et légitime élection; de cela n'en doutez plus, je vous supplie. Le grand mouvement d'esprit qui vous y a portée presque par force et avec consolation; la considération que j'y ai apportée avant que d'y consentir; ce que ni vous ni moi ne nous en sommes pas fié à nous-mêmes, mais y avons appliqué le jugement de votre confesseur, bon, docte et prudent; ce que nous avons donné de loisir aux premières agitations de votre conscience

pour se refroidir, si elles eussent été mal fondées; ce que les prières non d'un jour ni de deux, mais de plusieurs mois ont précédé, sont indubitablement des marques infaillibles que c'étoit la volonté de Dieu.

Les mouvements de l'esprit malin, ou de l'esprit humain, sont bien d'autre condition. Ils sont terribles et véhéments, mais sans constance. La première parole qu'ils jettent à l'oreille de l'ame qui en est agitée, c'est de n'ouïr point de conseil; ou, si elle en oit, que ce soient des conseils de gens de peu et sans expérience. Ils pressent, ils veulent qu'on trousse marché avant que de l'avoir traité, et se contentent d'une courte prière, qui ne sert que de prétexte pour établir des choses les plus importantes.

Il n'y a rien de pareil en notre fait. Ce n'a été ni vous ni moi qui en avons formé le traité: c'a été un troisième, qui en cela n'a pu regarder qu'à Dieu seul. La difficulté que j'y apportai au commencement, qui ne procédoit que de la considération que j'y devois appliquer, vous doit entièrement résoudre. Car croyez bien que ce n'étoit pas faute de très grande inclination à votre service spirituel, je l'avois indicible; mais parcequ'en chose de telle conséquence je ne voulois suivre ni votre desir, ni mon inclination, ains Dieu et la Providence. Arrêtez-vous là, je vous supplie, et ne disputez plus avec l'ennemi en ce sujet; dites-lui hardiment que c'est Dieu qui l'a voulu, et qui l'a fait. Ce fut Dieu qui vous embarqua en la première direction, propre à votre bien en ce temps-là; c'est Dieu qui vous a portée à

celle-ci, laquelle, bien que l'instrument en soit indigne, il vous rendra fructueuse et utile.

Pour le second, ma très chère sœur, sachez que, comme je viens de dire, dès le commencement que vous conférâtes avec moi de votre intérieur, Dieu me donna un grand amour de votre esprit. Quand vous vous déclarâtes à moi plus particulièrement, ce fut un lien admirable à mon ame, pour chérir de plus en plus la vôtre, qui me fit vous écrire que Dieu m'avoit donné à vous, ne croyant pas qu'il se pût plus rien ajouter à l'affection que je sentois en mon esprit, et sur-tout en priant Dieu pour vous.

Mais maintenant, ma chère fille, il est survenu une certaine qualité nouvelle, qui ne se peut nommer, ce me semble; mais seulement son effet est une grande suavité intérieure que j'ai à vous souhaiter la perfection de l'amour de Dieu et les autres bénédictions spirituelles. Non, je n'ajoute pas un seul brin à la vérité; je parle devant le Dieu de mon cœur et du vôtre: chaque affection a sa particulière différence d'avec les autres; celle que je vous ai a une certaine particularité, qui me console infiniment, et, pour dire tout, qui m'est extrêmement profitable. Tenez cela pour une très véritable vérité, et n'en doutez plus. Je n'en voulois pas tant dire, mais un mot tire l'autre, et puis je pense que vous le ménagerez bien.

Grand cas, ce me semble, ma fille. La sainte Église de Dieu, à l'imitation de son Époux, ne nous enseigne point de prier pour nous en particulier,

mais toujours pour nous et nos frères chrétiens; *Donnez-nous*, dit-elle, *accordez-nous*, et en semblables termes, qui en comprennent plusieurs. Il ne m'étoit jamais arrivé, sous cette forme de parler générale, de porter mon esprit à aucune personne particulière: depuis que je suis sorti de Dijon, sous cette parole de *nous*, plusieurs particulières personnes qui se sont recommandées à moi me viennent en mémoire; mais vous presque ordinairement la première; et quand ce n'est pas la première, qui est rarement, c'est la dernière pour m'y arrêter davantage. Se peut-il dire plus que cela? Mais, à l'honneur de Dieu, que ceci ne se communique point à personne; car j'en dis un petit trop, quoiqu'avec toute vérité et pureté.

En voilà bien assez pour répondre ci-après à toutes ces suggestions, ou au moins pour vous donner courage de vous moquer de leur auteur, et de lui cracher au nez. Je vous dirai le reste un jour, ou en ce monde, ou en l'autre.

Pour le troisième, vous me demandez les remèdes au travail que vous donnent les tentations que le malin vous fait contre la foi et l'Église; car c'est cela que j'entends. Je vous en dirai ce que Dieu me donnera.

Il faut en cette tentation tenir la posture que l'on tient en celle de la chair, ne disputer ni peu ni prou; mais faire comme faisoient les enfants d'Israël, des os de l'agneau pascal, qu'ils ne s'essayoient nullement de rompre, mais les jetoient au feu. Il ne faut nulle-

ment répondre, ni faire semblant d'entendre ce que l'ennemi dit. Qu'il clabaude tant qu'il voudra à la porte, il ne faut pas seulement dire, Qui va là?

Il est vrai, ce me direz-vous; mais il m'importune, et son bruit fait que ceux de dedans ne s'entendent pas les uns les autres deviser. C'est tout un; patience, il se faut prosterner devant Dieu, et demeurer là devant ses pieds: il entendra bien par cette humble contenance que vous êtes sienne, et que vous voulez son secours, encore que vous ne puissiez pas parler. Mais sur-tout tenez-vous bien fermée dedans, et n'ouvrez nullement la porte, ni pour voir qui c'est, ni pour chasser cet importun: enfin il se lassera de crier, et vous laissera en paix.

Il en sera tantôt temps, me direz-vous. Je vous prie, ayez un livre intitulé, *De la Tribulation*, composé par le père Ribadeneira, en espagnol, et traduit en françois; le père recteur (1) vous dira où il est imprimé; et le lisez soigneusement. Courage donc, le temps en sera tantôt: pourvu qu'il n'entre point, il n'importe. C'est cependant un très bon signe que l'ennemi batte et tempête à la porte; car c'est signe qu'il n'a pas ce qu'il veut. S'il l'avoit eu, il ne crieroit plus, il entreroit et s'arrêteroit. Notez cela, pour ne point entrer en scrupule.

Après ce remède, je vous en donne un autre. Les tentations de la foi vont droit à l'entendement, pour l'attirer à disputer, à rêver et songer là-dessus. Savez-vous ce que vous ferez pendant que l'ennemi

(1) Le R. P. de Villars.

s'amuse à vouloir escalader l'intellect? Sortez par la porte de la volonté, et lui faites une bonne charge. C'est-à-dire, comme la tentation de la foi se présente pour vous entretenir : Mais comment se peut faire ceci? mais si ceci? mais si cela? faites qu'en lieu de disputer avec l'ennemi par le discours, votre partie affective s'élance de vive force sur lui, et même joignant à la voix intérieure l'extérieure, criant : Ah! traître, ah! malheureux, tu as laissé l'église des anges, et tu veux que je laisse celle des saints! Déloyal, infidéle, perfide, tu présentas à la première femme la pomme de perdition, et tu veux que j'y morde? *Arrière, ô Satan. Il est écrit : Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu* (1). Non, je ne disputerai point, ni ne contesterai. Ève voulant disputer se perdit; Ève le fit, et fut séduite. Vive Jésus, en qui je crois! Vive l'Église, à laquelle j'adhère! et semblables paroles enflammées.

Il en faut dire aussi à Jésus-Christ et au Saint-Esprit, telles qu'il vous suggèrera; et même à l'Église : O mère des enfants de Dieu! jamais je ne me séparerai de vous; je veux vivre et mourir en votre giron.

Je ne sais si je me fais bien entendre. Je veux dire qu'il faut se revancher avec des affections, et non pas avec des raisons; avec des passions, et non pas avec des considérations. Il est vrai qu'en ces temps de tentation la pauvre volonté est toute séche : mais

(1) Vade, Satana; scriptum est enim : Non tentabis Dominum Deum tuum. MATTH. cap. IV, v. 10 et 7.

tant mieux ; ses coups seront tant plus terribles à l'ennemi, lequel voyant qu'en lieu de retarder votre avancement, il vous donne sujet d'exercer mille affections vertueuses, et particulièrement de la protestation de la foi, vous laissera en fin finale.

En troisième lieu, il sera bon d'appliquer quelquefois cinquante ou soixante coups de discipline, ou trente, selon que vous serez disposée. C'est grand cas comme cette recette s'est trouvée bonne en une ame que je connois. C'est, sans doute, que le sentiment extérieur divertit le mal et affliction intérieure, et provoque la miséricorde de Dieu ; joint que le malin voyant que l'on bat sa partisane et confédérée, la chair, il craint et s'enfuit. Mais de ce troisième remède, il en faut user modérément, et selon le profit que vous en verrez réussir par l'expérience de quelques jours.

Au bout de tout cela, ces tentations ne sont que des afflictions comme les autres ; et faut s'accoiser sur le dire de la sainte Écriture : *Bienheureux est qui souffre la tentation; car, ayant été éprouvé, il recevra la couronne de gloire* (1). Sachez que j'ai vu peu de personnes avoir été avancées sans cette épreuve, et faut avoir patience. Notre Dieu, après les bourrasques, enverra le calme. Mais sur-tout servez-vous du premier et second remède.

Pour le quatrième point, je ne veux point changer les offres que vous fîtes la première fois que vous vous

(1) Beatus vir qui suffert tentationem; quoniam, cùm probatus fuerit, accipiet coronam vitæ. Jacq. c. 1, v, 12.

vouâtes, ni la place qui vous fut donnée (1), ni tout le reste.

Quant à vos prières quotidiennes, voici mon avis.

Le matin, faites la méditation avec la préparation, telle que je l'ai marquée en l'écrit que j'envoie à cette intention : ajoutez le *Pater noster*, l'*Ave Maria*, le *Credo*, le *Veni creator Spiritus*, l'*Ave maris stella*, l'*Angele Dei*, et une courte oraison pour les deux saints Jean et les deux saints François et d'Assise et de Paule, que vous trouverez dans le Bréviaire; ou peut-être les avez-vous déja dans le livret que vous pensez m'envoyer.

Saluez tous les saints avec cette oraison vocale :

Sainte Marie et tous les saints, veuillez intercéder pour nous vers notre Seigneur, afin que nous obtenions d'être aidés et sauvés par celui qui vit et régne ès siécles des siécles. Amen.

Sancta Maria, et omnes sancti, intercedite pro nobis ad Dominum, ut nos mereamur ab eo adjuvari et salvari, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen (2).

Ayant salué les saints qui sont au ciel, dites un *Pater noster* et l'*Ave* pour les fidéles trépassés, et un autre pour les fidéles vivants. Ainsi vous aurez visité toute l'Église, dont l'une des parties est au ciel,

(1) Il me renvoya, dit madame de Chantal, avec cette recommandation de ne penser qu'à demeurer dans ma condition, parceque j'avois souvent des desirs d'être religieuse. VIE DE MADAME DE CHANTAL, par *M. de Maupas du Tour*, Ire part., ch. XVII, page 64.

(2) Office de l'Église à prime.

l'autre en terre, l'autre sous terre, comme S. Paul et S. Jean témoignent. Cela vous tiendra une heure bien ronde.

Oyez tous les jours la messe, quand il se pourra, en la façon que j'ai décrite en l'écrit de la méditation.

Et soit à la messe, soit le long du jour, je desire que le chapelet se dise tous les jours, le plus affectueusement qu'il se peut.

Le long du jour, force oraisons jaculatoires, et particulièrement celles des heures, quant elles sonnent; c'est une dévotion utile.

Le soir, avant souper, j'approuve un petit de récollection, avec cinq *Pater noster* et *Ave Maria*, aux cinq plaies de notre Seigneur. Or la récollection se pourra faire avec une entrée de l'ame en l'une des cinq plaies de notre Seigneur pour cinq jours, le sixième dans les épines de sa couronne, et le septième dans son côté percé : car il faut commencer la semaine par là, et la finir de même; c'est-à-dire, les dimanches il faut revenir à ce cœur.

Le soir, environ une heure ou une heure et demie après souper, vous vous retirerez, et direz le *Pater noster*, l'*Ave*, le *Credo;* cela fait, le *Confiteor* jusqu'à *meâ culpâ;* puis l'examen de conscience, après lequel vous achèverez le *meâ culpâ*, et direz les litanies de Notre-Dame de l'église de Lorette, ou bien, par ordre, les sept litanies de notre Seigneur, Notre-Dame, des anges, et ainsi des autres, telles qu'elles sont en un livre fait exprès. Il est vrai qu'il est malaisé à les

trouver; et partant, ne les trouvant pas, celles de Notre-Dame suffiront; cela vous tiendra près d'une demi-heure.

Tous les jours une bonne demi-heure de lecture spirituelle : c'est bien assez pour tous les jours. Les fêtes vous y pourrez ajouter d'être à vêpres, et dire l'office de Notre-Dame. Mais si vous avez un grand goût aux prières que ci-devant vous avez faites, ne changez pas, je vous prie. Et s'il vous advient de laisser quelque chose que je vous ordonne, ne vous mettez point en scrupule; car voici la régle générale de notre obéissance écrite en grosses lettres :

IL FAUT TOUT FAIRE PAR AMOUR, ET RIEN PAR FORCE. IL FAUT PLUS AIMER L'OBÉISSANCE QUE CRAINDRE LA DÉSOBÉISSANCE.

Je vous laisse l'esprit de liberté, non pas celui qui forclôt l'obéissance, car c'est la liberté de la chair; mais celui qui forclôt la contrainte et le scrupule, ou empressement.

Si vous aimez bien fort l'obéissance et soumission, je veux que s'il vous vient occasion juste ou charitable de laisser vos exercices, ce soit une espéce d'obéissance, et que ce manquement soit supplée par l'amour.

Je desire que vous ayez une traduction françoise de toutes les prières que vous direz : non pas que je veuille que vous les disiez en françois, ains en latin, car elles vous rendront plus de dévotion; mais c'est que je veux que vous en ayez aucunement le

sens, même les litanies du nom de Jésus, de Notre-Dame et des autres. Mais faites tout ceci sans empressement, et avec esprit de douceur et d'amour.

Vos méditations seront sur la vie et mort de notre Seigneur.... J'approuve que vous employiez les Exercices de Taulère, les Méditations de S. Bonaventure, et celles de Capiglia; car c'est enfin toujours la vie de notre Seigneur que ses Évangiles. Mais il faut réduire le tout à la manière que je vous envoie dans cet écrit.

Les méditations des quatre fins de l'homme vous seront utiles, à la charge que vous les finissiez toujours par un acte de confiance en Dieu; ne vous représentant jamais ni la mort, ni l'enfer d'un côté, que la croix ne soit de l'autre, pour, après vous être excitée à la crainte par l'un, recourir à l'autre par confiance. L'heure de la méditation ne soit que de trois quarts au plus.

J'aime les cantiques spirituels, mais chantés avec affection.

Pour l'ânesse, j'approuve le jeûne du vendredi, et le souper sobre du samedi. J'approuve qu'on la mate le long de la semaine, non tant au retranchement des viandes (la sobriété étant gardée) comme au retranchement du choix d'icelles. J'approuve que néanmoins on la flatte quelquefois, en lui donnant à manger de l'avoine, que S. François lui donnoit pour la faire aller plus vite. C'est la discipline qui a une merveilleuse force, en piquant la chair, de réveiller l'esprit, seulement deux fois la semaine.

Vous ne devez pas relâcher de la fréquence de la communion, sinon que votre confesseur vous le commande. J'ai cette consolation particulière, les fêtes, de savoir que nous communions ensemble.

Pour le cinquième point, c'est la vérité que je chéris, d'une très particulière dilection, et notre Celse-Benigne, et tout le reste de vos enfants. Puisque Dieu vous a donné ce cœur de les desirer totalement au service de Dieu, il les faut nourrir à ce dessein, leur inspirant souévement des pensées conformes à cela. Ayez les Confessions de S. Augustin, et lisez soigneusement dès le huitième livre; vous y verrez Ste Monique, veuve, avec le soin de son Augustin, et plusieurs choses qui vous consoleront.

Quant à Celse-Benigne, il faut que ce soit avec des motifs généreux, et qu'on lui plante dans sa petite ame des prétentions au service de Dieu toutes nobles et vaillantes, et lui ravaler fort les appréhensions de la gloire purement mondaine; mais cela petit à petit. A mesure qu'il croîtra, nous penserons aux particularités requises, Dieu aidant.

Cependant prenez garde, non seulement pour lui, mais pour ses sœurs, qu'ils ne dorment que seuls, le plus qu'il se pourra, ou avec des personnes esquelles vous puissiez avoir autant de juste confiance comme en vous-même. Il n'est pas croyable combien cet avis est utile; l'expérience me le rend recommandable tous les jours.

Si Françoise veut, de son gré, être religieuse, bon : autrement je n'approuve pas qu'on prévienne

sa volonté par des résolutions, mais seulement, comme celle de toutes les autres, par des inspirations souéves.

Il nous faut, le plus qu'il est possible, agir dans les esprits, comme les anges font, par des mouvements gracieux et sans violence. Cependant j'approuve bien que vous en fassiez nourrir en la religion du Puits-d'Orbe, en laquelle j'espère que la dévotion va refleurir bientôt à bon escient; et je veux que vous coopériez à cette intention. Mais à toutes ôtez-leur la vanité de l'ame: elle naît presque avec le sexe.

Je sais que vous avez les Épîtres de S. Jérôme en françois : voyez celle qu'il écrit de Pacatula, et les autres, pour la nourriture des filles; elles vous récréeront. Il faut néanmoins user de modération. J'ai tout dit quand j'ai dit des inspirations souéves.

Je vois que vous devez deux mille écus : le plus que vous pourrez, hâtez-en le paiement, et gardez sur-tout de retenir rien de personne, tant qu'il vous sera possible.

Faites quelques petites aumônes, mais avec grande humilité. J'aime la visitation des malades, des vieux et des femmes principalement, et des jeunes, quand ils le sont bien fort. J'aime la visitation des pauvres, spécialement des femmes, avec grande humilité et débonnaireté.

Pour le sixième point, j'approuve que vous partagiez votre séjour auprès de M. votre père et de M. votre beau-père, et que vous vous exerciez à procurer le bien de leur ame à la façon des anges,

comme j'ai dit ; si le séjour de Dijon est un petit plus grand, il n'importe : c'est aussi votre premier devoir. Tâchez de vous rendre tous les jours plus agréable et humble à l'un et l'autre des pères, et procurez leur salut en esprit de douceur. Sans doute que l'hiver vous sera plus propre à Dijon.

J'écris à M. votre père ; et parcequ'il m'avoit commandé de lui écrire quelque chose pour le salut de son ame, je l'ai fait avec beaucoup de simplicité, peut-être trop.

Mon avis gît en deux points : l'un, qu'il fasse une générale revue de toute sa vie pour faire une pénitence générale, c'est une chose sans laquelle nul homme d'honneur ne doit pas mourir ; l'autre, qu'il s'essaie petit à petit de se déprendre des affections du monde, et lui en dis les moyens.

Je lui propose cela, à mon avis, assez clairement et doucement ; et avec ce terme, qu'il faut non pas du tout rompre les liens d'alliance qu'on a aux affaires du monde, mais les découdre et dénouer. Il vous montrera la lettre, je n'en doute point. Aidez-le à l'entendre et à la pratiquer.

Vous lui devez une grande charité à l'acheminer à une fin heureuse, et nul respect ne vous doit empêcher de vous y employer avec une humble ardeur ; car c'est le premier prochain que Dieu vous oblige d'aimer ; et la première partie que vous devez aimer en lui, c'est son ame, et en son ame la conscience, et en la conscience la pureté, et en la pureté l'appréhension du salut éternel.

J'en dis de même au beau-père.

Peut-être que M. votre père, ne me connoissant pas, trouvera ma liberté mauvaise; mais faites-moi connoître à lui, et je m'assure qu'il m'aimera pour cette liberté plus que pour autre chose.

J'écris à M. de Bourges une lettre de cinq feuilles (1), où je lui marque la façon de prêcher, et avec cela je m'épanche à lui dire mon avis de plusieurs parties de la vie d'un archevêque. Or, pour celui-là, je ne doute point qu'il ne l'ait agréable. Enfin, que voulez-vous plus? père, frère, oncle, enfants, tout cela m'est infiniment à cœur.

Pour le septième point, de l'esprit de liberté, je vous dirai ce que c'est.

[(2) Tout homme de bien est libre des actions de péché mortel, et n'y attache nullement son affection. Voilà une liberté nécessaire à salut. Je ne parle pas de celle-là : la liberté de laquelle je parle, c'est la liberté des enfants bien-aimés. Et qu'est-ce? c'est un désengagement du cœur chrétien de toutes choses, pour suivre la volonté de Dieu reconnue. Vous entendrez aisément ce que je veux dire, si Dieu me donne la grace de vous proposer les marques, signes, effets et occasions de cette liberté.

Nous demandons à Dieu, avant toutes choses, que

(1) Lettre à M. André Frémiot, archevêque de Bourges, frère de madame de Chantal, ci-devant page 253.

(2) Ce qui est entre crochets [ ] a été aussi envoyé à madame l'abbesse du Puits-d'Orbe, et doit être lu après l'article de la tristesse, ci-devant, lettre 65.

son nom soit sanctifié (1), que son royaume advienne, sa volonté soit faite en la terre comme au ciel.

Tout cela n'est autre chose, sinon l'esprit de liberté; car pourvu que le nom de Dieu soit sanctifié, que sa majesté régne en vous, que sa volonté soit faite, l'esprit ne se soucie d'autre chose.

Première marque : le cœur qui a cette liberté n'est point attaché aux consolations, mais reçoit les afflictions avec toute la douceur que la chair peut le permettre. Je ne dis pas qu'il n'aime et qu'il ne desire les consolations, mais je dis qu'il n'engage pas son cœur en icelles.

Seconde marque : il n'engage nullement son affection aux exercices spirituels; de façon que si, par maladie ou autre accident, il en est empêché, il n'en conçoit nul regret. Je ne dis pas aussi qu'il ne les aime, mais je dis qu'il ne s'y attache pas.

Il ne perd guère sa joie, parceque nulle privation ne rend triste celui qui n'avoit son cœur attaché nulle part. Je ne dis pas qu'il ne la perde, mais c'est pour peu.

Les effets de cette liberté sont une grande suavité d'esprit, une grande douceur et condescendance à tout ce qui n'est pas péché, ou danger de péché; c'est cette humeur doucement pliable aux actions de toute vertu et charité.

Exemple : une ame qui s'est attachée à l'exercice de la méditation, interrompez-la, vous la verrez sortir avec du chagrin, empressée et étonnée. Une ame

(1) Oraison dominicale. MATTH. c. VI, v. 9 et 10.

qui a la vraie liberté sortira avec un visage égal (1) et un cœur gracieux à l'endroit de l'importun qui l'aura incommodée. Car ce lui est tout un, ou de servir Dieu en méditant, ou de le servir en supportant le prochain : l'un et l'autre est la volonté de Dieu; mais le support du prochain est nécessaire en ce temps-là.

Les occasions de cette liberté sont toutes les choses qui arrivent contre notre inclination; car quiconque n'est pas engagé en ses inclinations ne s'impatiente pas quand elles sont diverties.

Cette liberté a deux vices contraires, l'instabilité et la contrainte, ou la dissolution et la servitude.

L'instabilité d'esprit, ou dissolution, est un certain excès de liberté, par lequel on veut changer d'exercice, d'état de vie, sans raison, ni connoissance que ce soit la volonté de Dieu. A la moindre occasion on change d'exercice, de dessein, de régle; pour toute petite occurrence, on laisse sa régle et sa louable coutume; et par là le cœur se dissipe et se perd, et est comme un verger ouvert de tous côtés, duquel les fruits ne sont pas pour les maîtres, mais pour tous passans.

La contrainte, ou servitude, est un certain manquement de liberté, par lequel l'esprit est accablé ou d'ennui ou de colère, quand il ne peut faire ce qu'il a desseigné, encore qu'il puisse faire quelque chose de meilleur.

Exemple : je desseigne de faire la méditation tous

(1) Gai, selon un autre exemplaire.

les jours au matin ; si j'ai l'esprit d'instabilité ou dissolution, à la moindre occasion du monde je différerai au soir, pour un chien qui ne m'aura laissé dormir, pour une lettre qu'il faudra écrire, bien que rien ne presse. Au contraire, si j'ai l'esprit de contrainte ou servitude, je ne laisserai pas ma méditation, ores qu'un malade ait grand besoin de mon assistance à cette heure-là, ores que j'aie une dépêche de grande importance, et qui ne puisse être bien différée ; et ainsi des autres sujets.

Il me reste à vous dire deux ou trois exemples de cette liberté, qui vous feront mieux connoître ce que je ne sais pas dire. Mais premièrement il faut que je vous dise qu'il faut observer deux régles pour ne point chopper en cet endroit.

C'est qu'une personne ne doit jamais laisser ses exercices et les communes régles des vertus, sinon qu'il voie la volonté de Dieu de l'autre côté. Or la volonté de Dieu se manifeste en deux façons, par la nécessité et par la charité. Je veux prêcher ce carême en un petit lieu de mon diocèse ; si cependant je deviens malade ou que je me rompe la jambe, je n'ai que faire de regretter et m'inquiéter de ne point prêcher ; car c'est chose certaine que la volonté de Dieu est que je le serve en souffrant, et non pas en prêchant. Que si je ne suis pas malade, mais qu'il se présente une occasion d'aller en un autre lieu, où si je ne vais, ils se feront huguenots, voilà la volonté de Dieu assez déclarée pour faire doucement contourner mon dessein.

La seconde régle est que, lorsqu'il faut user de liberté par charité, il faut que ce soit sans scandale et sans injustice. Par exemple, je sais que je serois plus utile quelque part bien loin de mon diocèse : je ne dois pas user de liberté en cela; car je scandaliserois et ferois injustice, parceque je suis obligé ici. Ainsi c'est une fausse liberté aux femmes mariées de s'éloigner de leurs maris sans légitime raison, sous prétexte de dévotion et de charité : de manière que cette liberté ne préjudicie jamais aux vocations; au contraire, elle fait qu'un chacun se plaît en la sienne, puisque chacun doit savoir que c'est la volonté de Dieu qu'on y demeure.

Maintenant je veux que vous considériez le cardinal Borromée (1), qu'on va canoniser dans peu de jours. C'étoit l'esprit le plus exact, roide et austère qu'il est possible d'imaginer; il ne buvoit que de l'eau, et ne mangeoit que du pain; si exact, que, depuis qu'il fut archevêque, en vingt-quatre ans il n'entra que deux fois en la maison de ses frères étant malades, et deux fois dans son jardin; et néanmoins cet esprit si rigoureux mangeant souvent avec les Suisses ses voisins, pour les gagner à mieux faire, il ne faisoit nulle difficulté de faire des carroux ou brindes (2) avec eux à chaque repas, outre ce qu'il avoit bu outre sa soif. Voilà un trait de sainte liberté en l'homme le plus rigoureux de cet âge. Un esprit

(1) S. Charles Borromée, archevêque de Milan.

(2) *Carroux* et *brindes* sont des mots allemands. Faire carroux, c'est se divertir en buvant et vidant son verre; faire une brinde, c'est

dissolu eût fait trop; un esprit contraint eût pensé pécher mortellement; un esprit de liberté eût fait cela par charité.

Spiridion (1), un ancien évêque, ayant reçu un pélerin presque mort de faim en temps de carême, et en un lieu où il n'y avoit autre chose que de la chair salée, il fit cuire cette chair et la présenta au pélerin. Le pélerin n'en vouloit pas manger, nonobstant sa nécessité. Spiridion n'en avoit nulle nécessité, qui en mangea le premier par charité, afin d'ôter, par son exemple, le scrupule du pélerin. Voilà une charitable liberté d'un saint homme.

Le père Ignace de Loyola (2), qu'on va canoniser le mercredi saint, mangea de la chair, sur la simple ordonnance du médecin, qui le jugeoit expédient pour un petit mal qu'il avoit. Un esprit de contrainte se fût fait prier trois jours.

Mais je vous veux présenter un soleil auprès de tout cela, un vrai esprit franc et libre de tout engagement, et qui ne tient qu'à la volonté de Dieu. J'ai pensé souvent quelle étoit la plus grande mortification de tous les saints de la vie desquels j'ai eu connoissance; et, après plusieurs considérations, j'ai trouvé celle-ci. S. Jean-Baptiste alla au désert à l'âge

porter une santé à quelqu'un, ce qui est fort en usage en Suisse et en Allemagne.

(1) Spiridion, évêque de Trémithonte en l'île de Chypre, illustre par ses miracles, se trouva au concile général de Nicée, et confondit un philosophe très captieux par la seule exposition de la foi chrétienne. (*Sozomène*, *Socrate*.)

(2) S. Ignace, fondateur de la compagnie de Jésus.

de cinq ans, et savoit que notre Sauveur, et le sien, étoit né tout proche de lui, c'est-à-dire une journée, ou deux, ou trois, comme cela. Dieu sait si le cœur de S. Jean, touché de l'amour de son Sauveur dès le ventre de sa mère, eût desiré de jouir de sa sainte présence. Il passe néanmoins vingt-cinq ans là au désert, sans venir une seule fois pour voir notre Sauveur, et sur-tout s'arrête à catéchiser, sans venir à notre Seigneur, et attend qu'il vienne à lui: après cela, l'ayant baptisé, il ne le suit pas, mais demeure à faire son office. O Dieu! quelle mortification d'esprit! Être si près de son Sauveur, et ne le voir point! l'avoir si proche, et n'en jouir point! Et qu'est-ce que cela, sinon avoir son esprit désengagé de tout, et de Dieu même, pour faire la volonté de Dieu et le servir? Laisser Dieu pour Dieu, et n'aimer pas Dieu pour l'aimer tant mieux et plus purement! Cet exemple étouffe mon esprit de sa grandeur.

J'ai oublié à dire que non seulement la volonté de Dieu se connoît par la nécessité et charité, mais par l'obédience; de façon que celui qui reçoit un commandement doit croire que c'est la volonté de Dieu. N'est-ce pas trop? mais mon esprit court plus vite que je ne veux, porté de l'ardeur de vous servir (1).]

Pour le huitième point, ressouvenez-vous du jour du bienheureux roi S. Louis (2), jour auquel vous ôtâtes de rechef, ou de nouveau, la couronne de

(1) Ici finit ce qui est écrit à l'abbesse du Puits-d'Orbe.

(2) Ce fut le jour de Saint-Louis, dans un voyage que fit madame

votre royaume à votre propre esprit, pour la mettre aux pieds du roi Jésus; jour auquel vous renouvelâtes votre jeunesse comme l'aigle, vous plongeant dans la mer de pénitence; jour fourrier du jour éternel pour votre ame. Ressouvenez-vous que sur les grandes résolutions que vous déclarâtes de vouloir être toute à Dieu, de corps, de cœur et d'esprit, je dis *Amen* de la part de l'Église notre mère; et à même temps la Ste Vierge avec tous les saints et bienheureux firent retentir au ciel leur grand *Amen* et *Alleluia*. Ressouvenez-vous de faire état que tout le passé n'est rien, et que tous les jours il vous faut dire avec David : *Tout maintenant je commence* à bien aimer mon Dieu (1). Faites beaucoup pour Dieu, et ne faites rien sans amour. Appliquez tout à cet amour; mangez et buvez pour cela.

Ayez dévotion à S. Louis, et admirez en lui cette grande constance. Il fut roi à douze ans, eut neuf enfants, fit perpétuellement la guerre, ou contre les rebelles, ou contre les ennemis de la foi; vécut passé quarante ans roi; et au bout de là, après sa mort, son confesseur, saint homme, jura que l'ayant confessé toute sa vie, il ne l'avoit trouvé être tombé en péché mortel. Il fit deux voyages outre mer : en tous deux il fit perte de son armée, et au dernier il mourut de

de Chantal à Saint-Claude, qu'elle commença de se soumettre à la direction du saint évêque de Genève, qu'elle fit une confession générale et un vœu de chasteté perpétuelle et d'obéissance entre ses mains.

(1) Dixi : Nunc cœpi. Ps. LXXVI, v. 11.

peste, après avoir longuement visité, secouru, servi, pansé et guéri les pestiférés de son armée, et meurt gai, constant, avec un verset de David (1) dans la bouche. Je vous donne ce saint pour votre spécial patron pour toute cette année : vous l'aurez devant les yeux avec les autres susnommés. L'année qui vient, s'il plaît à Dieu, je vous en donnerai un autre, après que vous aurez bien profité en l'école de celui-ci.

Pour le neuvième point, croyez de moi deux choses: l'une, que Dieu veut que vous vous serviez de moi, et n'en doutez point; l'autre, qu'en ce qui sera pour votre salut, Dieu m'assistera de la lumière qui me sera nécessaire pour vous servir; et quant à la volonté, il me l'a déja donnée si grande qu'elle ne peut l'être davantage. J'ai reçu le billet de vos vœux, que je garde et regarde soigneusement, comme un juste instrument de notre alliance toute fondée en Dieu, et laquelle durera à l'éternité, moyennant la miséricorde de celui qui en est l'auteur.

Monseigneur l'évêque de Saluces (2), l'un de mes

(1) Introibo in domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum, et confitebor nomini tuo.

J'entrerai dans votre maison, Seigneur; *je vous adorerai*, mon Dieu, *dans votre saint temple, et je confesserai votre nom*. Ps. v, v. 8.

(2) Cet évêque de Saluces est le père Juvénal Ancina, auparavant prêtre de l'Oratoire, avec lequel S. François avoit lié une amitié étroite dans le voyage qu'il fit à Rome pour les affaires du Chablais. Il en parle souvent dans ses lettres comme d'un prélat éminent en science et en vertu, zélé, charitable, qui vivoit avec son peuple comme un père avec ses enfants, et qui en étoit singulièrement

plus intimes amis et des plus grands serviteurs de Dieu et de l'Église qui fût au monde, est décédé depuis peu, avec un regret incroyable de son peuple, qui n'avoit joui de ses travaux qu'un an et demi; car nous avions été faits évêques ensemble, et tout d'un jour. Je vous demande trois chapelets pour son repos, assuré que je suis que s'il m'eût survécu, il m'eût procuré une charité pareille vers tous ceux où il eût eu du crédit.

Vous m'écrivez, en un endroit de votre lettre, en façon qu'il semble que vous teniez pour résolu que nous nous reverrons un jour. Dieu le veuille, ma très chère sœur! mais pour mon regard, je ne vois rien devant mes yeux qui me puisse faire espérer d'avoir liberté d'aller de delà: je vous en dis la raison en confiance, étant à Saint-Claude.

Je suis ici lié pieds et mains; et pour vous, ma bonne sœur, l'incommodité du voyage passé ne vous étonne-t-elle point? Mais nous verrons, entre ci et Pâques, ce que Dieu voudra de nous: sa sainte volonté soit toujours la nôtre.

Je vous prie de bénir Dieu avec moi des effets du voyage de Saint-Claude: je ne vous les puis dire, mais ils sont grands; et à votre premier loisir, écrivez-moi l'histoire (1) de votre porte de Saint-Claude,

aimé. La conformité de génie et de mœurs les unit ensemble, et cette union dura autant que leur vie.

(1) Cette histoire est ainsi rapportée dans la Vie de madame de Chantal:

« Le matin, notre pieuse veuve étant au lit un peu assoupie, elle

et croyez que ce n'est point par curiosité que je vous la demande.

Si je me veux croire, je ne finirai point cette lettre, écrite sans autre soin que de vous répondre. Je la veux pourtant finir, vous demandant une grande assistance de vos prières, et que j'en suis nécessiteux. Je ne prie jamais sans vous avoir pour une partie du sujet de mes supplications; je ne salue jamais les anges que je ne salue le vôtre: rendez-moi la pareille, et Celse-Benigne aussi, pour lequel je prie toujours, et pour toute votre compagnie. Croyez bien que je ne les oublie point, ni feu M. leur père (1), votre mari, en la sainte messe. Dieu soit en votre cœur, votre esprit et votre ame, ma très chère sœur; et je suis, en ses entrailles, votre, etc.

« se vit dans un chariot avec une troupe de gens qui alloient en « voyage; et lui sembloit que le chariot passoit devant une église où « elle voyoit quantité de personnes qui louoient Dieu avec joie et « grande modestie. Je voulus, dit-elle, m'élancer pour m'aller join- « dre à cette bénite troupe, et entrer par la grande porte de l'église; « mais je fus repoussée, et entendis distinctement une voix qui me « dit: « Il faut passer outre et aller plus loin; tu n'entreras jamais « au sacré repos des enfants de Dieu que par la porte de Saint- « Claude. »

(1) M. le baron de Chantal.

69e LETTRE (liv. I, let. 5).

LE MÊME, A SA SAINTETÉ LE PAPE CLÉMENT VIII.

Annecy, le 27 octobre 1604.

Contendit à summo pontifice, ut ratam habeat Fulliensium suffectionem in monasterium Sanctæ-Mariæ-de-abundantiâ, aliis monachis indè exturbatis.

Beatissime pater,

Bonis religiosis melius nihil esse, malis nihil pejus, et veteres dixerunt, et hâc ætate ità compertum est, ut de illis cum Jeremiâ dici meritò possit, « si « ficus sint bonæ, bonas valdè esse; si malæ, ma- « las valdè. »

Nulla verò orbis catholici diœcesis malarum istarum ficuum nocumentis adeò patet, quàm ista Gebennensis, quâ nulla magis bonarum ficuum proventu recreanda foret.

Hìc enim, pater beatissime, in ipsâ certaminis acie constituti, inimicorum vires cominùs experimur, quorum ingenium est, ex moribus nostrorum depravatis, Ecclesiæ illibatam doctrinam carpere, ac infirmas populi mentes dejicere.

Quo nomine eò magis dolendum est, inter multa monasteria variorum ordinum, quæ in hâc diœcesi sunt ædificata, vix unum reperiri posse, in quo religiosa disciplina labefactata, imò potiùs conculcata penitùs non fuerit, ut nequidem vestigium veteris

illius flammæ appareat; adeò *obscuratum est aurum, et mutatus est color ejus optimus* (1).

Cui quidem malo, nullo præsentiore remedio, medecinam fieri posse existimant periti rerum æstimatores, quàm si ex reformatis et recenti Spiritûs sancti igne accensis et inflammatis congregationibus viri religiosi adducantur, et in locum eorum, (ut modestissimè dicam) qui terram hactenùs perperàm occupaverunt, sufficiantur.

Hoc consilio adductus est Vespasianus Agacia, ut monasterium Sanctæ-Mariæ-de-abundantiâ, cujus ille abbas commendatarius extitit, religiosis sancti Bernardi Fulliensibus, quorum bonus odor multis jam in locis manavit, si quâ fieri posset operâ, attribueret et committeret, amotis indè sex monachis, omnibus propemodùm senio ac disciplinæ religiosæ crassissimâ ignorantiâ non laborantibus modò, sed penè confectis.

Res sanè bona, et omni acceptione digna, ut pro spinis flores in hortum Ecclesiæ inferantur.

Id autem ut succederet, omnia cum generali Fulliensis illius congregationis parata ac deliberata sunt, quæ in eam rem necessaria videbantur: ità ut id præter unum, sed illud quidem maximum ac præcipuum, desiderari posse videatur; sedis nimirùm apostolicæ beneplacitum, quo omnia hæc et fiant, et facta constent ac firmentur.

Cùm autem hujus rei utilitas in hanc ovilis Dominici partem, cujus curam apostolica vestra pro-

(1) Thren. c. iv, v. 1.

videntia mihi demandavit, primùm derivanda sit, non debui committere, quin ego quoque, humillimis ad pedum oscula precibus, à beatitudine vestrâ efflagitem, ut suam paternam et apostolicam gratiam huic negotio liberaliter impertiri dignetur. Christus Dominus sanctitatem vestram quàm diutissimè nobis conservet incolumem! Beatitudinis vestræ, etc.

Il prie le pape de ratifier l'établissement des pères Feuillants au monastère de Notre-Dame-d'abondance, à la place des moines qu'on en avoit chassés.

Très saint Père,

Les anciens ont dit, et nous en faisons l'expérience, qu'il n'est rien de meilleur que les bons religieux, et rien de pis que les mauvais; de façon qu'on peut justement leur appliquer ce que Jérémie dit des figues que Dieu lui avoit montrées dans une vision mystérieuse: « Si les figues sont bonnes, elles « sont très bonnes; mais si elles sont mauvaises, elles « sont très mauvaises. »

Or il n'y a point de contrée en la chrétienté plus exposée aux effets pernicieux de ces mauvaises figues que le diocèse Genève, qui cependant auroit, plus que tout autre, tant de besoin de n'en avoir que de bonnes.

Car c'est ici, très saint père, que, placés au front de l'armée, nous sommes plus exposés aux assauts des ennemis, dont le génie est de rejeter sur la saine doctrine de l'Église les égarements des ca-

tholiques et la dépravation de leurs mœurs, et d'en profiter pour séduire les esprits foibles.

Assurément il est bien douloureux qu'entre tant de monastères de divers ordres, établis dans ce diocèse, à peine il s'en trouve un seul où la discipline religieuse ne soit non seulement ébranlée et endommagée, mais même tout-à-fait détruite et foulée aux pieds; en sorte qu'il ne paroît plus aucun vestige de cette ancienne flamme et de ce feu tout céleste : tant il est vrai que *l'or s'est obscurci, et que sa belle couleur est passée.*

Les personnes les plus sensées ne trouvent point de meilleur remède à ce mal que de tirer, des congrégations nouvellement réformées, et animées de l'esprit de Dieu, de saints religieux, pour les mettre en la place de ceux qui, pour ne rien dire de plus, ont occupé la terre en vain.

C'est pour cette raison que l'abbé commendataire du monastère de Notre-Dame-d'abondance, nommé Vespasien Agacia, a résolu de donner cette maison aux religieux Feuillants, qui suivent la régle de S. Bernard, dont la bonne odeur s'est répandue dans beaucoup d'endroits, et d'en bannir six vieux moines scandaleux, qui vivent dans la plus grossière ignorance de la vie religieuse.

C'est sans doute une très bonne chose, et qui mérite d'être prise à cœur, qu'on plante des fleurs dans le jardin de l'Église, et qu'on en arrache les épines.

Or, afin de réussir plus sûrement dans son projet, l'abbé en a déja traité avec le général des Feuillants,

et a fait avec lui les arrangements nécessaires; et il ne reste plus, pour y mettre la dernière main, et rendre l'établissement solide à perpétuité, que l'approbation du saint-siége.

Comme l'utilité de cette bonne œuvre se fera ressentir à cette partie du troupeau de Jésus-Christ que votre sollicitude apostolique m'a confiée, je n'ai pas dû manquer de me jeter aux pieds de votre sainteté, pour la supplier qu'elle daigne favoriser cette entreprise. Que notre Seigneur Jésus-Christ vous conserve pour nous de longues années en parfaite santé! J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, très saint père, de votre sainteté, etc.

70e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE.

De la clôture des religieuses; règles sur la conduite d'une abbesse vis-à-vis de la mère prieure.

6 novembre 1604.

J'ai eu du contentement à savoir de vos nouvelles, après tant de temps que j'avois demeuré sans en recevoir, ma très chère fille, par vous-même; car que me peuvent dire de certain de vous ni de vos affaires tous les autres?

Mais, ma très chère fille, tous les remèdes humains se sont trouvés inutiles pour la guérison de cette pauvre jambe, qui vous donne une peine qu'il faut sagement convertir en pénitence perpétuelle. A la vérité, j'ai toujours eu cette cogitation, que

toutes ces applications réussiroient très mal, et que c'étoit un coup que la Providence céleste vous avoit donné, afin de vous donner sujet de patience et de mortification. O quels trésors pouvez-vous assembler par ce moyen! Il le faut faire dorénavant, et vivre comme une véritable rose entre les épines (1).

Mais on m'a écrit que vous étiez au Puits-d'Orbe avec de vos filles, et que le reste étoit demeuré à Châtillon : cela est vrai; car je l'eusse deviné. Mais c'a été pour peu, ce me dites-vous, et pour un bon et légitime sujet: je le crois; mais croyez-moi aussi, ma chère fille, que comme les filles qui ont quitté le monde devroient ne le jamais vouloir voir, aussi le monde, qui a quitté les filles, ne les voudroit jamais voir; et pour peu qu'il les voie, il s'en fâche et murmure. C'est la vérité aussi, que l'on perd toujours quelque chose aux sorties, qui peuvent, voire même avec quelque perte temporelle, être évitées. Pour cela, si vous écoutez mes avis, vous sortirez le moins qu'il vous sera possible, et même pour ouïr les sermons, puisque vous avez bien le crédit d'avoir quelquefois le prédicateur dans votre oratoire, qui dira des choses toutes propres pour votre assemblée. Certes il faut avoir quelque égard à la voix commune, et faut beaucoup faire de choses pour éviter les bruits des enfants du monde. *Certes, si je savois*, disoit ce grand spectacle de religion et de dévotion, saint Paul; *si je savois qu'en mangeant de la chair,*

(1) Le saint fait ici allusion au nom de l'abbesse, qui étoit Rose Bourgeois.

je donnasse du scandale au prochain, je n'en mangerois jamais (1). Contentez en cela messieurs vos parents, et je crois qu'après vous pourrez confidemment leur demander du secours pour vous bien loger; car il me semble que je les vois qui disent: Pourquoi loger à commodité des filles qui sortent, et vont parmi le monde? Et le déplaisir qu'ils ont de ces sorties fait qu'ils en exagèrent la quantité et qualité.

C'est l'ancienne coutume du monde, de trouver qu'il leur est loisible de parler des ecclésiastiques à toutes mains; et il croit que pourvu qu'il ait quelque chose à dire sur eux, il n'y aura plus rien à dire sur ses partisans.

Or sus n'y auroit-il pas moyen que vous sussiez trouver le biais par lequel il faut prendre et garder le cœur de madame la prieure notre sœur; car, encore que, selon le monde, c'est aux inférieurs à rechercher la bienveillance des supérieurs, si est-ce que, selon Dieu et les apôtres, c'est aux supérieurs à rechercher les inférieurs et à les gagner. Car ainsi fait notre Rédempteur; ainsi ont fait les apôtres; ainsi ont fait, font et feront à jamais tous les prélats zélés en l'amour de leur maître.

Je confesse que je n'admire nullement que vos proches se scandalisent de voir la froideur de l'amitié qui est entre deux sœurs naturelles, deux sœurs spirituelles, deux sœurs religieuses. Il faut remédier à

(1) Si esca scandalizat fratrem meum, non manducabo carnem in æternum, ne fratrem meum scandalizem. I. Cor. c. viii, v. 13.

cela, ma très chère fille, et ne permettez pas que cette tentation dure. Il se peut faire qu'elle ait le tort; mais du moins avez-vous celui-là, de ne la pas ramener à votre amour par le témoignage continuel et inaccessible de celui que vous lui devez selon Dieu et le monde.

Vous voyez de quelle liberté j'use à vous dire mes sentiments, ma chère fille, que je desire être toute victorieuse de la victoire que l'apôtre annonce : *Ne soyez point vaincus par le mal, mais vainquez le mal par le bien* (1). Si je vous parlois autrement, je vous trahirois; et je ne puis ni ne veux vous aimer que tout-à-fait paternellement, ma très chère fille, que je prie notre Seigneur de vouloir combler de ses graces et consolations. Je salue très humblement toute votre chère compagnie. Votre, etc.

71e LETTRE (liv. V, let. 1).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Avis sur les tentations qu'exercent sur nous les sécheresses et l'impuissance de volonté relativement au service de Dieu; moyen de les repousser et de nous en garantir.

Jour de la présentation de Notre-Dame, 21 novembre 1604.

Madame ma très chère sœur,

Notre glorieuse et très sainte maîtresse et reine, la vierge Marie, de laquelle nous célébrons aujourd'hui la présentation, veuille présenter nos cœurs à son fils, et nous donner le sien !

(1) Noli vinci à malo, sed vince in bono malum. ROM. c. XII, v. 21.

Votre messager m'est arrivé au plus fort et malaisé endroit que je puisse presque rencontrer en la navigation que je fais sur la mer tempêtueuse de ce diocèse. Ce n'est pas croyable combien vos lettres m'ont apporté de consolation. Je suis seulement en peine si je pourrai tirer de la presse de mes affaires le loisir qu'il faut pour vous répondre sitôt comme je desire, et si bien comme vous attendez. Je dirai ce que je pourrai tumultuairement; et, s'il me reste quelque chose après cela, je vous l'écrirai dans bien peu de temps par homme de connoissance, qui va à Dijon et revient.

Je vous remercie de la peine que vous avez prise à me déduire l'histoire de votre porte de Saint-Claude, et prie ce béni saint, témoin de la sincérité et intégrité de cœur avec laquelle je vous chéris en notre Seigneur et commun maître, qu'il impètre de sa sainte bonté l'assistance du Saint-Esprit, qui nous est nécessaire pour bien entrer au repos du tabernacle de l'Église.

Je viens à votre croix, et ne sais si Dieu m'aura bien ouvert les yeux pour la voir en ses quatre bouts. Je le souhaite infiniment, et l'en supplie, afin que je vous puisse dire quelque chose bien à propos. C'est une certaine impuissance, ce me dites-vous, des facultés ou parties de votre entendement, qui l'empêche de prendre le contentement de la considération du bien; et ce qui vous fâche le plus, c'est que, voulant lors prendre résolution, vous ne sentez point la solidité accoutumée, ains vous rencontrez une

certaine barrière qui vous arrête tout court, et de là viennent les tourments des tentations de la foi. C'est bien dit, ma chère fille, vous vous exprimez bien; je ne sais si je vous entends bien.

Vous ajoutez que néanmoins la volonté, par la grace de Dieu, ne veut que la simplicité et fermeté en l'Église, et que vous mourriez volontiers pour la foi d'icelle. Oh! Dieu soit béni, ma chère fille! *L'infirmité n'est pas à la mort, mais afin que Dieu soit glorifié en icelle* (1). *Vous avez deux peuples au ventre* de votre esprit, comme il fut dit à Rebecca: *l'un combat contre l'autre; mais enfin le plus jeune surmontera l'aîné* (2). L'amour propre ne meurt jamais que quand nous mourons; il a mille moyens de se retrancher dans notre ame, on ne l'en sauroit déloger: c'est l'aîné de notre ame; car il est naturel, ou au moins co-naturel: il a une légion de carabins avec lui, de mouvements, d'actions, de passions; il est adroit, et sait mille tours de souplesse. De l'autre côté, vous avez l'amour de Dieu, qui est conçu après, et est puîné: il a aussi ses mouvements, inclinations, passions, actions. Ces deux enfants en un

(1) Infirmitas hæc non est ad mortem, sed pro gloriâ Dei. JOAN. c. XI, v. 4.

(2) Dominus dedit conceptum Rebeccæ; sed collidebantur in utero ejus parvuli; quæ ait: Si sic futurum erat, quid necesse fuit concipere? GENES. c. XXV, v. 21 et 22.

Perrexitque Isaac ut consuleret Dominum. Qui respondens ait: Duæ gentes sunt in utero tuo, et duo populi ex ventre tuo dividentur, populusque populum superabit, et major serviet minori. *Ibid.* v. 22 et 23.

même ventre s'entre-battent comme Ésaü et Jacob; c'est pourquoi Rebecca s'écria: *N'étoit-il pas mieux de mourir que de concevoir avec tant de douleurs?* De ces convulsions s'ensuit un certain dégoûtement, qui fait que vous ne savourez pas les meilleures viandes. Mais que vous importe-t-il de savourer, ou de ne savourer pas, puisque vous ne laissez pas de bien manger?

S'il me falloit perdre l'un des sentiments, je choisirois que ce fût le goût, comme moins nécessaire, voire même que l'odorat, ce me semble. Croyez-moi, ce n'est que le goût qui vous manque, ce n'est pas la vue: vous voyez, mais sans contentement; vous mâchez le pain, comme si c'étoient des étoupes, sans goût ni saveur. Il vous semble que vos résolutions sont sans force, parcequ'elles ne sont pas gaies ni joyeuses; mais vous vous trompez, car l'apôtre S. Paul bien souvent n'en avoit que de cette sorte-là. Mais je m'arrête trop.

Vous ne vous sentez pas ferme, constante, ni bien résolue. Il y a quelque chose en moi, ce dites-vous, qui n'a jamais été satisfait; mais je ne saurois dire ce que c'est. Je le voudrois bien savoir, ma chère fille, pour vous le dire; mais j'espère qu'un jour, vous oyant à loisir, je l'apprendrai. Cependant seroit-ce point peut-être une multitude de desirs, qui fait des obstructions en votre esprit? J'ai été malade de cette maladie. L'oiseau attaché sur la perche se connoît attaché et sent les secousses de sa détention et de son engagement seulement quand il veut vo-

ler ; et tout de même, avant qu'il ait ses ailes, il ne connoît son impuissance que par l'essai du vol.

Pour un remède donc, ma chère fille, puisque vous n'avez pas encore vos ailes pour voler, et que votre propre impuissance met une barrière à vos efforts, ne vous débattez point, ne vous empressez point pour voler : ayez patience que vous ayez des ailes pour voler, comme les colombes. Je crains infiniment que vous n'ayez un petit trop d'ardeur à la proie, que vous ne vous empressiez et multipliiez les desirs un petit trop dru. Vous voyez la beauté des clartés, la douceur des résolutions : il vous semble que presque vous les tenez, et le voisinage du bien vous en suscite un appétit de même ; et cet appétit vous empresse et vous fait élancer, mais pour néant ; car le maître vous tient attachée sur la perche : ou bien vous n'avez pas encore vos ailes, et cependant vous maigrissez par ce continuel mouvement du cœur, et allanguissez continuellement vos forces. Il faut faire des essais, mais modérés, mais sans se débattre, mais sans s'échauffer.

Examinez bien votre procédure en cet endroit : peut-être verrez-vous que vous bandez trop votre esprit au desir de ce souverain goût qu'apporte à l'ame le ressentiment de la fermeté, constance, et résolution. Vous avez la fermeté ; car qu'est autre chose fermeté, que de vouloir plutôt mourir qu'offenser ou quitter la foi? Mais vous n'en avez pas le sentiment ; car si vous l'aviez, vous en auriez mille joies. Or sus arrêtez-vous, ne vous empressez point ; vous

verrez que vous vous en trouverez mieux, et vos ailes s'en fortifieront plus aisément.

Cet empressement donc est un défaut en vous, et c'est je ne sais quoi qui n'est pas satisfait; car c'est un défaut de résignation. Vous vous résignez bien, mais c'est avec un *mais;* car vous voudriez bien avoir ceci et cela, et vous débattez pour l'avoir. Un simple desir n'est pas contraire à la résignation; mais un pantellement de cœur, un débattement d'ailes, une agitation de volonté, une multiplication d'élancements, cela indubitablement est faute de résignation. Courage, ma chère sœur; puisque notre volonté est à Dieu, sans doute nous sommes à lui. Vous avez tout ce qu'il faut, mais vous n'en avez nul sentiment: il n'y a pas grande perte en cela.

Savez-vous ce qu'il faut faire? il faut prendre en gré de ne point voler, puisque vous n'avez pas encore vos ailes. Vous me faites ressouvenir de Moïse. Ce saint homme, arrivé sur le mont de Phasga, vit toute la terre de promission devant ses yeux; terre à laquelle il avoit aspiré et espéré quarante ans continuels, parmi les murmurations et séditions de son armée, et parmi les rigueurs des déserts: il la vit et n'y entra point, mais mourut en la voyant. Il avoit votre verre d'eau aux lèvres, et ne pouvoit boire. O Dieu! quels soupirs devoit jeter cette ame! Il mourut là plus heureux que plusieurs qui moururent en la terre de promission, puisque Dieu lui fit l'honneur de l'ensépulturer lui-même. Or sus, s'il vous falloit mourir sans boire de l'eau de la Samaritaine, qu'en

seroit-ce pour cela, pourvu que votre ame fût reçue à boire éternellement en la source et fontaine de vie? Ne vous empressez point à de vains desirs, et même ne vous empressez pas à ne vous empresser point: allez doucement votre chemin, car il est bon.

Sachez, ma très chère sœur, que je vous écris ces choses avec beaucoup de distractions; et que si vous les trouvez embrouillées, ce ne sera pas merveille, car je le suis moi-même; mais, Dieu merci, sans inquiétude. Voulez-vous connoître si je dis vrai, que le défaut qui est en vous, c'est de cette entière résignation? Vous voulez bien avoir une croix, mais vous voulez avoir le choix; vous la voudriez commune, corporelle, et de telle ou telle sorte. Et qu'est cela, ma fille très aimée? Ah! non, je desire que votre croix et la mienne soient entièrement croix de Jésus-Christ; et quant à l'imposition d'icelles, et quant au choix, le bon Dieu sait bien ce qu'il fait et pourquoi: c'est pour notre bien sans doute. Notre Seigneur donna le choix à David de la verge de laquelle il seroit affligé, et Dieu soit béni; mais il me semble que je n'eusse pas choisi, j'eusse laissé faire tout à sa divine majesté. Plus une croix est de Dieu, plus nous la devons aimer.

Or sus, ma sœur, ma fille, mon ame (et ceci n'est pas trop, vous le savez bien), dites-moi, Dieu n'est-il pas meilleur que l'homme? mais l'homme n'est-il pas un vrai néant en comparaison de Dieu? Et néanmoins voici un homme, ou plutôt le plus vrai néant de tous les néants, la fleur de toute la mi-

sère, qui n'aime rien moins la confiance que vous avez en lui, encore que vous en ayez perdu le goût et le sentiment, que si vous en aviez tous les sentiments du monde: et Dieu n'aura-t-il pas agréable votre volonté bonne, encore qu'elle soit sans nul sentiment? *Je suis*, disoit David, *comme une vessie séchée à la fumée du feu* (1), qu'on ne sauroit dire à quoi elle peut servir. Tant de sécheresses qu'on voudra, tant de stérilités, pourvu que nous aimions Dieu.

Mais, avec tout cela, vous n'êtes pas encore au pays où il n'y a point de jour; car vous avez le jour parfois, et Dieu vous visite. Est-il pas bon, à votre avis? Il me semble que cette vicissitude vous le rend bien savoureux. J'approuve néanmoins que vous remontriez à notre doux Sauveur, mais amoureusement et sans empressement, votre affliction; et, comme vous dites, qu'au moins il se laisse trouver à votre esprit: car il se plaît que nous lui racontions le mal qu'il nous fait, et que nous nous plaignions de lui, pourvu que ce soit amoureusement et humblement, et à lui-même, comme font les petits enfants quand leur chère mère les a fouettés. Cepen-

(1) S François a rendu ce passage selon le texte hébreu. La Vulgate porte : *Factus sum sicut uter* in pruinâ :* Je suis devenu comme une peau exposée à la gelée. Ps. CXVIII, v. 83.

* Une outre est une espèce de poche ou de vase fait de peau de bouc, dont l'usage est de renfermer du vin, de l'huile ou d'autres liqueurs; le poil est en dedans, et bien poissé de peur que la liqueur ne la pénètre: dès que cette peau est desséchée, elle n'est plus bonne à rien.

dant il faut encore un petit souffrir, et doucement. Je ne pense pas qu'il y ait aucun mal de dire à notre Seigneur: *Venez dans nos ames.* Ce Seigneur sait si j'ai jamais communié sans vous dès mon départ de votre ville.

Non, cela n'a nulle apparence de mal; Dieu veut que je le serve en souffrant les stérilités, les angoisses, les tentations, comme Job, comme S. Paul, et non pas en prêchant.

Servez Dieu comme il veut; vous verrez qu'un jour il fera tout ce que vous voudrez, et plus que vous ne sauriez vouloir.

Les livres que vous lisez demi-heure sont Grenade, Gerson, la Vie de Jésus-Christ mise en françois du latin de Ludolphe, chartreux; la mère Thérèse; le traité de l'affliction (1), que je vous ai marqué en la précédente lettre.

Eh! serons-nous pas un jour tous ensemble au ciel à bénir Dieu éternellement? Je l'espère et m'en réjouis.

La promesse que vous fîtes à notre Seigneur de ne jamais rien refuser de ce qui vous seroit demandé en son nom ne vous sauroit obliger, sinon à le bien aimer; c'est-à-dire que vous pourriez l'entendre en telle façon que la pratique en seroit vicieuse, comme si vous donniez plus qu'il ne faut, et indiscrétement. Cela donc s'entend, en observant la vraie

(1) *De la tribulation.* Ce traité fut composé en espagnol par le père Ribadeneira, et a été traduit en françois par un autre jésuite. *Voyez* la lettre que cite le saint, page 372.

discrétion ; et, en ce cas-là, ce n'est non plus que de dire que vous aimerez bien Dieu, et vous accommoderez à vivre, dire, faire, et donner selon son gré.

Je garde les livres des psaumes, et vous remercie de la musique, en laquelle je n'entends rien du tout, bien que je l'aime extrêmement quand elle est appliquée à la louange de notre Seigneur.

Vraiment, quand vous voudrez que je dépêche, et que je trouve du loisir sans loisir pour vous écrire, envoyez-moi ce bon-homme N. ; car, sans mentir, il m'a pressé si extrêmement que rien plus, et ne m'a point voulu donner de relâche, pas seulement d'un jour; et vous dis bien que je ne voudrois pas être juge en un procès duquel il fût solliciteur.

Je ne puis laisser le mot de *madame;* car je ne veux pas me croire plus affectionné que S. Jean l'Évangéliste, qui néanmoins, en l'épître sacrée qu'il écrit à la sainte dame Electa, l'appelle madame, ni être plus sage que S. Jérôme, qui appelle sa dévote Eustochium madame. Je veux bien néanmoins vous défendre de m'appeler monseigneur ; car encore que c'est la coutume de deçà d'appeler ainsi les évêques, ce n'est pas la coutume de delà, et j'aime la simplicité.

La messe de Notre-Dame, que vous voulez vouer pour toutes les semaines, le pourra bien être: mais je desire que ce ne soit que pour une année, au bout de laquelle vous revouerez, s'il y échoit; et commencez le jour de la conception de Notre-Dame, jour de mon sacre, et auquel je fis le grand et épou-

vantable vœu de la charge des ames, et mourir pour elles s'il étoit expédient. Je devrois trembler en m'en ressouvenant. J'en dis de même du chapelet et de l'*Ave maris stella*.

Je n'ai observé ni ordre ni mesure à vous répondre; mais ce porteur m'en a levé le moyen.

J'attends de pied coi une grande tempête, comme je vous ai écrit au commencement, et pour mon particulier, mais joyeusement; et, regardant en la providence de Dieu, j'espère que ce sera pour sa plus grande gloire et mon repos, et beaucoup d'autres choses. Je ne suis pas assuré qu'elle arrive, je n'en suis que menacé. Mais pourquoi vous dis-je ceci? Eh! pour ce que je ne m'en saurois empêcher : il faut que mon cœur se dilate avec le vôtre comme cela; et puisqu'en cette attente j'ai de la consolation et de l'espérance de bonheur, pourquoi ne vous le dirois-je pas? Mais à vous seule, je vous prie.

Je prie soigneusement pour notre Celse-Benigne, et pour toute la petite troupe des filles. Je me recommande aussi à leurs prières. Ressouvenez-vous de prier pour ma Genéve, afin que Dieu la convertisse.

Item, ressouvenez-vous de vous comporter avec un grand respect et honneur en tout ce qui regardera le bon père spirituel que vous savez; et même, traitant avec ses disciples et enfants spirituels, qu'ils ne reconnoissent que la vraie douceur et humilité en vous. Si vous receviez quelques reproches, tenez-vous douce, humble, patiente, et sans autre mot que de vraie humilité; car il le faut. Dieu soit à ja-

mais votre cœur, votre esprit, votre repos; et je suis, madame, votre très dédié serviteur en notre Seigneur, etc.

A Dieu soit honneur et gloire!

Jour de la présentation de Notre-Dame, 21 novembre 1604.

J'ajoute ce matin, jour de Sainte-Cécile, que le proverbe tiré de notre S. Bernard, *L'enfer est plein de bonnes volontés ou desirs*, ne vous doit nullement troubler. Il y a deux sortes de bonnes volontés. L'une dit: Je voudrois bien faire, mais il me fâche, et ne le ferai pas. L'autre dit: Je veux bien faire, mais je n'ai pas tant de pouvoir que de vouloir; c'est cela qui m'arrête. La première remplit l'enfer, le seconde le paradis. La première volonté ne fait que commencer à vouloir et desirer; mais elle n'achéve pas de vouloir; ses desirs n'ont pas assez de courage, ce ne sont que des avortons de volonté : c'est pourquoi elle remplit l'enfer. Mais la seconde produit des desirs entiers et bien formés, et c'est pour cela que Daniel fut appelé *homme de desirs*. Notre Seigneur nous veuille donner la perpétuelle assistance de son Saint-Esprit, ma fille et sœur très aimée!

72e LETTRE (liv. IV, let. 55).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Exhortation à la patience dans ses peines intérieures; en détourner sa vue pour ne regarder que Dieu. Ce qu'il faut faire quand on a oublié quelque péché dans une confession générale; ne faut rien précipiter dans le choix d'un état de vie, mais se bien consulter avec Dieu par l'entremise de son directeur.

Le 18 février 1605.

Je loue Dieu de la constance avec laquelle vous supportez vos tribulations. J'y vois néanmoins encore quelque peu d'inquiétude et d'empressement, qui empêche le dernier effet de votre patience. *En votre patience*, dit le Fils de Dieu, *vous possèderez vos ames* (1). C'est donc l'effet de la patience, de bien posséder son ame; et à mesure que la patience est parfaite, la possession de l'ame se rend plus entière et excellente. Or la patience est d'autant plus parfaite, qu'elle est moins mêlée d'inquiétude et d'empressement. Dieu donc vous veuille délivrer de ces deux dernières incommodités, et tôt après vous serez délivrée de l'autre main.

Bon courage, je vous supplie, ma chère sœur: vous n'avez souffert l'incommodité du chemin que trois ans, et vous voulez le repos; mais ressouvenez-vous de deux choses: l'une, que les enfants d'Israël furent quarante ans parmi les déserts avant que d'arriver dans la terre du séjour qui leur étoit promis;

(1) In patientiâ vestrâ possidebitis animas vestras. Luc. c. xxi, v. 19.

et néanmoins six semaines pouvoient suffire pour tout ce voyage, et à l'aise; et il ne fut pas loisible de s'enquérir pourquoi Dieu leur faisoit prendre tant de détours, et les conduisoit par des chemins si âpres, et tous ceux qui en murmurèrent moururent avant l'arrivée: l'autre, que Moïse, le plus grand ami de Dieu de toute la troupe, mourut sur les frontières de la terre de repos, la voyant de ses yeux, et ne pouvant en avoir la jouissance.

Plût à Dieu que nous regardassions peu à la conduite du chemin que nous frayons, et que nous eussions les yeux fichés sur celui qui nous conduit, et sur le bienheureux pays auquel il nous méne! Que nous doit-il chaloir si c'est par les déserts ou par les champs que nous allons, pourvu que Dieu soit avec nous, et que nous allions en paradis? Croyez-moi, je vous prie, trompez le plus que vous pourrez votre mal; et, si vous le sentez, au moins ne le regardez pas, car la vue vous en donnera plus d'appréhension que le sentiment ne vous en donnera de douleur. Aussi bande-t-on les yeux à ceux sur lesquels on veut faire quelque grand coup par le fer. Il me semble que vous vous arrêtez un petit trop à la considération de votre mal.

Et quant à ce que vous me dites, que c'est un grand travail de vouloir et ne pouvoir, je ne veux pas vous dire qu'il faut vouloir ce que l'on peut; mais je vous dis bien que c'est un grand pouvoir devant Dieu que de pouvoir vouloir. Passez outre, je vous supplie, et pensez à cette grande déréliction que

souffrit notre maître au jardin des olives: et voyez que ce cher Fils ayant demandé consolation à son bon père, et connoissant qu'il ne vouloit pas la lui donner, il n'y pense plus, il ne s'en empresse plus, il ne la cherche plus; mais, comme s'il ne l'eût jamais prétendue, il exécute vaillamment et courageusement l'œuvre de notre rédemption.

Après que vous aurez prié le Père qu'il vous console, s'il ne lui plaît pas de le faire, n'y pensez plus, et roidissez votre courage à faire l'œuvre de votre salut sur la croix, comme si jamais vous n'en deviez descendre, et qu'onc plus vous ne dussiez voir l'air de votre vie clair et serein. Que voulez-vous? il faut voir et parler à Dieu parmi les tonnerres et tourbillons du vent; il le faut voir dans le buisson et parmi le feu et les épines; et pour ce faire, la vérité est qu'il est nécessaire de se déchausser, et faire une grande abnégation de nos volontés et affections. Mais la divine bonté ne vous a pas appelée au train auquel vous êtes, qu'il ne vous fortifie pour tout ceci. C'est à lui de parfaire sa besogne. Il est vrai qu'il est un petit long, parceque la matière le requiert; mais patience.

Bref, pour l'honneur de Dieu, acquiescez entièrement à sa volonté, et ne croyez nullement que vous le servissiez mieux autrement; car on ne le sert jamais bien, sinon quand on le sert comme il veut.

Or il veut que vous le serviez sans goût, sans sentiment, avec des répugnances et convulsions d'esprit. Ce service ne vous donne pas satisfaction, mais

il le contente; il n'est pas à votre gré, mais il est au sien.

Imaginez-vous que vous ne dussiez jamais être délivrée de vos angoisses; qu'est-ce que vous feriez? Vous diriez à Dieu: Je suis vôtre; si mes misères vous sont agréables, accroissez-en le nombre et la durée. J'ai confiance en notre Seigneur que vous diriez cela et n'y penseriez plus; au moins vous ne vous empresseriez plus. Faites-en de même maintenant, et apprivoisez-vous avec votre travail, comme si vous deviez toujours vivre ensemble: vous verrez que quand vous ne penserez plus à votre délivrance, Dieu y pensera; et quand vous ne vous empresserez plus, Dieu accourra.

C'est assez pour ce point, jusqu'à ce que Dieu me donne la commodité de vous le déclarer à souhait, lorsque sur icelui nous établirons l'assurance de notre joie: ce sera quand Dieu nous fera revoir en présence.

Cette bonne ame (1), que vous et moi chérissons tant, me fait demander si elle pourra attendre la présence de son père spirituel pour s'accuser de quelque point duquel elle n'eut point souvenance en sa confession générale; et, à ce que je vois, elle le desireroit fort. Mais dites-lui, je vous supplie, que cela ne se peut en aucune façon: je trahirois son ame si je lui permettois cet abus. Il faut qu'à la fine première confession qu'elle fera, tout au commencement, elle s'accuse de ce péché oublié (j'en

(1) Madame la présidente Brulart, selon toutes les apparences.

dis de même s'il y en a plusieurs) purement et simplement, sans répéter aucune autre chose de sa confession générale, laquelle fut fort bonne; et partant, nonobstant les choses oubliées, cette ame ne se doit nullement troubler.

Et ôtez-lui la mauvaise appréhension qui la peut mettre en peine pour ce regard; car la vérité est que le premier et principal point de la simplicité chrétienne gît en cette franchise d'accuser ses péchés, quand il est besoin, purement et nûment, sans appréhender l'oreille du confesseur, laquelle n'est apprêtée que pour ouïr des péchés, et non des vertus, et des péchés de toutes sortes. Que donc hardiment et courageusement elle se décharge pour ce regard, avec une grande humilité et mépris de soi-même, sans avoir crainte de faire voir sa misère à celui par l'entremise duquel Dieu la veut guérir.

Mais si son confesseur ordinaire lui donne trop de honte ou d'appréhension, elle pourra bien aller ailleurs; mais je voudrois en cela toute simplicité, et je crois que tout ce qu'elle a à dire est fort peu de chose en effet, et l'appréhension le fait paroître étrange.

Mais dites-lui tout ceci avec une grande charité, et l'assurez que si en cet endroit je pouvois condescendre à son inclination, je le ferois très volontiers, selon le service que j'en ai voué à la très sainte liberté chrétienne.

Que si, après cela, à la première rencontre qu'elle fera de son père spirituel, elle pense retirer quel-

que consolation et profit de lui manifester la même faute, elle le pourra faire, bien qu'il ne sera pas nécessaire; et, à ce que j'ai appris de sa dernière lettre, elle le desire; et j'espère même qu'il lui sera utile de faire une confession générale de nouveau avec une grande préparation, laquelle néanmoins elle ne doit commencer qu'un peu avant son départ, de peur de s'embarrasser.

Dites-lui encore, je vous supplie, que j'ai vu le desir qu'elle commence de prendre de se voir un jour en lieu où elle puisse servir Dieu de corps et de voix. Arrêtez-la à ce commencement; faites-lui savoir que ce desir est de si grande conséquence, qu'elle ne doit ni le répéter, ni permettre qu'il croisse, qu'après qu'elle en aura pleinement communiqué avec son père spirituel, et qu'ensemble ils en auront ouï ce que Dieu en dira. Je crains qu'elle ne s'engage plus avant, et que par après il ne soit malaisé de la réduire à l'indifférence avec laquelle il faut ouïr les conseils de Dieu. Je veux bien qu'elle le nourrisse, mais non pas qu'il croisse: car, croyez-moi, il sera toujours meilleur d'ouïr notre Seigneur avec indifférence et en esprit de liberté, ce qui ne se pourra faire si ce desir grossit; car il assujettira toutes les facultés intérieures, et tyrannisera la raison sur le choix.

Je vous donne bien de la peine, vous rendant messagère de ces réponses; mais puisque vous avez bien pris le soin de me proposer les demandes de sa part, votre charité le prendra bien encore pour lui faire entendre mon opinion.

Ferme, je vous supplie ; que rien ne vous ébranle. Il est encore nuit, mais le jour s'approche ; non, il ne tardera pas. Mais cependant pratiquons le dire de David : *Elevez vos mains du côté du lieu saint pendant la nuit, et bénissez le Seigneur* (1). Bénissons-le de tout notre cœur, et le prions qu'il soit notre guide, notre barque, et notre port.

Je ne veux pas répondre à votre dernière lettre par le menu, sinon en certains points qui me semblent plus pressants.

Vous ne pouvez croire, ma très chère fille, que les tentations contre la foi et l'Église viennent de Dieu : mais qui vous a jamais enseigné que Dieu en fût auteur? Bien des ténèbres, bien des impuissances, bien du liement à la perche, bien de la déréliction et destitution de vigueur, bien du dévoiement de l'estomac spirituel, bien de l'amertume de la bouche intérieure, laquelle rend amer le plus doux vin du monde : mais de suggestions de blasphème, d'infidélité, de mécréance, ah! non, elles ne peuvent sortir de notre bon Dieu, son sein est trop pur pour concevoir tels objets.

Savez-vous comment Dieu fait en cela? Il permet que le malin forgeron de semblables besognes nous les vienne présenter à vendre, afin que, par le mépris que nous en ferons, nous puissions témoigner notre affection aux choses divines. Et pour cela, ma chère sœur, ma très chère fille, faut-il s'inquiéter, faut-il

(1) In noctibus extollite manus vestras in sancta, et benedicite Dominum. Ps. CXXXIII, v. 3.

changer de posture? O Dieu! nenni. C'est le diable qui va par-tout autour de notre esprit, furetant et brouillant, pour voir s'il pourroit trouver quelque porte ouverte. Il faisoit comme cela avec Job, avec S. Antoine, avec Ste Catherine de Sienne, et avec une infinité de bonnes ames que je connois, et avec la mienne qui ne vaut rien et que je ne connois pas. Et quoi! pour tout cela, ma bonne fille, faut-il se fâcher? Laissez-le se morfondre, et tenez toutes les avenues bien fermées : il se lassera enfin, ou, s'il ne se lasse, Dieu lui fera lever le siége.

Souvenez-vous de ce que je pense vous avoir dit une autre fois. C'est bon signe qu'il fasse tant de bruit et de tempêtes autour de la volonté; c'est signe qu'il n'est pas dedans. Et courage, ma chère ame; je dis ce mot avec grand sentiment et en Jésus-Christ: ma chère ame, courage, dis-je. Pendant que nous pouvons dire avec résolution, quoique sans sentiment, Vive Jésus, il ne faut point craindre.

Et ne me dites pas qu'il vous semble que vous le dites avec lâcheté, sans force ni courage, mais comme par une violence que vous vous faites. O Dieu! mais donc la voilà, la sainte violence qui ravit les cieux. Voyez-vous, ma fille, c'est signe que tout est pris, que l'ennemi a tout gagné en notre forteresse, hormis le donjon impénétrable, indomptable, et qui ne peut se perdre que par soi-même. C'est enfin cette volonté libre, laquelle, toute nue devant Dieu, réside en la suprême et plus spirituelle partie de l'ame, ne dépend d'autre que de son Dieu et de soi-même;

et quand toutes les autres facultés de l'ame sont perdues et assujetties à l'ennemi, elle seule demeure maîtresse de soi-même pour ne consentir point.

Or voyez-vous les ames affligées parceque l'ennemi, occupant toutes les autres facultés, fait là-dedans son tintamarre et fracas extrême? A peine peut-on ouïr ce qui se dit et fait en cette volonté supérieure, laquelle a bien la voix plus nette et plus vive que la volonté inférieure; mais celle-ci l'a si âpre et si grosse, qu'elle étouffe la clarté de l'autre.

Enfin notez ceci: pendant que la tentation vous déplaira, il n'y a rien à craindre; car pourquoi vous déplaît-elle, sinon parceque vous ne la voulez pas? Au demeurant, ces tentations si importunes viennent de la malice du diable; mais la peine et souffrance que nous en ressentons viennent de la miséricorde de Dieu, qui, contre la volonté de son ennemi, tire de la malice d'icelui la sainte tribulation, par laquelle il affine l'or qu'il veut mettre dans ses trésors. Je dis donc ainsi: vos tentations sont du diable et de l'enfer, mais vos peines et afflictions sont de Dieu et du paradis; les mères sont de Babylone, mais les filles sont de Jérusalem. Méprisez les tentations, embrassez les tribulations.

Je vous dirai un jour, quand j'aurai bien du loisir, quel mal causent ces obstructions de l'esprit: cela ne se peut écrire en peu de paroles.

Ne craignez nullement, je vous supplie, de me donner aucune peine; car je proteste que c'est une extrême consolation d'être pressé de vous rendre

quelque service. Écrivez-moi donc, et souvent, et sans ordre, et le plus naïvement que vous pourrez: j'en aurai toujours un extrême contentement.

Je m'en vais dans une heure en la petite bourgade où je dois prêcher, Dieu s'étant voulu servir de moi: et en souffrant, et en prêchant, il soit à jamais béni!

Il ne m'est rien encore arrivé de la tempête que je vous dis; mais les nuées sont encore pleines, obscures et chargées dessus ma tête.

Vous ne sauriez trop avoir de confiance en moi, qui suis parfaitement et irrévocablement vôtre en Jésus-Christ, duquel mille et mille fois le jour je vous souhaite les plus chères graces et bénédictions. Vivons et mourons en lui et pour lui. Amen.

Votre, etc.

73e LETTRE (liv. V, let. 25).

LE MÊME, A LA MÊME.

Les grandes croix sont plus méritoires, et demandent plus de force.

A La Roche, le 19 février 1605.

Madame, j'ai tant de suavité au desir que j'ai de votre bien spirituel, que tout ce que je fais sous ce mouvement ne me sauroit nuire.

Vous me dites que vous portez toujours votre grande croix, mais qu'elle vous pése moins parce-que vous avez plus de force. O Sauveur du monde! que voilà qui va bien! Il faut porter sa croix: quiconque la portera plus grande se trouvera mieux. Dieu donc nous en veuille donner de plus grandes,

mais qu'il lui plaise nous donner des grandes forces pour les porter! Or sus donc, courage: *si vous avez confiance, vous verrez la gloire de Dieu* (1).

Je ne vous réponds pas maintenant, car je ne saurois; je ne fais que passer légèrement sur vos lettres. Je ne vous enverrai rien à présent pour la réception du très saint sacrement; si je puis, ce sera à la première commodité.

Je vis un jour une image dévote: c'étoit un cœur sur lequel le petit Jésus étoit assis. O Dieu, dis-je, ainsi puissiez-vous vous asseoir sur le cœur de cette fille que vous m'avez donnée, et à laquelle vous m'avez donné! Il me plaisoit en cette image que Jésus étoit assis et se reposoit, car cela me représentoit une stabilité; et me plaisoit qu'il y étoit enfant, car c'est l'âge de parfaite simplicité et douceur: et communiant au jour auquel je savois que vous en faisiez de même, je logeois par ce desir ce benin hôte en cette place, et chez vous et chez moi. Dieu soit en tout et par-tout béni, et veuille se saisir de nos cœurs ès siécles des siécles! Amen. Votre, etc.

(1) Si credideris, videbis gloriam Dei. JOAN. c. XI, v. 40.

74e LETTRE.

LE MÊME, A MADEMOISELLE DE VILLERS (1).

Le saint lui mande que madame de Boisy, sa mère, ne peut aller à Dijon pour y adorer l'hostie miraculeuse qu'on y conservoit à la Sainte-Chapelle du roi; et il lui marque le temps où elle peut faire le voyage de Saint-Claude, pour lui exposer l'état de son ame.

A La Roche, le 24 mars 1605.

Vous m'obligez infiniment d'employer, comme vous faites, toutes les occasions qui se présentent à vous pour m'écrire; car j'ai toujours beaucoup de consolation à recevoir de vos nouvelles. J'admire que le paquet de lettres que j'ai envoyé avant ce carême-prenant au sieur de Maillen pour vous rendre soit encore en chemin, ne pouvant croire qu'il soit perdu: j'écrivis à presque tous mes amis.

Ma pauvre mère auroit bien du desir d'aller à l'adoration de la sainte hostie (2); mais, sans mentir, je ne pense pas que ses affaires ni sa santé le lui permettent.

(1) C'est apparemment la mère de MM. de Villers, auxquels S. François adresse une lettre au sujet de la mort de leur père.

(2) L'hostie miraculeuse que les fidèles adoroient à la Sainte-Chapelle de Dijon, et qui plusieurs fois préserva cette ville des plus grandes calamités, avoit été donnée par le pape Eugène IV, en 1430, au duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, en reconnoissance des services que ce prince lui avoit rendus. Cette hostie, qui faisoit partie du trésor des papes, avoit été autrefois mutilée par un juif, en haine de la religion catholique, et étoit semée et entachée de gouttes de sang.

Je vous vois si ferme au dessein de venir à Saint-Claude, que je ne puis plus vous dire autre chose, sinon que depuis le 24 d'avril (1) jusqu'au 3 de mai je serai empêché aux affaires du synode de ce diocèse : hors de là (2), depuis la Quasimodo jusqu'à la Pentecôte, je ne vois rien devant mes yeux qui me puisse détourner de la consolation que je prendrai au bien de votre présence, si vous prenez la peine de venir jusqu'à la maison de ma mère, où j'aurai plus de commodité de vous entretenir sur tout ce qu'il vous plaira. Mais puisque vous desirez me communiquer pleinement votre ame, il sera bien expédient de prendre un loisir convenable. Je ne saurois jamais vous oublier en ces foibles prières que je fais, étant par tant de raisons, d'une affection filiale, mademoiselle, votre, etc.

P. S. Je supplie monsieur votre mari et messieurs vos enfants de m'aimer en qualité d'un homme qui est entièrement acquis à leur mérite. Le porteur, qui m'est connu de longue main, m'a dit de combien de charité vous usez en son endroit. Dieu en soit glorifié et béni!

(1) C'étoit le deuxième dimanche d'après Pâques, jour où s'ouvroit le synode, tous les ans, au diocèse du saint.

(2) Ce temps n'étoit que de dix jours, pendant lesquels devoit durer le synode.

75e LETTRE (liv. III, let. 36).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il lui assigne un jour pour le venir trouver chez madame sa mère, et lui faire la revue de sa conscience. Il lui découvre aussi le dessein qu'a madame sa mère de mettre sa jeune sœur en pension au monastère du Puits-d'Orbe, la priant de faire secrètement des informations pour cela.

2 mai 1605.

Madame ma très chère sœur, voici une courte réponse à vos dernières lettres. Puisque vous êtes résolue de me revoir entre ci et Pentecôte, et que vous en espérez tant de fruit, venez, au nom de Dieu, et pour une bonne fois. Le lieu que je vous marquerai, c'est chez ma mère à Thorens, parcequ'en cette ville je ne saurois promettre un seul moment de mon temps. Le jour sera le samedi suivant l'Ascension, afin que je vous puisse donner les quatre ou cinq jours suivants francs et libres, avant que la fête de la Pentecôte arrive, en laquelle il faut nécessairement que je vienne ici à Annecy pour faire l'office et mon devoir. Je ne vous puis dire si nous aurons besoin de beaucoup de jours pour la revue de tout votre état intérieur : peu plus, peu moins en fera la raison.

S'il vous arrivoit quelque incommodité pour laquelle il fallût différer votre venue, vous n'aurez pas pour cela besoin de m'avertir par homme exprès, mais seulement par la première commodité, puisque passé ce temps-là je serai à la visite, et ne m'ar-

rêterai nulle part jusqu'à Notre-Dame de septembre que je serai ici quinze jours seulement, si que entre cela vous auriez assez de loisir de m'avertir. Je dis cela en cas que le sujet même de la retardation de votre voyage ne méritât pas de soi-même de m'en avertir; mais pour cela faites comme vous jugerez, pour m'avertir ou pour ne point m'avertir.

Préparez bien tout ce qui sera requis pour rendre ce voyage fructueux, et tel que cette entrevue puisse suffire pour plusieurs années. Recommandez-le à notre Seigneur; fouillez tous les replis et voyez tous les ressorts de votre ame, et considérez tout ce qui aura besoin d'être ou rhabillé ou remis. De mon côté je présenterai à Dieu plusieurs sacrifices, pour obtenir de sa bonté la lumière et la grace nécessaire pour vous servir en cette occasion. Je disois bien que vous préparassiez une grande, mais je dis très grande et absolue confiance en la miséricorde de Dieu premièrement, puis en mon affection; mais je sais que de ce côté-là la provision en est toute faite. S'il vous semble qu'à mesure que votre souvenance et considération vous suggèreront quelque chose, il vous fût utile de le marquer avec la plume, je l'approuverois fort. Le plus que vous pourrez apporter d'abnégation ou d'indifférence de votre propre volonté, c'est-à-dire, de desirs et résolutions de bien obéir aux inspirations et instructions que Dieu vous donnera, quelles qu'elles soient, ce sera le mieux; car notre Seigneur agit ès ames qui sont purement siennes, et non préoccupées d'affections et de propres

volontés. Mais sur-tout gardez-vous de vous inquiéter en cette préparation; faites-la doucement et en liberté d'esprit. En ce qui regarde les ennuis des tentations de la foi, ne vous y amusez pas; mais attendez que vous soyez ici, car ce sera assez tôt. Ne partez point sans le congé de votre confesseur; je veux croire que vous lui en avez communiqué vos délibérations avant que d'en résoudre.

Au demeurant, il faut que je vous supplie de me faire un bien. Ma mère desire infiniment d'envoyer ma jeune sœur au Puits-d'Orbe, afin de la dépayser, et de lui faire prendre le goût de la dévotion; mais elle ne voudroit nullement que madame l'abbesse, ni sa maison, en reçût aucune incommodité que celle du soin de ses mœurs. C'est pourquoi je desire qu'il vous plaise de m'apporter assurance de tout ce qui sera requis de faire à cette intention, sans que madame l'abbesse le sache, afin que tout aille comme il faut, et que ma sœur ait ce bien de..... (1).

Voilà de la peine que je vous donne, mais c'est encore pour un office de charité. Il me reste seulement à prier notre Seigneur qu'il soit votre guide et conducteur en ce voyage et en tout le reste de vos actions : je l'en supplie de tout mon cœur, et vous, ma chère sœur, de venir joyeuse en lui, qui est votre joie et consolation. Si vous saviez comme je vous écris, vous excuseriez bien l'indigestion de mes paroles et de mon style; mais c'est tout un, je vous écris sans entendement, mais je ne vous écris pas sans un

(1) Il y a ici une ligne et demie effacée.

cœur plein d'extraordinaire desir de votre bien : et prenez courage, ma sœur ; Dieu vous sera bon et propice. Je suis votre serviteur très dédié en son nom. Amen.

De Saint-Claude votre chemin s'adresse droit à Gex, où je vous ferai trouver un homme qui vous accompagnera jusque chez ma mère. Vous viendrez de Gex à Genève, où, si vous ne voulez pas, vous n'arrêterez point; et, si vous voulez, vous pourrez arrêter, car il n'y a pas de danger; et delà vous viendrez à Thorens. De Saint-Claude à Gex il n'y a que six lieues, et de Gex à Thorens sept. L'homme qui vous ira au rencontre vous conduira. Je vous attendrai plutôt la veille de l'Ascension (1) que le samedi suivant (2).

Je vous invitois à la veille de l'Ascension : mais, comme je fermois la lettre, des pères chartreux me sont venus conjurer d'aller en un monastère voisin consacrer des filles ; si que le jour auquel je vous attendrai sera le samedi suivant. Dieu vous aide !

(1) 18 mai.

(2) 21 mai, l'Ascension étant le 19 mai cette année 1605, où cette lettre fut écrite.

76e LETTRE (liv. VII, lettre 52).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL, DÉSIGNÉE, PAR ANTICIPATION, SOUS LE NOM D'UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION.

Envoi d'une image où étoit représenté le petit Jésus avec Notre-Dame et Ste Anne. Réflexion sur cette image.

Le 29 mai 1605.

Voilà, ma fille, l'image que je vous envoie : elle représente votre sainte abbesse pendant qu'elle étoit encore au monastère des mariées, et sa bonne mère qui étoit venue du couvent des veuves pour la visiter. Voyez la fille, comme elle se tient les yeux baissés; c'est parcequ'elle ne peut regarder ceux de l'enfant : la mère au contraire les élève, parcequ'elle regarde son poupon. Les vierges ne lèvent les yeux que pour voir ceux de leur époux, et les veuves les baissent, si ce n'est pour avoir le même honneur. Votre abbesse est glorieusement ornée d'une couronne sur la tête, mais regarde en bas sur certaines petites fleurs éparses sur le marchepied de son siége.

La bonne mère-grand a près de soi à terre un panier plein de fruits. Je pense que ce sont les actions de sainteté, des vertus humbles et basses qu'elle veut donner à son mignon, tout aussitôt qu'elle l'aura entre ses bras. Au demeurant, vous voyez que le doux Jésus se penche et se retourne du côté de sa mère-grand, toute veuve qu'elle est, mal coiffée, et simplement vêtue. Il tient un monde en ses mains, le-

quel il détourne doucement à gauche, parcequ'il sait bien qu'il n'est pas propre aux veuves; mais, de l'autre, il lui présente sa sainte bénédiction.

Tenez-vous auprès de cette veuve, et comme elle ayez votre petit panier. Tendez les yeux et les bras à l'enfant; sa mère, votre abbesse, vous le donnera à votre tour; et lui très volontiers s'inclinera à vous, et vous bénira glorieusement. Hé! que je le désire, ma fille! Ce souhait est répandu tout par-tout en mon ame, où il résidera éternellement. Vivez joyeuse en Dieu, et saluez très humblement en mon nom madame votre abbesse et votre chère maîtresse. Le doux Jésus soit assis sur votre cœur et sur le mien ensemblement! qu'il y règne et vive à jamais! Amen.

77e LETTRE (liv. IV, let. 3).

A UNE DAME.

La volonté de Dieu donne un grand prix aux moindres actions. En quoi consiste la pureté du cœur. Il ne faut rien aimer trop ardemment, même les vertus.

Le 10 juin 1605.

Madame ma très chère sœur, me voici dans la disposition de vous écrire; mais je ne sais que dire, sinon que vous marchiez toujours gaiement dans ce chemin tout céleste où Dieu vous a mise. Je le bénirai toute ma vie des graces qu'il vous a préparées : préparez-lui aussi de votre côté, en reconnoissance, de grandes résignations, et portez courageusement votre cœur à l'exécution des choses que vous savez qu'il

veut de vous, malgré tout ce qui pourroit s'y opposer.

Ne regardez nullement à la substance des choses que vous ferez, mais à l'honneur qu'elles ont, toutes chétives qu'elles peuvent être, d'être voulues de Dieu, d'être dans l'ordre de sa providence, et disposées par sa sagesse: en un mot, étant agréables à Dieu, et reconnues pour telles, à qui doivent-elles être désagréables?

Soyez attentive, ma très chère fille, à vous rendre tous les jours plus pure de cœur. Or cette pureté consiste à estimer toutes choses et à les peser au poids du sanctuaire, qui n'est autre que la volonté de Dieu.

N'aimez rien trop ardemment, je vous supplie, pas même les vertus, que l'on perd quelquefois en passant les bornes de la modération. Je ne sais si vous m'entendez, mais je le crois : mon discours regarde vos desirs et vos ardeurs.

Ce n'est pas le propre des roses d'être blanches, ce me semble; car les vermeilles sont plus belles, et de meilleure odeur: c'est au contraire le propre des lis.

Soyons ce que nous sommes, et soyons-le bien, pour faire honneur au maître dont nous sommes l'ouvrage. On se moqua du peintre qui, voulant représenter un cheval, fit un taureau accompli en toutes ses parties : l'ouvrage étoit beau en lui-même, mais peu honorable à l'ouvrier, qui avoit un autre dessein, et n'avoit bien fait que par hasard.

Soyons ce que Dieu veut, pourvu que nous lui soyons tout dévoués, et ne soyons pas ce que nous

voulons contre son intention; car quand nous serions les plus excellentes créatures du ciel, de quoi cela nous serviroit-il, si nous ne sommes au gré de la volonté de Dieu?

Peut-être que je dis cela trop souvent; mais je n'en parlerai pas tant par la suite, parceque notre Seigneur vous a déja beaucoup fortifiée sur cet article.

Donnez-moi la satisfaction de m'avertir du sujet de vos méditations pour l'année présente. Je serai charmé de le savoir, aussi-bien que le fruit qu'elles produisent en vous. Réjouissez-vous en notre Seigneur, ma chère sœur, et tenez votre cœur en paix. Je salue M. votre mari, et je suis éternellement, madame, votre, etc.

78e LETTRE (liv. II, let. 8).

A MADAME DE CHANTAL.

Ne jamais oublier le jour où l'on est revenu à Dieu, et en célébrer l'anniversaire par des exercices de piété extraordinaires.

10 juillet 1605.

J'ai oublié de vous dire, ma chère fille, que si les oraisons de S. Jean et de S. Francois, et les autres que vous dites, vous donnent plus de goût en françois, je suis bien content que vous les récitiez comme cela. Demeurez en paix, ma fille, avec votre époux bien serré entre vos bras.

O que mon ame est satisfaite de l'exercice de pénitence que nous avons fait ces jours passés, jours heureux, et acceptables, et mémorables. Job desire

que le jour de sa naissance périsse (1), et que jamais il n'en soit mémoire; mais moi, ma fille, je souhaite, au contraire, que ces jours èsquels Dieu vous a faite toute sienne vivent à jamais en votre esprit, et que la souvenance en soit perpétuelle. Oui-da, ma fille, ce sont des jours desquels le souvenir vous sera éternellement agréable et doux sans doute, pourvu que nos résolutions, prises avec tant de force et de courage, demeurent bien closes et à couvert sous le précieux sceau que j'y ai mis de ma main.

Je veux, ma fille, que nous célébrions toutes les années les jours anniversaires de ceux-là, par l'addition de quelques particuliers exercices à ceux qui nous sont ordinaires. Je veux que nous les appelions jours de notre dédicace, puisqu'en ceux-ci vous avez si entièrement dédié votre esprit à Dieu. Que rien ne vous trouble ci-après, ma fille; dites, avec S. Paul: *Au demeurant, que nul ne me fâche; car je suis stigmatisée des plaies de mon maître* (2); c'est-à-dire, je suis la servante vouée, dédiée, sacrifiée.

Gardez bien la clôture de votre monastère, ne laissez point sortir vos desseins çà et là, car cela n'est qu'une distraction de cœur. Observez bien la régle; et croyez, mais croyez-le bien, que le fils de madame votre abbesse sera tout vôtre (3).

(1) Pereat dies in quâ natus sum, et nox in quâ dictum est: Conceptus est homo. Job, c. III, v. 3.

(2) De cætero nemo mihi molestus sit; ego enim stigmata Domini Jesu in corpore meo porto. Ad Gal. c. VI, v. 17.

(3) L'abbesse, c'est la sainte Vierge, et son fils, notre Seigneur.

Nourrissez, tant qu'il vous sera possible, beaucoup d'union entre vous, madame du Puits-d'Orbe, et madame Brulart; car il me semble que cela leur sera profitable.

Vous connoîtrez assez, à voir que je vous écris à tout propos, que je vous vais suivant en esprit; et il est vrai. Non, il ne sera jamais possible que chose aucune me sépare de votre esprit : le lien est trop fort. La mort même n'aura pas de pouvoir pour le dissoudre, puisqu'il est d'une étoffe qui dure éternellement.

Je suis fort consolé, ma chère fille, de vous voir pleine du desir d'obéissance : c'est un desir d'un prix incomparable, et qui vous appuiera en tous vos ennuis. Hélas! nenni, ma très aimée fille, ne regardez point à qui, mais pour qui vous obéissez. Votre vœu est adressé à Dieu, quoiqu'il regarde un homme. Mon Dieu! ne craignez point que la providence de Dieu vous défaille; non, s'il étoit besoin, elle enverroit plutôt un ange pour vous conduire, que de vous laisser sans guide, puisqu'avec tant de courage et de résolution vous voulez obéir. Et donc, ma chère fille, reposez-vous en cette providence paternelle; résignez-vous du tout en icelle: et cependant, tant que je pourrai, je m'épargnerai pour vous tenir parole, afin que, moyennant la grace céleste, je vous serve longuement; mais cette divine volonté soit toujours faite! Amen.

Hier j'allois sur le lac en une petite barquette pour visiter M. l'archevêque de Vienne; et j'étois bien aise

de n'avoir point d'appui, qu'un ais de trois doigts, sur lequel je me pusse assurer, sinon la sainte providence : et si j'étois encore bien aise d'être là sous l'obéissance du nocher, qui nous faisoit asseoir et tenir fermes sans remuer, comme bon lui sembloit; et vraiment je ne remuai point. Mais, ma fille, ne prenez pas ces paroles pour des effets de grand prix. Non, ce ne sont que de petites imaginations de vertu, que mon cœur fait pour se récréer; car quand c'est à bon escient, je ne suis pas si brave.

Je ne puis m'empêcher de vous écrire avec une grande nudité et simplicité d'esprit. A Dieu, ma très chère fille, ce même Dieu que j'adore, et qui m'a rendu si uniquement et si intimement vôtre, qu'à jamais son nom soit béni, et celui de sa sainte Mère. Je me ressouvins encore hier de Ste Marthe, exposée dans une petite barque avec Magdeleine : Dieu leur servit de pilote pour les faire aborder en notre France. A Dieu de rechef, ma chère fille: vivez toute joyeuse, toute constante à notre cher Jésus. Amen.

79e LETTRE (liv. I, let. 6).

LE MÊME, A SA SAINTETÉ LE PAPE PAUL V.

Ostendit quantis nominibus Paulo V, ad pontificatum recens evecto, gratulari teneatur. Diœcesim Gebennensem nobilium ejus curarum partem cupit non esse postremam.

Annecy, le 16 juillet 1605.

Beatissime Pater,

In tantâ salutantium contentione, qui, hoc ponti-

ficatûs initio, ad pedes sanctitatis tuæ venerabundi acciderunt, non debui, credo, meam ingerere tenuitatem, quæ etsi obedientiâ, fide ac pietate erga beatitudinem tuam nulli inferior est, meritis tamen adeò depressa jacet, ut vix in comparatione conspici ac notari potuisset.

Sed nunc, beatissime pater, cùm majorum omnium ardor expletus deferbuit, non rectè faciam, si tacuero, et noluero nuntiare quàm boni nuntii dies assumptionis tuæ fuerit, et me totamque hanc diœcesim maximâ perfuderit lætitiâ.

Debeo namque hoc gaudii testimonium cathedræ apostolicæ, cui de tanti pontificis sessione congratulor : debeo et tibi pontifici maximo, qui tantam cathedram exornas : debeo urbis et orbis fidelibus universis, qui suavissimo virtutum tuarum odore recreantur : debeo huic provinciæ, quæ, undique fluctibus ac jactationibus hæreticorum quassata propemodùm ac contrita, plurimam spem ex perspectâ tuâ providentiâ concepit.

Debeo et mihi, qui mirificam illam tuam benignitatem jampridem sum expertus, dùm tu, beatissime pater, in ultimo illo et ad pontificatum proximo cardinalatûs gradu tantisper hæreres, et ego huic Ecclesiæ præpositus negotium de ecclesiis, hæreticorum longissimâ occupatione dirutis, catholicorum usui restituendis, apud sanctam sedem tractarem, nuntiumque gratissimum deferrem de multis hominum millibus ad Christi caulas nuperrimè reductis; ut me nunc propitium habiturum pontificem et pa-

trem sperare par sit, quem tam beneficum jam indè nactus sum cardinalem.

Et sanè cor, humani corporis princeps, in affectas partes majore suorum vitalium spirituum fluxu beneficentiam suam derivare solet. Sol quoque eò abundantiùs ac pressiùs radios suos effundit in hæc nostra inferiora, quò altiùs horizonti insidet ac dominatur.

Tu autem, beatissime pater, cor es et sol totius ministerii ecclesiastici : non dubium igitur quin, præter omnium Ecclesiarum sollicitudinem, singularem providentiam huic diœcesi instaurandæ adhibeas, quæ omnium maximè et pessimè ab hæreticis vexatur; idque tantò uberiùs præstes, quò altiùs nobis præes et immines.

Nam et Christus, episcoporum princeps, cujus tu vices sustines in terris, ubi abundavit delictum, superabundare facit gratiam. Sic summum in te apostolicæ dignitatis splendorem lætus et gratulabundus veneror, ac, demisso in terram vultu, ad pedum tuorum oscula prostratus, humillimè colo; et si tuæ sanctitatis solium ex inferiorum vestimentis erigendum esset, sicut de primâ sede Jehu docet Scriptura, festinarem utique, et tollens vestes substernerem pedibus tuis, canerem tubâ, atque dicerem : Regnet Paulus V ! vivat pontifex maximus quem unxit Dominus super Israel Dei !

Félicitation sur son exaltation au saint-siége.

Très saint Père,

Quoique je ne céde en rien à qui que ce soit dans l'obéissance, la fidélité et le respect qui sont dus à votre sainteté, cependant, pour ce qui regarde les mérites, ma personne a si peu de relief, qu'étant mise en paralléle avec les autres, elle s'évanouit et disparoît. C'est ce qui fait que je n'ai pas cru pouvoir me mêler parmi la multitude de ces grands personnages qui, à l'entrée de votre pontificat, se sont empressés d'aller se jeter aux pieds de votre sainteté, pour lui rendre leurs devoirs.

Mais maintenant, très saint père, que toute cette foule est passée, et que le zéle des grands s'est satisfait, je pense que je ne puis me taire avec honneur, ni me dispenser raisonnablement de témoigner la joie dont la nouvelle de votre élection m'a comblé avec tout mon diocèse.

Je dois cette déférence au saint-siége apostolique en le congratulant du choix qu'il a fait d'un si grand pape, et à vous, très saint père, qui illustrez la chaire de vos prédécesseurs. Je la dois aux fidéles, tant de la ville de Rome, que de tout l'univers, qui sont embaumés de l'odeur de vos vertus; je la dois en particulier à cette province, qui, battue de toutes parts, et presque brisée des flots et des orages excités par les hérétiques, a conçu de grandes espérances de votre sagesse et de votre charité.

Enfin, très saint père, je dois me féliciter moi-

même, ayant déja éprouvé les effets merveilleux de votre bonté, lorsque vous n'étiez encore que cardinal, mais déja si proche du souverain pontificat, et que je n'étois que prévôt de cette Église. Car vous m'aidâtes puissamment auprès du saint-père votre prédécesseur pour faire réussir ma négociation touchant la réédification des églises tombées en ruine et démolies par les hérétiques, et pour faire remettre les catholiques en possession de ces saints lieux si long-temps occupés par ces ennemis de la religion.

Ce fut alors que j'annonçai à sa sainteté l'heureuse nouvelle de la conversion de plusieurs milliers de personnes. Si j'eus le bonheur, très saint père, de vous trouver si favorable dans un temps où je pouvois vous être plus indifférent, parceque vous n'étiez que cardinal, n'ai-je pas lieu d'attendre les meilleurs traitements de votre sainteté, depuis que vous êtes devenu le père commun des fidèles et le premier de tous les pontifes?

Le cœur, cette partie si noble du corps humain, a coutume de départir avec plus d'abondance ses esprits vitaux à celles qui lui sont les plus intimes; et le soleil darde ses rayons avec plus de force, et répand sa lumière avec plus de profusion, à proportion qu'il s'élève et qu'il domine davantage sur notre horizon.

C'est ce que nous voyons arriver en vous, très saint père; vous êtes le cœur et le soleil de tout l'état ecclésiastique; c'est pourquoi nous ne pouvons douter qu'outre le soin que vous prenez de toutes les Églises en général, vous ne vous appliquiez parti-

culièrement à affermir le bien qui a été commencé dans ce diocèse, qui est le plus exposé de tous aux persécutions des hérétiques; et qu'il ne se ressente d'autant plus de vos bienfaits, que vous êtes plus élevé au-dessus de nous.

Car Jésus-Christ même, le prince des évêques, que vous représentez sur la terre, *répand une surabondance de grace où le péché avoit abondé* (1). C'est pour cela, très saint père, que je révère avec tant de joie le souverain degré de la dignité apostolique dont votre sainteté est revêtue, et que, les yeux baissés vers la terre, je me prosterne humblement à ses pieds pour les baiser; et s'il falloit vous ériger un trône des vêtements de vos inférieurs, comme l'Écriture nous l'apprend du premier trône de Jéhu (2), je volerois sur-le-champ, j'étendrois mes habits sous vos pieds, je sonnerois de la trompette, et je crierois de toutes mes forces: Règne Paul cinquième! vive le souverain pontife que le Seigneur a oint sur l'Israël de Dieu! ayant l'honneur d'être avec le plus profond respect, etc.

80e LETTRE.

LE MÊME, AUX MINISTRES PROTESTANTS DE GENÈVE.

Il consent à une conférence avec eux, pourvu que ce soit à des conditions raisonnables.

Annecy, 6 août 1605.

Sur les propos qui ont été ci-devant tenus pour

(1) Rom. c. v, v. 20. — (2) IV. Reg. c. ix, v. 13.

l'ouverture d'une conférence dans la ville de Genéve, pour le sujet de la religion tant seulement, entre moi avec quelques prédicateurs catholiques, d'une part, et les ministres de la même ville, d'autre; j'ai fait cet écrit, et l'ai signé de ma main, et scellé de mon sceau, pour déclarer et attester que toutes fois et quantes que les ministres voudront y entendre et convenir de conditions raisonnables, sortables et légitimes, pour une telle assemblée ou conférence, je m'y porterois avec toute promptitude et sincérité, espérant, en la bonté de Dieu, que son nom en sera glorifié au salut et bien de plusieurs ames. Ainsi je l'en supplie.

81e LETTRE (liv. IV, let. 56).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Ne pas raisonner avec les tentations, ni les appréhender, ni même y réfléchir; elles ne nous font pas de mal lorsqu'on n'y songe point.

Le jour de Saint-Augustin, 30 août 1605.

Vous aurez maintenant en main, je m'en assure, ma fille, les trois lettres que je vous ai écrites, et que vous n'aviez pas encore reçues quand vous m'écrivîtes le deuxième d'août. Il me reste à vous répondre à celle de cette date-là, puisque par les précédentes j'ai répondu à toutes les autres.

Vos tentations de la foi sont revenues; et encore que vous ne leur répliquiez pas un seul mot, elles vous pressent. Vous ne leur répliquez pas: voilà

bon, ma fille; mais vous y pensez trop, mais vous les craignez trop, mais vous les appréhendez trop; elles ne vous feroient nul mal sans cela. Vous êtes trop sensible aux tentations. Vous aimez la foi, et ne voudriez pas qu'une seule pensée vous vînt au contraire; et tout aussitôt qu'une seule vous touche, vous vous en attristez et troublez. Vous êtes trop jalouse de cette pureté de foi; il vous semble que tout la gâte. Non, non, ma fille; laissez courir le vent, et ne pensez que le frifilis des feuilles soit le cliquetis des armes.

Dernièrement j'étois auprès des ruches des abeilles, et quelques-unes se mirent sur mon visage: je voulus y porter la main, et les ôter. Non, ce me dit un paysan, n'ayez point peur, et ne les touchez point; elles ne vous piqueront nullement: si vous les touchez, elles vous mordront. Je le crus; pas une ne me mordit. Croyez-moi, ne craignez point ces tentations, ne les touchez point, elles ne vous offenseront point; passez outre, et ne vous y amusez point.

Je reviens du bout de mon diocèse qui est du côté des Suisses, où j'ai achevé l'établissement de trente-trois paroisses, èsquelles il y a onze ans qu'il n'y avoit que des ministres; et y fus en ce temps-là trois ans tout seul prêcher la foi catholique: et Dieu m'a fait voir à ce voyage une consolation entière; car en lieu que je n'y trouvai que cent catholiques, je n'y ai pas maintenant laissé cent huguenots. J'ai bien eu de la peine à ce voyage, et un terrible embarrassement; et parceque c'étoit pour les choses tem-

porelles et provisions des églises, j'y ai été fort empêché; mais Dieu y a mis une très bonne fin par sa grace, et encore s'y est-il fait quelque peu de fruit spirituel. Je vous dis ceci, parceque mon cœur ne sauroit rien celer au vôtre, et ne se tient point pour être divers ni autre, ains un seul avec le vôtre.

C'est aujourd'hui S. Augustin; et vous pouvez penser si j'ai prié pour vous le maître, et le serviteur, et la mère du serviteur (1). Dieu soit notre cœur, ma fille; et je suis, en lui et par sa volonté, tout vôtre. Vivez joyeuse, et soyez généreuse. Dieu, que nous aimons, et à qui nous sommes voués, nous veut en cette sorte-là. C'est lui qui m'a donné à vous: il soit à jamais béni et loué!

P. S. Je fermois cette lettre, ainsi mal faite; et voici qu'on m'en apporte deux autres, l'une du 16, l'autre du 20 août, fermées en un seul paquet. Je n'y vois rien que ce que j'ai dit: vous appréhendez trop les tentations, il n'y a que ce mal. Soyez toute résolue que toutes les tentations d'enfer ne sauroient souiller un esprit qui ne les aime pas: laissez-les donc courir. L'apôtre S. Paul en souffre de terribles, et Dieu ne les lui veut pas ôter; et le tout par amour. Sus, sus, ma fille, courage: que ce cœur soit toujours à son Jésus; et laissez clabauder ce mâtin à la porte, tant qu'il voudra. Vivez, ma chère fille, avec le doux Jésus et votre sainte abbesse (2), parmi les ténèbres,

(1) Le maître, c'est Dieu; le serviteur est S. Augustin; et la mère du serviteur est Ste Monique.

(2) La sainte Vierge.

les clous, les épines, les lances, les dérélictions, et avec votre maîtresse (1). Vivez long-temps en larmes, sans rien obtenir : enfin Dieu vous ressuscitera, et vous réjouira, et vous fera voir le desir de votre cœur (2).

Je l'espère ainsi ; et, s'il ne le fait pas, encore ne laisserons-nous pas de le servir ; il ne laissera pas pour cela d'être notre Dieu, car l'affection que nous lui devons est d'une nature immortelle et impérissable.

82e LETTRE (liv. VII, let. 50).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il l'exhorte à préparer son cœur, afin que la sainte Vierge y naisse, et à s'unir fortement à Jésus. Il lui recommande la simplicité et la douceur.

Le 13 septembre 1605.

Mon Dieu ! ma chère fille, quand sera-ce que Notre-Dame naîtra dans notre cœur ? Pour moi, je vois bien que je n'en suis nullement digne ; vous en penserez tout autant de vous. Mais son Fils naquit bien dans l'étable ; et courage donc, faisons faire place à cette sainte pouponne : elle n'aime que les lieux approfondis par humilité, avilis par simplicité, et élargis par charité ; elle se trouve volontiers auprès de la crèche et au pied de la croix ; elle ne se soucie point si elle va en Égypte, hors de toute ré-

(1) Ste Monique.

(2) Desiderium cordis ejus tribuisti ei. Ps. xx, v. 2.

création, pourvu qu'elle ait son cher enfant avec elle.

Non; que notre Seigneur nous tourne et vire à gauche ou à droite; que, comme avec des autres Jacob, il nous serre, il nous donne cent entorses; qu'il nous presse tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; bref, qu'il nous fasse mille maux, nous ne le quitterons point pourtant, qu'il ne nous ait donné son éternelle bénédiction. Aussi, ma fille, jamais notre bon Dieu ne nous abandonne que pour nous mieux retenir; jamais il ne nous laisse que pour nous mieux garder; jamais il ne lutte avec nous que pour se rendre à nous et nous bénir.

Allons cependant, allons, ma chère fille, cheminons par ces basses vallées des humbles et petites vertus; nous y verrons des roses entre les épines, la charité qui éclate parmi les afflictions intérieures et extérieures; les lis de pureté, les violettes de mortification : que sais-je, moi? Sur-tout j'aime ces trois petites vertus, la douceur de cœur, la pauvreté d'esprit, et la simplicité de vie; et ces exercices grossiers, visiter les malades, servir aux pauvres, consoler les affligés, et semblables; mais le tout sans empressement, avec une vraie liberté. Non, nous n'avons pas encore les bras assez larges pour atteindre aux cèdres du Liban; contentons-nous de l'hyssope des vallons.

83e LETTRE (liv. IV, let. 114).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il la confirme dans ses bonnes résolutions de quitter le monde, sans s'expliquer davantage sur la nature de sa retraite.

Le 3 octobre 1605.

Ayant été jusqu'ici détenu par un monde de cuisantes affaires, ma chère fille, je m'en vais à cette bénite visite, en laquelle je vois à chaque bout de champ des croix de toutes sortes. Ma chair en frémit, mais mon cœur les adore. Oui, je vous salue, petites et grandes croix, spirituelles ou temporelles, intérieures et extérieures; je vous salue, et baise votre pied, indigne de l'honneur de votre ombre. A quel propos cela? Oui, c'est à propos, ma si chère fille; car j'adore de même affection les vôtres, que je tiens pour miennes; et veux, au moins je vous en prie, que vous aimiez les miennes de même cœur. J'en ai bien eu depuis nos pardons (1), mais courtes et légères. Mon Dieu, supportez la foiblesse de mes épaules, et ne les chargez que de peu, pour seulement me faire connoître quel pauvre soldat je serois si je voyois les armées en front. Que vos lettres m'ont consolé, ma chère fille! Je les vois pleines de bons desirs, de courage et de résolutions. O que voilà qui va bien! Et laissons gronder et frémir l'ennemi à la porte et tout autour de nous; car Dieu est au

(1) C'est-à-dire des indulgences, qui avoient lieu tous les sept ans à la collégiale de Notre-Dame, à Annecy.

milieu de nous et en notre cœur, d'où il ne bougera point, s'il lui plaît. *Demeurez avec nous, Seigneur, car il se fait nuit* (1). Je ne vous dirai plus rien, ni dessus le grand abandonnement de toutes choses et de soi-même pour Dieu, ni dessus la sortie de sa contrée et de la maison de ses parents. Je ne veux point parler. Dieu vous veuille bien éclairer, et faire voir son bon plaisir! car, au péril de tout ce qui est en nous, nous le suivrons quelque part qu'il nous conduise. O qu'il fait bon avec lui, où que ce soit! Je pense à l'ame de mon très bon et très saint larron : notre Seigneur lui avoit dit qu'elle seroit ce jour-là avec lui en paradis (2), et elle ne fut pas plus tôt séparée de son corps que voilà qu'il la mena en enfer. Oui, car il devoit être avec notre Seigneur, et notre Seigneur étoit dévalé ès enfers: elle y alla donc avec lui. Vrai Dieu! que devoit-elle penser en descendant, et voyant ces abîmes devant ses yeux intérieurs? Je crois qu'elle disoit avec Job : *Qui me fera la grace, ô mon Dieu, que tu me conserves, et me défendes en enfer* (3)? Et avec David : *Non, je ne craindrai nul mal; car*, Seigneur, *tu es avec moi* (4). Non, ma chère fille, pendant que nos résolutions vivent, je ne me trouble point. Que nous mourions, que tout renverse, il ne m'en chaut, pourvu que

(1) Mane nobiscum, Domine, quoniam advesperascit. Luc. c. xxiv, v. 29.

(2) Hodie mecum eris in paradiso. Luc, c. xxiii, v. 43.

(3) Quis mihi tribuat ut in inferno protegas me, et defendas me? Job, c. xiv, v. 13.

(4) Non timebo mala, quoniam tu mecum es. Ps. xxii, v. 4.

cela subsiste. Les nuits nous sont des jours quand Dieu est en notre cœur, et les jours sont des nuits quand il n'y est point.

Pour nos filles (1), vous ne sauriez faillir à suivre l'avis de votre confesseur.

Il n'est pas besoin de dire en confession ces petites pensées qui comme mouches passent et viennent devant vos yeux, ni l'affadissement des goûts que vous avez en vos vœux; car tout cela ne sont point péchés, mais ennuis, mais incommodités.

Pressé donc, je ferme cette lettre. Je prie notre Seigneur, qu'il vous rende de plus en plus sienne; qu'il soit le protecteur de vos résolutions, le défenseur de votre viduité, le directeur de votre obéissance; qu'il soit votre tout, et tout vôtre. Je prie cette sainte abbesse, notre chère dame et reine, qu'elle nous soit à jamais propice, et nous fasse vivre et mourir en son fils. Je suis incomparablement, ma chère fille, je suis tout vôtre ès entrailles du fils et de la mère.

84 LETTRE (liv. III, let. 12).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

L'humilité est la vertu propre aux veuves; en quoi elle consiste. Application et pratique. Il est très utile de méditer sur la vie et la mort de notre Seigneur. Remèdes aux tentations contre la foi. Avis sur l'exercice des vertus.

1er novembre 1605.

Mon Dieu! que j'ai de cœur et de passion au ser-

(1) Les filles de madame de Chantal.

vice de votre esprit! Vous ne le sauriez assez croire, ma chère sœur: je m'en trouve tant que cela seul suffit pour me persuader que c'est de la part de notre Seigneur; car il n'est pas possible, ce me semble, que tout le monde ensemble m'en pût tant donner; au moins je n'en ai jamais tant aperçu chez lui.

C'est aujourd'hui la fête de tous les saints; et faisant l'office à nos matines solennelles, voyant que notre Seigneur commence les béatitudes par la pauvreté d'esprit, que S. Augustin interpréte de la sainte et très desirable vertu d'humilité, je me suis ressouvenu que vous m'aviez demandé que je vous envoyasse quelque chose d'icelle; et il m'est avis que je ne l'ai pas fait dans ma dernière lettre, quoique bien ample, et peut-être trop longue. Sur cela Dieu m'a donné tant de choses pour vous venir écrire, que, si j'avois assez de loisir, il m'est avis que je dirois merveilles.

Premièrement, ma chère sœur, il m'est venu en mémoire que les docteurs donnent aux veuves pour leur propre vertu la sainte humilité: les vierges ont la leur, après les martyrs, les docteurs, et les pasteurs, chacun la sienne, comme l'ordre de leur chevalerie: et tous doivent avoir eu l'humilité, car *ils n'auroient pas été exaltés s'ils ne se fussent humiliés* (1). Mais aux veuves appartient sur-tout l'humilité; car qui peut enfler la veuve d'orgueil? elle n'a plus son intégrité (laquelle néanmoins peut être contre-échan-

(1) Qui se exaltat humiliabitur, et qui se humiliat exaltabitur Luc. c. XIV, v. 11.

gée par une grande humilité viduale; cela est bien mieux, d'être veuve avec force huile en lampe, en ne desirant rien que l'humilité avec charité, que d'être vierge sans huile, ou avec peu d'huile), ni ce qui donne le plus haut prix à ce sexe selon l'estime du monde; elle n'a plus son mari, qui étoit son honneur, et duquel elle a pris le nom. Que lui reste-t-il plus pour se glorifier, sinon Dieu? O bienheureuse gloire! ô couronne précieuse! Au jardin de l'Église, les veuves sont comparées aux violettes, petites fleurs et basses, de couleur non guère éclatante, ni d'odeur trop piquante, mais souèves à merveille. O que c'est une belle fleur, que la veuve chrétienne, petite et basse par humilité! Elle n'est guère éclatante aux yeux du monde; car elle les fuit, et ne se pare plus pour les attirer sur soi : et pourquoi desireroit-elle les yeux de ceux de qui elle ne desire plus le cœur?

L'Apôtre commande à son cher disciple qu'il *honore les veuves qui sont vraiment veuves* (1). Mais quelles sont ces vraies veuves, sinon celles qui le sont de cœur et d'esprit, c'est-à-dire qui n'ont leur cœur marié à aucune créature? Notre Seigneur ne dit pas aujourd'hui, Bienheureux ceux qui sont nets de corps, mais de cœur, et ne loue pas les pauvres, mais les pauvres d'esprit. Les veuves sont honorables quand elles sont veuves de cœur et d'esprit; qu'est-ce à dire veuve, sinon destituée et privée, c'est-à-dire misérable, pauvre et chétive? Celles donc

(1) Viduas honora, quæ verè viduæ sunt. I. Tim. c. v, v. 3.

qui sont pauvres, misérables et chétives en leur esprit et en leur cœur sont louables. Tout cela veut dire, celles qui sont humbles, desquelles notre Seigneur est le protecteur.

Mais qu'est-ce que l'humilité? Est-ce la connoissance de cette misère et pauvreté? Oui, dit notre S. Bernard; mais c'est l'humilité morale et humaine. Qu'est-ce donc que l'humilité chrétienne? c'est l'amour de cette pauvreté et abjection en contemplation de celle de notre Seigneur. Connoissez-vous que vous êtes une pauvre petite chétive veuve? aimez cette chétive condition; glorifiez-vous de n'être rien; soyez-en bien aise, puisque votre misère sert d'objet à la bonté de Dieu pour exercer sa miséricorde.

Entre les gueux, ceux qui sont les plus misérables, et desquels les plaies sont plus grandes et effroyables, se tiennent pour les meilleurs gueux, et plus propres à attirer l'aumône : nous ne sommes que des gueux; les plus misérables sont de meilleure condition; la miséricorde de Dieu les regarde volontiers.

Humilions-nous, je vous supplie, et ne prêchons que nos plaies et misères à la porte du temple de la piété divine; mais ressouvenez-vous de les prêcher avec joie, vous consolant d'être toute vide et toute veuve, afin que notre Seigneur vous remplisse de son royaume. Soyez douce et affable avec un chacun, hormis à ceux qui voudront vous ôter votre gloire, qui est votre misère et votre viduité parfaite. *Je me glorifie en mes infirmités*, dit l'Apôtre; il m'est mieux de mourir que de perdre ma gloire. Voyez-vous,

il aimeroit mieux mourir que de perdre ses infirmités qui sont sa gloire.

Il faut bien garder votre misère et votre vilité; car Dieu la regarde, comme il fit celle de la Vierge sacrée. *Les hommes regardent ce qui est dehors, mais Dieu regarde le cœur* (1). S'il voit notre bassesse dans notre cœur, il nous fera de grandes graces. Cette humilité conserve la chasteté; c'est pourquoi, aux cantiques, cette belle ame est appelée le lis des vallées. Tenez-vous donc joyeusement humble devant Dieu: mais tenez-vous également joyeuse et humble devant le monde. Soyez bien aise que les hommes ne tiennent point compte de vous: s'ils vous estiment, moquez-vous-en joyeusement, et riez de leur jugement et de votre misère qui le reçoit; s'ils ne vous estiment pas, consolez-vous joyeusement de quoi au moins en cela le monde suit la vérité.

Pour l'extérieur, n'affectez pas l'humilité visible, mais ne la fuyez pas aussi: embrassez-la, mais toujours joyeusement. J'approuve que l'on s'abaisse quelquefois à des bas services, même à l'endroit des inférieurs et superbes, à l'endroit des malades et pauvres, à l'endroit des siens en la maison, et dehors: mais que ce soit toujours naïvement et joyeusement. Je le répète souvent, parceque c'est la clef de ce mystère pour vous et pour moi. J'aurai plutôt dit *charitablemen;* car *la charité*, dit saint Bernard, *est joyeuse,* et c'est après S. Paul. Les offices humbles

(1) Homo videt ea quæ patent, Dominus autem intuetur cor. I. Reg. c. xxvi, v. 7.

et d'humilité extérieure ne sont que l'écorce, mais elle conserve le fruit.

Continuez vos communions et exercices, ainsi que je vous ai écrit. Tenez-vous cette année bien ferme en la méditation de la vie et mort de notre Seigneur : c'est la porte du ciel ; si vous vous plaisez à le hanter, vous apprendrez ses contenances. Ayez le courage grand et de longue haleine ; ne le perdez pas pour le bruit, et sur-tout ès tentations de la foi. Notre ennemi est un grand clabaudeur, ne vous en mettez nullement en peine ; car il ne vous sauroit nuire, je le sais bien. Moquez-vous de lui, et le laissez faire. Ne contestez point, mais faites-lui la nique ; car tout cela n'est rien. Il a bien crié autour des saints, et fait plusieurs tintamarres ; mais quoi? pour cela les voilà logés à la place qu'il a perdue, le misérable.

Je desire que vous voyiez le chapitre XLI du *Chemin de perfection* de la bienheureuse mère Thérèse : car il vous aidera à bien entendre le mot que je vous ai dit si souvent, qu'il ne faut point trop pointiller en l'exercice des vertus ; qu'il y faut aller rondement, franchement, naïvement, à la vieille françoise, avec liberté, à la bonne foi, *grosso modo*. C'est que je crains l'esprit de contrainte et de mélancolie. Non, ma chère fille ; je desire que vous ayez un cœur large et grand au chemin de notre Seigneur, mais humble, doux, et sans dissolution.

Je me recommande aux petites mais pénétrantes prières de notre Celse-Benigne ; et si Aimée (1) com-

(1) Ce sont des enfants de madame de Chantal.

mence à me donner quelques petits souhaits, je les tiendrai pour très chers. Je vous donne et votre cœur de veuve, et vos enfants tous les jours à notre Seigneur, en lui offrant son Fils. Priez pour moi, ma chère fille, afin qu'un jour nous puissions nous voir avec tous les saints en paradis : mon desir de vous aimer et d'être aimé de vous n'a point de moindre mesure que l'éternité. Le doux Jésus nous la veuille donner en son amour et dilection ! Amen. Je suis donc et veux être éternellement tout entièrement vôtre en Jésus-Christ.

85e LETTRE (liv. III, let. 4).

LE MÊME, A MADAME LA PRÉSIDENTE BRULART.

Avis sur la réforme d'une maison ; moyens de l'établir. Ne pas rendre la dévotion à charge à qui que ce soit, mais plutôt déférer aux personnes auxquelles on est obligé d'obéir.

Madame ma sœur, je vous écrivis il y a six semaines pour répondre à tout ce que vous m'aviez demandé, et ne doute nullement que vous n'ayez reçu ma lettre, ce qui me fera tenir plus resserré en celle-ci.

Selon ce que vous me proposez par la vôtre du vingt-sixième septembre, j'approuve que notre bonne abbesse commence à bien établir ces petites régles que notre père a dressées ; non pas pour s'arrêter là, mais pour passer par après plus aisément à plus grande perfection.

Rien ne nuit tant à cette entreprise que la va-

riété des propositions qui se font, et sur-tout celles qu'on fait d'une régle si exacte; car cela épouvante l'esprit de notre sœur, et des autres aussi. Il ne faut pas, ce me semble, leur dire combien elles ont de chemin à faire pour tout le voyage, mais seulement du jour à la journée. Et combien que notre sœur aspire à la perfection de la réforme, si ne faut-il pas pour cela la presser; car cela l'étourdiroit: au contraire, il lui faut prêcher la patience et longue haleine; autrement elle voudra que tout se fasse à coup; et s'il y a quelque retardation, elle s'impatientera et quittera tout. Et, à la vérité, il y a occasion de se contenter de ce que notre Seigneur a mis en elle jusqu'à présent; il l'en faut remercier, et lui en demander davantage.

Pour ma petite sœur, je vous la laisse, et ne m'en mets nullement en peine: mais je ne voudrois pas que notre père eût peur qu'elle ne devînt trop dévote, comme il a toujours eu peur de vous; car je suis assuré qu'elle ne péchera pas en excès de ce côté-là. Mon Dieu! le bon père que nous avons, et le très bon mari que vous avez! hélas! ils ont un peu de jalousie de leur empire et domination, qui leur semble être aucunement violée quand on fait quelque chose sans leur autorité et commandement. Que voulez-vous? il leur faut permettre cette petite humanité. Ils veulent être maîtres, et n'est-ce pas la raison? Si est, certes, en ce qui dépend du service que vous leur devez: mais les bons seigneurs ne considèrent pas que pour le bien de l'ame il faut croire

les directeurs et médecins spirituels, et que, sauf les droits qu'ils ont sur vous, vous devez procurer votre bien intérieur par les moyens jugés convenables par ceux qui sont établis pour conduire les esprits.

Mais, nonobstant tout cela, il faut beaucoup condescendre à leur volonté, supporter leurs petites affections, et plier le plus qu'il se pourra sans rompre nos bons desseins; ces accommodements agréeront à notre Seigneur. Je vous l'ai dit autre fois: moins nous vivons à notre goût, et moins il y a de notre choix en nos actions, plus il y a de bonté et de solidité de dévotion. Il est force que quelquefois nous laissions notre Seigneur pour agréer aux autres pour l'amour de lui.

Non, je ne me puis contenir, ma chère fille, que je ne vous dise ma pensée: je sais que vous trouverez tout bon ce qui vient de ma sincérité. Peut-être avez-vous donné occasion à ce bon père et à ce bon mari de se mêler de votre dévotion, et de s'en cabrer; que sais-je, moi? à l'aventure que vous êtes un peu trop empressée et embesognée, et que vous avez voulu les presser eux-mêmes, et les astreindre. Si cela est, sans doute c'est la cause qui les fait tirer à quartier maintenant. Il faut, s'il se peut, nous empêcher de rendre notre dévotion ennuyeuse. Or je vous dirai maintenant ce que vous ferez.

Quand vous pourrez communier sans troubler vos deux supérieurs, faites-le selon l'avis de vos confesseurs. Quand vous craindrez de les troubler, contentez-vous de communier d'esprit; et croyez-moi,

cette mortification spirituelle, cette privation de Dieu agréera extrêmement à Dieu, et vous le mettra bien avant dans le cœur. Il faut quelquefois reculer pour mieux sauter.

J'ai souvent admiré l'extrême résignation de S. Jean-Baptiste, qui demeura si long-temps au désert, tout proche de notre Seigneur, sans s'empresser de le voir, de le venir écouter et suivre; et comme est-ce qu'après l'avoir vu et baptisé il put le laisser aller sans s'attacher à lui de présence corporelle, comme il étoit si étroitement lié de présence cordiale. Mais il savoit que ce même Seigneur étoit servi de lui par cette privation de sa présence réelle. Je veux dire que pour un peu Dieu sera servi, si, pour gagner l'esprit de ces deux supérieurs qu'il vous a établis, vous souffrez la privation de la communion réelle; et me sera une bien grande consolation si je sais que ces avis que je vous donne ne mettent point votre cœur en inquiétude. Croyez-moi, cette résignation, cette abnégation, vous seront extrêmement utiles. Vous pourrez néanmoins gagner des occasions secrétes pour communier: car, pourvu que vous déferiez et compatissiez aux volontés de ces deux personnages, et que vous ne les mettiez point en impatience, je ne vous donne point d'autre régle de vos communions que celles que vos confesseurs vous diront; car ils voient l'état présent de votre intérieur, et peuvent connoître ce qui est requis pour votre bien.

Je réponds de même pour votre fille: laissez-lui

desirer la très sainte communion jusqu'à Pâques, puisqu'elle n'a pu la recevoir, sans offenser son bon père, avant ce temps-là. Dieu récompensera cette attente.

Vous êtes, à ce que je vois, au vrai essai de la résignation et indifférence, puisque vous ne pouvez pas servir Dieu à votre volonté. Je connois une dame des plus grandes ames que j'aie jamais rencontrées, laquelle a demeuré long-temps à telle sujétion sous les humeurs de son mari, qu'au plus fort de ses dévotions et ardeurs, il falloit qu'elle portât sa gorge ouverte, et fût toute chargée de vanité en l'extérieur, et qu'elle ne communiât jamais, sinon que ce fût à Pâques, qu'en secret et à déçu de tout le monde; autrement elle eût excité mille tempêtes en sa maison: et par ce chemin elle est arrivée bien haut, comme je le sais, pour avoir été son père de confession fort souvent.

Mortifiez-vous donc joyeusement; et à mesure que vous serez empêchée de faire le bien que vous desirez, faites tant plus ardemment le bien que vous ne desirez pas. Vous ne desirez pas ces résignations, vous en desireriez d'autres; mais faites celles que vous ne desirez pas, car elles en valent mieux.

Les psaumes de David traduits ou imités par Desportes ne vous sont nullement ni défendus ni nuisibles; au contraire tous sont profitables: lisez-les hardiment et sans doute, car il n'y en a point. Je ne contredis jamais à personne; mais je sais fort bien que ces psaumes ne vous sont nullement prohibés,

et qu'il n'y a nul lieu d'en faire scrupule. Il se peut faire que quelque bon père n'agrée pas que ses enfans spirituels les lisent, et peut-être le fait-il avec quelque bonne considération; mais il ne s'ensuit pas que les autres n'aient de si bonnes considérations, et voire meilleures, pour les conseiller aux leurs. Une chose est bien assurée, c'est que vous les pouvez lire en toute bonne occurrence.

Comme aussi vous pouvez entrer au cloître du Puits-d'Orbe sans scrupule; mais il n'y a pourtant pas lieu de vous ordonner pénitence pour le scrupule que vous en avez fait, puisque le scrupule même est une assez grande peine à ceux qui le nourrissent ou souffrent, sans qu'on en impose d'autres. Alcantara est fort bon pour l'oraison.

Tenez votre cœur fort large, pour y recevoir toutes sortes de croix et de résignations ou abnégations, pour l'amour de celui qui en a tant reçu pour nous. Qu'à jamais son saint nom soit béni, et que son royaume se confirme ès siècles des siècles! Je suis en lui et par lui vôtre, et plus que votre frère et serviteur.

86e LETTRE (liv. III, let. 13).

LE MÊME, A MADAME LA PRÉSIDENTE BRULART.

Moyens pour arriver à la perfection dans l'état du mariage.

Madame, je ne puis vous donner tout-à-coup ce que je vous ai promis; car je n'ai pas assez d'heures franches pour mettre tout ensemble ce que j'ai à

vous dire sur le sujet que vous avez desiré vous être expliqué par moi. Je vous le dirai à plusieurs fois ; et outre la commodité que j'en aurai, vous aurez aussi celle-là, que vous aurez bien du temps pour remâcher mes avis.

Vous avez un grand desir de la perfection chrétienne : c'est le desir le plus généreux que vous puissiez avoir ; nourrissez-le, et le faites croître tous les jours. Les moyens de parvenir à la perfection sont divers, selon la diversité des vocations ; car les religieux, les veuves et les mariés doivent tous rechercher cette perfection, mais non pas par mêmes moyens. Car à vous, madame, qui êtes mariée, les moyens sont de vous bien unir à Dieu, et à votre prochain, et à ce qui dépend d'eux. Le moyen pour s'unir à Dieu, ce doit être principalement l'usage des sacrements et l'oraison.

Quant à l'usage des sacrements, vous ne devez nullement laisser écouler aucun mois que vous ne communiiez ; et même dans quelque temps, selon les progrès que vous aurez faits au service de Dieu, et selon le conseil de vos pères spirituels, vous pourrez communier plus souvent.

Mais quant à la confession, je vous conseillerai bien de la fréquenter encore plus, principalement s'il vous arrivoit quelque imperfection de laquelle votre conscience fût affligée, comme il arrive bien souvent au commencement de la vie spirituelle : néanmoins, si vous n'aviez les commodités requises pour vous confesser, la contrition et repentance y suppléeront.

Quant à l'oraison, vous la devez fort fréquenter, spécialement la méditation, à laquelle vous êtes assez propre, ce me semble. Faites-en donc tous les jours une petite heure, le matin avant de sortir, ou bien avant le souper; et gardez-vous bien de la faire ni après le dîner, ni après le souper, car cela gâteroit votre santé.

Et pour vous aider à la bien faire, il faut qu'avant icelle vous sachiez le point sur lequel vous devez méditer, afin que, commençant l'oraison, vous ayez votre matière prête; et à cet effet vous ayez les auteurs qui ont touché les points des méditations sur la vie et mort de notre Seigneur, comme Grenade, Bellintany, Capillia, Bruno, dans lesquels vous choisirez la méditation que vous voudrez faire, et la lirez attentivement, pour vous en ressouvenir au temps de l'oraison, et n'avoir d'autre chose à faire que de les remâcher, suivant toujours la méthode que je vous mis par écrit, en la méditation que je vous donnai le jeudi saint.

Outre cela, faites souvent des oraisons jaculatoires à notre Seigneur, et à toutes les heures que vous pourrez, en toutes compagnies, regardant toujours Dieu dans votre cœur, et votre cœur en Dieu.

Prenez plaisir à lire les livres que Grenade a faits de l'oraison et méditation; car il n'y en a point qui vous instruisent mieux, ni avec plus de mouvements. Je voudrois qu'il ne se passât aucun jour sans que vous donnassiez une demi-heure ou une heure à la lecture de quelque livre spirituel; car cela vous serviroit de prédication.

Voilà les principaux moyens de se bien unir avec Dieu : quant à ceux qui servent pour se bien unir avec le prochain, ils sont en grand nombre ; mais je n'en dirai que quelques uns.

Il faut considérer le prochain en Dieu, qui veut que nous l'aimions et caressions. C'est l'avis de S. Paul (1), qui ordonne aux serviteurs de servir Dieu en leurs maîtres, et leurs maîtres en Dieu. Il faut s'exercer en cet amour du prochain, le caressant extérieurement : et bien qu'il semble au commencement que c'est à contre-cœur, il ne le faut point laisser pour cela ; car cette repugnance de la partie inférieure enfin sera vaincue de l'habitude et bonne inclination qui sera produite par la répétition des actions. Il faut rapporter à ce point les oraisons et méditations ; car après avoir demandé l'amour de Dieu, il faut toujours demander celui des prochains, et particulièrement de ceux èsquels notre volonté n'a nulle inclination.

Je vous conseille de prendre quelquefois la peine de visiter les hôpitaux, consoler les malades, considérer leurs infirmités, attendrir votre cœur sur icelles, et prier pour eux en leur faisant quelque assistance.

(1) Servi, obedite dominis carnalibus cum timore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo : non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes ; sed ut servi Christi, facientes voluntatem Dei ex animo, cum bonâ voluntate servientes, sicut Domino, et non hominibus : scientes quoniam unusquisque, quodcumque fecerit bonum, hoc recipiet à Domino, sive servus, sive liber. EPHES. c. VI, v. 6, 7 et 8.

Mais en tout ceci prenez garde soigneusement que M. votre mari, vos domestiques, et messieurs vos parents, ne soient offensés par de trop longs séjours aux églises, des trop grands retirements et abandonnements du soin de votre ménage; ou, comme il arrive quelquefois, être contrôleuse des affaires d'autrui, ou trop dédaigneuse des conversations où les régles de dévotion ne sont pas si exactement observées; car en tout cela il faut que la charité domine et nous éclaire, pour nous faire condescendre aux volontés du prochain, en ce qui ne sera pas contraire aux commandements de Dieu.

Vous ne devez pas seulement être dévote et aimer la dévotion, mais vous la devez rendre aimable, utile et agréable à un chacun. Les malades aimeront votre dévotion, s'ils en sont charitablement consolés; votre famille l'aimera, si elle vous reconnoît plus soigneuse de son bien, plus douce aux occurrences des affaires, plus aimable à reprendre, et ainsi du reste; M. votre mari, s'il voit qu'à mesure que votre dévotion croît, vous êtes plus cordiale en son endroit, et souéve en l'affection que vous lui portez; messieurs vos parents et vos amis, s'ils reconnoissent en vous plus de franchise, de support et de condescendance à leurs volontés qui ne seront pas contraires à celles de Dieu. Bref il faut, tant qu'il est possible, rendre votre dévotion attrayante.

J'ai fait un petit avertissement sur le sujet de la perfection de la vie chrétienne, dont je vous envoie une copie, que je desire être communiquée à ma-

dame du Puits-d'Orbe: prenez-la en bonne part, comme aussi cette lettre, qui sort d'une ame qui est entièrement affectionnée à votre bien spirituel, et qui ne desire rien plus que de voir l'œuvre de Dieu parfait en votre esprit. Je vous supplie de me donner quelque part en vos prières et communions, comme aussi je vous assure que je vous ferai toute ma vie part aux miennes, et serai sans fin, etc.

87e LETTRE (liv. V, let. 49).

LE MÊME, A MADAME L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE.

Consolations sur une infirmité corporelle.

Le 16 novembre 1605.

Ma sœur et ma très chère fille, opprimé et accablé d'affaires en cette visite de mon diocèse que je fais, je ne laisse pas de prier notre bon Dieu tous les jours, et de lui offrir le saint sacrifice, afin que vous ne soyez pas accablée des douleurs que votre jambe vous apporte, ni des difficultés que nos saintes entreprises ont et doivent avoir en ces commencements.

Monsieur notre bon père m'écrit souvent de vos nouvelles: rien ne peut arriver de plus souhaitable que quand elles sont bonnes, comme elles sont toujours selon Dieu, en qui je sais que vous jetez toute votre vue intérieure, au bon plaisir duquel tous vos desseins et tous vos desirs se vont fondre. courage, ma chère fille; Dieu vous sera propice sans

doute, pourvu que vous lui soyez fidèle. Quel bonheur que sa divine majesté vous veuille employer à son service, non seulement en agissant, mais aussi en pâtissant!

Ayez soin de conserver la paix et la tranquillité de votre cœur: laissez bruire et gronder les vagues tout autour de votre barque, et ne craignez point; car Dieu y est, et par conséquent le salut. Je sais, ma chère sœur, que les petits ennuis sont plus fâcheux, à cause de leur multitude et de leur importunité, que les grands, et les domestiques que les étrangers; mais aussi je sais que la victoire en est souventefois plus agréable à Dieu que plusieurs autres, qui aux yeux du monde semblent de plus grand mérite.

Adieu, ma chère sœur: on me ravit les lettres pour les emporter, et n'ai loisir que de me dire votre, etc.

88e LETTRE (liv. VII, let. 20).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il faut porter Jésus-Christ dans son ame.

Le 16 novembre 1605.

Ma chère fille, je reçois une particulière consolation à vous parler en ce langage muet, après que tout le jour j'ai tant parlé à tant d'autres en langage parlant. Or sus, si faut-il vous dire ce que je fais; car je ne sais presque rien autre, et encore ne saisje guère bien ce que je fais.

Je viens de l'oraison, où m'enquérant de la cause pour laquelle nous sommes en ce monde, j'ai appris que nous n'y sommes que pour recevoir et porter le doux Jésus, sur la langue en l'annonçant, sur les bras en faisant de bonnes œuvres, sur nos épaules en supportant son joug, ces sécheresses et stérilités; et ainsi en nos sens intérieurs et extérieurs. O que bienheureux sont ceux qui le portent doucement et constamment!

Je l'ai vraiment porté tous ces jours sur ma langue, et l'ai porté en Égypte, ce me semble, puisqu'au sacrement de confession j'ai ouï grande quantité de pénitents, qui se sont avec une extrême confiance adressés à moi, pour le recevoir en leurs ames pécheresses. Oh! Dieu l'y veuille bien conserver!

J'y ai encore appris une pratique de la présence de Dieu, laquelle, en passant, j'ai resserrée en un coin de ma mémoire, pour vous la communiquer sitôt que j'aurai lu le traité qu'en a fait le père Arias.

Ayez un grand cœur, ma chère fille, et étendez-le fort sous la volonté de notre Dieu. Savez-vous ce que je dis, étendant votre corporal pour la consécration? Ainsi, dis-je, puisse bien être étendu le cœur de celle qui me l'a envoyé, sous les sacrées influences de la volonté du Sauveur! Courage, ma fille, tenez-vous bien serrée auprès de votre sainte abbesse, et la suppliez sans fin que nous puissions vivre, mourir et revivre en l'amour de son cher enfant. Vive Jésus, qui m'a rendu tout vôtre, et plus que je ne puis dire! La paix du doux Jésus règne en votre cœur!

89e LETTRE (liv. VII, let. 8).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Pensées sur le renouvellement de l'année.

28 décembre 1605.

Je finis cette année, ma chère fille, avec un desir non seulement grand, mais cuisant, de m'avancer meshui en ce saint amour, que je ne cesse d'aimer, quoique je ne l'aie encore point goûté. Vive Dieu, ma fille; notre cœur (voyez-vous, je dis notre cœur) est fait pour cela. Ah! que n'en sommes-nous bien pleins! Vous ne sauriez vous imaginer le sentiment que j'ai présentement de ce desir. O Dieu! pourquoi vivrons-nous l'année suivante, si ce n'est pour mieux aimer cette bonté souveraine? Oh! qu'elle nous ôte de ce monde, ou qu'elle ôte ce monde de nous; ou qu'elle nous fasse mourir, ou qu'elle nous fasse mieux aimer sa mort que notre propre vie!

Mon Dieu! ma fille, que je vous souhaite en Bethléem maintenant auprès de votre sainte abbesse! Eh! qu'il lui sied bien de faire l'accouchée, et de manier ce petit enfançon! Mais sur-tout, j'aime sa charité, qui le laisse voir, manier et baiser à qui veut. Demandez-le-lui, elle vous le donnera; et l'ayant, dérobez-lui secrétement une de ces petites gouttelettes qui sont sur ses yeux. Ce n'est pas encore la pluie, ce ne sont que les premières rosées de ses larmes. C'est merveille combien cette liqueur est admirable pour toute sorte de mal de cœur.

Ne vous chargez point d'austérités ce carême, sinon avec le congé de votre confesseur, qui à mon avis ne vous en chargera pas. Dieu veuille couronner votre commencement d'année des roses que son sang a teintes! Adieu, ma chère fille; je suis celui qui vous a dédié tout son service.

90e LETTRE (liv. IV, let. 21).

LE MÊME, A UNE DAME AGÉE.

(Il l'appelle sa mère.)

Comment on doit haïr ses imperfections sans se décourager ni se troubler. Avis sur le défaut ordinaire à la vieillesse, qui est de gronder sans cesse et de répéter toujours la même chose.

Janvier 1606.

Madame ma très chère mère, votre lettre pleine de termes d'honneur, d'amour, et de confiance, me rendroit du tout à vous si dès long-temps je n'y étois tout dédié; mais, ma très chère mère, vous m'épargnez un peu trop le nom de fils, qui est le nom du cœur, pour me donner un nom respectueux qui est bien aussi nom du cœur, mais non pas du maternel qui est celui de mes délices.

C'est la vérité, ma très chère mère, que nous eûmes ici une grande assemblée à notre jubilé, et, ce qui importe, qu'il s'y fit quelque fruit. J'eus dix mille consolations, et point de peine, ce me semble. Seulement eussé-je bien desiré avoir l'honneur et le contentement de vous y voir, ma très chère mère; et vous eussiez reçu l'hommage que sept ou huit de

mes frères et sœurs ne vous ont encore point fait en qualité de vos très humbles enfants et serviteurs. Mais, puisqu'il ne se peut d'autre façon, je vous approcherai souvent en esprit, pour, avec vous conjointement, demander à notre Seigneur qu'il lui plaise consoler votre ame de ses bénédictions, la faisant abonder en son saint amour, et en la sacrée humilité et douceur de cœur, qui ne soit jamais sans ce saint amour.

Pour vous parler selon votre conscience, ma très chère mère, ne vous fâchez point ni ne vous étonnez point de voir encore vivre en votre ame toutes les imperfections que vous m'avez contées: non, je vous en supplie, ma très chère mère; car bien qu'il les faille rejeter et détester pour s'en amender, il ne faut pas s'en affliger d'une affliction fâcheuse, mais d'une affliction courageuse et tranquille, ce qui engendre un propos bien rassis et solide de correction. Ce propos, ainsi pris en repos et avec maturité de considérations, nous fera prendre les vrais moyens pour l'exécuter, entre lesquels je confesse que la modération des affections ménagères est grandement utile: je ne dis pas le total abandonnement, mais je dis la modération; car par cette modération nous savons trouver les heures franches pour l'oraison, pour un peu de lecture dévote, pour élever par diverses considérations notre cœur à Dieu, pour reprendre de temps en temps le maintien intérieur, et la posture cordiale de la paix, de la douceur et humilité. Mais le grand secret en ceci, c'est d'em-

ployer toutes choses. Laissez sept ou huit jours pour bien rasseoir votre ame, et lui faire prendre profondément ses résolutions. Sur-tout, ma très chère mère, il faut combattre la haine et le mécontentement envers le prochain, et s'abstenir d'une imperfection insensible, mais grandement nuisible, de laquelle peu de gens s'abstiennent; qui est que, s'il nous arrive de censurer le prochain, ou de nous plaindre de lui, ce qui nous devroit rarement arriver, nous ne finissons jamais, mais recommençons toujours, et répétant nos plaintes et doléances sans fin, qui est signe d'un cœur piqué, et qui n'a point encore de vraie charité. Les cœurs forts et puissants ne deuillent que pour grands sujets, et encore pour ces grands sujets ne gardent guère le sentiment, au moins avec trouble et empressement. Courage, ma très chère mère; ces petites années que nous avons encore ici-bas nous seront, Dieu aidant, les meilleures et les plus avantageuses pour l'éternité. Cependant je vous donne tous les meilleurs souhaits que mon ame peut fournir, et les présente à la majesté divine de notre Seigneur, afin qu'il lui plaise vous donner, avec la patience qu'il vous a départie il y a long-temps, le doux et très humble agrément de vos travaux, que les plus grands saints ont eu à leur fin; et que, moissonnant beaucoup de mérites célestes en l'arrière-saison de votre âge, vous vous trouviez riche devant la divine face, quand vous la verrez. Croyez, je vous supplie, ma très chère mère, que mon ame vous aime et honore

spécialement, et que les foibles prières que je pourrai contribuer à votre consolation ne vous seront point épargnées. Aimez-moi bien aussi, ma chère mère; et pendant votre maladie tenez-vous à l'ombre de la croix, et voyez-y souvent le pauvre Sauveur languissant. Là les maladies et langueurs sont salutaires et aimables, où Dieu même nous a sauvés par les langueurs. Madame ma chère mère, je suis, etc.

91e LETTRE (liv. IV, let. 86).

LE MÊME, A UNE DEMOISELLE.

Ce que c'est que le courage des chrétiens.

Janvier 1606.

C'est avec ma fille, qui est bonne, et de laquelle je sens le cœur inébranlable en la sainte amitié qu'elle me porte, que je me donne tout le loisir de répondre: le temps aussi a été employé parmi des embarrassements que notre jubilé m'a apportés depuis. Vraiment, ma très chère fille, les résolutions que vous me communiquez étoient toutes telles que je vous les pouvois desirer, et faites bien ainsi. Ne démordez nullement de la sainte humilité et de l'amour de votre propre abjection. Sachez que le cœur qui veut aimer Dieu ne doit être attaché qu'à l'amour de Dieu: si ce même Dieu veut lui en donner d'autre, à la bonne heure; s'il ne lui en veut pas donner d'autre, à la bonne heure encore. Mais je pense bien pourtant que cette bonne fille ne tiendra pas son

cœur; j'en serois grandement marri pour l'amour d'elle, qui commettroit une grande faute.

Hélas, ma chère fille, que c'est un mauvais langage d'appeler courage la fierté et la vanité! Les chrétiens appellent cela lâcheté et couardise; comme, au contraire, ils appellent courage la patience, la douceur, la débonnaireté, l'humilité, l'acceptation, et l'amour du mépris et de la propre abjection. Car tel a été le courage de notre capitaine, de sa mère, de ses apôtres, et des plus vaillants soldats de cette milice céleste; courage avec lequel ils ont surmonté les tyrans, soumis les rois, et gagné tout le monde à l'obéissance du Crucifié. Soyez égale, ma très chère fille, envers toutes ces bonnes filles; saluez-les, honorez-les; ne les fuyez point, ne les suivez non plus qu'à mesure qu'elles témoigneront de le desirer. Ne parlez de tout ceci qu'avec une extrême charité. Tâchez de tirer cette ame que vous devez visiter à quelques sortes d'excellentes résolutions. Je dis excellentes, parceque ces petites résolutions de ne faire pas mal ne sont pas suffisantes: il en faut encore de faire tout le bien qu'on pourra, et de retrancher non seulement le mal, mais tout ce qui ne sera pas de Dieu et pour Dieu.

Or sus, nous nous verrons, s'il plaît à Dieu, avant Pâques. Vivez toute à celui qui est mort pour nous, et soyez crucifiée avec lui. Qu'il soit béni éternellement par vous, ma très chère fille, et par moi qui suis sans fin votre, etc.

92e LETTRE (liv. III, let. 68).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Pureté que doivent avoir les communications spirituelles; règles qu'il y faut observer, etc.

30 janvier 1606.

J'étois à Sales le 22 de ce mois, pour obéir à ma bonne mère, qui desiroit me voir avant mon départ, et j'y reçus votre lettre du premier jour de cette année, dont j'ai reçu beaucoup de consolation, laquelle se répandit sur toute la famille, qui vous est infiniment vôtre.

Le 25, voici votre homme qui m'arriva, et me trouva environné d'affaires; si que je n'ai pu le dépêcher qu'aujourd'hui.

Dites-moi, ma fille, ne m'est-ce pas de l'affliction de ne pouvoir écrire qu'ainsi à la dérobée? Oh! voilà pourquoi il nous faut acquérir le plus que nous pourrons l'esprit de la sainte liberté et indifférence: il est bon à tout, et même pour demeurer six semaines, et voire sept, sans qu'un père, et un père de telle affection comme je suis, et une fille telle que vous êtes, reçoivent aucunes nouvelles l'un de l'autre.

Vous fûtes malade après la Conception, et je le fus aussi sept à huit jours durant; et je craignois fort que ce fût pour bien plus, mais Dieu ne le voulut pas.

Je ne puis m'étendre selon mon cœur; car voici le jour de mes adieux, devant partir demain devant

jour, pour aller à Chambéri, où le père recteur des jésuites m'attend, pour me recevoir ces cinq ou six jours de carême-prenant, que j'ai réservés pour rasseoir mon pauvre esprit tout tempêté de tant d'affaires. Là, ma fille, je prétends de me revoir partout, et remettre toutes les pièces de mon cœur en leur place, à l'aide de ce bon père, qui est éperdument amoureux de moi et de mon bien.

Et si ferai, ma fille; je vous dirai quelque chose de moi, puisque vous le desirez tant, et que vous dites que cela vous sert; mais à vous seulement.

Ce ne sont pas des eaux, ce sont des torrents que les affaires de ce diocèse. Je vous puis dire avec vérité que j'en ai eu du travail sans mesure, depuis que je me suis mis à la visite; et, à mon retour, j'ai trouvé une besogne de laquelle il m'a fallu entreprendre ma part, et qui m'a infiniment occupé. Le bon est que c'est tout à la gloire de notre Dieu, à laquelle il m'a donné de très grandes inclinations; je le prie qu'il lui plaise de les convertir en résolutions.

Je me sens un peu plus amoureux des ames que l'ordinaire; c'est tout l'avancement que j'ai fait depuis vous; mais, au demeurant, j'ai souffert de grandes sécheresses et dérélictions, non toutefois longues, car mon Dieu m'est si doux qu'il ne se passe jour qu'il ne me flatte pour me gagner à lui. Misérable que je suis! je ne corresponds point à la fidélité de l'amour qu'il me témoigne.

Le cœur de mon peuple est presque tout bien maintenant. Il y a toujours quelque chose à dire;

car je fais des fautes par ignorance et imbécillité, parceque je ne sais pas toujours rencontrer le bon biais. Sauveur du monde, que j'ai de bons desirs! mais je ne sais les parfaire.

Est-ce pas assez dit, ma bonne fille? Je dis ma bonne fille, parceque vous m'êtes fort bonne, et que vous me consolez plus que vous ne sauriez croire. Il y a une certaine bénédiction de Dieu en cette filiation sans doute.

Notre sœur a bien fait de restreindre sa conversation spirituelle au confessional. Je n'ai reçu nulle de ses nouvelles; si j'en reçois, à mesure de ce qu'elle me dira, je lui en écrirai. Si les mouches qui ont gâté, ou au moins qui vouloient gâter la suavité de l'onguent, étoient fort pressantes et en grand nombre, ô Dieu! en ce cas-là, il faut qu'elle se range aux exacts retranchements de toutes paroles superflues, et de tous gestes, de toutes vues, et que le seul confessionnal pour tout demeure en liberté.

Mon Dieu! n'est-ce pas dommage que ces baumes des amitiés spirituelles soient exposés aux moucherons! Cette liqueur si sainte, si sacrée, mérite un soin bien grand pour être conservée toute nette et toute pure; mais bien dit le Sage, *Celui qui n'a point été tenté, que sait-il* (1)? Tout va bien, et tout ira bien, Dieu aidant; et, comme je dis ordinairement, si Dieu nous aide, nous ferons prou.

Parlons un peu de vous, c'en est bien la raison. Qui sont ces téméraires qui veulent rompre et briser

(1) Qui non est tentatus, quid scit? ECCLES. c. 34, v. 9.

cette blanche colonne de notre sacré tabernacle? Ne craignent-ils point les chérubins, qui se tiennent deçà et delà, et le couvrent sous l'ombre de leurs ailes? Hé bien, il s'est passé un peu de vanité, un peu de complaisance, un peu de je ne sais quoi. Or cela n'est rien à un ferme courage. Nos colonnes sont, ce semble, bien fondées; un peu de vent ne les aura pas ébranlées (1).

C'est bien dit, ma fille, il faut couper court et trancher net en ces occasions: il ne faut point amuser les chalands, puisque nous n'avons pas la marchandise qu'ils demandent; il le leur faut dire dextrement, afin qu'ils aillent ailleurs. Vraiment, ce sont de braves gens: ne voient-ils pas que nous avons ôté l'enseigne, et que nous avons rompu le trafic que nous pouvions avoir avec le monde? Il est vrai, notre corps n'est plus nôtre, de même que l'ivoire du trône de Salomon n'étoit plus aux éléphants qui l'avoient porté dans leur gueule. Le grand roi Jésus l'a choisi pour son siége; qui l'en déplacera? Oh! donc il faut être toute simple en ces endroits, et ne point ouïr de capitulation. Laissez faire, Dieu gardera bien notre père (2) sans perdre la fille.

Vraiment ce n'est pas mal parler: Ste Agathe, Ste Thécle, Ste Agnès, ont souffert la mort pour ne point perdre le lis de leur chasteté; et on voudroit vous faire peur avec des fantômes! Oui-da, ma fille; lisez, lisez chèrement l'Imitation de votre abbesse,

(1) Madame de Chantal étoit vivement sollicitée de se remarier.
(2) C'est le père de madame de Chantal.

et les épîtres de S. Jérôme; vous y trouverez celle qu'il écrit à sa Furia, et quelques autres qui sont bien belles.

Vous me demandez si j'irai en Bourgogne cette année: Dieu seul le sait, je ne le sais pas. Je pense que non; car mille liens me retiennent attaché si court et si serré, que je ne puis remuer ni pieds ni mains, si Dieu de sa sainte main ne m'en délivre. Voilà ce que c'est; je pense vous l'avoir déja dit par une précédente. Pour ma personne, je ferois tout pour donner satisfaction, je ne dis pas à vous, mais au moindre de tous mes enfants que Dieu m'a donnés. Mais ma pauvre femme me fait compassion; et puisque je ne la puis laisser qu'elle ne souffre mille incommodités, et que Dieu veut que je lui adhère, me voilà garrotté.

Je ne dis pas que mon absence de quelque peu de jours lui fût nuisible; car pour la privation de ma présence, ce n'est pas cela qui m'empêche: mais c'est que la saison est si sujette aux vents et orages, que je ne suis pas à mon pouvoir d'aller et venir, mais faut que je vogue à leur merci. M'entendez-vous bien? Je crois que oui: car vous savez ce que je vous dis un jour de mon voyage de Dijon, lequel je fis déja contre le commun avis de tous mes amis, mais sur-tout de celui auquel je devois le plus déférer, qui est le même père recteur que je vais voir à ce carême-prenant, lequel, avec un grand zèle de mon bien, me pensa quasi arrêter; mais ce grand Dieu, en la face duquel je regardois droit, tiroit tellement mon

ame à ce béni voyage que rien ne me put arrêter, et aussi il l'a réduit tout à bien et à sa gloire. Mais maintenant d'y retourner, jusqu'à ce que tout soit bien éclairci, je tenterois cette bonté, laquelle me traite si doucement que je la dois bien révérer. Je vous ai dit ceci au long, parce qu'il m'est venu en l'ame de penser que je le devois faire, à la charge que c'est à vous seulement. Mon Dieu sait bien que si j'étois en liberté, j'irois, je dis, je volerois souvent par-tout où j'ai du devoir. S. Paul dit à ses chers Romains, entre lesquels et par lesquels il devoit mourir : *J'ai souvent proposé de venir avec vous, afin que j'eusse quelque fruit entre vous ; mais j'ai été empêché jusqu'à présent* (1). Mais qui l'empêchoit ? L'ame de S. Paul ; et S. Chrysostome dit que c'étoit le Saint-Esprit.

Quoique, parmi les traverses et les tribulations, votre ame va bien, à ce que je vois, il reste de la tenir ferme. Tout ce carême, si vous m'écrivez par Lyon, vous en aurez une très grande commodité : car de Lyon à Chambéri, ce n'est pas comme dès ici ; car tous les jours les courriers arrivent. Pour moi, je pense bien, Dieu aidant, vous écrire tous les huit jours : alors vous me direz s'il est requis que nous nous voyions cette année ; et s'il l'est, je vous dirai quand, et je le puis dire dès maintenant. La semaine de Pentecôte, à commencer dès l'avant-veille, sera toute mienne, et celle de l'octave du Saint-Sacrement

(1) Sæpè proposui venire ad vos (et prohibitus sum usque adhuc), ut aliquem fructum habeam et in vobis. Rom. c. 1, v. 13.

que je serai ici, où ma mère viendra en ce temps-là. Hors de là il faut que je coure trois cents paroisses, que j'ai encore à voir. Mais je dis cela en cas que vous et votre confesseur jugiez qu'il soit expédient : car, sans mentir, je plains votre peine ; et si elle n'est contre-échangée de quelque grande utilité spirituelle, elle m'afflige.

Je ne sais si les carmelites reçoivent des religieuses des autres ordres ; je crois que nenni. Mais quand cela seroit, croyez-moi, c'est une tentation à ces bonnes dames d'y aspirer, sinon qu'elles puissent réduire tous leurs monastères en carmelites. Oui-da, aux carmelites : nous ne pouvons pas nous accommoder aux petites obédiences, et nous en ferons des extrêmes? A Dieu, ma chère fille, à Dieu donc soyez-vous à jamais! Je suis en lui plus vôtre, que vous ne sauriez estimer : il n'y a rien de semblable. Le doux Jésus repose à jamais sur votre poitrine, et vous fasse reposer sur la sienne, ou du moins sur ses pieds!

93e LETTRE (liv. VII, let. 26).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Moyens de bien passer le carême.

Chambéri, 21 février 1606.

Ce ne peut être ici qu'une petite lettre ; car je m'en vais tout maintenant en chaire, ma très chère fille. Vous êtes maintenant à Dijon, où je vous ai écrit il n'y a que peu de jours, et où vous abondez, par la

grace de Dieu, en plusieurs consolations, auxquelles je participe en esprit. Le carême est l'automne de la vie spirituelle, auquel on doit recueillir les fruits, et les ramasser pour toute l'année. Faites-vous riche, je vous supplie, de ces trésors précieux que rien ne vous peut ni ravir ni gâter. Souvenez-vous de ce que j'ai accoutumé de dire : Nous ne ferons jamais bien un carême pendant que nous penserons en faire deux. Faisons donc celui-ci comme le dernier, et nous le ferons bien. Je sais qu'à Dijon il y aura quelque excellent prédicateur; les paroles saintes sont des perles, et de celles que le vrai Océan d'Orient, l'abyme de miséricorde, nous fournit : assemblez-en beaucoup autour de votre cou, pendez-en bien à vos oreilles, environnez-en vos bras : ces atours ne sont point défendus aux veuves, car ils ne les rendent point vaines, mais humbles.

Pour moi, je suis ici, où je ne vois encore rien qu'un léger mouvement parmi les ames à la sainte dévotion. Dieu l'accroîtra, s'il lui plaît, pour sa sainte gloire. Je m'en vais dire maintenant à mes auditeurs que leurs ames sont la vigne de Dieu; la citerne est la foi, la tour est l'espérance, et le pressoir la sainte charité; la haie, c'est la loi de Dieu, qui les sépare des autres peuples infidéles. A vous, ma chère fille, je dis que votre bonne volonté c'est votre vigne; la citerne sont les saintes inspirations de la perfection que Dieu y fait pleuvoir du ciel; la tour, c'est la sainte chasteté, laquelle, comme il est dit de celle de David, doit être d'ivoire; le pressoir, c'est l'obéis-

sance, laquelle produit un grand mérite pour les actions qu'elle exprime; la haie, ce sont vos vœux. Oh! Dieu conserve cette vigne qu'il a plantée de sa main! Dieu veuille faire abonder de plus en plus les eaux salutaires de sa grace dans sa citerne! Dieu soit à jamais le protecteur de sa tour! Dieu soit celui qui veuille toujours donner tous les tours au pressoir, qui sont nécessaires pour l'expression du bon vin, et tenir toujours close et fermée cette belle haie dont il a environné cette vigne, et fasse que les anges en soient les vignerons immortels!

Adieu, ma chère fille, la cloche me presse; je m'en vais au pressoir de l'église, au saint autel, où distille perpétuellement le vin sacré du sang de ce raisin délicieux et unique que notre sainte abbesse, comme une vigne céleste, nous a heureusement produit. Là, comme vous savez que je ne puis faire autrement, je vous présenterai et représenterai au père en l'union de son fils, auquel, pour lequel et par lequel je suis uniquement et si entièrement votre, etc.

94e LETTRE (liv. IV, let. 57).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

La trop grande crainte des tentations est préjudiciable; le plus sûr est de les mépriser.

16 mars 1606.

Ma très chère fille, contre tous ces nouveaux assauts et tentations d'infidélité ou doute de la foi, tenez-vous close et couverte dans les instructions que

vous avez eues jusqu'à présent; vous n'aurez rien à craindre. Prenez garde à ne point disputer, ni marchander; item, à ne point vous attrister et inquiéter, et vous en serez délivrée.

Pour moi, je vois cette grande horreur et haine que vous avez pour ces suggestions, et ne doute nullement que cela ne vous nuise, et ne donne de l'avantage à l'ennemi qui se contente de vous ennuyer et inquiéter, puisqu'il ne peut faire autre chose, comme il ne fera jamais, Dieu aidant. Mais courage, ma chère fille, ne vous amusez point à la considération de tout cela; car il vous doit suffire que Dieu n'est point offensé en ces attaques que vous recevez. Usez le plus que vous pourrez de mépris de ces brouilleries-là; car le mépris y est le remède le plus utile.

Non, je ne suis nullement en crainte pour les colonnes de notre tabernacle (1); car Dieu en est le protecteur. J'ai néanmoins bien été en considération, pour penser ce que c'est qui pouvoit permettre au monde l'audace et l'imprudence de penser à les ébranler: car il me semble que nous lui faisons assez mauvais visage pour lui ôter le courage de nous vouloir chatouiller. Or bien tout cela n'est rien. Je ne peux ni veux jamais cesser de vous souhaiter l'abondance des graces de notre Seigneur et de sa très sainte mère, en l'amour duquel je suis et serai inviolablement et uniquement tout vôtre.

(1) S. François fait cette allusion au tabernacle de l'ancienne loi, qui étoit soutenu par des colonnes. Ces colonnes sont les bonnes résolutions de madame de Chantal, sur-tout le vœu de chasteté.

95e LETTRE (liv. II, let. 32).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il la console sur les tentations contre la foi, et lui montre l'usage de l'imagination dans l'oraison.

En avril 1606.

Je suis consolé que M. Galemant soit de même avis avec moi pour le remède de ces importunités que vous recevez touchant la foi: il dit vrai, il ne faut pas disputer, mais s'humilier; ni spéculer avec l'entendement, mais roidir la volonté.

Le livre de *la Méthode de servir Dieu* est bon, mais embarrassé et difficile plus qu'il ne vous est requis: celui du *Combat spirituel* contient tout ce qu'il dit, et plus clairement et plus méthodiquement.

Il n'est pas possible de ne se servir en l'oraison ni de l'imagination, ni de l'entendement; mais de ne s'en servir point que pour émouvoir la volonté, et, la volonté étant émue, l'employer plus que l'imagination et l'entendement, cela se doit faire indubitablement. Il n'est pas besoin, dit cette bonne mère (1), de l'imagination pour se représenter l'humilité sacrée du Sauveur; non pas peut-être à ceux qui sont déja fort avancés en la montagne de perfection: mais pour nous autres, qui sommes encore ès vallées, quoique desireux de monter, je pense qu'il est ex-

(1) Il y a grande apparence que c'est une prieure des carmelites, parcequ'il en est parlé dans d'autres lettres dans les mêmes termes.

pédient de se servir de toutes nos pièces, et de l'imagination encore.

Je vous ai néanmoins marqué en quelque papier que cette imagination doit être fort simple, et comme servant d'aiguille pour enfiler dans votre esprit les affections et révélations. C'est le grand chemin, ma chère fille, duquel il ne nous faut pas encore départir, jusqu'à ce que le jour soit un petit plus grand, et que nous puissions discerner les sentiers. Il est bien vrai que ces imaginations ne doivent point être entortillées de beaucoup de particularités, mais simples.

Demeurons, ma chère fille, encore un peu de temps ici en ces basses vallées; baisons encore un peu les pieds du Sauveur: il nous appellera quand il lui plaira à sa sainte bouche. Ne vous départez point encore de cette méthode, jusqu'à ce que nous nous revoyions.

Mais quand sera-ce, me direz-vous? Si vous pensez, ma chère fille, que vous puissiez tirer de ma présence tant d'aide et de bon fruit, et des provisions spirituelles, comme vous m'écrivez, et que vous en ayez beaucoup de desir, je ne serai pas si dur que de vous remettre à l'année prochaine; mais je vous remettrai volontiers au premier dessein, lequel ne me donne nulle peine, que celle que vous aurez au voyage: car au demeurant, il m'est plein de suavité et de contentement. La difficulté est que je n'ai à mon commandement que les octaves de Pentecôte

et celles du Saint-Sacrement (1). Auxquelles des deux que vous vouliez venir, vous me trouverez ici plein de cœur, et, Dieu aidant, de joie à vous servir.

Et voyez-vous, ma chère fille, en ces choses non nécessaires, ou au moins desquelles on ne peut pas bien discerner la nécessité, ne prenez pas mes paroles ric-à-ric; car je ne veux pas qu'elles vous serrent, mais que vous ayez la liberté de faire ce que vous croirez meilleur. Si donc vous croyez que votre voyage vous soit fort utile, je m'accorde qu'il se fasse, mais cela avec aise et toute volonté. Seulement, il faudra m'avertir duquel des deux temps vous voudriez faire choix; car je veux faire venir ma mère ici en ce temps-là : et croyez qu'elle et moi en serons bien consolés, aux dépens de votre travail.

Dieu soit à jamais avec nous, et veuille vivre en nos cœurs éternellement!

Adieu, ma très chère fille; je suis celui qu'il a rendu si uniquement vôtre.

96e LETTRE (liv. III, let. 43).

LE MÊME, A MADAME LA PRÉSIDENTE BRULART.

Il faut se rendre parfait dans son état, sans desirer celui auquel on ne peut parvenir.

3 avril 1606.

Madame ma très chère sœur, je vous ai écrit mon

(1) En cette année 1606, Pâques arriva le 26 mars; la Pentecôte, le 14 mai; et la fête du Saint-Sacrement, le 25 mai.

avis sur le sujet de votre dernière lettre; mais voyant que vous le desirez fort, et craignant que si mes paquets s'étoient égarés vous n'en demeurassiez en peine, je vous dirai qu'il n'y a nul danger que vous entriez au monastère de notre sœur (1), jusqu'à ce que la closure y soit exactement établie. Les ames qui vous en font scrupule sont bonnes et dévotes, comme elles témoignent par leur scrupule, lequel néanmoins n'a nul fondement; c'est pourquoi il ne s'y faut pas arrêter. Plût à Dieu que les hommes qui n'entrent en cette maison-là que par curiosité et indiscrétion en fissent bien scrupule! car ils auroient bon fondement pour cela; mais non pas vous, jusqu'à ce que, comme je dis, la closure y soit établie, qui ne sera jamais sitôt que je le desire. J'ai su tout ce que vous me dites des inquiétudes de toutes les religieuses, et en suis marri; elles arrivent faute d'une bonne conduite et ménage de leurs esprits. C'est le mal des maux entre ceux qui ont de bonnes volontés, qu'ils veulent toujours ce qu'ils ne peuvent pas être, et ne veulent pas être ce qu'ils ne peuvent n'être pas. On me dit que ces bonnes filles sont toutes éprises de l'odeur sainte que répandent les saintes carmelites, et qu'elles desireroient toutes d'en être: mais je ne pense pas que cela se puisse aisément. Elles n'emploient pas bien ce bon exemple, qui leur devoit servir pour les animer à bien embrasser la perfection de leur état, et non pas à les troubler, et faire desirer celui auquel elles ne peuvent arriver.

(1) L'abbesse du Puits-d'Orbe, sœur de madame Brulart.

La nature a mis une loi entre les abeilles, que chacune d'icelles fasse le miel dans sa ruche, et des fleurs qui lui sont autour. Adieu, madame ma très chère fille; tenez bien serré le sacré crucifix sur votre cœur. Je suis votre, etc.

97e LETTRE (liv. III, let. 59).

LE MÊME, A MADAME BRULART.

Écueils à éviter dans les amitiés et les liaisons les plus spirituelles, même avec ses confesseur et directeur.

29 avril 1606.

Madame ma très chère sœur et fille en notre Seigneur, voici qu'enfin j'ai reçu l'avis que cette bonne fille que vous connoissez m'a envoyé de ce petit accident qui lui étoit arrivé en l'amitié spirituelle de la personne en laquelle elle avoit pris de la confiance; et parceque vous lui direz bien ce que je desire qu'elle sache sur ce point, et que je ne saurois lui écrire, je vous le dirai. Qu'elle ne s'étonne nullement de cet inconvénient; car ce n'est qu'une crasse et rouillure qui a accoutumé de s'engendrer au cœur humain, sur les plus pures et sincères affections, si on ne s'en prend garde. Ne voit-on pas que les vignes qui produisent le meilleur vin sont plus sujettes aux superfluités, et ont plus besoin d'être émondées et retranchées? Telle est l'amitié même spirituelle : mais il y a cela de plus, c'est qu'il faut que la main du vigneron qui les émonde soit plus délicate, d'autant que les superfluités qui y surcroissent sont si

menues et délicates, qu'en leur commencement on ne sauroit presque les voir, si on n'a les yeux bien essuyés et ouverts. Ce n'est donc pas merveille si on s'y trompe souvent. Mais cette fille doit bénir Dieu que cet inconvénient lui ait été manifesté au commencement de sa dévotion; car c'est un signe évident que la divine Majesté la veut conduire par la main, et, par l'expérience de ce danger échappé, la veut rendre sage et prudente pour en éviter plusieurs autres. O Dieu! que c'est chose rare de voir des feux sans fumée! si est-ce que le feu de l'amour céleste n'en a point pendant qu'il demeure pur; mais quand il se commence à mêler, il commence de même à prendre de la fumée d'inquiétudes, de déréglements et mouvements de cœur irréguliers. Or bien, Dieu soit loué que tout est bien remis et en bon état. Au demeurant, il n'y a point eu de mal à se déclarer, en sorte que l'on ait pu reconnoître la personne dont on parloit, puisqu'il ne se pouvoit faire autrement; et le discret conseiller des ames ne trouve jamais rien d'étrange, mais reçoit tout avec charité, compatit à tout, et connoît bien que l'esprit de l'homme est sujet à la vanité et au désordre, si ce n'est par une spéciale assistance de la vérité. Il me reste à vous dire, ma très chère sœur, que le chemin de dévotion le plus assuré, c'est celui qui est au pied de la croix, d'humilité, de simplicité, de douceur de cœur.

Dieu soit à jamais en votre cœur! Je suis en lui et par lui, madame, etc.

98e LETTRE (liv. IV, let. 33).

LE MÊME, A MADAME L'ABBESSE DU PUITS-D'ORBE.

Il faut faire le bien avec joie, et sans se décourager de ses défauts. Avis généraux sur la clôture des religieuses, sur les confesseurs extraordinaires, sur le maniement des pensions, sur les chapitres, et la charité mutuelle; sur la nécessité et la manière de faire revenir au monastère les religieuses. Avis particuliers à une abbesse sur plusieurs points importants.

1er mai 1606.

Oui, ma fille, je vous le dis par écrit aussi bien que de bouche, réjouissez-vous tant que vous pourrez en bien faisant; car c'est une double grace aux bonnes œuvres, d'être bien faites, et d'être faites joyeusement. Et quand je dis, en bien faisant, je ne veux pas dire que s'il vous arrive quelque défaut vous vous adonniez à la tristesse pour cela: non, de par Dieu; car ce seroit joindre défaut à défaut; mais je veux dire que vous persévériez à vouloir bien faire, et que vous retourniez toujours au bien, soudain que vous connoîtrez vous en être éloignée, et, moyennant cette fidélité, que vous viviez joyeuse pour le général.

J'ai à vous dire, outre l'ancien écrit que je vous envoie, que vous devez tenir le cloître et le dortoir fermés aux hommes : ainsi la clôture s'en fera doucement.

Le concile de Trente ordonne à tous les supérieurs et supérieures des monastères qu'au moins trois fois l'année ils fassent confesser ceux qu'ils ont sous leurs charges à des confesseurs extraordinaires;

ce qui est grandement requis pour mille bonnes raisons. C'est pourquoi vous l'observerez, faisant venir quelque bon moine, ou quelque bien dévot prêtre, auquel toutes aient à se confesser cette fois-là. Je vous ai dit la raison pourquoi toutes s'y doivent confesser, ce qui ne sera point grief à aucune; car celles qui voudront ne se confesseront que d'un jour ou deux, s'étant préalablement confessées; et celles qui voudront pourront en user autrement.

Il faut que ce soit vous, ma fille bien-aimée, qui ayez l'administration des pensions; mais députez une des dames, qui ait soin de tenir compte de ce qui s'en emploie.

Il sera à propos, dans vos petits chapitres, de recommander la mutuelle et tendre dilection des unes aux autres, et de témoigner que vous l'avez en leur endroit, mais particulièrement envers celle de laquelle vous m'écrivez, laquelle il faut, par charité, révoquer à une bonne et douce intelligence et confiance avec les autres. Je lui écris un petit mot.

Vous trouverez bien, crois-je, les premiers avis que je vous écrivis, il y a cinq ans, sur la façon avec laquelle vous deviez doucement réduire tous ces esprits à votre bon dessein. Vous y verrez beaucoup de choses que, pour brièveté, je ne dirai pas maintenant.

Quant à celle qui est absente, il faut écrire à elle ou à son frère que, pour la plus grande gloire de Dieu, le salut de vos ames, l'édification du prochain, et l'honneur de votre monastère, vous avez pris ré-

solution, avec toutes les sœurs religieuses, de vivre plus retirées dans votre maison qu'on n'a pas fait ci-devant; que la chose étant si raisonnable et si honnête, vous ne doutez pas qu'elle ne s'y veuille ranger; dont vous la conjurez et sommez par l'obéissance qu'elle vous a vouée, hors laquelle elle ne peut faire son salut; lui promettant qu'elle ne trouvera, ni en vous ni ès autres, sinon une douce et très amiable conversation, laquelle seule, outre son devoir, peut la semondre à une sainte retraite; et choses semblables. Si pour cela elle ne revient, il faudra l'arraisonner deux autres fois, avec des intervalles de trois semaines. Que si enfin elle ne revient, vous lui manderez qu'elle se détermine donc de n'être plus reçue, et d'être forclose de sa place. Mais je crois que ses parents la feront revenir; et, étant revenue, vous la traiterez doucement et avec grande patience.

Si j'oublie quelque chose, je le dirai à notre sœur, qui vous ira voir infailliblement, et elle vous chérit bien fort. Pour votre particulier, ne faites point faute de faire l'oraison mentale tous les jours, à la même heure qu'elle se fait au chœur, si vous ne pouvez y aller; et ce pour demi-heure. Ne vous tourmentez pas, encore que vous ne puissiez pas avoir des sentiments aussi forts que vous le desireriez, car c'est la bonne volonté que Dieu requiert. Lisez tous les jours un quart d'heure dans des livres spirituels, et ce devant qu'aller à vêpres, ou avant de les dire quand vous n'y pourrez pas aller.

Vous vous coucherez tous les jours à dix heures, et vous vous leverez à six. Quand vous serez contrainte d'être au lit, faites lire quelqu'une de temps en temps, selon votre commodité. Baisez souvent votre croix que vous portez; renouvelez les bons propos que vous avez faits d'être toute à Dieu, immédiatement avant le coucher, ou en y allant, ou dans votre oratoire, ou ailleurs; et faites un plus grand renouvellement par demi-douzaine d'aspirations et d'humiliations devant Dieu.

Je vous donne pour votre spécial patron de cette année le glorieux S. Joseph, et pour votre patronne Ste Scolastique, sœur de S. Benoît, de laquelle vous trouverez beaucoup d'actions en sa vie, comme en celle de S. Benoît, dignes d'être imitées.

Voyez-vous, ma très chère et bonne fille, entreprenez de vous acquérir un grand courage au service de notre Seigneur; car, pour assuré, sa bonté vous a choisie pour se servir de vous, pourvu que vous le vouliez, pour le véritable rétablissement de sa gloire et celle des ames. En votre maison vous ne sauriez tenir un chemin plus assuré que celui de la sainte obéissance: c'est pourquoi je me réjouis grandement que vous y soyez affectionnée, pour l'intention que me marquez; mais ressouvenez-vous donc bien de ce que je vous ai recommandé de la part de notre Seigneur, auquel je vous recommande, le suppliant, par sa mort et sa passion, qu'il vous comble de son saint amour, et vous rende de plus en plus toute sienne.

Pour moi, ma très chère sœur, ma fille bien-aimée, j'ai une volonté fort entière à vous chérir, honorer et servir; et jamais rien ne m'ôtera cette affection, puisque c'est en ce même Sauveur et pour lui que je l'ai prise, étant à jamais votre humble frère et serviteur, etc.

99e LETTRE (liv. IV, let. 17).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Confiance et soumission de S. François de Sales à la divine Providence.

Annecy, le 9 mai 1606.

Je reçus la semaine passée quatre lettres des vôtres, l'une du jour de Pâques (1), et les autres trois du 27 avril; or, plutôt que de retarder davantage, je veux vous écrire tout à la hâte.

Je vois ce que vous me dites de ces bonnes ames, compagnes de vos desirs; de vos desirs, dis-je, qui se fortifient et se rendent actifs dedans votre cœur. Hélas! ma chère fille, ils vous réveillent souvent l'esprit, à ce que je vois; mais croyez bien que celui que j'ai de conduire le tout à chef et à la gloire de Dieu m'excite aussi très souvent. Or sus, je veux dire ce mot de vanterie plus souvent que vous, que je crois; mais ne faut-il pas tout faire avec une diligence soigneuse, mais douce, mais tranquille, mais résignée? Hé bien, j'espère que Dieu sera notre guide.

(1) Le 26 mars.

Et ne vous troublez point, ma fille, je vous prie, de ce que je vous écrivis l'autre jour, touchant la proposition qui se fait de me tirer moi-même de ma terre et de mon parentage (1), car rien ne se fera que de par Dieu; et, de quelque côté que j'aille, sous sa conduite tout ira fort bien et pour vous et pour moi. Non, croyez-le bien, ma chère fille; mais, voyez-vous, n'en parlez à personne. Je vous dis tout; ce ne seroit pas sans répugnance s'il me falloit changer de logis, bien que je ne me sente nullement attaché qu'à quelques ames, d'un lien tout purement spirituel, Dieu merci: mais Dieu tiendra tout de sa main; car, voyez-vous, ma chère fille, mon ame n'a point de rendez-vous qu'en cette providence de Dieu. Mon Dieu, vous me l'avez enseigné dès ma jeunesse et jusqu'à présent; j'annoncerai vos merveilles (2).

Adieu, ma chère fille; tenez pour tout assuré que je pense fort au soin de votre ame, laquelle m'est chère, précieuse et aimable comme la mienne propre, et je ne la tiens que pour une même. Dieu nous aime, ma chère fille: il sera toujours avec nous notre unique amour et notre confiance. O Dieu! que je desire de bien à votre esprit, ma chère fille! Notre-Dame soit notre dame et maîtresse! Je suis, etc.

(1) Lorsque S. François écrivit cette lettre, on avoit parlé de le transporter hors de sa patrie.

(2) Deus, docuisti me à juventute meâ et usque nunc; pronuntiabo mirabilia tua. Ps. LXX, v. 17.

100e LETTRE (liv. III, let. 3).

LE MÊME, A MADAME BRULART.

Avis aux femmes mariées sur les devoirs du mariage, les aumônes, la confession, la communion, etc.

8 juin 1606.

Ma très chère dame et très aimée sœur, à l'arrivée de M. de Sauzéa, j'ai reçu mille consolations par le récit qu'il m'a fait de tout ce qui se passe de delà, particulièrement pour votre regard. Allez toujours outre, ma chère fille, et ne vous détournez point ni à droite, ni à gauche. Je suis dans une occupation qui me tient la bride si courte, que je ne me puis guère échapper pour vous écrire selon mon souhait, ni à madame notre abbesse. Je répondrai donc briévement à ce que vous me demandez.

Communiez assurément, selon le conseil de MM. de Bérulle et Galemant, puisque vous vous y sentez inclinée et consolée. Ne vous mettez nullement en peine de l'apparence qu'il y a de quelque irrévérence pour l'exercice de la condition dans laquelle vous êtes; car, ma chère fille, il n'y a nulle irrévérence, mais seulement une apparence. Cet exercice-là n'est nullement déshonnête devant les yeux de Dieu : au contraire, il lui est agréable, il est saint, il est méritoire, au moins pour la partie qui rend le devoir, et n'en recherche pas l'acte, mais seulement y condescend pour obéir à celui à qui Dieu a donné l'autorité de se faire obéir pour ce regard.

Ma chère fille, il ne faut pas juger des choses selon notre goût, mais selon celui de Dieu : c'est le grand mot. Si nous sommes saints selon notre volonté, nous ne le serons jamais bien; il faut que nous le soyons selon la volonté de Dieu. Or la volonté de Dieu est que pour l'amour de lui vous fassiez librement ainsi, et que vous aimiez franchement l'exercice de votre état. Je dis que vous l'aimiez et chérissiez, non pour ce qui est extérieur, et qui peut regarder la sensualité en elle-même, mais pour l'intérieur, parceque Dieu l'a ordonné, parceque sous cette vile écorce la sainte volonté de Dieu s'accomplit.

Mon Dieu! que nous nous trompons souvent! Je vous dis encore une fois qu'il ne faut point regarder à la condition extérieure des actions, mais à l'intérieure, c'est-à-dire si Dieu les veut ou ne les veut pas. Les conceptions mondaines se brouillent et se mêlent toujours parmi nos pensées. En la maison d'un prince, ce n'est pas tant d'être souillon de cuisine comme d'être gentilhomme de la chambre; mais en la maison de Dieu, les souillons et souillardes sont les plus dignes bien souvent, parceque encore qu'ils se souillent, c'est pour l'amour de Dieu, c'est pour sa volonté et son amour; et cette volonté donne le prix à nos actions, non pas à l'extérieur.

Je me confonds souvent en cette considération, me voyant en une condition si excellente au service de Dieu : faut-il que l'action qui est si basse en l'extérieur soit si haute en mérite? et mes prédications,

mes confirmations, si relevées en l'extérieur, soient si basses en mérite pour moi, faute d'amour et de dilection? J'ai dit ceci de la sorte, afin que vous sachiez que la communion n'est nullement incompatible avec l'obéissance, en quelque sorte d'action qu'on l'exerce. En l'ancienne Église on communioit tous les jours, et néanmoins S. Paul ordonne aux mariés qu'ils ne se défraudent point l'un l'autre pour le devoir du mariage (1). Cela soit dit pour une fois, et qu'il vous suffise que c'est la vraie vérité.

Mais la partie qui recherche pèche-t-elle point si elle sait que l'autre ait communié? Je dis que non, nullement, sur-tout quand les communions sont fréquentes. Ce que j'ai dit de l'Église primitive en fait foi, et la raison est toute claire. Il y a plus; c'est que, si la partie communiée recherchoit elle-même le jour de sa communion, le péché ne seroit que très véniel et très léger, à cause d'un peu d'irrévérence qui en reviendroit: mais ne recherchant pas, ains condescendant, c'est grand mérite; la grace de la communion s'en accroît, tant s'en faut qu'elle amoindrisse. C'est assez.

Pour l'aumône, vous devez savoir si c'est l'intention de M. votre mari que vous en fassiez à propor-

(1) Uxori vir debitum reddat, similiter autem et uxor viro. Mulier sui corporis potestatem non habet, sed vir: similiter autem et vir sui corporis potestatem non habet, sed mulier. Nolite fraudare invicem, nisi fortè ex consensu ad tempus, ut vacetis orationi: et iterùm revertimini in idipsum, ne tentet vos Satanas propter incontinentiam vestram. I. COR. c. VII, v. 3, 4 et 5.

tion de vos facultés et des moyens de votre maison. Et, parcequ'il me semble que vous m'avez dit qu'oui, il n'y a nulle difficulté non seulement que vous la pouvez, mais que vous la devez faire. Quant à la quantité, cela ne se peut mieux juger que par vous-même ; il faut considérer vos moyens et vos charges, et sur cela proportionner vos aumônes selon les nécessités des pauvres : car, en temps de famine, la maison demeurant sobrement pourvue, il faut être plus libéral à donner ; en temps d'abondance, il est moins requis, et plus loisible de beaucoup épargner.

Pour écrire la confession, cela est indifférent : mais, pour vous, je vous assure que vous n'en avez nul besoin; car je me ressouviens que vous fîtes exactement et bien la générale, même sans l'avoir écrite : ains plusieurs n'approuvent pas qu'on écrive, c'est-à-dire aiment mieux qu'on s'accuse par cœur.

Les confessions annuelles sont bien bonnes; car elles nous rappellent à la considération de notre misère, nous font reconnoître si nous avançons ou reculons, et nous font rafraîchir plus vivement nos bons propos : mais il les faut faire sans inquiétude et scrupule, non tant pour être absoute que pour être encouragée ; et n'est pas requis de faire si exactement l'examen, mais seulement de gros en gros. Si vous les pouvez faire de la sorte, je vous les conseille ; si moins, je ne desire point que vous les fassiez.

Vous me demandez encore, ma chère sœur, un

petit mémorial des vertus plus propres à une femme mariée; mais de cela je n'en ai pas le loisir : un jour je vous en mettrai quelque chose par écrit, car je desire de tout mon cœur de vous servir; et bien que je sache que vous ne manquez pas de bons conseils, ayant la communication que vous avez avec tant de saintes et savantes ames, si est-ce que, puisque vous voulez encore le mien, je vous le dirai.

Quant à ramener ma sœur, ce ne sera pas sitôt, puisque ma mère l'a laissée à notre madame l'abbesse encore pour cette année. Vous faites trop de faveur à cette petite et vile créature de la desirer auprès de vous; mais ma mère juge que la vie des champs est plus propre pour les filles de ce pays que celle des villes; c'est cela qui lui fit prendre résolution d'en importuner plutôt madame de Chantal que vous; et, pour moi, je vous tiens pour si amies vous deux, qu'avec laquelle qu'elle soit je croirai qu'elle sera encore avec l'autre.

Quelle consolation de savoir que de plus en plus M. votre mari reçoit de la douceur et suavité de votre société! C'est là une des vertus des femmes mariées, et celle seule que S. Paul inculque (1).

Je vous supplie, ma chère fille, ne me traitez point avec cérémonie; car je suis vôtre tout sincè-

(1) Quæ nupta est cogitat quæ sunt mundi, quomodò placeat viro. I. Cor. c. vii, v. 34.

Mulieres viris suis subditæ sint sicut Domino; quoniam vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesiæ...; et sicut Ecclesia subjecta est Christo, ità et mulieres viris suis in omnibus. Ephes. c. v, v. 23 et 24.

rement. Notre Seigneur soit à jamais le cœur, l'ame et la vie de nos cœurs! Amen.

101e LETTRE (liv. II, let. 16).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Sur le détachement qu'il faut avoir pour les personnes même les plus chères. Avis sur la distribution du temps et l'emploi de la journée, et sur plusieurs autres matières intéressant le salut.

Annecy, 8 juin 1606.

Ce sera donc pour cette prochaine année, s'il plaît à Dieu, que nous nous reverrons, ma très chère fille; mais cela infailliblement, et toujours aux fêtes de la Pentecôte, ou à celles du Saint-Sacrement, sans qu'il soit besoin d'attendre aucune autre assignation, afin qu'on s'y dispose de bonne heure. Et cependant qu'est-ce que nous ferons? Nous nous résignerons entièrement et sans réserve à la bonne volonté de notre Seigneur, et remettrons en ses mains toutes nos consolations, tant spirituelles que temporelles. Nous remettrons purement et simplement à sa providence la mort et la vie de tous les nôtres, pour faire survivre les uns aux autres, et à nous, selon son bon plaisir; assurés que nous sommes que, pourvu que sa souveraine bonté soit avec nous, et en nous, et pour nous, il nous suffit très abondamment.

Que je demandasse de vous survivre? Oh! vraiment, que ce bon Dieu en fasse comme il lui plaira,

ou tôt ou tard : ce ne sera pas cela que je voudrois excepter en mes résignations, si j'en faisois.

Mais, ce dites-vous, vous n'êtes pas encore détachée de ce côté-là. Seigneur Dieu! que dites-vous, ma très chère fille? Vous puis-je servir de lien, moi qui n'ai point de plus grand desir sur vous que de vous voir en l'entière et parfaite liberté de cœur des enfants de Dieu! Mais je vous entends bien, ma chère fille : vous ne voulez pas dire cela; vous voulez dire que vous pensez que ma survivance soit à la gloire de Dieu, et pour cela vous vous y sentez affectionnée. C'est donc à la gloire de notre Seigneur que vous êtes attachée, non pas à ses créatures : je le sais bien, et en loue sa divine majesté.

Mais savez-vous quelle parole je vous donnerai bien? c'est d'avoir plus de soin de ma santé dorénavant, quoique j'en aie toujours eu plus que je ne mérite; et, Dieu merci, je la sens fort entière maintenant, ayant absolument retranché les veillées du soir, et les écritures que j'y soulois faire, et mangeant plus à propos aussi. Mais, croyez-moi, votre desir a sa bonne part en cette résolution; car j'affectionne en extrémité votre contentement et consolation, mais avec une certaine liberté et sincérité de cœur, telle que cette affection me semble une rosée, laquelle détrempe mon cœur sans bruit et sans coup. Et, si vous voulez que je vous dise tout, elle n'agissoit pas si souévement au commencement que Dieu me l'envoya (car c'est lui sans doute) comme elle

fait maintenant qu'elle est infiniment forte, et, ce me semble, toujours plus forte, quoique sans secousses ni impétuosité. C'est trop dit sur un sujet duquel je ne voudrois rien dire.

Or sus je m'en vais vous nommer vos heures. Pour coucher, neuf, s'il se peut; ou dix, s'il ne se peux mieux: pour lever, cinq; car il vous faut bien le repos de sept à huit heures: l'oraison du matin à six heures, et durera demi-heure ou trois quarts d'heure; à cinq heures du soir, un peu de recueillement pour un quart d'heure environ, et la lecture un quart d'heure, ou devant ou après : au soir, demi-quart d'heure pour l'examen et la recommandation: parmi le jour, beaucoup de saintes aspirations.

J'ai pensé sur ce que vous m'écrivîtes, que M. N. vous avoit conseillé de ne point vous servir de l'imagination, ni de l'entendement, ni de longues oraisons, et que la bonne mère Marie de la Trinité vous en avoit dit de même touchant l'imagination.

Et pour cela, si vous faites quelque imagination véhémente, et que vous vous y arrêtiez puissamment, sans doute vous avez eu besoin de cette correction; mais si vous la faites briéve et simple, pour seulement rappeler votre esprit à l'attention, et réduire ses puissances à la méditation, je ne pense pas qu'il soit encore besoin de la du tout abandonner. Il ne faut ni s'y amuser, ni la du tout mépriser. Il ne faut ni trop particulariser, comme seroit de penser à la couleur des cheveux de Notre-Dame, à la

forme de son visage, et choses semblables; mais simplement en gros, que vous la voyez soupirante après son fils, et choses semblables; et cela brièvement.

De ne point se servir de l'entendement, j'en dis de même: si votre volonté sans violence court avec ses affections, il n'est pas besoin de s'amuser aux considérations; mais, parceque cela n'arrive pas ordinairement à nous autres imparfaits, il est force de recourir aux considérations encore pour un peu.

De tout cela je recueille que vous devez vous abstenir de longues oraisons, car je n'appelle pas longue l'oraison de trois quarts d'heure ou demi-heure; et des imaginations violentes, particularisées et longues, car il faut qu'elles soient simples et fort courtes, ne devant servir que de simple passage de la distraction au recueillement; et tout de même des applications de l'entendement, car aussi ne se fontelles que pour émouvoir les affections, et les affections pour les résolutions, et les résolutions pour l'exercice, et l'exercice pour l'accomplissement de la volonté de Dieu, en laquelle notre ame se doit fondre et résoudre. Voilà ce que je vous en puis dire. Que si je vous avois dit quelque chose contraire, ou que vous eussiez entendue autrement, il la faudroit réformer sans doute.

J'approuve vos abstinences du vendredi, mais sans vœu, ni trop grande contrainte. J'approuve encore plus que vous fassiez ces ouvrages de vos mains, comme le filer et semblables, aux heures que rien de plus grand ne vous occupe; et que vos

besognes soient destinées ou aux autels, ou pour les pauvres; mais non pas que ce soit avec si grande rigueur que, s'il vous arrivoit de faire quelque chose pour vous ou les vôtres, vous voulussiez pour cela vous contraindre à donner aux pauvres la valeur; car il faut par-tout que la sainte liberté et franchise régnent, et que nous n'ayons point d'autre loi ni contrainte que celle de l'amour, lequel, quand il nous dictera de faire quelque besogne pour les nôtres, il ne doit point être corrigé comme s'il avoit mal fait, ni lui faire payer l'amende comme vous voudriez faire: aussi, à quoi qu'il nous convie, ou pour le pauvre, ou pour le riche, il fait tout bien, et est également agréable à notre Seigneur.

Je pense que si vous m'entendez bien, vous verrez que je dis vrai, et que je combats pour une bonne cause quand je défends la sainte et charitable liberté d'esprit, laquelle, comme vous savez, j'honore singulièrement, pourvu qu'elle soit vraie et éloignée de la dissolution et du libertinage, qui n'est qu'un masque de liberté.

Après cela j'ai ri vraiment, et ai ri de bon cœur, quand j'ai vu votre dessein de vouloir que votre serge soit employée pour mon usage, et que je donne ce qu'elle pourra valoir aux pauvres; mais je ne m'en moque pourtant pas, car je vois bien que la source de ce desir est belle et claire quoique le ruisseau soit un peu trouble. O Dieu! mon Dieu me fasse tel que tout ce que j'emploie à mon usage soit rapporté à son service, et que ma vie soit telle-

ment sienne que ce qui sert à la maintenir puisse être dit servir à sa divine majesté!

Je ris, ma chère fille, mais ce n'est pas sans mélange d'appréhension bien forte, de la différence qu'il y a entre ce que je suis et ce que plusieurs pensent que je sois. Mais bien que votre intention vous vaille devant Dieu, j'en suis content pour une pièce : mais qui me l'estimera à sa juste valeur? car, si je voulois rendre aux pauvres son prix selon que je l'estimerai, je n'aurois pas cela vaillant, je vous en assure. Jamais vêtement ne me tint si chaud que celui-là, duquel la chaleur passera jusqu'au cœur; et ne penserai pas qu'il soit violet, mais pourprin et écarlatin, puisqu'il sera, ce me semble, teint en charité. Or sus donc soit dit pour une fois : car sachez que je ne fais pas toutes les années faire des habits, mais seulement selon la nécessité; et, pour les autres années, nous trouverons moyen de bien loger vos travaux selon votre desir.

Ce n'est pas encore tout: ce dessein m'a donné mille gaies pensées; mais je ne veux vous en dire qu'une, que je faisois le jour de l'octave du Saint-Sacrement (1), le portant à la dernière procession. Je vous dressois, ce me semble, bien de la besogne à filer, et sur une brave quenouille.

Voyez-vous, j'adorois celui que je portois, et me vint au cœur que c'étoit le vrai *Agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde* (2). O saint et divin Agneau,

(1) Le 2 juin.

(2) Ecce agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi. JOAN. c. 1, v. 29.

ce disois-je, que j'étois misérable sans vous! Hélas! je ne suis revêtu que de votre laine, laquelle couvre ma misère devant la face de votre Père. Sur cette cogitation, voici Isaïe qui dit que notre Seigneur en sa passion étoit *comme une brebis que l'on tond sans qu'elle dise mot* (1). Et qui est cette divine toison, sinon le mérite, sinon les exemples, sinon les mystères de la croix? Il me semble donc que la croix est la belle quenouille de la sainte épouse des cantiques, de cette dévote Sunamite; la laine de l'innocent agneau y est précieusement liée, ce mérite, cet exemple, ce mystère.

Or mettez avec révérence cette quenouille à votre côté gauche, et filez continuellement par considérations, aspirations et bons exercices, je veux dire, par une sainte imitation; filez, dis-je, et tirez dans le fuseau de votre cœur toute cette blanche et délicate laine: le drap qui s'en fera vous couvrira et gardera de confusion au jour de votre mort; il vous tiendra chaud dans l'hiver; et, comme dit le Sage, *vous ne craindrez point le froid des neiges* (2). Et c'est ce que le même sage a peut-être pensé quand, louant cette sainte ménagère, il dit qu'*elle porta sa main à choses hardies, et ses doigts prirent le fuseau* (3). Car qui sont ces choses hardies qui se rapportent au fuseau, sinon les mystères de la pas-

(1) Quasi agnus coram tondente se obmutescet. Is. c. LIII, v. 7.

(2) Non timebit domui suæ à frigoribus nivis. PROV. c. XXXI, v. 21.

(3) Manum suam misit ad fortia, et digiti ejus apprehenderunt fusum. PROV. c. XXXI, v. 19.

sion filés par notre imitation? Là-dessus je vous souhaitai mille et mille bénédictions, et qu'à ce grand jour du jugement nous nous trouvassions bien revêtus, qui en évêques, qui en veuves, qui en mariées, qui en capucins, qui en jésuites, qui en vignerons, mais tous d'une même laine blanche et rouge, qui sont les couleurs de l'époux.

Voilà, ma chère fille, ce que j'avois au cœur pendant que j'avois en mes mains l'agneau même de la laine duquel je parle. Mais, il est vrai, vous me venez presque toujours à la traverse en ces exercices divins, sans néanmoins les traverser ni divertir, graces à ce bon Dieu. Fais-je bien, ma chère fille, de vous dire mes pensées? Je pense qu'au moins ne fais-je pas mal, et que vous les prendrez pour telles qu'elles sont.

Or ces desirs de vous voir éloignée de toutes ces récréations mondaines, comme vous dites, ne peuvent être que bons, puisqu'ils ne vous inquiètent point; mais ayez patience, nous en parlerons l'année suivante, si Dieu nous conserve ici-bas. Cela suffira bien; et aussi n'ai-je point voulu vous répondre à ces desirs de s'éloigner de sa patrie, ou de servir au noviciat des filles qui aspirent à la religion : tout cela, ma chère fille, est trop important pour être traité sur le papier; il y a du temps assez. Cependant vous filerez votre quenouille, non point avec ces grands et gros fuseaux, car vos doigts ne les sauroient manier, mais seulement selon votre petite portée : l'humilité, la patience, l'abjection, la dou-

ceur de cœur, la résignation, la simplicité, la charité des pauvres malades, le support des fâcheux, et semblables imitations, pourront bien entrer en votre petit fuseau; et vos doigts les manieront bien en la conversation de S[te] Monique, de S[te] Elisabeth, de S[te] Liduvine, et plusieurs autres, qui sont aux pieds de votre glorieuse abbesse, laquelle, pouvant manier toutes sortes de fuseaux, manie plus volontiers ces petits, à mon avis, pour nous donner exemple.

Hé bien, c'est assez, pour ce coup, parlé de la laine de notre agneau immaculé: mais de sa divine chair, n'en mangerons-nous pas un peu plus souvent? Oh! qu'elle est souéve et nourrissante! Je dis que, se pouvant commodément faire, il sera bon de le recevoir un jour de la semaine, le jeudi entre le dimanche, sinon que quelque fête se présentât à quelque autre jour parmi la semaine; cela pourtant sans bruit, sans incommoder nos affaires, sans laisser de filer non plus l'une que l'autre quenouille.

Je me réjouis de voir les bons pères capucins en votre Autun; car j'espère que Dieu en sera glorifié. J'ai reçu une lettre que le frère Matthieu m'a envoyée de Thonon, où il s'est arrêté.

Je ne sais où est notre monsieur l'archevêque (1) (de Bourges): vous me ferez le bien de lui envoyer ma lettre. Je l'honore de toute l'étendue de mes forces, et ne se passe aucune célébration en laquelle je ne le recommande à notre Seigneur. On m'avoit dit

(1) André Frémiot, frère de madame de Chantal.

qu'il avoit obtenu un prieuré proche de ce diocése, c'est Nantua; mais je n'entends plus rien. Ce bon père (1), ce bon oncle (2), tout cela m'est bien avant au cœur, et leur souhaite tout ce que je puis de grace céleste, et à ces petits enfants, que je tiens pour miens, puisqu'ils sont vôtres; Dieu soit leur protecteur à jamais, et de Celse-Benigne (3), duquel je n'ai rien appris il y a long-temps; mais Claude m'en dira quelque chose à son retour.

Reste ma petite sœur, de laquelle il faut que je parle. Je ne révoque point en doute si je vous la dois donner, ou non; car, outre mon inclination, ma mère le veut si fort, qu'elle le veut avec inquiétude dès qu'elle a su que cette fille ne vouloit pas être religieuse; si que, quand je ne le voudrois pas, il faudroit que je le voulusse. A cet effet, je vous ai envoyé trente écus par Lyon, tant pour la dépense qui sera nécessaire à l'envoyer prendre, qu'à faire ses petits honneurs avec les filles qui servent madame l'abbesse, avec lesquelles elle n'aura pas tant demeuré sans les beaucoup incommoder. Or comme cela se doit faire, je ne le saurois deviner. Il faut, je vous en prie, ma chère fille, que vous preniez le soin d'en ordonner comme il convient. J'ai bien un peu d'appréhension que madame votre abbesse ne s'en fâche; mais il n'y a remède : si n'étoit-il pas

(1) Benigne Frémiot, président à mortier au parlement de Bourgogne.

(2) Claude Frémiot.

(3) C'est le fils de madame de Chantal.

raisonnable de laisser si longuement dans un monastère une fille qui n'y veut pas vivre toute sa vie.

Et avec vous, ne ferai-je point quelque petite cérémonie pour vous remettre ce fardeau sur les bras? Je vous assure que cela ne seroit pas en mon pouvoir; mais oui bien de vous supplier, mais je dis conjurer, et s'il se peut dire quelque chose de plus, que vous ayez à me marquer tout ce qui sera requis pour l'équiper et tenir équipée à votre guise, comme les princesses d'Espagne font quand on leur donne des filles pour menines (1): car cela, je le veux, et très absolument; voire jusqu'à lui faire porter un chaperon de drap, si cela appartient à vos livrées. Vous voyez bien, ma chère fille, que je ne suis pas en mes mauvaises humeurs; mais à bon escient je vous conjure. Il faut, je veux, et, si le sujet le portoit, je commanderois que vous me marquiez tout ce qu'il faut pour cette fille-là : je dis pour son équipage, puisque, quant au râtelier, il n'en faut pas parler; autrement vous me diriez mille maux, je le sais bien. J'écris à M. votre beau-père pour le supplier d'avoir agréable la faveur que vous me voulez faire; mais la vérité est qu'en termes de belles paroles je n'y entends rien : vous les suppléerez s'il vous plaît.

Mais ne triomphez-vous pas quand vous m'imposez silence sur vos secrets? Vraiment ce n'est pas moi, ma chère fille, qui a dit à M. N. que vous étiez

(1) *Menins, menines*, en espagnol *meninos*, c'est-à-dire mignons, ou favoris. Ce sont de jeunes enfants de qualité qu'on met auprès des princes pour être élevés avec eux.

ma fille : il me le vint dire tout d'abord, comme chose que je devois recevoir fort à gré ; et aussi fis-je. Comme aussi ce que M. de N. me dit, que vous n'étiez point pompeuse, et que vous ne portiez point de vertugadin, et que vous ne pensiez pas à vous remarier; mais cela me fut dit si naïvement, ma chère fille, que je le crois. Et puis vous me défendez de dire vos secrets après que tout le monde les sait. Or bien je ne dirai mot de vos besognes, ni de l'emploi que vous en voulez faire; car à qui, je vous prie, le dirois-je?

J'aime bien votre petite cadette, puisque c'est un esprit angélique, comme vous me dites.

Je savois déjà le départ du bon père N., ce qui m'avoit fâché; car il ne sera peut-être pas aisé de rencontrer un esprit si sortable à votre condition que celui-là. Il me semble que nous nous rencontrions fort bien presque en toutes choses. Mais, au bout de là, notre chère liberté d'esprit remédie à tout. On m'a dit qu'en sa place est arrivé un grand personnage des premiers prédicateurs de France, mais que je ne connois que par son nom, qui est grand et plein de réputation.

Je partirai d'ici à dix jours pour continuer ma visite cinq mois entiers parmi toutes nos montagnes, où les bonnes gens m'attendent avec bien de l'affection. Je me conserverai tant qu'il me sera possible, pour l'amour de moi que je n'aime que trop, et encore pour l'amour de vous qui le voulez, et qui aurez part à tout ce qui s'y fera de bon, comme vous

avez en général en tout ce qui se fait en mon diocèse, selon le pouvoir que j'ai par ma qualité de le communiquer. Mon frère le chanoine (1) vous vouloit écrire; je ne sais s'il le fera. Ce pauvre garçon n'est point un bienfait de santé : il se traîne tant qu'il peut, avec plus de cœur que de force. Il pourra se reprendre pour un peu auprès de sa mère, pendant que je sauterai de rochers en rochers sur nos montagnes. J'ai écrit à madame du N., de laquelle je n'ai point de nouvelles il y a long-temps : j'entends que ses filles soupirent après leurs carmelites, où elles ne peuvent atteindre, et perdent cœur à la perfection de leur monastère, laquelle elles pourroient aisément procurer : c'est l'ordinaire.

M. de N. m'a promis qu'il viendroit avec vous, et seroit votre conducteur, et qu'il avoit été nourri auprès de vous; et cela me plaît fort : comme aussi ce que vous m'écrirez de l'amour réciproque de notre sœur de Dijon et de vous ; car je la tiens pour une femme bien bonne, brave et franche. Je suis aussi consolé de ce que ces bonnes dames carmelites vous affectionnent, et voudrois bien savoir d'où est la bonne sœur Marie de la Trinité. J'en connois de celles de Paris, et révère bien fort leur ordre.

A Dieu, ma chère fille; à Dieu soyons-nous à jamais, sans réserve, sans intermission! qu'à jamais il vive et règne en nos cœurs! Amen. Vive Jésus, ma chère fille, et qu'à jamais vive Jésus! Amen.

(1) Jean-François de Sales, prevôt du chapitre de Saint-Pierre de Genève, qui fut évêque de Genève après son frère.

Les octaves de Pentecôte et de la Fête-Dieu ont été miennes, ma chère fille; mais seulement pour demeurer ici, et non pas pour y avoir aucun loisir : de ma vie, que j'aie mémoire, je n'ai été plus occupé à diverses choses, mais bonnes; je dis ceci pour m'excuser si je ne vous écris pas plus amplement.

J'oubliois de vous prier de m'envoyer, le plus tôt que vous pourrez, des chansons spirituelles que vous avez de delà; faites-moi ce bien, je vous prie, ma chère fille, pour l'amour de Dieu, qui vous veuille bénir et conserver éternellement. Amen.

102e LETTRE (liv. IV, let. 18).

LE MÊME, A LA MÊME.

Il l'instruit comment il faut supporter avec patience les désolations, les ténèbres et impuissances spirituelles; de quelle manière on peut et on doit fréquenter les hérétiques. Tranquillité intérieure de notre saint parmi les traverses; la pureté et la solidité de son amitié pour le monde, où il dit qu'on veut l'élever.

29 juin 1606.

Non, de par Dieu, ma très chère fille, non, je ne serai point en peine, je ne craindrai point, je ne douterai point pour vos impuissances, ni pour le mal qui est dans votre tête. Je ne suis pas si tendre maintenant : les douleurs de l'enfantement me sont passées; qu'est-ce que je puis craindre de vous à cette heure? Non, je ne sais quoi qui me répond en bien de l'état de votre ame.

(1) Rachel, ne pouvant avoir des enfants, donna en mariage, pour la seconder, à son mari, la bonne fille Bala (en ce temps-là il étoit permis d'avoir plusieurs femmes, pour multiplier le peuple de Dieu) : et Bala enfantoit sur les genoux de Rachel, dont Rachel prenoit les enfants à soi, et les tenoit pour siens ; si que Bala sa seconde n'en avoit plus de soin, au moins elle n'en avoit pas le plus grand soin.

O ma fille, il me semble que je vous ai une bonne fois enfanté sur les genoux de la belle Rachel, de notre très chère et sacrée abbesse : elle vous a prise à soi ; pour moi, je n'en ai plus le soin principal. Demeurez là sur ses genoux, ou plutôt humblement prosternée à ses pieds. Voilà la première raison pour laquelle je ne crains point.

L'autre raison, c'est qu'il n'y a rien à craindre. A la mort de notre doux Jésus (2) il se fit des ténèbres sur la terre. Je pense que Magdeleine, qui étoit avec madame votre abbesse, étoit bien mortifiée de ce qu'elle ne pouvoit plus voir son cher Seigneur à pur et à plein ; seulement elle l'entrevoyoit sur la croix. Elle se relevoit sur ses pieds, fichoit ardem-

(1) Cernens Rachel quòd infœcunda esset..., ait marito suo... : Habeo... famulam Bala ; ingredere ad illam, ut pariat super genua mea, et habeam ex illâ filios. Deditque illi Bala in conjugium, quæ, ingresso ad se viro, concepit et peperit filium. GENES. c. XXX, v. 1, etc.

(2) Sextâ horâ tenebræ factæ sunt super universam terram usque ad nonam horam... Et circa horam nonam..., Jesus, iterùm clamans voce magnâ, emisit spiritum. MATTH. c. XXVII, v. 45, etc.

ment ses yeux sur lui; mais elle n'en voyoit qu'une certaine blancheur pâle et confuse: elle étoit néanmoins aussi près de lui qu'auparavant.

Laissez faire, tout va fort bien: tant de ténèbres que vous voudrez, mais cependant nous sommes près de la lumière; tant d'impuissances qu'il vous plaira, mais nous sommes aux pieds du Tout-Puissant. Vive Jésus! que jamais nous ne nous séparions de lui, soit en ténèbres, soit en lumière.

Vous ne savez pas ce que je pense sur ce que vous me demandez des remèdes. C'est que je n'ai point souvenance que notre Seigneur nous ait commandé de guérir la tête de la fille de Sion, mais seulement son cœur. Non, sans doute, il n'a jamais dit, Parlez à la tête de Jérusalem, mais oui bien, *Parlez au cœur de Jérusalem* (1). Votre cœur se porte bien, puisque vos résolutions y sont vives. Demeurez en paix, ma fille, vous avez le partage des enfants de Dieu. *Bienheureux sont ceux qui ont le cœur net, car ils verront Dieu* (2); il ne dit pas qu'ils le voient, mais qu'ils le verront.

Mais un petit mot de remède. Courez dans les barrières, puisqu'on les a mises; vous ne laisserez d'emporter la bague, et plus sûrement. Ne vous efforcez point, ne vous mettez point en peine vous-même, puisque vous me parlez comme cela: après

(1) Loquimini ad cor Jerusalem, et advocate eam; quoniam completa est malitia ejus, dimissa est iniquitas illius. Is. c. XL, v. 2.

(2) Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. MATTH. c. V, v. 8.

les pluies, le beau temps (1). Ne soyez pas si jalouse de votre esprit. Hé bien, sur des nouvelles scabreuses, il ressent du trouble : ce n'est pas grande merveille qu'un esprit d'une pauvre petite veuve soit foible et misérable. Mais que voudriez-vous qu'il fût? quelque esprit clairvoyant, fort, constant, et subsistant? Agréez que votre esprit soit assortissant à votre condition : un esprit de veuve, c'est-à-dire vil et abject de toute abjection, hormis celle de l'offense de Dieu.

Je vis dernièrement une veuve à la suite du saint-sacrement ; et où les autres portoient des grands flambeaux de cire blanche, elle ne portoit qu'une petite chandelle que peut-être elle avoit faite, encore le vent l'éteignit : cela ne l'avança ni recula du saint-sacrement, elle ne laissa d'être aussitôt que les autres à l'église. Ne soyez point jalouse, encore une fois, vous n'avez pas seule cette croix.

Mais, mon Dieu! commencerai-je par là à vous parler de moi, puisque vous le desirez? C'est la vérité, hier tout le jour, et toute cette nuit, j'en ai porté une pareille, non pas en ma tête, mais en mon cœur ; mais maintenant elle m'est ôtée par la confession que je viens de faire. Il est vrai, hier tout le jour j'avois une volonté si impuissante, que je crois qu'un ciron l'eût abattue. Or sus ; mais encore, quand vous auriez toute seule une croix à part, qu'en seroit-ce? Elle en vaudroit mieux, et par là rareté en devroit être plus chère. Mon bon S. Pierre

(1) Post tempestatem, tranquillum facis ; et post lacrymationem et fletum, exultationem infundis, Deus Israel. Tob. c. III, v. 22.

ne voulut pas que la sienne fût pareille à celle de son maître; il la fit renverser : il eût la tête en terre, et le cœur au ciel en mourant.

Servez-vous du *peu de lumière que vous avez* (1), dit notre Seigneur, jusqu'à ce que le soleil se léve. On ne vous a pas encore ouvert la porte; mais par le guichet vous voyez la basse-cour et le frontispice du palais de Salomon : demeurez là, il ne messied point aux veuves d'être un petit reculées. Il y a une troupe d'honnêtes gens qui attendent aussi bien que vous : il est raisonnable qu'ils soient préférés. Cependant n'avez-vous pas vos petits ouvrages à faire en attendant? Suis-je point trop dur, ma fille? au moins je suis véritable. Passons outre; j'ai peu de loisir, car c'est le jour de notre grande fête S.-Pierre (2).

Je vous dis que vous pouviez voir les huguenots; je dis maintenant, Oui, voyez-les, mais rarement; et soyez courte avec eux, néanmoins douce et reluisante en humilité et simplicité. Le fils (3) de votre bonne maîtresse écrivoit un jour à la dévote Maxime, sa bonne fille spirituelle, et il lui dit presque ces paroles : « Soyez avec les hérétiques simple et gra-« cieuse comme une colombe à leur parler, ayant « compassion de leur malheur; soyez prudente « comme le serpent à bientôt vous glisser hors de

(1) Adhuc modicum lumen in vobis est : ambulate dùm lucem habetis. JOAN. c. XII, v. 35.

(2) S. Pierre est le patron de la cathédrale de Genève.

(3) S. Augustin, fils de Ste Monique, que S. François appelle la maîtresse de madame de Chantal.

« leur compagnie, aux rencontres, aux occasions, « et encore par manière de quelque rare visite. » C'est ce que je vous dis.

Oui, ma fille, j'approuve que vous marquiez les mouvements intérieurs qui vous auront portée aux imperfections et défauts, pourvu que cela ne vous inquiète point. Pour vos pensées, il n'est pas requis de s'amuser à celles qui ne font que passer; mais seulement à celles lesquelles, comme font les abeilles, vous laisseront leurs germes et aiguillons dans leurs piqûres.

Je m'en vais vous dire en quatre mots quelque chose de moi. Je voudrois que vous me vissiez tout entièrement, pourvu que mes imperfections ne vous scandalisent. Depuis votre départ je n'ai cessé de recevoir des traverses et grosses et petites; mais ni mon cœur, ni mon esprit, n'a nullement été traversé, Dieu merci. Jamais plus de suavité, plus de douceur, jusqu'à hier que les nuages le couvrirent; et maintenant, que je reviens de la sainte messe, tout est serein et clair.

J'ai fait en partie ce que vous desiriez de moi, c'est-à-dire pour la réserve des œuvres requises au corps et à l'esprit; je ferai tous les jours mieux, Dieu aidant: au moins j'en ai la volonté.

Je ne vous dirai rien de la grandeur de mon cœur en votre endroit; mais je vous dirai bien qu'elle demeure bien loin au-dessus de toute comparaison; et cette affection est blanche plus que la neige, pure plus que le soleil: c'est pourquoi je lui ai lâché les

rênes pendant cette absence, la laissant courir de son effort. Oh! cela ne se peut dire; seigneur Dieu! quelle consolation au ciel à s'entr'aimer en cette pleine mer de charité, puisque ces ruisseaux en rendent tant!

Il y a quatre jours que j'ai reçu à l'église et en confession un gentilhomme de vingt ans, brave comme le jour, vaillant comme l'épée. O Sauveur de mon ame! quelle joie de l'ouïr si saintement accuser ses péchés, et, parmi le discours d'iceux, faire une providence de Dieu si spéciale, si particulière à le retirer par des mouvements et ressorts si secrets à l'œil humain, si relevée, si admirable! il me mit hors de moi-même. Que de baisers de paix que je lui donnai!

De deux côtés j'ai des nouvelles que l'on me veut relever plus haut devant le monde, l'un suivant le billet que je vous lus dans la galerie de votre salle, l'autre de Rome. Ma réponse est devant Dieu. Non, ne doutez point, ma fille: je ne ferois un clin d'œil pour tout le monde; je le méprise de bon cœur. Si ce n'est la plus grande gloire de notre Dieu, rien ne se trouvera en moi. Mais tout ceci entre le père et la fille: point plus loin, je vous en prie. Et à propos de fille, je ne veux plus dans vos lettres autre titre d'honneur que celui de père: il est plus ferme, plus aimable, plus saint, plus glorieux pour moi.

Que je serai heureux si je puis servir M. votre oncle (1) un jour! car je le chéris d'un cœur parfait.

(1) M. Claude Frémiot.

Je salue M. votre beau-père (1) avec sincérité, et lui offre mon service. Je souhaite mille graces à vos petits et petites, lesquels je tiens pour miens en notre Seigneur : ce sont les paroles du fils de votre maîtresse, écrivant à *Italica* sa fille spirituelle. Je prie notre Seigneur de vous agrandir en son amour. A Dieu, ma très chère fille ; à ce grand Dieu, dis-je, auquel nous nous sommes voués et consacrés, et qui m'a rendu pour jamais, et sans réserve, tout dédié à votre ame, que je chéris comme la mienne, ains que je tiens pour toute mienne en ce Sauveur qui, nous donnant la sienne, nous joint inséparablement en lui. Vive Jésus !

103e LETTRE (liv. III, let. 72).

LE MÊME, A LA MÊME.

Il lui enseigne comment elle doit se comporter à l'égard de celui qui a tué son mari.

Le 2 juillet 1606.

J'ai reçu votre dernière lettre, ma très chère fille, ainsi que je montois à cheval, pour venir ici en cette action (2). Vous me demandiez comment je voulois que vous fissiez à l'entrevue de celui qui tua M. votre mari : je réponds par ordre.

Il n'est pas besoin que vous en recherchiez ni le jour, ni les occasions ; mais s'il se présente, je veux

(1) M. le baron de Chantal.

(2) A La Biolle, village situé à quatre lieues et demie d'Annecy, au sud-ouest, et dont la paroisse est dédiée à la sainte Vierge.

que vous y portiez votre cœur doux, gracieux et compatissant. Je sais que sans doute il se remuera et se renversera, que votre sang bouillonnera; mais qu'est-ce que cela? Si fit bien celui de notre cher Sauveur à la vue de son Lazare mort, et de sa passion représentée. Oui, mais que dit l'Écriture? Qu'à l'un et à l'autre il leva les yeux au ciel. C'est cela, ma fille: Dieu nous fait voir en ces émotions combien nous sommes de chair, d'os, et d'esprit.

C'est aujourd'hui et tout maintenant que je vais prêcher l'Évangile du pardon des offenses et de l'amour des ennemis. Je suis passionné quand je vois les graces que Dieu me fait, après tant d'offenses que j'ai commises. Je me suis assez expliqué; je réplique.

Je n'entends point que vous recherchiez le rencontre de ce pauvre homme, mais que vous soyez condescendante à ceux qui vous le voudront procurer, et que vous témoigniez que vous aimez toutes choses: oui, la mort même de votre mari; oui, celle de vos pères, enfants et plus proches; oui, la vôtre, en la mort et en l'amour de notre doux Sauveur.

Courage, ma fille; cheminons et pratiquons ces basses et grossières, mais solides, mais saintes, mais excellentes vertus. Adieu, ma fille; demeurez en paix, et tenez-vous sur le bout de vos pieds, et vous étendez fort du côté du ciel.

Je me porte bien, ma chère fille, parmi une si grande quantité d'affaires et d'occupations, qu'il ne se peut dire de plus. C'est un petit miracle que Dieu

fait; car tous les soirs quand je me retire, je ne puis remuer ni mon corps ni mon esprit, tant je suis las par-tout, et le matin je suis plus gai que jamais. D'ordre, de mesure, de raison, je n'en tiens point du tout maintenant; car je ne vous saurois rien dissimuler: et cependant me voilà tout fort, Dieu merci.

O ma chère fille, que j'ai trouvé un bon peuple parmi tant de hautes montagnes! Quel honneur, quel accueil, quelle vénération à leur évêque! Avant-hier j'arrivai en cette petite ville tout de nuit; mais les habitants avoient tant fait de lumières, tant de fête, que tout étoit au jour. Ah! qu'ils mériteroient bien un autre évêque!

Vivez joyeuse; communiez les fêtes solennelles, et les dimanches, quoique ce soit consécutivement; levez souvent vos yeux au ciel pour les divertir des curiosités de la terre. A Dieu, ma fille, mais à Dieu soyons-nous à jamais, comme il est nôtre éternellement! Vive Jésus!

104e LETTRE.

Récit de la vie édifiante d'une sainte villageoise, envoyé à S. François de Sales, communiqué par lui à madame de Chantal.

30 juillet 1606.

Monseigneur, puisqu'il vous plaît savoir l'histoire de la bonne Marraine, je tâcherai de la raconter le mieux qu'il me sera possible. Elle étoit fille de Pierre Boutey, dit Cody, marchand de sel et de fer, bourgeois et habitant de La Roche, et de Marguerite Da-

ragon. On lui donna au baptême le nom de Pernette (c'est-à-dire Pétronille). Son père la laissa en mourant sous la conduite de sa mère, qui l'instruisit soigneusement et sincèrement dans tous les exercices de la piété chrétienne ; c'est pourquoi dans sa jeunesse elle conçut le desir d'être religieuse, mais ses parents et alliés ne voulurent point y donner leur consentement : en effet, la nature ne lui avoit pas donné assez de force pour supporter les rigueurs de la religion.

Ayant donc atteint l'âge de vingt ans, elle fut mariée à Pierre du Mugnal d'Arenton, qui avoit levé boutique de toutes sortes de merceries à La Roche, mais principalement de draperie : elle vécut toujours très saintement avec lui. Quoique son mari fût assez fâcheux, elle entretenoit en la maison la paix et la concorde. Elle avoit la charge de toutes les affaires domestiques, dont elle s'acquittoit fort bien ; elle étoit soigneuse, prévoyante, jamais oisive, très libérale envers les pauvres, toujours de bonne intelligence avec ses parents et ses voisins.

Elle entendoit tous les jours la messe, quoique l'église fût fort éloignée : elle ne manquoit à aucune prédication ; et après les avoir entendues, elle en redisoit les principales choses à ses domestiques, louant les vertus, et exhortant à fuir les vices. Elle jeûnoit exactement tous les vendredis ; les jours des veilles, des quatre-temps et de carême, elle ne mangeoit que du pain et des légumes, et ne buvoit de vin que la moitié de son verre : si elle avoit plus soif, elle ne

buvoit que de l'eau. Jamais elle ne s'assit à table chez elle. Elle visitoit les malades, et assistoit aux enterrements autant qu'il lui étoit possible.

Elle enseignoit le catéchisme et la piété à ses serviteurs, leur payoit leur salaire avec toute sorte de justice et d'équité, et étoit très obéissante à son mari, et très humble.

Elle se confessoit et communioit tous les mois une fois, et bien souvent de quinze en quinze jours, avec une grande préparation. Elle récitoit le chapelet tous les jours, non seulement une, mais trois ou quatre fois. Elle aimoit et honoroit beaucoup les vierges et les personnes chastes.

Elle a porté le cordon de S. François à gros nœuds sur sa chair toute nue, même au lit, l'espace de vingt ans, dont elle étoit tout écorchée. Elle se levoit du lit toutes les nuits à une certaine heure avec sa seule chemise, soit en hiver, soit en été, sous le bon plaisir de son mari, avec lequel elle couchoit d'ordinaire, et prioit Dieu de la sorte, ou méditoit l'espace d'une heure.

Si par hasard elle n'avoit pas la commodité d'entendre la messe, elle s'enfermoit dans son cabinet, et là prioit Dieu l'espace de deux heures. Presque tous les ans elle faisoit un pélerinage à Saint-Claude, et envoyoit souvent de bonnes aumônes aux frères mineurs de l'observance, d'Annecy et de Cluses. Quand son mari étoit absent, elle couchoit sur la paille ou bien sur une couverture de gros drap. Elle parloit presque toujours des quatre fins de l'homme,

et parloit fort souvent à son mari sur l'incertitude de l'heure de la mort.

Enfin, il faudroit que j'employasse bien du temps si je voulois raconter les actions de sainteté que cette bonne femme a faites devant les hommes; car pour les autres œuvres de piété qu'elle a faites devant Dieu seulement, il n'y a personne qui puisse les raconter. Elle cachoit de telle sorte ses belles vertus, qu'il fut toujours fort difficile de les remarquer jusqu'au premier dimanche de juin (1), selon que nous autres laïques avons coutume de compter, c'est-à dire jusqu'au quatrième jour, où elle s'en alla à l'église paroissiale d'Amancy, tenant une petite croix dans ses mains. Étant déja fort foible, elle s'y confessa et communia.

Les deux jours suivants (2), lundi et mardi, elle fit moudre quatorzes coupes de froment, et mit à part neuf quarts de féves et de pois et une grande quantité de sous de Savoie; et mit un très bon ordre à tout le reste des affaires de la maison.

Le mercredi (3) elle commença à parler de sa mort, et prédit qu'elle arriveroit le neuvième du mois, à cinq heures du soir. Son mari et tous les domestiques croyoient qu'elle rêvoit. Elle voulut aller à l'église pour recevoir l'extrême-onction; mais, outre qu'elle étoit fort foible, son mari le lui défendit. Elle le pria néanmoins de faire faire sa bière, ce qu'il lui refusa, et il ne lui permit plus de sortir de la maison. Alors elle lui dit: Mon enfant (car c'est

(1) 4 juin. — (2) 5 et 6 juin. — (3) 7 juin.

ainsi qu'elle l'appeloit), je ne vous ai jamais été désobéissante, je ne veux pas l'être sur la fin de ma vie; mais je vous prie bien fort de faire faire ma bière à présent que vous en avez le loisir; car, si vous attendez à demain, vous vous plaindrez du temps; et lui ne faisoit que rire de tout cela. Cependant la nuit arriva, et durant toute cette nuit elle ne fit que répéter toutes les prédications qu'elle avoit entendues depuis trente ans, avec admiration de tous les assistants.

Le jour étant venu (1), elle se mit à genoux pour prier Dieu avec son livre d'heures; et étant retournée au lit par le commandement de son mari, elle fit un long discours sur les peines et les travaux que la glorieuse vierge Marie notre Dame avoit soufferts, tant en élevant son divin enfant, qu'en Egypte et autre part. Elle tira ensuite de son coffre le linceul dans lequel elle vouloit être ensevelie; et ayant appelé son fils et ses deux filles, elle leur dit plusieurs belles choses touchant la crainte et l'amour de Dieu, la charité envers le prochain, et le soin des choses domestiques; après quoi elle donna sa bénédiction maternelle.

Son mari vouloit faire venir les médecins de Genève; mais elle eut horreur à ce seul nom, et lui dit : Plût à Dieu que ces médecins n'eussent jamais mis le pied dans votre maison! car ils sont ennemis de Dieu. Elle dîna avec son mari, prenant du vin autant qu'il en peut tenir dans le creux de la main.

(1) 8 juin.

Après dîner, son mari devant aller à La Roche pour des affaires, elle lui montra tout ce qu'elle avoit préparé et disposé, lui persuada de doter la chapelle d'Amancy, comme il vous l'a promis, monseigneur, et de faire faire des habits d'église; disant qu'il falloit *amasser des trésors dans le ciel* (1), *et n'avoir plus de goût pour les choses qui sont sur la terre, mais en prendre pour celles qui sont au-dessus de nous* (2).

Elle vouloit toujours aller à l'église, mais il le lui défendit de nouveau en s'en allant. Elle fut visitée par le curé d'Amancy (3), auquel elle demanda l'extrême-onction; ce que toutefois il ne lui accorda pas, ne croyant pas qu'elle fût si malade.

Elle fut encore visitée par sa sœur Nicole, qui vouloit demeurer auprès d'elle; mais elle lui dit: Ma sœur, allez-vous-en; vous avez des affaires à La Roche, et vous êtes plus malade que moi; nous nous verrons bientôt en paradis, avec l'aide de Dieu.

Le sieur François, chirurgien, arriva aussitôt, et lui appliqua les ventouses sur les épaules; pendant ce temps-là elle perdit la parole, et jeta force larmes. Alors le sieur curé pria le sieur Christophe du Monet, vicaire de l'église de La Roche (qui étoit présent), d'aller promptement prendre les saintes huiles: la bonne femme, entendant cela, dressa la

(1) Thesaurizate vobis thesauros in cœlis. MATTH. c. VI, v. 20.

(2) Quæ sursùm sunt sapite, non quæ super terram. COL. c. III, v. 2.

(3) 9 juin.

tête, et leva les yeux au ciel. Son mari revint avec le sieur vicaire, pleurant à chaudes larmes; et la malade ayant reçu le sacrement de l'extrême-onction, et tenant l'image du crucifix entre ses mains, les yeux levés au ciel, rendit doucement son esprit à Dieu, selon qu'elle avoit prédit, le neuvième jour de juin à cinq heures du soir; et alors il fallut bien se hâter de faire la bière.

Elle devint plus belle après sa mort qu'elle n'avoit été durant sa vie; son corps ne rendit point de mauvaises odeurs. Son mari, étant fort riche, lui fit faire de belles funérailles, et donna de bonnes et grosses aumônes à cinq cents pauvres. Sa vie fut de quarante-huit ans.

La Nicole, sa sœur, après avoir reçu les sacrements de pénitence, de l'eucharistie et de l'extrême-onction, dans la même église de La Roche, l'office des chanoines étant achevé, expira, comme elle lui avoit prédit, un jeudi, le 15 du même mois.

105e LETTRE (liv. II, let. 43).

LE MÊME, A LA MÊME.

Idée du zèle et de la vigilance d'un pasteur de l'Église. Sainteté d'une villageoise. Peines intérieures; état de victime; n'en point demander la délivrance, mais les souffrir avec résignation. L'amour pour Dieu doit être très pur.

Au commencement d'août 1606.

Mon Dieu! ma bonne fille, que vos lettres me consolent, et qu'elles me représentent vivement votre

cœur et confiance en mon endroit! mais avec une si pure pureté, que je suis forcé de croire que cela vient de la main de Dieu.

J'ai vu ces jours passés des monts épouvantables, tout couverts d'une glace épaisse de dix ou douze piques de haut; et les habitants des vallées voisines me dirent qu'un berger, allant pour recouvrer une sienne vache, tomba dans une fente de douze piques de haut, en laquelle il mourut gelé. O Dieu! ce dis-je, l'ardeur de ce berger étoit-elle si chaude à la quête de sa vache, que cette glace ne l'ait point refroidie? Eh! pourquoi donc suis-je si lâche à la quête de mes brebis? Certes cela m'attendrit le cœur, et mon cœur tout glacé se fondit aucunement.

Je vis des merveilles en ces lieux-là : les vallées étoient toutes pleines de maisons, et les monts tout pleins de glaces jusqu'au fond. Les petites veuves et les petites villageoises, comme basses vallées, sont si fertiles; et les évêques, si hautement élevés en l'Église de Dieu, sont tout glacés. Ah! ne se trouvera-t-il pas un soleil assez fort pour fondre celle qui me transit?

A même temps on m'apporta un recueil de la vie et de la mort d'une sainte villageoise de mon diocèse, laquelle étoit décédée au mois de juin. Que vouliez-vous que je pensasse là-dessus? Je vous en enverrai un jour un extrait; car, sans mentir, il y a je ne sais quoi de bon en cette petite histoire d'une femme mariée, et qui étoit, de sa grace, de mes amies, et m'avoit souvent recommandé à Dieu.

Je viens de parler pour vous à notre Seigneur en la sainte messe, ma très chère fille; et certes je n'ai pas osé lui demander absolument votre délivrance; car, s'il lui plaît d'écorcher l'offrande qui lui doit être présentée, ce n'est pas à moi de desirer qu'il ne le fasse pas: mais je l'ai conjuré et conjure, par cette si extrême déréliction par laquelle il sua le sang, et s'écria sur la croix, *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu délaissé* (1)? qu'il vous tienne toujours de sa sainte main, comme il a fait jusqu'à présent, bien que vous ne sachiez pas de quel côté il vous tient, ou au moins que vous ne le sentiez pas. Certes vous ferez bien de regarder simplement notre Seigneur crucifié, et de lui protester votre amour et absolue résignation, toute sèche, aride et insensible qu'elle est, sans vous amuser à considérer ni examiner votre mal, non pas même pour me le dire.

Enfin, nous sommes tout à Dieu, sans réserve, sans division, sans exception quelconque, et sans d'autre prétention que de l'honneur d'être siens. Si nous avions un seul filet d'affection en notre cœur qui ne fût pas à lui et de lui, ô Dieu! nous l'arracherions tout soudainement. Demeurons donc en paix, et disons avec le grand amoureux de la croix: *Au demeurant, que nul ne me vienne inquiéter; car, quant à moi, je porte en mon cœur les stigmates de mon Jésus* (2). Oui, ma très chère fille, si nous sa-

(1) Deus, Deus meus, ut quid dereliquisti me? Matth. c. xxvii, v. 46.

(2) De cætero, nemo mihi molestus sit; ego enim stigmata Domini Jesu in corpore meo porto. Ad Gal. c. vi, v. 17.

vions un seul brin de notre cœur qui ne fût pas marqué au coin du crucifix, nous ne le voudrions pas garder un seul moment. A quel propos s'inquiéter? *Mon ame, espère en Dieu; pourquoi es-tu triste, et pourquoi me troubles-tu* (1), puisque Dieu est mon Dieu, et que mon cœur est un cœur tout sien? Oui, ma très chère fille, priez pour celui qui incessamment vous souhaite mille bénédictions, et la bénédiction des bénédictions, qui est son saint amour parfait.

106e LETTRE (liv. VII, let. 43).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Du soin que les évêques doivent prendre de leurs ouailles.

Août 1606.

Ma très chère fille, croyez-moi; Dieu sera glorifié en votre voyage et venue (2), d'autant que c'est lui seul qui dispose, et m'a ôté les empêchements que je voyois naguère devant mes yeux pour le faire sitôt. Mais avant que vous partiez, demandez la bénédiction à M. d'Autun, s'il se peut, avec permission de vous prévaloir des indulgences qui vous seront octroyées où vous passerez, par les évêques: bien que cela ne soit pas fort nécessaire, si est-il bon. Venez, venez donc, ma très chère fille; que votre

(1) Quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me? Spera in Deo. Ps. XLII, v. 5.

(2) Madame de Chantal se disposoit à venir à Annecy pour voir le saint évêque.

bon ange soit toujours joint à vous, pour vous heureusement amener. Vous serez consolée de voir ma petitesse en maison, en train, en tout, et de voir notre bel office; car en cela mon chapitre excelle. A Dieu donc, ma très chère fille, jusqu'à ce temps-là; et en ce temps-là, et en l'éternité à Dieu soyons-nous, et à Dieu sans plus, puisque hors de lui et sans lui nous ne voulons rien, non pas même nous-mêmes, qui aussi bien, hors de lui et sans lui ne, sommes que de vrais riens.

Je sais que vous n'avez pas besoin d'autres connoissances pour être consolée que de celle de Dieu, laquelle vous trouverez indubitablement ici, où il attend les pécheurs à pénitence, et les pénitents à sainteté, comme il fait aussi en tous les endroits du monde; car je l'ai même rencontré plein de douceur et de suavité parmi nos plus hautes et âpres montagnes, où beaucoup de simples ames le chérissoient et adoroient en toute vérité et sincérité, et les chevreuils et chamois couroient çà et là parmi les effroyables glaces pour annoncer ses louanges : il est vrai que, faute de dévotion, je n'entendois que quelques mots de leur langage; mais il me sembloit bien qu'ils disoient de belles choses. Votre S. Augustin les eût bien entendus, s'il les eût vus.

Mais, ma chère fille, ne vous dirai-je pas une chose qui me fait frissonner les entrailles de crainte, chose vraie? Devant que nous fussions au pays des glaces, environ huit jours, un pauvre berger couroit çà et là sur les glaces, pour recouvrer une vache qui

s'étoit égarée; et, ne prenant pas garde à sa course, il tomba dans une crevasse et fente de glaces de douze piques de profondeur. On ne savoit ce qu'il étoit devenu, si son chapeau qui, à sa chute, lui tomba de la tête, et s'arrêta sur le bord de la fente, n'eût marqué le lieu où il étoit. O Dieu! un de ses voisins se fit dévaler avec une corde pour le chercher, et le trouva non seulement mort, mais presque tout converti en glace; et en cet état il l'embrasse, et crie qu'on le retire vitement, autrement qu'il mourra du gel. On le tira donc avec son mort entre ses bras, lequel après il fit enterrer.

Quel aiguillon pour moi, ma cher fille! Ce pasteur qui court par des lieux si hasardeux pour une seule vache; cette chute si horrible que l'ardeur de la poursuite lui cause, pendant qu'il regarde plutôt où est sa quête, et où elle a mis ses pieds, que non pas lui-même où il chemine; cette charité du voisin, qui s'abîme lui-même pour ôter son ami de l'abîme. Ces glaces ne devroient-elles pas ou geler de crainte, ou brûler d'amour? Mais je vous dis ceci par une impétuosité d'esprit; car, au demeurant, je n'ai pas beaucoup de loisir de vous entretenir. Vive Jésus, et en lui toutes choses! C'est lui qui m'a rendu irrévocablement et inviolablement votre, etc.

107e LETTRE (liv. IV, let. 54).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il faut travailler avec courage à son salut et à sa perfection, soit dans les consolations, soit dans les tribulations. Ce que c'est que l'abjection; sa différence avec l'humilité; en quel sens on dit qu'il faut l'aimer. Vouloir changer d'état est un grand obstacle à la perfection. Avis sur la conduite que les parents doivent tenir relativement à la vocation de leurs enfants pour un état, soit dans le monde, soit hors du monde, et sur l'éducation qui doit les y conduire. Avis sur les tentations; ne pas trop y réfléchir. Dieu veut être plus aimé que craint.

Le 6 août 1606.

Dieu me veuille assister, ma très chère fille, pour répondre utilement à votre lettre du 9 juillet. Je le desire infiniment; mais je prévois bien que je n'aurai point assez de loisir pour engencer mes pensées; ce sera beaucoup si je les puis produire.

C'est bien dit, ma fille, parlez avec moi franchement, comme avec moi, c'est-à-dire avec une ame que Dieu, de son autorité souveraine, a rendue toute vôtre.

Vous mettez un peu la main à l'œuvre, ce me dites-vous : eh mon Dieu ! que voilà une grande consolation pour moi! Faites toujours cela, mettez un peu la main à l'œuvre; filez tous les jours quelque peu, soit le jour à la lumière des goûts et clartés intérieures, soit de nuit à la lueur de la lampe, et parmi les impuissances et stérilités.

Le Sage loue de cela la femme forte : *Ses doigts*,

dit-il, *ont manié le fuseau* (1). Que je vous dirois volontiers quelque chose sur cette parole! Votre quenouille, c'est l'amas de vos desirs: filez tous les jours un peu, tirez à poil vos desseins jusqu'à l'exécution, et vous en chevirez sans doute. Mais gardez de vous empresser; car vous entortilleriez votre fil à nœuds, et embarrasseriez votre fuseau. Allons toujours; pour lentement que nous avancions, nous ferons beaucoup de chemin.

Vos impuissances vous nuisent beaucoup; car, dites-vous, elles vous gardent de rentrer en vous-même, et de vous approcher de Dieu. C'est mal parler, sans doute: Dieu nous laisse là pour sa gloire et notre grand profit. Il veut que notre misère soit le trône de sa miséricorde, et nos impuissances le siége de sa toute-puissance. Où est-ce que Dieu faisoit résider la force divine qu'il avoit mise en Samson, sinon en ses cheveux, la plus foible partie qui fût en lui? Que je n'oie plus ces paroles d'une fille qui veut servir son Dieu selon son divin plaisir, et non selon les goûts et agilités sensibles. *Qu'il me tue*, dit Job, *j'espèrerai en lui* (2). Non, ma fille, ces impuissances ne vous empêchent pas de rentrer en vous-même; mais elles vous empêchent bien de vous plaire en vous-même.

Nous voulons toujours ceci et cela; et quoique nous ayons notre doux Jésus sur notre poitrine, nous ne sommes point contents; et néanmoins c'est

(1) Digiti ejus apprehenderunt fusum. PROVERB. c. XXXI, v. 19.
(2) Etiamsi occiderit me, in ipso sperabo. JOB. c. XIII, v. 15.

tout ce que nous pouvons desirer. Une chose nous est nécessaire, qui est d'être auprès de lui.

Dites-moi, ma chère fille, vous savez bien qu'à la naissance de notre Seigneur les bergers ouïrent les chants angéliques et divins de ces esprits célestes; l'Ecriture le dit ainsi: il n'est pourtant point dit que Notre-Dame et S. Joseph, qui étoient les plus proches de l'Enfant, ouïssent la voix des anges, ou vissent ces lumières miraculeuses; au contraire, au lieu d'ouïr ces anges chanter, ils oyoient l'enfant pleurer, et virent, à quelque lumière empruntée de quelque vile lampe, les yeux de ce divin garçon tout couverts de larmes, et transissant sous la rigueur du froid. Or, je vous demande, en bonne foi, n'eussiez-vous pas choisi d'être en l'étable ténébreux et plein des cris du petit poupon, plutôt que d'être avec les bergers à pâmer de joie et d'allégresse à la douceur de cette musique céleste, et à la beauté de cette lumière admirable?

Oui-da, dit S. Pierre, *il nous est bon d'être ici* (1), à voir la transfiguration; et c'est aujourd'hui le jour qu'elle se célèbre en l'Église, le 6 août: mais votre abbesse (2) n'y est point, ains seulement sur le mont du calvaire, où elle ne voit que des morts, des clous, des épines, des impuissances, des ténèbres, des abandonnements et dérélictions.

C'est assez dit, ma fille, et plus que je ne voulois sur ce sujet déja tant discouru entre nous: non plus, je vous prie. Aimez Dieu crucifié parmi les ténèbres;

(1) Bonum est nos hìc esse. MATTH. c. XVII, v. 4.
(2) La sainte Vierge.

demeurez auprès de lui; dites : *Il m'est bon d'être ici; faisons-y trois tabernacles*, l'un à notre Seigneur, l'autre à Notre-Dame, l'autre à S. Jean. Trois croix sans plus; rangez-vous à celle du Fils, ou à celle de la Mère, votre abbesse, ou à celle du disciple : partout vous serez bien reçue avec les autres filles de votre ordre, qui sont là tout autour.

Aimez votre abjection. Mais, dites-vous, qu'est-ce cela, aimez votre abjection? car j'ai l'entendement obscur et impuissant à tout bien. Hé bien, ma fille, c'est cela : si vous demeurez humble, tranquille, douce, confiante parmi cette obscurité et impuissance; si vous ne vous impatientez pas, si vous ne vous empressez point, si vous ne vous troublez point pour cela; mais bien que de bon cœur, je ne dis pas gaiement, mais je dis franchement et fermement, vous embrassiez cette croix, et demeuriez en ces ténèbres, vous aimerez votre abjection. Car qu'est-ce autre chose être abject, qu'être obscur et impuissant? Aimez-vous comme cela, pour l'amour de celui qui vous veut comme cela, et vous aimerez votre propre abjection.

Ma fille, en latin l'abjection s'appelle humilité, et l'humilité s'appelle abjection; si que quand Notre-Dame dit, *Parcequ'il a regardé l'humilité de sa servante* (1), elle veut dire, parcequ'il a eu égard à mon abjection et vilité. Néanmoins il y a quelque différence entre la vertu de l'humilité et l'abjection, parceque l'humilité est la reconnoissance de son ab-

(1) Respexit humilitatem ancillæ suæ. Luc. c. 1, v. 48.

jection : or le haut point de l'humilité, c'est de non seulement connoître son abjection, mais l'aimer; et c'est cela à quoi je vous ai exhortée.

Afin que je me fasse mieux entendre, sachez qu'entre les maux que nous souffrons, il y en a des abjects et des honorables : plusieurs s'accommodent aux maux honorables, peu aux abjects.

Exemple. Voilà un capucin tout déchiré et plein de froid; chacun honore son habit déchiré, et a compassion de son froid : voilà un pauvre artisan, un pauvre écolier, une pauvre veuve, qui en est de même; on s'en moque, et sa pauvreté est abjecte.

Un religieux souffrira patiemment une censure de son supérieur, chacun appellera cela mortification et obédience : un gentilhomme en souffrira une autre pour l'amour de Dieu, on l'appellera couardise; voilà une vertu abjecte, une souffrance méprisée. Voilà un homme qui a un chancre au bras, un autre au visage : celui-là le cache, et n'a que le mal; celui-ci ne le peut cacher, et avec le mal il a le mépris et l'abjection. Or je dis qu'il ne faut pas seulement aimer le mal, mais aussi l'abjection. De plus, il y a des vertus abjectes, et des vertus honorables. Ordinairement la patience, la douceur, la mortification, la simplicité parmi les séculiers, ce sont des vertus abjectes : donner l'aumône, être courtois et prudent, sont des vertus honorables.

Il y a des actions d'une même vertu qui sont abjectes, les autres honorables. Donner l'aumône,

et pardonner les offenses, sont des actions de charité : la première est honorable, et l'autre est abjecte aux yeux du monde.

Je suis malade en une compagnie qui s'en importune : voilà une abjection conjointe au mal. De jeunes dames du monde, me voyant en équipage de vraie veuve, disent que je fais la bigote, et, me voyant rire, quoique modestement, elles disent que je voudrois encore être recherchée ; on ne peut croire que je ne souhaite plus d'honneur et de rang que je n'ai, que je n'aime pas ma vocation sans repentir : tout cela sont des morceaux d'abjection. En voici d'autre sorte.

Nous allons, mes sœurs et moi, visiter les malades ; mes sœurs me renvoient à la visitation des plus misérables, voilà une abjection selon le monde ; elles me renvoient visiter les moins misérables, voilà une abjection selon Dieu ; car cette visitation selon Dieu est la moins digne, et l'autre selon le monde. Or j'aimerai l'une et l'autre quand elle m'écherra. Allant aux plus misérables, je dirai : C'est bien dit que je sois ravalée. Allant aux moins misérables : C'est bien dit, car je n'ai pas assez de mérites pour faire une visitation plus sainte.

Je fais une sottise, elle me rend abjecte ; bon. Je donne du nez en terre, et tombe en une colère démesurée ; je suis marrie de l'offense de Dieu, et bien aise que cela me déclare abjecte et misérable.

Cependant, ma fille, prenez bien garde à ce que je m'en vais vous dire. Encore que nous aimions

l'abjection qui s'ensuit du mal, il ne faut pourtant pas laisser de remédier au mal. Je ferai ce que je pourrai pour ne point avoir le chancre au visage; mais, si je l'ai, j'en aimerai l'abjection. Et en matière du péché, il faut encore tenir cette régle : je me suis déréglée en ceci, en cela; j'en suis marrie, quoique j'embrasse de bon cœur l'abjection qui s'en ensuit; et si l'un se pouvoit séparer de l'autre, je garderois chèrement l'abjection, et ôterois le mal et péché.

Encore faut-il avoir égard à la charité, laquelle requiert quelquefois que nous ôtions l'abjection pour l'édification du prochain; mais en ce cas-là il la faut ôter des yeux du prochain, qui s'en scandaliseroit, mais non pas de notre cœur, qui s'en édifie. *J'ai choisi*, dit le prophète, *d'être abject en la maison de Dieu, plutôt que d'habiter ès tabernacles des pécheurs* (1).

Enfin, ma fille, vous desirez savoir quelles sont les meilleures abjections. Je vous dis que ce sont celles que nous n'avons pas choisies, et qui nous sont moins agréables; ou, pour mieux dire, celles èsquelles nous n'avons pas beaucoup d'inclination; mais, pour parler net, celles de notre vocation et profession.

Comme, par exemple, cette femme mariée choisiroit toutes autres sortes d'abjections que celles de l'exercice du mariage; cette religieuse obéiroit à toute autre qu'à sa supérieure; et moi, je souffrirois

(1) Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quàm habitare in tabernaculis peccatorum. Ps. LXXXIII, v. 11.

plutôt d'être gourmandé d'un supérieur en religion que d'un beau-père en même maison (1).

Je dis qu'à chacun son abjection propre est la meilleure, et notre choix nous ôte une grande partie de nos vertus. Qui me fera la grace que nous aimions bien notre abjection, ma chère fille? Nul ne le peut que celui qui aima tant la sienne, que pour la conserver il voulut mourir. C'est bien assez.

Vous trouvant plongée en l'espérance de penser d'entrer en religion, vous eûtes peur d'avoir contrevenu à l'obéissance; mais non, je ne vous avois pas dit que vous n'en eussiez nulle espérance, ni nulle pensée; oui bien, que vous ne vous y amusassiez pas, parceque c'est chose certaine qu'il n'y a rien qui nous empêche tant de nous perfectionner en notre profession que d'aspirer à une autre; car, au lieu de travailler au champ où nous sommes, nous envoyons nos bœufs avec la charrue ailleurs au champ de notre voisin, où néanmoins nous ne pourrons pas moissonner cette année; et tout cela est une perte de temps; et est impossible que, tenant nos pensées et espérances d'un autre côté, nous puissions bien bander notre cœur à la conquête des vertus requises au lieu où nous sommes. Non, ma fille, jamais Jacob n'aima bien Lia pendant qu'il souhaita Rachel; et tenez cette maxime, car elle est très véritable.

Mais, voyez-vous, je ne dis pas qu'on n'y puisse penser et espérer; mais je dis qu'on ne s'y doit pas

(1) Madame de Chantal demeuroit avec le père de son mari, et y eut beaucoup de chagrin.

amuser, ni employer beaucoup de ses pensées à cela. Il est permis de regarder le lieu où nous desirons d'aller, mais à la charge qu'on regarde toujours devant soi. Croyez-moi, jamais les Israélites ne purent chanter en Babylone, parcequ'ils pensoient à leur pays; et moi, je voudrois que nous chantassions par-tout.

Mais vous me demandez que je vous dise si je ne pense pas qu'un jour vous quittiez tout-à-fait et tout à plat toutes les choses de ce monde pour notre Dieu, et que je ne le vous cèle pas, ains que je vous laisse cette chère espérance. O doux Jésus! que vous dirai-je, ma chère fille? Sa toute-bonté sait que j'ai fort souvent pensé sur ce point, et que j'ai imploré sa grace au saint-sacrifice et ailleurs; et non seulement cela, mais j'y ai employé la dévotion et les prières des autres meilleurs que moi. Et qu'ai-je appris jusqu'à présent? Qu'un jour, ma fille, vous devez tout quitter; c'est-à-dire, afin que vous n'entendiez pas autrement que moi, j'ai appris que je vous dois conseiller un jour de tout quitter. Je dis tout: mais que ce soit pour entrer en religion, c'est grand cas; il ne m'est encore point arrivé d'en être d'avis, j'en suis encore en doute, et ne vois rien devant mes yeux qui me convie à le desirer. Entendez bien, pour l'amour de Dieu: je ne dis pas que non, mais je dis que mon esprit n'a encore su trouver de quoi dire oui. Je prierai de plus en plus notre Seigneur, afin qu'il me donne plus de lumières pour ce sujet, afin que je puisse voir clairement l'oui, s'il est plus à sa gloire, ou le non, s'il est plus à son bon plaisir.

Et sachez qu'en cette enquête je me suis tellement mis en l'indifférence de ma propre inclination pour chercher la volonté de Dieu, que jamais je ne le fis si fort; et néanmoins l'oui ne s'est jamais pu arrêter en mon cœur, si que jusqu'à maintenant je ne le saurois dire ni prononcer; et le non, au contraire, s'y est toujours trouvé avec beaucoup de fermeté.

Mais parceque ce point est de très grande importance, et qu'il n'y a rien qui nous presse, donnez-moi encore du loisir et du temps pour prier davantage, et faire prier à cette intention; et encore faudra-t-il, avant que je me résolve, que je vous parle à souhait, qui sera l'année prochaine, Dieu aidant; et, après tout cela, encore ne voudrois-je pas qu'en ce point vous prissiez entière résolution sur mon opinion, sinon que vous eussiez une grande tranquillité et correspondance intérieure en icelle. Je vous la dirai bien au long, le temps en étant venu; et, si elle ne vous donne pas du repos intérieur, nous emploierons l'avis de quelque autre, à qui Dieu peut-être communiquera plus clairement son bon plaisir.

Je ne vois point qu'il soit requis de se hâter; et cependant vous pourrez vous-même y penser, sans vous y amuser et perdre le temps : car, comme je vous dis, encore que jusqu'à présent l'avis de vous voir en religion n'a su prendre place en mon esprit, si est-ce que je n'en suis pas entièrement résolu; et quand j'en serois tout résolu, encore ne voudrois-je

pas contester et préférer mon opinion ou à vos inclinations, quand elles seroient fortes en ce sujet particulier (car par-tout ailleurs je vous tiendrois parole à vous conduire selon mon jugement, et non selon vos desirs), ou au conseil de quelques personnes spirituelles que l'on pourroit prendre.

Demeurez, ma fille, toute résignée ès mains de notre Seigneur; donnez-lui le reste de vos ans, et le suppliez qu'il les emploie au genre de vie qui lui sera plus agréable. Ne préoccupez point votre esprit par de vaines promesses de tranquillité, de goût, de mérite; mais présentez votre cœur à votre époux, tout vide d'autres affections que son chaste amour; et le suppliez qu'il le remplisse purement et simplement des mouvements, desirs et volontés qui sont dedans le sien, afin que votre cœur, comme une mère perle, ne conçoive que de la rosée du ciel, et non des eaux du monde; et vous verrez que Dieu vous aidera, et que nous ferons prou et au choix et à l'exécution.

Quant à nos petites (1), j'approuve que vous leur prépariez un lieu dedans des monastères, pourvu que Dieu prépare dedans leur cœur un lieu pour le monastère: c'est-à-dire, j'approuve que vous les fassiez nourrir ès monastères, en intention de les y laisser, moyennant deux conditions: l'une, que les monastères soient bons et réformés, et èsquels on fasse profession de l'intérieur; l'autre, que le temps de leur profession étant arrivé, qui n'est qu'à

(1) Les filles cadettes de madame de Chantal.

seize ans, on sache fidèlement si elles s'y veulent porter avec dévotion et bonne volonté; car, si elles n'y avoient pas affection, ce seroit un grand sacrilége de les y enfermer.

Nous voyons combien les filles reçues contre leur gré ont peine de se ranger et résoudre : il faut les mettre là-dedans avec des douces et souèves inspirations ; et si elles y demeurent comme cela, elles seront bien heureuses, et leur mère aussi de les avoir plantées dans les jardins de l'époux, qui les arrosera de cent mille graces célestes. Dressez-leur donc ce parti tout bellement et soigneusement; j'en suis bien d'avis.

Mais quant à notre Aimée (1), d'autant qu'elle veut demeurer en la tourmente et tempête du monde, il faut, sans doute, avec un soin cent fois plus grand, l'assurer en la vraie vertu et piété; il faut beaucoup mieux fournir sa barque de tout l'attelage requis contre le vent et l'orage; il faut lui planter creusement dans son esprit la vraie crainte de Dieu, et l'élever ès plus saints exercices de dévotion.

Et pour notre C. B. (2), je m'assure que M. son oncle aura plus de soin de l'éducation de sa petite ame que de celle de son extérieur. Si c'étoit un autre oncle, je dirois que vous en eussiez le soin vous-même, afin que ce trésor d'innocence ne se perdît. Ne laissez pas pourtant de jeter dans son esprit des

(1) La fille aînée de madame de Chantal.
(2) Celse-Benigne, le fils de madame de Chantal.

douces et souéves odeurs de dévotion, et de souvent recommander à M. son oncle la nourriture de son ame : Dieu en fera à son plaisir, et il faudra que les hommes s'y accommodent.

Je ne vous saurois dire autre chose pour l'appréhension que vous avez de votre mal, ni pour la crainte des impatiences à le souffrir. Ne vous dis-je pas, la première fois que je parlai à vous de votre ame, que vous appliquiez trop votre considération à ce qui vous arrive de mal et de tentation; qu'il ne falloit le considérer que *grosso modo;* que les femmes et les hommes aussi quelquefois font trop de réflexions sur leurs maux; et que cela entortilloit les pensées l'une dans l'autre, et les craintes et les desirs, dont l'ame se trouve tellement embarrassée qu'elle ne s'en peut démettre?

Vous ressouvient-il de M. N., comme son esprit s'étoit entortillé et entrelacé ès vaines craintes sur la fin du carême, et que cela n'a été nullement utile? Je vous supplie pour l'honneur de Dieu, ma fille, ne craignez point Dieu, car il ne vous veut faire nul mal: aimez-le fort, car il vous veut faire beaucoup de bien. Allez tout simplement à l'abri de nos résolutions, et rejetez les réflexions d'esprit que vous faites sur votre mal, comme des cruelles tentations.

Que puis-je dire pour arrêter ce flux de pensées en votre cœur? Ne vous mettez point en peine de le guérir, car cette peine le rend plus malade. Ne vous efforcez point de vaincre vos tentations, car ces efforts les fortifieroient; méprisez-les, ne vous y amu-

sez point. Représentez à votre imagination Jésus-Christ crucifié entre vos bras et sur votre poitrine, et dites cent fois en baisant son côté: C'est ici mon espérance, c'est la vive source de mon bonheur, c'est le cœur de mon ame, c'est l'ame de mon cœur; jamais rien ne me déprendra de ses amours (1); je le tiens, et ne le lâcherai point (2) qu'il ne m'ait mise en lieu d'assurance. Dites-lui souvent: *Que puis-je avoir sur terre, ou que prétends-je au ciel, sinon vous, ô mon Jésus? Vous êtes le Dieu de mon cœur, et l'héritage que je desire éternellement* (3). Que craignez-vous, ma fille? Oyez notre Seigneur qui crie à Abraham et à vous aussi : *Ne crains point, je suis ton protecteur* (4). Que cherchez-vous sur terre, sinon Dieu? et vous l'avez. Demeurez ferme en votre résolution. Arrêtez-vous à la barque où je vous ai embarquée; et vienne l'orage et la tempête, vive Jésus, vous ne périrez point: il dormira; mais en temps et lieu il s'éveillera pour vous rendre le calme. Mon S. Pierre, dit l'Écriture (5), voyant l'orage qui étoit très impétueux, il eut peur; et tout aussitôt

(1) Quis nos separabit à charitate Christi? Rom. c. viii, v. 35.

(2) Tenui eum, nec dimittam. Cantic. c. iii, v. 4.

Non dimittam te, donec benedixeris mihi. Genes. c. xxxii, v. 26.

(3) Quid mihi est in cœlo? et à te quid volui super terram? Deus cordis mei, et pars mea, Deus in æternum. Ps. lxxii, v. 25.

(4) Noli timere, Abram: ego pater tuus sum. Gen. c. xv, v. 1.

(5) Ascendente eo (Jesu), secuti sunt eum disciples ejus; et ecce motus factus est in mari, ità ut navicula operiretur fluctibus. Ipse verò dormiebat. Et accesserunt ad eum discipuli ejus, et suscitaverunt eum, dicentes: Domine, salva nos, perimus. Et dicit eis Jesus: Quid timidi estis, modicæ fidei? Tunc surgens, imperavit ventis et

qu'il eut peur, il commença à s'enfoncer et noyer, dont il cria: *O Seigneur, sauvez-moi* (1). Et notre-Seigneur le prit à la main, et lui dit: *Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté?* Voyez ce saint apôtre, il marche pied sec sur les eaux, les vagues et les vents ne sauroient le faire enfoncer, mais la peur du vent et des vagues le fait perdre, si son maître ne l'échappe.

La peur est un plus grand mal que le mal. O fille de peu de foi, qu'est-ce que vous craignez? Non, ne craignez point; vous marchez sur la mer entre les vents et les flots, mais c'est avec Jésus. Qu'y a-t-il à craindre là? Mais si la peur vous saisit, criez fort: O Sauveur, sauvez-moi. Il vous tendra la main: serrez-la bien, et allez joyeusement. Bref ne philosophez point sur votre mal, ne répliquez point, allez franchement. Non, Dieu ne sauroit vous perdre pendant que, pour ne point le perdre, vous vivrez en vos résolutions. Que le monde renverse, que tout soit en ténèbres, en fumée, en tintamarre, mais Dieu est avec nous; mais si Dieu habite ès ténèbres et en la montagne de Sinaï (2), toute fu-

mari, et facta est tranquillitas magna. MATTH. c. VIII, v. 23, 24, 25 et 26

(1) Descendens Petrus de naviculâ, ambulavit super aquam ut veniret ad Jesum; videns verò ventum validum, timuit; et cùm cœpisset mergi, clamavit, dicens: Domine, salvum me fac. Et continuò Jesus extendens manum apprehendit eum; et ait illi: Modicæ fidei, quare dubitasti? Et cùm ascendisset in naviculam, cessavit ventus. MATTH. c. XIV, v. 29, 30, 31 et 32.

(2) Cœperunt audiri tonitrua, ac micare fulgura, et nubes densis-

mante et couverte de tonnerres, d'éclairs et de fracas, ne serons-nous pas bien auprès de lui?

Il faut vous dire un mot de moi; car vous m'aimez comme vous-même. Nous avons eu ces quinze jours un très grand jubilé, qui sera par tout le monde, sur le commencement de l'administration du pape (1) et de la guerre de Hongrie. Cela m'a tenu occupé, mais consolé à la réception de plusieurs confessions générales, et changements de consciences, outre la mer de mes affaires ordinaires, entre lesquelles (je le dis à vous) je vis en plein repos de cœur, résolu de m'employer fidèlement ci-après et soigneusement à la gloire de mon Dieu, premièrement chez moi-même, et puis en tout ce qui est en ma charge. Mon peuple commence à m'aimer tendrement, et cela me console.

Tous les vôtres de deçà se portent bien, et vous honorent d'un amour tout particulier.

Vivez, vivez, ma chère fille, vivez tout en Dieu, et ne craignez point la mort: le bon Jésus est tout nôtre; soyons tout entièrement siens. Notre très honorée dame, notre abbesse, le nous a donné; gar-

sima operire montem; clangorque buccinæ vehementiùs perstrepebat... Totus mons Sinaï fumabat, eò quòd descendisset Dominus super eum in igne, et ascenderet fumus ex eo quasi de fornace; eratque omnis mons terribilis. Exod. c. xix, v. 16 et 18.

(1) Le cardinal Borghèse fut élevé sur la chaire de S. Pierre le 17 mai 1605, et prit le nom de Paul V. Ce fut un excellent pape et un grand homme. Il accorda un jubilé à son exaltation pour obtenir la bénédiction de Dieu sur la guerre de Hongrie; c'est de ce pape qu'il est ici question.

dons-le bien, et courage, ma fille. Je suis infiniment vôtre, et plus que vôtre.

108e LETTRE (liv. V, let. 10).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Sur les peines intérieures; leur avantage pour la perfection. Dieu se communique plutôt dans les afflictions que dans les douceurs.

Le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, 14 septembre 1606.

Ne vous mettez nullement en peine de moi pour tout ce que vous m'écrivez: car, voyez-vous, je suis en vos affaires comme Abraham (1) fut tout un jour. Il étoit couché parmi les obscures ténèbres, en un lieu fort affreux: là il sentit de grands épouvantements; mais ce fut pour peu, car soudain il vit une clarté de feu, et ouït la voix de Dieu qui lui promit ses bénédictions. Mon esprit sans doute vit parmi vos ténèbres et tentations, car il accompagne fort le vôtre; le récit de vos maux me touche de compassion: mais je vois bien que la fin en sera heureuse, puisque notre bon Dieu nous fait profiter en son école, en laquelle vous êtes plus éveillée à la sentinelle qu'en autre temps. Écrivez-moi seulement à cœur ouvert et de vos maux et de vos biens; et ne

(1) Cùm sol occumberet, sopor irruit super Abram, et horror magnus et tenebrosus invasit eum... Cùm ergò occubuisset sol, facta est caligo tenebrosa, et apparuit clibanus fumans, et lampas ignis transiens inter divisiones illas (animalium scilicet immolandorum). In illo die pepigit Dominus fœdus cum Abram, dicens: Semini tuo dabo terram hanc, etc. Gen. c. xv, v. 12, 17 et 18.

vous mettez en nulle peine, car mon cœur est bon à tout cela.

Courage, ma chère fille, allons, allons tout le long de ces basses vallées; vivons la croix entre les bras, avec humilité et patience.

Que nous importe que Dieu nous parle parmi les épines, ou parmi les fleurs? Mais je ne me ressouviens pas qu'il ait jamais parlé parmi les fleurs, oui bien parmi les déserts et halliers plusieurs fois. Cheminez donc, ma chère fille, et avancez chemin, par les mauvais temps et de nuit; mais sur-tout écrivez-moi fort sincèrement: c'est le grand commandement que de me parler à cœur ouvert, car de là dépend tout le reste; fermez les yeux à tous respects que vous pourriez porter à mon repos, lequel, croyez-moi, je ne perdrai jamais pour vous, pendant que je vous verrai ferme de cœur au desir de servir notre Dieu, et jamais, s'il plaît à sa bonté, je ne vous verrai qu'en cette sorte-là; partant ne vous mettez nullement en peine.

Soyez courageuse, ma chère fille, nous ferons prou, Dieu aidant; et croyez-moi que le temps est plus propre au voyage, que si le soleil fondoit sur nos têtes en ses ardentes chaleurs. Je voyois l'autre jour les abeilles qui demeuroient à recoi dans leurs ruches, parceque l'air étoit embrouillé; elles sortoient de fois à autre voir que c'en seroit, et néanmoins ne s'empressoient point à sortir, ains s'occupoient à repaître leur miel. O Dieu! courage: les lumières ne sont pas en notre pouvoir, ni aucunes

consolations que celle qui dépend de notre volonté, laquelle étant à l'abri des saintes résolutions que nous avons faites, et pendant que le grand sceau de la chancellerie céleste sera sur votre cœur, il n'y a rien à craindre.

Je vous dirai ces deux mots de moi. Depuis quelques jours je me suis vu à moitié malade (1). Un jour de repos m'a guéri; j'ai le cœur bon, Dieu merci, et j'espère de le rendre encore meilleur, selon votre desir.

Mon Dieu! que je lis avec beaucoup de consolation les paroles que vous m'écrivîtes, que vous desiriez de la perfection à mon ame presque plus qu'à la vôtre. C'est une vraie fille spirituelle, cela; mais faites courir votre imagination tant que vous voudrez, elle ne sauroit atteindre où ma volonté me porte pour vous souhaiter de l'amour de Dieu.

Ce porteur part tout maintenant, et je m'en vais faire une exhortation à nos pénitents du crucifix: je ne peux faire plus de paroles que pour vous donner la bénédiction; je vous la donne donc au nom de Jésus-Christ crucifié, la croix duquel soit notre gloire et notre consolation, ma chère fille; que puisse-t-elle bien être exaltée parmi nous, et plantée sur no-

(1) Le saint prélat, en faisant la visite de son diocèse, parcourut des montagnes d'un très difficile accès; lorsqu'il fut arrivé au sommet de ces montagnes, où est située Notre-Dame de Nancy-sur-Cluses, il se trouva avoir les pieds tout écorchés et ensanglantés, en sorte que dix jours après il pouvoit à peine se soutenir; cependant il ne laissa pas de continuer sa visite sans interruption jusqu'au 21 d'octobre, où il l'interrompit.

tre tête, comme elle le fut sur celle du premier Adam (1)! Que puisse-t-elle remplir notre cœur et notre ame, comme elle remplit l'esprit de S. Paul, qui ne savoit autre chose que cela (2)! Courage, ma fille, Dieu est pour nous. Amen. Je suis éternellement vôtre, et Dieu le sait, qui l'a voulu ainsi, et qui l'a fait d'une main souveraine et toute particulière.

(1) C'est une ancienne tradition que Jésus-Christ fut crucifié au même lieu où Adam avoit été enterré, c'est-à-dire sur le Calvaire; ou que du moins la tête du premier homme fut apportée après le déluge sur cette montagne, qui pour cette raison fut appelée Calvaire. Cette opinion est appuyée sur les rapports qui se trouvent entre le premier et le second Adam, et entre le péché de l'un et la réparation du péché par l'autre. On compte parmi les Pères qui ont suivi ce sentiment, Origène, traité XXXV sur S. Matthieu, Tertullien, S. Athanase, S. Basile, S. Chrysostome, S. Épiphane, hérésie XLVI; S. Ambroise, livre X sur S. Luc, et dans l'épître LXXI, nombre 10; et S. Jérôme sur le chapitre XXVII de S. Matthieu. S. Irénée avance qu'Adam mourut un vendredi. C'est pour toutes ces raisons que l'on a bâti sur le Calvaire, vers l'endroit où Jésus-Christ fut crucifié, une chapelle en l'honneur d'Adam, laquelle est desservie par les Grecs.

(2) Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum. I. Cor. c. II, v. 3.

109e LETTRE (liv. I, let. 32).

LE MÊME, A M. DE VILLARS, ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

Le saint lui démontre qu'il a eu raison de se servir, dans les lettres qu'il lui écrivoit, du titre de monseigneur, que M. l'archevêque refusoit dans ses relations avec S. François.

Novembre 1606.

Monseigneur,

Permettez-moi, je vous supplie, cette petite opiniâtreté: car vraiment tout aussitôt que vous avez voulu que je bannisse des lettres que je vous envoie le titre de monseigneur, mon opinion s'est soudainement délogée de ma volonté, laquelle est irrévocablement soumise à la vôtre; mais elle s'est sauvée dans mon entendement, où elle s'est tellement retranchée, que je suis en peine d'entreprendre sa sortie. Ce n'est pourtant pas que mon entendement ne veuille céder à votre jugement, duquel il révère extrêmement l'autorité, et la reconnoît pour souveraine en son endroit; mais c'est qu'il lui est avis que vous n'avez pas bien conçu la bonté et sincérité de ses intentions pour ce regard. Oserai-je bien disputer avec vous, monseigneur? Votre douceur, je pense, m'excusera: c'est simplement pour m'expliquer. Je dis donc, avec votre congé, premièrement, que je vous puis appeler monseigneur, et que ce titre n'est pas trop grand pour vous, ni de moi, ni d'aucun autre évêque: cela est clair par l'autorité de tous les plus dignes évêques de l'Église de Dieu, qui ont appelé

de titres bien plus relevés non seulement les patriarches et archevêques, mais les autres évêques même. Et à cet argument ne satisfait pas la réponse, que tous les prêtres étoient censés saints, heureux, pères, et que par conséquent il falloit qualifier les évêques sur iceux : non, monseigneur ; car tous ces titres regardoient leur état, leur ordre. Je dis secondement que non seulement je puis vous appeler monseigneur, mais il est expédient que je le fasse, et seroit bon que cela se fît par tous les évêques. Car quelle raison y a-t-il que j'appelle les princes du siècle messeigneurs, et non pas ceux *quos constituit Dominus principes populi sui* (1) ? Et ne sert à rien de dire : *Non dominantes in cleris* (2) ; car comme *non debetis dominari, sic nostrum est subjici* (3). Je vous supplie, pesez bien, monseigneur, cette raison d'état. Puisque nous ne pouvons refuser aux princes mondains ce titre d'honneur, ne ferions-nous pas bien de nous égaler, tant qu'en nous est, à eux pour ce regard, desquels on peut dire : *Derident nos juniores tempore, quorum non audebant patres cum sacerdotibus junioribus incedere* (4). Je dis, troisièmement, qu'il est bien séant ; car encore que l'Italie et la

(1) Que le Seigneur a établis princes de son peuple. Ps. IV, v. 17.

(2) Les évêques ne doivent pas dominer avec empire sur l'héritage du Seigneur. I. PETR. c. V, v. 3.

(3) Quoique vous ne deviez pas dominer, cela ne nous dispense pas de nous soumettre.

(4) Les jeunes gens d'aujourd'hui n'ont que du mépris pour les évêques, tandis que leurs pères n'osoient pas même se comparer aux simples prêtres.

France sont séparées, et qu'il ne faut pas porter le langage de l'Italie en France, si est-ce que l'Église n'est pas séparée, et le langage, non pas de la cour, mais de l'Église de Rome, est bon par-tout en la bouche des ecclésiastiques. C'est pourquoi, puisque le pape même vous appelleroit monseigneur, il est séant que j'en fasse de même. Il ne reste à résoudre que l'argument fondamental de votre volonté: mais il ne se peut résoudre; car ce n'est que votre humilité, *ut qui major est dignitate sit potior humilitate* (1). J'y réponds néanmoins, et dis que j'appelle ainsi tous les évêques à qui j'écris en esprit de liberté, et les rends égaux, quant à cet honneur extérieur, laissant à mon intérieur de donner diverses mesures de respect, sous un même mot, selon la diversité de mes devoirs; comme à vous, monseigneur, c'est, je vous assure, avec une révérence toute cordiale, toute particulière. Voilà ce que je vous puis dire, allant comme je vais dans une heure, monter en chaire. J'attendrai vos commandements pour y obéir: car en somme je suis prêt à déposer toute sorte d'opinions que vous n'approuverez pas, et suivre en tout et par-tout vos volontés; mais je vous demande pardon pour ce coup. Votre dilection, qui souffre tout, et qui est non seulement patiente, mais débonnaire, me rendra excusable, vous assurant que je suis votre, etc.

(1) Que plus on est élevé en dignité, plus on doit être humble.

110[e] LETTRE (liv. I, let. 7).

LE MÊME, A SA SAINTETÉ LE PAPE PAUL V.

23 novembre 1606.

Excusat se quòd, nonnullis difficultatibus implicitus, Romam non proficiscatur.

Beatissime Pater,

Appetente stato illo tempore, quo iis qui extra Italiam episcopale munus obeunt, liminum sacrorum beatorum apostolorum Petri et Pauli visitationem sancta vestra sedes apostolica indixit, germanum meum, sacerdotem, et ecclesiæ hujus canonicum destino, qui meo nomine id exequatur; quandoquidem censuum tenuitas, itinerum difficultas, ac ipsius diœcesis utilitas, ne peregrinationem tam longinquam instituam, minimè patiuntur.

Statum diœcesis quàm potui distinctissimè et accuratissimè descriptum mitto, cujus summa est, provinciam vastam, pariter ac vastatissimam esse; et multa ad ejus instaurationem requiri, quæ non nisi à sedis apostolicæ providentiâ manare queant, cujus opem imis ac summis votis exposco, cum paternâ illâ benedictione ac benevolentiâ quam libenter iis impertitur, quos habet filios subditos in omni timore.

Ex oppido Annessiacensi, loco peregrinationis nostræ et exilii, in quo sedemus et flemus, dùm recordamur Genevæ nostræ, donec convertat Dominus ejectionem nostram, sicut torrens in austro.

Il s'excuse auprès de lui de ce qu'il ne va pas à Rome, parcequ'il en est empêché par quelques affaires.

Très saint Père,

Touchant de fort près au terme que votre sainteté a assigné à tous les évêques qui sont hors de l'Italie pour visiter les sacrés tombeaux de S. Pierre et de S. Paul, je prends la liberté de substituer en ma place mon frère, prêtre et chanoine de cette église, pour remplir cette obligation ; d'autant que mon peu de revenu, la difficulté des chemins, et le bien de ce diocèse, ne me permettent pas d'entreprendre un si long voyage.

J'envoie par la même voie à votre sainteté l'état de mon évêché, que j'ai dressé avec la plus grande exactitude qui m'a été possible, et dont le sommaire est que, le territoire étant très étendu, la charge en est fort grande ; que les ravages de l'hérésie ont réduit la province dans une pitoyable situation, et qu'il y a bien des choses à desirer pour la remettre sur pied. Nous ne pouvons attendre de secours que de votre sainteté : c'est aussi, très saint père, ce que je lui demande très instamment, avec sa bénédiction et sa bienveillance paternelle, dont elle a coutume d'être libérale envers ceux qui sont ses chers enfants soumis en toutes choses par une crainte respectueuse, avec laquelle j'ai l'honneur d'être, très saint père, de votre sainteté, le très humble et très obéissant serviteur.

François, évêque de Genève.

D'Annecy, lieu de notre pélerinage et de notre exil, où est notre siége épiscopal, et où nous versons des larmes au souvenir de notre pauvre Genéve, après laquelle nous aspirons, jusqu'à ce que notre Seigneur change notre bannissement avec la même rapidité qu'un torrent du midi précipite ses eaux dans la mer.

IIIe LETTRE.

LE MÊME, A M. L'ABBÉ DE SAINTE-CATHERINE.

Éloge de madame de La Fléchère à l'occasion de la mort de son mari; estime que le saint évêque en faisoit.

An 1606.

J'appris hier au soir la nouvelle du décès de notre bon M. de la Fléchère. O Dieu! avec quelle ardeur sa chère veuve va sacrifier le sacrifice de toute justice à Dieu! Quand je n'aurois que cette parfaite brebis en mon bercail, je ne peux me facher d'être le pasteur de cet affligé diocèse. Après notre madame de Chantal, je ne sais si j'ai fait rencontre d'une ame plus forte dans un corps féminin, d'un esprit plus raisonnable, et d'une humilité plus sincère. Je ne doute nullement, monsieur mon cher confrère, que, passant si proche d'elle, vous n'alliez la visiter. Portez-lui l'assurance que mes prières lui sont acquises pour le repos de l'ame de son cher défunt, et pour sa consolation particulière, que je m'assure être toute en ces deux mots: *Le nom de Dieu soit béni*, et, *sa volonté soit faite.*

112e LETTRE (liv. VII, lettre 73).

LE MÊME, A UNE DEMOISELLE.

Il l'exhorte à conserver le dessein qu'elle avoit de se faire religieuse, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de le faire réussir, et lui trace la conduite à tenir jusqu'à cette époque.

14 décembre 1606.

Mademoiselle, ce m'est toujours bien de la consolation de savoir que votre cœur s'avance en l'amour de notre Seigneur, comme M. de N. m'en a assuré, bien qu'il ne m'en ait parlé qu'en bloc, ne m'ayant particularisé qu'un desir que vous avez d'être religieuse. Le desir est bon, sans doute; mais il faut que vous ne lui permettiez pas de vous inquiéter, puisque pour le présent vous ne le pouvez pas réduire en effet; si notre Sauveur veut qu'il réussisse, il le procurera par des moyens convenables, qu'il sait, et que nous ne savons pas encore.

Mais cependant faites bien la besogne qui est devant vos yeux maintenant; c'est-à-dire, continuez à faire tout doucement vos exercices spirituels; rendez votre esprit et votre cœur cent fois le jour entre les mains de Dieu, lui recommandant votre travail en toute sincérité; voyez quelles occasions vous rencontrez tous les jours pour servir sa divine majesté, soit pour votre avancement, soit pour celui du prochain, et les employez fidèlement; car, voyez-vous, ma fille, vous pouvez beaucoup profiter si vous aimez bien Dieu et sa gloire.

Je sais que l'abandonnement de votre père vous afflige; mais répétez souvent et de cœur et de bouche la parole du prophète : *Mon père et ma mère m'ont délaissé, et le Seigneur m'a élevé à soi* (1). C'est une croix, sans doute, à une fille, que d'être ainsi abandonnée du secours des hommes; mais c'est une croix très sainte, et qui est la plus propre pour gagner plus entièrement l'amour de Dieu. Il faut avoir un grand courage en cet heureux amour divin, et une grande confiance sur l'assurance que nous avons que jamais ce céleste époux ne manque aux ames qui espèrent en lui.

Je vous envoie à ce propos une petite croix au milieu de laquelle il y a une Ste Thécle martyre, à la vue de laquelle image vous vous animerez à souffrir beaucoup pour notre Seigneur. Ce n'est pas pour échange de votre beau présent, mais seulement pour souvenance de l'amour affectionné que je porte à votre ame en notre Seigneur, auquel je vous prie de me recommander souvent, comme votre très assuré et bien humble en notre sainte croix, etc.

(1) Pater meus et mater mea dereliquerunt me: Dominus autem assumpsit me. Ps. XXVI, v. 10.

113e LETTRE.

LE MÊME, A MADAME LA PRÉSIDENTE BRULART.

Il lui recommande l'éducation de sa jeune sœur, Jeanne de Sales. Conseils sur la communion.

Annecy, 30 janvier 1607.

Madame ma très chère sœur et fille bien-aimée, je m'en vais vous dire tout ce que pourrai le plus vitement et brièvement que je saurai; car je n'ai nul loisir, l'homme de M. de Sainte-Claire m'étant arrivé en un temps que je n'ai que ce soir pour écrire, je pense, vingt lettres. Il vous tarde que vous ne sachiez de mes nouvelles : mais je ne puis penser à quoi il tient que vous n'en ayez plus souvent; car j'écris à toutes occasions, et mon affection n'en laisse pas écouler une seule qu'elle ne me violente pour l'employer.

La pauvre madame de Sainte-Claire et son mari m'écrivent combien d'assurances charitables ils reçoivent de vous : je m'en réjouis en Dieu, pour l'amour duquel je vous les ai recommandés, et vous le servez.

M. votre bon père m'écrit qu'afin que ma petite sœur n'oublie les exercices de dévotion, vous et madame de Villers lui en faites des répétitions et la conduisez : là-dessus je lui dis deux ou trois mots de joie, afin qu'il lui plaise de le permettre; que s'il vous la remet pour l'avoir près de vous, je n'en serai que plus aise, puisqu'elle ne sera moins auprès de

lui, et sera plus près de vous et de mademoiselle votre fille, que je pense ne devoir être guère plus âgée qu'elle. Vous voyez de quelle cérémonie j'use avec vous, car je ne fais rien qu'accepter.

Mais quant à votre fille, l'ai-je jamais vue? Je crois que non, et qu'elle étoit avec la sœur de M. votre mari en un monastère pendant que j'étois à Dijon. Mais si je ne l'ai pas vue encore, je la vois en esprit, et l'honore et chéris comme toute mienne, en celui qui m'a rendu tout vôtre et tout sien. Sa lettre ressent à votre cœur, et m'a beaucoup consolé : si c'est celle-là de laquelle vous me demandiez de la communier, je puis bien dire qu'oui, qu'elle est bien capable.

Mademoiselle Cotenod (Denyse) m'écrit de Paris comme au chemin de religion; mais je ne sais quelle religion, ni où ce sera. Or de par Dieu soit-il; néanmoins cela m'empêchera de lui faire réponse, aussi bien n'en aura-t-elle pas besoin.

Vous me demandez si vous communierez deux jours l'un après l'autre, quand il arrive de grosses fêtes joignantes au jour ordinaire de votre communion. Je vous avois dit que vous en fissiez selon l'avis de vos confesseurs; mais puisqu'ils ne sont pas d'accord, je vous dirai, comme j'ai dit à notre madame de Chantal: Quand les fêtes seront grandes, nonobstant la communion ordinaire, il ne faut pas laisser de les célébrer par une communion extraordinaire; car comme pourrons-nous bien célébrer une grande fête sans ce festin? Ce que je vous ren-

voyois à vos confesseurs, c'est que je ne sais pas clairement les particularités de votre nécessité. Je sais bien que vous en avez de fort capables là, et celui des carmelites, et aux jésuites, et celui de votre paroisse.

Cette multitude de pensées qui tracassent votre esprit ne doivent nullement être attaquées; car quand auriez-vous achevé de les défaire l'une après l'autre? Il faut seulement, de temps en temps, je veux dire plusieurs et plusieurs fois le jour, les démentir toutes ensemble, et les rejeter en gros, et puis laisser l'ennemi faire tant de fracas qu'il voudra à la porte de votre cœur; car, pourvu qu'il n'entre point, il n'importe. Demeurez donc en paix parmi la guerre, et ne vous troublez point; car Dieu est pour vous. Je le supplie qu'il vous rende toute à lui et pour lui. Amen. Je suis, sans fin et à jamais, votre frère et serviteur plus humble.

Vous avez raison de vous accuser de la superfluité et excès dont vous usez à toutes les compagnies; mais apportez-y donc de la modération, et voyez de garder cette régle : c'est que vous traitiez en sorte, qu'eu égard à votre qualité et de ceux que vous traitez, vous ne fassiez pas comme les moins libéraux et magnifiques de votre condition, ni aussi comme les plus magnifiques et libéraux. Je suis enclin à ce vice-là, mais je m'en garde fort exactement : il est vrai que les régles ecclésiastiques m'y servent de loi et de garant.

114e LETTRE (liv. IV, let. 13).

LE MÊME, A M. FRÉMIOT, PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE BOURGOGNE.

Témoignages de son amitié.

Monsieur,

Il me semble que j'ai déja trop mis de temps sans vous écrire pour me ramentevoir en votre bienveillance; mon ame, qui est toute vouée à la vôtre, me fait de grands reproches sur cette intermission, bien que je sais que vous ne jugerez pas de mes affections par cette sorte de témoignage, et que ce soit le moindre effet de l'infini devoir que je vous ai.

Je passerai ce carême à faire résidence en ma cathédrale, et à rhabiller un peu mon ame, qui est presque toute décousue par tant de tracas qu'elle a soufferts depuis la chère consolation que j'eus auprès de vous en votre maison à Dijon : c'est une horloge détraquée; il faut la démonter pièce à pièce, et, après l'avoir nettoyée et enhuilée, la remonter pour la faire sonner plus juste.

Voilà, monsieur, ce que je m'essaierai de faire; ce que je vous dis parcequ'étant si très fort vôtre, comme je suis, vous devez savoir ce que je fais. Mon Dieu me fasse la grace de bien faire ce que je dois, pour vivre moins indigne des miséricordes avec lesquelles il supporte mes misères! Je suis, sans fin, monsieur, votre, etc.

115e LETTRE (liv. VII, let. 45).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il approuve qu'elle remette à la Providence la sortie du monde qu'elle méditoit; il lui donne à ce sujet divers conseils, et approuve plusieurs pratiques qu'elle observoit.

11 février 1607.

Mon Dieu! que vous faites bien, ma très chère fille, de mettre votre desir de sortir du monde en dépôt ès mains de la Providence céleste, afin qu'il n'occupe point votre ame inutilement, comme il feroit indubitablement, qui le laisseroit ménager et remuer à sa fantaisie. J'y penserai bien fort, et présenterai plusieurs messes pour obtenir la clarté du Saint-Esprit pour m'en bien résoudre; car, voyez-vous, ma chère fille, c'est un maître coup que celui-là, et qui doit être pesé au poids du sanctuaire. Prions Dieu; supplions sa volonté qu'elle se fasse connoître; disposons la nôtre à ne rien vouloir que par la sienne et pour la sienne; et demeurons en repos, sans empressement ni agitation de cœur. A notre première vue, Dieu nous sera miséricordieux, s'il lui plaît.

Or sus, croyez-moi, je vous prie: j'ai pensé, il y a plus de trois mois, à vous écrire que ce carême nous ferions bien de faire une défaite de la vanité de vos habits; faisons-la donc, puisque Dieu vous l'inspire ainsi: vous ne laisserez pas d'être assez brave sans cela aux yeux de votre époux et de votre ab-

besse. Il faut, à l'exemple de notre S. Bernard, être bien nets et bien propres, mais non pas curieux ni mistes : la vraie simplicité est toujours bonne et agréable à Dieu.

Je vois que toutes les saisons de l'année se rencontrent en votre ame ; que tantôt vous sentez l'hiver de maintes stérilités, distractions, dégoûtements, et ennuis ; tantôt des rosées du mois de mai, avec l'odeur des saintes fleurettes ; tantôt des chaleurs du desir de plaire à notre bon Dieu. Il ne reste que l'automne, duquel, comme vous dites, vous ne voyez pas beaucoup de fruits : mais il arrive bien souvent qu'en battant les blés et pressant les raisins, on trouve plus de biens que les moissons et vendanges n'en promettoient pas.

Vous voudriez bien que tout fût en printemps et été ; mais non, ma chère fille, il faut de la vicissitude en l'intérieur aussi bien qu'en l'extérieur. Ce sera au ciel où tout sera printemps quant à la beauté, tout en automne quant à la jouissance, tout en été quant à l'amour ; il n'y aura nul hiver : mais ici l'hiver y est requis pour l'exercice de l'abnégation, et de mille petites belles vertus qui s'exercent au temps de la stérilité. Allons toujours notre petit pas ; pourvu que nous ayons l'affection bonne et résolue, nous ne pouvons que bien aller.

Non, ma chère fille, il n'est pas besoin, pour l'exercice des vertus, de se tenir toujours actuellement attentive à toutes ; cela de vrai entortilleroit et entreficheroit trop vos pensées et affections. L'humilité

et la charité sont les maîtresses cordes, toutes les autres y sont attachées : il faut seulement se bien maintenir en ces deux-là; l'une est la plus basse, l'autre la plus haute. La conservation de tout l'édifice dépend du fondement et du toit. Tenant le cœur bandé à l'exercice de celles-ci, à la rencontre des autres on n'a pas grande difficulté. Ce sont les mères aux vertus; elles les suivent comme les petits poussins font leurs mères poules.

Oh! vraiment j'approuve fort que vous soyez maîtresse d'école : Dieu vous en saura bon gré, car il aime les petits enfants; et, comme je disois l'autre jour au catéchisme, pour inciter nos dames à prendre soin des filles, les anges des petits enfants aiment d'un particulier amour ceux qui les élèvent en la crainte de Dieu, et qui instillent en leurs tendres ames la sainte dévotion, comme au contraire notre Seigneur menace ceux qui les scandalisent de la vengeance de leurs anges.

Voilà donc qui va bien. Je loue Dieu que vous vouliez accorder vos procès. Depuis que je suis de retour de la visite, j'ai tant été pressé et empressé à faire des appointements, que mon logis étoit tout plein de plaideurs qui, par la grace de Dieu, pour la plupart, s'en retournoient en paix et repos. Cependant je confesse que cela me dissipoit mon temps; mais il n'y a remède, il faut céder à la nécessité du prochain.

Que je suis consolé de la guérison de ce bon personnage atteint ci-devant d'amour indiscret, ou

fausses amitiés ! Ce sont des maladies qui sont comme des fièvres légères : elles laissent après elles une grande santé.

Je m'en vais parler à notre Seigneur de nos affaires en son autel ; après cela j'écrirai le reste.

Non, vous ne contrevenez pas à l'obéissance, n'élevant pas si souvent votre cœur à Dieu, et ne pratiquant pas si à souhait les avis que je vous ai donnés. Ce sont avis bons et propres pour vous, mais non point commandements. Quand on commande, on use de termes qui se font bien entendre. Savez-vous ce que les avis requièrent? Ils requièrent qu'on ne les méprise pas, et qu'on les aime ; cela est bien assez : mais ils n'obligent pas aucunement.

Courage, ma sœur, ma fille ; échauffez bien votre cœur ce saint carême. Vivez joyeuse et courageuse, ma chère fille. Il n'en faut point douter, Jésus-Christ est nôtre. Oui, ce m'a tantôt répondu une petite fille, il est plus mien que je ne suis sienne, et plus que je ne suis pas mienne à moi-même.

Je m'en vais un petit le prendre entre mes bras, le doux Jésus, pour le porter en la procession de la confrérie du cordon (1), et je lui dirai le *Nunc dimittis* avec Siméon ; comme de vrai, pourvu qu'il soit avec moi, je ne me soucie point en quel monde j'aille. Je lui parlerai de votre cœur, et, croyez, de tout le mien je le supplierai qu'il vous rende sa chère, sa bien-aimée servante. Ah mon Dieu ! que je suis redevable à ce Sauveur, qui nous aime tant ! que je vou-

(1) Septuagésime et second dimanche du mois.

drois bien pour une bonne fois le serrer et coller sur ma poitrine!

Adieu, ma fille : qu'à jamais Jésus soit en nos cœurs! qu'il vive et régne éternellement! que toujours son saint nom soit béni, et celui de sa glorieuse mère! Amen. Vive Jésus, et que le monde meure s'il ne veut vivre à Jésus!

115e LETTRE (bis).

LE MÊME, A M. DE SAUZÉA, OFFICIAL DE L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DE SALE-RHONE A SEYSSEL.

Il lui annonce un jubilé de deux mois entiers pour Thonon.

De Nicy, 12 mars 1607.

Monsieur,

Je vous renvoie les patentes signées; mais, pour l'honneur de Dieu, si c'est M. de Pinché, qu'il n'aille pas sur les galoches et frisures, ni galantant comme il a fait jadis.

Pour le voyage du Puits-d'Orbe, je vais méditant comment et quand; et, pour le faire plus à propos, je ne ferois pas difficulté de le différer de quelques mois. Le père Chérubin nous apporte un jubilé pour Thonon de deux mois entiers; voilà un autre encombrier. Croyez que j'en suis bien en peine, *desiderium habens dissolvi et esse cum illis, manere autem propter alia;* mais, comme que ce soit, je remuerai tant de pierres, que je trouverai quelque onnesime; un peu plus tôt, un peu plus tard, il n'importe.

Si vous écrivez de cela, faites je vous prie une let-

tre à madame Gragnette, l'animant toujours à ce dessein, et de se joindre fort à son abbesse en cœur et esprit avec le support qui sera nécessaire.

Si je ne vous réponds pas si exactement aux lettres que vous m'envoyez, accusez-en ma mauvaise coutume, qui est de ne point mettre la main à la plume que sur le départ des messagers, dont il arrive que souvent en ce point-là je suis embarrassé d'autres occupations.

Je me réjouis du bien que vous faites à ceux de Seyssel: *Et benè patientes erunt ut annuncient!*

J'ai recu les lettres de madame de Chantal que vous m'avez envoyées, en échange desquelles je vous envoie les ci-jointes. Conservez-moi en votre souvenance, particulièrement quand vous êtes à l'autel; et je suis, monsieur, votre confrère plus humble, etc.

116e LETTRE. (Fragment.)

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il l'avertit, dans ce fragment, de ne point s'engager dans des embarras qui empêchent un voyage qu'elle devoit faire à Annecy.

5 avril 1607.

Cette incertitude me seroit ennuyeuse, si Dieu ne vouloit que j'y fusse: je vous écrirai au plus tôt la résolution.

Je pense aussi que vous vous tiendrez déliée, afin que, si Dieu le veut, vous puissiez venir au temps que nous avons marqué; si moins, au temps que nous marquerons.

Je vous écris par Dijon une autre lettre tout maintenant, afin que si l'une vous arrive tard, l'autre puisse suppléer à l'attente. A Dieu, ma chère fille, à laquelle je souhaite tant de bien, à laquelle Dieu m'a si uniquement donné. Le doux Jésus soit toujours le cœur de nos cœurs, et qu'à jamais son saint nom soit béni! Je suis votre serviteur.

117e LETTRE (liv. VII, let. 60).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il lui parle des fruits de ses prédications du carême à Annecy, en 1607.

Annecy, vers le 8 avril 1607.

Voyez-vous, ma chère fille, vous savez bien que le carême, c'est la moisson des ames. Je n'avois encore point fait de carême en cette chère ville que celui-ci depuis que je suis évêque, hormis le premier, auquel on me regardoit pour voir ce que je ferois; et j'avois assez à faire à prendre contenance, et pourvoir au général des affaires du diocèse qui m'étoit tombé sur les bras tout fraîchement. Maintenant sachez que je moissonne un peu avec des larmes partie de joie et partie d'amour. O mon Dieu! à qui dirois-je ces choses sinon à ma chère fille.

Je viens de trouver dans nos sacrés filets un poisson que j'avois desiré il y a quatre ans. Il faut que je confesse la vérité, j'en ai été bien aise, je dis extrêmement. Je la recommande à vos prières, afin que notre Seigneur établisse en son cœur les résolu-

tions qu'il y a mises. C'est une dame, mais toute d'or, et infiniment propre à servir son Sauveur : que si elle continue, elle le fera avec fruit (1).

Il y a sept ou huit jours que je n'ai point pensé à moi-même, et ne me suis vu que superficiellement; d'autant que tant d'ames se sont adressées à moi, afin que je les visse et servisse, que je n'ai eu nul loisir de penser à la mienne. Il est vrai que, pour vous consoler, il faut que je vous dise que je la sens encore toute dedans mon cœur, dont je loue Dieu; car c'est la vérité que cette sorte d'occupation m'est infiniment profitable. Que puisse-t-elle être bien utile à ceux pour qui je la prends!

Vivez, ma chère fille, avec notre doux Sauveur, entre ses bras en ce saint temps de passion (2): qu'à jamais puisse-t-il reposer entre vos mamelles, comme un sacré faisceau de myrrhe : ce vous sera un épithème souverain pour tous vos trémoussements de cœur. Oh! ce matin (car il faut encore dire ceci), présentant le Fils au Père, je lui disois en mon ame : Je vous offre votre cœur, ô Père éternel; veuillez en sa faveur recevoir encore les nôtres. Je nommois le vôtre et celui de cette jeune servante de Dieu de qui je vous parlois, et plusieurs autres. Je ne savois lequel pousser plus avant, ou le nouveau par sa nécessité, ou le vôtre pour mon affection. Regardez quelle conteste!

(1) Il s'agit de la conversion d'une jeune dame protestante à la religion catholique.

(2) En 1607 le dimanche de la passion étoit le 1er d'avril.

Or sus, demeurez toujours en paix entre les bras du Sauveur, qui vous aime si chèrement, et duquel le seul amour nous doit servir de rendez-vous général pour toutes nos consolations. Ce saint amour, ma fille, sur lequel le nôtre est fondé, enraciné, crû, nourri, sera éternellement parfait et perdurable. Je suis celui que Dieu vous a donné irrévocablement.

118e LETTRE (liv. V, let. 28).

LE MÊME, A MADAME DE CHANTAL.

Il l'encourage, par son exemple, à souffrir patiemment qu'on ne lui rendît pas justice sur la douceur qu'elle faisoit paroître dans les contradictions domestiques qu'elle avoit à souffrir.

Le samedi-saint 14 avril 1607.

O ma très chère fille, nous voici à la fin de la sainte quarantaine, et à la glorieuse résurrection. Hé! que je desire que nous soyons bien ressuscités avec notre Seigneur! je m'en vais l'en supplier, comme je fais journellement; car je n'appliquai jamais si fort mes communions à votre ame comme j'ai fait ce carême, et avec un particulier sentiment de confiance en cette immense bonté qu'elle nous sera propice.

Oui, ma chère fille, il faut avoir bon courage. Il n'est que bien que votre support de la contradiction domestique soit interprété à dissimulation; et pensez-vous que je sois exempt de pareilles attaques? Mais, c'est la vérité, je ne fais que m'en rire quand je m'en ressouviens, qui est fort peu souvent. O

Dieu! que ne suis-je insensible aux autres accidents et suggestions malignes, comme je le suis aux injures et mauvaises opinions que l'on a de moi! Il est vrai qu'elles ne sont pas ni cuisantes, ni en grand nombre : mais encore m'est-il avis que s'il y en avoit beaucoup davantage, je ne m'en étonnerois pas, moyennant l'assistance du Saint-Esprit. O courage, ma très chère et bien-aimée fille; c'est cela qu'il nous faut, que notre peu d'onguent soit trouvé puant au nez du monde.

A Dieu, ma très chère fille; à Dieu soyons-nous au temps et l'éternité! qu'à jamais puissions-nous unir nos petites croix à la sienne grande!

Hier (car il faut que je vous dise encore ce mot) je fis un sermon de la Passion devant nos religieuses de Sainte-Claire, qui m'en avoient tant conjuré, après le sermon de la ville auquel j'assistai ; et quand ce vint au point auquel je contemplois comme on chargea la croix sur les épaules de notre Seigneur, et comment il l'embrassa, en disant qu'en sa croix et avec icelle il avoua et prit à soi toutes nos petites croix, et qu'il les baisa toutes pour les sanctifier; venant à particulariser qu'il baisa nos sécheresses, nos contradictions, nos amertumes, je vous assure, ma chère fille, que je fus fort consolé, et eus peine de contenir les larmes.

A quel propos dis-je ceci? je ne sais, sinon que je n'ai pu m'empêcher de vous le dire. J'eus bien de la consolation en ce petit sermon, auquel assistèrent vingt-cinq ou trente dévotes ames de la ville, outre

celles du monastère ; si que j'eus toute commodité de lâcher la bride à mes pauvres et menues affections sur un si digne sujet. Le bon et débonnaire Jésus soit à jamais le roi de nos cœurs! Amen.

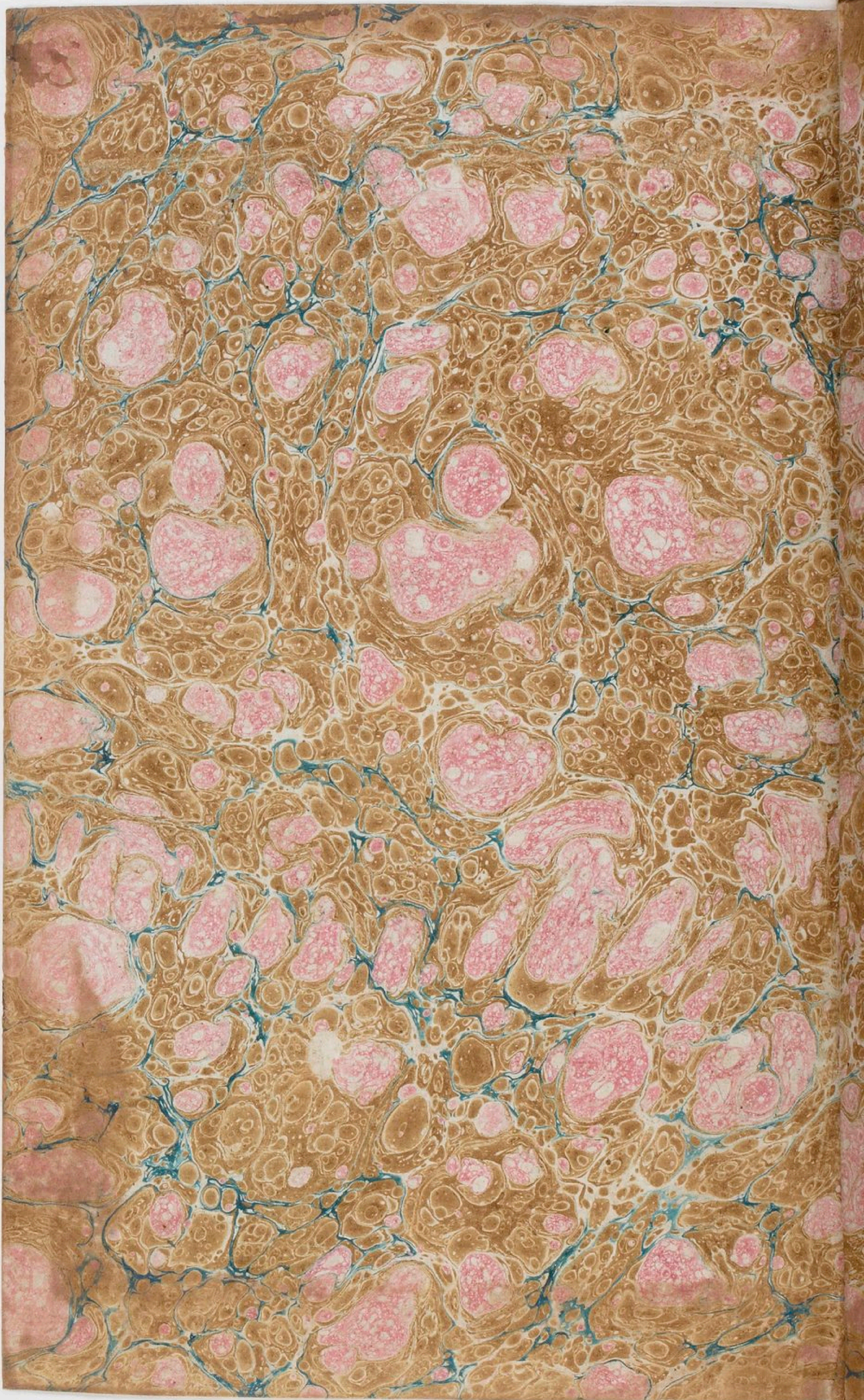
J'aime notre Celse-Benigne et la petite Françon (1). Dieu soit à jamais leur Dieu ; et l'ange qui a conduit leur mère (2) les veuille bénir à jamais! Oui, ma fille; car c'a été un grand ange qui vous a donné vos bons desirs. Ainsi puisse-t-il vous en donner l'exécution et la persévérance. Vive Jésus, qui m'a rendu, et me tient pour jamais tout vôtre. Amen.

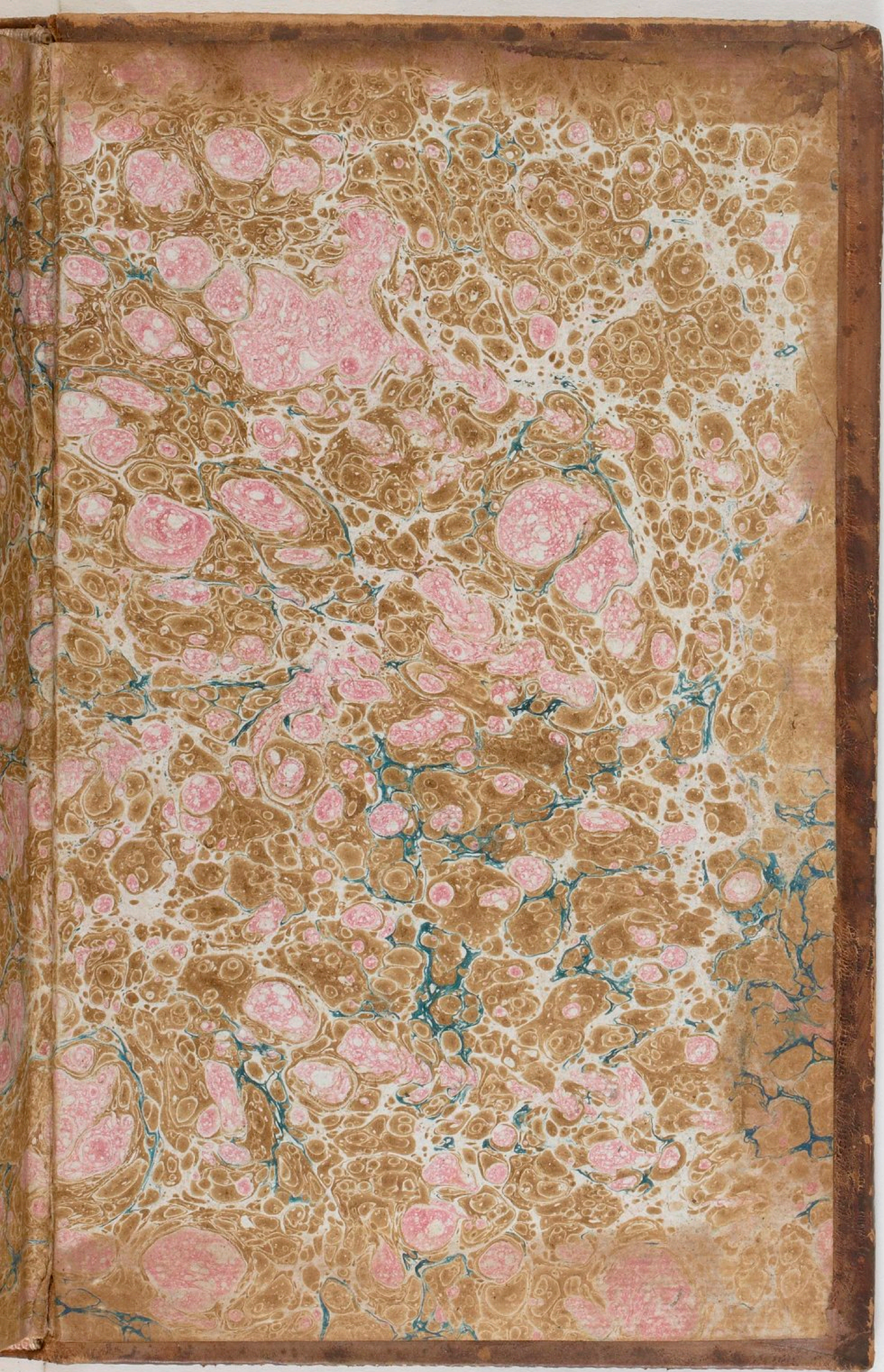
(1) Celse-Benigne est le fils de madame de Chantal, et la petite Françon sa fille cadette.

(2) C'est ce que Jacob dit en bénissant ses enfants, étant sur le point de mourir : *Angelus qui eruit me de cunctis malis benedicat pueris istis.* GENES. c. XLVIII, v. 16.



FIN DU PREMIER VOLUME.







ŒUVRES
COMPLÈTES
S. FRANÇOIS
DE SALES

9

LETTRES

I